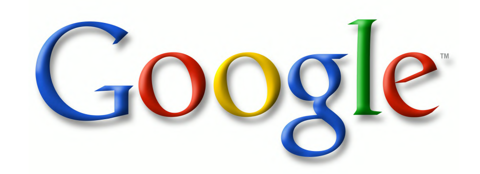


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

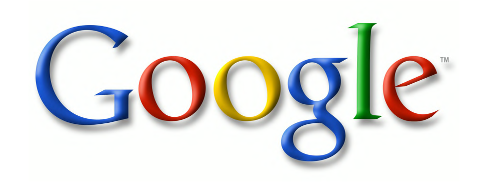
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

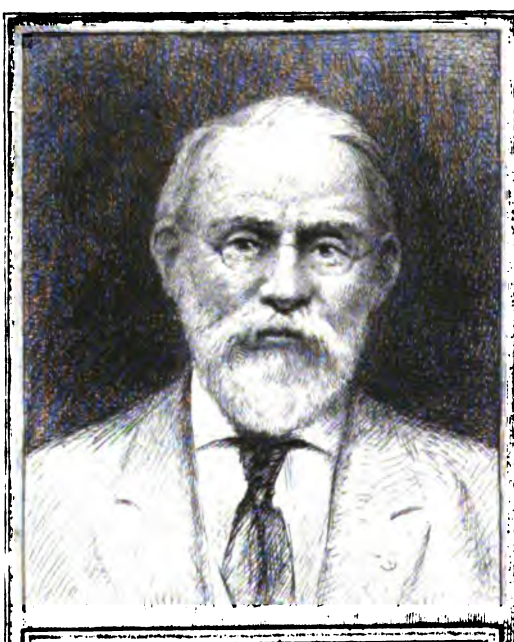
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.L826
S7

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

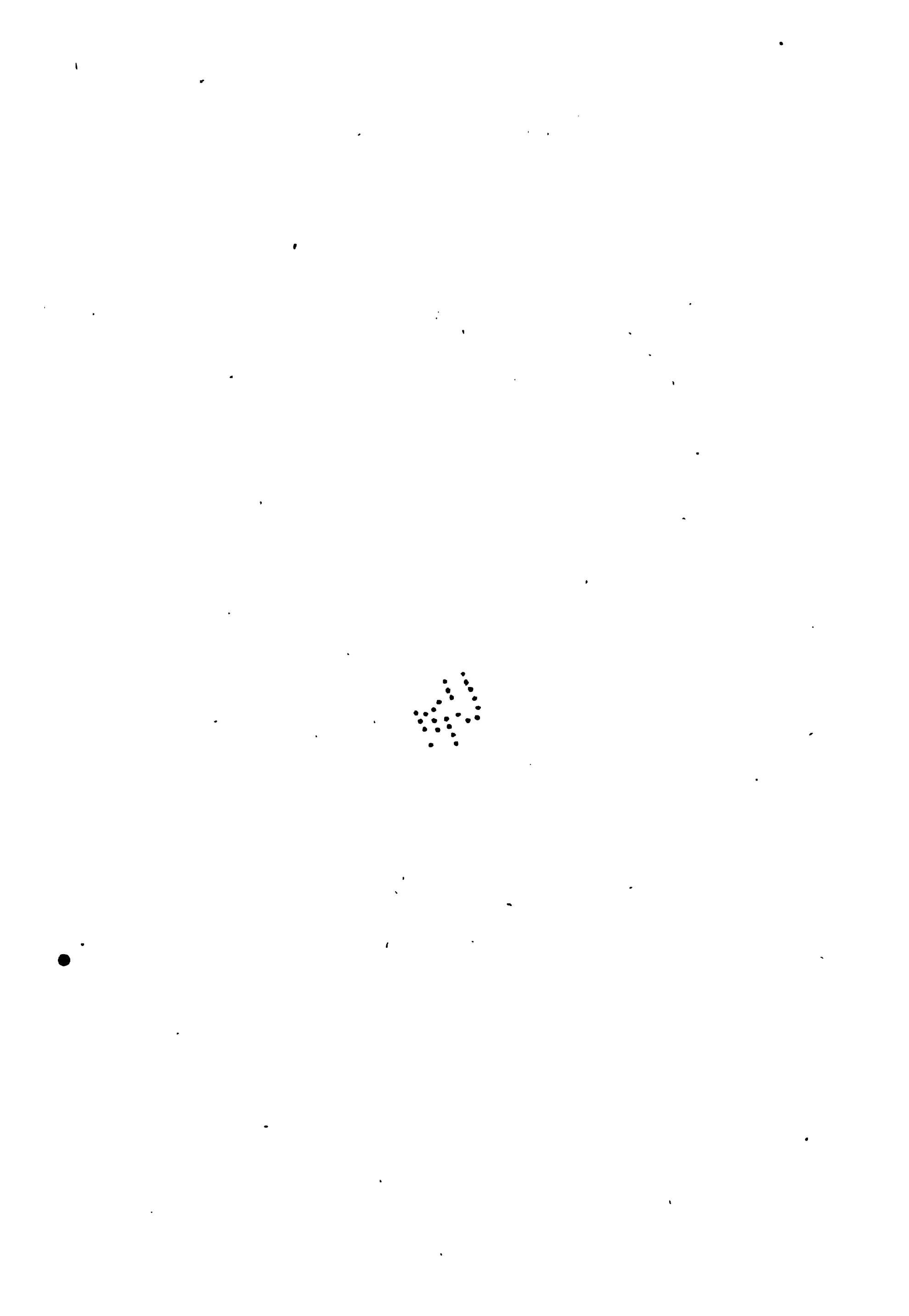
TOME XXXII.



Vᵉ MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1861



Dunning
Nyk
3-14-33
26766

ESSAI BIOGRAPHIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

MELLIN DE SAINT-GELAIS(*)

PAR

EMMANUEL PHELIPPES-BEAULIEUX, AVOCAT.

La vie de Mellin de Saint-Gelais paraît avoir été paisible et heureuse. Comblé des faveurs de deux rois de France, appelé, par son origine et par ses dignités, à tenir un rang distingué dans une cour brillante et amie des arts et de la poésie, il ne vit sa longue carrière attristée par aucun de ces événements, par aucune de ces luttes violentes et passionnées qui, en fournissant au biographe des récits dramatiques ou piquants, ne font, le plus souvent, qu'attester le peu de bonheur qu'a dû goûter le héros. Tout ce que l'on sait de l'auteur de tant de jolies bagatelles, qui eussent fait honneur à maître Clément Marot lui-même, se borne à quelques faits généraux,

(*) Tous les faits consignés dans cette Notice ont été puisés aux sources authentiques et originales. Mais on a supprimé ici toutes indications marginales, notes et pièces justificatives, qui n'eussent point été à leur place dans un morceau destiné à une lecture académique.

épars dans les écrivains de son siècle et dans ceux des âges suivants. Les œuvres mêmes de notre poète sont peu fécondes en détails sur sa personne, et l'on y chercherait vainement quelques renseignements bien précis et bien étendus sur son séjour près des rois, sur ses habitudes et sur ses occupations à la Cour, et surtout sur ses affections, et sur les beautés nombreuses dont il a célébré l'esprit et les charmes. Plus prudent ou plus discret que son ami Marot, il n'a jamais révélé, ni même donné à deviner facilement le nom de ces inconstantes personnes. Le seul récit d'un courtisan d'alors pourrait nous faire connaître Mellin dans sa vie intime, et nous ne croyons pas qu'aucun témoignage de ce genre soit parvenu jusqu'à nous. Son compatriote et son contemporain, André Thevet, qui, mieux que tout autre, eût pu nous transmettre des détails curieux sur sa vie, ne lui a consacré qu'un article fort insignifiant et fort court dans ses *Hommes illustres*. Ses éditeurs n'ont pas été plus explicites; l'érudition de l'infatigable Lenglet-Dufresnoy n'a point rendu à son livre le même service qu'à celui de Clément Marot, et le précieux *Commentaire* du savant et judicieux Bernard de la Monnoye n'a jamais vu le jour. Pour nous, qui écrivons à une époque où déjà près de trois siècles se sont écoulés depuis la mort de Saint-Gelais, nous ne pouvons guère nous flatter de consigner quelques nouvelles particularités dans cette Notice, mais, du moins, nous tenterons de mettre plus d'ordre et de méthode dans l'exposé des faits connus, et de rectifier quelques erreurs, d'ailleurs peu importantes.

La famille de Saint-Gelais était une des plus illustres et des plus anciennes du Poitou. Elle tirait son nom du bourg de *Saint-Gelais*, situé aux environs de Niort, et

qui avait autrefois fait partie du patrimoine des seigneurs de l'antique maison de Lezignem, plus connue sous le nom de Lusignan, si célèbre durant tout le moyen-âge, et dont les généalogistes font remonter l'origine au Xe siècle, et qui vit plusieurs de ses membres revêtus des titres de rois de Chypre et de Jérusalem. Aussi les seigneurs de Saint-Gelais se prétendaient-ils issus de la maison de Lusignan; ceux de la branche aînée en empruntèrent même le nom, qu'ils joignirent au leur propre, et depuis Louis de Saint-Gelais, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1589, ils ont eu pour cimier la fameuse Mélusine que portaient les seigneurs de Lusignan.

C'est à partir de la fin du XVe siècle que la famille de notre poète commence à jeter un éclat plus vif et plus durable, ou, du moins, à être mieux connue. Pierre de Saint-Gelais, seigneur de Monlieu et de Sainte-Aulaye, laissa de son épouse, Philiberte de Fontenay, un assez grand nombre d'enfants, dont plusieurs devaient se distinguer dans des carrières différentes. L'un d'eux, Jean de Saint-Gelais, vécut sous Louis XII, et écrivit une histoire de ce prince, qui ne fut imprimée que longtemps après, en 1622. Un autre, Jacques de Saint-Gelais, eut le titre de doyen d'Angoulême, et fut, plus tard, en 1503, évêque d'Uzès, dignité où l'avait appelé, vingt ans auparavant, une bulle du pape Sixte IV.

Mais le plus célèbre de tous ces frères fut Octavien, né à Cognac, vers 1466, et qui commença l'illustration littéraire de cette famille. On le destina de bonne heure à l'Eglise. Il étudia au collége Sainte-Barbe, à Paris, puis à la Sorbonne, et entra dans les ordres sacrés. Mais les belles lettres et les plaisirs l'occupaient beaucoup plus que la théologie. Ses vers ne tardèrent pas à lui procurer une grande célébrité; il parut à la Cour, et Charles VIII

se déclara son protecteur. Bientôt, à la sollicitation de ce prince, le pape Alexandre VI lui donna l'Évêché d'Angoulême, et Octavien fut sacré à Lyon, à la fin de l'an 1495. On prétend que, depuis cette époque, il renonça complètement aux légèretés de la vie mondaine. Octavien passa pour un des plus grands poètes de son temps; mais Mellin devait bien l'effacer quelque vingt ans plus tard.

Enfin, un autre fils de Pierre de Saint-Gelais, Alexandre, seigneur de Lansac et de Romefort, par son mariage avec Jacquette, dame de Lansac, fille et héritière de Thomas, sieur de Lansac, et de Françoise d'Escars, fut chambellan de Louis XII, mourut en 1522, et laissa un fils, Louis de Saint-Gelais, qui devait occuper une place importante auprès de Catherine de Médicis, et faire rejaillir sur les siens les bonnes grâces de cette reine.

Telle était la noble famille au milieu de laquelle naquit Mellin de Saint-Gelais, à Angoulême, le 3 novembre 1491. Il était certainement fils d'un de ces enfants de Pierre de Saint-Gelais, mais sa naissance fut entourée de mystère. Peut-être même ne connut-il jamais positivement lui-même quel était l'auteur de ses jours; et ceux d'entre les contemporains qui parlent de lui et de sa famille n'ont jamais nommé, ni même désigné, son père d'une manière précise. De tous ses parents, Octavien fut celui qui eut pour lui l'affection la plus vive.

Je ne sache point non plus qu'aucun biographe nous ait transmis le nom de la mère de Mellin, ni même le plus petit détail sur elle.

Quoi qu'il en soit, ce fut l'évêque d'Angoulême qui se chargea de l'éducation du jeune Mellin de Saint-Gelais, et il y apporta beaucoup de soin. Profondément versé dans les langues anciennes, imbu de la littérature antique,

et vouant une sorte de culte à ses grands modèles, il voulut que son élève ne le cédât à aucun des hommes d'alors dans la connaissance des lettres savantes, et il fut merveilleusement secondé par les dispositions précoces et par la vive intelligence de l'enfant. Mellin sut donc de bonne heure, outre sa langue maternelle, le latin, qui était alors la langue de quiconque était *quelque peu clerc*, pour employer l'expression en usage à cette époque, et le grec, dont la connaissance était bien peu répandue, et qui ne semblait pas encore aussi attrayant qu'il devait le paraître vingt ou trente ans plus tard. Mais, ce qui valait mieux encore, il avait retiré des leçons d'Octavien un amour pour l'étude et les beaux-arts, qui ne devait plus jamais le quitter. Enfin, Mellin de Saint-Gelais, que ses instincts portèrent dès son enfance vers la poésie, et qui, comme quelques autres génies privilégiés, *avait bégayé des vers au sortir du berceau*, put, sans doute, aussi se livrer dès lors à son penchant, sous un maître à qui les exigences de l'épiscopat n'avaient pu, quoi qu'on en ait dit, faire abjurer entièrement le culte des Muses.

Par malheur, ces enseignements si affectueux ne devaient pas se prolonger longtemps : Octavien mourut à la fin de l'année 1502, n'étant guère âgé que de 36 ans, et Mellin fut envoyé à Poitiers, pour continuer ses études à l'Université de cette ville, université qui, fondée en 1431, possédait alors des professeurs en renom. Il s'y perfectionna dans la rhétorique, la philosophie et les mathématiques. C'est probablement à la même époque aussi, que Saint-Gelais s'occupa de la théologie, qu'il ne paraît pas avoir jamais cultivée avec beaucoup de goût, et à laquelle il avait rarement recours, à moins que ce ne fût pour en faire des applications très profanes.

A sa sortie des écoles de Poitiers, Mellin avait environ

vingt ans. Son amour pour les arts et les lettres, la haute position que le rang de sa famille lui donnait dans le monde, lui inspirèrent le désir de voyager. Les expéditions de Charles VIII et de Louis XII avaient mis la France en relation avec l'Italie. Ceux de nos gentilshommes (et ils étaient nombreux) qui étaient accessibles à l'idée du beau, en avaient rapporté une élégance de mœurs et de langage toute nouvelle, et une foule d'intéressants souvenirs. C'était alors le véritable pays de la civilisation et des progrès. Dans les principales villes d'Italie, des Académies et d'autres réunions savantes, formées et animées par la plus louable émulation, déployaient une activité incroyable pour la restauration des lettres classiques. Venise était devenue comme le foyer de toutes les lumières, depuis que les presses d'Alde-Manuce y faisaient revivre tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité, puis les répandaient sans cesse dans les diverses contrées de l'Europe, pour contenter et entretenir cette noble soif d'instruction qui dévorait alors tous les hommes généreux. Florence, malgré ses dissensions, brillait encore de toutes les splendeurs de Laurent de Médicis. A Rome, la main puissante et guerrière de Jules II daignait, malgré sa rudesse, prêter un énergique appui à la peinture et à la statuaire, et bientôt le beau siècle de Léon X allait s'ouvrir sous les plus heureux auspices. Aussi fut-ce vers cette patrie préférée des arts et du génie que Saint-Gelais se sentit entraîné. Il partit pour l'Italie vers 1511 ou 1512.

Sans doute, il erra d'abord un peu à l'aventure sur cette terre heureuse et qui offrait tant d'aliments à sa curiosité; sans doute, il ne regretta pas les fatigues du voyage en voyant tant de merveilles, et en goûtant les douceurs du climat qui avait vu naître tant d'hommes célèbres, dont il avait appris, dès son enfance, à connaître et à aimer les productions immortelles. On croit même qu'il y retourna

à d'autres époques de sa vie. Il paraît bien établi que, lors de son premier voyage, il fit un assez long séjour à Padoue. C'est dans la fameuse Université de cette ville, illustrée alors par le savant Marc Musurus, dont les leçons contribuaient si puissamment à répandre et à faire aimer la langue grecque et ses chefs-d'œuvre, que Saint-Gelais compléta son éducation littéraire, et se livra, en même temps, à une étude approfondie du droit et de la philosophie. Il s'appliqua aussi avec beaucoup d'ardeur à l'astrologie. On ne doit pas trop s'étonner qu'un esprit aussi distingué donnât dans de pareilles rêveries, quand on voit les plus grands hommes d'alors ne pouvoir se défendre d'y croire, et, un siècle plus tard, De Thou lui-même, le grave et judicieux De Thou, rapporter sérieusement des prédictions d'astrologues dans son admirable *Histoire*. Saint-Gelais fit même à cette occasion, si l'on en croit Thevet, *un livre de Fato, d'un style fort élégant,* et qui *de puis a esté imprimé sans nom et autheur, et a esté mis en lumière contre sa volonté et intention, comme bien de ses escrits*. Cependant, les bibliographes observent, avec raison, que cet ouvrage pourrait bien n'avoir existé que dans l'imagination de cet inexact compilateur, car on n'en a jamais vu un seul exemplaire. Bien d'autres sciences encore occupèrent Saint-Gelais, et, s'il faut en croire quelques biographes, il n'était pas jusqu'à la médecine où il n'eût acquis des connaissances assez étendues.

Mais ce qui inspira un goût plus vif à Mellin, ce fut la langue, ce fut la littérature du pays. On conçoit aisément que le génie italien ait charmé un esprit qui, comme Saint-Gélais, eut toujours de la prédilection pour une élégance un peu raffinée. C'est évidemment à cette époque qu'il prit cette manière fleurie et gracieuse, mais aussi un peu trop italienne, qu'on remarque dans ses poésies. Les écrits de

Pétrarque en langue vulgaire, populaires depuis plus d'un siècle; ceux de l'Arioste, qui remplissait alors l'Italie de sa gloire et des fruits charmants de son imagination féconde et féerique; les productions piquantes de Machiavel, qui avaient alors tout l'attrait de la nouveauté, et surtout le *Décaméron* de Boccace, de Boccace dont les gaillardises plaisaient à son goût un peu libre, et qui, par ce côté, tenait encore profondément au vieux Gaulois, tels furent les ouvrages qui firent les délices de Mellin de Saint-Gelais, tandis qu'il vécut à Padoue. Il étudia ces auteurs comme des modèles chéris, et il n'en quitta point la lecture sans posséder à fond leur brillant idiome.

C'est vers le même temps que Mellin écrivit ses premiers essais poétiques. S'il faut s'en rapporter à Thevet, il s'exerça d'abord dans la langue de Virgile et d'Horace, qu'il voyait maniée avec un rare bonheur par quelques écrivains de l'Italie, qui durent nécessairement exciter l'émulation du jeune poète français. Bembo, Sannazar et surtout André Navagero, Marc-Antoine Flaminio, Vida et Fracastor, donnaient alors à la poésie latine une perfection qui la rendait parfois digne du siècle d'Auguste. Quoi qu'il en soit, ces premiers ouvrages de Saint-Gelais, *ces poèmes de plusieurs sortes,* comme dit Thevet, ne sont point venus jusqu'à nous. Parmi le petit nombre de ses vers latins qu'on a imprimés, on ne peut guère trouver qu'une seule pièce qui remonte à cette portion de sa vie; c'est une épitaphe fort courte, en l'honneur de la reine, Anne de Bretagne.

Enfin, la musique devint aussi une des plus douces occupations de Mellin, et c'est, vraisemblablement, à cette même époque qu'il acquit, en ce genre, les talents qui devaient faire l'admiration et le plaisir de la Cour de François Ier et de Henri II.

On ignore combien de temps Saint-Gelais passa en Italie, mais il y a tout lieu de croire qu'il y demeura plusieurs années. A son retour en France, il se remit à l'étude de la Théologie, et entra définitivement dans les ordres sacrés. Il ne serait pas aisé de deviner quel motif fit prendre cette résolution à un homme qui, comme le disait de lui-même le cardinal de Retz, au siècle suivant, *avait bien l'âme la moins ecclésiastique qui fût au monde*. Peut-être ne fit-il que céder aux sollicitations de sa famille en entrant dans une carrière qui pouvait alors mener à la fortune. Il est certain, du moins, que c'est de ce moment que date le commencement de la sienne.

Le 1er janvier de l'an 1515, le jeune duc de Valois, âgé seulement de 21 ans, monta sur le trône sous le nom de François Ier. Ses qualités brillantes avaient déjà inspiré les plus flatteuses espérances à ceux qui l'avaient vu de près; son avénement à la couronne fut salué par les acclamations de la France, et même dans les pays étrangers, par les hommes dont l'amour des travaux de l'intelligence enflammait l'âme et le cœur. C'était sous ce règne que les arts, les sciences et les lettres, déjà quelque peu protégés par Louis XII et Anne de Bretagne, allaient jeter une splendeur jusqu'alors inconnue chez nos ancêtres.

C'est probablement dès les premiers temps de ce règne que Saint-Gelais commença à vivre auprès des princes et des rois. Le savant M. Petitot prétend, mais sans alléguer d'autorités, que ce fut seulement en 1538 que Mellin de Saint-Gelais fut admis à la cour, sur la recommandation de Marguerite, reine de Navarre. Mais cette assertion n'est pas soutenable. Quand nous ne saurions pas qu'un oncle de Mellin, Alexandre de Saint-Gelais, avait été chambellan de Louis XII; quand même La Croix du Maine n'assignerait pas d'une manière si précise la date de 1525 à la

nomination de Mellin aux fonctions d'aumônier du Dauphin, plusieurs passages du poète lui-même suffiraient pour prouver, de la manière la plus formelle, qu'il vécut à la cour dès sa première jeunesse. Quoi de plus explicite, par exemple, que ces vers :

Et quand j'eusse eu autre inclination,
Assez y a en ceste nation,
Sans discourir d'un à l'autre hémisphère,
De quoy trop plus qu'à mes vœux satisfaire.
Ceux qui en ont la suprême puissance
M'ont veu près d'eux, *quasi dès leur naissance,*
Mis de la main (qui ne m'est peu de gloire,)
Du grand Françoys d'éternelle mémoire, etc.

(*Epistre à Diane ma niècę,* éd. 1719, p. 189.)

Le moment était favorable pour entrer à la cour, aussi bien que dans la république des lettres, vers 1515, et François Ier ne pouvait manquer d'accueillir avec bienveillance et distinction un jeune abbé courtisan, spirituel et mondain, à qui des vers ingénieux avaient déjà fait quelque réputation, et qui devait lui-même contribuer à l'éclat littéraire du règne qui s'inaugurait. Saint-Gelais ne tarda point à passer pour un des plus beaux esprits du temps. En effet, à l'avénement de François Ier, la poésie française était encore dans l'enfance, et surtout il n'y avait point alors d'écrivain qui en tint le sceptre, car Clément Marot avait à peine paru à la Cour pour succéder à son père dans la charge de valet de chambre du roi. Dès le siècle précédent, il est vrai, Charles d'Orléans avait donné à notre poésie beaucoup de grâce et d'élégance, mais il était mort sans que ses œuvres eussent été imprimées ; l'influence salutaire qu'il eût pu exercer s'était éteinte avec lui sans retour, et sa mémoire même s'était si bien perdue dans

l'oubli, qu'Octavien de Saint-Gelais avait pu le piller sans scrupule, et sans qu'on lui en fit le moindre reproche, sans même, peut-être, que les contemporains, découvrissent le plagiat et la supercherie. Villon et Coquillart, dont les œuvres étaient bien loin de rappeler le bon ton et la noblesse de Charles d'Orléans, et qui, quoi qu'on en ait voulu dire dans ces derniers temps, représentaient, du reste, bien mieux le caractère de l'esprit français, avaient gardé toute leur réputation et tous leurs lecteurs; mais ils avaient cessé de vivre depuis longtemps. Crétin et ses disciples avaient retardé l'essor de la poésie, en l'emprisonnant dans les entraves de ces bizarres jeux d'esprit que nos pères avaient la bonté de regarder comme très poétiques. Après un fol engouement, qui, par bonheur, fut d'assez courte durée, ils avaient vu leur crédit décroître et disparaître, et, à l'époque où nous sommes parvenus, le patriarche de cette triste école, le vieux Guillaume Crétin, était déjà tombé dans une obscurité anticipée. Enfin, les *Mystères, les Soties* et *les Moralités,* quoi qu'ils fissent les délices du peuple et même des esprits cultivés, ne pouvaient guère, si l'on en excepte *La Farce de Pathelin,* aspirer à se soutenir comme œuvres littéraires; et le *Roman de la Rose* était toujours le livre le plus remarquable que pussent prendre pour modèle ceux qui avaient un peu de goût. On voit que ce fut dans des circonstances singulièrement heureuses que Mellin de Saint-Gelais fit ses premiers essais en poésie.

Le seul rival qu'il pût trouver alors, c'était Clément Marot. Ils se rencontrèrent tous deux en même temps à la Cour; et, ce qui fait honneur à l'un et à l'autre, loin de se livrer à ces rivalités envieuses trop fréquentes entre les poètes, et même entre ceux qui ne le sont pas, ils se lièrent tout d'abord d'une amitié qui ne fut interrompue que par la mort de Marot. Le goût des lettres fut

le lien qui les unit. Nous ne chercherons pas ici à indiquer tous les points sur lesquels le talent de Marot et celui de Mellin se sont rapprochés ou distingués l'un de l'autre; mais nous devons reconnaître, pour l'instant, qu'à l'époque où ils se virent pour la première fois, Mellin avait sur son ami de grands avantages: c'était l'éducation brillante et soignée qu'il avait reçue; c'étaient les connaissances, aussi étendues que variées, qu'il avait acquises. Quels que fussent les talents naturels de Marot, et l'on avouera qu'ils surpassaient bien ceux de Mellin, surtout en ce qui tient à l'inspiration et à la facilité, peut-être ne portèrent-ils jamais tous les fruits que l'on en pouvait attendre, à cause du manque de culture à leur naissance. On sait que Jean Marot fut, à l'égard de son fils, d'une négligence inexcusable, et qu'il lui laissa perdre ses plus belles années dans la dissipation et le libertinage, s'enrôler d'abord parmi les *enfants sans souci*, et prendre ensuite le parti des armes. Maître Clément sentit bien ce malheur toute sa vie, car il avait un jugement et un goût sûrs; il suivait assez volontiers, ainsi que le prouvent les nombreuses variantes de ses éditions, les préceptes d'Horace, devenus plus tard ceux de Boileau; il disait souvent à ses disciples de *remettre vingt fois sur le métier leur ouvrage*, et il dut d'autant mieux apprécier le mérite littéraire de Mellin. Saint-Gelais devint l'Aristarque de l'auteur du *Temple de Cupido;* il l'éclaira de ses lumières, il lui rendit plus d'une fois le même service que, sous Louis XIV, Racine rendait à son ami le bon Lafontaine. Marot n'avait, au milieu de ses études interrompues, pris qu'une teinture assez légère de la langue latine, et les éléments de la langue grecque lui étaient assez mal connus. Avec le secours obligeant de Saint-Gelais, il put nous rimer de gracieuses et naïves imitations de *l'Amour fugitif de Moschus, de*

l'Histoire de Léander et Héro, du Jugement de Minos, des deux premiers livres des Métamorphoses d'Ovide, etc., etc. Certes, les critiques des âges suivants ont eu raison de placer Mellin au-dessous de Marot, mais nous devons une vive reconnaissance à celui qui sut aider de son érudition et de ses conseils un poète qu'on lira toujours, quoique sa langue ait vieilli.

Serait-ce à cette même différence d'éducation, en même temps qu'au caractère particulier de chacun des deux poètes, que tiendrait un contraste assez tranché qu'offre leur conduite dans la même carrière? Je n'ose l'affirmer, mais, quoi qu'il en soit, ce contraste existe. Marot et Mellin ont tous deux adressé bien des louanges aux rois et aux princes, et à tous les puissants de la terre, en un mot; tous deux ont été revêtus, presque officiellement, on peut le dire, de la lucrative, mais assez triste fonction de poètes de Cour; c'était à eux qu'était dévolu le soin de chanter les naissances, les mariages, et, en un mot, tous les événements qui pouvaient exciter la joie, en même temps que l'orgueil, dans la famille royale. Mais tous deux ne remplirent pas de la même façon ce délicat emploi; et, chose étrange, ce fut précisément le plus courtisan des deux poètes, celui qui passa toute sa vie dans le séjour de la flatterie et de la dissimulation, Mellin, en un mot, qui mit le moins d'hyperboles, qui garda quelque mesure dans les louanges qu'il distribuait, comme on s'en convaincra aisément, en parcourant les œuvres des deux rivaux.

Puisque nous sommes sur le chapitre de la flatterie, laissons un instant l'ordre chronologique. Il est un point encore bien plus remarquable, et que nous ne devons pas manquer de signaler à l'attention des lecteurs, parce qu'il rend la mémoire de notre poète vraiment respec-

table : c'est que jamais il ne monta sa lyre pour célébrer les ennemis et les oppresseurs de son pays. Loin de là, les têtes couronnées elles-mêmes ne furent pas à l'abri de ses mordants sarcasmes, quand une politique astucieuse, ce qui arrivait trop souvent, étouffait toute bonne foi dans les relations des souverains. On sait quel déluge de basses flagorneries amena le voyage de Charles-Quint en France, en 1539. Marot n'eut pas la moindre idée de sa dignité d'homme de lettres en ces circonstances. Il prostitua son encens de la plus honteuse façon à cette nouvelle idole ; il alla, dans un rondeau adressé à l'Empereur lui-même, jusqu'à représenter la France faisant des vœux pour être sous sa domination. Etait-ce bien un français qui écrivait ces vers ? Mellin a aussi lui mentionné Charles-Quint dans ses poésies, mais il en parle sur un ton fort différent. Ecoutons-le dans les deux pièces suivantes :

SUR LE PASSAGE DE L'EMPEREUR A PARIS. — 1539.

Un Espaignol, entrant dedans Paris,
Vit les grands arcs, que l'on avait dressés
Pour l'Empereur, presque cheus et péris,
Et des ouvriers et d'eux mesdit assez ;
Lors dit quelqu'un : Ne vous esbahissez
Si chose faible a eu peu de durée.
L'estoffe fut à la foy mesurée
D'un Empereur qui se va commuant ;
Et s'il l'eust eue entière et asseurée,
On lui eust faict ouvrage de durée,
De marbre dur, voire de diamant.

ÉPITAPHE POUR ANTOINE DE LÊVE, MORT EN 1536.

Sous ce tombeau gist une sépulture,
J'entends un corps servant de monument,

Car il n'avoit d'humaine créature
Proportion, chaleur, ne mouvement.
Si eut il bien pourtant l'entendement
De craindre un roy, et s'il eust sçû fouïr
Si promptement que sa venue ouïr,
Il n'eust point faict à la mort sacrifice;
Mais ne pouvant de la fuite jouïr,
A l'Empereur il laissa cest office.

(*Edit.* 1719, pp. 164 et 251.)

Quand Mellin de Saint-Gelais parut à la Cour de France, elle était déjà brillante. Le monarque, sa mère Louise de Savoie, et surtout sa sœur, la belle et spirituelle Marguerite, qui écrivait dès lors ces contes charmants, dont les grâces ne se sont point fanées depuis le moment qu'elles ont paru au grand jour; les gens de lettres et les artistes que leur gracieuse protection y avait attirés; tout avait fait de la Cour un séjour qui n'avait plus rien de commun avec celui de nos rois aux époques précédentes. Une foule de dames et de demoiselles en faisaient l'ornement. La jeune et belle Diane de Poitiers, introduite depuis peu de temps dans ce monde nouveau pour elle, et la future duchesse d'Etampes, connue encore seulement sous le nom de Mademoiselle de Heilly, déployaient toutes les séductions de leur esprit et de leur figure. Tout alors, autour du roi, se revêtait d'une splendeur, d'une grâce et d'une élégance inconnues jusqu'à ce jour, mais qui, trop souvent, il faut bien l'avouer, ne servaient que de masque et de voile à une corruption profonde. Mellin et Marot devinrent les chantres de ces plaisirs et de ces beautés faciles. Maître Clément parvenait à plaire à Diane et à Marguerite, malgré la laideur de son visage; Mellin adressait ses hommages à des personnes non moins haut placées, qu'il ne nous a pas fait connaître; et tous deux enchantaient le

monarque et sa suite nombreuse de leurs chansons d'amour, et de leurs épigrammes aussi naïves que malignes et gracieuses.

La première dignité que Mellin de Saint-Gelais dut à la munificence de François Ier, ce fut la charge d'aumônier du Dauphin de France, en 1525. Nous devons signaler ici une erreur où paraissent être tombés quelques biographes, entre autres Moréry et Niceron. Ils disent que Mellin fut toujours généreusement protégé par ce prince, quand il fut devenu roi sous le nom de Henri II. Si la date de 1525, donnée par Lacroix du Maine, est exacte, et je ne vois rien qui autorise à la soupçonner fausse, ce n'est point de Henri II qu'il s'agit ici, mais bien du premier Dauphin, François, mort à Tournon en 1536, et après la mort duquel seulement le second fils du roi, Henri, eut le titre de Dauphin. Il est probable que Mellin continua de remplir auprès de ce dernier prince les mêmes fonctions qu'il avait eues auprès de son frère; et c'est là sans doute la source de l'inexactitude.

Un emploi aussi grave et aussi élevé n'apporta, selon toute apparence, aucun changement aux goûts ni aux passetemps de notre malin abbé, et rien ne put amortir le feu de ses spirituelles saillies. Loin de là, les fonctions de son ministère lui donnaient souvent matière à de piquantes galanteries, et les sujets les plus sévères lui servaient aux applications les plus mondaines. S'ennuyait-il d'un sermon un peu long, et qui l'empêchait de s'entretenir avec sa dame, vite il improvisait le sonnet suivant, au milieu même de l'Eglise :

Je suis jaloux, je le veux confesser,
Non d'autre amour qui mon cœur mette en crainte,
Mais des amis de la parole saincte
Pour qui j'ay vu Madame me laisser.

Je commençois à propos lui dresser
Du jeune archer dont mon âme est atteinte,
Quand s'esloingnant de moy et de ma plainte,
A un prescheur elle alla s'adresser.

Qu'eussé-je faict, fors souffrir et me taire ?
Il devisa du céleste mystère
De trois en un et de la Passion.

Mais je ne crois qu'elle y sçeust rien comprendre
Quand l'union de deux ne sçait apprendre
Ni de ma croix avoir compassion !

(*Ed.* 1719, p. 78.)

Bref, Vénus et l'Amour étaient les divinités qu'il savait le mieux prêcher. C'est lui qui, par des masques, faisait adresser ces vers charmants à Mademoiselle de Traves, l'une des plus séduisantes filles d'honneur de cette Cour qui en renfermait un si grand nombre :

Si du parti de celles voulez estre
Par qui Vénus de la cour est bannie,
Moy, de son fils ambassadeur et prestre,
Sçavoir vous fais qu'il vous excommunie
Mais si voulez à leur foy estre unie,
Mettre vous faut le cœur en leur puissance
Pour respondant de vostre obéissance :
Car on leur dict qu'en vous, mes Damoiselles,
Sans gage seûr y a peu de fiance,
Et que d'Amour n'avez rien que les aisles !

(*Ed.* 1719, p. 50.)

Il paraît que, dans ses affections, Saint-Gelais eut des rivaux puissants, et que souvent il eut l'honneur de leur être préféré, avantage qu'il devait sans doute encore plus aux charmes de son esprit qu'aux agréments de sa figure, quoique les portraits gravés qui nous restent de lui nous

donnent une idée favorable de sa mine. Un grand seigneur, qui avait eu moins de succès que lui auprès d'une dame de la Cour, résolut même de se venger du poète avec éclat, et d'une manière qui était, malheureusement, assez dans les mœurs du temps. Il ne trouva rien de mieux que d'apposter un valet pour l'assassiner. Par bonheur, Saint-Gelais ne fut que blessé. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, avec ce ton agréable et malin, mais sans aigreur, qui lui était ordinaire, dans une pièce qu'on peut lire à la page 236 de l'édition de 1719.

Quant à l'instigateur de cette perfide tentative, mes recherches ne m'ont rien fait découvrir sur son compte, et le nom de Chaluan, donné dans la pièce dont je parle, pourrait bien avoir été corrompu par les copistes ou les imprimeurs.

A l'époque où nous sommes parvenus (1525-26), Mellin régnait sans partage sur les beaux esprits de la Cour, Marot ayant suivi le roi dans la désastreuse expédition qui devait se terminer par la bataille de Pavie.

On sait quelle stupeur et quelle tristesse la nouvelle de ce cruel événement répandit sur la Cour et sur la France tout entière. (24 février 1525. N. S.) Les plaisirs, les mascarades et les joûtes poétiques durent cesser, durant quelques jours au moins. Louise de Savoie devint régente; Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et cousin de ce connétable qui avait causé une partie des maux de la France, lui prêta un fidèle appui comme chef du conseil de régence. Marguerite courut vainement à Madrid, pour adoucir la captivité de son frère bien-aimé. Enfin, après bien des lenteurs et des pourparlers, le traité fut signé le 14 janvier 1526, et le roi put rentrer en France, en donnant ses enfants pour ôtages. Charles-Quint réclama vainement la cession du duché de Bourgogne. C'est à cette occasion que

furent prononcées de si belles paroles par ce Jean de Selve, président du Parlement de Paris, le même à qui Saint-Gelais devait faire, quelques années plus tard, une si noble épitaphe :

Sitost que mort Jean de Selve eust vaincu,
On vit la guerre au monde retournée,
Laquelle tant comme il avoit vescu
S'estoit de nous par son sens destournée,
Car onc ne fut une seule journée
Qu'au bien public il ne mist son effort.
Mesme Justice il aima si trés fort
Que, congnoissant qu'elle habitoit aux cieux,
Pour l'aller voir de bon gré prit la mort,
Laissant ce monde injuste et vicieux !

(*Ed.* 1719, p. 237.)

Cependant, on était revenu à une situation un peu plus calme, et, malgré les dissensions sourdes ou éclatantes qui subsistaient toujours entre François Ier et Charles-Quint, la Cour avait repris sa splendeur et sa frivolité. Le mariage du roi de France avec Eléonore d'Autriche, sœur de l'Empereur, mariage stipulé dans le traité de Cambrai, en 1529, fut l'occasion de nouvelles fêtes, de nouvelles prodigalités et de nouveaux chants. Marot, Saint-Gelais, le jeune Théodore de Bèze, qui n'était pas encore imbu des idées de la réforme, et bien d'autres écrivains fameux alors et inconnus aujourd'hui, célébrèrent à l'envi, et de cent façons différentes, cette union qui paraissait destinée à assurer la paix de la France. (Juillet 1530.) La nouvelle reine était âgée de 32 ans ; elle était belle, gracieuse et spirituelle ; elle était même, au dire des historiens, vertueuse, grave et très-pieuse. Ces dernières qualités ne plurent pas beaucoup, sans doute, aux dames et aux seigneurs de la Cour ; ils re-

doutèrent qu'elle n'eût sur l'esprit du roi son mari plus d'influence que n'en avait eu la bonne et simple reine Claude, morte dès 1524. Aussi Mellin se chargea-t-il de bonne heure d'humaniser le cœur et l'esprit d'Eléonore d'Autriche, par ces prédications galantes qu'il entendait si bien. A une mascarade, six seigneurs déguisés présentèrent à la reine une longue épître de Saint-Gelais, pour l'exhorter à ne point bannir de la Cour les plaisirs qui, jusqu'alors, en avaient fait le charme, et dont la conclusion était que :

. . . . Oster Vénus de liberté
Seroit oster du monde la clairté,
Clairté qui est la cause et l'ornement
De tout le bien qu'enclost le firmament, etc.

(*V. Ed.* 1719, p. 47.)

On trouve également, dans les œuvres de notre poète, une autre pièce adressée *à une Princesse,* qui semble avoir été composée à la même occasion et s'adresser à Marguerite, reine de Navarre, qu'il eut, sans doute, moins de peine à convertir. Quoi qu'il en soit, les vœux du poète et de ses amis furent exaucés. La reine Eléonore n'eut jamais le pouvoir de faire changer son époux de conduite et de sentiments ; Diane, et surtout la duchesse d'Etampes, anéantirent toujours son ascendant, et la Cour fut plus brillante, plus joyeuse et plus dissipée que jamais.

Cependant la position de Mellin devenait plus favorable de jour en jour. Le roi, qui était enchanté de son amabilité et de ses talents, qui, pendant sa captivité en Espagne, avait pris un nouveau goût pour les lettres, où il avait puisé ses plus douces consolations, qui souvent, même, prenait plaisir à se mêler aux luttes littéraires de ses poètes, voulut donner encore une nouvelle marque de sa bienveillance à Saint-Gelais, tout en lui conservant ses honorables fonctions d'au-

mônier du Dauphin. En 1532, il le fit abbé commendataire du Reclus, au diocèse de Troyes. C'était une communauté d'hommes, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1142 par le fameux Saint-Bernard et par Hutton, évêque de Troyes. Mellin en fut le 26e abbé, et il conserva ce titre jusqu'à sa mort. Le *Gallia Christiana,* qui nous donne ces détails, nous apprend qu'il était déjà également revêtu de la dignité de protonotaire apostolique. On peut croire que cette abbaye du Reclus rapportait d'assez beaux revenus. Désormais, Mellin avait reçu tout ce qu'il pouvait désirer du côté de la fortune ; il lui était permis de se livrer à cette vie insouciante et désintéressée, qu'il aimait avant tout, ainsi que le prouvent maints passages de ses poésies, où il vante, avec une franchise et une effusion qui partent du cœur, le mépris des richesses et les douceurs de la médiocrité.

Ses jours s'écoulaient au milieu d'un petit cercle de gens de lettres, qui étaient beaucoup moins ses rivaux que ses amis. Thevet nous atteste qu'il garda leur affection jusqu'à sa mort, et qu'il fit la fortune de plusieurs d'entre eux. Au premier rang parmi ces amis était Clément Marot, que ses malheurs lui avaient encore rendu plus cher, et qui lui avait inspiré une généreuse sollicitude en 1531, lorsque les excès de maître Clément faillirent le mettre au tombeau. Puis venaient Bonaventure Desperriers, valet de chambre de Marguerite de Navarre, qui écrivait alors des poésies nombreuses, traînantes et diffuses, mais semées parfois d'une grâce singulière, et qui se plaçait vraiment au nombre des créateurs de la belle prose française, en composant ses fameux dialogues du *Cymbalum Mundi ;* Antoine le Maçon, conseiller du roi, receveur général de ses finances, secrétaire de Marguerite, qui cultivait la poésie française, mais surtout s'illustrait en traduisant, d'une manière si originale, l'ouvrage si cher à Mellin, le *Décaméron* de Jean Boccace, par

l'ordre, sous les yeux, et presque sous la dictée de la reine de Navarre ; Antoine Héroët, évêque de Digne, auteur de *La Parfaicte Amye* et de quelques autres ouvrages ; La Borderie, auteur de *l'Amye de Cour,* qui fit tant de bruit à son apparition, et Charles Fontaine, son rival, tous deux les disciples préférés de Clément Marot ; Victor Brodeau, auquel il échappait parfois des dizains et des rondeaux dignes de Clément et de Mellin eux-mêmes, et dont il reste, malheureusement, si peu de vers ; Antoine Du Moulin, valet de chambre de Marguerite, qui ne paraît pas avoir jamais beaucoup écrit, mais qui a rendu un vrai service aux lettres, en se faisant l'éditeur consciencieux et intelligent des ouvrages de ses amis ; François Habert, fabuliste naïf, à qui le bon Lafontaine accordait quelque estime, traducteur des *Métamorphoses d'Ovide,* et qui dédia à Saint-Gelais une de ses meilleures pièces, *l'Epître sur l'immortalité des poètes françois ;* le piquant et spirituel Olivier de Magny, dont le talent avait plus d'un rapport avec celui de Mellin ; Lazare de Baïf, ambassadeur de France près de la République de Venise, littérateur habile et antiquaire très savant, dont le curieux traité *de Re Navali* est encore consulté de nos jours, et dont le fils, Jean-Antoine, devait être un des coryphées de l'école de Ronsard ; Hugues Salel, compatriote de Clément Marot, laborieux traducteur de *l'Iliade,* dont Saint-Gelais fut toujours l'ami, malgré le huitain légèrement épigrammatique qu'il s'est permis sur son compte ; Pierre du Châtel ou Castellanus, évêque de Tulle, prélat opulent et éclairé, qui secondait la noble protection que François I[er] accordait aux lettres ; Jacques Colin d'Auxerre, abbé de Saint-Ambroise à Bourges, lecteur et secrétaire du roi, homme alors renommé pour ses vastes connaissances littéraires, et dont Saint-Gelais revit et publia un ouvrage, la traduction du *Courtisan* du comte Balthasar de Castiglione ; Jacques

Amyot, le jeune protégé de ce même Jacques Colin, qui s'exerçait déjà à faire passer dans notre langue les chefs-d'œuvre des anciens, et que l'amour du grec et de l'antiquité dut rapprocher de Mellin; Théodore de Bèze, fort jeune encore, et dont les poésies latines avaient alors une grande célébrité; Nicolas de Herberay, seigneur des Essarts, dont la plume féconde, facile et gracieuse, naturalisait en France les *Amadis* et plusieurs autres fruits brillants de l'imagination espagnole et portugaise; les cardinaux du Bellay et de Châtillon, qui étaient, le premier surtout, les vrais Mécènes des gens de lettres d'alors; enfin, une foule d'autres, que Mellin charmait par l'affabilité de son caractère, la finesse de ses hommages, ou qu'il aidait tour à tour de sa bourse, de sa faveur, et de toutes les richesses de son instruction.

Mais, de tous les écrivains célèbres de cette époque, le mieux fait, peut-être, pour sympathiser avec Marot et Mellin, ce fut maître François Rabelais : ses goûts, ses idées, et le genre de ses ouvrages, le rapprochaient tout spécialement de nos deux poètes. Il allait bientôt exercer une grande influence intellectuelle sur son temps, et, depuis plusieurs années, il était déjà illustre. L'immense littérature de ce futur curé de Meudon, son érudition étonnante et universelle, sa verve intarissable, son audace incroyable à se rire de tout ce qui occupe les hommes, sans épargner même les choses les plus respectables, la philosophie, souvent profonde, qu'il cachait sous les plus grotesques enfantements d'une imagination sans règle et sans frein, tout en avait fait un homme vraiment extraordinaire. Sa carrière littéraire était marquée par des succès et un bonheur surprenants. Malgré les plaintes de quelques membres subalternes du clergé et de l'Université, des prélats puissants, parmi lesquels il faut toujours mettre en première ligne

les cardinaux du Bellay et de Châtillon, enfin la Cour tout entière, lui prêtaient un solide appui, et on lui passait toutes ses plus grandes témérités en faveur de ses bouffonneries. Heureux ceux qu'il jugeait dignes d'être appelés ses amis, et auxquels il consacrait quelque mention obligeante dans ces romans de *Gargantua* et de *Pantagruel,* que les lecteurs émerveillés avaient plus vite dévorés qu'ils n'étaient imprimés ! C'est ce qui advint à maître Clément et à Saint-Gelais. Au premier, Rabelais emprunta quelques vers d'une de ses meilleures pièces ; au second, une de ses épigrammes, et une énigme fort longue, qu'il inséra tout entière à la fin du *Gargantua,* en désignant l'auteur sous le nom de *Merlin le Prophète,* par un jeu de mots que les contemporains trouvèrent très flatteur. Il est probable que les relations de Saint-Gelais et de Rabelais dataient de loin. Rabelais avait longtemps séjourné à Poitiers, à Fontenay-le-Comte, à Maillezais, à Saint-Maixent, et dans plusieurs autres lieux de la terre natale de Mellin, et il avait fait différents voyages en Italie. La faveur dont Saint-Gelais jouissait auprès de François Ier et de Henri II le mit, sans doute plus d'une fois, en position de servir son ami, et, quoique les habitudes, la manière de vivre et la diction même, si profondément bourgeoises et provinciales de Rabelais, ne permissent guère à ce joyeux écrivain de fréquenter la Cour, Saint-Gelais et lui conservèrent toujours l'un pour l'autre une estime et une affection qui ne finirent qu'avec leur vie.

Au rang des connaissances et des amis de Mellin, il faut peut-être encore placer messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme. Leurs familles étaient voisines, et probablement alliées même. Le malin chroniqueur de la haute société au XVIe siècle, quelle que soit la date que l'on assigne à sa naissance, était sans doute encore bien

jeune à cette époque, mais les hautes dignités et la considération dont étaient revêtus plusieurs membres de sa maison lui donnaient entrée à la Cour, où, d'ailleurs, il devait avoir beaucoup de succès, par la vivacité de son esprit et de son humeur si éminemment gasconne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en plusieurs passages de ses écrits, Brantôme parle de Saint-Gelais comme d'un homme qu'il avait vu et connu aux fêtes de la Cour.

Cependant, la tranquillité de cette société, que le culte et l'amour des Muses avaient réunie, ne devait pas tarder à être troublée. L'année 1535 vit naître une des premières et, en même temps, une des plus violentes de toutes les guerres de plume dont notre histoire littéraire fasse mention. On sait que la prudence et la discrétion ne furent jamais au nombre des qualités de Clément Marot. Ses liaisons avec Diane de Poitiers et Marguerite lui avaient fait beaucoup d'ennemis, et la première de ces beautés célèbres avait fini par passer pour lui de l'attachement le plus vif à la haine la plus amère, en le voyant mettre la Cour et la ville dans la confidence de leurs relations. Mais une cause encore bien plus grave avait failli, plus d'une fois, amener sa perte; c'était son malheureux penchant à embrasser et à prêcher les idées nouvelles du luthéranisme, qui se répandaient depuis quelque temps. Emprisonné d'abord en 1525, sous l'accusation *d'avoir mangé du lard en carême,* puis, une autre fois, pour avoir, disait-on, enlevé un homme des mains des archers, il n'avait dû sa délivrance qu'à la protection de François Ier; il avait enfin dû s'enfuir, lorsqu'on eut affiché à Blois des placards séditieux où la religion catholique était indignement outragée, quoiqu'il ne fût nullement prouvé qu'il y eût participé; il s'était réfugié près de la duchesse de Ferrare, Renée, fille de Louis XII et d'Anne de

Bretagne, et il ne devait pouvoir rentrer en France qu'à la fin de 1536.

Les envieux que ses succès littéraires avaient faits à maître Clément n'avaient garde de laisser échapper une si belle occasion de l'accabler. A leur tête était un écrivain des plus inconnus aujourd'hui, du nom de François Sagon, qui prétendait, à tort ou à raison, avoir à se plaindre de Marot; et, assisté de quelques rimailleurs encore plus obscurs que lui, il fit paraître un libelle poétique, de la plus atroce noirceur, suivi bientôt de plusieurs autres, et où, non content d'exposer ses griefs littéraires, il formulait les plus terribles accusations d'hérésie. Dès lors la république des lettres tout entière fut partagée en deux camps: tout ce qu'il y avait d'illustre prit parti pour maître Clément; tout ce qui n'était jamais sorti des rangs les plus infimes de la basse littérature se joignit à ses adversaires. Mellin de Saint-Gelais ne fut pas le dernier à descendre dans cette lice, pour y défendre l'honneur de son ami malheureux, absent et calomnié; sa plume incisive et légère porta des coups sanglants à Sagon et à ses imitateurs. On nous a conservé plusieurs bonnes épigrammes composées à cette époque, et une charmante ballade, où, sous les traits *du milan qui s'abat sur le chat qui dort*, il les couvrit de ridicule. Enfin, *l'épître de Frippelippes*, lancée contre ses ennemis par le poète attaqué lui-même, mais sous le nom de son valet, acheva de venger Marot, et il put rentrer encore une fois avec honneur à la Cour. (1538.)

On peut croire que ce fut dans les mêmes circonstances, et sans doute à la même occasion, que Saint-Gelais faillit tomber en disgrâce, si toutefois il faut s'en rapporter à quelques vers de maître Clément que nous allons citer, et que des envieux, qui se servaient alors

de cette accusation d'hérésie comme de l'arme la plus redoutable et la plus victorieuse, vinrent aussi l'attaquer à son tour. Dans une pièce datée de 1535, *A ceux qui après l'épigramme du beau t..... en feirent d'autres,* Clément Marot adressant un appel poétique à son ami, s'écriait :

O Sainct-Gelais, creature gentile,
Dont le sçavoir, dont l'esprit, dont le style,
Et dont le tout rend la France honorée,
A quoy tient-il que ta plume dorée
N'a faict le sien ? *Le mauvais vent qui court*
T'auroyt-il point poulsé hors de la Cour ?
O roy François, *tant qu'il te plaira pers-le,*
Mais *si le pers ,* tu perdras une perle,
(Sans les susdicts blasonneurs blasonner,)
Que l'Orient ne te sçauroit donner.

(*Œuvres de Marot*, éd. 1824, t. 1, pp. 483-84.)

Quoi qu'il en soit, si quelque défaveur vint frapper Mellin, elle ne fut pas de longue durée. Et certes il faut avouer qu'on n'avait pas à lui faire les mêmes reproches qu'à Marot. Si, dans quelques-unes de ses poésies, il a employé une licence inexcusable, et qui ne peut s'expliquer aujourd'hui que par le goût de son siècle, il est certain, du moins, qu'il n'eût jamais les mœurs trop relâchées de maître Clément; et quant aux persécutions que l'apparition des idées de Luther avait fait naître, et qui allaient élever tant de gibets et allumer tant de bûchers, et causer la perte d'Etienne Dolet, de Bonaventure Desperriers et de bien d'autres, il avait trop de prudence, de bon sens, de tolérance, et aussi de protections, pour y être longtemps exposé, quels que fussent ses sentiments intérieurs à l'égard des nouvelles idées et des nouvelles doctrines. C'est aussi ce qui eut lieu, tandis que Marot, incapable de

renoncer à ses imprudences, achevait de se perdre sans retour par la publication de ses *Psaumes de David*, et était obligé de chercher précipitamment un refuge à Genève, puis à Turin, où il mourait enfin, exilé et misérable, en septembre 1544.

A peine le chantre d'Alix avait-il cessé de respirer, que la voix de ses ennemis se tut pour faire place aux regrets de la Cour et de la ville, et de tout ce qu'il y avait d'hommes capables de sentir le prix de ses immortelles productions. Mellin ne dut pas, non plus, garder le silence en cette occasion, et il fut, sans doute, au nombre de ceux qui mirent le plus d'empressement à jeter quelques fleurs consolantes sur le tombeau de son malheureux ami.

Durant cette même année 1544, Mellin reçut du roi les seules fonctions qui lui convinssent véritablement : François Ier le fit son bibliothécaire. A cette époque, la bibliothèque des rois de France n'était pas encore fort considérable. François Ier avait seul travaillé à la rendre riche et précieuse. Depuis Louis XII, elle était établie à Blois, et elle s'était accrue des livres conquis pendant les expéditions d'Italie. François Ier, qui préférait Fontainebleau à toutes ses autres demeures royales, fonda une nouvelle bibliothèque dans le château, et y réunit les livres de celle de Blois, dont la translation s'opéra sous la direction de Mellin et de Pierre Du châtel, qui, depuis longtemps, avait succédé à Guillaume Budée, dans les fonctions de *garde de la librairie du roy*. Outre ces livres, la bibliothèque de Fontainebleau reçut environ 40 manuscrits grecs, apportés de Naples par Lascaris, puis 60 autres, achetés dans le Levant par les savants envoyés de François Ier, Jérôme Fondule, Jean de Pins, Georges d'Armagnac, Guillaume Pellicier ; puis enfin 400 autres, et 40 ouvrages orientaux, recueillis par Guillaume Postel, Gilles et Juste Tenelle, etc. Les livres du connétable de Bourbon,

confisqués jadis par le roi, ainsi que tous ses autres biens, allèrent aussi grossir ces richesses intellectuelles. Enfin, lorsqu'en 1554 son parent, Louis de Saint-Gelais Lezignem, fut envoyé ambassadeur à Rome et au Concile de Trente, Mellin profita de cette occasion pour accroître, par de nouvelles conquêtes scientifiques, le dépôt confié à sa garde. François Ier voyait avec beaucoup d'intérêt les améliorations que recevait de jour en jour ce bel établissement. Les souffrances de sa vieillesse prématurée l'avaient rapproché davantage des arts et des lettres, en le forçant de ne plus se livrer à des distractions d'un tout autre genre, et il prenait plaisir à converser avec ses bibliothécaires ; *même pendant ses repas, il voulait qu'on lui parlât de choses curieuses, qu'il écoutait avec beaucoup d'attention*, dit de Thou. Heureux s'il n'eût toujours été entouré que d'esprits aussi élevés, aussi amis du progrès dans les arts, les lettres et les sciences, que Duchâtel et Mellin ! Certes, ce ne sont pas eux qu'on sera tenté de ranger parmi ces malencontreux rigoristes, qui, par les exhortations d'un zèle plus fervent qu'éclairé, finirent par aigrir le roi contre les lettres et l'imprimerie, que ce monarque avait d'abord si généreusement protégées ! Duchâtel l'entretenait de l'histoire naturelle, et Mellin lui parlait de la philosophie, ou lui récitait des vers, en s'accompagnant du luth ou de la guitare. Tels étaient alors les plus doux délassements que le vainqueur de Marignan pût goûter, durant les courts instants de repos que lui laissaient et le soin de comprimer les idées nouvelles, et ses luttes continuelles avec l'empereur Charles-Quint. C'est aussi dans ces circonstances que la mort vint le frapper. (30 mars 1547.)

Mellin n'était pas de ceux à qui la mort de François Ier allait être funeste et interdire le séjour de la Cour : il ne paraît pas avoir été jamais fort attaché à la duchesse d'Etam-

pes et à son parti. La reine Catherine de Médicis, qu'il avait plus d'une fois louée et chantée, et qui ne semblait encore qu'une femme spirituelle et amie des arts et du luxe, voyait d'un œil favorable un poète également habile dans la langue, la littérature et la musique de l'Italie. Quant à Henri II, qui aimait les vers, et même en faisait d'assez bons, ainsi que le prouvent ceux que l'on nous a conservés de lui, il ne pouvait manquer de protéger un bel esprit qui lui était attaché depuis longtemps, et qui, depuis la mort de Marot, se voyait placé au premier rang par l'opinion publique.

Aussi, en montant sur le trône, conserva-t-il toutes ses dignités à son aumônier et à son poète, et s'empressa-t-il de lui donner encore de nouvelles marques de faveur, que notre abbé courtisan payait avec usure en monnaie poétique. Saint-Gelais avait tiré les plus beaux présages de l'avénement de Henri II à la couronne :

J'estoys assis au milieu des neuf sœurs,
Libre et distraict des pensées mortelles ;
Si commença à chanter l'une d'elles
Chant qui m'emplit d'infinies douceurs.

Assemblez-vous, dit-elle, ô professeurs
Des bonnes artz et des sciences belles,
Pour consacrer louanges éternelles
Au plus grand roy des roys vos défenseurs :

Dictes comment sa puissance estendüe,
Si longuement des peuples attendüe,
Faict d'or le siècle et les hommes contents ;

Et comme il rend heureuse la mémoire
Du bon François, adjoustant à sa gloire
Ce que l'automne adjouste au beau printemps,

(*V. Ed.* 1719, p. *77*.)

Ce sonnet était certainement un des meilleurs, et de tous

ceux du poète, et de tous ceux qui se firent à la même époque. Malheureusement, de si belles espérances ne devaient guère se réaliser. Ce règne agité fut bien moins le règne de Henri II que celui de la hautaine et impérieuse Diane de Poitiers. Mellin avait toujours été en fort bons termes avec cette favorite célèbre, ainsi qu'avec tous les siens; il l'avait toujours fort louée, et il faut avouer qu'en plusieurs circonstances elle a bien mérité des arts et des lettres. Il chantait encore, à cette époque, sa merveilleuse beauté, dans ce onzain charmant, digne de figurer auprès des plus jolies fleurs de *l'Anthologie grecque :*

Contentez-vous, heureuses violettes,
De recevoir honneur et parement
De la blancheur du beau sein où vous estes,
Sans luy cuider apporter ornement ;
Car elle est mesme honneur du firmament ;
Et si, sçachant qu'à elles devez estre,
En ce froid temps nature vous fit naistre,
Ce fut afin que vostre nouveauté
De plus en plus au monde fist congnoistre
Que le temps faict en Diane apparoistre
Nouvelle grâce et nouvelle beauté !

(*Ed.* 1719, p. 158.)

Malgré les malheurs et les troubles du règne de Henri II, la Cour n'avait rien perdu de sa splendeur. La jeune Marie Stuart en était alors le plus bel ornement. Fiancée à François II dès son enfance, elle avait adopté la France pour patrie; elle charmait tous les cœurs par ses grâces et son esprit; tous les poètes la célébraient, et les fêtes naissaient en foule autour d'elle. Mellin fut véritablement à cette époque l'âme des fêtes et des divertissements de la Cour. C'était lui qui rimait tous les cartels, les épithalames, les

mascarades et les devises. Ni son âge, ni ses fonctions ecclésiastiques et littéraires, n'avaient refroidi son amabilité, ni fané les grâces de son esprit, ni affaibli son penchant à la galanterie. Les livres d'heures et les psautiers des dames de la Cour avaient leurs marges toutes chargées de ses spirituels dizains et de ses amoureux impromptus. Il écrivait sur un calendrier :

S'il vous plaisoit marquer en teste
Un jour ordonné pour m'aimer,
Je l'aurois pour une grand'feste,
Mais point ne le voudrois chaumer.

(*Ed.* 1719, p. 100.)

Sur les *Heures* de Mademoiselle de Charlu :

Si la vertu se pouvoit voir présente,
De ses beautés chacun seroit espris ;
Mais tant au vif Charlu la représente
Que je ne vois rien qu'elle en mes esprits.

(*Ib.*, p. 101.)

Sur le *Psautier* de Mademoiselle de Nemours :

Si Dieu mettoit les dons en vous et moy
Qu'avoit l'auteur de ceste œuvre parfaicte,
Pour vostre part seriez femme d'un roy,
Et par souhaits j'en serois le prophéte.

(*Ib.*, p. 103.)

Sur le livre d'une dame :

On a beau ailleurs me tenir ;
Car comme un oysillon en cage
Tend toujours l'aile à son bocage,
Ainsi veux-je à vous revenir !

(*Ib.*, p. 103.)

C'était à qui aurait un si accommodant directeur, et, sans doute, il trouvait peu de pénitentes rebelles.

Cependant, le vieux poète qui jusqu'alors avait si paisiblement joui de ses succès et de sa réputation, qui avait donné le ton à toute la cohorte poétique du siècle *du grand roy François*, comme on disait alors, allait bientôt voir la renommée de son ami Marot et de leurs disciples communs, et même la sienne propre, vigoureusement attaquée et presque anéantie; bien plus, lui-même devait voir, avant de mourir, le sceptre littéraire aux mains d'une nouvelle école. Tous les lecteurs ont compris que nous voulons parler de cette audacieuse tentative, qui fit alors la gloire de Ronsard, qui eût fait durer cette même gloire bien au-delà de notre siècle, si Ronsard avait réussi, mais qui, n'ayant point été couronnée de succès, est cause qu'aujourd'hui *le souverain poète François* n'est plus qu'un objet de ridicule pour ces juges superficiels qui prétendent peser son mérite sans connaître une seule page de ses œuvres.

Dès l'année 1549, le jeune et fougueux Joachim du Bellay avait arboré l'étendard de la révolte poétique par la publication de sa *Défense et illustration de la langue françoise,* véhément plaidoyer en faveur des idées nouvelles, et où les œuvres de Marot et de ses amis étaient traitées *d'épiceries*. Ronsard, d'abord page du duc d'Orléans, fils de François Ier, puis attaché à Jacques Stuart, et enfin envoyé avec Lazare de Baïf et Langeay du Bellay en différentes négociations, venait de paraître à la Cour, tout brillant des palmes qu'il avait conquises aux *Jeux floraux* de Toulouse; et, entouré d'une foule de jeunes rivaux, qui étaient en même temps ses disciples passionnés, il commençait, sous les plus heureux auspices, cette haute fortune poétique qui devait arriver à son comble sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Mellin n'épargna pas les railleries et les sarcasmes à tous ces

novices téméraires; *il avoit toujours esté ardent à reprendre les défauts des autres,* dit Thevet, quoique l'on ne puisse croire qu'il ait été capable d'une basse jalousie, puisqu'il était intimement lié avec tant d'écrivains célèbres de son temps. Mais il est certain qu'il eut d'abord des démêlés fort vifs avec Ronsard, et que celui-ci redoutait beaucoup ses traits satiriques, ainsi que le prouvent ces vers, qu'on a si souvent cités, mais pas toujours exactement, et qui ont été complètement modifiés dans les dernières éditions des œuvres de l'auteur de la *Franciade :*

Escarte loin de mon chef
Tout malheur et tous meschef;
Préserve-moy d'infamie
De toute langue ennemie,
Et de tout acte malin.
Et fay que devant mon prince
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Mellin.

(*Odes,* liv. v, od. v. *Hymne triomphal de la reyne de Navarre.*)

Voilà ce qui est bien établi; ce qui l'est moins, ce sont les manœuvres odieuses, les moyens jaloux que Saint-Gelais aurait employés pour étouffer la faveur naissante du chantre de Cassandre, s'il fallait en croire certains biographes, qui, sans lui adresser ces reproches vagues que lui fait Claude Binet dans un passage de la *Vie de Ronsard,* précisent, au contraire, toutes les circonstances, comme s'ils avaient assisté en personne à ces débats, et vont jusqu'à dire que Henri II ayant chargé Mellin de lui lire une pièce nouvelle de Ronsard, Mellin la mutila, en changea l'ordre, y mit des vers absurdes de sa façon, et la défigura, en un mot, de la manière la plus ridicule. L'Advocat, et Chaudon et Delandine, qui l'ont ici servilement copié, auraient bien dû nous

dire où ils ont puisé cette curieuse particularité. On sait, du reste, quelle confiance il faut accorder à ces compilateurs, surtout aux deux derniers, dont l'ouvrage est si dépourvu de critique. Quoi qu'il en soit, il est certain que les réformateurs, tout les premiers, n'avaient pas ménagé Mellin. Du Bellay, au IVe chapitre du livre II de son *Illustration,* avait expressément désigné plusieurs de ses meilleures pièces comme des chansons vulgaires, indignes de prétendre au nom d'Odes. Il avait même écrit une piquante satire, où, sous les traits du *poète courtisan,* on reconnaissait aisément Mellin, quoique tous les reproches qu'elle contenait ne fussent point mérités par lui. Ronsard riposta également aux malices de Saint-Gelais, dans plusieurs de ses *odes*. Michel de l'Hospital, alors chancelier de Marguerite, sœur de Henri II, et grand ami des novateurs, publia une longue pièce latine, où il le dépeignait comme un vieillard envieux et borné. La querelle s'envenimait de plus en plus, quand des esprits plus calmes et plus sensés, voyant avec peine la désunion qui régnait parmi des gens de lettres faits pour s'estimer, tentèrent d'opérer entre eux un rapprochement. Guillaume des Autelz fut celui qui se chargea du rôle de médiateur; ses efforts furent couronnés de succès, et Ronsard et Mellin devinrent amis, et le restèrent jusqu'à leur mort. Mellin adressa au jeune poète un sonnet flatteur, que celui-ci fit imprimer en tête de la deuxième édition de ses *Sonnets,* donnée en 1553, in-8°. Ronsard, de son côté, lui donna plus d'une fois des éloges dans ses vers, et lui dédia celle de ses *odes* qui commence par ces mots :

Toujours ne tempeste enragée
Contre ses bords la mer Egée , etc.

On y trouve, entre autres, les témoignages suivants d'estime et de réconciliation :

Las ce monstre, ce monstre d'Ire
Contre toy me força d'escrire
Et m'eslança tout irrité,
Quand d'un vers enfiellé d'ïambes
Je vomissais les aigres flambes,
De mon courage despité :

Pource, Mellin, *qu'on me fit croire*,
Qu'en fraudant le prix de ma gloire
Tu avais caqueté de moy,
Et que d'une longue risée
Mon œuvre, par toi mesprisée,
Ne servit que de farce au roy.
Mais ores ores que tu nies
En tant d'honnestes compaignies
N'avoir mesdit de mon labeur,
Et que ta bouche le confesse
En présence de nous, je laisse
Le despit qui m'ardoit le cœur.

Dressant à notre amitié neuve
Un autel, j'atteste le fleuve
Qui des parjures n'a pitié,
Que ni l'oubli ni le temps même
Ni la rancœur ni la mort blême,
Ne desnou'ront nostre amitié.
. . . .
Ne pense donc que le temps brise
L'accord de nostre foy promise, etc.

(*Odes,* liv. IV, *od.* 21, *éd.* 1623.)

Joachim du Bellay, qui, dans toute cette affaire, paraît avoir été peut-être celui dont la réconciliation fut la plus sincère, lui adressa plusieurs sonnets de ses *Regrets*, des vers latins pleins d'élégance, qu'il fit précéder, en les publiant plus tard, de quelques lignes d'autant plus flat-

teuses, qu'elles étaient parfaitement justes, et une *ode,* où l'on remarque ces éloges :

Mellin, que chérit et honore
La Cour du roy, plein de bonheur,
Mellin, que France avoue encore
Des muses le premier honneur,
. . . .
Mellin, tes vers emmiellés
Qui aussi doux que ton nom coulent,
Au nectar des muses meslés
L'honneur de tous les autres foulent.
. . . .
Pourquoi doncques si longue nuict
Veux-tu sur tes labeurs estendre,
Opprimant la voix de ton bruict
Qui malgré toy se faict entendre? Etc.

(*Ode* III, *des Vers Lyriques de J. du Bellay.*)

Enfin, la bonne harmonie se rétablit entièrement entre ce *genus irritabile vatum,* et Mellin garda sa considération personnelle et son influence sur l'esprit des jeunes poètes, qui ne dédaignaient pas toujours de le consulter. On s'est donc trompé, quand on a dit que, de dépit, le vieil ami de Marot ne composa plus désormais que des vers latins; il suffit de jeter les yeux sur cette partie de ses œuvres, qui est fort peu étendue, pour voir qu'il en fit à toutes les époques de sa vie, et principalement, au contraire, dans sa jeunesse.

Une fois sa paix faite avec Ronsard et son école, Mellin coula paisiblement le reste de ses jours dans la somptueuse résidence de Fontainebleau, où le retenait le soin de sa charge de bibliothécaire, au milieu de ses livres et de quelques anciens amis. Ses démêlés et la faveur croissante

de Ronsard n'avaient nullement diminué la confiance du roi, qui l'honora toujours beaucoup. *C'estoit encore à lui qu'on avoit recours pour tous discours latins et françois,* dit Thevet. C'est à cette même époque (1556) que Henri II, sur la demande des bibliothécaires et des savants, rendit une ordonnance bien profitable aux progrès des sciences et des lettres : les libraires devaient remettre aux bibliothèques royales un exemplaire *sur vélin et relié* de tous les livres imprimés avec privilége. Il paraît que cette ordonnance fut, malheureusement, assez mal observée.

Le dernier des travaux de Mellin paraît avoir été la *Sophonisbe.* Il l'imita entièrement de l'italien du célèbre prélat Jean Georges Trissino, et n'en mit en vers que les chœurs. Brantôme préférait hautement cette traduction à l'original. Elle fut représentée à Blois, en 1556, à l'occasion des noces de M. de Cypierre, gouverneur du prince qui fut depuis Charles IX. Le même Brantôme nous apprend que la reine Catherine, qui avait été la première à organiser ces divertissements, conçut ensuite des craintes superstitieuses de la reproduction de tous ces malheurs passés ou imaginaires, et ne voulut plus désormais qu'on jouât une seule tragédie à la Cour. La *Biographie universelle* fixe la représentation de cette pièce à l'année 1559, mais c'est une erreur; cette date est seulement celle de son impression. Quant à la part que François Habert aurait prise à la mise en scène de l'œuvre de son ami, suivant la même *Biographie,* j'ignore où le fait est puisé.

Le trépas de Mellin de Saint-Gelais fut aussi tranquille que sa vie. Il vit la mort s'approcher sans crainte et sans faiblesse. Non loin de ses derniers instants, il se fit apporter son luth, et improvisa ces vers latins, qui passent avec raison pour les plus élégants qu'il ait faits en cette langue :

Barbite qui varios lenisti pectoris æstus,
Dum juvenem nunc sors, nunc agitabat amor,
Perfice ad extremum, rapidæque incendia febris
Quà potes infirmo fac leviora seni :
Certe ego te faciam, superas evectus ad auras,
Insignem ad citharæ sidus habere locum.

Deux heures avant d'expirer, entendant ses médecins discuter sa maladie et en tirer différentes opinions sur les chances qu'il pouvait avoir de revenir à la santé : « C'est moi-même, leur dit-il, en souriant, qui vais vous tirer de peine ; » et quelques minutes après il rendit l'âme, emportant la réputation d'un esprit ferme, qui ne s'était pas laissé abattre aux souffrances de l'humanité, en même temps que celle d'un poète à qui l'âge et la maladie n'avaient rien enlevé de sa grâce, ni de sa vive intelligence.

On n'est pas parfaitement d'accord sur l'époque où Saint-Gelais cessa de vivre. La Monnoye observe avec raison que le titre et le contenu de plusieurs de ses pièces suffisent pour donner un démenti formel à ceux qui placent cette mort en 1554. On la met ordinairement à l'année 1558, et cette date paraît exacte. Mais quand on a dit : Il est certain que Mellin n'a pu mourir que dans les derniers jours de cette année, ou même dans les premiers de 1559, qui se trouvaient attribués à l'an 1558, grâce à la maladroite coutume, encore en vigueur alors, de commencer l'année à Pâques ; et ce qui prouve que Saint-Gelais n'a pu mourir plus tôt, c'est qu'il composa l'épitaphe de Jules César Scaliger, mort le 21 octobre de cette même année 1558 ; on n'a point apporté une preuve irrécusable. La pièce latine que l'on indique ne doit pas être nécessairement considérée comme une épitaphe, et il pourrait bien y être question de Scaliger encore vivant, ou plutôt même, le doute ne peut être permis à cet égard.... Il est étonnant que de Thou,

qui donne ordinairement, avec tant de complaisance, des détails sur les moindres littérateurs de son temps, n'ait rien dit de Mellin ni de sa mort.

Saint-Gelais fut enterré dans l'église de Saint-Thomas du Louvre, à Paris, au dire de tous les biographes; mais aucun n'a dit si son tombeau offrait quelque intérêt au point de vue de l'art, ni rapporté l'épitaphe qui y fut gravée. Voici, du moins, celle que Joachim du Bellay composa en l'honneur du vieux poète qu'il avait d'abord outragé :

TUMULUS MELLINI SANGELASII.

Sepultus, hospes, hic jacet Gelasius,
Pater leporis et joci, Gelasius,
Simulque grande sæculi decus sui,
Ab ore cui fluebat atticum melos,
Disertus idem et eloquens, probus, pius,
Ciere doctus aureæ sonos lyræ;
Notare cautus ignei faces poli :
Juvaret ut bonos, bonus parum sibi.
Quid amplius, mororve quid diutius ?
Sepultus, hospes, hic jacet Gelasius,
Pater leporis et joci Gelasius,
Simulque grande sæculi decus sui.

Suivant Germain Brice, ce tombeau existait encore au commencement du XVIIIe siècle. J'ai fait de vaines recherches pour savoir ce qu'il était devenu, lors de l'éboulement d'une partie de Saint-Thomas du Louvre, en 1739, et enfin lors de la démolition complète de ce monument, qui eut lieu, je crois, au commencement de ce siècle, sous le premier Empire.

La mort de Mellin fut pleurée en vers et en prose par tous les écrivains d'alors. Les épigrammes latines et autres

poésies, composées à cette occasion, furent même réunies en un volume, qui parut en 1559, à Paris, in-4°, chez Frédéric Morel, selon Moréry. Ce volume doit être très rare, et nous ne l'avons jamais vu.

Voici le portrait qu'un contemporain nous a laissé de Mellin : « *Il estoyt de moyenne stature, fort grelle de corps, ayant le poil des cheveux et de la barbe fort clair et mol, le front ouvert, le sourcil un peu enlevé, les yeux vers et allués, le nez enlevé, la bouche moyennement grande; la face fort longue, le col assez long et petit, d'un visage modeste, d'une singulière éloquence, de petite nature et complexion ; etc.* (Thevet, *Hommes illustres.*)

Les arts ont dû souvent reproduire les traits du poète favori de Henri II. Parmi ses portraits gravés, j'en connais deux fort beaux. Le premier se trouve dans les *Hommes illustres* de Thevet; le second, véritable chef-d'œuvre de gravure exécuté par Ch.-E. Gaucher, est en tête du troisième volume des *Annales poétiques.* On lit au bas, *ex Bibliothecâ regiâ,* ce qui paraît lui donner plus d'authenticité que n'en a le premier. Ils ont, d'ailleurs, assez de ressemblance l'un avec l'autre, et s'accordent bien avec le portrait écrit que nous venons d'emprunter au bon Thevet.

Les contemporains de Saint-Gelais l'avaient surnommé *l'Ovide François,* titre dont on a voulu aussi, plus tard, gratifier Joachim du Bellay. La *Biographie universelle* observe judicieusement que c'est là un nouvel exemple de l'abus des comparaisons. Il est étrange que bien des auteurs de *Dictionnaires historiques* aient, à l'envi, répété une qualification si peu juste; il est encore plus étrange qu'ils aient cherché à la motiver. Pour nous, nous pensons qu'aucun des lecteurs qui connaîtront assez bien le poète latin ne sera tenté de trouver la moindre similitude,

même aussi purement littéraire que possible, entre le favori des rois de France et l'illustre exilé d'Auguste. Pour n'insister que sur un seul point, où jamais a-t-on pu rencontrer dans Saint-Gelais rien qui rappelât l'abondance inépuisable d'Ovide? S'il fallait, à toute force, rapprocher Mellin de quelque poète latin ancien et illustre, Martial serait, peut-être, celui qui offrirait le plus de points de ressemblance, encore faudrait-il reconnaître que le rimeur français ne brillerait auprès de son spirituel devancier que *longo sed proximus intervallo*.

On attribue généralement à Mellin l'honneur d'avoir naturalisé le sonnet italien en France. Nous ne discuterons point l'exactitude de cette assertion, qui peut être contestée, puisque Marot, du Bellay et d'autres contemporains, firent aussi des sonnets; mais nous avouerons franchement que nous sommes au nombre de ceux qui regardent cette importation comme assez peu heureuse, comme funeste même, par suite des faux brillants et des fausses pensées qu'elle mit à la mode, et malgré ce vers si fameux de l'auteur du *Lutrin*:

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

qui pourrait bien n'être qu'un trait de satire assez mal compris. Mellin fut mieux inspiré en nous dotant du madrigal, qu'il emprunta également, dit-on encore, à l'Italie.

Malgré la grande réputation que lui avaient faite ses productions poétiques et l'estime de ses contemporains, Mellin paraît avoir été assez peu soucieux de sa gloire littéraire. Il était mort sans avoir même réuni la collection de ses poésies; car l'édition de Lyon, 1548, citée par Brunet, et qui est probablement due aux soins d'Antoine Du Moulin, ne peut mériter ce nom. Ces pièces légères circulaient, d'ordinaire, en manuscrit à la Cour; de là l'er-

reur des éditeurs, qui ne savaient à qui les attribuer, de Marot ou de Mellin; de là aussi la perte d'un grand nombre; car nous ne possédons, évidemment, qu'une faible partie des vers que Mellin avait écrits. Ce ne fut que seize ans après sa mort, qu'un savant libraire de Lyon, Antoine de Harsy, prit soin d'en donner le premier recueil assez complet, qui parut avec privilége du roi Charles IX, Lyon, 1574, in-8°. On pourrait croire que cette édition eut peu de succès, et même que Mellin était alors bien déprécié dans l'opinion publique, si l'on prenait à la lettre cet endroit des *Recherches sur la France* d'Estienne Pasquier: « *Mellin produisoyt des petites fleurs et non fruits d'aucune durée; c'estoyent des mignardises qui couroient de fois à autre par les mains des courtisans et des dames de Cour, qui lui estoyt une grande prudence, parce qu'après sa mort on fit imprimer un recueil de ses œuvres, qui mourut presque aussitost qu'il vit le jour* » Le fait, et, plus encore, le jugement consignés dans ce passage, ont étonné avec raison plusieurs critiques, et ils ont taxé Pasquier d'une sévérité outrée; mais aucun, que je sache, n'a songé au motif qui avait dicté sa sentence. M. Sainte-Beuve observe, à ce sujet, que ces poésies virent le jour à une époque peu favorable, au moment même où l'on était le plus follement engoué de Ronsard et de sa méthode. Cette explication plausible ne dit pas tout, cependant. Voici, très probablement, la véritable: Le bon Etienne Pasquier avait des griefs personnels à venger. On sait qu'à son début dans la carrière des lettres, il fut un des partisans les plus chauds et les plus exagérés de Ronsard, et, comme tel, il eut, sans doute, souvent à endurer les traits satiriques de Saint-Gelais. En écrivant les lignes que nous venons de citer, il ressentait encore les cuisantes étreintes de *la tenaille de Mellin,* il gardait

rancune à son critique, et il était bien aise de représenter sa gloire comme déjà dévorée par l'oubli. Enfin, ce qui réfute victorieusement Pasquier, c'est que l'édition dont il parle, celle d'Antoine de Harsy, fut contrefaite presque aussitôt qu'elle parut, et que l'on en fit plusieurs autres dans l'espace de peu d'années.

Oui, sans doute, le jugement de Pasquier était injuste. Mellin avait été mis au-dessus de Marot par ses contemporains; la postérité n'a point été de cet avis, et elle a eu raison; mais il n'en demeure pas moins toujours un des écrivains de son siècle qu'on lira avec le plus de plaisir. Ce serait peut-être ici le lieu d'essayer une appréciation littéraire en règle des qualités et des défauts de notre poète. Nous aimons mieux nous en rapporter au lecteur sur ce point, et lui laisser le plaisir de prononcer en parfaite connaissance de cause. Quant à ce qui peut rapprocher et distinguer Saint-Gelais de son ami Marot, plusieurs passages de cette Notice peuvent en donner une idée. Nous n'ajouterons donc qu'un petit nombre d'observations à ce travail déjà trop long.

La poésie de Saint-Gelais a tous les défauts matériels de celle de Marot et de son temps, les hiatus, les enjambements vicieux, les *e* muets qui ne sont point élidés. Mais un point sur lequel Saint-Gelais mérite plus de reproches que Marot, puisqu'il lui survécut de quinze ans, c'est l'obstination qu'il a mise à ne point observer l'entrelacement des rimes masculines et féminines, règle que maître Clément lui-même avait suivie assez exactement dans un certain nombre de ses meilleures épigrammes et dans ses psaumes, et que Ronsard et ses disciples s'imposaient rigoureusement.

Une chose assez singulière, c'est que Mellin de Saint-Gelais offre beaucoup moins de mots surannés que maître

Clément, ce qui tient sans doute à son long séjour près des rois et à sa pratique continuelle de la haute société ; mais, en revanche, les tournures qu'il emploie sont souvent plus vieillies que celles dont se servait Marot. Il ne serait pas aussi aisé de rendre raison de cette dernière particularité, qui prête trop souvent une véritable obscurité à son style.

Saint-Gelais n'avait ni la verve ni l'imagination de Marot ; mais il avait bien autant de grâce et d'esprit. Il est fâcheux, pour l'honneur du poète, que celles de ses pièces où il n'a point assez respecté la décence soient précisément au nombre des mieux frappées sous le rapport littéraire. C'était dans les morceaux de peu d'étendue qu'il réussissait davantage. Dans ce genre seulement, il a pu être le véritable rival de Marot. Maître Clément n'eût certainement pas désavoué les vers suivants, que je prends pour exemples entre bien d'autres :

Un charlatan disoit en plein marché
Qu'il montreroit le diable à tout le monde ;
Si n'y eut nul, tant fust-il empesché,
Qui ne courust pour voir l'esprit immonde.
Lors une bourse assez large et profonde
Il leur desploye, et leur dit : Gens de bien,
Ouvrez vos yeux : voyez, y a-t-il rien ?
Non, dit quelqu'un des plus près regardants.
Et c'est, dict-il, le diable, oyez-vous bien,
Ouvrir sa bourse, et ne voir rien dedans.

(*Ed.* 1719, p. 71.)

HUICTAIN A UNE DAME.

Si vous voulez estre aimée et servie,
Faictes qu'amour quelque bien nous propose,

Et n'estimez que pour perdre la vie
A vous servir personne se dispose.
Je ne vois point que l'on cherche la rose
Pour n'y trouver qu'espine et cruauté ;
On en faict cas pour bien meilleure chose,
Car sa douceur respond à sa beauté.

(*Ib.*, p. 127.)

DOUZAIN D'UN PASSEREAU.

(*Imité du latin de Jean Second.*)

Son passereau d'un perroquet mordu
Je vis tout mort, ou bien peu s'en falloit,
Et elle en pleurs, comme s'elle eust perdu
Tout ce dont plus au monde luy chaloit,
Et le tenant, ainsi qu'elle souloit,
Entre ses mains, l'approche de son sein,
Dont il revint tost en vie, et si sain
Qu'il s'envola battant l'une et l'autre aile:
Ingrat oiseau, de pouvoir füir celle
De qui il tient tout ce qu'il a de vie !
Las, au rebours mourir me sens pour elle,
Et si de moy toujours elle est suivie !

(*Ib.*, p. 163.)

FOLIE.

Nostre vicaire un jour de feste
Chantoit un *agnus* gringotté
Tant qu'il pouvoit à pleine teste,
Pensant d'Annette estre escouté.
Annette de l'austre costé
Ploroit attentive à son chant :
Dont le vicaire en s'approchant
Luy dit : Pourquoi pleurez-vous, belle ?

Ah ! Messire Jean, ce dict elle,
Je pleure un asne qui m'est mort,
Qui avoyt la voix toute telle
Que vous, quand vous criez si fort !

(*Ib.*, p. 70.)

A MADAME D'AUMALE.

Amour a sçeu sur la fin de ce jour
Qu'en ceste cour sur toute autre admirable
Une princesse est en heureux séjour
Seule à sa mère en beauté comparable,
Et m'a donné ceste charge honnorable,
De la choisir, pour ce qu'il n'a point d'yeux,
Et l'advertir que s'il luy semble mieux
D'estre d'un Dieu que d'un mortel servie,
D'abandonner le ciel il a envie.
Vous avez donc, Madame, entre vos mains
Le grand pouvoir de faire en vostre vie
Les hommes Dieux et les Dieux estre humains !

(*Ib.*, p. 170).

DIZAIN.

Nulle amitié soit de Dieu ou des hommes
Ne prend ailleurs qu'en nos cœurs fondement,
Et le désir, selon ce que nous sommes,
Passe bientost ou dure longuement.
Si donc un ferme et bon entendement
Prend à servir Dieu ou les damoiselles,
Il continue à aimer lui ou elles ;
Et l'inconstant aime sans seûreté :
Mais nous donnons à Cupido des ailes
Pour excuser nostre légèreté !

(*Ed.* 1719, p. 145)

D'UN BOUQUET GRIS ET ROUGE.

Ces six œillets meslés en ceste guise
Vous sont par moy ce matin envoyés,
Pour vous monstrer, par ceux de couleur grise,
Que j'ay du mal plus que vous n'en voyez.
Les rouges font plainte en l'autre moitié,
Non point de vous, mais du Dieu sans pitié
Qui de mon cœur prend vie et nourriture:
Et tous ensemble, ayant de leur nature
Brève saison, vous portent ce message,
Que la beauté est un bien qui peu dure,
Et que qui l'a doit la mettre en usage!

(*Ib.* p., 166.)

Aussi les lignes sévères de Pasquier n'ont pas empêché Mellin de conserver toute sa réputation auprès d'une certaine classe de lecteurs. S'il ne fut jamais aussi connu et, pour ainsi dire, aussi populaire que Marot, il fut toujours fort estimé des connaisseurs et des gens de goût. On le réimprimait encore au milieu du XVII[e] siècle, au milieu du règne des Voiture, des Chapelain et des Scudéry. Sous Louis XIV, quoique l'on fût généralement disposé à juger fort sévèrement nos vieux auteurs, les plus grands écrivains, bien loin de l'oublier, en parlent dans les termes les plus favorables. Boileau, le sévère Boileau lui-même, lui rendait pleine justice. S'il n'avait rien dit de lui dans *l'Art poétique,* il répara bien cet oubli dans une phrase de *la VII[e] Réflexion sur Longin.* Quant au bon Lafontaine, Mellin était un de ses auteurs de prédilection, ainsi que le prouvent différents passages de ses œuvres, et entre autres quelques lignes de la préface du deuxième livre des *Contes et Nouvelles,* publié en 1671. Jean-Baptiste Rousseau et Vergier l'estimaient beaucoup aussi; ils l'étudiaient, ils le

prenaient pour modèle, trop souvent même, il faut en convenir. Bernard de la Monnoye, qui était resté Gaulois jusque dans les premières années de Louis XV, consacrait quelques-unes de ses doctes veilles à le commenter. Le Brun, ce grand maître dans le genre de l'épigramme, Voltaire, Fontenelle, Marmontel, Thomas, savaient encore savourer le sel qui assaisonne ses meilleures pièces, et la Harpe, si dédaigneux d'ordinaire de nos vieilles richesses, lui accordait une mention courte, mais flatteuse, dans le *Cours de littérature;* enfin, les rédacteurs des *Annales poétiques* lui donnaient une belle place dans leur recueil. De nos jours, MM. Sainte-Beuve, Philaréte-Chasles, Saint-Marc Girardin et Géruzez l'ont très bien apprécié; et nous osons croire que les amis des lettres trouveront encore assez de traits agréables dans les œuvres du vieux poète, pour ne point regretter le temps qu'ils auront passé à les lire.

Nantes, mars 1853.

L'ILE-FEYDEAU

PAR Mr J.-C. RENOUL.

Dans un récent travail, nous tracions un aperçu historique de la fondation de nos cours Saint-Pierre et Saint-André, et nous insistions sur ce fait, que c'était surtout à l'initiative et à l'impulsion du maire Gérard Mellier que nous devions la plus grande partie de ces constructions qui, dans le cours du XVIIIe siècle, vinrent embellir Nantes et en changer complètement l'aspect.

Nous venons aujourd'hui apporter une nouvelle preuve de cette assertion.

Nous nous proposons, en effet, de parler de la création du quartier de l'Ile-Feydeau, belle et utile entreprise que Gérard Mellier sut pareillement concevoir, et qu'avec sa volonté énergique, il réussit à mener à bonne fin.

En nous reportant toujours au commencement du siècle dernier, nous trouvons la vieille rue de la Poissonnerie, avec ses boutiques basses et ses maisons en bois du moyen-âge, se présentant comme point d'arrivée de la rive gauche de la Loire. Du côté du fleuve, deux tours, qui portent son nom, en forment l'entrée, et le pont, construit en 1670, la relie ensuite à la rue de la Saulzaie. A l'extrémité du pont et en avant de cette dernière rue, se trouve la porte Bon-Secours, que 1711 verra démolir;

puis s'étend la longue voie des ponts, bordée de petites maisons, et tellement angustiée, que dans presque tout son parcours elle n'offre guère passage qu'à une seule voiture.

Entre le pont de la Poissonnerie et celui de la Belle-Croix se trouvait donc, comme aujourd'hui, la rue appelée alors de la Saulzaie, et que nous nommons maintenant rue Bon-Secours. Au Nord, les maisons étaient baignées par la Loire. Au Sud, se présentait d'abord la cohue aux poissons. Puis un groupe de maisons sans aucune régularité et auxquelles on n'arrivait que par de petites ruelles, s'étendait à peu près jusqu'au point où se trouve actuellement la rue de Clisson. C'était un terrain bas que souvent les eaux du fleuve venaient couvrir. A l'autre extrémité de la rue de la Saulzaie s'élevait la chapelle Bon-Secours, et un peu plus loin, joignant le pont de la Belle-Croix, existait le moulin à eau, appelé le moulin Grognard.

Mais tout l'espace qui s'étendait depuis les maisons jusqu'à la pointe de l'Ile n'était qu'un amas de sables auquel on avait donné le nom de grève de la Saulzaie.

Un pareil emplacement si heureusement situé, près de la Bourse et du Port maritime, ne pouvait manquer de fixer l'attention d'un homme tel que Mellier, sans cesse préoccupé de tout ce qui tendait à favoriser les intérêts de Nantes.

Aussi à peine était-il nommé chef de l'Administration municipale, qu'il conçut le dessein de l'acquérir pour compte de la Ville, et qu'il s'occupa des moyens de réaliser ce projet.

Dans les premiers mois de 1721, il en entretint l'In- 1721
tendant général de Bretagne, M. Feydeau de Brou, qui se montra très disposé à seconder cette idée. Déjà, en effet, ce terrain était vivement convoité par des spéculateurs qui en avaient fait la demande.

Sur l'invitation de M. Feydeau de Brou, le Bureau de Ville s'empressa donc de faire dresser le plan des lieux, et la grève en question fut reconnue contenir :

En longueur.... 132 toises.
En largeur..... 40

soit, en superficie, 5,280 toises, ou 3 arpents 7/20es.

Ce toisé n'était pas absolument exact, comme nous le verrons plus tard, mais néanmoins il fut toujours reconnu comme seul officiel.

Le 17 septembre 1721, la Communauté se réunit et prit une délibération pour décider que la grève de la Saulzaie serait acquise pour compte de la Ville, et dès le lendemain, le maire Gérard Mellier écrivait à l'Intendant général :

« Je m'empresse de vous envoyer la délibération de » notre Communauté du 17 de ce mois, pour vous » supplier de lui procurer l'arrentement qu'elle demande » au Roi, du terrain vain et vague de la grève de la Saulzaie, » pour le nombre de 3 arpents 7/20es qu'elle contient, » suivant le plan ci-joint, dressé par M. Delafond, » ingénieur du Roi.

» Rien n'est plus convenable au bien public de cette » ville que d'accorder cet arrentement, soit pour y former » une promenade entourée d'arbres, soit pour y bâtir des » quais et des magasins. Et enfin, si les états se trouvent » un jour en disposition de nous accorder la statue équestre » du Roi, elle y serait placée avec décence. D'ailleurs, il » paraît juste de préférer la Communauté pour cet arren- » tement, à raison de 10 # par an, aucun particulier » n'en ayant offert autant jusqu'à présent. »

M. de Brou, avons-nous dit, était très sympathique à cette affaire, qui, du reste, par son peu d'importance appa-

rente, ne pouvait entraîner ni difficultés, ni lenteurs. Aussi, dès le 14 octobre suivant, intervenait un arrêt du Conseil portant :

« Le Roi, en son conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, » régent, et conformément à celui du sieur de Brou, a » ordonné et ordonne que la Communauté de la ville de » Nantes jouira du terrain vain et vague de la grève de » la Saulzaie, dépendant du domaine, contenant 3 » arpents 7/20es, avec faculté de l'employer aux usages » qui seront jugés le plus convenables au bien de » la ville, à la charge par ladite Communauté, suivant » ses offres, de payer annuellement au domaine de Sa » Majesté la somme de 10 #. »

Des lettres-patentes confirmatives de cet arrêt furent délivrées le 20 novembre de la même année, et enregistrées au Parlement, le 20 décembre suivant.

Enfin, le 14 août 1722, arrêt d'enregistrement de ces 1722
lettres-patentes à la Chambre des Comptes de Nantes.

Avant de procéder à cet enregistrement, la Cour des Comptes avait voulu qu'un nouveau toisé fût fait de la grève de la Saulzaie, et avait même paru attacher une certaine importance à cette opération. Elle délégua à cet effet l'un de ses membres M. Langlois, et M. Laillaud, architecte, procéda au débornement auquel durent également assister les membres de la Communauté et le Procureur du Roi, Syndic.

Ce mesurage, fait avec un soin scrupuleux, eut lieu les 17 et 18 juillet, et il fut reconnu que le périmètre de la grève de la Saulzaie comprenait en réalité une superficie de 6,180 toises carrées de 36 pieds chacune, soit 4 arpents 1/4 et 7/20es, non compris l'espace nécessaire pour ouvrir une rue de 20 pieds dans toute la longueur du terrain.

La Cour des Comptes tint à ce que cette différence fût

constatée. Mais l'enregistrement n'en eut pas moins lieu, car l'on comprit que l'intention de l'arrêt était bien positivement que la totalité du terrain fût concédée à la Ville.

Ainsi, à cette époque de 1722, la Communauté de Nantes se trouvait avoir la libre disposition de la grève entière de la Saulzaie.

Comme on l'a vu, lorsque Mellier avait songé à faire cette acquisition, il n'était pas bien fixé sur l'emploi que l'on en pourrait faire.

On avait d'abord pensé à employer ce terrain à l'établissement d'une promenade, et l'on ne peut disconvenir que c'était là une pensée heureuse.

On avait aussi songé à y établir des magasins de dépôt; la situation de cet emplacement entre deux cours d'eau en rendait les abords faciles, et cette destination semblait naturellement indiquée.

Mais ces deux projets n'eussent qu'imparfaitement rempli le double but que l'on voulait atteindre, celui d'embellir la ville, en créant en même temps des habitations devenues nécessaires.

Vers la fin de 1722, M. Goubert, architecte de la ville, reçut donc l'ordre de préparer un plan de division du terrain sur lequel des constructions régulières seraient élevées et qui comprendraient des maisons d'habitations et des magasins.

M. Goubert se livra immédiatement à ce travail, et, bien que ses propositions n'aient point été adoptées, nous croyons devoir en dire un mot, car c'est là la première pensée relative à la construction de notre Ile-Feydeau.

M. Goubert était d'abord d'avis de diviser le terrain en seize emplacements.

Il proposait ensuite que la Ville prît à sa charge :

1° La construction des quais, tant d'entrée, depuis le

pont de la Belle-Croix, que d'enceinte jusqu'à l'ancien mur de ville, sur la grève, du côté de la ville;

2° La construction d'un grand touc voûté sous la rue du Milieu et dans toute sa longueur;

3° L'établissement d'un mur pour fermer la voie du moulin Grognard, et celui d'un autre mur, depuis l'arche bouchée dudit moulin, jusqu'à l'ancien mur de ville, pour former le quai d'entrée;

4° La construction de toutes les cales et l'établissement du pavé en entier pour le quai d'entrée, les cales et les plateformes, et pour moitié pour les autres quais vers la rivière.

Suivant le devis de M. Goubert, le montant de cette dépense que la Ville aurait eu à supporter, se serait élevé à 160,000 #.

Et, pour couvrir ces frais, il proposait de créer une loterie composée de 640 billets de 250 # chacun, et dont le montant eût ainsi fourni cette même somme de 160,000 #.

Sur ces 640 billets, il y en aurait eu 16 noirs, emportant chacun la propriété de l'un des 16 emplacements désignés par numéro sur le plan; ce qui eut fait un billet gagnant sur 40 billets.

Ceux que le sort eût favorisés auraient été tenus de bâtir, au fur et à mesure que les quais construits par la Ville se seraient élevés.

Tel était le projet soumis à l'Administration par son architecte-voyer. Mais, comme nous venons de le dire, les idées de M. Goubert ne furent point définitivement accueillies.

Le Bureau de Ville s'était, en effet, attaché à un moyen plus simple, plus sûr, et qui devait en même temps le décharger de tous frais et en quelque sorte de tous soucis.

Dans l'état où se trouvaient ces terrains, la Communauté ne pouvait guère songer à en tirer profit en les cédant. Avant toute construction, il y avait nécessairement de grands frais à faire. Il fallait d'abord remblayer et niveler tout le terrain, de manière à le mettre à l'abri des eaux: pour le consolider, il fallait l'entourer d'une ceinture de quais; des cales étaient à établir, une grande étendue de pavé à faire, etc. Puis enfin, toutes les constructions devaient être élevées sur pilotis, et c'était là une cause de nouvelles dépenses.

Aussi ne sera-t-on point surpris que la Ville, qui dès lors avait entrepris d'autres travaux très importants et qui absorbaient toutes ses ressources, ne se montrât pas disposée à entrer pour son compte et à ses risques dans une entreprise aussi hasardeuse.

Elle s'arrêta donc à cette idée, d'offrir gratuitement ces terrains à une Compagnie qui s'engagerait à faire exécuter à ses frais tous les travaux de consolidation et de constructions, suivant un plan convenu et adopté.

Cependant, avant de prendre cette détermination, le Bureau de Ville voulut prendre l'avis du public sur le projet de M. Goubert. Cette idée d'une loterie n'était point en effet précisément repoussée, mais l'on semblait regarder le prix de chaque billet comme trop élevé, et l'on eut préféré voir ce prix plus réduit, tout en augmentant naturellement le nombre de billets.

Un autre changement semblait aussi indiqué par l'opinion, c'était qu'en laissant toujours subsister les alignements et dispositions des rues, quais, cales, etc., on divisât le terrain en vingt-quatre emplacements, au lieu de seize indiqués d'abord.

Sur l'autorisation de l'Intendant général, les plans, devis et projets dressés par l'architecte de la ville furent

donc exposés pendant quinze jours à l'Hôtel-de-Ville, et chacun fût appelé à en prendre connaissance et à donner son avis.

Mais cette enquête prouva bientôt que le meilleur moyen d'arriver sûrement et promptement à la solution désirée, était, comme la Communauté l'avait pensé, la formation d'une Compagnie, agissant avec ses propres ressources et sa solidarité d'action.

Les premiers mois de 1723 se passèrent ainsi. Mais 1723
Mellier ne perdait pas un instant de vue la poursuite et la réalisation de son projet. A cet effet, il avait réuni plusieurs fois les principaux membres du commerce; il s'éclairait de leurs avis, et lui-même apportait dans la discussion le poids de son expérience et de son patriotisme désintéressé.

Enfin, le 23 juillet, il put écrire à l'intendant général de Brou :

« Après plusieurs conférences, l'affaire de la grève de la » Saulzaie a eu un heureux succès. Vous trouverez ci-joint » l'état de ceux qui ont souscrit chacun pour un empla- » cement et à la charge de construire des maisons et des » quais, le tout à leurs frais. Ils commencent par une » avance de 160,000#, en espèces, pour la dépense des » quais, cales, etc. J'aurai l'honneur de vous envoyer les » soumissions, après qu'elles seront mises au net; j'y » joindrai le projet d'arrêt du Conseil, pour les homologuer » et pour autoriser les Maire et Echevins à leur passer » contrat pour raison desdits emplacements, à la charge » par les acquéreurs de payer au Roi la même rente, dont » nous sommes chargés de 10# par an au total, pour » raison de cette grève.

» Voilà un des embellissements le plus considérable » qu'on pouvait procurer dans le centre de cette ville. La » dépense en sera élevée, mais il n'en coûtera rien au

» Roi ni à la Communauté, et le commerce en retirera
» beaucoup d'utilité. On manque ici de greniers et de
» magasins, et ces emplacements se trouvent favorablement
» situés pour la charge et la décharge des marchandises. »

Et le 5 août suivant, il écrivait encore à M. de Brou :

« Les actionnaires de l'emplacement de la grève de la
» Saulzaie s'assemblèrent tous, hier, à l'Hôtel-de-Ville.
» Nous y restâmes tous renfermés jusqu'après neuf heures
» du soir, et, après un sérieux examen, ils ont tous
» signé leur soumission, sans changer un seul mot à mon
» projet. Ils m'ont fait remettre ce matin, par le Juge-
» Consul en chef, l'original de la soumission, avec les
» plan, devis et élévations paraphés. Notre Communauté
» s'assemblera demain pour les accepter, et fera diligence
» pour vous envoyer le tout. On fait état que cette
» dépense reviendra à 1,800,000#; ils paraissent s'y
» attendre. Jamais on n'a fait une entreprise de construc-
» tions de cette importance, ni témoigné une marque
» semblable de confiance à un Maire qu'ils ont voulu
» prendre d'un commun accord pour les rapprocher. Je
» crois que voilà le premier miracle qui se soit opéré à
» Nantes, de réunir vingt-quatre têtes au même point. Je
» joins ici la liste de ceux qui ont traité pour la construc-
» tion de ces édifices. »

Et, en effet, le 4 août 1723, la soumission suivante avait été régulièrement signée et déposée aux mains du Maire de Nantes :

« Nous, soussignés, après avoir mûrement examiné les
» plans, profils, devis et élévations, dressés par M. Goubert,
» de lui signés, de la construction des maisons, des quais
» et cales à faire sur le terrain vain et vague de la grève de

» la Saulzaie, contenant trois arpents sept vingtièmes, » dont il a plu à Sa Majesté d'accorder par arrêt du » Conseil, du 19 novembre 1721, et lettres-patentes » dûment enregistrées, la jouissance en faveur de la » Communauté de cette ville, avec faculté de l'employer » aux usages qui seront jugés les plus convenables au » bien de ladite ville ;

» Promettons et nous obligeons envers MM. les Maire et » Echevins et Communauté de cette dite ville, chacun pour » ce qui nous concerne, de faire construire à nos frais, » des deniers qui seront par nous fournis, sans répétition » vers ladite Communauté, les vingt-quatre maisons, » ensemble les quais d'entrée, les quais d'enceinte, les » cales et les rues mentionnés aux susdits plan, profils, » devis et élévations, qui ont été de nous paraphés, aux » clauses et conditions qui suivent, savoir :

» 1° D'exécuter lesdits plan, profils, devis et élévations, » selon leur forme et teneur, en ce qui concerne la » construction desdits quais, cales, rues et la façade » uniforme des maisons y mentionnées, sans réservation, » parce que nous aurons la liberté de distribuer les » ouvrages de construction de l'intérieur des emplacements » desdites maisons, de la manière que nous jugerons à » propos.

» 2° De commencer à faire construire lesdits quais et » cales lors des basses eaux, de les continuer et de les » parfaire dans le cours de six années consécutives, à » commencer dans l'année prochaine 1724, comme aussi » de faire prendre les fondations des façades et des murs » mitoyens desdites maisons, à la hauteur desdits quais, » dans le même délai.

» 3° De payer annuellement à cette Ville et Communauté » le nombre de 8 s 4 d de rente pour chacun desdits

» vingt-quatre emplacements de maisons, revenant au
» total à 10 # de rente annuelle, pour dédommager
» ladite Communauté de pareille somme qu'elle est tenue
» de payer au domaine du Roi, suivant ledit arrêt du
» Conseil, du 19 novembre 1721.

» 4° Au moyen duquel arrentement, nous jouirons
» desdites vingt-quatre maisons en pure et pleine propriété,
» chacun pour ce qui nous concerne.

» Et, pour parvenir à l'exécution des clauses et
» conditions ci-dessus spécifiées, MM. les Maires et
» Echevins de ladite Communauté prendront une délibé-
» ration pour les agréer et ratifier, et s'obligeront à
» faire démolir, aux frais de ladite Communauté, le
» moulin Grognard, sans pouvoir prétendre aucun dé-
» dommagement vers nous, à cause de l'abandon dudit
» moulin, sauf à la Communauté à profiter des matériaux
» qui proviendront de ladite démolition.

» Et, pour sûreté du présent traité de la cession à notre
» profit desdits emplacements spécifiés auxdits plan, devis
» et élévations, MM. les Maire et Echevins se pourvoiront
» au Conseil, à l'effet d'obtenir un arrêt portant homolo-
» gation des clauses et conditions ci-dessus. »

Cette soumission était signée de

MM. J.-C. Sauvaget,
Pierre et Jean Michel,
Charles Trochon,
Louis Jouanneaulx fils,
Grou,
De Beaulieu-Beloteau,
N. Valleton,
Pierre Charon,
Robin le jeune,

MM. Villesboisnet-Espivent,
Villettreux,
Pierre Bossinot,
Guillaume Bossinot,
Luc Shiell,
Sarrebourse-d'Audeville,
Berrouette,
G. Lecoq,
Joachim Darquistade,
Darquistade aîné,
Valery,
F. Marcorelle l'aîné,
Charles Gellée,
Rivière,
Goubert.

Comme on peut le voir, cette concession ne laissait au compte de la Ville qu'une seule charge, celle de l'abandon du moulin Grognard. Mais ce n'était point là une perte réelle pour la Communauté, car ce moulin, qui gênait la navigation et la liberté de passage au pont de la Belle-Croix, ne fonctionnait plus depuis déjà assez longtemps.

Le 6 août, les membres du Bureau de Ville se réunirent, et, à l'unanimité, ils donnèrent leur adhésion au traité, qui fut immédiatement transmis à l'Intendant général, chargé de solliciter l'arrêt approbatif du Conseil.

M. Feydeau de Brou, de son côté, ne mit aucun retard à l'expédition de toutes ces pièces, et le 30 août, un arrêt du Conseil venait homologuer et la délibération du Bureau de Ville et le traité lui-même.

Ainsi, l'affaire avait marché avec toute l'activité désirable, et aujourd'hui, bien certainement, avec tous nos rouages administratifs, pareille question ne se trancherait ni si facilement ni si promptement.

Cette solution fut, du reste, reçue à Nantes avec un vif sentiment de satisfaction. Le Maire adressa à ce sujet, à M. de Brou, les remercîments les plus chaleureux, et, de leur côté, les futurs constructeurs décidèrent qu'en reconnaissance du zèle déployé par l'Intendant général, son nom serait donné au nouveau quartier qui allait s'élever et qui serait ainsi appelé l'Ile-Feydeau.

Gérard Mellier, lui aussi, reçut de toute la population de vifs témoignages de gratitude. Aussi était-il fier et heureux d'un pareil succès. Dans sa correspondance, surtout avec M. de Brou, il ne cesse de témoigner le plaisir qu'il en éprouve. On y retrouve souvent ces mots : « Jamais l'on a fait à Nantes un ouvrage de cette importance, aussi utile, aussi heureusement conduit, sans qu'il en coûte rien au Roi, au public et à la Communauté. »

Nous ne croyons pas utile, du reste, de reproduire le texte même de l'arrêt du 30 août, car il ne fait, en quelque sorte, que relater le traité et la délibération de la Communauté. Voici les seules considérations qui y étaient ajoutées :

« Que la construction desdits quais est nécessaire pour resserrer en cet endroit le lit de la rivière de Loire, en rendre le cours plus rapide, et faciliter, par ce moyen, le nettoiement du port, pour le bien de la ville et du commerce ; que, d'ailleurs, les maisons que l'on doit construire sur ce terrain augmenteront le proche fief du Roi, à cause de la Prévoté de Nantes, attendu que le terrain de ladite grève est situé sous le même fief, qu'ainsi le sieur de Brou estime qu'il y a lieu d'homologuer ladite soumission du 4 août, etc. »

Tout se préparait donc pour l'exécution du projet. Gérard Mellier surtout y dévouait toute son activité ; la population

le secondait de ses sympathies, et les constructeurs eux-mêmes ne semblaient demander qu'à marcher. Quelques jours seulement après la réception de l'arrêt, le 9 septembre, Mellier écrivait à M. de Brou :

« Les soumissionnaires ont déjà pris leurs mesures pour
» l'achat de tous les pilotis et de plusieurs autres matériaux.
» Cet ouvrage ne languira pas entre leurs mains. Ils vont
» nommer entre eux quatre directeurs et un caissier. Notre
» Communauté n'a du reste d'intérêt que l'exécution de
» notre traité, qui me paraît être en bon chemin. »

La fin de 1723 ne fut signalée que par deux incidents dont nous devons parler.

Les actionnaires prenaient, comme nous venons de le voir, toutes leurs mesures pour commencer leurs travaux au printemps 1724. En disposant leurs emplacements, ils reconnurent qu'un petit terrain, contenant le tiers d'un arpent, et contigu à celui cédé à la Communauté, leur devenait nécessaire. Ce terrain dépendait aussi du domaine; ils en demandèrent l'afféagement et offrirent d'en payer une rente annuelle de 3 #, ce qui leur fut accordé.

L'autre incident présenta plus de gravité, car il mettait en suspicion la bonne foi et la délicatesse d'un membre de l'Administration elle-même.

Voici le fait.

Lorsque le maire Mellier se fut décidé à faire appel au public pour la soumission des vingt-quatre emplacements, une première réunion avait eu lieu à la Bourse, en présence de M. Grou, l'un des membres du Bureau de Ville. Les vingt-quatre soumissions furent immédiatement couvertes, et MM. Laillaud frères, architectes, avaient entre autres souscrits pour une action. Cependant, quelques jours plus tard, une seconde réunion des actionnaires eut lieu à l'Hôtel-de-Ville; MM. Laillaud n'y furent point appelés, et

à leur soumission fut substituée celle de M. Jouannaulx, alors échevin. L'arrêt du Conseil, qui parut peu de temps après, contenait en effet le nom de M. Jouannaulx.

MM. Laillaud s'en montrèrent fort irrités et présentèrent immédiatement une protestation au Conseil d'État, accompagnée d'un mémoire explicatif des faits.

Le Conseil ordonna une enquête et chargea l'intendant général Feydeau de Brou de la diriger. Celui-ci délégua à cet effet ses pouvoirs au maire Mellier. L'enquête eut lieu dans les mois de décembre 1723 et janvier 1724, et donna lieu aux récriminations les plus vives et les plus amères de la part des frères Laillaud. La défense de M. Jouannaulx fut assez faible, et tout donne en effet à penser que, soit l'Administration, soit plutôt les autres actionnaires eux-mêmes, avaient réellement voulu évincer MM. Laillaud.

Mais enfin l'arrêt du Conseil était rendu, la société des actionnaires était constituée, et il y aurait eu positivement un certain danger à revenir sur ce qui avait été fait. L'avis de Mellier fut donc qu'une transaction devait mettre fin à ce fâcheux débat, et il proposa d'accorder à MM. Laillaud une indemnité de 1,200 ‡, à payer soit par M. Jouannaulx, soit, à son défaut, par la société des actionnaires. L'affaire, qui menaçait de faire scandale, se trouva ainsi terminée.

1724 Aux mois de mars et d'avril 1724, les travaux des quais commencent. Bientôt la grève de la Saulzaie se couvre d'ouvriers et se transforme en un vaste chantier. Partout se déploie la plus grande activité, et ce petit désert, si longtemps silencieux, retentit aujourd'hui du bruit incessant de la chèvre, qui bat et enfonce une forêt de pilotis. On s'y presse, comme à un lieu de rendez-vous, car chacun veut voir les travaux et en suit l'avancement avec un intérêt qui semble s'accroître chaque jour.

Plein d'enthousiasme, Mellier écrit à M. de Brou : « Je » ressens d'autant plus de satisfaction d'un travail si important, si utile au public et au commerce de Nantes, » qu'il ne peut manquer d'immortaliser votre nom et votre » mémoire. Ce résultat vous était d'ailleurs déjà acquis par » les bontés et la protection dont vous voulez bien honorer » notre Communauté. Aujourd'hui, on peut estimer la » dépense à faire à au moins deux millions, mais tout » est prêt pour y faire face. »

De son côté, l'Administration se mettait en mesure de remplir ses engagements. Le 4 juin 1724, elle prend une délibération à l'effet d'être autorisée à démolir immédiatement le moulin Grognard.

Elle fait plus.... A la suite de ce moulin, se trouvait un terrain d'environ cinquante toises carrées de superficie, dont l'arrêt du 30 août n'avait point disposé. Il est convenu que la Communauté en demandera l'arrentement. Ces divers emplacements, qui appartenaient ainsi à la ville, entrèrent plus tard dans la confection des quais.

Cependant, la société des actionnaires éprouvait un certain embarras à se procurer les remblais qui lui étaient nécessaires pour élever le sol de ce vaste périmètre, et elle se voyait menacée, pour cet objet, d'une dépense considérable. Au mois de juin, elle se décida donc à présenter à l'Intendant général la requête suivante :

« Supplient humblement les directeurs des ouvrages à » faire à l'Ile-Feydeau, au nom de tous les intéressés, et » vous représentent, Monseigneur, que lorsqu'ils s'engagèrent à la confection des quais sur ladite île, ils se » flattèrent que, pour remplir et hausser le terrain, ils » seraient aidés non-seulement des décombres et délivres » de la ville, mais encore des délestages de tous les navires » et barques qui arrivent en cette ville. Et, comme par

» les diligences qu'ils ont faites, ils sont maintenant en état
» de recevoir sur ledit terrain les décombres de la ville et
» les délestages ;

» Ce considéré,

» Qu'il vous plaise, Monseigneur, ordonner qu'à l'avenir
» tous les décombres et délivres de la ville seront portés
» à l'arche du moulin Grognard, près la chapelle de Bon-
» Secours, où les suppliants font faire un endroit commode
» pour les recevoir.

» Et à l'égard des délestages des vaisseaux et barques,
» qu'il vous plaise, Monseigneur, ordonner au fermier du
» délestage, de les transporter, à la marée, sur ladite île,
» et les jeter aux endroits qui lui seront indiqués par
» les suppliants, et qui seront jugés les plus convenables
» et les plus commodes. »

Avec son obligeance ordinaire, M. Feydeau s'empressa, le 21 juin, de faire droit à cette requête.

Dans tout le cours de 1724, les travaux, fortement organisés, marchèrent ainsi avec une remarquable activité. Des crues de la Loire les avaient bien ralentis pendant quelques mois, mais néanmoins, dans les premiers mois
1725 de 1725, ils se trouvaient notablement avancés.

C'est alors que les actionnaires comprirent qu'il manquerait quelque chose d'essentiel à leur œuvre, et qu'elle serait incomplète, s'ils n'avaient un moyen de communication directe de la tête de l'île au centre de la ville. Dans ce but, ils présentèrent une nouvelle requête à l'Intendant général, à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un pont destiné à relier leur île au Port-au-Vin. Cette requête présente des détails sur les habitudes et la topographie de notre ville à cette époque, qui nous semblent dignes d'intérêt, et nous croyons que

l'on nous saura gré de la reproduire dans ses principales parties.

Après avoir rappelé la concession qui leur a été faite, l'engagement qu'ils ont pris de faire les constructions désignées au plan, et avoir signalé l'avancement des travaux, les sociétaires continuaient ainsi :

« Mais une entreprise d'une si forte dépense, dans une » île, ne peut être portée à un degré de perfection qui la » rende avantageuse à la ville, au commerce de Nantes » et à l'établissement des vingt-quatre maisons, si l'on ne » construit un pont, à commencer vers la pointe de ladite » île, pour aboutir à la place du Port-au-Vin. Cette » réflexion est fondée sur plusieurs motifs que le plan rend » sensibles.

» 1° Le faubourg de la Fosse est le centre du commerce » de terre et de mer qui s'exerce à Nantes. De là vient que » l'Hôtel de la Bourse a toujours été établi à la Fosse et » que les principales foires et marchés se tiennent proche » ledit terrain de la Fosse.

» 2° Les habitants du pays de Retz, des provinces » d'Anjou, de Poitou, de la Rochelle et Pays-d'Aunis, » de la Guyenne et du Languedoc et généralement tous » ceux de la partie méridionale du comté nantais, n'ont » d'autre entrée du côté de la terre, pour venir à Nantes, » que par le pont et la porte de la Poissonnerie, qui sont » si étroits que deux carrosses ou charrettes ne peuvent y » passer de front. C'est aussi le seul endroit, par où l'on » introduit à Nantes, du même côté, les vins, eaux-de- » vie, foins, pailles et les autres denrées et marchandises. » C'est par là que les gens de pied et à cheval se rendent » tous les jours de marché, à la place du Bouffay, à celle » des Changes, à la Blaiterie; c'est par là que passent les

» négociants étrangers et autres établis dans l'île Gloriette,
» la Belle-Croix et dans les lieux de Biesse, de Vertais, de
» Pirmil, Pont-Rousseau et côte Saint-Sébastien, pour
» assister journellement à la Bourse; c'est par les mêmes
» pont et porte de la Poissonnerie que l'on fait entrer
» les bœufs, achetés dans les foires du Poitou, et destinés,
» soit pour Paris, soit pour la consommation de la ville,
» et que l'on fait sortir chaque matin les moutons que les
» bouchers envoient en pâture sur la prairie de la Made-
» leine; c'est auprès du même passage qu'est située la
» cohue aux poissons, en sorte que l'affluence de toutes
» personnes dans ce passage fait naître des encombrements
» qui sont encore augmentés par ceux qui conduisent les
» charrettes et autres voitures pour entrer dans la ville
» ou pour en sortir et par les gens de pied et à cheval qui
» s'y rencontrent en même temps. Ils s'affrontent, ils se
» poussent, ils se disputent le passage; ils se battent, ils
» se querellent; plusieurs s'estropient; ils ébranlent les
» garde-corps dudit pont avec violence; ils les dégradent
» souvent, ils les renversent, et quelqu'ordre qu'on y
» puisse apporter, cet unique passage du côté du midi
» devient impraticable les jours de vendredi, samedi et
» mercredi de chaque semaine et durant le carême.

» 3° Tous ceux qui sont chargés de conduire des denrées
» et marchandises à la Fosse, sont obligés, après leur
» entrée par ledit pont de la Poissonnerie, de traverser
» toute la ville et de passer par les porte et pont de
» Saint-Nicolas. Or, toutes les rues qui composent cette
» partie de la ville sont les plus étroites et les plus
» angustiées par les différents commerces de détail qu'on
» y pratique, entre autres la vente et distribution des
» grains, des sardines et poissons secs et salés, des
» chanvres, résines, bray gras, des fers et des chau-

» dronneries, merceries, quincailleries, drogueries et
» épiceries.

» 4° Lorsqu'on est obligé de réparer le pont de la
» Poissonnerie, et à cette fin, de fermer la porte de la
» Poissonnerie, et que, dans ces circonstances, les glaces
» ou les grandes eaux empêchent le trajet de la Loire,
» pour lors, la ville est inaccessible du côté du midi.
» Le commerce cesse; le prix des denrées augmente et
» l'on ne peut assez exprimer tous les inconvénients et
» les dommages qui en résultent. D'ailleurs lesdits inté-
» ressés dans l'opération de l'Ile-Feydeau seraient hors
» de portée d'être secourus par les habitants de la Fosse
» et de leur rendre le même office en cas d'incendie,
» si l'on n'établit une communication réciproque par le
» pont proposé.

» C'est pour y remédier que les suppliants veulent bien
» redoubler leurs forces avec les autres intéressés, pour
» faire construire à leurs coûts et dépens, et sans aucune
» répétition, le pont figuré sur le plan, pour entretenir
» une communication perpétuelle, entre le faubourg de
» la Saulzaie, l'île Feydeau y adjacente et le faubourg
» de la Fosse.

» Ce pont sera bâti en pierre et composé de trois
» arches, dont l'une de quarante pieds, les deux autres
» de trente-six pieds, ce qui suffit et au-delà pour le
» passage de l'eau qui ne s'y rend que par les deux arches
» du pont de la Poissonnerie. La largeur du pont sera de
» vingt-quatre pieds, etc. »

Pareille proposition avait un but d'utilité si évident qu'elle ne pouvait manquer d'être accueillie par un assentiment unanime.

L'Administration s'empressa d'y donner sa pleine adhésion. Déjà elle avait à pourvoir à l'entretien du vieux

pont en bois de la Poissonnerie, qui était la source de dépenses continuelles, mais la seule charge qui lui fut imposée, celle d'entretenir le nouveau pont un an après son achèvement, était de droit et ne pouvait d'ailleurs être onéreuse.

L'Intendant général, de son côté, ne manqua pas d'appuyer cette requête de toute son influence.

Aussi le succès ne se fit-il pas attendre, et, le 29 octobre 1725, un arrêt du Conseil venait autoriser, aux conditions offertes par les actionnaires, la construction du pont Feydeau, qui, plus tard, devait prendre le nom de pont de la Bourse.

Longtemps encore l'Ile-Gloriette demeura isolée et n'eut de communication avec la ville que par le pont de la Belle-Croix. Ce ne fut qu'en 1778 qu'elle fut reliée à l'Ile-Feydeau par un pont en bois, que son exposition à tous les vents fit appeler le pont Maudit.

Ainsi les charges des actionnaires s'accroissaient, mais aussi l'entreprise semblait pleine d'avenir et recevait une nouvelle valeur du sacrifice que s'imposaient les intéressés. Ajoutons que le Bureau de Ville ne cessait de donner à l'opération l'appui le plus empressé, et que la population tout entière, dont elle favorisait sans doute les intérêts, s'y montrait de plus en plus sympathique.

L'intendant général Feydeau s'était pareillement constamment montré animé des dispositions les plus bienveillantes. Aussi, dans le cours de cette année 1725, les actionnaires voulurent-ils lui donner une nouvelle marque de leur gratitude. Ils firent frapper des jetons en argent portant, d'un côté, ses armes, et de l'autre, le plan des constructions qu'ils exécutaient, et lui en offrirent une bourse richement brodée. M. de Brou se montra très sensible à ce témoignage de bon souvenir.

Ces jetons se distribuaient aux actionnaires eux-mêmes, pour constater leur présence aux réunions très fréquentes qu'ils avaient pour se concerter sur le bien de leur entreprise. Cette entreprise, en effet, s'agrandissait, et dès lors on pouvait prévoir que la dépense à faire excéderait deux millions.

Au projet du pont proposé figurait, sur l'un des côtés, une pyramide portant l'écusson de l'Intendant général et une inscription commémorative de son érection. Des circonstances que nous ferons bientôt connaître empêchèrent l'exécution de cette partie du projet.

A cette époque, la correspondance privée de Mellier avec M. de Brou est vraiment curieuse et pleine d'intérêt. Il l'entretient de tous les grands travaux dont il a la pensée : la construction du pont de Pirmil, celle du quartier de Chézine, des quais d'Estrées, des cours Saint-Pierre et Saint-André, etc. Partout on voit le zèle et le patriotisme de l'homme de bien, comme aussi le coup-d'œil, les justes appréciations de l'Administrateur vraiment éclairé. Mais aussi il se confie avec un grand abandon à M. de Brou, et il lui dit sans détour que, pour réaliser tous ses projets, qui doivent être si utiles au bien général et auxquels il tient à honneur d'attacher son nom, il est nécessaire qu'il conserve encore quelque temps sa position de Maire et de subdélégué de l'intendance générale. Comme toujours, il y avait alors bien des petites passions, bien des intérêts privés qui se mettaient à la traverse des projets qui s'agitaient. Mellier le savait, et ne craint point de signaler des noms propres, même parmi les membres de son Administration. Sa volonté, son énergie en imposaient sans doute; mais pour que cette volonté conservât toute son influence, il exprimait très nettement qu'il était indispensable qu'elle fût soutenue par le prestige

de sa position. C'était, disait-il, la première condition de succès.

On voit, du reste, clairement que dans ce désir de rester à la tête de l'Administration, il n'y avait chez Mellier aucune pensée d'amour-propre, aucune idée d'ambition. De nombreux soucis, une grave et sérieuse responsabilité l'attendaient au contraire; car, s'il méditait, s'il voulait réaliser de grandes choses, il ne pouvait ignorer, qu'en dehors même des autres difficultés, les ressources excessivement bornées dont la ville pouvait disposer, seraient pour ses vues un obstacle contre lequel il aurait constamment à lutter, et qui pouvaient rendre impuissants sa volonté et ses efforts. Mais un mobile noble, désintéressé le guidait; il voulait être utile à la ville, dont l'administration lui était confiée, en réalisant les améliorations que lui suggérait son pur patriotisme; et, quant aux difficultés, il ne s'en préoccupait qu'avec l'espoir de pouvoir les surmonter ou les détruire.

M. de Brou comprenait Mellier, et s'il avait pour lui une estime toute particulière, il avait également en lui la plus grande confiance. Toutes ses lettres en témoignent. Aussi, s'associant au désir de l'excellent Maire de Nantes, se fit-il un devoir de solliciter du Roi son maintien dans les fonctions de premier magistrat municipal.

Mellier avait alors les dignités suivantes :

Conseiller du Roi,

Trésorier de France,

Général des finances en Bretagne,

Chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem,

Maire et colonel de la milice bourgeoise de Nantes,

Commissaire et subdélégué de M. Feydeau de Brou, conseiller d'Etat, intendant de la province de Bretagne.

Pour l'entreprise dont nous nous occupons, le projet de construction du pont Feydeau fut l'acte le plus important de 1725. Dans le cours de cette même année, les toucs furent aussi achevés, et les habitants de la haute Saulzaie furent mis en demeure d'en construire eux-mêmes, afin que ces toucs pussent se déverser dans la Loire par des baies pratiquées dans les quais.

Le 15 mai 1726, la construction du pont Feydeau fut 1726
l'objet d'un marché particulier. François Gasnier, architecte de Saumur, s'engagea, pour le prix de 30,000#, à faire cette construction qui devait être achevée et livrée deux ans après. M. Goubert, architecte de la ville, en avait dressé le plan. Le pont dut avoir vingt-une toises quatre pieds de longueur, et vingt-quatre pieds de largeur, et être composé de trois arches, dont deux de trente-quatre pieds, et l'autre de trente-huit. L'entrepreneur se mit bientôt en mesure de commencer son œuvre, qui, comme nous le verrons plus tard, eut une bien triste fin.

Dans le courant de cette année, les travaux de ce pont furent poussés avec activité, et aucun incident ne vint les interrompre.

Au printemps de 1727, les autres travaux de ceinture 1727
étaient aussi arrivés à un certain degré d'avancement. Les quais et les cales s'élevaient déjà à la hauteur du sol.

Quant aux maisons, on ne s'en occupait pas encore.

Comme on en peut juger par ce que nous avons sous les yeux, le plan arrêté comportait deux corps de bâtiments, de chacun douze maisons, et séparés dans toute leur longueur par une rue qui prit le nom de rue du Milieu. Toutes les maisons auraient ainsi façade sur un quai et sur cette rue. Deux autres rues transversales étaient établies pour faciliter les abords et la circulation. C'étaient les rues Clisson et Duguesclin. Les maisons devaient avoir, au-dessus du

rez-de-chaussée, un entresol et deux étages, dont le premier avec balcons ornés.

Vers le mois d'août, le pont Feydeau était déjà arrivé à la hauteur des voûtes. Mais alors une contestation sérieuse s'éleva entre l'entrepreneur et les actionnaires, qui prétendirent que Gasnier ne remplissait point les conditions de son marché. Le Bureau de Ville intervint et l'Intendant général lui-même fut saisi de la question. Sur sa demande, le premier Ingénieur des ponts et chaussées de France, M. Gabriel, fut envoyé à Nantes. Après un sérieux examen des travaux exécutés, M. Gabriel n'hésita pas à déclarer qu'en effet ce pont ne présentait point les conditions de solidité que l'on était en droit d'exiger. A son avis, tout eût été à démolir et à refaire; mais enfin, comme palliatif, il indiqua de nouveaux travaux de consolidation qu'il jugeait indispensables, et qui devaient s'élever à environ 8,000#.

Un procès allait ainsi s'engager entre les actionnaires et l'entrepreneur, mais Mellier réussit à les concilier. Toutefois, les observations de M. Gabriel n'en subsistaient pas moins dans toute leur force, et il s'agissait de savoir si on leur donnerait satisfaction.

Mais malheureusement ce ne fut pas tout. Pendant son séjour à Nantes, M. Gabriel fut pareillement chargé de contrôler l'état de construction des quais qui s'élevaient de chaque côté de l'Ile-Feydeau. Il ne s'en montra pas plus satisfait, et constata que ces travaux manquaient de la solidité nécessaire pour résister à la force du courant du fleuve. Des travaux supplémentaires furent ainsi indiqués par lui, travaux qui ne devaient pas s'élever à moins de 41,660#.

M. Gabriel rédigea à cet égard un rapport très circonstancié, et en saisit et l'Administration municipale et l'Inten-

dant général lui-même. Ce dernier en référa au Contrôleur général, et dès lors l'affaire prit un caractère sérieux.

Les actionnaires furent naturellement fort effrayés de ce surcroît de dépenses que l'on voulait mettre à leur charge, et se crurent fondés à résister à une exigence qui leur paraissait injuste ou du moins exagérée. MM. Goubert et Laillaud, architectes, qui avaient dirigé les travaux, les entretenaient dans cette pensée.

Le 6 mars 1728, ils présentèrent donc à l'Intendant 1728
général un mémoire en réponse au rapport de M. Gabriel. Ce mémoire combattait avec une certaine adresse les objections de M. Gabriel, et faisait naturellement ressortir tous les arguments qui, dans l'opinion des actionnaires, plaidaient en faveur des travaux exécutés.

Ils terminaient ainsi :

« Que déjà ils avaient rempli leurs engagements au-
» dessus de leurs forces ; qu'ils étaient hors d'état de faire
» aucune dépense par augmentation, et que, s'il se trouvait
» une autre compagnie qui voulût entrer dans leur
» entreprise à leurs lieu et place, ils étaient très disposés
» à la céder. »

Cette dernière proposition n'était peut-être pas bien sincère, mais néanmoins les calculs les plus exacts portaient alors le montant de la dépense totale à plus de 2,200,000 #, et c'était une charge bien lourde à cette époque.

Quoi qu'il en soit, la réponse de M. Gabriel à ce mémoire ne se fit pas attendre, et cette fois c'était dans les termes les plus énergiques qu'il formulait son opinion. L'on put voir dès lors que la lutte n'était point égale et que les actionnaires ne pourraient la soutenir longtemps.

Cependant, ils crurent devoir répliquer encore à M.

Gabriel ; mais déjà ils faiblissaient, et tout en maintenant leurs premières observations , ils offraient comme moyen de conciliation de demeurer responsables de tous les travaux pendant 10 ans, ce à quoi ils n'étaient point obligés par leur traité.

Cette proposition fut encore combattue et repoussée par M. Gabriel.

M. Feydeau de Brou avait cessé d'être Intendant général. Son successeur, M. de la Tour, connaissait fort peu l'affaire et restait en quelque sorte simple spectateur du débat. L'Administration municipale aurait bien voulu tout concilier, et Mellier, qui prévoyait l'issue d'un pareil conflit, s'y employait avec beaucoup de soins et d'activité; mais les actionnaires ne pouvaient se décider à prendre encore à leur charge une dépense aussi importante.

Les choses en étaient là, lorsque, le 27 décembre 1728, parut l'arrêt suivant du Conseil :

« Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné et ordonne » que les actionnaires et intéressés dans la construction » de l'île et du pont Feydeau, seront tenus de faire » incessamment envelopper les deux piles dudit pont de » crèches ou risbernes, et d'en faire encore au devant » de chaque culée, pour former un encaissement qui » maintienne les sables et le terrain sous lesdites piles » et culées; ordonne pareillement qu'il sera fait aussi » deux piliers buttants derrière chaque culée, vis-à-vis » les têtes droites des arches suivantes et conformément » au procès-verbal du sieur Gabriel, du 28 septembre » 1727. Autrement et à faute d'y satisfaire, ordonne Sa » Majesté, que par ledit sieur de la Tour, il sera procédé au » bail et adjudication desdits ouvrages, aux frais et dépens » desdits actionnaires et intéressés dans ladite construction.

» Ordonne en outre Sa Majesté que lesdits actionnaires
» et intéressés se soumettront à l'entretien à perpétuité
» des quais de ladite Ile-Feydeau, sur l'hypothèque de
» leurs maisons, dont ils feront leur soumission par
» devant ledit sieur de la Tour, auquel Sa Majesté en-
» joint de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. »

Tel fut le dernier fait de 1728, relatif à l'entreprise de l'Ile-Feydeau, fait qui grevait cette opération de frais et d'une responsabilité auxquels les actionnaires n'avaient évidemment point dû s'attendre.

Les premiers mois de 1729 se passèrent sans incident 1729
nouveau. L'arrêt du 27 décembre avait été signifié aux actionnaires qui s'en montraient vivement préoccupés et qui décidèrent qu'ils y feraient opposition. En attendant les travaux, ceux du pont surtout marchaient toujours, sans que l'on se fût mis en mesure de satisfaire aux prescriptions de l'arrêt. Mellier s'en était plaint, et l'Intendant général se montrait disposé à faire procéder à l'adjudication des travaux supplémentaires, mis à la charge de la compagnie.

L'entrepreneur Gasnier, de son côté, qui déjà avait reçu 21,000 # en avances sur ses travaux, réclamait vivement de nouveaux acomptes, et les actionnaires résistaient à sa demande par ce motif très juste que les obligations prescrites par l'arrêt devaient naturellement retomber en grande partie sur lui.

Le temps marchait ainsi, lorsque, le 4 juillet, le pont Feydeau, évidemment mal construit, s'écroula.

Les membres du Bureau de Ville et les autres autorités locales se transportèrent immédiatement sur les lieux, et un procès-vérbal fut aussitôt rédigé.

« Nous avons vu, disait ce rapport, l'arche de la
» culée attenante à l'île, entièrement ruinée et abattue

» dans l'eau, ce qui bouche le passage, et avons remarqué
» que les deux piles se sont enfoncées dans le lit de la
» rivière, de manière que les deux autres sont démanti-
» bulées et ne se soutiennent que par les ceintres qui
» sont en partie brisés, en sorte que la navigation en
» cette partie de la rivière est entièrement fermée. »

En un mot, le pont Feydeau n'existait plus. Mellier en donna immédiatement avis à l'Intendant général. « Ce
» pont, disait-il, était à peu près fini, mais la Commu-
» nauté ne court aucun risque, attendu que les action-
» naires sont solvables et ont fait leur soumission au
» greffe de la Ville d'être garants de la solidité du pont
» pendant 10 années. Cependant il est fâcheux pour ces
» actionnaires d'essuyer cette perte, et qu'ils aient choisi
» Gasnier, mauvais entrepreneur, en le préférant, par
» économie, à d'autres qui s'en seraient bien acquittés, et
» qui ne demandaient que 3,000 # au delà du marché
» conclu avec lui. »

A la suite de la chute de son pont, Gasnier avait pris la fuite; mais, mieux inspiré, il reparut bientôt, et alors la lutte la plus vive s'engagea entre lui et les actionnaires. Ces derniers l'attaquèrent en responsabilité, et demandaient qu'il fût contraint de déblayer d'abord la rivière des matériaux qui l'obstruaient, et ensuite de procéder à ses frais à la reconstruction du pont.

Gasnier repoussait cette double demande et prétendait qu'aucune garantie ne pouvait l'atteindre; qu'il s'était en tout point conformé au devis qui formait la base de son marché; que la chute du pont ne provenait point ainsi de sa faute, mais du peu de solidité du terrain, dont les actionnaires ne s'étaient point assurés et qu'ils n'avaient point prévu. En un mot, il se refusait à toute responsabilité et réclamait paiement de ce qui lui restait dû.

Des mémoires, où l'on approchait de bien près de l'injure, furent lancés de part et d'autre, et pour éclaircir la question, l'Intendant général ordonna qu'une enquête aurait lieu et serait confiée aux soins de M. Mellier.

Cette enquête se fit et ne prouva qu'une chose, c'est que le pont avait été évidemment mal construit. Mais à qui en faire remonter la faute?

Mellier hésitait à se prononcer lui-même, et il conseilla à M. de la Tour de consulter M. Gabriel, qui déjà avait vu les travaux en cours d'exécution, et avait pu ainsi s'en former une opinion.

M. Gabriel, dans sa réponse, fut très explicite. Il était d'avis de décharger Gasnier de toute responsabilité, et de laisser la perte entière au compte des actionnaires, qui avaient, disait-il, négligé les plus simples précautions pour assurer la solidité, dans le devis qu'ils avaient fait dresser, et que l'entrepreneur avait exécuté aux termes de son marché. Et il ajoutait :

« J'avais raison, comme vous le voyez, de demander » que les actionnaires fussent responsables de leur pont, » ainsi que de leurs quais qui feront de même la révé- » rence. Aussi sont-ils jolis garçons aujourd'hui. Quand » même leur entrepreneur ne serait pas en fuite, quelles » ressources auraient-ils tant qu'ils suivront les mêmes » conseils ? »

Malgré cet avis, peut-être un peu tranché de M. Gabriel, il semblait juste que cette question de responsabilité demeurât suspendue et fût l'objet de nouvelles études. Mais une autre question urgente était à vider, c'était le déblaiement du fleuve que l'encombrement des matériaux rendait innavigable. Des plaintes s'élevaient de toutes-parts, et l'on pouvait craindre l'intervention de la justice. Les actionnaires, aussi bien que Gasnier, se refusaient posi-

tivement à procéder à ce travail, avant la décision touchant la responsabilité ; on était au mois de septembre, et la mauvaise saison approchait. Mellier, d'accord avec M. de la Tour, fut donc forcé de rendre une ordonnance pour mettre ces travaux de déblaiement en adjudication.

Le 6 octobre, le sieur Louis Laillaud fut déclaré adjudicataire pour le prix de 1,350 #.

Mais la question principale, celle de savoir à qui incomberait la responsabilité de la chute du pont Feydeau, restait toujours pendante. L'enquête n'ayant produit que des contradictions, le seul moyen de porter la lumière dans cette affaire était une expertise. On se décida à y avoir recours, et une ordonnance de M. de la Tour, du 16 octobre, prescrivit « qu'avant faire droit aux parties, » au principal et sans y préjudicier, les parties nom- » meraient chacune un expert, qui, conjointement avec » M. Delafond, ingénieur du Roi, auraient à procéder » en la présence desdites parties, à la visite, qualité et » état où se trouve actuellement ledit pont Feydeau, » des ouvrages faits pour sa confection, et de ce qui peut » avoir donné lieu à sa chute et ruine, circonstances et » dépendances. »

En conformité de cette ordonnance, les actionnaires présentèrent pour leur expert M. de Vensbourg, architecte à Rennes, et Gasnier, M. Georges Maury, ingénieur à Saumur.

1730 On arriva ainsi en 1730. A cette époque, Nantes fit une grande perte : Gérard Mellier mourut. L'Intendant général lui substitua dans sa délégation M. Verdier, général des finances, qu'il chargea spécialement du soin de suivre l'affaire du pont Feydeau.

L'expertise ordonnée ne put avoir lieu qu'au mois de juillet, et après de longues et minutieuses expériences,

les experts tombèrent d'accord pour décider que le défaut d'enfoncement des pilotis jusqu'au fond solide avait seul provoqué l'accident.

Sur ce rapport, M. Verdier donna son avis, et conclut à ce que la chute du pont ayant été la suite de l'incurie de l'entrepreneur, ce dernier devait en supporter les conséquences et reconstruire le pont à ses frais.

Disons enfin que le 4 juin 1731, l'Intendant général 1731
de la Tour rendit une ordonnance qui « condamnait le » sieur François Gasnier et Ambroise Gasnier, sa caution » solidairement et par corps, à réédifier le pont Feydeau, » et, en cas de défaut, décidait que l'adjudication en » serait faite aux risques, périls et fortune desdits » Gasnier. »

Mis en demeure de remplir cette nouvelle obligation, les frères Gasnier s'y refusèrent, et par suite, une adjudication eut lieu en août 1731. Le sieur Louis Laillaud fut déclaré adjudicataire pour le prix de 25,500 #. Le projet de 1726 servit encore de base à ce nouveau marché, seulement on en supprima la pyramide et l'inscription qu'elle devait porter.

C'est donc réellement à cette époque que remonte la construction de notre pont de la Bourse, qui, comme on le voit, ne coûta rien à la Ville.

Pour suivre cette affaire dans toutes ses phases, nous avons un instant cessé de parler des constructions principales, celles des maisons de l'Ile-Feydeau. Nous devons maintenant y revenir, mais ce que nous avons à en dire va nécessairement témoigner du découragement qui s'était alors emparé de l'esprit des actionnaires.

Obligés par leur traité de faire à leur compte tous les 1732
quais, cales, etc., ils avaient vu cette dépense excéder de à
plus de moitié les premières prévisions. On sait que ces 1760

travaux avaient été évalués à 160,000 #, et ils y avaient consacré une somme de plus de 360,000 #, ce qui avait été pour eux une charge énorme. La construction du pont Feydeau avait encore accru cette charge. Enfin, la contestation qui s'en était suivie avait achevé de porter au plus haut point leur mécontentement. Aussi hésitaient-ils à se lancer de nouveau dans la construction des maisons, craignant encore d'y trouver un autre sujet de mécompte.

Cependant, MM. Valleton et Charron s'étaient décidés à bâtir. M. Villetreux les avait bientôt suivis; mais les frais qu'ils avaient eu à supporter pour l'établissement des pilotis, le temps qu'avait nécessité cette opération, dans un sol où l'on ne pouvait atteindre un fond solide qu'à 25 et 30 pieds, avaient complètement éloigné les autres acquéreurs du projet de construire.

Aussi plus de 20 années s'écoulèrent et deux maisons seulement se trouvaient achevées, et deux autres avaient à peine leurs fondations hors de terre.

Malgré tous les sacrifices qui avaient été faits, les emplacements étaient tombés dans un discrédit complet : et vers 1740, on en aurait obtenu au prix de 3,000 #. Et peut-être encore ce prix se fût-il réduit, si l'on n'eût mis en œuvre une manière de bâtir moins coûteuse, plus prompte; et que l'on jugea aussi solide.

Ce fut M. Rousseau qui, le premier, eut cette pensée. Il jugea qu'au lieu de pilotis, un grillage en bois coûterait peu, serait promptement fait et présenterait autant de solidité. Il acheta donc un emplacement et y fit bâtir une maison dans ces conditions.

Cet essai parut réussir, et aussitôt l'opinion se modifia. MM. Doudet, de Rappet et Leroux, achetèrent également des emplacements qu'ils payèrent 5,000 # chacun, et bientôt trois nouvelles maisons furent en construction.

Peu de temps après, MM. Grou, Geslin et Beauvaïs Razeau en firent autant.

Puis vint M. Berrouette.

Enfin, M. Rousseau fit l'acquisition de trois nouveaux emplacements, et en 1753, ses constructions étaient en pleine activité.

L'élan était ainsi donné; et les emplacements tombés, comme nous venons de le dire, quelques années auparavant à 3,000 #, se payaient alors jusqu'à 15,000 #. La construction de l'Ile-Feydeau marche dès ce moment avec entrain et ne tarde pas à se compléter.

Mais, pour faciliter ce résultat, une concession avait dû être faite par la Communauté.

Comme on a pu le voir dans le premier traité, les actionnaires s'étaient réservé la faculté de disposer à leur convenance l'intérieur de leurs constructions, cela était naturel, et sur ce point toute liberté fut en effet laissée aux intéressés.

Mais aussi une autre condition du traité portait que toutes les maisons devaient être uniformes et avoir une façade régulière. Cette condition parut gênante et onéreuse à quelques constructeurs, qui demandèrent qu'elle ne fût pas rigoureusement imposée. Pour tout concilier, on décida donc que, tout en respectant fidèlement l'alignement, on tolérait quelques changements dans la hauteur et la façade des maisons.

Ainsi l'œuvre entreprise par Mellier, en 1720, se réalisa à peu près en 40 années, et vers 1760, Nantes comptait un beau quartier de plus.

Nous pourrions nous arrêter là, mais nous croyons utile de poursuivre encore un peu notre récit, et de donner quelques autres détails se rattachant à notre Ile-Feydeau.

1765 En traçant l'état des lieux; avant la création du quartier de l'Ile-Feydeau, nous avons fait connaître qu'en avant de la grève cédée à la ville et joignant la rue de la Saulzaie, se trouvait un groupe de maisons bâties sans régularité et s'étendant jusqu'à la rue de Clisson. Par suite de leur traité, les actionnaires avaient bien établi les quais d'entrée à partir d'un côté du pont de la Poissonnerie, et de l'autre du pont de la Belle-Croix, mais l'état de ces vieilles constructions n'avait pas changé, et ces quais demeuraient naturellement sans façade. Cela était fort disgracieux et rendait incomplète l'œuvre si bien commencée.

Aussi, dans le cours de l'année 1765, la Communauté présenta-t-elle requête à l'Intendant général, à l'effet d'être autorisée à provoquer des constructions sur les deux quais, dans la partie restée en dehors de la première concession.

Cette requête eut tout son effet, et un arrêt du Conseil du 19 mars 1766 autorisa la Communauté à rectifier le plan de la ville et à rendre obligatoire la construction de maisons sur les deux quais en prolongement et dans l'alignement de celles déjà construites.

Résolu à seconder ce projet de tout son pouvoir, le Bureau de Ville acheta dans la basse Saulzaie plusieurs maisons et divers emplacements des sieurs Chopin, Taillebois, Pion, veuve Pionneau, Tual, etc., afin de pouvoir disposer de ces terrains.

En 1771, M. Ceineray, architecte-voyer en chef, fut chargé de dresser le devis des travaux à faire au compte de la Ville; ce devis s'élevait à 20,337 # 10 s 4 d.

Les terrains acquis par la Ville furent alors aliénés; les propriétaires furent pressés de bâtir, et de 1774 à 1780, les maisons s'élevèrent successivement. A cette

dernière époque enfin, l'Ile-Feydeau offrait à peu près l'aspect qu'elle présente aujourd'hui.

Nous avons vu l'opinon de M. Gabriel, en 1726, sur la 1770
construction des quais et cales élevés par les actionnaires. L'expérience prouva que cette opinion était empreinte d'une grande exagération, car ces quais avaient parfaitement résisté et avaient également rempli de la manière la plus satisfaisante le but pour lequel ils avaient été établis. A peine, en effet, avaient-ils été achevés, que le commerce s'en était aussitôt emparé pour y charger et décharger ses marchandises, et cet empressement même était tel que certains jours il était difficile d'avoir accès aux cales.

Par suite de cet usage public, la question de responsabilité des frais d'entretien avait évidemment changé de face. L'arrêt du 27 décembre 1728 avait bien mis à perpétuité cet entretien à la charge des actionnaires. Mais ces derniers eussent été fondés à dire que, qui crée une chose et l'entretient en est naturellement propriétaire exclusif et seul aussi il a droit à en avoir la jouissance. Or, ces cales et quais n'étaient pas seulement à l'usage des propriétaires de l'Ile-Feydeau, mais encore de tout le commerce de Nantes. Et la conséquence à en tirer était que cet usage étant commun, la dépense d'entretien devait être commune, c'est-à-dire retomber à la charge et au compte de la Communauté.

Le Bureau de Ville l'avait bien senti, et déjà il avait fait faire à ses frais quelques réparations partielles à des cales, sur lesquelles il avait fait placer des rampes en fer.

Cependant, en 1770, les quais et cales de l'Ile-Feydeau qui, depuis leur création, c'est-à-dire depuis plus de 45 ans, n'avaient point reçu de réparations complètes, commençaient à se dégrader. Des réclamations assez vives s'élevaient à cet égard, et la Communauté, qui ne con-

testait ni l'utilité de ces réparations, ni même l'obligation pour elle de les faire, ne pouvait y satisfaire faute de ressources. Une somme d'environ 8,000 #, qui semblait nécessaire, lui fut alors offerte par les principaux propriétaires de l'Ile-Feydeau, à la condition que cette somme serait exclusivement employée à ces réparations. La Communauté accepta, et une souscription mit promptement à sa disposition cette somme qu'elle devait rembourser en deux années, sans intérêt.

1780 En 1781, se vida aussi une autre question qui, cette
1781 fois, eut une issue fort onéreuse pour les propriétaires de l'Ile-Feydeau. Il est vrai qu'ils avaient affaire au fisc, qui n'a pas pour habitude de transiger sur ses droits.

Dès 1758, le domaine avait voulu soumettre aux droits de lods et ventes tous les terrains de l'Ile-Feydeau, objets d'une cession quelconque. Quelques propriétaires s'étaient soumis à cette prétention, mais la plupart avaient résisté et appuyaient leur refus sur les termes très précis de l'arrêt du 8 avril 1732, qui exemptait de ce droit toutes les propriétés, qui, comme celles de l'Ile-Feydeau, ressortaient du fief de la Prévôté.

Un procès s'engagea et dura fort longtemps, car ce ne fut qu'en 1781 qu'il reçut sa solution, par un jugement de la Sénéchaussée, qui admit les prétentions du domaine et condamna les propriétaires au paiement d'une somme de 48,800 #. Cette somme fut payée par

M. Lafiton, acquisition du 4 juin 1747, pour.......... 5.120 l.

M. Rousseau, 4 acquisitions, 3 novembre 1745, 3 août 1750; 7 mars et 14 décembre 1752, pour................ 42.288

M. Bouhier, acquisition du 29 novembre 1745, pour... 10.000

M. René Leroux, 2 acquisitions, 14 avril 1747, 22 mai 1756, pour.. 20.000

Mme veuve Raimbaud, 3 acquisitions, juin 1748 et mars 1756, pour.. 37.396

Mlle Rivière, 1 acquisition du 4 juillet 1749, pour......	3.112
Mme veuve René Geslin, 1 acquisition du 22 juillet 1750, pour	10.000
Mme veuve Daller, 1 acquisition du 25 août 1751, pour..	8.000
M. J.-B. Lefevre, 1 acquisition du 6 mars 1752, pour...	25.000
M. Pierre Pourret, 1 acquisition du 11 janvier 1755, pour.	22.740
Mme veuve Henri Allard, 1 acquisition du 15 décembre 1755, pour..	25.000
M. François Bonamy, médecin, 2 acquisitions des 21 mai 1756, 28 juillet 1761, pour..............................	62.500
M. Jean Ducoudra, 1 acquisition du 11 mars 1761, pour.	5.000
M. Nicolas Bernardeau, 1 acquisition du 3 mai 1763, pour.	20.300
Mme veuve Fleuriot, 1 acquisition du 3 mai 1763, pour.	24.000
M. Pierre Couillaud de la Piconnerie, 1 acquisition du 27 juillet 1767, pour....................................	22.000
M. Auguste Deluynes, 1 acquisition du 11 avril 1770, pour	10.000

Cette liste prouve que, dès cette époque, les propriétés de l'Ile-Feydeau avaient été l'objet de nombreuses transactions, car à peine si l'on y trouve le nom de quelques-uns des premiers fondateurs.

Jusqu'en 1780, la rue de la Saulzaie, qui avait pris le nom de la rue Poissonnerie, et qui, plus tard, reçut celui de rue Bon-Secours, resta ce qu'elle était, sombre et avec sa largeur de douze pieds. Lorsque la partie haute de l'Ile-Feydeau se construisit, quelques maisons s'élevèrent aussi aux deux extrémités de la rue. Mais ce ne fut véritablement que de 1820 à 1830 qu'elle reçut l'alignement qu'elle a aujourd'hui.

La chapelle Bon-Secours fut vendue, sous la République, comme bien national. A la place qu'elle occupait s'élève maintenant la maison qui fait l'angle de la rue Bon-Secours et du quai Turenne.

Le vieux quartier de la Saulzaie, bien qu'il eût ses façades bâties sur les deux quais, n'en demeura pas moins à son intérieur ce qu'il était depuis longtemps, bas, humide et malsain. En 1791, sur les plaintes qui s'en élevaient,

la police y fit plusieurs descentes et ordonna la démolition immédiate de quelques maisons qui menaçaient ruine. On fit aussi remblayer le terrain, ce qui donna aux habitations un peu plus de salubrité.

Mais le seul moyen d'arriver à ce dernier résultat eut été le prolongement de la rue du Milieu jusqu'à la rue Bon-Secours. Un arrêt du Conseil du 5 octobre 1748 avait décidé ce prolongement, et un procès-verbal du 11 mai 1778 constate, qu'à cette époque, l'acquisition de 246 pieds de terrain seulement eût permis de compléter cette ouverture. Une fausse économie empêcha de faire alors cette acquisition; les choses en restèrent là, et ce ne fut que beaucoup plus tard, vers 1825, que l'on perça enfin ces vieilles constructions, et que la rue du Milieu, aujourd'hui la rue Kervégan, put s'étendre de la Poissonnerie à la Petite-Hollande. Cependant, aujourd'hui encore, dans une ruelle qui porte toujours le nom de Haute-Saulzaie, on trouve quelques maisons dont l'origine doit certainement être très ancienne.

Disons un mot aussi du pont d'Aiguillon, qui prit son nom de celui du duc d'Aiguillon, alors intendant général en Bretagne.

En 1668, le vieux pont de la Poissonnerie menaçait ruine. Une adjudication fut faite au sieur Bussonnière, au prix de 9,100#, pour le réparer et y ajouter une arche. Un pont volant servait au passage pendant les travaux, et un droit de péage fut établi à raison de :

3 ծ par personne et par voiture;
2 par chaque bête à cornes;
6 par douzaine de moutons.

Ces travaux consolidèrent le pont; mais, construit uniquement en bois et soumis à un mouvement continuel de

piétons et de voitures, ce pont nécessitait très souvent des réparations qui ne laissaient pas que d'être fort coûteuses. C'est ainsi qu'en 1699, 1721 et 1728, on y dépensa des sommes assez considérables.

En 1738, alors que les travaux de l'Ile-Feydeau étaient déjà fort avancés, la Communanté se décida à remplacer le pont en bois par un pont en pierre, et M. Abeille, ingénieur à Rennes, fut chargé d'en dresser le plan et le devis.

Ce devis s'élevait à la somme de. . .	71,835$^{\#}$ 14^{s} 3^{d}
dont il y avait à déduire pour prix des matériaux de l'ancien pont et qui pouvaient être utilisés.	10,000 » »
Montant de la dépense. . . .	61,835$^{\#}$ 14^{s} 3^{d}

Le pont ne devait avoir qu'une seule arche, dont l'ouverture, prise entre les naissances de son ceintre, serait de treize toises, ayant vingt pieds de flèche, depuis le bas dudit ceintre jusque sous la clef. — Sa largeur, entre ses deux têtes, vingt-cinq pieds.

La Communauté adopta ce projet, qui reçut également la sanction de l'Intendant général et du Conseil. M. de Blaveau, ingénieur du Roi, fut chargé de diriger cette construction ; M. Laillaud eut la conduite des travaux.

Vers 1745, ces travaux commencèrent. La ville s'était crue de force à suffire à la dépense, et comme ses ressources étaient faibles, l'entreprise marchait bien lentement. Enfin, en 1759, ces ressources manquaient et l'on se trouva à la veille de tout suspendre.

La Communauté se décida alors à avoir recours à un moyen dont on trouve, à cette époque, plusieurs exemples, à un emprunt sous forme de loterie.

A la suite d'une délibération du 22 septembre 1759,

elle demanda à être autorisée à émettre cent trente actions de 300#, formant un capital de 39,000#.

Ces actions, portant intérêt, devaient être remboursées en dix années, soit chaque année treize actions tirées au sort.

Ce projet d'emprunt fut autorisé par arrêt du Conseil du 18 décembre suivant.

Bientôt la souscription s'ouvrit et fut immédiatement couverte. Cette ressource permit de continuer et d'achever le pont d'Aiguillon, qui, en 1762, était livré à la circulation.

Ainsi que nous l'avons dit, la cohue aux poissons était établie à l'entrée de la rue de la Saulzaie. Comme par suite des constructions projetées, ce petit établissement devait disparaître, en 1741, la Communauté songea à faire construire une autre cohue aux poissons sur le quai Brancas. Ce projet, adopté et sanctionné par un arrêt du Conseil, avait même reçu en partie son exécution, lorsque des oppositions sérieuses vinrent la faire suspendre. Bientôt, en outre, les constructions du quai Brancas furent décidées, et le projet d'y établir la cohue aux poissons fut abandonné. Plus tard, lorsque la première cohue eut disparu, le marché aux poissons se tint près la place du Bouffay et sur le quai de la Tremperie. Mais on sentit bientôt que cet emplacement n'était nullement convenable à cette destination. En 1781, la Communauté reprit donc son projet de construction d'une nouvelle cohue, et fit choix à cet effet d'un terrain resté libre jusqu'alors, à l'extrémité nord de l'Ile-Feydeau. Pour ouvrir un passage du pont d'Aiguillon à ce marché, elle dut acquérir diverses maisons pour le prix de 12,785#.

Vers 1784 fut donc établie la Poissonnerie que nous avons connue, bâtiment en bois, incommode et de la plus chétive apparence. Cependant, à force de réparations, on put faire subsister ce disgracieux bâtiment jusqu'en 1849.

En 1851, fut construite la Poissonnerie actuelle sur les plans de M. Driollet.

A l'autre extrémité de l'Ile-Feydeau, se trouvait, après la construction des maisons et du pont, une pointe de grève.

En 1767, une Bourse provisoire en bois y fut établie pendant quelque temps.

Cet attérissement, résultat des travaux exécutés, était, vers 1780, d'une contenance de un journal huit cordes, et la Communauté, qui songeait dès lors à y établir la Bourse, résolut d'en faire l'acquisition.

En 1782, elle en demanda donc la concession et offrit d'en payer une redevance de 300 # de blé, et d'acquitter le droit de lods et ventes tous les 40 ans, ou de payer une redevance double pour en tenir lieu.

Le Bureau de Ville était fondé à croire que son offre serait acceptée, lorsqu'il fut prévenu par l'Intendant général que des spéculateurs, représentés par M. Devachères, proposaient 1,200 # de rente annuelle de ce terrain, dont ils voulaient faire un chantier pour un dépôt de bois.

La Communauté fut vivement émue de cette concurrence, et, dans une délibération du 22 mai 1783, elle combattit vivement cette proposition, dont le but, suivant elle, était évidemment de nuire aux intérêts et aux embellissements de Nantes. Ces motifs prévalurent et la concession demandée fut faite à la ville.

Aussitôt on prépara et nivela la partie haute de cet attérissement, et on la planta d'arbres. De là, l'origine de cette petite promenade, qui prit le nom de Petite-Hollande, en souvenir d'une autre promenade du même nom, située près de la rue Contrescarpe et qui venait d'être détruite.

En 1784, la Communauté dut prendre quelques mesures de police pour la conservation des arbres. La promenade n'avait aucune clôture, était baignée par les eaux du

fleuve, et les mariniers se servaient des arbres pour amarrer leurs bateaux. Défense leur fut faite d'en agir ainsi, et des pieux furent établis pour cet usage.

Ce ne fut qu'en 1803 que la promenade fut établie dans l'état où elle se trouve aujourd'hui.

Par suite des engagements pris par la Ville, le moulin Grognard, situé près le pont de la Belle-Croix, avait été détruit, et à la place qu'il occupait le sieur Jourdain avait été autorisé à créer un établissement de bains publics. Mais ces bains gênaient la navigation, et vers 1800 on décida de les supprimer.

Dans une délibération de l'Administration municipale, du 25 fructidor an IX, il fut arrêté que cet établissement de bains serait reporté à l'extrémité sud de la promenade de la Petite-Hollande, et un traité fut passé à cet effet avec le sieur Jourdain.

Suivant ce traité, Jourdain s'engageait à faire construire à ses frais le corps de bâtiment, et de le munir de tout ce qui était nécessaire à son exploitation, suivant plan et devis arrêtés.

Cet arrentement lui était concédé pour soixante-six ans, qui devaient prendre cours du 24 juin 1803, pour finir au au 24 juin 1869.

Il s'engageait de plus à payer à la Ville :

100f	par année,	dans le cours	des 10	premières	années,	
200	—	—	des 10e	à	20e	—
300	—	—	des 20e	à	30e	—
400	—	—	des 30e	à	40e	—
500	—	—	des 40e	à	50e	—
600	—	—	des 50e	à	66e	—

A l'expiration du délai fixé, les bâtiments et tous les

ustensiles qui devaient le garnir deviendraient la propriété de la ville.

L'article 11 du traité mettait en outre à la charge de Jourdain la confection et l'entretien de la promenade. Il y était dit que :

« Jourdain était tenu de faire élever la promenade pu-
» blique qui joint les bains, ainsi que les murs qui l'en-
» tourent, suivant les hauteurs données par l'architecte-
» voyer, la Commune devant seulement fournir les
» remblais, de faire sabler ladite promenade, ce qu'il devrait
» répéter tous les ans ; de faire replanter et fournir les
» arbres qui périraient pendant la durée de son bail ; de
» faire placer des marches en pierres aux entrées de la
» promenade ; en un mot, d'entretenir le tout dans le
» meilleur état, sans que, pour cela, il pût exiger plus de
» droits auxdites choses que le public. »

C'est par suite de cette clause que la promenade fut établie telle que nous la voyons maintenant.

Tels sont les détails que nous pouvons donner sur la création du quartier de l'Ile-Feydeau, détails qu'il nous a semblé utile de rappeler et de conserver, et qu'on ne lira pas, croyons-nous, sans un certain intérêt.

Nous terminerons en donnant la copie de quelques vers latins assez heureux, que notre compatriote, M. Chevaye, composa sur cette transformation de l'Ile-Feydeau.

« Linguebat Ligeris vasto diffusus in alvo,
Pauper aquæ, aspectu ingratus, sed provida curat
Mens Bovii. Extemplo contractas pulchrior undas
Volvit et invisæ cumulis miratur arenæ
Celsa superbarum succedere tecta domorum. »

LES

QUAIS BRANCAS ET FLESSELLES

PAR Mr J.-C. RENOUL.

Ce que l'on a chaque jour sous les yeux est souvent ce que l'on connaît le moins bien.

Cette assertion peut, au premier coup d'œil, paraître hasardée et quelque peu ridicule, et cependant, dans bien des circonstances, elle est juste et parfaitement vraie.

Elle l'est surtout presque toujours pour tout ce qui concerne les constructions, les monuments, les simples établissements publics de nos villes. Chaque jour on les voit, et l'on sait d'une manière plus ou moins exacte quelle est leur destination actuelle; mais si vous demandez au plus grand nombre quelles furent la date et la cause de leur origine, le but primitif de leur création, les phases diverses qu'ils ont subies, vous demeurez bientôt convaincu que sur tous ces points l'on est généralement dans l'ignorance la plus complète.

Et cependant nous insistons encore sur ce fait, l'histoire du pays est presque tout entière dans ces monuments. Tantôt de simples besoins de salubrité en provoquèrent

la fondation, tantôt ce fut la nécessité d'agrandir, le désir d'embellir la cité ; plus souvent la religion, la charité en furent la cause et le but. La guerre eut ses moyens d'attaque et de défense, ses châteaux forts, ses tours crénelées ; la victoire ses trophées, ses arcs de triomphe ; la paix, le commerce, leurs établissements industriels et d'utilité publique. Et il en résulte un fait qui demeure évident, c'est que, rappeler, étudier l'origine de ces fondations, c'est réellement étudier et rappeler les événements principaux de notre histoire. L'on peut dès lors se rendre compte de l'utilité de ces études et de l'intérêt qu'elles peuvent présenter.

On y trouve d'ailleurs les leçons du passé, et ces enseignements d'un autre âge ne sont certainement pas sans offrir des indications précieuses pour le présent et même pour l'avenir. Le véritable amour du bien public, le pur patriotisme, ne datent pas seulement de nos jours ; et dans ces temps que nous semblons parfois un peu dédaigner, nous en trouvons à chaque instant des témoignages que l'on ne peut trop admirer, des exemples que nous devons surtout chercher à imiter. Malheureusement, les documents qui ont trait à ces constructions, bien que soigneusement conservés dans nos archives, sont peu consultés et encore moins connus. Ceux qui ont écrit sur notre histoire locale en ont bien dit parfois quelques mots, mais ces détails succincts et incomplets sont loin de suffire pour faire connaître tout ce qu'il importe de savoir.

C'est pour combler cette lacune que nous avons entrepris de publier quelques notices particulières sur les principaux établissements de notre ville. L'accueil que l'on a bien voulu faire à ces publications nous a prouvé que ce n'était point là un travail sans utilité, et nous nous décidons à les continuer.

Aujourd'hui, nous venons parler de la construction des quais Brancas et Flesselles, qui sont aussi l'un des ornements de notre ville et qui datent encore du siècle dernier.

Cette époque est véritablement celle de la rénovation de Nantes. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, enserrée dans son mur d'enceinte, notre ville reste ce que le temps l'a faite, avec ses rues étroites, ses maisons sombres et construites pour la plupart en bois. Mais à peine le XVIIIe siècle commence que nos pères sortent de cette indifférente apathie. L'esprit d'initiative d'un seul homme, de Gérard Mellier, exerce une influence immense sur l'opinion publique, et bientôt la population tout entière partage ses idées et seconde ses efforts.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des effets de cette impulsion donnée aux travaux publics par le maire Mellier. A sa mort, ce mouvement semble s'arrêter un instant. Mais l'élan était donné, et dans tout le cours de ce XVIIIe siècle, nous voyons les embellissements de notre ville se continuer pour ainsi dire sans interruption. Les diverses administrations qui se succèdent rivalisent de zèle; et quand on songe aux résultats réalisés, aux faibles ressources dont on pouvait disposer, aux difficultés qu'il fallut vaincre, on ne peut s'empêcher de rendre un juste et légitime hommage au dévoûment constant et éclairé, aux patriotiques efforts de notre édilité nantaise.

Bien que plusieurs fois déjà nous ayons dit ce qu'était Nantes vers 1700, pour l'intelligence du récit que nous allons faire, il est nécessaire que nous ajoutions encore quelques détails.

A cette époque, les limites de la ville étaient, à proprement parler, celles de son mur d'enceinte. Ce mur, partant du Château, gagnait l'entrée de la rue de la

Poissonnerie et longeait ensuite la Loire jusqu'aux douves Saint-Nicolas, qui se trouvaient à la place qu'occupe aujourd'hui notre Halle aux Blés. Là, faisant une courbe, ce mur venait traverser notre place Royale actuelle, s'étendait au bas du côteau Saint-Similien jusqu'à la route de Rennes, et de là allait traverser la motte Saint-André, puis celle de Saint-Pierre, pour se relier de nouveau au Château.

Dans tout ce parcours, ce mur d'enceinte n'avait que cinq issues :

La porte de la Poissonnerie, faisant face à la ligne des Ponts.

La porte Saint-Nicolas, s'ouvrant sur la petite place de ce nom, et donnant accès à la Fosse.

La porte Sauvetout, desservant le quartier du Marchix et la route de Vannes.

La porte de Rennes, communiquant à la route de ce nom.

La porte Saint-Pierre, enfin, située à l'entrée de notre rue de l'Évêché actuelle, pour le service de la route de Paris.

Au delà de cette enceinte fortifiée existaient cependant sous le nom de faubourgs, les quartiers de Richebourg, Saint-Clément et de Saint-Donatien, la ligne des Ponts, la Fosse, qui ne s'étendait que jusqu'à la rue de Launay, et le Marchix; mais ces faubourgs, sauf celui du Marchix, n'avaient qu'un nombre assez limité d'habitations.

Voilà ce qu'était notre belle et grande ville de Nantes, il n'y a encore qu'un siècle et demi !

Comme on en peut juger par cette description, aucune voie publique n'existait aux lieux où s'élèvent actuellement nos beaux quais Brancas et Flesselles. Les eaux de la Loire venaient baigner le mur de ville, et pour com-

muniquer au fleuve un seul accès était pratiqué, la porte de la Poterne.

A l'entrée de la rue de la Poissonnerie existaient deux tours; l'une au Nord, celle de la Poissonnerie, l'autre au Sud, celle de la Prévôté.

A partir de cette dernière tour, le mur d'enceinte, comme nous venons de le dire, s'étendait d'abord jusqu'à l'Erdre; à ce premier angle, une nouvelle tour, celle du Rateau; de l'autre côté de l'Erdre, autre tour, celle de Sainte-Catherine. Puis, à la rencontre des douves Saint-Nicolas, la tour Barbacane, et un peu plus loin, celle du Connétable.

Ces tours dataient de 1472. Celles qui suivaient et défendaient la porte Saint-Nicolas, remontaient à 1227.

Si maintenant dans ce périmètre s'étendant de la rue de la Poissonnerie aux douves Saint-Nicolas nous pénétrons à l'intérieur du mur de ville, nous trouvons la rue de la Blaiterie, suivant une direction parallèle au mur et venant déboucher dans la rue de la Poissonnerie. Cette rue n'était point celle qui porte aujourd'hui ce nom; elle disparut complètement lors de la confection des quais.

De l'autre côté de l'Erdre, également en arrière du mur, se trouvait la chapelle Sainte-Catherine, ayant façade sur une place du même nom. Ces emplacements sont également occupés maintenant par les maisons du quai Brancas.

Cet état de choses, il est facile de le reconnaître, présentait de graves inconvénients et surtout de très grandes difficultés pour la circulation. Pour aller, par exemple, des Ponts à la Fosse, même au Port-au-Vin, il fallait passer par la porte de la Poissonnerie, traverser toute la ville et gagner la porte Saint-Nicolas.

De plus, les fossés Saint-Nicolas, qui, comme nous l'avons dit, débouchaient d'un côté dans la Loire, et de

l'autre communiquaient à l'Erdre, à l'endroit que nous appelons aujourd'hui l'Abreuvoir, recevaient le dépôt des immondices, étaient un foyer d'infection et une cause permanente d'insalubrité.

Enfin, le fleuve qui avait pour limite, d'un côté, le mur de Ville, et de l'autre, la grève de la Saulzaie, se comblait de graviers et devenait, dans ce canal, d'une navigation de plus en plus difficile.

Ces divers inconvénients étaient le sujet de plaintes nombreuses. Aussi, attentif à tout ce qui pouvait avoir un but d'utilité, Mellier conçut-il le dessein d'y porter remède. Avec son coup d'œil si juste, il jugea qu'en rétrécissant le fleuve, on en rendrait le courant plus rapide et que l'on réussirait ainsi à le débarrasser des sables qui l'obstruaient. Mais un résultat plus important encore à obtenir de cette mesure, était que l'on pourrait utiliser le terrain gagné sur le fleuve pour ouvrir une voie de communication de la porte de la Poissonnerie au Port-au-Vin.

En 1727, il communiqua ses idées à cet égard à M. 1727
Delafond, ingénieur en chef du Roi à Nantes, et le chargea de dresser un plan de ce projet. Ce plan fut bientôt établi, et le 18 juillet de la même année, il était soumis à l'Administration. Un mémoire que M. Delafond présenta à l'appui de son plan en faisait ressortir l'utilité et les heureux effets que l'on pouvait en attendre.

Voici, au surplus, ce que proposait M. Delafond. En avant du mur d'enceinte, d'environ 15 toises, il serait construit un mur de quai en forte maçonnerie, depuis le pont de la Poissonnerie jusqu'au pont de l'Ile-Feydeau alors en construction. Le terre-plein ainsi obtenu serait employé à peu près cinq toises à servir de voie urbaine, le surplus à construire des maisons appuyées au mur de ville.

Dans la longueur du quai, trois cales devraient être établies pour le service du commerce, et deux ponts dormants jetés l'un sur l'Erdre, l'autre sur les fossés Saint-Nicolas.

Deux nouvelles portes étaient aussi ouvertes dans le mur d'enceinte, l'une à la Poterne, un peu au-dessous de la rue de la Poissonnerie, l'autre donnant accès sur la place Sainte-Catherine. Ces portes étaient destinées à faciliter les communications avec l'intérieur de la ville.

La douve Saint-Nicolas qui, comme nous venons de le dire, ne présentait souvent qu'un cloaque infect, était creusée de manière à être nettoyée chaque jour par le mouvement des eaux du fleuve; elle était aussi sensiblement rétrécie; un mur de quai en enlevait une grande partie et laissait libre un certain espace destiné à recevoir soit des constructions, soit de petits jardins.

Les maisons à bâtir sur les quais devaient être composées d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier en mansarde. Pour plus d'économie, les propriétaires seraient autorisés à bâtir en pans de bois, attendu, disait le rapport, « qu'en cas d'incendie, le feu ne pourrait se » communiquer aux maisons du dedans de la ville, à cause » du mur d'enceinte qui les mettrait à couvert. »

Tel fut le premier projet de construction de nos quais Brancas et Flesselles, et l'idée, comme on le voit, en appartient tout entière au maire Gérard Mellier.

Le plan de M. Delafond ne fut sans doute point exécuté dans les conditions qu'il stipulait, et il se passa encore un assez grand nombre d'années avant la réalisation du projet telle que nous la voyons aujourd'hui. Mais enfin, dès cette époque, la construction de nos quais était arrêtée, et des circonstances que nous ferons connaître en retardèrent seules l'exécution.

A peine connu, ce projet avait du reste reçu une approbation unanime. Le maréchal duc d'Estrées, alors gouverneur de Bretagne, écrivait lui-même au maire Mellier :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et par laquelle » je vois que M. Delafond a fini le projet de la construction des quais. Vous ferez là une chose très avantageuse » et je vous saurai gré d'engager les négociants à contri- » buer à la dépense de ces ouvrages, conformément au » plan qui en est dressé. Vous pouvez les assurer que M. » le cardinal de Fleury, M. le Contrôleur général, et M. » le comte de Maurepas, chacun en ce qui les concerne, » donneront une attention particulière à ces travaux, dont » l'importance leur est parfaitement connue. J'y aurai de » même toute celle qui dépendra de moi. »

Dans cette lettre, M. le duc d'Estrées faisait allusion au mode proposé par M. Delafond pour assurer l'exécution du projet.

La ville n'avait, en effet, que de bien faibles ressources, et elle était déjà engagée dans d'autres travaux très importants. Il lui eût donc été bien difficile de se soumettre à de nouveaux sacrifices, et cependant il s'agissait là d'une dépense considérable. Mais aussi l'on a pu voir que le plan laissait libre dans toute la longueur des quais projetés un espace d'une assez grande étendue destiné à recevoir des constructions. L'exposition au midi en était heureuse ; et en outre, la vue et le voisinage du fleuve, la grande circulation qui ne pouvait manquer de s'établir sur cette nouvelle voie concouraient à donner à ces emplacements une valeur réelle, en même temps qu'un grand attrait. Il avait donc été arrêté que ces terrains seraient concédés aux personnes qui, par une soumission en règle, s'engageraient à contribuer pour une somme déterminée aux frais d'érection des quais.

Cette décision fut très favorablement accueillie, et M. La Broulière, négociant, se présenta aussitôt pour faire à ses frais une assez notable partie des travaux. Il prenait l'engagement de faire exécuter :

1° La partie du quai sur la Loire depuis les douves Saint-Nicolas jusqu'au nouveau pont de l'Ile-Feydeau, ainsi que la cale figurée au plan.

2° Le quai en retour, qui devait longer les fossés, et le pont dormant sur ces fossés, destiné à établir le passage.

Il offrait aussi d'entrer comme souscripteur pour les autres travaux, et de payer au domaine du Roi la somme de 15 *s* de rente féodale, en reconnaissance de sa mouvance.

En échange de ces propositions, il demandait la concession en toute propriété d'un terrain que l'on gagnerait par le rétrécissement de la douve et d'un autre emplacement vague encore, et qui formait l'angle de la place du Port-au-Vin.

Dès ce moment le projet semblait donc déjà avoir des chances assurées de succès. Aussi Mellier, à la date du 23 juillet 1727, s'empressa-t-il de soumettre à la sanction de l'intendant général Feydeau de Brou, et les plans de M. Delafond et la proposition de M. La Broulière elle-même. « Ces travaux, disait-il, seront utiles au commerce, au » transport et à la décharge des denrées ; ils donneront » un aspect agréable à la ville ; ils remédieront à cet incon- » vénient insupportable de n'avoir qu'une seule porte de » ville pour communiquer avec la Fosse. Enfin, la nouvelle » voie que l'on se propose d'ouvrir, donnera toutes les » facilités que l'on peut désirer en cette occasion, sans » qu'il en coûte rien ni au Roi, ni à la Communauté, ni » au public. »

Il insistait également très vivement pour l'adoption de

l'offre de M. La Broulière, qui assurait au projet un commencement d'exécution, et qui, dans sa conviction, ne pouvait manquer d'amener bientôt d'autres soumissions.

Enfin, persuadé par avance de l'adhésion de l'Intendant, il lui soumettait le projet de l'arrêt à obtenir du Conseil.

La réponse de M. Feydeau de Brou fut en effet toute favorable. Seulement, par sa lettre du 29 juillet, il insistait vivement pour que d'autres soumissions fussent immédiatement sollicitées, afin que tous les travaux pussent être commencés et conduits simultanément.

Saisi de cette affaire, le contrôleur général Le Peltier 1728
témoigna également de tout l'intérêt qu'il attachait à sa réussite; il se montra même très disposé à l'appuyer près du Conseil. Cependant, dans sa dépêche du 27 janvier 1728, il faisait diverses observations qui peuvent être ainsi résumées :

Il y avait nécessité, avant de rien entreprendre, d'aviser à ce que tous les travaux se fissent dans les meilleures conditions; il fallait aussi s'assurer si la soumission de M. La Broulière une fois acceptée, il serait possible de trouver d'autres entrepreneurs pour le complément des travaux, et si l'exécution de cette seule soumission, qui, en réalité, ne produirait aucun résultat, ne serait pas plutôt nuisible que profitable. Avant toute concession, le Contrôleur général jugeait au surplus convenable de consulter les entrepreneurs de l'Ile-Feydeau et les divers propriétaires intéressés, afin de recevoir leurs observations sur le projet qui pouvait être de leur part l'objet de réclamations et même d'oppositions qu'il fallait pouvoir apprécier. Il concluait donc à ce que « l'on communiquât préalablement le » plan de M. Delafond et la soumission de M. La Broulière » tant aux propriétaires des maisons avoisinant le Port-au-

» Vin qu'aux entrepreneurs de l'Ile-Feydeau, afin que si » les uns ou les autres avaient quelques représentations » bien fondées à faire, on pût en être informé avant que » l'affaire fût plus avancée. »

C'était ainsi une enquête qui allait s'ouvrir, et pour en accélérer les résultats, Gérard Mellier rendit une ordonnance à la date du 7 septembre, dans laquelle il enjoignait à tous les intéressés de se présenter sous huitaine à l'Hôtel-de-Ville pour prendre connaissance des plans et soumissions et fournir leurs observations, faute de quoi, il serait passé outre.

On répondit à cet appel, et une réclamation collective portant un certain nombre de signatures fut présentée.

Les opposants objectaient notamment, « que le plan » soumis n'était point correct, qu'il présentait des lacunes » et des erreurs captieuses de la part du sieur La Broulière, » dont la proposition, toute favorable à ses intérêts, ne » tenait point suffisamment compte de ce qui les touchait » eux-mêmes. Les constructions qu'il projetait devaient en » effet nuire à leurs propriétés, et les entraîner eux-mêmes » dans des frais assez considérables. »

Sur le fond même du projet, ils disaient : « Dans l'état » actuel des choses, les abords du fleuve sont faciles, et » grand nombre de bateaux peuvent chaque jour effectuer » le débarquement de leurs marchandises à la Poterne ; » dans les grandes eaux, au moment des glaces, les » bateaux sont en sûreté dans ce canal, abrités qu'ils sont » surtout par les tours de la Poissonnerie.

» En rétrécissant le canal, on rendra l'accès de ce » point beaucoup plus difficile, vu la rapidité du courant ; » l'espace manquera au mouvement de la navigation ; déjà » même parfois, il y a encombrement ; le pont de la » Bourse en construction ajoute à cet état de gêne ; enfin,

» en temps de glaces, le canal ne présentera plus aucun » abri.

» Jusqu'ici les fossés Saint-Nicolas, d'une ouverture de » 16 toises, offraient pareillement aux bateaux un refuge » assuré, mais le projet réduit cette ouverture à 4 toises, » diminuée encore par la pile en maçonnerie qui doit » soutenir le pont; l'accès de ces fossés sera ainsi impra- » ticable.

» Le nettoiement du canal se fait par les entrepreneurs » de l'Ile-Feydeau; ce motif, donné à l'appui du projet, est » ainsi sans valeur.

» Les travaux projetés suppriment dans les fossés deux » cales qui servent d'abreuvoir et sont pour cela fort » utiles. L'infection d'ailleurs que l'on attribue à ces douves » ne présente aucun danger, puisque les eaux du fleuve y » entrent et en sortent chaque jour par les marées..

» Enfin, si l'on veut créer à la circulation un nouveau » moyen désirable sans doute, il est inutile d'exécuter » tous les travaux prévus au plan de M. Delafond; il » suffirait de construire le long du mur d'enceinte un » quai de 3 à 4 toises, de la Poterne au Port-au-Vin, et » qui se terminerait par un pont de plusieurs arches sur » les fossés Saint-Nicolas. Le nouveau pont de la » Bourse, en tout cas, remplira le but qu'on se propose, » puisqu'il rendra faciles les communications des ponts » au quartier de la Fosse. »

Comme on le voit, ces objections n'avaient rien réellement de bien sérieux. Ce n'était là que l'opposition banale de ces gens qui, soumis à de vieilles habitudes, ne voient rien de mieux que ce qui existe, et s'effraient de toute innovation, si heureuse qu'elle soit.

Cette dernière observation ne pouvait s'appliquer aux entrepreneurs de l'Ile-Feydeau; mais l'établissement de

ces nouveaux quais mettait en jeu leurs propres intérêts. Ils venaient en effet d'ouvrir une voie, qui permettait à la circulation de s'établir des ponts à la Fosse, et ils pouvaient avoir de justes motifs de craindre que l'ouverture du quai projeté n'enlevât à leur quartier une bonne part de ce mouvement. Tout semble faire supposer que ce fut là le principal motif de leur opposition au plan de M. Delafond. Eux aussi firent donc paraître un mémoire dans lequel ils attaquaient le projet avec une certaine vivacité; mais, en réalité, les motifs d'objection qu'ils mettaient en avant n'étaient guère que la répétiton des doléances sans portée que nous avons déjà fait connaître.

Ce n'était évidemment point une pareille critique qui pouvait faire échouer un projet d'une utilité aussi incontestable. Cependant, bien qu'il en reconnût toute l'importance, le contrôleur général Le Peltier, en présence des oppositions qui se produisaient, crut devoir soumettre ce projet à un nouvel examen. Il chargea donc M. Gabriel, premier Ingénieur du Roi, de se rendre à Nantes, de visiter les lieux et de donner son avis sur le plan de M. Delafond.

M. Gabriel n'hésita pas un instant à donner son approbation aux vues principales du projet. Nous croyons devoir donner un extrait de son rapport, car on y voit apparaître pour la première fois la proposition de l'établissement de nos quais dans les conditions de leur construction actuelle.

« Nous étant transporté le 29 du présent mois de sep-
» tembre sur le Port-au-Vin, accompagné de MM. Charron
» et Delmas, échevins, de la Blanche-Cottineau, syndic
» de la Communauté et Delafond, qui a dressé ledit projet,
» pour examiner la situation des lieux, nous avons reconnu
» qu'ils sont tels que M. Delafond les a désignés par son
» plan, et nous estimons que la proposition de rétrécir le

» canal, entre la ville et l'Ile-Feydeau, ainsi que de
» l'approfondir, est bonne et avantageuse au commerce, en
» ce que son courant, devenant plus rapide, empêchera
» les attérissements qui s'y font, et entraînera les vases
» qui se déposent le long du Port-au-Vin et vis-à-vis les
» quais de la Fosse.

» Comme il doit se former un terre-plein entre le mur
» d'enceinte de la ville et le mur de quai au moyen de ce
» rétrécissement du fleuve, il nous a paru plus convenable
» d'en profiter pour l'augmentation de la ville.

» C'est ce qui nous a fait hasarder de proposer la
» démolition du mur d'enceinte , afin que la largeur
» de 5 toises prise pour le quai , il reste un terrain
» convenable pour bâtir des maisons considérables qui
» aient leur façade sur le quai. Ces maisons pourront
» faire symétrie avec celles de l'Ile-Feydeau, et former
» ainsi un beau quartier de la ville.

» Nous n'avons pas cru que la démolition de cette
» enceinte pût porter aucun préjudice à la ville, en ce
» qu'elle se trouvera également fermée par le mur de quai
» qui aura le canal de la rivière approfondi pour lui servir
» de fossés.

» Les avantages qu'on retirerait de cette proposition
» seraient :

» 1° D'ajouter une belle partie à la ville bordée d'un
» quai de 160 toises de longueur, sur un même aligne-
» ment, qui déboucherait d'un côté à la Fosse, de l'autre
» à la porte de la Poissonnerie.

» 2° Par ce projet , on donne aux particuliers qui
» voudront s'engager à construire les murs de quais et
» de revêtements de cette nouvelle enceinte, 1,243 toises
» d'emplacements à bâtir.

» 3° Si Sa Majesté veut bien abandonner à la Com-

» munauté de Nantes ou aux particuliers qui se chargeront
» de la construction des quais, murs de revêtement et
» ponts, les matériaux qui proviendront de la démolition
» du mur d'enceinte, ils y en trouveront beaucoup qui
» pourront servir à la maçonnerie des nouveaux ouvrages,
» et les décombres de ces démolitions pourront aider au
» recomblement du terre-plein, ce qui donnera une grande
» facilité pour l'entreprise. »

Dans la suite de son rapport, M. Gabriel fait observer que si sa proposition n'était pas admise, le projet de M. Delafond ne pourrait pas moins s'exécuter, en donnant à tous les travaux une grande solidité. Il termine toutefois par cette observation :

« A l'égard de la proposition de construire en bois les
» maisons à bâtir sur les emplacements, en dérogeant à
» l'arrêt du Conseil du 9 décembre 1725, et qui suppose
» que l'incendie ne pourrait se communiquer à la ville,
» à cause du mur d'enceinte, nous ne pensons pas qu'on
» puisse l'admettre. L'exemple de Châteaudun, où le feu
» a pris dans le faubourg et s'est communiqué à la ville,
» prouve qu'un mur, si épais qu'il soit, n'empêche pas
» la communication du feu, quand le vent y porte. »

Ainsi M. Gabriel, tout en admettant le projet de M. Delafond, en agrandissait considérablement les bases. On avait d'abord seulement songé à l'utile. M. Gabriel y ajoutait l'agréable, et, comme on le voit dans sa pensée, en face des belles constructions qui se faisaient sur l'Ile-Feydeau, s'élèveraient d'autres constructions régulières qui devaient créer à Nantes un quartier nouveau et du plus riche aspect.

Dans son mémoire, M. Gabriel ne s'occupait du reste que du plan proposé, seule mission qui lui eût été donnée. Quant aux voies et moyens d'exécution, il n'en disait

rien. Mais dans sa lettre d'envoi du 28 décembre, il s'en expliquait ainsi confidentiellement avec Mellier :

« J'ajouterai, *pour vous*, un article que j'ai re-
» tranché, de crainte qu'on ne le jugeât concerté entre
» nous. Je ne croirais pas désavantageux à la Com-
» munauté de se charger de l'entreprise. Il y a dans mon
» projet 1,830 toises d'emplacements à bâtir que la ville
» pourrait vendre à son profit. Je ne les estime pas moins,
» suivant l'usage que l'on m'a dit de vendre les places
» à Nantes, de 150# la toise, ce qui produirait un fond
» de 275,000 #. Et, comme par ma supputation de la
» dépense des murs de quais, revêtements, ponts et re-
» creusement, je trouve qu'elle n'excéderait pas 175,000#,
» il y aurait 100,000 # de bénéfice pour la Communauté.
» Il ne lui faudrait pas d'avances de fonds, en ce qu'il
» y a déjà une partie de plus de 800 toises le long des fossés,
» que l'on achètera dès ce moment. Quand on ne les ven-
» drait, comme les moindres, à 100 # la toise, que 80,000 #,
» cela ferait près de la moitié de la dépense, et vous ne
» bâtiriez des murs de quai qu'à mesure que vous ven-
» driez des emplacements, en faisant de la terre le fossé.
» L'on m'a dit que c'est ce que comptent faire ceux qui
» veulent entrer dans cette entreprise. »

L'intervention de M. Gabriel donnait donc à l'affaire un aspect tout nouveau. Non-seulement son projet améliorait d'une manière sensible celui de M. Delafond, mais encore cette dernière ouverture donnait la certitude qu'au point de vue financier l'opération pouvait se faire d'une manière avantageuse à la Communauté.

Le Bureau de Ville et Mellier surtout le comprirent aisément, et dès ce moment ralliés à l'opinion de M. Gabriel, c'est son projet dont ils se décident à poursuivre l'exécution.

Mais, pour atteindre ce but, un point important était à obtenir, c'était le sacrifice et la démolition du mur d'enceinte. Mellier s'empressa de soumettre au maréchal duc d'Estrées le nouveau plan de M. Gabriel, et appela sa sérieuse attention sur l'opportunité et les avantages de cette démolition. Le Maréchal sembla d'abord goûter les raisons du Maire de Nantes et disposé à appuyer sa demande. Mais des intérêts opposés, certaines influences hostiles ne tardèrent pas à s'agiter près de lui. M. Delafond lui-même, dont le projet se trouvait en quelque sorte écarté, eut la fâcheuse pensée de se mettre en lutte contre le but que poursuivait la Communanté. Bref, le duc d'Estrées sembla bientôt hésiter, ses bonnes dispositions changèrent complètement. Malgré le désir et les efforts du Bureau de Ville, toute solution parut ainsi ajournée.

A cette époque, Mellier était tout entier aux grands travaux qu'il avait entrepris ou provoqués dans notre ville. Les bâtiments de l'Ile-Feydeau s'élevaient; les cours Saint-Pierre et Saint-André étaient en pleine exécution; le quai d'Estrées se construisait, etc., son activité suffisait à tout. Mais ce n'était pas sans une certaine anxiété qu'il voyait s'approcher le moment où il aurait à quitter ses fonctions de Maire. Il eût été heureux de les conserver encore quelques années, afin de pouvoir achever ce qu'il avait si courageusement commencé, et son amour propre, disons mieux, son patriotique dévoûment s'alarmait de voir s'affaiblir l'influence qui lui était si nécessaire, et que lui donnait naturellement sa position de chef de l'Administration.

Dans sa correspondance intime avec l'intendant général de Brou, avec M. Valincour, avec M. Gabriel lui-même, il laisse ouvertement percer ce désir. Voici, à ce sujet,

ce que nous trouvons dans une lettre confidentielle que lui adressait M. Gabriel :

« J'ai parlé publiquement de vous à M. le Maréchal, » en exaltant toutes les excellentes qualités que vous » possédez pour les affaires publiques. Il convient de tout, » mais il m'a paru qu'il n'était pas d'accord avec vous » sur bien des choses, me disant que vous aviez besoin » d'être retenu; que vous vouliez toujours employer l'au- » torité et que son dessein était de conserver les droits » et les priviléges des villes. »

Ce que disait là le maréchal d'Estrées, sous forme de reproche, était certainement un éloge à donner au Maire de Nantes. Supérieur à tout ce qui l'entourait, animé d'une ardeur aussi vive qu'éclairée pour tout ce qui touchait au bien public, Mellier se trouvait, par ces raisons mêmes, souvent contrarié et combattu dans ses vues par une population indifférente et quelquefois même par ceux qui avaient mission de le seconder. Alors sans doute il n'hésitait pas à invoquer le principe d'autorité; il en usait même au besoin, et c'était chose heureuse, car autrement il n'eût certainement point fait les grandes choses que nous lui devons.

« J'ai constamment à lutter, écrivait-il à M. Gabriel, » contre l'apathie qui m'entoure. Nos meilleurs habitants » sont effrayés des grands projets, ou du moins ils n'y » pensent pas et je suis forcé de les entraîner par une » volonté qui, dans leur propre intérêt, doit toujours » être ferme et persistante. Les travaux que vous avez » considérés n'eussent jamais été faits, si mes opérations » dans ce genre ne se fussent succédé les unes aux » autres, à commencer depuis 20 années que je me suis » mêlé des ouvrages publics en cette ville. »

Cette préoccupation d'améliorer, d'embellir la cité était in-

cessante chez Mellier et s'étendait à tout. Qu'on en juge par ce seul fait.

Des maisons avaient été incendiées sur la Fosse et sur la place du Bouffay, et pour une cause ou pour une autre les propriétaires laissaient subsister ces ruines et ne rebâtissaient pas. Il sollicita et obtint, à la date du 20 juillet 1728, un arrêt du Conseil, qui mettait en demeure ces propriétaires de reconstruire leurs maisons dans le délai de six mois, faute de quoi l'Administration était autorisée à procéder elle-même pour leur compte à l'adjudication des emplacements, à la charge aux acquéreurs d'élever immédiatement des constructions.

L'intendant général de Brou savait, du reste, apprécier la haute capacité de Mellier, et ce fut surtout à ses instances que le bon Maire de Nantes fut maintenu dans ses fonctions.

Cependant, la Communauté, d'accord avec M. Gabriel, travaillait activement à lever les obstacles qui venaient s'opposer à l'exécution de nos quais. L'intendant de Brou agissait de son côté dans le même sens, mais à Paris les objections ne cessaient de se succéder. Pour l'instant, le projet de M. Gabriel semblait mis à l'écart, et la question de démolition du mur d'enceinte demeurait ainsi suspendue. Le Contrôleur général ne se montrait point éloigné de donner sa sanction au plan de M. Delafond; la proposition de M. La Broulière pouvait également être acceptée. Mais on imposait de nouvelles conditions, et, comme dans l'origine, on tenait à ce que tous les travaux pussent être simultanément commencés.

L'année 1728 se passa ainsi sans amener de résultat.
1729 M. La Broulière, qui avait fait une offre sérieuse, insistait toujours pour qu'elle fût acceptée et disait être dans ce cas prêt à commencer ses travaux. Mais la Com-

munauté n'était point libre d'agir et se trouvait d'ailleurs arrêtée par l'opposition des propriétaires voisins, qui prétendaient toujours que les constructions projetées leur enlèveraient les vues et les issues qu'ils possédaient, et les obligeraient à de grandes dépenses pour conduire leurs égoûts dans les fossés.

Mellier cherchait à concilier ces divers intérêts, et, à force de soins, il y réussit. Un certain nombre de propriétaires des maisons du Port-au-Vin et de la rue de Gorges se réunirent et s'engagèrent à compléter les travaux des fossés Saint-Nicolas, moyennant l'abandon à leur profit de tout le terrain que l'on gagnerait. Cette proposition, jointe à celle de M. La Broulière, assurait l'exécution du projet dans toute la partie avoisinant le Port-au-Vin.

La répartition de la dépense à faire s'établissait ainsi entre les soumissionnaires, en raison de l'espace que chacun obtenait :

M. La Broulière.	220 tses	5 pds	2 pces	9,682#	1s	2d
Ve Hachin. . .	33	2	»	785	14	2
Sauvaget. . . .	33	2	»	785	14	2
Michel.	66	4	»	1,571	8	4
Dme Richard. .	33	2	»	785	14	2
Dme Renoult. .	75	»	»	1,744	4	4
Danguy	52	3	»	1,220	19	»
Du Gouyon. . .	50	»	8	987	3	6
Dme Leroux. . .	62	»	2	1,260	19	»
Ve Remy. . . .	41	2	6	867	1	10
Ve Guerinet. .	26	5	9	586	5	2
				20,277#	5s	9d

Tout porte à croire que Mellier eût bien préféré agir

d'après les vues de M. Gabriel, mais on ne lui en laissait pas la liberté. Cette partie des travaux pouvait d'ailleurs se faire sans altérer sensiblement le projet de M. Gabriel, qui s'appliquait plus particulièrement à la partie supérieure du quai. Enfin, il y avait convenance à commencer les travaux, car cela paraissait un moyen sûr de leur donner bientôt une impulsion générale.

Mellier avait donc cru devoir user de toute son influence pour amener les choses à ce point. Il était fondé à croire que l'autorisation nécessaire ne serait pas plus longtemps refusée et que cette œuvre, à laquelle il attachait un si grand intérêt, ne tarderait pas à être en pleine voie d'exécution.

Malheureusement, il ne devait pas lui être donné de voir ce vœu se réaliser. Après une courte maladie, Mellier mourut le 29 décembre 1729. Cette mort fut un véritable deuil public, car chacun sentait l'importance d'une pareille perte et quel vide elle allait laisser dans l'Administration de la ville.

Et en effet, à sa mort, tout s'arrête, tout demeure suspendu. La Communauté avait à satisfaire à quelques engagements et le Bureau de Ville jugea qu'il y avait là motifs suffisants pour ajourner tous les projets qui, bien qu'arrêtés, n'avaient pas reçu un commencement d'exécution. Celui de la construction de nos quais va donc sommeiller et rester dans un oubli à peu près complet.

Onze années en effet se passent, et rien ne vient témoigner que l'on songe même à y donner suite.

1740 Ce n'est qu'en 1740 que, sollicité par l'opinion publique, le maire Darquistade réveille enfin la question. Par ordre de la Communauté, M. Portail, architecte-voyer, dresse un plan et fait un devis estimatif *pour l'exécution du projet d'un accroissement de la ville, du côté du quartier*

de la Poterne et de Sainte-Catherine, en dehors des murs de ville, à prendre depuis la tour de la Poissonnerie jusqu'au Port-au-Vin.

Le plan de M. Portail n'était guère qu'une seconde édition de celui présenté en 1727 par M. Delafond. Tous les travaux devaient encore se faire en dehors du mur d'enceinte, et la question de la démolition de ce mur, pas plus que celle des maisons à construire, n'était même soulevée. Il ne s'agissait, à proprement parler, que de l'édification du mur du quai. Seulement, l'idée de M. Gabriel de faire ces travaux au compte de la ville était admise et l'on sait que, dans ce système, si la Communauté faisait la dépense, elle avait aussi à profiter des emplacements devenus propres à recevoir des constructions.

Le 15 octobre, M. Portail déposa son rapport; le 23 novembre suivant, le Bureau de Ville en délibéra et l'adopta. Les États siégeaient alors à Nantes. Le Maire profita de cette occasion pour entretenir de l'affaire M. le marquis de Brancas, gouverneur, et M. Pont-Carré de Viarmes, intendant de Bretagne, qui, tous les deux, se montrèrent disposés à lui donner leur appui.

Le travail de Portail comprenait le plan et le devis du quai à établir sur la Loire et de celui qui devait s'étendre le long des fossés Saint-Nicolas. Par suite de circonstances que nous aurons à faire connaître, ce dernier quai ne fut jamais exécuté; quant à celui sur le fleuve, il reçut bientôt son exécution, et voici quelles étaient les conditions fixées par le devis :

Tous les travaux devaient être établis sur pilotis de 9 à 10 pouces de diamètre en couronne, de 18 pieds de longueur et plus s'il était nécessaire ; ceux de premier rang placés les uns contre les autres, sans laisser de distance entre eux ; les autres établis en échiquier, de

manière que, y compris ceux de garde, il s'en trouvât 21 par toise courante ; ces pilotis enfoncés par un mouton de 400#, manœuvré par 22 hommes.

Le mur devait être revêtu de pierres de taille à la hauteur de 8 pieds et formé d'assises de 15 pouces au plus et de 12 pouces au moins; le surplus, jusqu'au cordon, fait en forte maçonnerie à pierres froides. Il devait avoir 6 pieds d'épaisseur et 15 pieds 1/2 de hauteur jusqu'au niveau du terre-plein, le parapet au-dessus, 2 pieds 1/4 de hauteur sur 2 pieds 1/2 d'épaisseur.

Les cales simples devaient avoir 14 toises de longueur de rampe et 16 pieds de largeur.

Ce devis fut sanctionné le 18 décembre 1740, par l'Intendant général; et comme témoignage de gratitude envers le marquis de Brancas, la Communauté décida que son nom serait donné au quai qui allait s'élever.

1741 Le 6 novembre 1741 eut lieu l'adjudication de ces travaux, et le sieur Etienne Briault fut déclaré adjudicataire pour le prix de 66,000 # payables au fur et à mesure de l'avancement desdits ouvrages. Il était tenu d'en rendre le renable dans 3 ans.

1744 En 1744, en effet, ces travaux étaient terminés et ils furent reçus et agréés le 15 décembre par une commission présidée par écuyer Godefroy Gellée, magistrat échevin, en présence de l'architecte de la ville, Portail.

1745 Nous avons vu que la Communauté s'était à plusieurs reprises occupée du projet de canaliser les fossés Saint-Nicolas. En 1745, la question fut encore agitée. La Communauté obtint, par arrêt du 16 mars, la concession de 35 cordes de terrain à prendre sur ces fossés, moyennant une redevance de 2ˢ par corde. Elle était en même temps autorisée à rétrocéder ces terrains aux propriétaires riverains, à la condition, qu'outre le remboursement de la rente au domaine,

ils contribueraient, en raison de l'espace donné à chacun, aux frais d'érection des quais et cales projetés au devis de M. Portail.

Cette transaction eut lieu, et déjà même les habitants voisins avaient fait jeter des terres dans les fossés, mais tout se borna là. Le Bureau de Ville fit constater le fait et ne prit même aucune mesure pour faire cesser cette nouvelle cause d'insalubrité.

Pour terminer ce qui a trait à ces fossés, disons de suite qu'en 1751, la Communauté en acquit par adjudication et à raison d'une rente de 6# 10^s le complément depuis la Loire jusqu'à la tour des Espagnols. La ville se trouva ainsi propriétaire de tous ces emplacements. Mais 20 années se passent encore sans que l'on se décide à prendre un parti. Enfin, l'infection de ces douves à demi comblées devient telle, qu'une clameur générale s'élève de toute la ville. Le Bureau de Ville descend sur les lieux en 1771, et reconnaît que le seul remède praticable est le comblement complet de ces fossés, ce qui fut exécuté. Dès cette époque, du reste, l'on avait des vues sur cet emplacement et nous dirons plus tard à quel usage il fut consacré.

Cependant, le quai bordant la Loire était achevé. La porte Brancas, s'ouvrant sur la place Sainte-Catherine, s'élevait et l'inscription qu'elle devait porter était déjà arrêtée. On se disposait même à construire quelques maisons aux approches de cette porte, et le Bureau de Ville favorisait ces divers travaux qui, en réalité cependant, n'étaient point destinés à s'achever.

D'un autre côté, le terre-plein du quai s'était formé, sans qu'il en résultât précisément de dépense. Durant le cours des travaux, les entrepreneurs de la ville avaient été invités à y venir déposer leurs décombres, et l'on

avait si bien répondu à cet appel, que, dans les premiers
1746 mois de 1746, le tout se trouvait suffisamment remblayé. Le 4 septembre, le Maire fut même obligé de prendre un arrêté pour défendre d'y apporter de nouveaux délivres sous peine de 10# d'amende au profit des hôpitaux.

Ainsi, à cette époque de 1746, le passage sur nos quais pouvait s'établir, et ce premier but, que s'était proposé Mellier, était atteint.

Mais restait toujours la question des constructions à y édifier, et à cette question se rattachait naturellement celle de la conservation ou de la suppression du mur d'enceinte. L'insuccès des démarches faites dans ce dernier but, en 1728, donnait à craindre que la même demande ne fût pas mieux accueillie, et dans cette incertitude, l'on n'avait pas cru devoir la renouveler. Le seul bâtiment que l'on s'était décidé à commencer sur ces quais, était celui d'une Poissonnerie pour remplacer la cohue de l'Ile-Feydeau, qui avait été supprimée.

1754 Les choses demeuraient en cet état, lorsqu'en 1754, le duc d'Aiguillon, nommé gouverneur de Bretagne, vint pour la première fois à Nantes. Il fut frappé de la belle situation de notre ville et de l'état de prospérité où elle était parvenue par son activité commerciale. Mais en même temps il éprouva une véritable surprise à la vue de son état intérieur. Il y trouvait une population nombreuse, et cependant les rues étaient étroites, tortueuses, surtout aux principales entrées, ce qui amenait forcément des embarras continuels et beaucoup d'accidents. De plus, le défaut de places publiques obligeait de tenir les marchés dans les rues les plus fréquentées, ce qui les rendait encore plus impraticables.

Pour remédier à ces inconvénients, quelques arrêts avaient bien été sollicités et rendus, mais ces arrêts ne

s'appliquaient qu'à des améliorations partielles. Les dispositions d'ailleurs en avaient été ou négligées ou mal exécutées, et il en résultait que l'on n'en avait point obtenu les avantages qu'il eût été possible d'en attendre. De grandes dépenses de constructions avaient sans doute été faites, mais toutes en dehors du mur d'enceinte ; — pour ce qui concernait la ville proprement dit, le duc d'Aiguillon jugea qu'elle manquait non-seulement d'embellissements, mais même des commodités les plus indispensables.

Le Gouverneur de Bretagne fut donc d'avis que le moyen le plus sûr de procurer à la ville de Nantes les améliorations qui lui semblaient indispensables, était de faire dresser un plan général comprenant tous les changements et augmentations reconnus utiles; puis de faire approuver par le Conseil ce projet, qui recevrait son exécution à mesure que les ressources de la ville le permettraient.

A cet effet, il fit venir de Paris M. de Vigny, architecte du Roi, et lui communiqua son désir et ses propres idées. M. de Vigny prit une connaissance exacte de la ville et des divers plans et projets dressés jusque-là. Il fit ensuite un travail d'ensemble et un plan général, indiquant les changements dont l'exécution lui semblait avantageuse et praticable.

M. de Vigny déposa son rapport au mois d'avril 1755. 1755
Pour que l'on puisse apprécier les vues intelligentes de ce rapport, nous croyons devoir en indiquer les conclusions. Deux des propositions qu'il formulait s'appliquaient du reste d'une manière toute particulière au sujet que nous traitons.

Enfin, l'on pourra se convaincre que, si parmi ces propositions il s'en trouve un assez grand nombre qui depuis lors ont reçu leur solution, il en est aussi plusieurs qui, reconnues utiles il y a plus d'un siècle, sont restées

à l'état de lettre-morte et dont nous poursuivons encore l'exécution.

M. de Vigny demandait :

1° Une rue alignée à la rue Saint-Clément, et conduisant à la place Saint-Pierre.

2° Une place régulière devant la Cathédrale.

3° De cette place, une rue se reliant directement à la Grande-Rue.

4° Une place nouvelle dans l'emplacement de l'Église Saint-Saturnin, qui serait reportée dans un lieu plus convenable.

5° De cette place, une rue en ligne droite, jusqu'à la place Saint-Nicolas, en passant sur un pont jeté sur l'Erdre.

6° Une place plus grande et plus régulière où est celle de Saint-Nicolas.

7° *Une halle aux blés, dans l'emplacement des fossés Saint-Nicolas, depuis la tour des Espagnols jusqu'à celle du Connétable.*

8° De la porte du Port-Communeau une rue, la plus droite qu'il se pourra, à la porte de la Poissonnerie.

9° De la place de l'Hôtel-de-Ville, une rue avec un pont de deux arches sur l'Erdre, pour arriver à la place Bretagne.

10° Une rue de la petite rue des Carmes à l'Erdre.

11° Une nouvelle église Saint-Nicolas sur là place du Calvaire.

12° Une nouvelle rue de la porte Brancas, en droite ligne, à la rue Saint-Nicolas.

13° Une rue de communication de la place des Jacobins au Port-Maillard.

14° Une communication de la rue haute du Château, le

long de la contrescarpe, à la promenade de la motte Saint-Pierre.

15° La construction de cette promenade jusqu'à la rivière d'Erdre, près de laquelle on construira un corps de caserne.

16° Un quai du Port-Maillard aux tours de la Poissonnerie.

17° Un autre quai du Port-Maillard à Richebourg.

18° Des quais le long de la rivière d'Erdre.

19° Une salle de concert et une salle de spectacle aux deux côtés du quai Brancas; les bâtiments qu'on y a commencés ne pouvant servir de Poissonnerie, attendu l'exposition au midi.

20° Un pont nouveau pour joindre l'Ile-Feydeau à l'Ile-Gloriette, dont les maisons, à mesure qu'elles s'élèveront, seront alignées sur un plan donné.

21° Un hôtel de la Bourse sur l'éperon de l'Ile-Feydeau.

22° Une nouvelle promenade sur la prairie de la Magdeleine.

23° Une nouvelle Poissonnerie vis-à vis l'ancienne, qui sera détruite pour prolonger le quai de l'Ile-Feydeau.

24° Une nouvelle Eglise, au bout du quai de l'Ile-Feydeau et du pont de la Belle-Croix, pour être la paroisse de l'Ile-Feydeau et de l'Ile-Gloriette, et remplacer celle de Saint-Saturnin dont les paroissiens seront réunis à ceux de Sainte-Croix.

25° Enfin, l'élargissement et le redressement des rues, tant de la ville que des faubourgs, la suppression de la tour du Port-Communeau et *des murs et tours de ville, entre autres depuis la porte Saint-Nicolas, le long de la rivière jusqu'aux Jacobins* et du Cavalier de la porte Saint-Pierre, ces murs étant fort caducs et paraissant

d'ailleurs inutiles aujourd'hui et contribuant de plus à empêcher les abords de la ville.

Comme nous l'avons dit, c'était le duc d'Aiguillon luimême qui avait pris l'initiative de ce projet. Aussi s'empressa-t-il de le soumettre au Contrôleur général et de l'appuyer de toute son influence. Le résultat ne se fit pas attendre, et le 22 avril parut un arrêt du Conseil, approuvant dans toutes leurs parties et le plan et les propositions de M. de Vigny. Divers arrêts antérieurs s'appliquant à des travaux partiels étaient annulés pour tout ce qui ne s'y trouvait pas conforme.

En transmettant cet arrêt à la Communauté, l'Intendant général Lebret lui promit son concours le plus dévoué. Il prit soin aussi de faire ressortir le service véritable qu'en cette occasion M. de Vigny avait rendu à la ville de Nantes. Sur son invitation, le Bureau de Ville vota une somme de 2,400 #, qui fut comptée par le miseur à M. de Vigny à titre de gratification.

Une disposition de l'arrêt du 22 avril était tout-à-fait insolite, et si elle était propre à assurer l'exécution des travaux, elle était aussi de nature à blesser un peu les susceptibilités des membres de la Communauté :

Voici cette disposition :

» Ces opérations devant être de longue durée, et le
» changement continuel des officiers dans le Bureau de la
» Communauté de Nantes produisant aussi un changement
» de vues et de goûts, encore bien que Sa Majesté voulût
» approuver ces projets, on ne pourrait compter sur leur
» exécution, tant qu'on s'en remettrait aux soins de ces offi-
» ciers. Il est donc à propos d'en charger immédiatement et
» uniquement les Commandant et Intendant de la province
» aux ordres desquels les Maires et Echevins auront à

» se conformer, tant pour l'exécution desdits projets que
» pour les traités qui pourront y avoir rapport. »

Ainsi, aux termes de cet arrêt, la Communauté ne devait avoir aucun droit d'action sur les travaux, et son unique mission était d'acquitter la dépense, quand et comme elle le pourrait. Nous le répétons, ce mode pouvait être le plus sûr pour arriver au résultat; mais, en réalité, le rôle laissé à l'Administration était peu flatteur et en tout cas par trop nul.

Du reste, l'on peut croire que ce n'était là qu'une arme mise aux mains du Gouverneur et de l'Intendant qui, au besoin, auraient pu en faire usage. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans la suite, nous voyons le Bureau de Ville délibérer, agir en toute liberté et s'occuper d'une manière active et toute spéciale de ces intérêts dont, en effet, il était le représentant naturel.

Nous n'avons point à le suivre dans l'exécution des divers travaux indiqués au projet de M. de Vigny. Nous nous bornerons uniquement à parler de ceux relatifs à nos quais Brancas et Flesselles.

L'arrêt du 22 avril avait tranché deux questions importantes :

L'emplacement des fossés Saint-Nicolas devait être employé à la construction d'une halle aux blés.

Les murs d'enceinte, dans toute la longueur de la Poterne, devaient être démolis.

Cette dernière décision permettait de consacrer aux constructions un espace beaucoup plus considérable que celui qui y avait été d'abord destiné, puisque l'on pouvait disposer de toute la profondeur des murs. La Communauté voulut naturellement profiter de ces avantages, et, à cet effet, elle adressa, en 1756, à l'Intendant général 1756
Lebret, la requête suivante :

« Par arrêt du Conseil du 22 avril 1755, Sa Majesté a » approuvé et autorisé les plans et les projets de M. de » Vigny, architecte du Roi, pour la commodité et l'em- » bellissement de la ville de Nantes. L'un de ces projets » était de faire une salle de concert et une salle de spectacle » à la place des bâtiments commencés sur le quai Brancas » pour servir de halle aux poissons.

» L'une des raisons qui ont détourné d'exécuter cette » halle est la beauté singulière de la situation de ce quai, » au centre des opérations du commerce, qui pouvaient » être troublées par le mouvement et l'embarras inséparables » de ces lieux publics. La même raison semble s'opposer » à l'établissement des salles de concert et de spectacle » sur ce même quai, ce qui a été reconnu par le duc » d'Aiguillon, commandant de Bretagne. Ces quais d'ail- » leurs doivent être plutôt consacrés au commerce, en y » construisant des maisons propres à y loger des négociants. » L'on parviendra même par ce moyen à rapprocher le » commerce de l'intérieur de la ville d'où il s'éloignait » successivement.

» Mais les revenus de la Communauté de Nantes sont » presque tous consommés par les charges locales et les » dépenses annuelles et nécessaires ; elle n'est pas en état » de faire sur ses fonds les frais de construction de ces » maisons, ayant d'ailleurs de grandes dépenses à faire » pour l'exécution du plan qui a été ordonné.

» Dans cette situation, il n'a pas paru qu'il y ait de » moyens plus prompts et moins onéreux que de vendre, » sous le bon plaisir de Sa Majesté, les emplacements » desdites maisons, suivant le plan qui en sera arrêté.

» Pour donner aux maisons projetées une profondeur » suffisante, il conviendra de les avancer par derrière sur » la place Sainte-Catherine. Mais entre cette place et le

» mur d'enceinte, il se trouve quelques petites maisons,
» appartenant à des particuliers et qui sont sous le fief de
» la commanderie de Sainte-Catherine, ordre de Malte;
» la Communauté sera obligée de les acheter, pour en
» revendre aussitôt l'emplacement.

» Mais les droits de ces acquisitions, si l'on était obligé
» de les payer, feraient perdre tous les avantages que la
» ville se promet de cet arrangement. Le domaine du Roi
» sera augmenté d'ailleurs, ainsi que celui de la comman-
» derie, par ces dispositions, en ce que des terrains presque
» sans valeur seront couverts d'habitations grandes et pré-
» cieuses, dont les mutations, dans la suite, produiront
» des droits considérables à chaque fief, etc.»

Par ces motifs, la Communauté demandait :

1° A faire la vente des emplacements des quais Brancas.

2° A acquérir et à revendre ensuite les petites maisons adossées au mur de ville, du côté de la place Sainte-Catherine.

3° A être exonérée de tous droits qui pourraient être dus pour ces diverses opérations.

L'intendant Lebret appuya cette demande, à laquelle 1757
fit droit un arrêt du Conseil, du 10 mai 1757.

En vertu de l'autorisation qui lui en était donnée, l'Administration passa marché pour diverses maisons situées à l'intérieur des murs. Elle eut aussi à traiter de l'acquisition de la chapelle Sainte-Catherine, et ce fut le duc d'Aiguillon lui-même qui se chargea de cette négociation près du bailly de Froulay, commandeur de Malte à Nantes. La ville dut payer le sol de la chapelle, à raison de 7 # le pied carré. Les matériaux provenant de cette démolition, ainsi que de celle de trois maisons acquises également de la commanderie, devaient être estimés et payés aussi par la

ville, qui, du montant du tout, aurait à constituer une rente perpétuelle en grains.

C'est à la suite de ce traité que disparut la chapelle Sainte-Catherine, dont l'origine remontait à des temps fort reculés.

La Communauté était lancée alors dans de nombreuses entreprises de travaux publics, et elle sentit le besoin d'avoir à sa disposition un homme actif et intelligent, qui pût diriger et surveiller tous ces travaux. Elle fit choix de Ceineray, et le 21 mai 1759, elle prit la délibération suivante:

« Sur les bons témoignages qui ont été donnés du sieur » Jean-Baptiste Ceineray, le Bureau de Ville arrête qu'il » substituera le sieur Portail dans les fonctions d'architecte- » voyer de la Communauté et qu'il lui sera payé chaque » année la somme de 500 # d'appointements, à la charge » par ledit Ceineray, de veiller avec assiduité à la conduite » de tous les ouvrages qui seront faits par la Communauté, » de donner tous les plans et devis qui lui seront demandés, » et de se trouver au Bureau de Ville pour y recevoir » les ordres qui lui seront donnés et les mémoires des » ouvriers dont l'examen et le règlement seront par lui » faits avec l'attention la plus grande. »

Pour première mission, Ceineray reçut l'ordre de dresser le plan des maisons qui devaient s'élever sur nos quais, et dans ce travail, le jeune architecte fit certainement preuve d'autant d'habileté que de goût. Il fournit le plan exécuté depuis, que nous avons sous les yeux, et qui n'a jamais cessé d'exciter une juste admiration.

Ce projet fut, comme il devait l'être, agréé par le Bureau de Ville, qui, par une délibération du 22 octobre 1757, décida que le mercredi 16 novembre suivant, il serait procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enché-

risseur, des emplacements sur le quai Brancas, à la condition d'y bâtir suivant le plan dressé par Ceineray.

Voici quelles étaient les conditions de cette adjudication :

« La vente des terrains du quai Brancas se fera au pied » carré de superficie; on pourra acheter une ou plusieurs » arcades de face, avec toute la profondeur qui y répond.

» On sera tenu de suivre exactement l'élévation arrêtée » pour le côté du quai, et le sieur Ceineray sera chargé » de veiller à ce qu'elle soit fidèlement observée dans » toutes ses parties.

» Le devant du terrain relève du fief de la Prévôté » réuni au Présidial, le derrière de la commanderie de » Saint-Jean de Sainte-Catherine.

» Les pierres étant sur le terrain seront vendues à juste » prix à la toise cube, à l'exception des arcades de grison.

» Les murs de ville, dans l'étendue de chaque portion, » seront démolis par l'acquéreur et à son profit.

» Les murs de fondation existant, demeureront aussi » au profit des acquéreurs.

» Le prix de la vente sera payé dans la quinzaine à la » caisse du Miseur. »

Pour faciliter la vente, Ceineray avait divisé ces terrains en sept emplacements.

		pieds superficiels
Le 1er	A, du côté des fossés Saint-Nicolas de	4,320
2e	B, à la suite	3,863
3e	C.	3,748
4e	D.	3,704
5e	E.	4,643
6e	F.	2,263
7e	G, bordant le quai d'Erdre	2,668
		25,209

La première adjudication eut lieu, comme il avait été décidé, en novembre 1757, mais cette adjudication n'eut qu'un résultat partiel. En 1761, la ville, ayant des dettes échues et dont le paiement lui était vivement réclamé, se décida à faire une seconde adjudication qui termina la vente des emplacements.

M. de Lantimo, l'un des échevins, avait été désigné pour toucher le produit des ventes et tenir la comptabilité de l'opération. Voici le rapport qu'il fournit sur la vente des cinq premiers lots :

N° 1,	adjugé à M. de Lantimo, pour. . .	13,179#	16s	3d
2,	id. Mrs Secrétain et Douaud. .	11,765	17	8
3,	id. M. Chaurand.	11,291	7	»
4,	id. M. Housset et Harman. . .	11,299	14	10
5,	id. M. Grou.	14,182	10	»
		61,719#	5s	9d

Ce qui représentait un prix moyen de 3 # à 3 # 1s le pied superficiel.

Quant aux emplacements portant les nos 6 et 7, ils furent l'objet d'une cession amiable, et voici à quelle occasion :

A cette même époque, la Communauté s'occupait des travaux du cours des Etats, et elle s'était trouvée dans l'obligation de faire l'acquisition de divers terrains et maisons qui entraient dans le périmètre de cette promenade. La ville avait entre autres acquis ainsi divers emplacements sur la motte Saint-Pierre, du sieur Raimbault et de la demoiselle Pineau, et leur devait pour cet objet une somme d'environ 25,000 #. Comme il lui était fort difficile de faire face à tous ses engagements, elle proposa de leur donner en échange de leur créance deux emplacements sur

le quai Brancas. Cette transaction fut acceptée et le prix demeura fixé à 5 # le pied. L'emplacement G, formant l'angle du quai d'Erdre, fut ainsi cédé à M. Raimbault pour à peu près 13,000 #, et le suivant à mademoiselle Pineau, pour environ 12,000.

Mais cette transaction donna lieu plus tard à une très vive réclamation. Les acquéreurs prétendaient que le prix de 5 # le pied fixé pour eux était exagéré et qu'ils ne devaient payer que 3 # comme les autres adjudicataires. L'affaire fut soumise à l'Intendant, qui décida que les termes du traité devaient être maintenus, ce traité ayant été fait de bonne foi et d'un libre consentement.

De 1760 à 1765, la construction des maisons du quai Brancas se poursuivit. A cette dernière époque déjà, plusieurs parties étaient achevées, et l'on pouvait juger de l'aspect monumental que présenterait l'ensemble de cette belle création. L'édification de la maison à l'angle de l'Erdre présenta le plus de difficultés. Le quai était fort étroit, et l'on eut à craindre que les fondations ne pussent s'établir d'une manière convenable. La tour du Rateau fut démolie, quelques précautions furent prises pour consolider les abords, et vers 1771, la maison put s'élever sans avoir donné lieu à d'autre accident qu'un léger éboulement du quai, qui n'eut aucune conséquence. Un peu plus tard, le quai d'Erdre fut élargi et le mur actuel fut établi en rétrécissant le lit de la rivière. 1760 à 1765

A cette époque de 1765, le passage ouvert par cette voie nouvelle était déjà fréquenté, mais il présentait des difficultés et le pavage devenait d'une urgente nécessité. La Communauté eût bien désiré faire la partie qui lui incombait, mais la même objection se présentait toujours, on manquait d'argent. Les propriétaires n'hésitèrent pas alors à proposer d'exécuter à leurs frais la totalité du pavage, et le Bureau de

Ville, en acceptant cette offre, fixa à deux ans le remboursement à leur faire de leurs avances, sans intérêt.

Les exemples de ce patriotique désintéressement se reproduisent très souvent dans tout le cours du XVIIIe siècle. Les recettes annuelles de la ville, vers 1750-1760, n'allaient pas au delà de 220,000 #, et cette somme, avec laquelle il fallait pourvoir à tous les services, laissait évidemment bien peu de ressources à consacrer aux grands travaux publics qui s'exécutaient. Mais aussi lorsque des besoins trop urgents se faisaient sentir, la population venait en aide à sa Communauté, lui faisait des avances sans intérêt, et l'époque du remboursement était fixée par le Bureau de Ville lui-même. Ce concours aussi dévoué qu'utile avait certes bien son mérite.

1769 Le pavage des quais donna lieu plus tard à un règlement entre la ville et les propriétaires. En 1769, par une délibération du 23 décembre, il fut arrêté que les propriétaires auraient la charge du pavage à 15 pieds en avant de leurs maisons et que le surplus serait au compte de la Communauté.

Alors aussi on s'occupa de mettre en état le pont jeté sur l'Erdre. Ce pont, construit en 1743 par l'entrepreneur Briault, était en bois et se trouvait en contrebas du nivellement des quais. On eût bien désiré le reconstruire en pierre, mais par économie, on décida seulement: « de » raccorder ce pont au niveau des quais de Brancas et » Flesselles, de lui donner une étendue et une solidité » proportionnées à la quantité de voitures de toutes espèces » qui y passaient journellement, de l'élargir et l'exhausser » à la demande des deux quais, et de le faire revêtir de » pavés, le tout suivant le plan dressé par Ceineray. »

Ce pont en bois, ainsi réparé, resta longtemps dans le même état, et ce ne fut que beaucoup plus tard et de nos jours que le pont actuel fut établi.

Jusqu'ici nous nous sommes plus particulièrement occupés des constructions de notre quai Brancas. Nous devons parler maintenant de celles du quai Flesselles, qui prit son nom de M. de Flesselles, intendant général de Bretagne, en 1766.

Ce fut, en effet, seulement dans le cours de cette année que la Communauté put entamer les arrangements qui devaient amener les constructions sur la partie haute de la Poterne. Ce n'est pas qu'elle eût jamais cessé de poursuivre ce but, mais là les choses devaient se passer autrement que pour le quai Brancas.

Dans cette partie, le terre-plein avait beaucoup moins de largeur que dans la partie basse, et, dès le principe, le Bureau de Ville avait pu juger que, pour donner aux maisons de façade la profondeur désirable, il y avait nécessité, non seulement de démolir les murs d'enceinte et les tours de la Poissonnerie elles-mêmes, mais encore de supprimer la rue de la Blaiterie.

Quant à ce qui concernait la démolition des murs, les arrêts des 22 août 1755 et 19 mars 1766 en avaient bien donné une autorisation générale. Néanmoins, le Maire crut devoir en écrire au marquis d'Argenson, ministre secrétaire d'État, et solliciter notamment une autorisation spéciale pour les deux tours de la Poissonnerie. Voici les deux lettres qu'il reçut à ce sujet de M. d'Argenson :

Compiègne, 10 juillet 1755.

« Je viens, Monsieur, de rendre compte au Roi des » représentations que vous m'avez faites sur les incommo- » dités que causent les deux tours de la Poissonnerie à » Nantes. Sa Majesté veut bien accorder à la ville la per- » mission qu'elle demande de les faire démolir. »

Nantes, 3 septembre 1755.

« Vous m'avez représenté qu'il serait encore nécessaire
» de supprimer une partie des murs d'enceinte, depuis les
» tours de la Poissonnerie jusque vis-à-vis l'escalier du
» Palais: le Roi veut bien permettre cette nouvelle démo-
» lition. Sa Majesté trouvera même bon que l'on dé-
» truise aussi, si on le juge à propos, la partie qui
» s'étend jusqu'au bout du Port-Maillard. »

Ainsi, sur ce premier point, la Communauté avait toute sa liberté d'action.

Restait la question de la rue de la Blaiterie. Le Bureau de Ville fit visiter les lieux, et il fut reconnu que la plupart des maisons menaçaient ruine et pouvaient être condamnées. L'alternative fut donc posée aux propriétaires de ces maisons, ou de les démolir ou d'en effectuer la vente à la Communauté.

Mais alors les propriétaires s'entendirent et vinrent proposer de se charger eux-mêmes de la construction de toutes les maisons qui devaient border le quai, en se conformant au plan arrêté, à la condition que cession leur fût faite des terrains dont la ville avait la disposition, et qui se composaient de la rue de la Poterne, de la cohue aux blés et des murs d'enceinte. Cette proposition entrait évidemment dans les convenances de la ville; mais, de leur côté, les propriétaires y trouvaient eux-mêmes un grand avantage, puisqu'en échange de constructions vieilles et sans valeur, ils devaient obtenir façade sur un beau quai.

Pour faciliter une transaction qui conciliait ainsi tous les intérêts, la ville crut donc devoir se montrer de facile composition, et elle s'engagea à démolir à ses frais la cohue aux blés, et à céder aux intéressés la totalité de ses

terrains au prix très modique de 2 # le pied carré. Un traité, passé le 12 août 1767, stipula toutes les conventions arrêtées entre les parties. Seulement, comme dans l'état, le toisé des terrains ne pouvait se faire que très difficilement, le prix total fut fixé provisoirement à 14,219 # 3^s 4^d pour 7,109 pieds 7 pouces, cette estimation conventionnelle ne devant en aucun cas préjudicier aux droits des intéressés. Comme pour le quai Brancas, la démolition du mur de ville devait être faite par les acquéreurs et à leur profit.

En 1769, le nivellement du terrain étant achevé, Ceineray put procéder au mesurage, et par délibération du 9 juin, la répartition suivante fut définitivement arrêtée :

Mlle Lagedamont. .	361 pieds, pour. . .	722 #
Mme v^e André. . .	718.	1,436
Simon Jarry. . . .	976 à 2 # 155 à 1 #	 2,107
Etienne Maussion. .	754.	1,508
Jacques Beconnais..	1,634.	3,268
Fouqueré Duvau.. .	2,390.	4,780
	6,988 pieds, pour. . .	13,821 #

Bientôt les constructions commencèrent; les entrepre- 1772
neurs étaient tenus de les achever en deux ans, et en effet, vers 1772, le quai Flesselles se présentait tel que nous le voyons aujourd'hui, et la création de nos deux beaux quais était terminée.

Le changement de nivellement força en outre grand nombre de propriétaires à réparer et même à reconstruire leurs maisons, et ce fut un bien réel pour ces vieux quartiers.

Au mois de janvier 1770, une crue extraordinaire du

fleuve causa une brèche au quai Flesselles. La Communauté songea d'abord à en rendre responsable le sieur Briault, entrepreneur de ces quais, mais il fut reconnu et par l'Intendant lui-même que cet accident était dû à une cause toute fortuite, et par une délibération du 12 septembre 1772, il fut décidé que les travaux de réparation seraient faits au compte de la Ville.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'établissement de nos quais Brancas et Flesselles, qui portent encore le nom qu'ils reçurent à leur origine. Cependant, à l'époque de la révolution, on jugea à propos de leur donner des noms moins aristocratiques : le quai Flesselles s'appela quai des Gardes françaises; celui de Brancas, quai Bourguer et Tourville. Ce ne fut qu'en 1815 qu'ils reprirent leurs anciennes dénominations.

Il nous reste maintenant à dire un mot de la construction de notre halle aux blés.

Nous avons vu qu'au nombre des propositions faites d'abord par M. de Vigny et plus tard par Ceineray, se trouvait celle de l'établissement d'une halle aux blés sur l'emplacement des fossés Saint-Nicolas. Dans le but de donner suite à ce projet, la Communanté prit, le 9 décembre 1758, une délibération qui décidait que le montant de la dépense pour la construction de cette halle serait pris sur un emprunt de 300,000 # que la Ville se proposait alors de contracter. Mais l'emprunt fut réalisé et absorbé en entier par d'autres travaux. L'exécution de cette halle fut donc ajournée.

En 1771, les fossés furent comblés. Bientôt les propriétaires voisins trouvèrent à leur convenance de s'emparer de ces terrains pour y faire des jardins et de petits enclos. La Communauté dut intervenir pour faire constater cette

usurpation et maintenir ses droits de propriété, mais elle ne se trouvait point encore en mesure de donner suite à ses projets de construction.

En 1782, cet emplacement fut sur le point d'être employé à l'édification d'une salle de spectacle. La ville n'avait alors que la salle du Bignon-Lestard, étroite, incommode, et présentant de véritables dangers dans le cas d'incendie. Depuis longtemps l'on désirait ainsi construire une nouvelle salle, mais on manquait d'un emplacement convenable ; l'argent surtout faisait défaut. Le sieur Longo, qui exploitait la salle du Bignon-Lestard, offrit alors de construire à son compte une salle en bois sur l'emplacement de la tour des Espagnols et des fossés Saint-Nicolas. Il s'engageait à mettre cette salle en exploitation dans un an, et à se charger de tous les frais, moyennant un privilége de neuf années.

Déjà Graslin s'occupait de la construction de son quartier et avait fait des propositions au sujet d'une salle à établir sur la place principale. Mais le Bureau de Ville hésitait à accepter l'offre de Graslin, car les travaux de ce quartier étaient encore fort peu avancés, et l'on ne pouvait prévoir quand le terrain serait suffisamment préparé pour recevoir cette salle.

La Communauté se décida donc à traiter avec Longo, et une délibération du 12 octobre 1782 sanctionna ces conventions.

Mais alors Graslin renouvela ses offres en les accompagnant de conditions tellement avantageuses que le Bureau de Ville ne pouvait se dispenser de les accepter. D'un autre côté, Longo avait trop compté sur ses forces, et les difficultés d'exécution l'effrayaient. Son projet fut ainsi abandonné.

Ce ne fut cependant qu'en 1786, que la Communauté s'occupa sérieusement de la halle projetée. Dans une réunion

du Bureau de Ville du 16 septembre, le Maire rappela que, depuis 1766, l'exécution de cette halle était arrêtée et que si des circonstances avaient jusque là arrêté la création d'un établissement reconnu éminemment utile, le moment était venu de donner une solution à cette question d'intérêt public.

Un devis des bâtiments à faire avait été dressé par M. Crucy, architecte en chef de la ville. Ce devis montait à la somme de 161,078 # 14 s 4 d.

Le plan avait été communiqué au Général du commerce, qui s'était empressé de solliciter des négociants une souscription, afin de venir en aide à la ville. Cette souscription était formée d'actions de 500 # remboursables au sort, en 3 années, sans intérêt. Elle avait déjà produit 95,000 #, et l'on avait lieu d'espérer qu'elle se compléterait pour la somme entière. En tous cas, la Ville offrait de combler la différence soit par ses ressources ordinaires, soit au moyen d'un emprunt dont elle servirait les intérêts à 5 p. %.

Dans ces circonstances, le Bureau de Ville arrêta:

1° Qu'il y avait lieu de procéder au plus tôt à l'adjudication.

2° Que les sommes souscrites seraient uniquement employées à l'érection de cette halle.

3° Que les travaux une fois commencés ne seraient plus interrompus.

4° Que sitôt son achèvement, la halle serait affermée par adjudication, soit en totalité, soit par place.

Cette délibération reçut la sanction de M. de Bertrand, le 1er novembre suivant.

Pour dégager les abords, la tour des Espagnols fut alors démolie, et l'adjudication put enfin avoir lieu le 26 février 1787.

M. Douillard, architecte, fut déclaré adjudicataire pour

le prix de 158,500 # payables en 3 années. Cette somme lui fut en effet comptée :

1/3 en 1787, en commençant les travaux.

1/3 en 1788, lorsque ces travaux étaient avancés à moitié.

1/3 en 1789, à l'achèvement de la construction.

L'intérieur de cette halle était divisé par places ou magasins, dont la location fut très recherchée. On y exposait en vente toutes sortes de marchandises, et la vogue y attirait et les curieux et les acheteurs. Mais peu à peu cette vogue cessa, les magasins furent délaissés, et depuis 1820, cette halle ne sert plus qu'au marché aux grains et à la vente du pain qu'y apportent les boulangers forains.

La partie supérieure du bâtiment fut consacré, en 1807, à notre Bibliothèque publique. Nous n'hésitons pas à dire que ce local est fort peu convenable à un pareil usage. Notre Bibliothèque possède aujourd'hui de véritables richesses, et il serait temps, croyons-nous, que la ville appliquât, pour les recevoir, un bâtiment spécial plus grandement et plus convenablement disposé.

Janvier 1861.

ÉLISA MERCŒUR

PAR M. ROLLIN, CAPITAINE AU 10e DRAGONS.

Malheur à ceux que le génie
Électrise du feu sacré;
Qui sur la couche d'insomnie
Redressent un front inspiré!
Froissés par la foule importune,
Ils sont voués à l'infortune
Comme l'holocauste à l'autel;
Leur existence est un long drame
Au dénoûment sombre; et leur âme
Brûle ce qu'ils ont de mortel.

Dans le vaste troupeau des hommes
Marchant, mais toujours isolé,
Le poète, au siècle où nous sommes,
Hélas! est comme l'exilé.
Nul ne partage ses alarmes,
A ses pleurs ne mêle de larmes
Et ne vient lui presser la main;
Nul a son aspect ne devine
Que d'une auréole divine
Son front peut resplendir demain.

Aspirant vers une autre sphère,
Altéré d'un bien qui le fuit,
Il languit dans notré atmosphère
Où roulent des vagues de bruit.
S'il emprunte des ailes d'ange
Pour se dérober à la fange
Que partout remueraient ses pas,
Des cieux où son âme est ravie
Les soins si pesants de la vie
Le font retomber ici bas.

Et sous le sceau de la souffrance
Ses traits pâlissent par degrés,
Et le prisme de l'espérance
Se voile à ses yeux égarés;
Et de débris de toutes sortes
Il voit ses illusions mortes
Joncher le sol de l'avenir,
Comme autour du tronc solitaire
L'automne entasse sur la terre
Les feuilles qu'elle a fait jaunir.

Répondront-ils à sa détresse
Ces adorateurs de Mammon
Qui de l'or, dont la soif les presse,
Ont divinisé le démon?
Leur pitié soulagera-t-elle
Le mal, dont l'atteinte mortelle
Rend son désespoir si touchant?
Comprendront-ils dans leur délire
Les sons funèbres de sa lyre,
L'angoisse de son dernier chant?

Qu'il meure !... de son agonie
Alors on plaindra les douleurs ;
Il faut son posthume génie
Pour faire croire à ses malheurs.
Aussi, pourquoi sa voix suprême
Appelait-elle l'anathême
Sur ses favoris du hasard ?
Un jour peut-être sur leur tête
Il eût au milieu d'une fête
Tracé l'arrêt de Balthazard.

Est-ce donc que souillant le monde
L'égoïsme, comme un poison,
Ait soufflé son haleine immonde
Aux quatre points de l'horizon ?
Est-ce donc que la poésie,
Comme ces princesses d'Asie
Dont l'émir n'est plus soucieux,
Ait dit aux enfants de la terre
L'adieu qu'on dit avec mystère,
Et puis soit remontée aux cieux ?

Hélas ! dans leur soif imprudente
Qui dorait la coupe du sort,
Que de Gilbert à l'âme ardente
N'ont pour nectar bu que la mort !
Au sombre appel du suicide,
Combien d'une existence aride
Ont rejeté le lourd fardeau !
Oh ! combien sans qu'on les comprenne,
Sans qu'un bras leur ouvre l'arêne,
Souffrent derrière le rideau !

Oh ! plaignons ces fils de la muse
Haletant vers le but lointain,
Ceux surtout dont la force s'use
A lutter avec le destin !
S'il ne se peut que d'Hégésyppe
Le profond sommeil se dissipe,
Comme un myosotis du cœur
Jetons un regret à sa tombe (1),
Et qu'une amère larme tombe
Sur celle d'Élisa Mercœur.

Est-ce bien dans ce siècle, ô toi que j'ai nommée,
Dans ce siècle où, dit-on, chacun trouve son pain,
Que, près de voir grandir ta jeune renommée,
Toi, tu mourus presque de faim ?

Oh ! ce n'est que trop vrai ! sur ton lit mortuaire
Il me semble te voir quand ton regard fiévreux,
Comme un flambeau nocturne au fond du sanctuaire,
Éclairait tes traits douloureux.

Que de déceptions avaient brisé ton âme !
Que de songes flétris ! que d'espoir avortés !
De quels maux le destin avait tissu la trame
Des jours que Dieu t'avait comptés !

Tu n'avais entrevu qu'un horizon sans borne...
Quel brillant avenir ta jeunesse rêvait !
Et c'était le malheur qui, comme un spectre morne,
S'était assis à ton chevet.

(1) Hégésyppe Moreau, l'auteur du *Myosotis*, mort de misère à l'hôpital en 1841.

Au pied de l'échafaud montrant son front qu'il touche
Chénier dit : Je sens là quelque chose pourtant !
Sous les humbles rideaux de sa funèbre couche
Toi, tu devais en dire autant.

Dans tes derniers regards ton âme était passée :
Les regrets, la douleur, tout s'y réfléchissait,
Et les anxiétés qui mordaient ta pensée,
Et l'angoisse qui t'oppressait.

Sur ton sein se croisaient tes deux mains amaigries,
Ton cou sur l'oreiller s'affaissait languissant,
Et sur ton pâle front les sombres rêveries
Jetaient leurs ombres en passant.

C'en était fait, hélas ! à quelque heureux symptôme
L'espoir ne pouvait plus rallumer son flambeau ;
On eut dit, à te voir, d'un triste et blanc fantôme
Qu'on cisèle pour un tombeau.

Ta bouche était fermée à toute plainte amère,
Mais dans un mal affreux ton cœur se déchirait
Quand près de son enfant pleurait ta pauvre mère,
Ta mère, hélas ! qui t'adorait.

Tu lui montrais le ciel où tu devais l'attendre,
Où les infortunés se donnent rendez-vous,
Et, comme les adieux que murmure un cœur tendre,
Ton sourire était triste et doux.

— Jetez vos lyres méprisées
Poètes ! plus de chant perdus !
Vos chants à travers les risées
A peine seraient entendus.

Ne voyez-vous pas que la foule
Emportant les dieux dans sa houle
Ouvre au veau d'or le Parthénon ;
Que la muse est comme l'aurore
Qui n'entend plus d'écho sonore
Sortir des lèvres de Memnon.

Étouffez cette flamme occulte
Qui brille en éclairs dans vos yeux;
Consacrez-vous au nouveau culte,
Qu'importe? adorez les faux dieux.
A quoi bon chanter dans le vide ?
De sacs d'argent, d'honneurs avide,
Le siècle est froid et positif;
Contre le poison qui le ronge
Votre voix plus vaine qu'un songe
Ne saurait être un réactif.

A ces conseils pusillanimes
Descendrons-nous des saints trépieds ?
Tout fiévreux d'élans magnanimes,
Foulerons-nous nos luths aux pieds ?
Non, jamais cette ignominie !
Jamais cette insulte au génie !
Pour nous poétiques soldats,
Par l'infortune ou par l'outrage
Dût s'expier notre courage,
La gloire est le prix des combats.

Il nous reste une noble tâche !
Que l'ïambe de son fer chaud
Marque cet égoïsme lâche
Que je vois passer le front haut;

Meure aussi cette indifférence
Qui fut sourde aux cris de souffrance
Aux accords touchants d'Elisa,
Et, pour en réchauffer les âmes,
Dans nos seins ravivons les flammes
Du feu sacré qui l'embrasa !

LE CHÊNE DE KERNOVE

PAR M. ROLLIN, CAPITAINE AU 10e DRAGONS.

Mon front religieux, fils aimé de Cybèle,
Comme pour un aïeul se découvre pour toi.
Sur son fût colossal ta ramure est si belle!
Oh! dans ta majesté tu te dresses en Roi!

L'Aquilon ne peut rien contre ton corps robuste,
Toute une zône à peine en serrerait tes flancs,
Tu défierais la foudre; au rang de l'humble arbuste
Redescend près de toi le chêne de cent ans.

De quel suc généreux, de quel précieux germe
Se forme donc ta sève aux entrailles du sol,
Pour que ton pied noueux en jaillisse si ferme,
Pour que monte si haut ton dôme en parasol?

Quatre siècles peut-être ont passé sur ta tête
Sans que de leur outrage il te soit rien resté;
Quand verdoie, au printemps, ton panache de fête,
On se laisserait croire à ton éternité.

C'est alors qu'il faut voir de ses effluves blanches.
La lumière argenter ton feuillage mouvant,
Et, sous les chauds rayons que tamisent tes branches,
Les nids te transformer en orchestre vivant.

Nids, bourdonnants essaims, troupeaux dans la prairie
Tout, alors, est en joie; oh! la douce saison!
Des chants montent des blés et de la métairie:
Toi, colosse, à toi seul tu clos un horizon.

Alors, vient sé coucher et rêver sous ton ombre
Le poète obsédé de songes renaissants;
Le calme en son esprit que la vie a fait sombre
Tombe de tes rameaux et rafraîchit ses sens.

Que l'un au pilori traîne sa conscience,
Que l'autre à son orgueil s'abandonne sans frein,
Il l'oublie; il apprend à tes pieds la science
De traverser l'orage avec un front serein.

Il voit s'épanouir ta fière architecture
Et, de nos vanités sondant là le néant,
Il voudrait s'absorber dans la grande nature
Ou pouvoir .comme toi, vivre en elle, ô géant.

A l'âge où l'on croyait au chêne fatidique
Comme un hôte divin l'homme t'eût adoré!
A ton glorieux tronc la vierge druïdique
Eût de sa serpe d'or coupé le gui sacré!

Arbres mystérieux, vous n'êtes plus que cendre!
De vos débris épars l'humus se féconda;
Mais toi, par ta beauté, ne dois-tu pas descendre
Des chênes primitifs qu'adjurait Velléda?

Si devant le vieux Celte incrédule aux miracles
L'eubage à ton abri n'a pas sacrifié,
Si Dodone par toi n'as pas rendu d'oracles
Tu n'en es pas moins grand ni moins sanctifié !

D'abord, par le respect que la vieillesse inspire,
Puis par les souvenirs, culte attachant pour tous....
Il me semble, d'ailleurs, que tu vis qu'il respire,
Sous ta rugueuse écorce, un esprit grave et doux.

Que tu dois en pitié, si ce n'est point un rêve,
Prendre notre misère et nos ambitions,
Toi qui, comme le flot pousse un flot sur la grève,
Vis disparaître tant de générations.

Où sont-elles ? Cybèle a repris leur poussière.
Tout pas que nous faisons foule un débris humain ;
L'arbre doit à la mort sa sève nourricière ;
Tout se transforme... et nous, que serons-nous demain ?

Puisque partout s'épand la vie universelle
Dont notre vie, à nous, n'est qu'une expression,
Être ou chose, sur tout que notre amour ruisselle !
L'amour est l'hosanna de la création !

Le poète à ton ombre, en creusant sa pensée,
Voit briller, ô géant, l'avenir pressenti :
Le vieux monde n'est plus, sa forme s'est brisée,
Et pour d'autres destins un autre en est sorti.

L'humanité vers Dieu précipite sa marche...
Plus de sombres vapeurs; le ciel s'est découvert !
Devant Noé joyeux la colombe de l'arche
En guise de drapeau porte le rameau vert.

Rêve ! s'écriera-t-on, ce rêve doit éclore.
Toi qui de jours meilleurs verras les héritiers,
Ombrage en attendant cette terre d'Armore,
Terre des cœurs virils et des chênes altiers.

Grandis, grandis toujours ! malheur au sacrilége
Qui te ferait tomber pour un or infamant !
Comme les vieux palais que la loi te protége !
O chêne ! n'es-tu pas toi-même un monument ?

FABLES

PAR Mr A. CALLAUD.

Le Sel.

Un campagnard, du sel, ne savait pas l'usage;
En ville, il vit quelqu'un assaisonner son pot ;
Qu'est-ce cela ? dit-il. — Cela rend le potage
D'agréable saveur, lui dit-on... maître sot
En veut remplir sa bouche et s'écrie aussitôt :
— Quel détestable objet ! quelle amertume extrême !
Pourquoi me trompez-vous ? — Vous vous trompez vous-
Mêler un peu de sel donne un goût excellent [même].
Trop de sel, sur la langue, est amer et brûlant.

Le Soleil.

Un horloger se vantait d'ordinaire,
De régler le soleil (c'est un terme adopté
Devenu même assez vulgaire) ;

Notre homme en vieillissant, l'avait tant repété
Qu'il le crut tout de bon, que ce devint folie.
— Si l'astre, disait-il, doit prolonger sa vie
Au-delà de la mienne, eh ! comment nos enfants
Feront-ils pour régler leurs montres, leurs cadrans ?
Sauront-ils empêcher que le soleil varie ?
Quelqu'un raillait cette manie :
— Vraiment, le monde est plein, reprit-il, sur ma foi,
De maniaques comme moi :
Depuis la tireuse de cartes,
Sybille de son antre impur
Jusqu'au disciple de Descartes
Dont les regards sondant l'azur
Annoncent les destins des mondes;
Xercès qui fit fouetter les ondes;
Et le mufti qui nous promet
L'indulgence du ciel au nom de Mahomet.
Celui qui veut dompter la Loire;
Le sénat qui donne la gloire;
Cet audacieux écrivain
Qui dit que son journal guide le souverain;
Le savant qui donne la vie
Ou la rend à l'insecte après l'avoir ravie;
Ces gens ont un orgueil au mien au moins pareil
Chacun d'eux règle son soleil.

Les œufs.

—

Jean Perrin, un beau jour, avait promis de faire
Un présent à sa ménagère;
Se promettant de le payer
Sur les produits du poulailler.
Il est trois jours, dit-il, jusques au jour de foire,
Et d'ici là, ma poule noire
Faisant deux œufs par jour cela m'en fera six :
La poule blanche, et puis la grise,
Chacune cinq, ça fera dix ;
Les deux autres (le temps est chaud,)
M'en pondront bien dix, sans méprise ;
J'aurai dans mon panier mon quartron bien et beau
Et mes vingt sous dans ma pochette.
Tout fier et tout heureux, il embrassa Sillette.

Dans les poules compter les œufs,
C'est fonder un espoir précaire;
Les poules ont l'humeur légère
Et le cœur fort capricieux.

En vain, pendant trois jours, notre homme soucieux,
Cherche dans tous les coins : point d'œufs; les folles bêtes
A la barbe de Jean Perrin,
Ne pondaient point , faisaient leurs têtes,
Caquetaient et mangeaient son grain.
Point d'œufs, point de gros sous, pas d'argent, pas de fêtes.
L'homme reste au logis mécontent et chagrin.
Quand, déçue en son cœur, Sillette boude et gronde,

En lui-même, il se dit : — Ici, chacun se fonde
Sur des biens incertains qu'il croit en son pouvoir,
L'avenir c'est la poule, et les œufs notre espoir,
Ce sont pour nous les biens du monde;
Celui qui ne veut voir ses projets confondus,
Ne doit compter ses œufs qu'après qu'ils sont pondus.

Les Huîtres.

Deux mollusques vivant tout auprès d'une côte,
Qu'un dur cîment avait, au rocher rugueux,
Soudés dès leur naissance, ensemble et côte à côte,
Dévisaient en ces mots tous deux :
L'huître mâle disait : — Moi, je me désespère
De ne point visiter les hauteurs de la terre,
Les profondeurs de l'océan :
Elle est si belle, et lui si grand !
Pour nous, hélas, tout est mystère ;
Je suis votre univers et vous êtes le mien.
— Ingrat ! répond l'huître femelle,
Roulant tendrement la prunelle,
L'amour pour votre cœur n'est-il plus un lien ?
Vous êtes un volage, un perfide, un vaurien !
Vous être attiré par quelque huître plus belle
Que celle qui vous fut fidèle ;
Allez, je ne vous suis plus rien !

L'époux, impatient de cet amour prodigue,
Qui s'exaltait à tout propos,
Lui veut alors tourner le dos
Et s'enfuir : vains efforts, inutile fatigue.

Il lui répond alors : — Je cède à votre amour,
    Chère épouse !
Je reste ici, calmez toute crainte jalouse,
Car je vous veux chérir jusqu'à mon dernier jour.

Que d'époux, parmi nous, en des termes amers,
    En un fâcheux langage,
Se reprochent entre eux ces nœuds si doux, si chers,
    Imposés par le mariage :
    Rien n'est plus fat, rien n'est plus sot ;
    Cette huître se montre plus sage,
Ne pouvant s'éloigner, de savoir par un mot
    Conserver la paix du ménage.

Dialogue.

Eh quoi ! mon pauvre ami, vous fabriquez des vers ?
Vous donnez à votre âge, encor, dans ce travers ?
— C'est vrai : quand une idée, ou plaisante ou mystique,
Vient éveiller en moi la verve poétique,
Laissant l'enthousiasme animer mon esprit,
Avec un vif plaisir, j'en formule l'écrit,
M'occupant peu, dès lors, si, cette ardeur passée
Le public doit louer ou railler ma pensée.
La science, pour vous peut-être, a plus d'attraits :
Ses dires sont précis et basés sur des faits,
Et chaque expérience est un jet de lumière
Qui démontre les lois régissant la matière.
— Qui ? moi ? que je m'engage en ces sentiers ardus ?
Que j'aspire à l'honneur de vos *comptes-rendus* ?...

Sécher des ans entiers sur quelque affreux grimoire,
Poūr inscrire son nom dans un coin de l'histoire,
Le plus obscur de tous ? — Vous préférez, je vois,
Du fracas de la guerre, ouïr la grande voix ;
L'amour de la patrie échauffe votre zèle,
La gloire des héros vous entraîne après elle ?
— M'exposer à la mort ! pour qui me prenez-vous ?
Pareille ambition est le désir des fous.
— La vôtre est-elle donc pour le bonheur tranquille
Qu'on trouve en ses foyers au sein de sa famille ?
— Non : je fuis en tous lieux les cris étourdissants
Le cortége ennuyeux des femmes, des enfants.
— Ah ! vous avez au cœur un amour vif et tendre;
Vous marchez sur les pas des Lindor, des Clitendre,
D'un sentiment caché, la secrète douceur
A captivé vos sens sous son charme vainqueur.
— Jamais ! — Ah ! je m'y perds ! tout ce que l'on envie,
Tout ce qui fait aimer et supporter la vie,
Tout ce que j'ai nommé, n'a réveillé soudain
Dans votre orgueil blasé, qu'un superbe dédain !
Mais : j'y suis !... un rayon des grandeurs éternelles
Éteint l'ambition de nos gloires mortelles ;
Et vous êtes touché des grâces du seigneur;
L'évangile, en un jour, a conquis votre cœur;
Tout poëme pâlit devant sa poésie,
Toute science est vaine auprès de son génie,
Tout amour paraît froid quand on a son amour,
Toute gloire finit, mais, l'éternel séjour
Nous promet un bonheur suprême, intarissable....
— Que me contez-vous là ? je ne crois Dieu ni diable.
— Mais quel est donc alors le mobile ou l'agent
Qui vous absorbe tout ? — *je gagne de l'argent* !!...
Moi, je suis de mon siècle et ne sais qu'une chose :

Celle qui, tout embrasse, et sur qui tout repose.
Poésie et savoir, l'argent achète tout :
Honneur, amour, famille. Il vous conduit partout.
Le plus riche en nos jours, acquiert le plus de gloire ;
L'argent fut et sera le nerf de la victoire ;
Si, bien vieux, je me sens inquiet sur mon sort,
Des prêtres qu'on paiera prieront après ma mort ;
J'achèterai de Dieu, la suprême indulgence.
— Horreur !... sur cet espoir, basant toute licence,
Vous jouissez de la vie, et dépensez, joyeux,
L'argent que vous gagnez en plaisirs somptueux ?
— Non pas ! l'économie et sévère et sordide,
Fait seule la fortune et durable et solide ;
L'ordre est dans mes calculs, il restreint tout désir
De science ou d'amour, de gloire ou de plaisir ;
Nulles sommes, pour moi, ne sont indifférentes ;
J'amasse sou par sou, bénéfices et rentes ;
Et, vienne un malheureux gémir et mendier,
Mon oreille se ferme et mon cœur est d'acier.
Je lui dis : fainéant ! fais épargne et travaille,
Pour toi, comme pour moi, je serai sans entraille.
Un seul maître est puissant : le seigneur capital ;
L'argent est glorieux, le dénûment fatal ;
La vertu sans un sou n'est qu'un masque futile ;
Le génie indigent est un poids inutile ;
A qui ne peut donner, que sert la charité ?
— Assez ! raillez sans moi l'honneur, la piété.
J'ai quelquefois vu l'homme au déclin de la vie,
Qui, pendant de longs jours n'avait eu qu'une envie :
D'accroître encore ses biens qui l'ont rendu méchant,
A quelque iniquité, rêver encor, mourant.
Pour *gagner de l'argent*, pour mettre cent sur mille,
Et dépouiller ainsi quelque pauvre famille

Dont l'avenir est tout dans ce bien précieux;
Vous appelez cela des hommes sérieux!
Ah! j'aime mieux rimer et penser de science,
A l'amour comme à Dieu conserver ma croyance,
Allez! vos vains mépris ne seront pas perdus
Car tout homme de cœur vous les a bien rendus.

Les regrets.

Deux jeunes gens, entre eux, échangaient ce discours:
— Pourquoi pleurer ainsi l'infidèle grisette?
    Ne saurais-tu, d'autres amours,
    Aisément renouer le cours?
Cherche quelque charmante et facile conquête?
— Ce n'est pas, crois-le bien, *elle* que je regrette,
Mais la robe en satin, dont, il est quelques jours,
    Je lui fis cadeau pour sa fête.

L'objet de nos regrets, pour qui voit notre peine,
Paraît plus élevé qu'il n'est, à tout égard
    Souvent l'intérêt nous entraîne,
    Notre cœur y prend peu de part.

Un vieillard gémissait et son vieux camarade
Lui disait: — quel chagrin vous cause un vieux mouchoir
    Qu'alors, que nous buvions rasade
    Vous avez perdu l'autre soir?
Est-ce de votre épouse une relique chère?
— Cela répondit-il, ne m'affecterait guère;
    De tout temps il m'appartenait;

Je n'ai point, mon ami, de regret si frivole,
Et la perte qui me désole,
C'est le tabac qu'il contenait.

La Prairie.

Sur un plateau tout vert,
D'herbe et de fleurs couvert,
Formant une prairie,
Soufflait un vent léger;
Rien ne semblait bouger,
Qu'une tige fleurie,
Qui balançait gaîment,
Son feuillage mobile;
Quelqu'un lui dit : — Pourquoi, quand tout semble tran-
Êtes-vous seule en mouvement ? [quille].
— Je suis plus que mes sœurs de la terre écartée,
Répond-elle, et je suis sensible au vent du ciel.

Une âme humaine, ainsi, parfois semble exaltée
Aux regards d'un vulgaire épais et sensuel,
Qui, superficiel,
S'en rit ou s'en irrite,
Méconnaissant le sceau de cet esprit d'élite
Que le génie inspire ou que l'amour agite,
Et qui, trop loin de lui, planant à sa hauteur
Sent des brises du ciel le charme créateur.

Les Moutons.

A l'époque où l'hiver cède place au printemps,
Et nous revient parfois glacer de son haleine,
Des moutons frais tondus, grelottants, mécontents,
Disaient : dépouillés de leur laine :
— Pourquoi nous tondre dans ce temps ?
Pourquoi n'attendre pas qu'une plus chaude brise,
De quitter cet habit, nous donne le désir ?
Plus tard, ce serait un plaisir ;
Notre santé se pourra s'en trouver compromise ;
Le moindre froid va nous saisir.
On leur dit : — pauvres sots, quand l'homme, votre maître
Vous dépouille, c'est pour son bien ;
Il cherche dans votre bien-être,
Non votre profit, mais le sien ;
Il veut en vous ses convenances,
N'attendez pas de lui de douces prévenances,
Soyez malade il s'en rira
Et le boucher vous guérira.
Cessez donc de tousser, de trembler, de vous plaindre,
Un plus grand mal vous est à craindre.

RAPPORT

SUR LES

FABLES ET POÉSIES

DE M. HÉRÉ, DE SAINT-QUENTIN,

PAR M. MAUDUIT FILS.

Fables et Poésies, ainsi se nomme le volume que M. Héré, de Saint-Quentin, vient de publier et dont M. le Président de la Société Académique m'a chargé de vous rendre compte. Le titre du recueil de M. Héré pourrait, malgré sa brièveté, en dire bien long cependant. Écrire des fables, après La Fontaine, n'est-ce pas, en effet, montrer beaucoup de présomption ? N'est-ce pas tenter un effort estimable à coup sûr, mais inutile, peut-être, pour ramener le goût des lettrés à un genre de littérature tombé en désuétude ?

De toutes les critiques que peut soulever le livre de M.

Héré, ces deux objections me semblent le plus à redouter pour lui, parce qu'elles sont de celles qui se dressent tout d'abord et comme par l'effet d'une entente unanime dans l'esprit des lecteurs. Sans vouloir affirmer que M. Héré obtienne un plein succès dans sa tentative littéraire, je me garderai bien de le désapprouver, et, pour agir de la sorte, j'ai quelques raisons que je demande la permission de soumettre à la Société Académique.

De tous les genres de poésies cultivés maintenant, celui qu'on a délaissé presque entièrement, c'est la fable. Les sujets manquent-ils ? Les ridicules et les vices ont-ils donc tous disparu de la surface du globe et ne posent-ils plus dans leur naïveté ou leur cynisme devant l'observateur aussi bien disposé à les analyser que fidèle à les retracer ? Sommes-nous tous devenus vertueux et exempts des travers plus ou moins risibles inhérents à l'espèce humaine ? Pourquoi ce dédain ou plutôt pourquoi cette crainte d'oser toucher à une forme de l'art poétique dans laquelle un homme seul, en France, jusqu'à présent du moins, s'est rendu inimitable ?

L'âme humaine ne peut éprouver qu'une certaine quantité de passions variées dans leurs manifestations, mais limitées dans leur nombre : l'expression de ces passions bonnes ou mauvaises entraîne avec elle un cortége considérable de ridicules. D'après cela, le répertoire de nos passions, vices, défauts et ridicules, ne s'est pas augmenté depuis l'époque à laquelle La Fontaine écrivit ses fables, mais il n'a pas diminué non plus. L'homme est toujours envieux, avare, vaniteux, etc.; la femme est toujours coquette, bavarde, etc.

Ainsi, sauf les modifications apportées aux manifestations de nos diverses passions par l'état des mœurs de la société actuelle, par le caractère ou le tempérament de l'être qui

éprouve ces passions, par les pays qu'il habite, par le milieu dans lequel il vit, les choses, quant au fond, en sont au même point qu'au temps de La Fontaine. Le moraliste qui voudrait étudier d'après nature les travers et les faiblesses de l'humanité ne pourrait donc invoquer le motif de leur disparition, pour se faire pardonner sa stérilité; tout au contraire, il n'aurait que l'embarras du choix.

Ce n'est donc pas à cette raison qu'on doit attribuer la pénurie presque complète de fabulistes que j'ai indiquée plus haut.

Cet abandon du genre de la fable est, je le crois, la conséquence d'un tout autre sentiment de la part des écrivains contemporains. Ils hésitent, et non sans raison, à se présenter pour recueillir la succession de celui qui fut le *Nec pluribus Impar* des fabulistes français. Je sais bien qu'en parlant de l'Apologue, La Fontaine lui-même a dit :

> **« Et ce champ ne se peut tellement moissonner**
> **» Que les derniers venus n'y trouvent à glaner. »**

Il ouvrait ainsi l'arène toute grande à ceux qui pourraient, après lui, concevoir l'ambition de l'égaler ou tout simplement de le suivre; mais, en rendant libre si bénévolement la carrière où, à l'exception de Florian et de quelques poètes obscurs, nul n'a été tenté de s'aventurer, La Fontaine n'exposait véritablement guère sa renommée. A mon sens, voici pourquoi. Si l'apologue est un champ d'une fertilité inépuisable pour des moissonneurs habiles et diligents, il laisse croître aussi, dans ses sillons, l'ivraie à côté du bon grain. Il peut fort bien advenir que *les derniers venus* atteints d'une myopie fâcheuse négligent

de ramasser les épis mûrs, et, trompés dans le choix de leurs glanes, croient avoir fait une splendide récolte d'idées neuves et de sentences lumineuses, lorsqu'ils n'ont, au contraire, composé leurs gerbes que de devises de confiseurs ou de maximes de mirlitons.

Qu'arrive-t-il alors ? Les uns, — et c'est, je crois, la majorité, — éclairés par des conseils amis et intelligents, reconnaissent franchement leur erreur ; n'y persévèrent pas davantage ; jettent au panier leur œuvre mal réussie et se montrent assez spirituels pour renoncer à la renommée de fabulistes. Les autres, chez lesquels la raison est impuissante à les convaincre de leur peu de mérite, égarés par une vanité mauvaise conseillère qui leur fait prendre l'ombre très décolorée du talent pour le génie lui-même, se mettent intrépidement à la besogne et produisent des essais aussitôt oubliés que lus et qui n'obtiennent même pas les honneurs d'une critique sérieuse. Entre ces deux pôles opposés, entre ces membres trop sages, peut-être, du parti de l'abstention et ces oseurs *quand même,* on rencontre des écrivains d'un mérite incontestable qui, sans vouloir accaparer à leur profit les trompettes retentissantes d'une renommée qui pourrait se transformer dans les sifflets moqueurs adressés au ridicule, se contentent d'une gloire plus modeste et savent se résoudre à briller à un rang secondaire, mais honorable. C'est à cette pléïade qu'appartient M. Héré ; du moins autant qu'il m'a été permis de le pressentir d'après son trop court volume de fables et de poésies.

On ne devient pas, on naît fabuliste. De même qu'il n'est pas donné à tout le monde de voyager sur la route qui mène à Corinthe, de même il n'est pas accordé à tout écrivain de mettre à la portée de chacun des abstractions morales ou philosophiques en les rendant palpables, pour

ainsi dire, et de condenser ces aphorismes dans des moralités frappées à l'effigie de la sagesse et rehaussées par les grâces de l'esprit. C'est ce problème que La Fontaine a su résoudre. Doué par exception d'un naturel admirable, d'une simplicité toujours vraie, d'une malignité masquée de bonhomie, il a trouvé mieux que personne le langage qui convient pour stygmatiser les passions, vices ou ridicules dont il avait entrepris d'écrire la satire.

Il a eu le talent de composer un véritable code de morale à l'usage de tous, rédigé dans des formules d'une concision si heureuse, d'un tour si bien approprié au sujet, qu'il se grave tout naturellement dans la mémoire du lecteur et y laisse une empreinte ineffaçable. Il est arrivé à un tout tellement homogène par les déductions suceessives d'un fait entraînant une morale inséparable de l'action qui la justifie, que ses maximes ont acquis force de loi. Aussi, jusqu'à preuve du contraire, jusqu'au lever d'une nouvelle étoile dans le ciel constellé des poètes dont s'enorgueillit la France, La Fontaine demeurera le souverain incontesté du royaume de la fable.

Faut-il conclure de cela que tout écrivain animé de quelques parcelles de ce feu divin qui a sacré La Fontaine roi des fabulistes, mais découragé par le redoutable souvenir du maître qu'on ne manquera pas de lui opposer, permette à ces étincelles de s'éteindre en lui et laisse toutes blanches des pages sur lesquelles il aurait pu écrire des vérités utiles à connaître ou des exemples bons à suivre ou à éviter ?

Assurément non ; et une telle opinion doit être repoussée par tout esprit sensé. On n'a jamais songé, en effet, à imposer à un auteur dramatique l'obligation d'être un Corneille ou un Molière, sous peine de ne pas voir ses œuvres représentées. Parce que Raphaël et Michel-Ange

ont peint ou sculpté d'admirables chefs-d'œuvre, il n'a jamais été question de défendre aux peintres ou aux sculpteurs de toucher à un pinceau ou à un ébauchoir. De ce que Mozart et Beethoven ont légué à la postérité des mélodies célestes, on n'a pas tiré cette conséquence que tout musicien qui sent vibrer en lui d'harmonieuses inspirations dût briser les cordes de sa lyre et demeurer sourd aux accords qui chantent en son cœur. Seulement, et c'est là-dessus qu'on doit être d'accord, par cette raison qu'il n'a existé qu'un Corneille, un Molière, un Raphaël, un Michel-Ange, un Mozart et un Beethoven, de même il ne s'est trouvé encore qu'un La Fontaine.

La Providence se montre avare de tels hommes; elle forme avec un soin tout particulier les génies dont s'honore l'humanité; elle met le temps pour les pouvoir mieux former : aussi doit-on se contenter de les imiter de loin, sans concevoir le dessein insensé d'atteindre à leur niveau.

En livrant à l'appréciation du public son volume de fables, M. Héré a mis sa plume au service d'une cause qui n'est point perdue, au moins aux yeux de ceux qui ne demandent pas seulement à la littérature un délassement pour l'esprit, mais, en outre, un objet d'études pour l'intelligence.

L'apologue n'a-t-il pas, du reste, cette mission à remplir, et Lamotte n'a-t-il pas dit : « La fable est une philosophie déguisée qui ne badine que pour instruire, et qui instruit d'autant mieux qu'elle amuse. » — Pour ma part, j'avoue que, par ce temps de brochures omnicolores et de petits volumes à 1 franc, une fable qui frappe juste au défaut de la cuirasse nos vices ou nos ridicules me semble plus intéressante à lire et plus digne de donner un sujet de méditations qu'un chapitre d'un interminable roman de

M. Ponson du Terrail ou qu'une page d'une réalité trop vraie de M. Champfleury. En admettant que l'œuvre moralisatrice tentée par un écrivain de mérite n'atteigne pas aux sommités de l'art et laisse La Fontaine impassible sur son piédestal, doit-on traiter cet essai avec dédain et le considérer comme dépourvu d'intérêt ou d'utilité? Je ne le pense pas.

Il est temps de mettre fin à ces considérations trop longues, sans doute, mais qui m'ont semblé nécessaires pour justifier une critique de l'ouvrage de M. Héré. Ce livre débute par une courte préface en vers. L'auteur, avec beaucoup de goût et de modestie, demande pardon à son illustre modèle d'oser écrire des fables après lui, et lui offre comme un tribut d'admiration ce qu'il appelle *ses faibles rimes*. Tant d'humilité n'était nécessaire que comme précaution oratoire, car les vers de M. Héré sont ceux d'un poète ; son style annonce un écrivain élégant et exercé ; sa morale révèle un penseur doué d'une philosophie malicieuse parfois, mais toujours aimable.

Le volume de M. Héré contient 50 fables composées, pour la plupart, avec beaucoup de naturel et de facilité : le style en est vif et clair, la versification aisée, les rimes choisies avec soin. Je ne puis transcrire ici toutes ces fables; je me bornerai à en citer deux, qui pourront faire apprécier le mérite de leur auteur et prouver qu'en lui le moraliste ne le cède en rien à l'écrivain. Voici la première de ces fables ; elle a pour titre : *Le Lapereau et le vieux Lapin*.

Un lapereau sur la lisière
D'un taillis où croissait le thym
Humait le frais et la lumière
Que sur l'herbe et sur la bruyère

Versait le soleil du matin.
Tout heureux de son sort, notre jeune lapin
Broutait, trottait, frappait la terre
De ses deux pattes de derrière;
Puis s'asseyait, faisait le beau,
Des pattes de devant caressait son museau;
Puis repartait, puis s'asseyait encore.

Depuis le lever de l'aurore
Il folâtrait ainsi sur le gazon,
Lorsqu'il vit derrière un buisson
Un vieux lapin à barbe grise
Qui, s'abritant contre la brise,
Depuis l'instant de son réveil,
Tranquillement se chauffait au soleil.
C'était un fin matois, qui savait à merveille
Mettre en défaut et les bassets,
Et les renards et les lacets.
Mais quelques grains de plomb passés dans son oreille
Montraient qu'il avait vu l'ennemi d'assez près.
Fort bien portant à cela près,
Si les ans de sa course enchaînaient la vitesse,
Il avait, comme on dit, une belle vieillesse.

— Grand-père, dit le lapereau,
Quoi! vous restez couché sur l'herbe,
Tandis que le temps est superbe!
Venez brouter le thym nouveau
Et célébrer le renouveau
En gambadant par la rosée....
Excusez; je ne pensais pas
Que l'âge appesantit vos pas.
De vous blesser je n'ai pas la pensée;

Mais quand je vois tout en vous s'affaiblir,
Votre rare fourrure et votre voix cassée,
Je vous plains et me dis : C'est triste de vieillir. —

Le vieux lapin répond avec un doux sourire :
— Comme vous venez de le dire,
C'est triste de vieillir, mon cher enfant, d'accord ;
Mais de ne pas vieillir, c'est bien plus triste encor.
Pour échapper à la vieillesse,
Il n'est qu'un moyen sérieux,
C'est de mourir dans sa jeunesse ;
Cela vous conviendrait-il mieux ?
J'en doute fort ; ainsi devenez vieux
Si le ciel le permet ; ami, dans cette affaire,
Vous n'avez rien de mieux à faire.
Et puis, redoutez moins un mal qu'on exagère ;
Sur mes besoins réglant mes pas,
Je marche, moi, je ne cours pas,
Mais j'arrive à mon but ; c'est là le nécessaire,
Le soleil me sourit, et la splendeur des cieux
Comme aux vôtres, brille à mes yeux.
J'en jouis comme vous, et plus que vous peut-être ;
Une douce chaleur pénétrant tout mon être,
Ranime mes sens paresseux.
En jouirai-je encor bien longtemps ? je l'ignore ;
De l'avenir nul ne sait rien.
Bien longtemps avant vous j'ai vu lever l'aurore ;
Après vous quelque temps je peux la voir encore.
Mais rompons là cet entretien :
De loin j'entends la voix d'un chien
Qui s'approche et devient de plus en plus sonore.
Je vais dans mon terrier me cacher bel et bien.
Suivez-moi, mon enfant, ou tirez vite au large ;

Evitez le danger. — L'étourdi n'en fit rien.
— J'ai le temps, — disait-il, bientôt une décharge
L'étendit mort sur le gazon.
— Le vieux lapin avait raison, —
Dit-il en expirant ; — j'en suis la triste preuve ;
Ne vieillit pas qui veut. —

Cette leçon
A la vérité n'est pas neuve,
Mais elle est toujours de saison.

C'est Lorenzo Pignotti qui a inspiré à M. Héré la deuxème fable, intitulée : *Les Bulles de savon*. La souplesse du style, l'heureuse variété du rythme, me l'ont fait choisir de préférence à d'autres, pour mieux vous faire connaître les diverses faces du talent de M. Héré.

Chez un certain conteur, fabuliste en renom (*),
J'ai lu qu'un jeune enfant, les jeux sont de cet âge,
Enflait par badinage
Des bulles de savon.
Une plume légère
Lui servait d'instrument,
Qu'il plongeait dans un verre,
Qu'il retirait en soufflant doucement.
L'onde s'arrondissait en sphère,
Et, se prêtant au désir enfantin,
Grossissait par degré, devenait globe enfin.
Du tube alors le ballon se dégage ;
Balancé mollement, dans l'atmosphère il nage,
Emporté par les vents.

(*) Lorenzo Pignotti.

Du soleil les rayons mouvants
Viennent frapper la surface arrondie,
Et leur lumière réfléchie
Répète dans les airs
De mille objets divers
L'image gracieuse.
D'Iris tantôt l'écharpe radieuse
Se peint dans le cristal du globe voyageur ;
On distingue chaque couleur,
Chaque nuance se dessine.
Ainsi qu'en un miroir, tantôt on voit aussi
L'image en raccourci
De chaque objet qui l'avoisine :
Tracés sur ses contours,
Les palais et les tours,
Les arbres, les campagnes,
Les vallons les montagnes,
Tournent en même temps emportés dans son cours.

Un autre enfant, plus simple encore,
Voyant passer le globe errant,
Si léger et si transparent,
Du phénomène qu'il ignore
Admire avec étonnement
L'effet charmant.
Pour lui, c'est un nouveau prodige,
Et, l'apercevant qui voltige,
Sans savoir ce que c'est, il brûle du désir
De le saisir.

Dans les ondes des airs porté par le zéphir,
Le globe tour à tour et s'élève et s'abaisse.
L'enfant sur ses deux pieds se dresse,

Lève les bras, croit le tenir,
Et, pour dernier effort, dans son impatience,
Vers l'objet il s'élance;
Mais en faisant un léger saut,
Soudain l'air qu'il agite
Le reporte plus haut.
L'enfant revole à la poursuite
Du globe précieux
Qu'il suit toujours des yeux.
Il le voit de nouveau s'abaisser vers la terre,
Et, craignant de le perdre une seconde fois,
Il court.... puis il s'arrête, approche en tapinois,
Le guette.... entre ses mains le serre.
A peine est-il touché, l'objet s'évanouit,
Et l'air dans l'air s'enfuit,
Du jeune enfant entre les mains avides
Ne laissant qu'un impur limon.

Ainsi les hommes cupides,
Par leur folle ambition
Sont trompés toute la vie.
Ils poursuivent avec ardeur
Un objet qui de loin leur paraît enchanteur;
Et cet objet de leur envie,
L'atteignent-ils enfin, qu'est-ce le plus souvent ?...
Du vent.

Ce que je ne saurais louer sans beaucoup de restrictions, c'est l'apologue assez long intitulé : *Les Lapins*, qui vient après ces jolies fables empreintes de naïve bonhomie ou de malignité philosophique.

A dire vrai, cette pièce trop développée pour une fable, trop écourtée pour une satire, n'est qu'une série d'allusions

plus que transparentes à de récents événements politiques. L'auteur, sous prétexte de corriger les lapins de leur ambition ou de leur égoïsme, distribue de nombreux *coups de patte* à certains peuples voisins ou alliés, et prétend tirer des applications morales de questions qui n'ont pas encore reçu la consécration de l'histoire. Voici le résumé de ce poème héroï-comique.

Des tribus de lapins établissent leurs terriers sur un mont escarpé ; le chef de l'une de ces tribus, cédant à de violents penchants autocratiques, s'imagine d'imposer la forme de son gouvernement aux paisibles lapins ses voisins : « Tout lapin, selon lui, devant brouter et se taire. » Il assemble son conseil, et, après l'avoir consulté, décide qu'il étendra les bienfaits de son despotisme à tous ceux de sa race et qu'il les forcera à être heureux contre leur gré. Pour parvenir à ce but, il envoie en ambassade à ses voisins inintelligents son conseiller fidèle, Mentirkoff, soutenu par le brave Knoutikoff et de nombreux régiments. Mentirkoff échoue dans sa mission ; les paisibles lapins refusent d'accepter le joug qui leur est offert et montrent les dents ; la guerre éclate ; on fait un grand carnage de lapins. Heureusement, *un camarade* qui régnait aux pays lointains vient secourir les victimes de l'ambition de ce terrible despote. *La voisine* du susdit *camarade, la reine de trois puissants états*, joint son armée à celle du courageux défenseur des lapins. Les affaires prennent alors meilleure tournure, et, après un an de canonnade, Lapinpol et ses forts tombent au pouvoir des deux armées alliées. A peine les lapins victorieux sont-ils rentrés dans leurs terriers qu'un autre peuple malheureux vient solliciter leur appui. Ce peuple, qui soumit la terre et dont tout citoyen était roi, courbe maintenant le front sous la loi d'une nation étrangère. Le fameux *camarade* écoute avec sym-

pathie les doléances de ces lapins opprimés, bat les oppresseurs, redevient l'ami du vainqueur qu'il traite en frère, et reçoit, comme preuve de la gratitude des lapins affranchis, un bout de terrier qui, autrefois, *faisait suite au sien* et lui appartenait tout entier.

Cette annexion, accueillie avec transport par les lapins réunis désormais à ceux de leur libérateur, n'obtient pas tout-à-fait le même succès auprès de certains *angoras* voisins des lapins vainqueurs et qui étaient demeurés prudemment étrangers à tous ces débats. Ils prétendent que, s'il est permis de soutenir un petit, c'est une toute autre histoire de venir en aide à un grand, et affirment qu'on n'est pas libre de troubler ainsi l'équilibre au moyen de petits présents concédés aux puissants. Le vainqueur prend leurs récriminations en médiocre souci, les malmène fort rudement, les accuse d'avoir conquis plus de pays par la violence et la ruse que par la voie de *l'annexion* : il termine son discours en leur donnant l'assurance que la chose s'accomplira ainsi qu'il a été décidé, et invite ceux qu'elle contrariera à le lui dire.

Je suis loin d'attacher une importance exagérée à ce badinage poétique et de vouloir en faire une grosse affaire à M. Héré. Cependant, je ne puis m'empêcher de lui avouer que cette satire ne me paraît point à sa place dans un recueil sembable à celui au milieu duquel elle s'est fourvoyée. Au point de vue de la versification, cette pièce, d'un caractère indécis, est inférieure aux jolies fables qui la précèdent; comme portée philosophique, elle est loin d'être d'une action décisive : en premier lieu, parce que tous les faits d'après lesquels elle est combinée n'ont point encore reçu de solution définitive; en second lieu, parce qu'elle ne s'en prend pas aux vices ou aux travers considérés isolément, mais parce qu'elle attaque des opinions com-

munes à des nations entières, opinions que l'on est libre de ne pas partager, mais qui n'ont en elles-mêmes rien de ridicule ou de vicieux.

A mon avis, M. Héré a été mal inspiré d'aborder la fable politique, genre où MM. Viennet et Lachambaudie ont égaré l'un, son talent; l'autre, ses aspirations démocratiques. Que M. Héré y prenne garde : la pente sur laquelle il semble vouloir s'engager est assez glissante pour l'entraîner plus loin qu'il ne le désire maintenant. J'ignore par quels sentiers il veut mener la muse sage et rieuse qui lui a dicté ses apologues, mais j'espère qu'il ne lui fera affronter aucunes fâcheuses aventures. En tout état de cause, je crois devoir lui faire observer que si le fabuliste devient homme de parti ; que si la passion dirige sa plume et altère la rectitude de ses jugements, il ne peut espérer, alors qu'il sera devenu écrivain partial, d'être jugé avec impartialité par ses lecteurs. Du siége élevé où médite tranquillement le moraliste, il descendra à la tribune aux harangues politiques. Il ne professera plus la sagesse; il combattra ardemment de la plume pour ou contre des vérités relatives, et, de l'indépendance sereine, apanage du philosophe dont l'âme plane au-dessus des passions humaines, il en arrivera fatalement à se contentèr de la liberté précaire du polémiste.

M. Héré pourra trouver que je me montre bien sévère pour une pièce de vers à laquelle il n'attache peut-être pas lui-même une bien haute valeur. L'intérêt que m'ont inspiré les fables de son recueil et la tournure pleine de charme de son esprit, m'ont seuls imposé cette critique qui ne s'adresse en aucune façon aux opinions de l'homme, mais uniquement aux tendances de l'écrivain. Le volume se termine par quelques pièces de poésie sur divers sujets : on y retrouve dans la manière

d'écrire et de penser toutes les qualités que j'ai déjà signalées.

Pour me résumer, je dirai que si, tout d'abord, en ouvrant le livre de M. Héré, on éprouve un mouvement d'hésitation et la crainte de ne pas voir l'œuvre répondre à son titre, on est bientôt rassuré pleinement. Aussi, lorsqu'on a tourné la dernière page, on emporte deux sentiments : le regret de trouver le volume sitôt terminé, et le plaisir d'avoir lié connaissance avec un charmant poète et un fabuliste ingénieux.

RAPPORT

SUR LA

PRÉSENTATION DE M. L'ABBÉ J[H] PÉTARD

COMME MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE

PAR M. L'ABBÉ FOURNIER.

Quelques-uns de nos collègues ont présenté pour notre Académie M. l'abbé Pétard, attaché en qualité de prêtre de chœur à l'Église de Saint-Nicolas. On a pensé que, plus qu'un autre, je devais le connaître, et en conséquence on a jeté les yeux sur moi pour vous dire les titres que ce candidat peut avoir à vos suffrages. Je viens remplir cette tâche.

Je ne veux point dépasser par la louange le mérite de M. Pétard, ni exagérer soit les qualités de son esprit, soit la valeur de ses productions. Je ne le range point au nombre de ces esprits éminents qui dominent par l'élévation de la pensée, la force du raisonnement, la distinction des aperçus, qui embrassent de vastes sujets dans leur ensemble et mènent avec un goût toujours sûr, à un but élevé, les diverses parties d'une composition soutenue. Néanmoins, M. Pétard est loin d'être un esprit vulgaire.

Sa conception facile, son imagination vive et féconde, son

talent d'écrivain et de poète, ses qualités mêmes un peu bizarres, tout contribue à lui assigner un rang encore assez distingué et à motiver le désir de nos confrères d'augmenter par son accession le nombre fort restreint de nos écrivains littéraires et de nos poètes, car poète il est, et c'est à ce titre surtout qu'il se recommande à nos suffrages.

Avouons-le, Messieurs, les muses, pour employer le vieux terme, sont peu cultivées parmi nous. Si nous en exceptons notre fabuliste attitré (1), notre colonel de Rosières, qui se tait depuis longtemps, et un jeune écrivain qui vient de se révéler tout récemment dans une de nos dernières séances, nous chantons très peu. Le luth de l'Académie sommeille, et trop rarement même, à nos séances mensuelles, nous entendons de ces œuvres littéraires qui jetteraient pourtant un grand charme sur nos réunions. C'est une lacune regrettable.

La science a son prix sans doute: elle trône avec avantage comme avec gloire dans les *sections* ; mais aux réunions générales, des compositions accessibles à tous, et, au milieu des écrits savants, des œuvres vraiment littéraires, de belle prose, non pas vide de choses, mais belle de forme, et aussi de belle poésie avec sa riche et attrayante parure, voilà ce qui ferait le succès, la vie de nos réunions, ce qui ramènerait peut-être au milieu de nous nos collègues déserteurs. Donner à ces séances un véritable intérêt, y attirer, y rattacher la foule, c'est un point capital pour notre Société; mais on n'y parviendra qu'en y répandant de la variété, et en y mêlant dans une forte proportion l'élément littéraire.

Je reviens à mon candidat. M. Joseph Pétard naquit à Nantes, il y a presque cinquante ans. Enfant de la cité, il

(1) M. Callaud.

y fit ses humanités au Petit-Séminaire qui se distinguait alors par le nombre de ses élèves et le sérieux des études. Brillant écolier, il se faisait surtout remarquer par son imagination, et étonnait ses condisciples et ses maîtres par ses légères et faciles poésies qui lui échappaient comme malgré lui. Sans efforts, sans travail le vers venait sous sa plume; il eût pu dire comme le poète antique :

Quidquid tentabam dicere versus orat. (Ovide.)

Ce n'est pas que cette facilité de versification soit toujours de la poésie, mais c'est au moins l'indice d'une aptitude spéciale; et les grands écrivains, seuls juges en pareille matière, attestent que ces premières habitudes de l'esprit d'enchaîner sa pensée dans le mètre, de ne lui donner issue qu'avec un certain effort et des formes choisies, communiquent à cette pensée de la distinction, de l'élévation, et conduisent à la pureté et à la perfection du style.

M. l'abbé Pétard ne s'est pas cependant exclusivement occupé de poésie. De sérieuses et d'arides études de science, de philosophie, de théologie sont imposées au ministre du sanctuaire, et la vie presque cénobitique du séminaire est bien loin des fleurs littéraires et des jeux de l'imagination. M. Pétard a traversé ces années préparatoires et disciplinaires. Dans ces graves et hautes études, dans cette vie claustrale, il a montré sa vivacité pénétrante, son incontestable facilité, et n'a rien perdu des qualités d'esprit qui le distinguent. Sur divers points du diocèse, il a exercé les fonctions du saint ministère et porté, comme il convient, le poids des fonctions sacrées.

S'il écrit bien, il parle de même : et je dois ici signaler ce mérite assez remarquable d'orateur. Sa composition aisée, vive, animée, les fortes images et les grands mouvements, donnent de l'attrait à ses discours, et il sait en rehausser

le prix par une voix vibrante, sonore et pénétrante, par une déclamation variée et naturelle, mérite aussi rare et plus rare peut-être dans la chaire qu'au barreau. Il a excellé plus d'une fois dans des discours sur la Sainte-Vierge, sujet d'autant plus difficile qu'il n'est plus traité; et j'ai sous les yeux une allocution pour une bénédiction de cloche, dans laquelle l'orateur, par une heureuse inspiration qui rappelle le poète, anime toute la nature et y fait entendre partout la voix de Dieu; belle pensée, parce qu'elle est vraie et grande en même temps. C'est la parole du prophète: *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentiâ.* (Psalm.) M. Pétard fera bien d'écrire souvent. Le public académique provoquera sans doute sa verve et lui inspirera ce soin, cette attention sur soi-même, qui sont comme la tenue plus sévère, la mise plus élégante qu'on s'impose dans la fréquentation d'un certain monde. Il y gagnera par le travail indispensable même au talent. Son style plus châtié, sa phrase plus ferme, fera encore mieux ressortir la force et l'originalité de la pensée.

Plus d'une fois M. Pétard s'est fait entendre dans de grands auditoires et dans des solennités imposantes. En 1852, à la distribution des prix des classes d'adultes tenues par les Frères, il prononçait un chaleureux discours, où le cœur ardent du prêtre et du Français lui inspirait de beaux accents, et lui faisait unir dans un même amour la religion, la patrie, la science: cette brillante allocution fut reproduite par les journaux de notre ville.

Un autre jour, sur la tombe du père d'un de nos collègues (1), mort après une longue et honorable carrière dans l'instruction publique, il exprimait pieusement et tendrement

(1) M. Calloch, mort inspecteur des écoles primaires. Les instituteurs primaires lui érigèrent un monument à Châteaubriant.

la douleur commune. Mais, cette fois, c'était en vers : car, je l'ai dit, c'est l'attrait, c'est la forme préférée de cet esprit vif et singulier.

Parmi ses œuvres de poésie que j'ai eues dans les mains, je trouve trois œuvres dramatiques, la tragédie de *Saül*, la comédie *des deux Frères*, et, ce qui a donné à l'auteur le plus de renom, la pièce *du Charlatan* : puis un grand nombre d'épigrammes, de pièces fugitives plus ou moins importantes : je vais vous en entretenir brièvement. *Saül* : le sujet est grand, bien choisi et vraiment tragique. Vainqueur des ennemis de son peuple, Saül est heureux de la brillante valeur de son jeune fils Jonathas, qui a décidé du sort du combat. Mais, par suite d'un vœu imprudent que le jeume prince à violé par ignorance, Saül se croit obligé d'en référer à la justice de Dieu, et appelle lui-même, sans s'en douter, le châtiment sur la tête de ce fils glorieux et aimé. Scène majestueuse du grand prêtre parlant au nom du très-haut, lutte dramatique et touchante de la religion et de l'amour paternel dans le cœur de Saül, enthousiasme du peuple qui veut arracher à la mort le héros de la journée, respects, résignation, sentiments héroïques et sublimes du jeune prince, chants à la façon antique, souvenirs des anciens tragiques et de notre Racine : tels sont les éléments qui forment le fonds riche et vraiment poétique de cette pièce, exécutée d'ailleurs avec une grande inexpérience de la mise en scène et un talent encore naissant. Sujet fécond, car le grand tragique italien Alfieri a fait également de Saül une de ses plus énergiques compositions, et notre grand lyrique Lamartine s'était senti attiré par cette grande figure. Deux fois, dans ses *Harmonies*, il en évoqua le souvenir, et j'apprends que ses œuvres complètes renferment une tragédie toute achevée de Saül.

Je néglige les *deux Frères*, autre œuvre de notre can-

didat, malgré l'incontestable valeur de plusieurs scènes, pour arriver à la pièce du *Charlatan*. Je dis la pièce, car ce n'est ni une comédie, ni un drame, mais un monologue presque interrompu, destiné à égayer quelque distribution de collége, et que, par une bizarrerie que je ne pardonne pas à l'auteur, il a formé de deux parties entièrement disparates : la première, vraie scène de charlatan sur place, surprenante par la contexture en vers des mots et des choses les plus étranges, et la seconde, véritable satyre ménippée, critique hardie, joyeuse, incisive, à la façon des chansons de nos pères.

Quelques citations vous feront mieux comprendre et juger à sa valeur notre poète. Mais ces citations perdront un peu, je dois le dire, par le décousu et par l'absence des transitions qui motivent et justifient les hardiesses et les étrangetés du sujet et de l'expression.

Voici l'énumération des nombreuses contrées parcourues par le charlatan :

Faut-il énumérer les différents pays
Où je puis me flatter de compter des amis ?
Certes ! je n'ai pas fait; car j'ai bien vu le monde :
Il n'est peut-être pas en la machine ronde
Un seul chat qui n'ait eu l'inestimable honneur
De voir passer, Messieurs, votre humble serviteur.
J'ai traversé la terre, et la mer et les îles.
On me vit au cap Vert, on me vit aux Antilles
Le Chili, le Pérou riche par son métal,
L'empire du Brésil, les bords du Sénégal
Et les États-Unis et le nouveau Mexique
Peuvent certifier ma gloire en Amérique.
Et, si dans tous ces lieux, quelqu'un n'a pu me voir
C'est qu'il s'était bandé les yeux de son mouchoir.
Les tigres, les serpents, les flèches des sauvages

N'ont pas pu dans l'Afrique arrêter mes voyages.
Interrogez, Messieurs, ces différents pays
L'on me connaît partout, l'on sait ce que je suis.
Avez-vous des soupçons ? poursuivons notre route.
Il faut vous enlever sur moi le moindre doute
Après avoir, Messieurs, parcouru l'Occident,
Je vais donc vous nommer les pays de l'Orient
Qui vous attesteront ma grande renommée.
Les premiers que je vis dedans cette contrée
Sont l'Inde, le Thibet, la Perse et l'Indoustan,
Ou peut-être n'est pas parvenu Juif-Errant,
Les déserts de chamo, la grande Tartarie
Qui borne d'un côté l'empire de Russie.
Je ne puis en détail vous citer ces états;
Car vous voyez, Messieurs, je n'en finirais pas
Et je veux cependant terminant mon voyage
Vous montrer qu'en Europe on vit mon personnage.
L'an mil huit cent dix-neuf touchant à son déclin,
Je demeurai trois jours dans les murs de Berlin
Je venais de Moscou pour lors réduite en cendre
En face d'un héros, d'un nouvel Alexandre
Dont je pourrais ici raconter les exploits;
Car j'ai bien combattu près de lui mille fois,
A Wagram, Austerlitz, Marengo. Ma figure
Du sabre et du mousquet vous montre la morsure.
La poudre du canon a basané mon teint :
Je l'avais autrefois de rose et de satin.
Parlons donc maintenant de la belle Italie
Rome, Milan, Venise et Naples la jolie
Jetèrent sous mes pas des montagnes de fleurs;
Car là plus que partout j'ai guéri des douleurs.
Le Danemark aussi, l'Espagne, l'Angleterre,
Ont été les témoins de ce que je peux faire
L'Allemagne et la Suisse entendirent ma voix :
Enfin le Portugal, la Suède mille fois
Avec plaisir m'ont vu paraître en leur enceinte.

Partout ! de tous côtés j'ai voyagé sans crainte
Mais direz-vous pourquoi faire tant de chemin ?
Pour le bonheur, Messieurs, de tout le genre humain.

Écoutez maintenant l'indication curieuse et entraînante des éléments divers qui composent son baume :

Mais, Messieurs, je me perds en discours superflus !
Pour vous persuader, il ne me reste plus
Qu'à vous dire comment ce baume se compose.
Il est fait simplement, ce n'est rien autre chose
Qu'un mélange confus des sucs de mille fleurs
Dont je vais vous montrer la forme et les couleurs.
Ce dont j'use d'abord est de l'héliotrope
Dont j'ai toujours besoin pour tirer l'horoscope,
Des œillets du Pérou, des. roses à Martin,
Du coclhearia, des pissenlits, du thym,
Du persil, du cerfeuil, de la chrisporiane,
Des narcisses de Chine et puis de la bardane,
Des jonquilles, du thé, des tiges d'estragon,
De l'écorce de frêne et du sang de dragon :
De l'asmonde royale et du késatophite,
Puis de l'herbe des gueux autrement clématite
Du niabel, du kouan dont on fait le carmin,
Des roses, du tabac, des feuilles de jasmin,
Du paraira brava, vigne aride et sauvage
Qui croit dans le Brésil et dont on fait usage
Pour guérir les douleurs du cruel pyrosis,
Mal terrible et commun qui règne en ce pays.
De plus, j'emploie encor l'orchis et la joubarbe
Qui détruit la jaunisse et fait croître la barbe,
Le joncago me sert ainsi que l'alcana,
Je mêle la carotte au nard, au quinquina,
Le cresson alénois, l'ébane, la bruyère,
Et l'orbang et l'orpin et puis le capillaire
Dont en France l'on fait de suaves sirops
Le melèze, l'arix, l'absinthe, les pavots,

Le genêt, le piment, le carvi, la morine,
L'oseille, le colza, la lavande, l'alsine
Les feuilles de melon, le buis, le tamarin,
L'alipum, le lilas, le lys, le romarin,
L'esquine, la velvote, enfin de l'iscograume
Servent à fabriquer ce délicieux baume :
A guérir tous les maux il doit être excellent,
Car vous voyez, Messieurs, et c'est un fait patent
Que les plantes et fleurs que je viens de produire,
Ne sauraient nullement vous blesser ou vous nuire.
Parlez donc, parlez donc et l'on vous servira
De ce préservatif contre le choléra.

Ce serait beaucoup trop, si plus nombreuses n'étaient encore les maladies et les misères que ce baume merveilleux a la puissance de guérir. Mais rien n'y résiste, et bien fou serait celui qui garderait quelque souffrance.

S'il est encore, Messieurs, dedans cette assemblée
Quelqu'un pris de douleurs, une âme désolée
D'un mal ou bien d'un autre ; il faut m'en avertir,
Et je vais devant vous aussitôt le guérir.
Soit qu'on ait mal aux dents ou bien à la poitrine,
Descente de boyaux ou rétention d'urine,
Gastrite invétérée, ou rhume de cerveau,
Tumeur aux intestins ou gale sur la peau,
Rhumatisme goutteux, crachement pulmonaire,
Contraction du foie, ou fracture d'artère,
Varice aux molets, anévrisme muqueux,
Engorgement des nerfs ou faiblesse des yeux,
Fièvre jaune, ou scorbut, folie, épilepsie,
Pépie, hémorrhagie, envie, apoplexie ;
Dérangement complet du système nerveux,
Sang mêlé dans la bile et poux dans les cheveux,
Coliques d'estomac, relâchement des reins,
Et mal au bout des pieds et mal au bout des mains,
Enfin donc mal partout et devant et derrière

Messieurs, présentez-vous, j'en ferai mon affaire,
Et je veux sur l'honneur vous enlever le mal
Ou bien aller mourir de suite à l'hôpital.

En vérité, Messieurs, c'est une poésie divertissante. La verve et l'entrain ne lui font pas défaut. Tous ces vers ont coulé de source, et leur moindre mérite est de s'être joué des difficultés.

Je n'insiste pas sur cette première partie et j'arrive à la satire de notre humoriste où le poète a encore plus le don de me plaire par sa morale en gros bon sens et par ses boutades de bon aloi. Je suis contraint de beaucoup citer : *l'égoïsme*, *la valeur de l'habit*, *le Communiste*, *le bonheur modeste*, me semblent tracés avec bonheur. C'est le *ridendo castigat mores*. N'oublions pas seulement que c'est en plein vent et en face du populaire que notre homme, son baume en main, débite ses sentences.

ÉGOISME.

De compter sur autrui n'ayez pas la faiblesse
C'est pour soi seulement qu'on a de la tendresse,
Dans l'esprit d'un chacun se trouve un petit roi
Qui veut régner tout seul et qui s'appelle moi.
C'est un affreux tyran qui cherche des victimes
Et qui pousse la main à faire bien des crimes.
Tout le monde aujourd'hui prétend avoir du cœur :
Moi je dis que le cœur se voit, se sent, se touche
Et qu'il est bien ailleurs, Messieurs, que dans la bouche,
Et que ceux, mes amis, qui n'en montrent que là,
N'en n'ont pas, pas du tout, croyez moi bien cela.
L'écorce j'en conviens recouvre bien l'orange,
Mais ce n'est pourtant pas cette peau que l'on mange.
J'en pourrai dire ici de toutes les façons,
Mais qui profiterait de toutes ces leçons.
Un avare, voyez, rit d'un voisin avare,

Et des talents d'autrui sans honte l'on se pare.
Du plus petit succès l'on se montre jaloux :
Si l'on fait voir de l'or, il est pour les filous.
Devant vous, c'est tout clair, l'on vous fait belle mine,
Mais si l'on vient vous voir, croyez que la cuisine
Attire plus de gens que le sincère amour.
Le plus aveugle ici peut le voir chaque jour :
On m'appelle cousin quand je suis en voiture ;
Mais quand je marche à pieds je fais triste figure.
Comme Melchisédec, je n'ai point de parents.
Le plus abandonné de tous les innocents
Je puis mourir en paix à moins que ma cassette,
Ne fasse résonner quelque bonne recette.

L'HABIT.

Mon habit est râpé, c'est tant pis pour mon ventre
Je resterai dehors on ne veut pas que j'entre
Je ferais déshonneur à la société
Comment donc faire enfin pour manger du pâté ?
Deux aunes de brocart voilà juste l'affaire :
Je fascine le maître et la cuisinière,
Je passe en grand honneur de la salle au salon
Je ne suis plus du lard, me voilà du jambon.
A tous ces pauvres gens j'ai donné la berlue ;
Car à tort à travers voyez comme on salue
Les petits se font grands et les grands très petits.
On trouve des oiseaux dans presque tous les nids,
Qui savent avaler le morceau de leur frère,
En alongeant le cou tout auprès de leur mère.
Mon Dieu que de fripons cette terre nourrit !
Aussi voyez, Messieurs, comme le diable en rit.

LE COMMUNISTE.

Voyez ce fainéant qui se grâle au soleil !
On marcherait longtemps sans trouver son pareil.
Sa tête sans chapeau représente une hure,

Ses pieds ont défoncé le bout de sa chaussure :
Dans sa chemise enfin peuvent souffler les vents,
Ils passent franc de port sans demeurer dedans.
De ce gentil oiseau vous voyez le plumage,
Vous allez maintenant entendre le ramage.
Il ouvre un large bec avec un sans-façon
Qu'on ne peut rencontrer que dans un cornichon.
« Je veux avoir ton pain, car la faim me dévore. »
Doucement cher ami ! d'où venez-vous d'éclore !
Où donc avez-vous pris un si grand appétit ?
Mais vous dormez encore ou vous sortez du lit !
Cependant nos jardins sont dévorés des loches,
Tirez moi promptement vos deux mains de vos poches.
Vous avez deux bons bras, veuillez vous en servir.
Voilà les *Aristos* qui doivent vous nourrir
Puis, vous levez je crois bien trop souvent le coude
Pour qu'en votre gousset le pécule se soude.
Il est dur à gagner, il faut le retenir,
Et ne pas le lâcher pour un mince plaisir.
Laissez là les lundis pour fêter les dimanches,
Et vous ajouterez à vos gilets des manches:
Et n'aurez pas besoin de crier comme un sot
Qu'il faut tout partager pour vous donner un lot.
Cinquante fois le jour on ferait ce partage,
Si vous avalez tout et n'êtes pas plus sage,
A notre tour enfin mais que mangerons-nous ?
Si l'on veut en avoir, il faut planter des choux.
Sur l'honneur mon ami vous ne seriez pas louche
De mettre tous nos bras à nourrir votre bouche.
Nous payons bien assez de contributions,
Sans avoir à subir vos impositions.

BONHEUR.

Un beau petit jardin, puis une maisonnette,
Un habit de travail, un autre de toillette
Le pain de chaque jour, un ou deux bons amis :

Voilà tous les bonheurs à peu près réunis.
Lequel de vous, Messieurs, ne peut pas ainsi faire,
Sans trop se tourmenter ni dépouiller son frère.
Laissez se déchirer les ours dans les forêts
Et puis les grands seigneurs au fond de leurs palais
Vous vivrez bien heureux et vous serez un sage
Qui tracerez du ciel la douce et belle image.
Si vous ne voulez pas suivre ces beaux chemins,
Vous vous écorcherez et les pieds et les mains,
Sans avoir pu saisir aucuns de ces fantômes
Qui troublent les châteaux et bouleversent les chaumes.

Ou je suis trompé, ou dans ces tableaux faits de verve vous reconnaîtrez le poète.

Après ces citations peut-être trop nombreuses, inutile, Messieurs, de glaner dans ces *pensées diverses* dont notre abbé a fait et continue le recueil et dont presque chaque vers est un trait ou une épigramme. Vous pourrez apprécier son genre marotique et gaulois, incisif et malin, il s'attaque à tout le monde, au moins à tout ce qui présente un travers.

Certains hommes sont pleins d'avis
Ils ont des conseils à revendre,
Mais eux n'en veulent point entendre
Même de leurs plus grands amis.

Façonner l'homme à son modèle
C'est de l'orgueil et non du zèle
Pour bien des gens c'est un souci;
Pourtant que d'en agir ainsi.
On conçoit que le Créateur,
Pût former l'homme à son image;
Mais un mortel est-il bien sage
De singer ainsi son auteur?

J'ai remarqué certains dévots

(Et il eût pu s'adresser à d'autres)

Dont toujours la langue remue,
Et qui sembleraient sans défauts
S'ils avaient la bouche cousue
Ou bien ne parlaient qu'à propos.

Mais voici qui est plus grave :

Chercher à commander pour son propre avantage
Est le fait d'un barbare ou d'un tyran cruel :
Non, ce n'est pas ainsi que l'entend l'éternel,
Commander c'est servir, voilà ce qu'il ordonne.
A ce titre l'on peut porter une couronne.
Le pasteur est créé pour paître le troupeau
Non pas pour le saigner et lui lever la peau
O vous donc qui brûlez de régner sur un autre,
Dites, que cherchez-vous ? son bonheur ou le vôtre ?

Enfin, Messieurs, je n'aurais qu'imparfaitement fait connaître notre futur collègue, si je n'avais dépeint l'homme dans ses goûts privés, et dans ce petit rêve innocent d'avenir qu'il caresse depuis longtemps. Je puis bien trahir ce secret, car il est connu de plusieurs. M. Pétard est un sage méditatif et chrétien, dont l'ambition est d'aller se reposer un jour dans un petit coin de terre qu'il a choisi, très bien choisi, et qu'il cultive et embellit avec amour : là, croit-il, comme tout homme qui fait son rêve, il trouvera avec des jours calmes, de charmants loisirs, un pur bonheur dans de religieuses inspirations. Et, il faut l'avouer, tout y prête. C'est au bord de nos côtes, assez près et assez loin des centres bruyants, fréquentés par nos populations de baigneurs, que M. Pétard a découvert son oasis. Un vallon toujours vert est abrité par des coteaux aux pentes douces et fertiles. Le ruisseau y murmure, la vigne aux riches cépages de malvoisie y suspend ses grappes vermeilles. Les

arbres, malgré les vents de l'Ouest, y donnent leur ombrage. De magnifiques rochers de granit y surplombent de cent pieds sur l'onde qui se brise à leur base en écumant, ou vient mourir doucement sur la grève au sable fin, d'où l'abbé se lance dans les flots qu'il affronte à la nage, ou qu'il parcourt parfois, en dépit des vexations réglementaires, pour des pêches miraculeuses.

Vous dire tout ce qu'il s'est plu à réunir de surprises et de choses utiles et agréables dans sa propriété chérie serait une longue affaire. Tout curieux d'ailleurs est admis à voir par lui-même, et là, comme dans ses ouvrages, le style, c'est l'homme. J'ai dit le style, car les inscriptions ne manquent pas, et même absent, le propriétaire converse avec ses auditeurs.

Au reste, l'originalité des détails n'ôte rien au caractère religieux du maître ; on sent partout cette pensée qui domine et l'inspire.

C'est là qu'au bruit des tempêtes si vite soulevées, si vite apaisées, à la vue de ce spectacle si mobile et si varié de la mer, il médite, comme autrefois Platon au cap Sunium, sur les tempêtes de nos sociétés et sur les événements non moins changeants de ce monde : là qu'en face de ces scènes majestueuses de la nature, il dédaigne et oublie les petites misères, les petites passions humaines : là enfin que tout, le ciel et la terre, les infiniment grands et les infiniment petits, lui révèlent le Dieu toujours grand, toujours présent dans ses œuvres.

Mais pourquoi interpréter en faible prose ce que lui-même dit si bien en bons et beaux vers :

L'impie a dans son cœur dit : il n'est point de Dieu.
Il n'est donc pas venu le chercher en ce lieu
Moi je le trouve ici dans la ronce qui pousse,

Et dans la goutte d'eau qui rafraîchit la mousse,
Sous les plis onduleux de fragiles roseaux,
Dans les chants variés de ces petits oiseaux
Qui viennent embellir ma douce solitude,
Et qui de me charmer se sont faits l'habitude.
Je le vois inonder les bords de mes bassins,
Donner le grain de mil à mes jeunes poussins.
Il est dans mon ruisseau qui jaillit et murmure,
Sur l'aile du bourdon qui râse la verdure,
Dans mes bosquets fleuris ; et mes jolis moutons
Lui doivent tout l'honneur de leurs riches toisons.
Il brille dans les fruits de ma vigne chérie,
Et sur les boutons d'or qui jonchent ma prairie,
Au sommet verdoyant de mes jeunes sapins,
Sur le banc de gazon où seul tous les matins
Je viens m'asseoir heureux pour épancher mon âme,
Et l'allumer aux feux de sa brûlante flamme,
Mille flots courroucés me répètent son nom
Et le font retentir au loin dans ce vallon :
Il est écrit partout, sur la féuille de rose,
Sur la branche de saule où l'oiseau se repose,
Sur le duvet naissant du pauvre passereau
Qui vient de s'échapper de son petit berceau.
Sur le lys embaumé qui livre sa corolle
Au léger papillon qui la baise et s'envole.
L'abeille, en recueillant ses exquises douceurs,
Me semble l'exprimer de chacune des fleurs
Il est surtout au front de ce rocher grisâtre
Où vient s'agenouiller le pauvre petit pâtre,
Son image repose au fond de ce tombeau,
Et je suis le gardien de ce trésor si beau :
Quand est fini le jour et que la nuit commence,
Je le sens encor mieux dans l'ombre et le silence :
Cœur à cœur avec lui je veille ou je m'endors
Comme un avare heureux couché sur ses trésors.

Son nom délicieux expire dans ma bouche
Le laissant à son tour pour veiller sur ma couche.
Et vous à qui le doute a caché ce bonheur,
Ne sortez pas d'ici si vous avez un cœur,
Sans lui faire à genoux une ardente prière
Qui puisse mériter qu'un trait de sa lumière
Vienne vous éclairer, dans cet affreux chemin
Où vous pouvez périr peut-être dès demain.

Je vous laisse, Messieurs, sous cette bonne et douce impression. Vous pouvez apprécier le talent multiple et varié, grave et léger, toujours spirituel et facile de notre candidat.

La Commission conclut à l'admission de M. l'abbé Pétard comme membre résidant de l'Académie.

POUILLÉ

DE

L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON

PAR Mr E. AILLERY, PRÊTRE DE CE DIOCÈSE.

Fontenay, Robuchon, 1860. — 1 vol. grand in-4°, de XXXVI et 211 pages, avec deux cartes.

Le livre dont nous allons rendre compte, est une des publications les plus importantes qui aient été offertes aux amis de l'histoire locale, depuis les travaux de Besly, de Cavoleau, Dufour et de la Fontenelle. On le doit au zèle et au dévoûment à la science d'un prêtre diocésain, dont le caractère et l'érudition rappellent quelque survivant de l'ancienne congrégation de Saint-Maur.

Il importe de définir d'abord ce qu'il faut entendre par le titre même du livre. *Pouillé* est un terme d'église, qui signifie registre ou catalogue de bénéfices ecclésiastiques, séculiers et réguliers ; qui en marque, entre autres choses, les patrons ou collateurs, les revenus et les charges. Dans la basse latinité, les livres ou registres de cens, les no-

menclatures de domaines, de redevances, de services fonciers et personnels de toute nature, étaient généralement désignés sous le nom de *polyptychum* ou *polyptica*, tiré du grec. On dit ensuite, par corruption, pour exprimer la même chose, *polecticum, poletiçum, politicum, polegium, pulegium* et *puletum*. Voilà l'origine barbare du mot *Pouillé*, qui ne s'applique plus aujourd'hui qu'aux anciens bénéfices ecclésiastiques, tels qu'ils existaient avant la révolution de 1789 (1). Il y avait le pouillé général de France, des pouillés particuliers, et le pouillé royal. Le pouillé général contient l'énumération de tous les bénéfices de l'église gallicane, avec leurs patrons et leurs revenus; les pouillés particuliers, les bénéfices de chaque diocèse, et quelquefois même d'une seule église, d'une ou plusieurs abbayes (2). Le pouillé royal comprend les bénéfices qui étaient à la nomination du roi.

De cette explication préliminaire, il résulte que le *Pouillé de l'évêché de Luçon* est l'inventaire de tous les anciens bénéfices ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de ce diocèse, fournissant le nom propre de ces bénéfices et celui du saint auquel ils sont consacrés, lesquels noms ne sont pas toujours les mêmes; l'indication du patron ou collateur qui y présentait et conférait (3); le chiffre du revenu présumé

(1) « Hinc *Pouillé*, apud nos, pro regesto et catalogo ecclesiarum seu beneficiorum ecclesiasticorum cujuscumque episcopatûs; cùm nihil aliud sit quàm polypticum ecclesiasticum, in qua bona ecclesiastica, eorumque chartæ continerentur. » (Ducange, *Glossarium*, verbo Polyptychum.

(2) Il existe une collection qui a été publiée sous ce titre: *Pouilliers* (sic) *des abbayes de Saint-Jouin de Marnes, de Fontevrault, la Scie* (l'Absie), *Charroux et autres en l'evesché de Poitiers*. A Paris, chez Gervais Alliot, 1626, in-8°.

(3) A l'égard des cures, le patron, quand ce n'est pas l'évêque diocésain, n'en est que présentateur. L'évêque en est le collateur, simple ou de plein droit, quand il confère seulement, ou qu'il présente et confère à la fois

et celui de la taxe à laquelle chacun d'eux était imposé envers l'évêque , et même le dénombrement de la population par celui des communiants; le tout classé par archiprêtrés et doyennés. On conçoit facilement , par cet exposé, tout ce qu'un pareil inventaire peut présenter d'indications et de ressources pour l'étude, soit de la topographie , soit de la hiérarchie ecclésiastique et même féodale du moyen-âge , soit pour l'histoire générale du diocèse, soit enfin pour l'histoire particulière des localités. Que sera-ce donc si ce pouillé n'est pas seulement le relevé de l'état de choses existant à une époque donnée, mais bien , par l'agencement et la concordance de ses diverses parties entre elles, un tableau successif et continu de l'ancienne organisation ecclésiastique, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789? Ce qui constitue, en effet, le principal mérite de l'œuvre de M. Aillery , et en forme l'originalité, c'est qu'elle ne se rapporte pas uniquement à une époque quelconque, mais qu'elle embrasse toute la durée comprise dans cinq siècles. Au moyen des treize colonnes dans lesquelles se subdivisent les pages en regard des divers feuillets, on trouve d'abord le nom moderne actuel des lieux ou bénéfices à charge d'âmes , devenus paroisses et , depuis , communes , et au-dessous celui du saint sous l'invocation duquel l'église était placée, quand ce n'est pas le même nom pour les deux; puis à côté, successivement de colonne en colonne jusqu'à la marge, les anciens noms latins et français, par la reproduction exacte : 1° du plus vieux pouillé, connu sous le nom de *Grand Gauthier* , choisi, avec juste raison, comme point de départ de cette autre catégorie; 2° et de plusieurs autres pouillés postérieurs , manuscrits et imprimés. De nombreuses indications sur une foule de petits bénéfices, dits sinécures (*sine cura*), parce qu'ils étaient sans charge d'âmes,

viennent ensuite. Enfin, la dernière colonne réunit toutes les variantes de noms qu'une recherche consciencieuse et soutenue dans les chartes et dans les livres a pu fournir à l'éditeur. Essayons maintenant de préciser, par des applications, les diverses lumières qu'on peut tirer du livre de M. Aillery, pour l'histoire générale du diocèse de Luçon, et pour celle particulière des localités devenues paroisses et communes. L'ouvrage, par sa condensation synoptique, demande à être lu avec intelligence, si l'on veut en profiter.

On remarque d'abord deux patronages dans les bénéfices ecclésiastiques, l'un spirituel, l'autre temporel. Le premier est caractérisé par le vocable du saint sous lequel l'église est placée; le second par l'indication du présentateur ou collateur qui en a disposé depuis l'origine. Ces deux circonstances ne sont point indifférentes, et il y a beaucoup d'inductions utiles à en tirer. Le patronage spirituel implique une première donnée d'époque. Voici, par exemple, trois églises paroissiales dédiées l'une à Saint-Pierre, chef des apôtres, ou à quelque saint des premiers siècles, l'autre à Saint-Filbert, l'un des fondateurs du monachisme en Bas-Poitou, la dernière à Notre-Dame. On est fondé à croire tout d'abord et sans autre préambule, que la première est plus ancienne que la seconde, et la seconde plus ancienne que la troisième. Il est évident, en effet, qu'une église consacrée à Saint-Filbert n'a pu précéder son patron dans l'ordre des temps; qu'elle ne peut être, par conséquent, antérieure à la fin du VIIe siècle, époque de sa mort à Noirmoutier; tandis qu'une église sous l'invocation de saint Pierre peut remonter plus haut.

La légende rapporte que l'apôtre prétendu de l'Aquitaine, saint Martial, évangélisant et prêchant un jour le peuple de Poitiers au lieu où est actuellement la Cathédrale,

il fut ouïe une voix qui dit : *Martial, je suis ton maître Jésus, qui te notifie que, ce-jourd'hui, mon apôtre bien aimé Pierre a été crucifié pour mon nom, à Rome, et je veux que tu construises ici, en son honneur et en commémoration de son martyre, une église.* Laquelle fut incontinent après commencée par saint Martial, dédiée et sacrée du pur sang de saint Pierre, comme Jésus-Christ l'avait commandé (1).

Cette remarque serait encore bien plus certaine et plus palpable, s'il s'agissait d'un saint postérieur à saint Filbert du vivant duquel il n'y avait encore que très peu de paroisses érigées en Poitou, de saint Louis, par exemple. De même, presque toute église consacrée à Notre-Dame peut être, par cela seul, préjugée, jusqu'à preuve contraire, contemporaine de l'époque où le culte de la Vierge, ayant pris tant d'extension, se formula dans les mœurs au bénéfice de la femme par la chevalerie (*un cœur pour l'aimer, un bras pour la défendre*), dans l'institution politique par les régences, et dans les coutumes par la tutelle de la mère sur ses enfants (2); qu'elle est par suite postérieure au XIe siècle. Le patronage spirituel, traduit par le vocable du saint, est donc en lui-même une induction d'époque, de fondation d'église, d'érection de paroisse.

(1) *Annales d'Aquitaine*, par Jean Bouchet, 1re. part., p. 14 de l'édit. de 1644, à Poitiers, chez Abrah. Mounin, in-fol. Tout cela n'est qu'une fable, mais il en ressort un fait vrai, à savoir que la première église d'un pays, et, par voie de conséquence, les plus anciennes églises sont dédiées à saint Pierre, soit comme chef des apôtres, soit comme pierre sur laquelle le Christ avait dit qu'il bâtirait son église.

(2) La pénalité devint elle-même chevaleresque : « De toutes amendes estant en loi, les femmes ne doivent que la moitié. — Mais les injures faites aux femmes se paient au double. » (*Institutes coutumières* de Loisel, liv. VI, tit. II, des *Peines et amendes*, art. 33 et 34.)

Le patronage temporel provenait soit d'une fondation primitive le plus souvent (*patronum faciunt dos, ædificatio, fundus*), soit d'une restauration d'édifice quelquefois. Ainsi une église déjà créée, et dont le fondateur s'était réservé à lui et aux siens le droit de nommer et présenter à l'évêque diocésain un sujet capable de bénéfice pour la desservir (1), était détruite accidentellement ou tombait en ruine par succession de temps. Le fondateur ou ses successeurs ne pouvaient pas la réparer : dès lors un restaurateur, survenant à leur défaut, prenait la place et jouissait du même droit. Mais quoique l'origine soit parfois complexe, l'exception ne détruit point le fait principal, à savoir que ce patronage est le prix d'une fondation généralement première. Partant de là, il résulte de l'inspection attentive de l'ancien patronage ecclésiastique du diocèse de Luçon, que la conversion des habitants et l'érection des paroisses se sont principalement opérées par

(1) Le droit de patronage ne se bornait pas toujours à la simple présentation d'un clerc au collateur pour en obtenir la juridiction. Il comprenait souvent des droits honorifiques dans les églises, tels que le banc seigneurial, l'encens et l'enfeu; voire même quelquefois des droits féodaux sur le titulaire. En voici un exemple tiré d'un aveu de 1575 : « *Item*. Le curé me doit, chacun an, le jour de saint Pierre et de saint Paul, à son presbytère, un diner à moi troisième, ou à trois de mes hommes ou serviteurs que je voudrai ordonner en cas que je sois absent ou empêché, ou que ce ne seroit mon plaisir d'y aller, à cause des choses qu'il tient de madite seigneurie, outre les cens qu'il me doit. Et doit et a coustume d'estre, ledit diner, de deux pièces de viande, une de bouilli et l'autre de roust, soit chair ou poisson; et de deux sortes de vin bon et franc, l'un blanc, l'autre clairet : et à mon sergent, un pain de quatre deniers, une quarte de vin et pour deux deniers de cerises. Et ledit sergent doit porter de *l'aigrat* (verjus) nouveau qu'il doit cueillir ès vignes que ledit curé tient de moi à icelui devoir, et y doit mener, ledit sergent, ses recors. »

(*Affiches du Poitou*, du 30 octobre 1783, nº 44, p. 173.)

l'entremise du clergé régulier ou monastique; qu'elles ont eu lieu de proche en proche, chaque abbaye locale rayonnant le ministère autour d'elle, et le propageant quelquefois plus loin dans une direction ouverte et facile, telle qu'une voie romaine, une rivière navigable ou le littoral de la mer, comme une ruche qui essaime. Quatre abbayes antérieures aux normands, Durin, depuis Saint-Georges de Montaigu, aux droits de laquelle se trouva plus tard Saint-Jouin de Marnes, Noirmoutier, Luçon et Saint-Michel-en-l'Herm, ont été surtout les agents de cette grande œuvre, qui est venue illuminer le Bas-Poitou d'une nouvelle lumière et le doter d'une civilisation supérieure. Si l'on défalque du patronage exercé par l'évêque diocésain ce qui lui revenait comme représentant l'ancien abbé de Luçon, on trouvera que l'épiscopat, siégeant alors à Poitiers, n'y est guère entré, sans doute en raison de l'éloignement et de la difficulté des communications, que pour une part assez faible. Voici un résultat très important pour l'histoire de l'introduction et de l'assiette du christianisme dans notre pays, que constate le *Pouillé* de M. Aillery (1).

Une autre conséquence à tirer de cette reconnaissance est que, dans le principe, le ministère ecclésiastique fut nomade, à l'instar des missions. C'est, du reste, la marche qu'a suivie la société civile elle-même, d'abord nomade, puis fixe. Un moine prêtre se détachait de son abbaye, aux jours fériés et pour les besoins spirituels journaliers des fidèles du ressort. C'était la pratique de la perfection du

(1) Le clergé régulier a joué partout un grand rôle dans l'établissement du ministère ecclésiastique. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu, lors évêque de Luçon, dans ses remontrances au Roi, faites au nom du clergé de France, en 1615, disait, non sans regret de la part de MM. les ordinaires : « .... La présentation de la plus grande part des cures de la France est annexée aux abbayes..... »

christianisme qui sortait du cloître, pour se faire tout à tous. Mais cet état de choses qui entraînait une allée et venue continuelle, ne put résister longtemps. La colombe finit par ne plus rentrer dans l'arche. Peu à peu les églises ou cures devinrent sujettes à résidence de la part du desservant. La vie commune se rompit, les menses se séparèrent. Ce nouvel ordre de choses eut ses avantages et ses inconvénients. Les fidèles trouvèrent plus immédiatement sous la main le corps, l'intervention matérielle du prêtre ; mais bientôt son âme s'envola. Au lieu de se retremper perpétuellement dans la communauté, divine essence dont il avait été dit : « Lorsque vous serez plusieurs rassemblés en mon nom, je serai au milieu de vous ; » le curé commença à se paître lui-même et à prendre son propre soin. L'égoïsme s'ensuivit. Aussitôt après il trouva bon de se décharger sur un autre des épines du ministère, en se réservant les fleurs et les fruits, c'est-à-dire de desservir par procuration. De là les curés primitifs et les vicaires amovibles ou perpétuels ; nouvelle formule de l'antique exploitation de l'homme par l'homme.

Les patronages sont donc très importants à reconnaître et à étudier. Souvent, ils peuvent, par eux-mêmes, fournir des dates ou points de repère, et presque toujours ils fixent et déterminent les divers concours auxquels sont dues la conversion et l'organisation religieuse des localités. On apprend de là quel en est l'artisan, du clergé séculier ou régulier, breton ou poitevin ; si c'est du nord ou du midi que nous vient la lumière.

L'étude du *Pouillé* n'est pas moins fructueuse pour l'étymologie des noms particuliers et l'indication des sources pouvant fournir des matériaux à l'histoire de chaque localité. L'imposition des noms n'est point arbitraire. Tout a quelque part sa raison d'être dans le monde. Seulement il n'est pas

toujours facile de la reconnaître longtemps après coup. L'orthographe des noms donnée par le *Grand Gauthier* est précieuse à cet effet, d'autant qu'il fut dressé par des gens, sinon constamment bien informés, du moins mieux instruits que le commun des hommes à l'époque. La science se dénommait alors de leur nom *clergie*. Les variantes, recueillies dans les chartes et dans les livres, sont encore très utiles à ce point de vue. Au moyen de leur rapprochement, qui produit souvent un choc d'où jaillit la lumière, il est presque toujours facile de reconnaître, soit un nom barbare ou gaulois, le plus souvent inintelligible, soit un nom gallo-romain dont l'étymologie saute aux yeux. Dans le premier cas, le point ainsi dénommé est fort ancien et remonte jusqu'au-delà du christianisme; tandis que, dans l'autre cas, il est de formation beaucoup plus récente. C'est ainsi qu'une simple dénomination peut, au besoin, suppléer l'extrait d'âge, et que notre nom propre c'est nous-même.

Quant à l'indication des sources pouvant servir à l'histoire des localités, c'est-à-dire des paroisses et des communes, il n'est peut-être pas un article qui ne soit de nature à fournir un exemple. Pour ne parler que des infimes, de celles qui n'ont point de biographie, afin de rendre la chose plus saillante, le *Pouillé* nous apprend que l'église de Saint-Cyr en Talmondais relevait comme patronage de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Il y a donc eu entre elle un point de contact ou trait-d'union à saisir. Par conséquent c'est aux archives, au cartulaire de cette abbaye qu'il faut recourir pour les premiers documents concernant Saint-Cyr. On trouve, en effet, ces pièces dans le cartulaire de Saint-Cyprien, fol. 127. — Autre exemple: l'église des Brouzils, dans le doyenné de Montaigu, d'origine assez récente, comme l'indique son nom

de basse latinité, relevait du prieur local, qui dépendait lui-même de l'ordre de Cluny. C'est donc dans les archives de cette ordre qu'on pouvait espérer de rencontrer les titres primitifs des Brouzils. La charte de fondation, non datée, comme cela avait lieu souvent, mais bien antérieure à 1220, s'y est, en effet, retrouvée. Ainsi le *Pouillé* met immédiatement sur la voie qu'il faut suivre pour arriver à la solution désirée. C'est la carte de voyage orientant l'explorateur dans le champ de l'antiquité poitevine.

On a reproché à l'ouvrage de M. Aillery de n'être pas une histoire. En s'exprimant ainsi, on a montré qu'on ne réfléchissait guère à ce qu'on disait, ou plutôt qu'on parlait sans savoir ce dont il s'agit. Un naïf personnage prenait aussi jadis le *Traité des Tropes* du grammairien Dumarsais, pour l'histoire d'un peuple. D'après la définition rapportée plus haut, un Pouillé n'est et ne peut pas être une histoire, pas plus qu'un catalogue d'auteurs n'est une biographie littéraire. C'est, nous le répétons, un registre ou liste de bénéfices, avec diverses indications sommaires les concernant. Cela n'est point de l'histoire, il est vrai, mais peut servir à en faire et même de très bonne, car rien n'y est mensonger ou conte de Peau-d'Ane. Les seuls bénéfices ecclésiastiques à charge d'âmes, tels que les paroisses, sont aux nombre de 300 dans le diocèse de Luçon. Dès lors comment, dans un volume de moins de 250 pages, donner l'historique de 300 paroisses, sans parler de l'évêché, des chapitres, des abbayes et de l'infinité des bénéfices sans charge d'âmes dits sinécures. A moins de pouvoir mettre tout en un ou un en tout, comme feu Jacotot, la chose n'était pas facile assurément. M. Aillery ne l'a point entrepris, mais peut-être le fera-t-il dans un ouvrage plus étendu. Une œuvre quelconque ne doit ren-

fermer que ce qu'elle comporte virtuellement. On ne peut donc demander au *Pouillé de Luçon* que les énonciations qui caractérisent un ouvrage de ce genre. Au lieu de rester en deça, l'auteur est allé bien au-delà de ce que promettait le titre. En combinant tous les éléments dont il s'est servi dans une texture ou concordance, dont les diverses parties s'expliquent, se rectifient, se complètent et se continuent les unes par les autres depuis le point de départ jusqu'au point d'arrêt, il a projeté de nouvelles lumières sur les origines et les changements amenés par le cours des siècles. Il a donné beaucoup de surcroît à la matière intrinsèque, en plaçant en tête de curieux prolégomènes généraux, en faisant précéder chaque division en archiprêtrés ou doyennés de notices spéciales, en mettant à la fin un petit glossaire des noms et termes qui peuvent embarrasser le lecteur, et en accompagnant le tout de deux bonnes cartes. Son travail n'est pas seulement un modèle à suivre pour les autres diocèses, il est peut-être jusqu'à présent le chef-d'œuvre du genre. Nous ne connaissons du moins rien qui en approche, sinon pour la correction des textes qui n'est pas toujours irréprochable, l'auteur n'ayant pu avoir tous les originaux sous les yeux, du moins pour l'économie du plan que nous louons à peu près sans réserve. Nous aurions seulement préféré que la colonne consacrée à la reproduction du Pouillé latin tiré du *Livre rouge*, au lieu d'être intervertie, comme nous le pensons, eût été placée collatéralement à celle du *Grand Gauthier*, dont il est pour ainsi dire la reproduction avec de nombreuses additions, et que le Pouillé incorrect d'Alliot fût devenu adhérent à celui de dom Fonteneau. L'entête des feuillets ne devait pas non plus se borner à l'indication générale du diocèse, mais comprendre la sous-division en doyenné, pour reconnaître d'un coup d'œil la situa-

tion locale des bénéfices. Nous regrettons aussi une table plus ample des matières.

Disons en terminant, pour rendre à chacun ce qui lui est dû dans cette œuvre, que si le *Pouillé de l'évêché de Luçon* fait honneur au clergé dans la personne du prélat qui l'a encouragé de son patronage, en acceptant sa dédicace, et dans celle du prêtre laborieux qui l'a exécuté, il n'honore pas moins les presses du typographe de Fontenay qui l'a imprimé. M. Robuchon a désormais fait toutes ses preuves. Par cette publication, dont il a heureusement surmonté les difficultés, et par d'autres antérieures sur la numismatique dues à MM. Fillon et Poey-d'Avant, il s'est placé au premier rang des imprimeurs de province.

DUGAST-MATIFEUX.

LES

GENTILSHOMMES VERRIERS

DE MOUCHAMPS,

EN BAS-POITOU.

1369.

L'usage du verre est inestimable par l'agrément, la commodité et l'utilité qu'on y trouve. On lui doit la conservation d'une infinité de substances liquides et solides. Il ménage à l'intérieur des habitations la clarté du jour et la lumière solaire, comme s'il n'y avait rien pour les intercepter; en même temps, il garantit des intempéries et des variations de l'atmosphère comme une bonne cloison. Les modernes se sont précisément raillés des anciens de ce qu'entre plusieurs autres choses dont nous jouissons exclusivement, ils étaient dénués de vitrage.

> C'était là de plaisants héros,
> De n'avoir pas, même au mois de décembre,
> De vitres dans leur chambre,
> Ni de chemise sur leur dos !

Le fait est qu'on ne se forme pas aujourd'hui une idée exacte de ces toits humides et sombres, de ces palais, si l'on veut, où le vent, le froid et la pluie pénétraient à leur aise, et du triste jour qu'on y devait avoir quand, au lieu de vitres, les fenêtres étaient garnies de toile *terpentinée*, c'est-à-dire enduite de térébenthine, de cornes ou de peaux plus ou moins transparentes. De tout cela, et autres choses encore, on peut conclure que l'art de faire le verre est un des plus beaux, des plus utiles présents que la science et l'industrie aient faits aux hommes (1).

Les Gaulois, nos pères, fort habiles aux ouvrages qui s'exécutent au moyen du feu, travaillaient le verre. Pline leur attribue même l'invention de l'émail, le produit par excellence de l'art de verrerie (liv. xxxiv, chap. 17). Les anciens Romains tenaient le verre en grande recommandation pour sa netteté. Leurs mets étaient servis sur des plats de cette matière, comme nous l'apprend le jurisconsulte (*in leg. si I ff. de supel. leg.*) L'empereur

(1) Voir *l'Art de la verrerie, où l'on apprend à faire le verre, le cristal et l'émail; la manière de faire les perles, les pierres précieuses, la porcelaine et les miroirs; la méthode de peindre sur le verre et en émail; de tirer la couleur des métaux, minéraux, herbes et fleurs*, par Haudiquier de Blancourt. Paris, Jombert, 1718, 2 vol. in-12, fig.

Lettre sur l'antiquité des fenêtres de verre dans le royaume, par Juvenel, insérée dans le *Mercure de France*, année 1738, mois d'octobre, p. 2114. — Autre *lettre sur la verrerie*, année 1739, mai, p. 921. — *Sur l'usage que les anciens faisaient du verre*, année 1774, octobre, p. 183.

Art de la peinture sur verre et de la vitrerie, par Pierre Le Vieil, dans les *Descriptions des arts et métiers*, publiées par l'Académie des sciences de Paris, tom. XIII de la réimpression de Neuchâtel, in-4°.

Théodose considérait tellement les verriers, qu'il les gratifia et honora des exemptions et immunités attachées aux charges de l'Empire, afin de les exciter à mieux faire dans leur profession : voir au livre II du code Théodosien, le titre *de Privilegiis artificum.*

On sait, d'autre part, que le verre est un des premiers produits de la philosophie chimique ou alchimie, si estimée des anciens, et surtout au moyen-âge. Elle lui donnait les noms de pierre précieuse, pierre transparente, cristal de roche, miroir, diamant et glace, à cause de sa ressemblance avec l'eau congelée. C'est dans la composition du verre qu'on a principalement cherché la pierre philosophale, tant désirée et tant *fournayée.*

De tout ceci à la conséquence sociale que l'art de verrerie ne dérogeait point à la noblesse, par sa gentillesse, son prix et sa cabale, il n'y avait qu'un pas à faire sur le plan féodal, qui mesurait, dans le principe, le droit par le service (*beneficium propter officium*). Aussi voit-on, vers la fin du XIIIe siècle, dans la Champagne, quelques verriers, se disant gentilshommes, demander à Philippe le Bel, le premier roi de France qui ait été comte de cette province, des dispenses et immunités comme en accordait Théodose. A leur exemple, tous les verriers des autres provinces en sollicitèrent et obtinrent des rois ses successeurs. Elles leur furent accordées pour le mérite de l'art en lui-même, et peut-être aussi pour porter les gentilshommes peu fortunés à s'adonner à cette industrie libérale. Néanmoins, toujours flatté de vivre noblement, c'est-à-dire sans rien faire, ils l'ont constamment trouvée malséante à leur condition (1). L'opinion, du reste, n'était guère

(1) *Traité de la noblesse*, par La Roque, ch. CXLIV, p. 434 de l'édition de Rouen, Le Boucher, 1734, in-4°.

favorable aux prétentions nobiliaires des verriers ; témoin cette épigramme de Maynard contre Saint-Amand, qui en était issu, et se tenait au-dessus de tout le monde :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

Les verriers de Mouchamps, en Bas-Poitou, dont Philippon Bertrand paraît avoir été le chef, furent des premiers à suivre l'impulsion donnée par ceux de la Champagne ; mais l'initiative ne leur appartient point, comme le prétendait La Fontenelle de Vaudoré (1). Il résulte des lettres royales de dispense à eux concédées par Charles VI, qu'ils y étaient établis à la fin du XIVe siècle, et peut-être datent-ils de plus loin. Les Parthenay-l'Archevêque, seigneurs du Parc et de Mouchamps, n'y furent

(1) « C'est le premier document connu qui constate les priviléges des verriers. » (*Statistique du dép. de la Vendée*, par Cavoleau, liv. VIII, ch. III, p. 648 de la nouvelle édition donnée par La Fontenelle de Vaudoré, à Fontenay-Vendée, Robuchon, 1844, gr. in-8°).

La Fontenelle promettait d'y revenir dans sa *Statistique historique*, qui devait faire suite à celle de Cavoleau ; mais elle est restée en projet. Il a, toutefois, publié une *Notice sur les priviléges des verriers* (Blois, 1837, in-8°), où il n'aura point manqué de consigner ce document et de l'annoter ; malheureusement on ne l'a pas sous la main. Enfin, il l'avait communiqué, dit-il, au savant et regrettable Augustin Thierry, pour son *Histoire du Tiers-Etat* : or, il n'en est point encore question dans ce qui a paru de cet ouvrage.

sans doute pas étrangers. Le verre est un produit industriel, non moins lourd que fragile, qui, dans l'absence de voies de communication commodes et de voitures bien suspendues pour le transporter, exigerait presque d'être échangé sur place. Si cet art ne s'était pas toujours continué à Mervent ou Vouvent, depuis les Romano-Gaulois qui l'y exercèrent longtemps, ainsi qu'on doit l'inférer de nombreuses scories et de diverses dénominations existant encore dans la forêt, on pourrait supposer que la fabrique de Mouchamps fut la verrerie-mère du Bas-Poitou. Mais les Parthenay-l'Archevêque étant devenus seigneurs de Mervent et de Vouvent, dès 1247, par le mariage de Hugues II avec Valence de Lusignan, il y a tout lieu de croire que ce ne fut là qu'un déplacement ou plutôt une simple extension de cette industrie, motivée à la fois par la difficulté du transport dans ces parages très-accidentés, et par l'abondance des matières premières, surtout du combustible. Quoi qu'il en soit, Mouchamps devint bientôt un grand centre de fabrication. De là, les gentilshommes verriers rayonnèrent dans le pays et même jusqu'à Nantes, comme une ruche qui essaime autour d'elle. La verrerie de la Roche-sur-Yon fut une succursale qu'ils fondèrent un demi-siècle après. On y voit, en effet, figurer un Jean Bertrand, qui doit être un descendant de Philippon (1). Peu de temps avant la Révolution, on avait encore établi une nouvelle verrerie à la Chapelle-Seguin, dans la Gâtine, en vertu d'un arrêt du Conseil du Roi, rendu sur l'avis conforme de La Bourdonnaye de Blossac, intendant de la Province. C'était un gentilhomme verrier, nommé Bertrand de Chazelle,

(1) *Une Verrerie dans la forêt de la Roche-sur-Yon*, en 1456, par notre collaborateur et ami M. Marchegay, dans le quatrième *Annuaire départemental de la Vendée*, p. 221.

descendant peut-être aussi de ceux de Mouchamps, qui en obtint l'autorisation ou concession (1).

Après avoir longtemps exercé cette industrie, ils la cédèrent aux Sarode, sur la fin du XVIe siècle, si déjà ils ne l'avaient abandonnée à d'autres pour vivre noblement. En 1588, un certain Jean Ferro, gentilhomme verrier, présentait requête à la mairie de Nantes, pour obtenir le droit de travailler en verre et vaisselle blanche ou faïence, avec maintenue et jouissance des priviléges accordés aux nobles. Il lui fut répondu, par le bureau, qu'il pouvait exercer son état et jouir de ses priviléges dans la ville, les faubourgs et tout le comté. C'est, dit Travers, le premier verrier qui se soit établi à Nantes (2). Quelques années après, un Sarode épousait la fille d'un certain Babin, demeurant à la verrerie de la Fosse, et qualifié d'écuyer. Leurs descendants continuèrent cette profession, à Mouchamps et à Vendrenne, jusque dans le courant du XVIIIe siècle : en 1715, ils furent maintenus nobles par l'intendant du Poitou, Quentin de Richebourg. Au nombre des pièces produites par eux pour prouver leur noblesse et la nature de leurs travaux, se trouvait un certificat des curé et habitants de Vendrenne, légalisé par un grand-vicaire de Luçon, constatant que lesdits Sarode travaillaient actuellement dans la verrerie de Vendrenne, élection de Mauléon (aujourd'hui Châtillon), etc. (3).

Les Bertrand et les Sarode ne sont pas les seules familles que l'art de la verrerie ait anoblies dans l'Ouest de la France.

(1) *Description de la France,* par Dulaure, art. du *Poitou*, tom. IV, p. 20.

(2) *Histoire de Nantes,* tome III, p. 3.

(3) *Dictionnaire des familles du Poitou,* par Beauchet-Filleau, art. SARODE.

On peut leur adjoindre celle de Caqueray encore existante. Philippe de Caqueray, qualifié d'écuyer, sieur de Saint-Immes, en faveur de qui Philippe VI, dit de Valois, créa la première de nos grosses verreries, en 1330, est l'inventeur des plats de verre en boudine, connus sous le nom de *verre de France* (1).

Guillaume de la Touche, juge ordinaire et lieutenant general de Monsieur le bailli de Touraine, des ressorts et exemptions d'Anjou, du Maine et de Poictou, commissaire du roy nostre sire en ceste partie au premier sergent du roy en ce baillage sur ce requis, salut. De la partie de Philippon Bertrand, nous ont esté presentées les lettres royaux desquelles la teneur est telle :

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailli de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou, du Maine et de Poictou, ou à son lieutenant, salut. Reçeu avons l'humble supplication de Philippon Bertrand, maistre de la verrerie du Parc de Moulchamps, pour luy et pour les autres verriers dudict lieu, ses alloués, contenant que combien que tous verriers soient et doient estre, à cause dudict mestier de verrier, de toute ancienneté, tenuz et reputez pour nobles personnes; car à cause de la noblesse dudict mestier, aucun ne puet ne doit estre reçeu à icelui mestier s'il n'est nez et extraict, de par son pere, d'autres verriers, et que ledict suppliant et sesdicts alloués, qui sont verriers nez et extraits de par leurs peres, d'autres verriers, à cause dudict mestier soient et doient estre tenuz et reputez pour nobles, et, par ce, doient joïr et user de tous les droicts, franchises, libertez et privileges desquels usent et joyssent et ont accoustusmé de joyr et user les autres nobles du pays, et à cause de ce doient estre frans, quittes et exempts de toutes tailles et fouages, sans ce que auxdictes tailles et fouages aucun les y puisse ne doie de raison mettre ne imposer avecques les non nobles dudict païs; mesmement que les autres verriers d'icelui pays, à cause et pour raison d'icelui mestier de verrier, sont tenus et gardez paisiblement et sans contradiction es franchises, libertez, droits et privileges dessus declairés. Néanmoins aucuns hayneux et malveillants d'icelui suppliant et de sesdicts alloués verriers, ou autrement contre raison se sont

(1) Pierre Le Vieil, *Art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, p. 360 en note.

depuis certain temps en ça efforciez et s'efforcent de jour en jour de les mettre et imposer, avec les non nobles dudict pays, aux tailles et fouages ayant cours en icelui païs, qui est contre raison les droits, privileges et franchises et libertez dessus dictz, et on grant grief, prejudice et domaige dudict suppliant et de sesdictz alloués, et plus pourroit estre, se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de remede de justice, si come dict icelui suppliant requerant sur ce notre provision. Pour quoy nous, ces choses considerées, vous mandons et, pour ce que vous estes, si come l'on dit, notre plus prochain juge des parties et lieux, comectons que, s'il vous appert des choses dessus dictes, vous le dict suppliant et sesdicts alloués verriers ne seuffrez estre mis ne imposez avecques les non nobles aux tailles et fouages aïant cours ondict pays, ains les en tenez ou faictes tenir francs, quittes et exempts, en les faisant, seuffrant, laissant joïr et user paisiblement de toutes les franchises, libertez, droiz et privileges dont usent et joïssent et ont accoustumé de joïr et user les autres verriers d'icelui pays, sans les souffrir estre molestez ne empeschez en aucune maniere à ce contraire. Et en cas d'opposition, faictes aux parties, icelles oyes, bon et brief accomplissement de justice. Car ainsi nous plaist-il estre faict, et au dict suppliant l'avons octroyé et octroyons, de grâce especial, par ces presentes, non obstants quelconques lettres subreptrices impetrées ou à impetrer à ce contraires. Mandons à tous nos justiciers, officiers et subgez que à vous et à vos comis et deputez en ceste partie, obbeissent et entendent diligemment. Donné à Paris le vingt-quatrieme jour de janvier l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt dix-neuf, et de nostre regne le vingtieme. Ainsi signé, par le roy, à nostre relation, DOMINIQUE.

Par vertu desquelles et de l'executoire sur ycelles donné, informacion a esté faicte de et sur le contenu esdictes lettres; et laquelle informacion nous a esté apportée par Jehan de la Nohee (1), sergent

(1) Ce Jehan de la Nohee, sergent en 1402, pourrait fort bien être le père ou grand-père du miniaturiste Pierre de la Nouhe, des Herbiers, à qui l'on doit l'exécution du précieux missel, conservé à la Bibliothèque nationale à Paris, Fonds La Vallière, n° 4, dont il a été question dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3e année, pp. 678–80; article de M. Benj. Fillon. On lit à la fin de ce manuscrit : « Fuit finitum hoc missale nona aprilis Mcccc°Lxxxxij, et fecit ipsum scribi reverendus in XPo patri et dño dominus Johannes de Fuxo (Jean-Baptiste de Foix), miseratione divinâ episcopus Convenarum (de Comminges), in Alano (château d'Alan), per me Petrum de la Nouhe habitantem loci de Herbertis, Lucionensis dyocesis. Ad laudem Dei patris et filii et spiritûs sancti, gloriosissimæ Virginis Mariæ, omnium angelorum et sanctorum Dei, ad salutem animarum vivorum ac defunctorum sit. Amen. »

du roy nostre sire oudict baillage; veue laquelle informacion, que nous avons retenue par devers nous, vous mandons et comettons que ledict Philippon du contenu es dictes lettres royaulx ci-dessus incorporées, des quelles l'original et executoire, avec rellacion du dict de la Nohee, lui sont demourez, vous faictes, seuffriez et laissiez joïr et user planierement et paisiblement, en contraignant à ce, par toutes voyes deues et raisonnables, tous ceulx qui pour ce seront à contraindre; et, en cas de debat, contredict et opposition, assignez jour certain et compettant aux opposans, contredisans ou debatans par devant mon dict seigneur le bailli ou son lieutenant, à son siege de Chinon ou autre plus prochain siege des dictes parties, pour dire les causes de leur opposition, debat ou contrediot, proceder et faire en oultre sur le contenu es dessus dictes lettres leurs (remontrances ?) comme de raison sera. En faisant sur ce rellacion souffisant on dict jour. De ce fere vous donnons povoir et mandement especial. Mandons et commandons, de par le roy nostre dict seigneur; prions et requerons, de par mon dict seigneur le bailli et de par nous, à tous les justiciers, officiers et subgez du roy nostre dict seigneur, que à vous es dictes choses obbeissent et entendent diligemment, et vous portent conseil, confort et aide, se mestier en avez et par vous en sont requis. Donné à Chinon, par nous, Guillaume de la Touche, juge ordinaire et lieutenant general de monsieur le bailli de Touraine, des ressorts et exemptions d'Anjou, du Maine, de Poictou, commissaire du roy nostre sire en ceste partie, le vingt-deuxieme jour de juillet l'an de grâce mil quatre cent et deux.

A l'aide de ces priviléges et exemptions nobiliaires, les descendants de Philippon Bertrand s'enrichirent dans l'exercice de l'art de la verrerie, et s'allièrent ensuite, avec presque toute la noblesse du Bas-Poitou (1). Comme

(1) « Charlotte Chasteigner, fille de Gilles Chasteigner, seigneur de Saint-Fulgent, et de Gabrielle de la Nouhe sa femme, épousa, l'an 1579, Christophe Bertrand, seigneur du Chastenay, fils de Roland Bertrand, seigneur du même lieu, et de Robinette Maignen : d'où procédèrent deux fils et deux filles. L'aîné, Jacques Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Fulgent, prit en mariage Janne Durcot, fille aînée de Pierre Durcot, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Jeanne Chasteigner, seigneur et dame des baronnies et terres de la Roussière, de la Grève et de Saint-Denis-la-Chevace. Leur contrat de mariage fut passé le 14 septembre 1613,

elle, ils embrassèrent aussi le calvinisme au XVIe siècle. Ils ont été seigneurs de Saint-Fulgent, non loin du Parc de Mouchamps, de Saint-Hilaire de Loulay, du Chastenay, du Ligneron et de bien d'autres paroisses et fiefs. Leur race est tombée en quenouille, et leur nom éteint depuis longtemps. Son dernier représentant mâle fut un bandit, sur le compte duquel le frère du grand Colbert s'exprimait ainsi, en 1664, dans son rapport de haute police sur la noblesse de cette province :

Le sieur Bertrand de Saint-Fulgent, âgé de vingt-cinq ans ou environ, professe la religion prétendue réformée en apparence ; mais, en effet, il ne connaît ni Dieu ni religion. Quand il est hors du vin, il paraît aucunement raisonnable ; mais il est presque toujours ivre et dans le vin. Il est capable de toutes sortes de violences, de cruautés et de vexations. Il en a tant commis et commet encore tous les jours dans sa terre de Saint-Fulgent et aux environs, que, à bon droit, peut-on l'appeler le tyran et le fléau de ce pays-là. Il est toujours accompagné de bohémiens, à qui il donne retraite chez lui pour partager leur butin. Il a encore avec lui plusieurs sergents faussaires, qui font tous les jours mille méchancetés et friponneries aux pauvres paysans, supposant de fausses dettes, de faux exploits et de fausses sentences, en vertu desquelles ils enlèvent de la maison de celui qu'ils veulent dépouiller tout ce qui leur plaît, sans que celui qui souffre puisse ou ose se plaindre. Enfin, c'est un homme contre lequel la province s'écrie si généralement et

etc. — Anne Bertrand fut conjointe avec Benjamin Tinguy, seigneur de Nesmy et des Audairies, etc. » (*Hist. généal. de la maison des Chasteigners*, par André Duchesne, liv. VI, ch. XIII, p. 562-63.)

« Jacob Ier de Lespinay et Anne de Tinguy, fille de haut et puissant messire Benjamin de Tinguy et de dame Anne Bertrand sa femme, ont été épousés au château de Nesmy, le 16 décembre 1632, par monsieur Brail, ministre de la parole de Dieu en l'église de Belleville. » (D'Hozier. *Armorial général de France*, dern. vol., *généalogie de Lespinay*, p. 9.)

« Cy gist le corps de dame Espazie Bertran de Saint-Fulgent, seconde femme de Me Louis Gazeau, chevalier, seigneur de la Couprie, des chastelanies du Ligneron et Morvillière, etc., décédée le 7 janvier 1697. »

(Epitaphe d'une belle tombe avec armes dans l'église de la Boissière de Montaigu).

si unanimement, que nous nous sentons obligé, après avoir tiré un mémoire que nous avons de ses principaux crimes, de dire qu'il est de la bonté et de la justice que le roi doit à ses peuples, de les délivrer de ce fléau. La susdite terre de Saint-Fulgent est environ à trois lieues de Mauléon. Il ne jouit présentement que d'environ trois mille livres de rente, sa mère jouissant du surplus des biens de la maison. Il est parent du sieur marquis du Bordage. » *(Mémoire concernant l'état du Poitou,* par Charles Colbert de Croissy, maître des requêtes, commissaire départi dans la généralité de Poitiers, etc.. pp. 31-32. Fontenay-Vendée, Robuchon, 1852, broch. in-8°.)

Ce Bertrand (René) était fils d'autre René Bertrand, seigneur du Chastenay et de Saint-Fulgent, et de Suzanne Boussiron, dame de la Brachetière en Mouchamps et du fief du Buttais en Saint-Hilaire de Loulay. Nonobstant l'énormité de sa conduite, la cour se contenta de l'envoyer servir quelque temps en Hongrie (1). Maintenu noble par arrêt du 24 septembre 1667, il dut se convertir pieusement à la révocation de l'édit de Nantes, comme quelques membres de sa famille; ce qui, en supposant qu'il ne se fût pas corrigé avec les années, l'aura sans doute garanti

(1) *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, par Aug. Lièvre, pasteur à Couhé, t. III, p. 316. Il n'y avait plus à Saint-Fulgent, en 1685, qu'un exercice de fief ou de château. C'était les Bertrand qui avaient ce droit, et il n'était que pour eux, ainsi que l'avaient restreint partout les ordonnances royales, arrêts et règlements du Conseil, pour arriver enfin à l'abolition de la liberté de conscience. Le dernier ministre de Saint-Fulgent et peut-être de la réforme en Bas-Poitou, s'appelait Moyse Betoule. Il y résidait encore sur la fin de 1685, et ne se réfugia en Hollande qu'après la révocation de l'édit de Nantes. *Le registre de baptêmes des non-catholiques* qu'il tenait, est conservé au greffe du Tribunal de Napoléon-Vendée. Il contient cinq baptêmes pour cette année-là, parmi lesquels celui d'Armand-Gabriel de Crux, fils du seigneur-baron de Montaigu.

contre la justice. On sait, d'ailleurs, que les mauvais sujets font ordinairement de grandes conversions. Après son retour en France, il avait épousé une Marie Loyseau, d'origine bretonne, dame du Grand-Coin, dans l'ancien comté Nantais. Nous croyons que c'est en son honneur, étant encore jeune fille, que furent composés, par René de Lespine, croisiçaïs, ces deux rondeaux où, jouant sur le nom propre de la belle, ce poète en fait le phénix de Blain :

Il est à Blain, et non dans l'Arabie,
Ce rare OYSEAU : l'isle de Canarie,
Zeilan même et les bois indiens
Ne l'ont point vu, ni les égyptiens.
Paris, la Grèce et toute l'Italie,
L'Europe, Asie et les noirs africains,
La Chine, Anvers, l'Amérique et Candie
N'ont jamais vu papegais (1) si bien peints !
Il est à Blain,
Le vrai Phénix : ces vers sont bien certains,
Malgré censeurs, vains pédans et ***.
Il a bon bec; parfait, sans flatterie,
Je le soutiens, ce n'est point raillerie.
Paons, rossignols, aigles, je ne vous crains.
Il est à Blain.

Il n'est qu'à Blain cet OYSEAU délectable,
Digne du lit, autant que de la table
De potentats, de rois et d'empereurs,
Qui, n'en déplaise à leurs fières grandeurs

(1) Nom qu'on donnait jadis au perroquet; mais qui ne sert plus aujourd'hui qu'à désigner un oiseau de carton ou de bois peint que l'on plante au bout d'une perche ou sur un poteau, comme point de mire pour s'exercer au tir de l'arc et des armes à feu.

N'ont jamais vu rien de si désirable.
Cet OYSEAU seul à tous est préférable,
Les Indes point n'en ont de comparable :
Blain le possède, il ne se trouve ailleurs;
Il n'est qu'à Blain !
Il ne craint point les plus fins giboyeurs,
Ce beau phénix, sage et rempli d'honneurs.
Il n'est en vers moins qu'en prose admirable,
D'esprit sublime, adroit, doux, plus aimable.
Que l'amour même, et, malgré mille auteurs,
Il n'est qu'à Blain !

A la suite de ce dernier rondeau, on lit cette épigramme, qui en est sans doute le dénouement rapide, car on sait que l'auteur avait le cœur tendre :

Dieu fit tout en six jours :
Le monde et mes amours.

Marie Loyseau répondit à la galanterie poétique de l'ancien page disgracié de Gaston d'Orléans, par cette froide épigramme, qui cachait peut-être sous sa glace une fin de non recevoir :

Malgré mes souhaits, je suis dans l'impuissance
De dire, avec esprit, ce que souvent je pense.
C'est avec regret que je vois cet OYSEAU
N'avoir rien de charmant, de parfait ni de beau.
Enfin sans m'arrêter à tracer ma peinture,
Vous ne savez que trop que l'ingrate nature,
Pour toute qualité, ne m'a fait que le don
D'un cœur invulnérable aux traits de Cupidon (1).

(1) *Poesies rares et nouvelles d'autheurs extraordinaires*. A Paris, chez Michel Landron, 1662, pet. in-8° de 80 pp., avec cette devise dans la vignette du titre : *Musarum in odore quiescet*. — volume d'une rareté insigne. On n'en connait plus qu'un exemplaire, appartenant à Me Maugars, ancien bâtonnier du barreau de Nantes ; encore est-il incomplet de quelques feuillets.

Mais cette dureté de la belle Marie Loyseau n'existait qu'en poésie, ou plutôt elle n'était insensible que pour le poète vieux et cassé aux gages de son maître. Le phénix de Blain ne tarda guère, en effet, à se laisser brûler les ailes dans les feux de l'honnête seigneur de Saint-Fulgent, et par devenir Mme Bertrand. Son union même est encore un exemple de la sympathie secrète, de la tendresse indicible que les plus honnêtes filles du monde ressentent pour les mauvais sujets. C'est un fait que les Clarisse Harlowe aiment naturellement les Lovelace. Quoi qu'il en soit de ce triste phénomène, René Bertrand était mort avant 1696, laissant des enfants mineurs dont était alors tuteur Louis-Pierre Gazeau de la Brandannière, époux lui-même d'une Aspasie Bertrand, leur cousine ou tante à la mode de Bretagne. Par suite, un fils de ces derniers se maria avec la fille aînée et principale héritière noble dudit René et de Marie Loyseau, — Magdelaine-Victoire Bertrand, — l'une des pupilles de son père. De cette union naquit, en 1694, Louis-Gabriel Gazeau de la Brandannière, seigneur de Saint-Fulgent, qui, continuant les déplorables errements de son aïeul maternel, assassina, le 23 octobre 1719, Charles-Daniel de Montsorbier, crime pour lequel il fut condamné à mort par contumace, et obtint ensuite des lettres de rémission.

DUGAST-MATIFEUX.

DUCHAFFAULT

MARIN-LABOUREUR.

Patriæ sim idoneus, utilis agris.

Louis-Charles Duchaffault, lieutenant-général des armées navales ou plutôt amiral de France, était issu d'une famille féodale anciennement bretonne, dont un membre fut évêque de Nantes sur la fin du XV[e] siècle (1); mais qui, dès lors, s'était transplantée par alliance dans le Bas-Poitou, où elle habitait la Senardière, près Montaigu. Cependant il naquit accidentellement à Nantes, paroisse de Saint-Vincent, le 29 février 1708. Son père, qui n'était encore jusque là qu'un gentilhomme désœuvré, comme tant d'autres de la province, devint plus tard conseiller au Parlement de Rennes (1721), et finit par donner à ses enfants, durant quelques années, le bon exemple d'une occupation honorable et utile. Sa mère, nommée Marie Boux, descendait d'un

(1) Voir l'*Histoire ecclésiastique et civile de Nantes*, par Nicolas Travers, t. II, pp. 165-98.

Le fief de l'Échaffault ou Chaffault par contraction, avec droit de haute justice autrefois, était situé dans la paroisse de Bouguenais, près Nantes. Voir le *Dictionnaire de Bretagne*, par Ogée, au mot Bouguenais, et le *Dictionnaire des terres et seigneuries de l'ancien comté nantais*, par M. Ernest de Cornulier, au mot Chaffault.

médecin célèbre à Nantes dans le cours du XVIe siècle (1). Comme il était cadet d'un frère aîné qui devait absorber, d'après la coutume, la majeure partie du commun patrimoine, son rang secondaire le porta aussi sans doute à s'employer. — Dans le champ de l'activité sociale, il n'y avait guère alors qu'une branche où l'aristocratie poitevine fournit encore quelque sève : c'était la marine. Hors de là, l'emploi de toutes ses forces vives était à peu près malfaisant ou stérile. C'est ce qui faisait dire au Régent, en parlant de la noblesse du Bas-Poitou, que c'était la noblesse la plus méprisable du royaume (2). — Or, il

(1) « A cette époque existait à Nantes une Faculté de Médecine, dont le doyen François Boux, de Saint-Mars-de-Coutais, dut être un savant de premier ordre, si j'en juge par quelques rapports de son style que j'ai lus dans les registres de cette Compagnie et dans ceux de l'Université, malheureusement brûlés en 1793. » (*Compte-rendu des cours d'instruction médicale et du service de santé à l'Hôtel-Dieu de Nantes*, par Laënnec, médecin en chef et professeur, p. 8. Nantes, Forest, 1815, in-4° de 63 p. — Opuscule intéressant et le plus remarquable de toute cette catégorie de travaux jusqu'à ce jour.

(2) « J'ai appris cette anecdote étant dans le Bas-Poitou, dit l'ancien évêque d'Orléans, Brumault de Beauregard, qui nous l'a transmise. — En 1761, ajoute-t-il, nous ne pûmes jamais trouver vingt-cinq chevaliers de Saint-Louis parmi ce grand nombre de gentilshommes qui demeurent dans le diocèse de Luçon. Voyez-en le nombre dans le rôle du ban assemblé dernièrement à Fontenay-le-Comte. *Nota* que le commandant genéral (comte de Lameth), et le commandant du premier bataillon ne sont point de la province. » (*Mémoires pour servir à l'histoire du Poitou et principalement à celle de Luçon*. Mst. in-folio, autographe. Voir p. 861 de la *Revue chronologique de l'histoire de France*, par Montgaillard, une appréciation générale de la noblesse française, absolument conforme à cet extrait. L'auteur ne voit que des courtisans et pas un capitaine.

se trouva que la famille Duchaffault était alliée à celles d'Escoubleau de Sourdis et de la Roche Saint-André, qui, depuis plusieurs générations, étaient vouées à ce service public. La première comptait parmi ses membres cet archevêque de Bordeaux, dont on vient de publier la correspondance relative à la marine sous le ministère du cardinal Richelieu, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.* La seconde avait eu un chef d'escadre renommé. (Voir l'*Appendice nos* I *et* II.) Ces alliances, qui avaient déjà produit leur entraînement parmi les siens, décidèrent de la vocation du jeune Duchaffault. Il s'embarqua comme aspirant de marine, par les conseils et sous les auspices de deux oncles paternels, capitaines de vaisseau, dont l'un devait devenir son beau-père. Au retour de l'un de ses premiers voyages, n'étant encore âgé que de vingt-quatre à vingt-cinq ans, il se maria avec sa cousine Pélagie de la Roche Saint-André (7 janvier 1732.) Leur union fut célébrée par le frère même de l'épouse, alors simple bachelier de Sorbonne, dans la chapelle du couvent des dames Fontévristes de Montaigu, où elle avait été élevée et comptait une sœur religieuse. C'était, en effet, le grand pensionnat de la naissance et de la fortune.

En 1736, Duchaffault était enseigne de vaisseau. Capitaine, après d'honorables services, en 1747, il remplissait le poste de capitaine de pavillon du vaisseau *le Tonnant,* de quatre-vingts canons, monté par le chef d'escadre des Herbiers-Létanduère, lors du mémorable et sanglant combat du 25 octobre de cette année, où, comme tout l'équipage, il déploya un courage extraordinaire. Dans cette terrible action, il y eut cent-cinquante coups de boulets tirés par les Anglais sur le corps du vaisseau, et plus de quarante à travers les mâts. Les Français ripostèrent par dix-huit cents coups de canon et plus

de dix mille coups de fusil. Ils eurent vingt-trois hommes tués, vingt-neuf blessés mortellement, et cinquante autres légèrement, parmi lesquels Duchaffault l'était au visage. « On ne peut rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des » officiers et des gardes du pavillon; aucun n'a paru » embarrassé de rien, » disait, quelques jours après, dans un rapport au ministre Maurepas, l'intrépide chef d'escadre. (1)

En 1756, Duchaffault commandait la frégate de trente canons l'*Atalante,* qui faisait partie d'une division aux ordres de M. d'Aubigny; et c'est alors que se passa, aux attérages de la Martinique, l'un des plus glorieux actes de sa carrière navale. On était encore en guerre avec la Grande-Bretagne. Le *Warwick,* vaisseau de soixante-quatre canons, s'étant détaché de la flotte anglaise pour défier la flotte française, Duchaffault, qui venait d'être promu au grade de commandant de frégate, s'avança pour se mesurer avec lui. Après un violent combat singulier, il le força d'amener son pavillon. Le capitaine anglais demandait à se rendre à M. d'Aubigny, qui montait également un vaisseau de ligne; mais ce généreux commandant, resté simple spectateur du combat, en raison de la supériorité de manœuvre et de feu avec laquelle il était engagé par l'*Atalante,* ne voulut rien dérober à Duchaffault de l'honneur d'un si beau succès. Le capitaine de vaisseau de ligne anglais fut ainsi contraint de se rendre au

(1) Voir cette pièce épique dans le *Précis historique de la vie de Desherbiers-Létanduère, chef d'escadre de la marine; extrait des Mémoires originaux qu'il a laissés, pour servir à l'instruction des jeunes marins. Rédigé et présenté à la Convention nationale par sa fille, la citoyenne Desherbiers-Létanduère, veuve Dupuy, demeurant à Mauzé, département des Deux-Sèvres.* A la Rochelle, de l'impr. de P.-L. Chauvet, 3e année, in-4° de 26 p.

simple commandant de frégate français. A cette occasion, Louis XV écrivit de sa main une lettre flatteuse à Duchaffault, et les peintres du Roi reçurent l'ordre de représenter ce brillant fait d'armes dans un tableau d'histoire destiné à la galerie de Versailles. (1) Nous ne savons s'il fut bien exécuté, mais on n'en retrouve plus de traces aujourd'hui.

Devenu chef d'escadre en 1764, après divers autres exploits, Duchaffault commanda, l'année suivante, en cette qualité, l'expédition dirigée sur la côte de Barbarie. Il bombarda les ports de Larrache et Salé, dont il détruisit les batteries, et brûla aussi quelques navires mauresques, non sans perte toutefois de soldats et d'officiers; ce qui suggéra au lieutenant de vaisseau Kerguelen l'idée d'un nouveau genre de bâtiments, plus propre par sa forme combinée avec sa dimension, à effectuer une descente, que les anciennes chaloupes dont on se servait (2).

Au mois de décembre suivant, Duchaffault fut nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, institué par Louis XIV.

Plus tard, en 1776, il commanda encore l'escadre de dix-sept bâtiments, dont trois vaisseaux, sept frégates, cinq corvettes et deux cutters, d'abord destinée à une nouvelle expédition aux îles du Vent, mais qui fut ensuite simplement employée à faire des évolutions. C'est par l'effet de cette dernière destination que furent édités à Brest, chez Malassis, imprimeur ordinaire de la marine, *les Signaux de jour, de nuit et de brume pour l'escadre*

(1) *Histoire de la Marine française*, par La Peyrouse-Bonfils, lieutenant de vaisseau, t. II, p. 410-11.

(2) *Biographie du contre-amiral Kerguelen-Tremarec*, par notre collaborateur et ami M. Pr. Levot, bibliothécaire du port de Brest.

du roi commandée par M. Duchaffault, chef d'escadre des armées navales, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, in-fol. de XVI, 95 et 16 pp. Nous sommes trop incompétent pour pouvoir apprécier le mérite de cette nouvelle tactique sans doute à l'époque où elle parut. Nous dirons seulement que les escadres d'évolutions sont, pour les armées navales, ce que les camps de manœuvres sont pour les armées de terre. Elle exercent les forces, créent de nouvelles aptitudes et tendent au progrès dans l'instruction des hommes et l'organisation du vaisseau. Le commandement supérieur d'une semblable école, d'où dépend le succès des armements futurs, ne peut-être que le prix d'une longue expérience et d'une capacité reconnue.

Duchaffault devint enfin lieutenant général des armées navales de France en février 1777. On peut dire qu'il gravit de campagne en campagne, à travers les périls de la mer et des guerres, jusqu'au sommet de la hiérarchie, sans en avoir rien escaladé dans les antichambres, et après en avoir teint tous les degrés de son sang. C'est ainsi qu'en 1778, au combat d'Ouessant, dernière affaire où il se soit trouvé, commandant à l'âge de soixante-dix ans l'arrière-garde, devenue par un virement de manœuvre l'avant-garde de la flotte française, il fut blessé grièvement d'une balle à l'épaule et d'un coup de feu au pied. Mais ce qui le frappa encore plus rudement au cœur, il eut son fils unique qu'il se complaisait à voir marcher sur ses traces, tué près de lui ainsi que son neveu (1).

« Mes espérances, écrivait à cette occasion le généralis-

(1) Marie-Auguste Duchaffault, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, né à Montaigu le 19 octobre 1732, époux de Marie-Aimée Jousseaume de la Bretesche; — dont Constance-Augustine Duchaffault, mariée, en 1790,

sime d'Orvilliers au Ministre de la Marine, mes espérances sur la guérison de M. le comte Duchaffault, établies depuis deux jours sur l'opération qui a débarrassé sa plaie de la balle de mitraille qui y avait séjourné, se fortifient de plus en plus, et nous avons lieu de nous flatter de conserver ce brave général; mais je ne pense pas qu'il vous soit possible de faire usage de ses talents, cette année (1).

A la suite d'une interruption de service, motivée à la fois par ses blessures morales et physiques, Duchaffault fut choisi pour commander provisoirement la flotte combinée de France et d'Espagne, en place de ce même d'Orvilliers, démissionnaire. Ce fut par là que se termina aussi sa carrière active de marin, qui avait embrassé plus d'un demi siècle. Sur les entrefaites de cette transmission du commandement suprême, eut lieu le mémorable combat de la frégate française *la Surveillante* contre la frégate anglaise *le Québec*, envoyées l'une et l'autre en croisière dans la Manche pour observer l'ennemi respectif. Duchaffault, comme généralissime, eut l'honneur de régler, de concert avec d'Orvilliers, le cérémonial de la réception dans le port de Brest, de la *Surveillante* restée victorieuse, et de présider au triomphe décerné à son capitaine Ducouédic mourant.

Retiré quelque temps après à Montaigu, Duchaffault consacra ses dernières années à l'agriculture et à la bâtisse auxquelles il n'avait pu se livrer jusque là que par entre

à Charles-Henry de la Roche-Saint-André l'aîné, son cousin ou son oncle à la mode de Bretagne, qui servait aussi dans la marine comme lieutenant de vaisseau.

(1) Extrait de la dépêche originale, datée de Brest le 3 août 1778, précieux autographe qui est passé de la collection Lajariette, où il figure sous le n° 2330 du *Catalogue,* dans celle de M. de Saint-Georges, secrétaire en chef de la Mairie de Nantes.

actes. C'était, après la mer, ses deux innocentes passions, car, en 1789, il avait renouvelé la face de la terre qu'il possédait, et reconstruit presque toutes ses fermes et maisons d'habitations à la ville et à la campagne. Le style de son architecture, qu'il avait sans doute emprunté aux constructions de la marine, se reconnaît encore sur plusieurs points, dans les bâtiments et les ruines qui en restent. Il est simple, raide et carré, présentant invariablement un cordon de pierre de taille en relief à la hauteur d'appui des croisées, et un autre au-dessus. A l'œuvre, on juge que l'artisan était un homme compassé, qui aimait la ligne droite. De grandes améliorations agricoles furent aussi réalisées par ses soins, principalement dans la division parcellaire des terrains, qui fut calquée sur la géométrie et coupée à angles droits. Les chemins vicinaux et de servitudes conduisant à ses domaines, furent, avec le concours des propriétaires riverains, redressés et pavés, etc. Il ne paraît pas toutefois que, comme le faisait La Galissonnière dans son parc du Pallet, il ait essayé l'acclimatation des plantes exotiques. Nous n'en avons du moins jamais vu sur ses domaines, ce qui nous fait croire qu'il ne s'occupait que de produits indigènes. A tous ces travaux il employait ordinairement de quarante à cinquante ouvriers qu'il payait à raison de 12 sols (60 centimes) par jour, sans les nourrir. On raconte encore qu'il lui arrivait parfois de se mettre à la besogne avec eux, et de conduire lui-même la charrue, comme un autre Cincinnatus. Il quittait alors son habit et l'accrochait aux branches d'arbres. Les gens de campagne qui passaient devant ce vêtement en l'air, auquel pendait le cordon rouge de commandeur de Saint-Louis, ne manquaient jamais, les femmes de lui faire une révérence, et les hommes de lui tirer leurs chapeaux. Il est vrai qu'on

ménageait alors des choses qu'on a bien prodiguées depuis, pour ne pas dire avilies. Néanmoins, cette naïveté rappelle celle du paysan de Neuville, devant la statue de Louis XIV, à Poitiers :

J'avisis in houmme de piarre,
Drait au mitan d'in graond kiéria.
Glie disiant qu'ol'tait netre ra,
Tchio qui fasait si baé la ghiarre !
I glie ôtis baé maon chapia,
Glie ne m'argardit srement ja (1).

On rira sans doute de notre simplicité ; nous en ririons le premier nous-même, et cependant, si nous voyions ce même habit ainsi suspendu, nous, fils de la Révolution et philosophe, serions tenté d'en faire autant. Il est vrai que ce ne serait pas au brinborion honorifique que s'adresserait notre hommage. C'est cette noble succession de travaux de l'ordre guerrier dans l'ordre pacifique, c'est en un mot le marin devenu laboureur que nous saluerions sur place dans son vêtement, c'est encore l'homme qui ne *savait* pas la cour : il n'y a sorte de vertus qu'on ne rassemble en lui par ce seul mot (2). A peine était-il sorti de la mer, en effet, qu'au lieu de suivre le chemin de Versailles,

(1) J'aperçus un homme de pierre (une statue),
Droit au milieu d'une grande place.
On disait que c'était notre roi,
Celui qui faisait si bien la guerre.
Je lui ôtai bien mon chapeau,
Il ne me regarda seulement pas.

(2) La Bruyère, ch. viii, *de la Cour*. — De tous les titres d'honneur du monde, disait Fontenelle, je n'en ai jamais eu que d'une seule espèce, des titres d'académicien. Ils n'ont été profanés par aucun mélange avec d'autres plus mondains et plus fastueux.

Duchaffault accourait, auprès de sa femme, dans ses terres du Bas-Poitou, et là plantait, alignait, bâtissait; car il menait tout de front pour avoir plus tôt fait. Honneur à la personnification d'une de ces longues existences dont les trois quarts sont consacrés au service de la patrie, sous un uniforme, et dont la fin est encore utile, par l'application d'un reste d'activité et de l'expérience acquise en tant de climats divers à l'art qui nous fait vivre, et qui est le premier des arts!

Le vieux marin laboureur était non moins partisan du bien-être et du confortable domestique. Il s'était ménagé à Melay une maison de campagne admirable, avec parc, étang, labyrinthe et chapelle, où il avait compris tous les plaisirs du gentilhomme champêtre, même la messe (1).

(1) C'était un fief situé dans la paroisse de la Guyonnière, et mouvant de la seigneurie de Montaigu à foi et hommage lige, et à ligence de 40 jours de garde au château par an. On y a rencontré une médaille ou monnaie gauloise en électrum. La plus ancienne mention historique qu'on en ait, se trouve dans les pièces annexées à la Charte de fondation de l'aumônerie de Montaigu en 1182. Un certain Pierre, fils de Renaud, qui était peut-être un homme d'armes rural (*miles ruralis*), donne en survivance à cette maison une vigne placée dans le vieux Melay, près le clos Remart: *Dedi similiter nostris elemosynariis vineam quæ est in veteri Melay, propè clausum Remart*, etc. Il résulte de là qu'il y aurait eu autrefois deux Melay, l'un vieux, l'autre nouveau relativement; mais la mémoire de cet ancien état de chose s'était perdue depuis longtemps, et ces dénominations n'existaient plus à la Révolution de 1789. Peut-être s'étaient-elles transformées en celles « des haut et bas Melay, » dont Duchaffault se qualifiait seigneur dans les actes où il est intervenu, notamment dans l'institution d'un garde-chasse que nous avons.

Il possédait à la ville une maison où rien ne manquait également en agréments, servitudes et dépendances :

Belle entrée et belle sortie,
Avec toutes commodités.
(Nic. Rapin.)

Il s'y trouvait jusqu'à une glacière pour boire frais en été. Nul n'en avait encore eu, pas même le seigneur châtelain, et personne n'en a eu depuis à Montaigu.

Duchaffault pouvait aisément suffire à toutes ces appropriations et dépenses, car il était fort riche. Il ne rétribuait pas d'ailleurs le travail trop généreusement. Il aimait l'argent, pour ne pas dire qu'il était avare. Outre une grosse pension de 15,000 livres, il possédait une fortune territoriale de vingt métairies et plusieurs maisons à Montaigu. Il était encore, comme propriétaire du fief de la Gâtière, seigneur châtelain de Chambretaud, petite paroisse principalement connue par le dicton de sa *mariée qui est restée tôte apprêtée* (1). Le tout lui procurait un revenu équivalant bien de 80 à 100,000 francs de rente actuellement. Aussi avait-il amassé beaucoup d'or et d'argent qu'il cacha dans divers lieux au moment de la Révolution. Mon père qui était son voisin de campagne et avait avec lui de bonnes relations, le rencontra un jour comme il se rendait à Melay dans sa voiture : *Matifeux,* lui cria-t-il, *j'emporte la grenouille.* Aussi l'un de ses plus jeunes métayers, mort

(1) Nous ignorons quel est l'origine de ce proverbe ou dicton populaire, qui doit se rattacher à quelque historiette, telle que l'abandon subit et imprévu d'une fiancée par son futur époux, le jour des épousailles. Tandis que le galant disparaissait comme une chimère, la belle, dans ses atours, sera demeurée à se morfondre devant le public. De là, le proverbe en farce fut fait, on l'appela *la mariée de Chambretaud qui est restée tôte apprêtée.*

récemment, étant venu le voir à Nantes où il était détenu en 1794, et lui retraçant tous les désastres qu'il avait essuyés dans ses domaines, sa maison de Melay notamment incendiée : *Laisse faire, mon enfant,* lui dit-il, *nous réparerons bien tout ça.* Ces paroles successives, rapprochées d'indications données en mourant par Duchaffault lui-même, pour qu'on pût retrouver ce qu'il avait enfoui, dénotent assez qu'il s'agissait d'une fière saccoche. Mais malgré toutes les recherches qui ont été faites, et les pratiques des somnambules qu'on a employés, on n'a pu jusqu'ici tomber dessus, et elle se laisse toujours désirer, comme le fameux trésor des Chartreux de Bordeaux.

Cette position de fortune semblerait inébranlable, tant elle était solidement assise sur double base en biens-fonds et en capitaux. Mais il n'y a rien de stable sous le soleil. Il faut attendre le dernier acte pour prononcer sur la pièce. Personne d'heureux avant la mort, si ce n'est pour un temps.

La Révolution de 1789 surprit Duchaffault dans ses douces et paisibles occupations. Elle troubla sa quiétude, tout en lui conférant le dernier grade de la marine, dans le titre d'amiral qui manquait peut-être à son mérite, acquittant, en cela du moins, la dette de la monarchie. Quelque temps après, il perdit la vieille compagne de sa vie, dont il avait eu plusieurs enfants (1). Il semble

(1) Indépendamment de l'unique fils mentionné plus haut, lequel périt au combat d'Ouessant, ne laissant lui-même qu'une fille unique, Louis-Charles Duchaffault et Pélagie de la Roche-Saint-André eurent trois filles : 1° Pélagie-Augustine Duchaffault, née à Montaigu en 1733, mariée, en 1757, avec Louis de Lécorce, dont elle était veuve, sans enfant, à la Révolution. 2° Thérèse-Charlotte Duchaffault, née à Montaigu en 1736, mariée, en 1765, à Charles-Louis Royrand de la Roussière, ancien capitaine au

que la providence ait voulu lui faire expier le long bonheur dont il avait joui, en le réduisant au sort de Job et le frappant, avant de mourir, dans toutes ses affections de père, d'époux et de thésauriseur.

A l'âge où il était parvenu, sans parler des longues habitudes de sa condition et de son état, il ne pouvait y avoir de légitime à ses yeux que l'ancien régime. Il était désormais trop vieux pour oublier le passé et apprendre l'avenir. Aussi se montra-t-il très-hostile au mouvement révolutionnaire, et par contre très-sympathique à l'insurrection vendéenne, qu'il avait favorisée de toute son influence sur ses métayers et journaliers. Son beau-frère qui l'avait marié et avec lequel il vivait, Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, ex-abbé commendataire de Villedieu, ancien vicaire-général de Dax cassé aux gages lors de l'expulsion des Jésuites, renouvelant contre la constitution civile du clergé le même zèle fanatique qu'il avait déployé autrefois pour la constitution *Unigenitus*, s'opposa de tout son ascendant aristocratique à ce que les prêtres, fonctionnaires publics, prêtassent serment (voir l'*Appendice* n° II, 1). Le frère de l'un de ses gendres, Charles-Augustin Royrand de la Roussière, ex-lieutenant colonel d'infanterie en retraite, chevalier de Saint-Louis, fut l'un des principaux chefs vendéens du centre. La maison de Madame de Lécorce, sa fille, après avoir été à Montaigu le refuge des prêtres réfractaires et des religieuses inser-

régiment de Navarre, morte de suites de couches en 1767, laissant deux enfants, un fils et une fille. 3° Marie-Adélaïde Duchaffault, née à Montaigu en 1740, mariée, en 1780, avec Joseph-Philippe Juge de Brassac, capitaine au régiment royal de marine. Nous rapportons plus bas une lettre d'elle au représentant du peuple Goupilleau de Montaigu, son compatriote. Point d'enfant de ce dernier mariage.

mentées, devint le lieu de réunion des commandants royalistes (1). Enfin Duchaffault lui-même avait à son service, comme garde-chasse, une sorte de Stofflet au petit pied, nommé Pondevie, qualifié *très brigand* dans les dénominations des réfugiés patriotes.

Lors de la reprise de Montaigu par les républicains, en septembre 1793, nous tenons de témoins oculaires qu'on le vit encore, tout invalide qu'il était, donner des ordres de sa fenêtre et diriger la résistance. Il put cependant échapper provisoirement et se rendre à sa maison de campagne de Melay, qu'il s'était donné tant de soins pour embellir et aimait par dessus tout. Mais, comme le dit l'Ecriture, là où est son trésor, là est aussi le cœur de l'homme. Inquiet de ses autres cachettes, il ne put s'empêcher de revenir bientôt à Montaigu, qui, après avoir été repris par les Vendéens, était retombé au pouvoir des républicains. Il s'était toutefois muni d'un passeport qu'il avait réussi à se procurer. Ce fut là précaution inutile, car le commandant de place Chavanne (chef de brigade au 34e régiment de ligne), le fit arrêter et conduire à

(1) « Avant hier, il a été arrêté chez M. la Roche-Saint-André un nommé Lardière, ancien précepteur, que le ci-devant évêque Mercy a, dit-on, ordonné prêtre dans une tournée qu'il a faite il y a environ un an. — Hier au soir, les volontaires de Nantes, sur l'avis qui leur avait été donné qu'il y avait quelques prêtres cachés chez Madame Lécorce, s'y sont transportés ; mais il ne s'y est trouvé que six religieuses, ainsi que les portraits de l'abbé Maury et du duc de Brunswick : ce sont sans doute les idoles du jour et du lieu. Les volontaires n'ont pas jugé à propos de les laisser plus longtemps à l'adoration de leurs fidèles. Ils s'en sont saisi et en ont fait un autodafé. » (*Lettre de Thiériot, ex-député à l'Assemblée législative, à son ancien collègue Goupilleau de Montaigu, conventionnel;* du 12 janvier 1793.)

Nantes. Le comité révolutionnaire de cette ville, tout acerbe qu'il était, par égard cependant pour ses longs et glorieux services, ainsi que pour son grand-âge, lui assigna comme lieu de détention le château de Lusançay, affecté aux étrangers et situé en dehors de la ville, parce que le régime y était plutôt celui d'une maison de santé que d'une prison ordinaire (1).

Vers la même époque, quelques membres de la compagnie Marat, organisée à Nantes, se présentèrent chez madame veuve Ducouédic, en la traitant de mauvaise patriote. Au lieu de chercher à se justifier de cette imputation, cette dame, par une inspiration digne des temps antiques, leur montra le tableau du combat de la *Surveillante* contre le *Québec*, qui lui avait été autrefois donné par le Roi, en leur disant avec énergie : « Je suis la veuve

(1) « Citoyens, chargé par le conseil général de la commune d'inspecter la maison de Lusançay, je m'y suis transporté le 29 pluviose. J'ai trouvé tout dans l'ordre ; une femme nommée Louise, gardienne placée par la famille Lusançay ; un jardinier nommé Loquin. De prisonniers sont : le citoyen Duchaffault, ci-devant vice-amiral du tyran, âgé de 87 ans, malade, qui vous demande la ville pour prison ; le citoyen Walsh, très malade d'une fluxion de poitrine et attaqué de la gravelle ; sa femme n'étant pas prisonnière, qui est auprès de lui pour le soigner, vous réclame sa liberté ; le citoyen Flanquin ; le citoyen Richard Gibon, son épouse et sa fille ; la nommée Saras, femme de confiance ; tous anglais, faits prisonniers par la frégate *la Tribune Républicaine ;* la citoyenne Villenave. Les lits leur appartiennent ; ils sont tous libres de parler à qui ils veulent ; ils font venir leur boire et manger, et le payent. Nantes, ce 29 pluviose, l'an II de la République (17 février 1794). THEULIER, notable. »

(*Archives de la ville de Nantes,* série historique, MESURES RÉVOLUTIONNAIRES, dossier PRISONS.)

du commandant de la *Surveillante*, qui combattit et mourut pour sa patrie. » A cette vue et à ces simples paroles, les terroristes, qui savaient à l'occasion sentir la vraie grandeur, se retirèrent en s'excusant de leur méprise, et depuis la demeure de madame Ducouédic fut toujours respectée.

Tandis qu'il était dans cet asile, il eut la douleur de voir périr sur l'échafaud l'abbé de la Roche-Saint-André, son beau-frère et son commensal. Arrêté par l'indiscrétion d'un domestique, sur l'une de ses métairies où il se tenait caché, près de Montaigu, il avait été conduit également à Nantes. Ce malheureux arriva dans cette ville à la suite des premières noyades exercées sur les prêtres réfractaires. L'opinion publique, qui leur attribuait d'avoir fomenté la guerre civile par le fanatisme, était exaspérée contre eux. Moins heureux que Duchaffault, quoique encore plus vieux, à cause de son caractère et parce qu'il ne se rattachait à lui que des souvenirs jésuitiques et contre-révolutionnaires, il fut écroué au Bouffay. Traduit immédiatement devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort nonobstant son âge de quatre-vingt-huit ans, il fut guillotiné le lendemain, 30 frimaire an II (20 décembre 1793). On raconte qu'il se rendit à l'échafaud en chantant le *Miserere*. Il était possible que Dieu lui réservât cette terrible expiation de sa conduite passée ; mais la Révolution devait-elle donc être à son égard le fléau de Dieu ? Qu'avait-elle besoin de s'interposer violemment entre ce vieillard et la nature, qui lui commandait de s'en aller, et n'eut pas tardé à mettre son ordre à exécution ? De pareils faits qu'on a justement qualifiés de *cruautés inutiles*, seraient trop pénibles à rapporter, si l'histoire, comme un témoin devant la justice, ne devait dire toute la vérité, pour l'instruction de l'avenir.

Le sexe et la jeunesse n'étaient pas moins éprouvés dans cette famille. A la même époque, la jeune madame de la Roche-Saint-André, née Duchaffault, fille du capitaine de vaisseau tué au combat d'Ouessant, et petite-fille de l'amiral, mourant de faim et manquant de vêtements, fut réduite, pour vivre et se cacher, à devenir servante d'auberge dans un des faubourgs de Nantes, où elle s'était réfugiée. « On la reçut pour son pain, qu'on lui coupait, et qu'elle mangeait debout avec un peu de quelque chose qu'on lui donnait dans une assiette quand il en restait. Elle jouait l'innocente ; on l'appelait *Marion,* et elle couchait dans un mauvais taudis, sur le derrière de la maison. Ses nuits étaient bien tristes ; elle en passait une grande partie à pleurer et à prier, se consolant au moins de la pensée que sa retraite était solidement fermée par un gros verrou. Une nuit, elle entend du bruit à sa porte ; elle en est grandement effrayée, et se recommande à Dieu. On frappe de nouveau, alors elle se hasarde à demander : *Qui est là ? — Je suis le bonhomme Pierre, mamzelle Marion ; n'ayez pas peur de moi, car je crains Dieu.* Pierre était un vieux valet d'écurie. *Que voulez-vous, bonhomme Pierre ? — Ma bonne demoiselle, vous craignez Dieu, je le vois bien. J'ai remarqué que votre mouchoir de cou est tout déchiré, et que vous avez bien de la peine à l'arranger avec des épingles : j'avais un cent sous, j'ai acheté un morceau de toile pour vous le donner et vous couvrir* (1). »

Une autre dame de la Roche-Saint-André, belle-sœur de la précédente et nièce par alliance de Duchaffault, détenue au Bon-Pasteur de Nantes, s'adressait en ces termes,

(1) Mémoires de Mgr J. Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, tome II, p. 87-88. *Poitiers, Saurin*, 1842, 2 vol. in-12.

dans le courant de juin 1794, au citoyen représentant du peuple :

« Je suis née noble, j'habitais Montaigu lors du commencement des événements de la Vendée. S'ils eussent eu lieu quelques jours plus tard, j'aurais été à Nantes. C'est une preuve non équivoque que je ne voulais pas m'y trouver, ou que j'ignorais le projet de l'insurrection. La vérité est que je n'en étais point instruite.

» Au moment de l'insurrection, notre maison fut ouverte aux citoyens qui nous demandèrent asile. Quatre d'entre eux furent reçus et cachés avec soin aux yeux de ceux qui auraient pu vouloir les mettre en prison ou les faire mourir. Un d'eux y est resté quatre mois (1), et deux autres à peu près la moitié de ce temps : ils y étaient nourris à nos dépens.

» Ayant manqué de ressources pour la subsistance des prisonniers à Montaigu, je donnai trois cents livres pour cet objet, par l'ordre de mon mari.

» A Montaigu, à Rocheservière, j'ai été consoler les citoyens incarcérés. Mon mari leur rendait service, et ne leur a point donné, j'en suis sûre, lieu de se plaindre de lui. Si tu doutes de la fidélité de ce récit, j'offre, citoyen Représentant, d'en donner des preuves. Je n'ai point suivi l'armée des insurgés. Je suis venue à Nantes, munie d'un passe-port du citoyen Merlin, représentant du peuple. J'y ai passé quatre mois, au bout desquels j'ai été conduite ici, en me disant que c'était parce que mon mari était avec les insurgés. Hélas ! il n'existait plus (2).

(1) C'était un prêtre constitutionnel nommé Maroillaud, qui échappa comme par miracle aux affreux traitements que les royalistes insurgés, parmi lesquels étaient ses propres paroissiens, lui firent endurer au 13 mars 1793. Nous raconterons quelque jour sa terrible histoire, pire que l'*Agonie* du royaliste Journiac Saint-Médard. D. M.

(2) Victor-Alexandre la Roche Saint-André, fils d'une Goullard, que son père avait épousée en troisièmes noces, né à Montaigu le 28 janvier 1767, maire de cette ville en 1790, puis émigré, ensuite rentré ; mort après le passage de la Loire par l'armée vendéenne.

» Rends une mère à ses enfants, prends pitié d'une pauvre veuve. Celle qui a soustrait des citoyens à la prison, ne peut-elle pas espérer de recouvrer sa liberté ? Mon enfant, citoyen Représentant, qui te remettra cette réclamation, est-il d'âge à se passer des soins maternels?

» Régnon la Roche-Saint-André. »

La plupart des faits personnels à Duchaffault sont relatés dans deux pétitions aux représentants du peuple, alors en mission à Nantes ; pièces que nous avons sous les yeux. La première, en date du 20 ventôse an II (10 avril 1794), seulement signée de lui, est ainsi conçue :

« Le citoyen Duchaffault expose qu'après que la Nation lui eût accordé le grade d'amiral de la marine, on a cessé de lui payer, depuis près de trois ans, les pensions dont il jouissait pour avoir servi la patrie pendant soixante-neuf ans ; — qu'il a, depuis ce temps, vécu sur son patrimoine, sans réclamer ce qui lui était dû par le Gouvernement, et qu'il aurait toujours attendu dans sa retraite que la Nation l'employât, si les malheurs de la Vendée, auxquels il n'a pris aucune part, n'eussent détruit ou incendié vingt maisons ou métairies du produit desquelles il vivait; — que forcé par ses besoins d'aller à Montaigu, dans l'espoir d'y trouver quelques ressources, il s'était vu arrêté à son arrivée, malgré un passe-port du commandant Chavanne, qui le fit conduire à Nantes, où il est détenu, depuis cinq mois, dans la maison d'arrêt des étrangers, sans avoir rien fait en aucun temps contre la révolution, et sans qu'on l'ait interrogé jusqu'à ce moment; — qu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, avec des infirmités, suites d'une glorieuse blessure dont il ne guérit point depuis quatorze ans, dénué de tout, sans pain, sans secours, il lui est impossible de subsister, si vous ne venez promptement à son aide.

» En conséquence, l'exposant vous prie, citoyen Représentant, de vous faire rendre compte des motifs qui l'ont fait arrêter, et, comme il est convaincu que vous n'en trouverez aucun à sa

16

charge, il espère de votre justice que vous le ferez mettre en liberté, et de votre humanité que vous voudrez bien vous occuper des moyens de lui procurer de quoi vivre, en indemnité des pertes qu'il a faites et du sacrifice des pensions qu'il n'a point réclamées.

» Salut et fraternité.

» DUCHAFFAULT. »

Il paraît que cette pétition ne fut pas remise de suite, ou plutôt qu'on ne s'empressa pas d'y faire droit; ce qui en motiva, deux mois après, une seconde écrite en entier de sa main; la voici :

« CITOYEN REPRÉSENTANT,

» D'après la réputation dont vous jouissez depuis que vous êtes à Nantes, c'est avec une parfaite confiance que je réclame votre justice, me flattant que je ne serai pas le seul qui ne l'éprouverai. Je suis dans ma quatre-vingt-septième année, j'ai servi ma patrie pendant soixante-neuf ans avec quelque distinction ; je me ressens encore tous les jours d'une cruelle blessure que je reçus au combat d'Ouessant, où je commandais la 2e division de l'armée navale ; je suis en outre fort tourmenté de la gravelle. Il y a plus de six mois que j'habite la maison d'arrêt de Lusançay, où le Comité révolutionnaire m'a fait conduire par une faveur particulière, en considération de mon âge, de mes infirmités, de mes services et de la conduite irréprochable que j'ai toujours menée. Daignez, citoyen Représentant, vous en faire rendre compte. J'ose me flatter que vous en serez content ; auquel cas je vous demande ma liberté, ou du moins la ville pour prison, afin d'être plus à portée des secours dont j'ai journellement besoin, et que je ne puis avoir à la distance où je suis de la ville, en attendant la saison des eaux, dont j'ai le plus urgent besoin pour adoucir les derniers instants de ma malheureuse vie ; car je suis dénué de tout, moins douleurs.

» Salut et fraternité.

» DUCHAFFAULT. »

» 21 Floréal an II de la République française, une et indivisible (10 mai 1794). »

A cette nouvelle pétition d'un Forbin d'un autre âge, on répondit par une fin de non recevoir banale et cruelle, qu'on lit en marge : « Vu les mesures qu'ont nécessitées contre eux les gens de cette classe, il n'est pas possible. » Et moins de deux mois après, le 11 messidor an II (29 juin 1794), le vieil amiral, accablé d'ans, d'infirmités et de chagrins, expirait dans la maison où il était détenu. Il paraît qu'il fut puni par où il avait péché (*punitus in quo peccavit*), comme il arrive souvent; car de tant d'or et d'argent qu'il avait enfoui, tout ne lui servit de rien et les siens n'en profitèrent pas davantage. Par la fatalité des circonstances, il se trouva dénué de ce dont il manquait le moins, et subit même quelques privations. Qui ne sème que pour soi ne récolte jamais.

Six mois après la plus jeune fille de Duchaffault, mariée dans le midi de la France, n'était pas encore instruite, malgré des démarches multipliées, de la mort de son père, ni même de celle de sa mère, qui l'avait précédé de plus d'une année dans la tombe. La guerre civile ne recommencera plus en Vendée, elle y est bien morte désormais, et l'on sait que les morts ne reviennent plus. Personne ne la fera renaître de ses cendres. Nous recommandons toutefois cette dernière lettre aux réflexions de ceux qui pourraient en nourrir ou caresser le fol et vain espoir, en leur disant : instruisez-vous et comprenez donc, vous qui lisez ces choses !

A Castres, département du Tarn, le 18 frimaire an III de l'ère républicaine (8 décembre 1794).

Par duplicata.

Citoyen Représentant,

Je suis née, comme toi, à Montaigu. Mariée avec un ci-devant

Languedocien, nous avons fixé, depuis douze ans, notre séjour à Castres. J'aurais bien désiré que ta mission dans les départements voisins t'eût donné des pouvoirs pour celui du Tarn. J'aurais réclamé ta justice pour rendre la liberté à mon mari encore en détention depuis près de quinze mois, comme plusieurs autres qui, quoique irréprochables également, attendent tous les jours les représentants Mallarmé et Bouillerot pour être jugés et mis en liberté.

Ce n'est pas la seule peine qui m'afflige... J'ai écrit plusieurs fois au citoyen Duchaffault mon père, à ma sœur Lécorce, à ma belle-sœur; je leur faisais de tendres reproches sur leur long silence; je me suis adressée au Maire de Montaigu, en lui envoyant le certificat de résidence de mon mari et le mien; j'ai prié le directeur de la poste aux lettres de Castres d'écrire à celui de Montaigu, tous ces moyens ne m'ont pas réussi. Aurais-je le malheur de n'avoir dans mon pays natal ni parents, ni patrie, ni magistrats ?

L'humanité et la justice te caractérisent, citoyen Représentant; tu peux calmer mes inquiétudes, ou si malheureusement la cause existe, tu peux me tirer de la cruelle incertitude qui abreuve mes jours de fiel et d'amertume. Si tu es instruit du sort de mes parents, apprends-le moi, ou si tu l'ignores, il te sera peut-être aisé de prendre des renseignements sur un objet aussi intéressant pour moi.

Ma mince dot est restée entre les mains de mes père et mère (1); j'en recevais exactement les intérêts; leur amitié y joignait des secours, et ils me prodiguaient leurs bienfaits. Depuis deux ans, je suis privée de cette ressource. Les brigands de la Vendée auraient-ils ravagé et détruit leurs possessions? Ce n'est

(1) Il paraîtrait que Duchaffault mariait aussi lui ses filles *sans dot* ou à peu près, comme l'avare de Molière. Dans le contrat de mariage de sa petite fille Constance-Augustine Duchaffault avec Charles-Henry de la Roche-Saint-André, passé dans son *hôtel* à Montaigu, en 1790, on ne trouve pas trace de la moindre libéralité du grand-père envers la future épouse.

pas ce qui me touche le plus; mais si tu peux nous procurer quelque éclaircissement là-dessus, tu nous rendras service à mon mari et à moi. Pardon, citoyen Représentant, si je dérobe quelques instants à tes occupations multipliées et si utiles au bien public. Viens au secours de l'humanité souffrante, et apprends-moi, si tu le peux, ce que sont devenus mon père et ma mère presque nonagénaires, et ce que je dois craindre ou espérer. — Salut et fraternité.

BRASSAC, née DUCHAFFAULT.

(*Au citoyen Goupilleau de Montaigu, représentant du peuple dans le département de Vaucluse.*)

Les indications que Duchaffault donna en mourant pour retrouver ses caches, ne furent pas assez précises, ou ont été trop inexactement recueillies pour qu'on ait pu y parvenir, de sorte que la plus grande partie de son capital est encore perdue. Une fraction seulement fut découverte fortuitement, vers 1822, par des cultivateurs nommés Vachon, à l'angle d'un ancien jardin qui lui avait appartenu, et où se trouvait une maisonnette ruinée durant l'insurrection. Cette cache, soigneusement pratiquée sous le carrelage, comprenait à la fois de l'argenterie, des bijoux, la grande croix de Saint-Louis que portait l'amiral, et pour 50 à 60,000 fr. d'or et d'argent monnayés; il y avait aussi des papiers qui furent brûlés pour qu'il ne put en résulter d'éléments de revendication. Nous avons été témoin, dans notre enfance, de la vive, mais courte allégresse que procura cette bonne aubaine à ses inventeurs. Ce fut, pendant quelques mois, une bombance, un gala, un vrai festival, où les tonneaux se vidaient et le vin coulait à flots dans la joyeuse métairie de la Robinière. Tous les petits loups-cerviers, tous les bas intrigants du pays, les aubergistes, orfévres, etc., s'accrochaient comme

des vampires à ces paysans. C'était à qui les allécherait pour avoir sa part de la curée; l'un leur donnait sa fille, l'autre sa servante; celui-ci leur servait du vin rouge, cet autre du café. On eut un moment sous les yeux une scène de la grande convoitise humaine. Mais si à quelque chose malheur est bon, à quelque chose aussi bonheur est mauvais. L'aîné de ces Vachon, étant allé en caravane à Nantes chercher du noir animal qui commençait à être fort en vogue pour engrais, périt sur la route à force de boire; et comme c'était le plus intelligent, qu'il avait lui-même pratiqué une autre cachette qu'on ne put retrouver, le reste fut bientôt dissipé. Le surnom de *cordon rouge*, que portait l'amiral, est aujourd'hui tout ce qui reste de la trouvaille à son principal inventeur: un mot, et puis rien. C'est ainsi que dans le monde tout est vanité, et souvent affliction d'esprit.

L'or est fumée aussi bien que la gloire.

(VOLTAIRE).

On voit dans les galeries de Versailles, douzième salle des maréchaux, n° 56, un portrait de l'amiral Duchaffault; mais ce n'est pas celui qui dut être exécuté, en 1756, par les peintres du roi pour représenter le glorieux fait d'armes de *l'Atalante*, dont il a été question. C'est le portrait peint par Marlet, qui a été gravé par Delannoy (1). Malheureusement ce dernier, au cas où il y en aurait deux, n'est pas ancien, car nous croyons que Marlet est un artiste de nos jours. Quoi qu'il en soit, dans la gravure que nous avons sous les yeux, le portrait est vu de face, légèrement incliné à gauche. La chevelure est frisée, avec ailes de

(1) *Notice des peintures et sculptures composant le Musée de Versailles*, par Soulié, 1854, 2 vol. in-12, ensemble 1,400 pp.

pigeon. Le personnage, dont la physionomie sèche indique un homme de soixante ans bien conservé, porte chemise à jabotière. A son uniforme brodé est fixée vers le cœur la grande croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le cordon de commandeur passe en sautoir sur son épaule droite. On lit au bas: « DUCHAFFAULT DE BESNÉ (LOUIS-CHARLES DE REZAY comte), amiral le 15 mai 1791 + 1793. — MARLET *pinx.*; DELANNOY *fec.* — Diagraphe et pantographe Gavard. »

D'après ce que nous ont rapporté plusieurs de ses contemporains, il était grand de taille et assez gros; il avait une belle figure martiale et caractérisée; ce qui est conforme à l'expression de la gravure. Il parlait bref et sec, comme un homme habitué à commander. S'il y eût un type Duchaffault, comme cela s'est vu en quelques races, l'amiral l'avait sans doute, car il suffit d'avoir connu son petit neveu Gabriel, l'un des 221, surnommé par les patriotes de 1830 *le Lafayette de la Vendée*, pour reconnaître de prime abord le grand oncle en voyant son portrait; circonstance qui nous inspire des doutes sur l'authenticité du tableau de Versailles, parce qu'il n'est pas ancien.

Sur sa tombe, dans le cimetière de Miséricorde à Nantes, on lit cette épitaphe arriérée, mais assez conforme du reste à l'esprit qui l'animait, et où l'on n'a tenu aucun compte, sciemment ou par ignorance, de sa promotion d'amiral en 1791 :

« A LA MÉMOIRE DU TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR LOUIS-CHARLES DUCHAFFAULT DE BESNÉ, COMTE DUCHAFFAULT, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES, GRAND'CROIX DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, DÉCÉDÉ LE 29 JUIN 1794, A L'AGE DE 87 ANS. »

APPENDICE.

I. Gilles de la Roche-Saint-André, de la branche cadette dite des Gasnuchères (1), naquit en 1621, fils de Julien de la Roche et de Françoise Giguet. Il avait un frère aîné, prénommé Julien comme leur père, avec lequel il partagea noblement en 1663, mais qui mourut sans laisser de postérité de Magdelaine Bertrand du Ligneron qu'il avait épousée (2); de sorte que Gilles ou plutôt son fils, après la mort de l'oncle, se trouva définitivement le chef de cette branche secondaire. Il s'était marié, vers 1653, avec Gabrielle-Brigitte d'Escoubleau de Sourdis, dont la sœur s'unit à un des Herbiers l'Etanduère (l'Étang du hère), « gentilhomme catholique fort sage, âgé d'environ quarante ans et qui réside ordinairement à Poitiers, » dit Colbert de Croissy dans son rapport de haute police sur la noblesse du Poitou, fait en 1664 (p. 28 de notre édition). L'une et l'autre étaient nièces du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait eu le porte-feuille de la marine sous le ministère de Richelieu. Cette circonstance, jointe à

(1) Paroisse de Treize-Septiers, près Montaigu en Bas-Poitou, aujourd'hui département de la Vendée.

(2) Cette veuve, issue de gentilhommes verriers amenés en Bas-Poitou ou plutôt distraits de Mervent, par les Parthenay-l'Archevêque qui les installèrent dans leur parc de Mouchamps, sur la fin du XIV[e] siècle; cette veuve se remaria, en 1676, à messire René de Béchillon, chevalier seigneur de la Girardière, Bredudière et autres lieux, de la paroisse des Moutiers sur le Lay.

sa position de cadet, décida sans doute de la destinée particulière de Gilles, car jusqu'alors la famille de la Roche-Saint-André ne paraît s'être employée que dans l'armée de terre et dans la robe, le tout sans grande distinction (1). Gilles de la Roche s'ouvrit donc une carrière nouvelle, que nous signalons comme le point de départ d'une direction utile dans laquelle s'engagea, à sa suite et à son exemple, une petite fraction de la noblesse locale. Le bas Poitou a, en effet, fourni un certain nombre d'officiers à la marine militaire des deux derniers siècles.

Une fois entré dans cette voie, Gilles de la Roche-Saint-André devint, après de glorieux services, chef d'escadre des armées navales à une époque où il n'y avait que deux lieutenants généraux et deux chefs d'escadre dans toute la marine de France. Ce fut lui qui, commandant le vaisseau la *Lune*, planta le premier la croix dans l'île de Madagascar. Il mérita la confiance de la reine-mère et de son ministre général Mazarin, et fut considéré dans sa patrie et à l'étranger comme l'un des plus braves et des plus expérimentés marins de son temps. Il était chevalier des ordres du roi, gentilhomme de la chambre et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, en récompense du service signalé qu'il avait rendu à ce pays en préservant sa capitale Lisbonne d'un bombardement dont elle était menacée par les Anglais. Il mourut sur les côtes de Galice, au mois de

(1) Un Louis de la Roche-Saint-André, de la branche aînée, était conseiller au parlement de Bretagne à la même époque : « bon homme et bien intentionné, mais sans capacité et d'une très-petite lumière ; » lit-on dans les *Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements et cours des comptes du Royaume*, envoyées par les intendants des provinces à Colbert, sur sa demande, en 1663, dans la *correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie et publiée par Depping, tom. II, p. 73.

juin 1668, commandant le vaisseau le *Jules*, dans l'escadre du duc de Beaufort, grand amiral de France, qui lui portait beaucoup de considération, et fut inhumé à Vigo en Espagne, dans l'église des Cordeliers. Son cœur embaumé fut rapporté à Montaigu, lieu de sa naissance et de son domicile, et fut enterré dans l'église Saint-Jean avec son épouse, au mois d'août 1715. Il doit s'y trouver encore ou du moins l'enveloppe.

Le portait de Gilles de la Roche-Saint-André, dessiné par Graincourt, a été gravé par Hubert, format in-4°, pour servird'illustration à une histoire des marins célèbres. Le buste vu de trois quarts est encadré dans une bordure ovale. Il porte moustache et une ample chevelure, comme c'était l'usage en ce temps-là. Le visage est rond, les traits réguliers, mais la physionomie n'offre rien de remarquable. Autour du cou, on voit un collier au bas duquel pend la médaille de l'ordre portugais du Christ.

Sa veuve, Gabrielle-Brigitte d'Escoubleau de Sourdis, fille de Jacques-René d'Escoubleau de Sourdis, seigneur de Courtry, chef d'escadre des armées navales, et de Renée Bertrand, dame de la Gâtière, se remaria, en 1671, avec Alexis Charbonneau de l'Echasserie, seigneur de Saint-Symphorien dans la Bruffière, dont elle eut un fils qui a formé la branche des Charbonneau de la Pillotière en Vieillevigne. Elle avait eu de son premier mari trois enfants, dont un fils et deux filles, savoir :

1° Louis-Gilles de la Roche-Saint-André, qui suit.

2° Marie de la Roche-Saint-André, qui épousa, en 1678, à Saint-Jean de Montaigu, Claude Duchaffault, seigneur de la Senardière, grand-père de l'amiral.

3° Françoise de la Roche-Saint-André, mariée à Jean Marc de Boyer, seigneur de la Motte-Choisy, orignaire d'Auvergne.

II. Louis-Gilles de la Roche-Saint-André naquit à Montaigu, le 22 mars 1666. Baptisé par l'Evêque de Luçon en personne, Nicolas Colbert, frère du grand ministre, il eut pour parrain Pierre des Herbiers de l'Etanduère, seigneur de la Morandière et du Pouhet (1), dont un descendant direct ou collatéral a marqué glorieusement dans la marine française comme nous l'avons dit. Sa marraine fut Louise de Balzac d'Entragues, épouse de Louis de Bretagne, pair de France, comte de Vertus et de Goello, baron de Clisson, connu par son amour des serrures dont il avait rempli son château (2).

Engagé dans la marine, en 1682, à seize ans, il fut nommé capitaine de vaisseau le 5 octobre 1712, et chevalier de Saint-Louis en 1718. Après avoir servi pendant quarante années avec une certaine distinction, il fut obligé de se retirer par suite d'infirmités et de fréquentes attaques

(1) C'est le même dont parle Colbert de Croissy, autre frère de l'Évêque et du Ministre, dans son rapport de haute police sur la noblesse du Poitou: « Il y a en la paroisse de Saint-Mars, élection de Thouars, un Pierre des Herbiers, seigneur de la Morandière et du Pouet, résidant audit Pouet, qui vaut 2,200 liv. de rente. Il a été à l'armée et vit en homme d'honneur. » (p. 28 de notre édition.)

(2) Voir leur historiette dans les *Mémoires de Tallemant des Réaux*, tom. VI, p. 138 de la deuxième édition donnée par Monmerqué; Paris, Delloye, 1840, 10 vol. in-12.

C'est à cette dame que sont dédiées les *Élévations de l'âme à Dieu par les degrez des créatures, tirées de l'éminentissime cardinal Bellarmin et réduittes en forme de paraphrase*, par missire Guillaume de Mello, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes. A Nantes, chez Guillaume Le Monnier, 1656, in-4o de 521 p. — On y voit une estampe allégorique, dans laquelle se trouve le portrait en petit de cette dame.

de goutte. Il mourut à Montaigu, le 27 juin 1732, quelques mois après le mariage de sa fille Pélagie avec Louis-Charles Duchaffault, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean. Il était seigneur des Gasnuchères et de Chambrette dans les Landes-Genusson. Il avait épousé, le 16 août 1699, Charlotte de Saint-Legier, fille de René de Saint-Legier seigneur de la Sausais , près la Rochelle, dont il eut et laissa ces quatre enfants :

1° Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, dont il a été question, était né en 1706. Primé d'abord dans la famille par un frère aîné, mort à vingt-cinq ans en 1730, cette circonstance détermina sans doute sa vocation. Il entra dans les ordres, et se fit recevoir bachelier de la Sorbonne. Voici le résumé de ce qui le concerne dans les *Nouvelles ecclésiastiques :*

« La Roche-Saint-André, grand-vicaire de Dax, natif de Montaigu, parcourt le diocèse de Nantes pour y exercer son faux zèle ; interdit et chassé justement de ce diocèse par M. de Sansay. *Année* 1751, *p.* 140. — Bulliste zélé ; amené à Dax, en 1745, par M. Suarès d'Aulan, pour être seul vicaire-général ; plaintes portées en cour contre lui ; reçoit ordre de sortir du diocèse ; retenu par le prélat faisant révoquer la lettre de cachet. Son fanatisme et sa conduite répréhensible, récompensés par une abbaye (Villedieu), à la sollicitation de l'abbé Couturier soutenant à M. Boyer (ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices), la nécessité d'appuyer le prélat et le sieur La Roche pour abattre les jansénistes. *Même année*, *p.* 52. — Prédicateur surnuméraire dans une mission pour préparer au Jubilé ; ne monte en chair que pour déclamer et invectiver contre les prétendus jansénistes, les qualifier d'hérétiques, de gens révoltés contre l'Église, de pharisiens séducteurs ; pour traiter les magistrats de fanatiques, les avocats de séditieux ; jette de la chair dans son auditoire plusieurs exemplaires d'un cantique qu'il invite les as-

sistants à chanter avec lui ; substitue dans ce cantique les appelants aux hérétiques, aux renégats, exhorte à les éviter ; donne pour règle de la vérité le grand nombre ; s'autorise de saint Paul pour justifier ses invectives ; fait un devoir essentiel de croire les opposants à la bulle hors de la voie du salut ; exhorte les domestiques à quitter le service des maîtres opposés à la constitution *unigenitus*, ou du moins à s'absenter des prières et lectures communes faites dans ces maisons ; fille domestique d'une dame chrétienne, suivant ses avis à ce sujet, et renvoyée par sa maîtresse ; invite les plus grands pécheurs à s'adresser à lui pour faire leur confession générale en un quart d'heure ou une demi-heure, excepté les femmes trop piailleuses ; séduit plusieurs personnes dans le tribunal de la confession, surtout les domestiques interrogées par lui sur la bulle, sur les sentiments de leurs maîtres, etc. Secondé dans son faux zèle par le curé et les autres missionnaires ; troubles jettés dans quelques esprits faibles. *Année* 1746, *p.* 42. — Ordonne, en 1750, aux Cordeliers, de prendre des mesures pour ne point dire la messe à l'inhumation de la demoiselle Borda ; leur écrit de ne dire autre prière que le *Libera*, encore de trop, selon lui. *Année* 1751, *p.* 52. — Leur ordonne à la fin de sa lettre de la garder pour servir de règle, qui l'emporte sur les ordres contraires du prélat pour l'enterrement de la dame Lacoste. Obligé de sortir du diocèse de Dax. *Année* 1751, *p.* 140. » (*Table alphabétique et raisonnée des Nouvelles ecclésiastiques*, à ce nom. 1767, in-4°.)

A partir de cette époque, la Roche-Saint-André cessant d'exercer des fonctions ecclésiastiques, il n'est plus question de lui dans ce journal. Nous ne reviendrons pas sur sa fin tragique. Il fut longtemps abbé commendataire de Villedieu, dans le diocèse de Dax ou d'Acqs, dont il avait été vicaire général. Cette abbaye était taxée en cour de Rome 33 florins, et valait à son titulaire 3,000 livres de rente, équivalant bien à 9 ou 10,000 d'aujourd'hui. Il en avait été pourvu en 1750, et la résigna en 1786, pour

s'en tenir à sa part de biens héréditaires. Nous doutons toutefois que ç'ait été par scrupule de conscience, les abbés commendataires ayant été généralement d'avis que ce qui était bon à prendre était bon à garder. On disait autrefois de cette espèce parasite qu'ils devraient être nommés plutôt abbés *comédataires*, parce qu'ils mangent sans rien faire le bien des religieux. Le clergé de France et le concile de Trente demandèrent inutilement la suppression des commendes, dont l'introduction avait aboli la liberté des élections, qui ont duré jusqu'au concordat. Voir, sur cet abus dans l'Eglise, *l'Abbé commendataire, où l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu, par les décrets des papes et par les ordonnances, pragmatiques et concordats des rois de France*, par des Bois-Franc et Froimont (doms Delfau et Gerberon, bénédictins). Cologne, Schouten, 1673-74, 3 part. in-12.

2° Charles de la Roche-Saint-André, né en 1709, mort en 1780, âgé de soixante et onze ans, après avoir épousé quatre femmes. La dernière l'enterra, tout grand abatteur de bois qu'il était. Il laissa des enfants de trois lits, parmi lesquels Charles-Henry et Victor-Alexandre de la Roche-Saint-André, dont il a été question, et les seuls qui rentrent dans la donnée de ce travail, comme marins.

3° Suzanne-Augustine de la Roche-Saint-André, religieuse au couvent de Saint-Sauveur à Montaigu, ordre de Fontevrault. Elle en était prieure en 1767 et années suivantes.

4° Pélagie de la Roche-Saint-André, femme de l'amiral Duchaffault qu'elle avait épousé en 1732 ; morte à Melay, dans la Guyonnière, au commencement de 1793.

DUGAST-MATIFEUX.

SUR L'EXISTENCE

DE LA

FAUNE TROISIÈME SILURIENNE

DANS LE DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR Mr F. CAILLIAUD.

Les travaux d'exploitation pour la pierre à chaux sur la bande calcaire d'Erbray et de Saint-Julien-de-Vouvantes, dans le Nord-Est du département, étaient encore peu étendus en 1835, époque de nos premières recherches en ce lieu, où nous ne trouvâmes que deux fossiles seulement. M. le baron Bertrand-Geslin, dans ses excursions géologiques de la même époque sur cette localité, ne fut pas plus heureux que nous : et, après diverses autres courses, pour ainsi dire infructueuses, ce ne fut que dans les années 1856 et 1857 sur des exploitations nouvelles en ce lieu, que nous trouvâmes, le premier, environ 200 fossiles généralement d'assez bonne conservation, dans lesquels nous pouvons compter soixante-douze espèces.

M. de Verneuil, qui possède une si riche collection, plus spécialement de ces terrains, nous a grandement aidé dans

la détermination de nos fossiles. Ce savant géologue avait déjà trouvé en Espagne plusieurs d'entre eux. Nous sommes également redevable à M. Barrande qui a reconnu un certain nombre de nos fossiles comme caractéristiques de sa faune troisième silurienne, découverte par ce savant en Bohême, et laquelle, jusqu'à présent, était restée ignorée dans la Loire-Inférieure.

D'après nos dernières recherches, nous séparons en trois séries nos fossiles, suivant les diverses carrières où ils se rencontrent et où ils indiqueraient différents passages de terrains.

PREMIÈRE SÉRIE.

Carrière Poché du Sud-Ouest.

Jusqu'à présent nous n'avons encore qu'un seul fossile marquant de cette carrière, mais il est des plus caractéristiques du terrain silurien supérieur en Bohême: c'est le *Calymene Blumenbachi*, Brongn. Nous avons détaché nous-même ce fossile remarquable d'une fissure de la roche, à quatre ou cinq mètres de profondeur, dans la partie Nord-Est de cette carrière. On sait que ce rare fossile, caractéristique des étages E F de la faune troisième silurienne de M. Barrande, se trouve aussi en Angleterre, dans les étages de Ludlow, Wenlock, Llandovery, Caradoc ou Bala.

Carrière de la Ferronnière dans le Nord-Est.

La roche dans la partie Sud-Ouest de cette vaste carrière est un calcaire gris, cristallin, et en masse compacte, sans apparence de stratification; il renferme plus spécialement les

espèces siluriennes. Nous y avons trouvé nous-même le genre remarquable *Harpes venulosus*, Barr., fossile de l'étage F de la faune troisième silurienne en Bohême.

On sait que ces deux fossiles n'avaient pas encore été trouvés en France. Ils attestent la présence de la faune troisième silurienne, jusqu'à présent restée inconnue dans le département de la Loire-Inférieure, ou bien il faudrait admettre que le *Calimene Blumenbachi* remonte dans le terrain dévonien, ce qui n'a pas encore été constaté.

Nous ajoutons également de la Ferronnière les quatorze espèces suivantes, lesquelles sont connues dans le terrain silurien supérieur en Bohême.

Terebratula princeps, Barr., étage EF en Bohême.
— *nympha*, Barr., étage F en Bohême.
— *nympha*, var. *emaciata*, Barr., étage F en Bohême.
— *crispa ?* mac. coy, se trouve aussi silurien à Caradoc en Angleterre.
— *ceres ?* Barr., étage F en Bohême.
Pantamerus sieberi. var. ? Barr., étage F en Bohême
— autre non déterminé.
Natica gregaria, Barr., étage F à Konieprus.
Capulus conoïdes, Barr., étage F en Bohême.
— *apridens ?* Barr., étage F en Bohême.
— autre non déterminé.
Euomphalus, Barr., très voisin de celui de l'étage F en Bohême.
Fenestella. Deux espèces non déterminées, étage EF en Bohême.
Terebratula ferronesensis ? Vern., var. à sinus médian très étroit; le type est d'Espagne.
— *Colletei ?* Vern., var. le type d'Espagne.
Diverses grosses tiges d'Encrines non déterminées.

DEUXIÈME SÉRIE.

Carrière Poché du N.-O. située au Nord des précédentes.

Leptæna Bohemica ? var., Barr., étage F en Bohême, dévonien dans la Sarthe.
— *Bouei,* Barr., étage F en Bohême.
— *Philipsi?* Barr., étage F en Bohême.
— *Murchisoni ?* Vern., dévonien en Espagne.
— *Clausa,* Vern., dévonien en Espagne.
Orthis hipparionix ? Vern., dévonien en Espagne.
— *Calligramma,* var. Dalman, espèce caractéristique de la faune seconde silurienne en Russie, Scandinavie, Angleterre, etc.
Spirifer naïadum ? Barr., étage F en Bohême.
Conocardium ou *Pleurorhyncus*, var., étage F en Bohême.

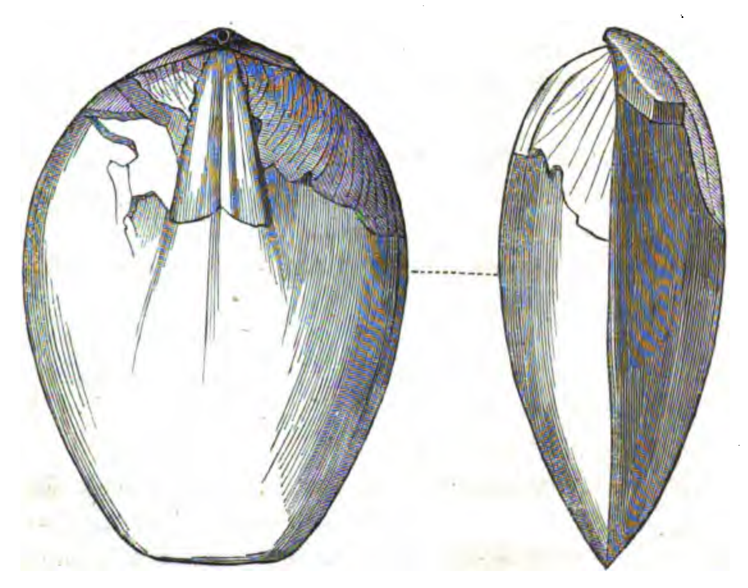
Ici nous ferons remarquer que les neuf espèces ci-dessus de la carrière N.-O. Poché, quoique appartenant à la faune troisième silurienne de Bohême et autres lieux, se rencontrent encore quelquefois dans le terrain dévonien inférieur de diverses contrées.

TROISIÈME SÉRIE.

Continuation de la carrière Poché du N.-O. Fossiles appartenant plus spécilement au terrain dévonien.

Spirifer cultrijugatus, Römer, se trouve aussi dans Eifel, vieille grauwacke.
— *Pellico,* var., Vern., se trouve aussi en Espagne.
— *Socialis, Krantz,* se trouve aussi en Espagne.
Terebratula Archiaci, Vern., se trouve aussi en Espagne.
Terebratula ou *Spirigerina subwilsoni*, se trouve aussi dévonien à Sainte-Marie de Verne (Maine-et-Loire.)

Terebratula Deshayesi, Nobis. — Cette espèce est proportionnellement beaucoup plus allongée que la T. *Archiaci*. Elle en diffère encore par le rétrécissement des attaches musculaires qui sont longues et parallèles, et par ses bords sans inflexions. Sa taille ordinaire est de 7 centimètres, mais elle atteint quelquefois 8 centimètres 1/2.



TEREBRATULA DESHAYESI (Caill.)

Nous dédions cette nouvelle espèce à M. Deshayes qui ajoute tous les jours de nouveaux faits à la science paléontologique.

Terebratula Pareti, Vern. ou *hemithyris* ; se trouve aussi en Espagne.

Orthis Cailliaudi. Vern., grande espèce aplatie sans sinus.

Tentaculites scalaris, var. Schl. ; se trouve aussi en Espagne ; très commune dans les terrains silurien et dévonien. Elle se rencontre encore, mais plus petite, en Bohême.

Dalmanites sublaciniata, Römer, se trouve aussi dans le Hartz.

Calamopora Goldfussi, Miln. Edw. et J. Haime.

Acervularia, voisin de *Ananas*, Michelin.

Cyathophyllum duplicatum.



POTERIOCRINUS VERNEUILI (Caill.)

Poteriocrinus Verneuili, Nobis. Les bras auxiliaires de cette espèce (les seuls que nous ayons trouvés) sont formés d'articles traversés au centre par un canal cylindrique qui doit communiquer au canal principal de la tige (que nous n'avons pas trouvée) ; leurs surfaces articulaires sont couvertes de stries concentriques bifurquées sur les bords, lesquels sont tranchants et parfois semi-granuleux. Ces pièces vont en diminuant de leur circonférence et finissent par former à leur extrémité des pointes plus ou moins arrondies et recourbées.

Nous dédions cette nouvelle espèce, des plus remarquables, à notre illustre confrère, M. de Verneuil.

Poteriocrinus, quatre espèces non déterminées.

Carrière dite Pont-Maillet (Commune de Saint-Julien-de-Vouvantes).

Continuation du banc calcaire marbre, à 5 kilomètres à l'Est, quelques degrés Sud de la Férronnière. Ici le calcaire est associé à un schiste noir, fissile, parfois ferrugineux et micacé; ce dernier renferme des fossiles encore ici, comme les derniers, plus généralement dévoniens.

Dalmanites stellifer, var., Burmeister, se trouve aussi dans Eifel.

— *Cailliaudi,* Vern.; nous n'avons encore que le *Pygidium* de cette nouvelle espèce, différente du *D. Stellifer* par ses segments qui sont simples, non bifurqués, et en outre par sa pointe médiane qui est très arrondie.

— *Barrandi, Nobis.* Cette nouvelle espèce diffère du *Stellifer* par son pygidium proportionnellement plus grêle, ses segments plats et arqués, surtout

par ses pointes plus courtes, larges, et la médiane plus courte encore et arrondie.

Nous dédions cette belle espèce à M. Barrande à qui la science est redevable de tant d'importants travaux.

Phacops latifrons, Bronn, se trouve partout dans le dévonien.

Cyphaspis Burmeisteri, var., Barr., se trouve aussi étage E en Bohême.

Bronteus thysanopeltis, var., Barr., se trouve aussi étage F en Bohême.

Orthis orbicularis, Sow., se trouve aussi dans la faune troisième silurienne en Angleterre.

Leptæna Dutertri, var., se trouve aussi à Ferques, dévonien.

Pentamerus globosus, Sow., se trouve aussi en Angleterre.

— *Galeatus*. Dalman, se trouve silurien en Angleterre et en Bohême, dévonien dans Eifel et en Angleterre.

Murchisonia bilineata ? var.

Cyathophyllum spiriferens.

— *ceratites*.

Le nombre de ces espèces que nous pensons pouvoir augmenter encore est de 72 ; 10 ou 12 espèces, dont 3 trilobites, sont nouvelles.

En septembre de l'année dernière, dans la commune de Sion, nous avons trouvé dans le quartzite un banc de lingules où nous distinguons trois ou quatre espèces : les *Lingula Brimonti* et *Hawkei* de Marie Rouault, et autres non nommées. C'est la première fois que nous rencontrons ces fossiles dans le département.

Cette même roche grès et quartzite renferme encore le genre bilobite de Dekay, *cruziana*, d'Orbigny, *frænæ*, Marie

Rouault. Nous avons trouvé les espèces *Prevosti* et *Cordieri*, fossiles appartenant à la faune deuxième silurienne connue depuis longtemps dans notre contrée. On sait que ces roches quartzite, ci-dessus citées avec ces fossiles, se répètent dans l'Ille-et-Vilaine ; c'est l'étage du grès armoricain de M. Marie Rouault, qui s'occupe d'un grand travail sur ce département.

Sur la communication de nos grosses lingules, leur épaisseur, mais surtout l'écartement des crochets, ont fait grandement douter que ce *brachiope* dût appartenir à ce genre. Nous le présentions comme ayant été tourmenté ; mais nos coquilles vivantes, souvent très nécessaires à l'étude des fossiles, par leur comparaison avec les nouvelles découvertes, vont nous expliquer cette énigme :

Nous possédons des Philippines bon nombre de *Lingula anatina:* une partie nous est parvenue dans l'alcool, les valves bien closes, dès lors les crochets rapprochés et enchâssés dans leur pédicule (état normal). D'autres avaient été plongées dans l'eau chaude pour en retirer les mollusques ; celles-ci, considérablement tourmentées par la chaleur, affectent, en se ployant sur les bords, près du double d'épaisseur des premières, et l'écartement des crochets (que nous mesurons) est de 10 à 14 millimètres, c'est-à-dire double de celui de nos fossiles.

Mécontent de cette difformité, résultant de la chaleur de l'eau, le voyageur qui avait recueilli ces coquilles abandonna à l'action du temps le soin de dessécher d'autres coquilles semblables, avec leurs mollusques ; ces dernières ont encore subi une contraction, qui a occasionné l'écartement des crochets, mais dans des proportions de 4 à 7 millimètres seulement, comme celles trouvées dans nos fossiles.

Nous voyons que les lingules des anciens temps, comme

les lingules aujourd'hui vivantes, avaient leur coquille mince, susceptible de se contracter facilement par la chaleur à la chute précipitée du mollusque.

Nous ajoutons ce qu'étaient encore les perforants qui ont opéré leur travail dans les roches protoginiques en Belgique (1), le continuant durant les diverses époques géologiques connues de nos jours. Ici nous répétons, avec M. Marcel de Serres, « que ces faits lient les anciens mondes » au nouveau monde, pour nous montrer qu'en petit comme » en grand le fil des opérations de la nature n'a jamais été » interrompu. »

---

(1) En octobre 1842, nous avons trouvé ces perforations dans le porphyre protoginique de Lessine, en Belgique, et, malgré les diverses contestations, il a été reconnu (et le savant minéralogiste feu M. A. Brongniart fut de notre avis), que ces trous étaient produits par des animaux. Nous en avons la preuve dans divers cristaux de feldspath de la roche, qui ont été entamés dans le passage des perforants. *Magasin de Zoologie,* 1848. — *Ann. de la Soc. Acad. de Nantes*, 1844, 1845.

CARTE GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR Mr F. CAILLIAUD,

Directeur-Conservateur du Musée d'Histoire naturelle de Nantes, etc

---

C'est après quinze années consécutives d'excursions, pendant lesquelles nous avons suivi avec toute l'attention possible les diverses exploitations qui se sont succédées dans la Loire-Inférieure, que nous avons dressé la carte géologique du département, par nous conduite à fin cette année.

En assignant à notre carte les divers terrains, nous conservions les échantillons, en beau choix, de tous les minéraux, roches et fossiles, environ 4,000 échantillons, dont un spécimen a paru à l'Exposition de Nantes de 1861.

Ces nombreuses collections de produits divers et variés, jointes à la carte qui fournit l'indication des localités, représentent en nature les terrains du département. Elles sont placées au Musée d'histoire naturelle de Nantes, où elles peuvent être consultées utilement dans l'intérêt de la science, des arts et de l'agriculture.

Nous avons consulté les travaux de nos savants géologues,

et un travail de notre confrère, M. le docteur Bureau, la carte géologique de France, celle commencée comme ébauche par M. l'ingénieur Durocher, qu'une mort si prématurée a enlevé à la science avant l'achèvement d'importants travaux.

La constitution géologique du département offre deux divisions bien distinctes : dans la partie Nord, plus d'un tiers de son étendue appartient en général aux terrains de transition ; la ligne de démarcation est de l'Est à l'Ouest, suivant la Loire, Ingrande, au delà d'Ancenis, Ligné, Blain et Drefféac.

La partie opposée au terrain de transition, dans le Sud du département, et comprenant près des deux tiers de son étendue, se trouve partagée vers le centre, de l'Est à l'Ouest, par la vallée de la Loire. Sa constitution géologique appartient plus généralement aux formations dites primitives, terrains cristallisés où aucun corps organique n'a pu trouver l'existence. C'est par celles-ci que nous commencerons, en suivant l'ordre géologique de superposition des terrains (1).

Aucune trace volcanique ne se présente sur toute l'étendue du département.

PÉRIODE PRIMITIVE.

Les roches les plus généralement répandues sont d'abord le gneiss (P. Q. R.), puis le schiste micacé cristallin (O). En troisième lieu, le granit (S); souvent ces roches passent de l'une à l'autre par des nuances insensibles, prin-

(1) Nous nous bornerons ici à une explication très abrégée, qui sera plus étendue dans notre travail général sur le département.

cipalement le gneiss et le granit. Nous dirons même que souvent il est impossible de pouvoir assigner à chacune de ces roches leur juste localité et limite : nous les indiquons, autant que possible, ainsi que les mélanges de ces roches de passage.

Les localités où se montrent plus abondamment les diverses variétés de granit, au nord de la Loire, en commençant dans l'Ouest du département, sont : le Croisic, Batz, Guérande et ses environs, jusqu'à l'approche de Piriac, dans le Nord-Ouest ; et les carrières de Saint-Servais, dans le S.-E., celles-ci se montrant en partie stratifiées. Des amas de la même roche se montrent çà et là, associés au gneiss, au Nord de Guérande jusqu'à Herbignac. Dans quelques parties de la Grande-Brière, ainsi qu'au Sud de Saint-Nazaire, souvent elles sont stratifiées et passant au gneiss, ce que nous indiquons à la carte par quatre points réunis pour le gneiss granitoïde. Le granit se rencontre au Sud de Pontchâteau, à Besné, Savenay et dans les environs de Lavau. On le suit dans le Sud de Vigneux, dans Orvault et ses environs, et Chantenay. On remarque deux éruptions de granit dans le schiste argileux, au Nord du schiste maclifère, à l'Ouest et près Nozay ; ces deux derniers sont les plus écartés vers le Nord. Il se trouve un troisième point dans le même cas, au Sud-Est, près Mésanger.

Les autres localités de granit, au Sud de la Loire, sont à Saint-Viaud, aux environs de Frossay, à Haute-Perche, Arthon, au Sud et au Nord de Vallet, à Legé, Clisson, et dans les environs où cette roche est grandement répandue. Le granit protogine se remarque aux Sorinières.

Les carrières du département en plus grande exploitation sont celles de la Roche et de Lavau sur la Loire ; Besné, Vigneux, Orvault, la Contrie, la Salle-Verte, le Bourg-de-Batz, Miséri, Chantenay.

Jusqu'à présent notre carte indique environ trente-six affleurements où se montre le granit sur le département.

On sait que cette roche est, de nos jours, comme dans la haute antiquité, la pierre monumentale : il y a trois mille ans que les Egyptiens en élevaient les monolithes les plus considérables.

Le granit nantais doit résister aussi à la destruction du temps. Notre industrie le fait beaucoup valoir, soit dans les constructions ordinaires, soit dans les édifices. Le cours Napoléon en possède un échantillon remarquable dans le piédestal de la statue du guerrier Cambronne. Il a été employé dans les trois nouvelles constructions d'églises de notre cité, et principalement dans le beau monument de Saint-Nicolas, où on aime à contempler ces colonnes et ces piliers en granit qui traverseront les siècles avec le nom du digne Pasteur qui les a érigés.

La direction commune des granits et des gneiss, est celle de notre sillon de Bretagne du Nord-Ouest au Sud-Est ; elle est encore la même, et parallèle aux côtes de la Bretagne, dans le Morbihan et le Finistère. Cette disposition générale et concordante des faits, comme la nature des roches sur ces contrées, attestent des perturbations des plus anciennes qui ont produit les érections des roches ignées, lesquelles ont surgi, hérissant de piques et de coteaux gneissiques et granitiques, le sol du département.

Cette direction des roches se continue en Vendée dans des terrains de même nature.

Les variétés de gneiss que nous désignons sont le schistoïde (P), le pétrosiliceux, le leptynoïde (Q) et le granitoïde (R). Ces roches, les plus grandement répandues, passent fréquemment d'une variété à l'autre, en s'associant au granit. Leur intimité présente souvent des aspects très variés.

Les schistes micacés cristallins (O), sont moins répandus que le gneiss, et ils lui sont supérieurs. Ces roches fournissent pour les constructions des palâtres en pierres gigantesques ayant jusqu'à dix mètres de circonférence.

Dans les principales roches éruptives, après le granit, nous comptons*, au Nord d'Ancenis, seize points d'eurite plus ou moins porphyroïdes (T); et, sur le surplus du département, vingt localités d'amphibolite (X), disséminées; cinq de serpentine (U); plusieurs roches trappéennes, vingt-cinq de quartz lydien (✶), dix de diorite et éclogite (V *V*) ces dernières en belles roches souvent remplies de grenats.

Nous voyons, par les détails ci-dessus, que le département est grandement pourvu en roches dures, lesquelles sont encore employées pour paver les villes, comme pour macadamiser les routes, jusqu'aux petits fragments, tout a donc son utilité.

Nous citerons un gisement calcaire jusqu'à présent unique dans le département, et sur lequel notre confrère, M. Lory, a déjà donné une communication à la Société géologique de France. A quatre kilomètres au N.-N.-O. de Montoir, à la Paquelais, dans un gneiss leptynoïde et granitoïde, se rencontre en affleurement, un calcaire marbre cristallin en strates régulières relevées presque verticales. Ce calcaire (Y), des plus anciens, renferme çà et là de nombreuses parcelles de mica. Ce qui est plus curieux encore, c'est qu'il est coupé par des filons de pegmatites à feldspath laminaire blanc et rosé, sans doute contemporain du calcaire dans lequel ces filons, les uns parallèles aux couches, d'autres les traversant obliquement, ont rempli des fissures avant que les strates ne fussent redressées.

Avant de quitter les terrains cristallisés, nous citerons les minerais quils renferment : le gisement d'étain oxydé de Piriac; ceux de plomb sulfuré de Crossac et de

Saint-Herblain, desquels (jusqu'à présent) toutes les exploitations ont eu peu de succès.

Continuant à monter l'échelle géologique, nous arrivons au terrain de transition modifié ; nous passons ce schiste métamorphique (N), étant encore sans traces de corps organique et reposant sur le terrain cristallin dans sa partie Sud, les autres schistes de même nature, qui se renouvellent plus au Nord, seraient le résultat de failles encore à reconnaître. Au niveau supérieur suivant, nous trouverons les marques assurées de la vie.

Le petit nombre de fossiles qui fut trouvé dans le principe, et jusqu'à nos propres recherches, sur le département, était si minime, qu'il était insuffisant pour pouvoir déterminer l'étage de plusieurs de nos dépôts.

Nous possédons aujourd'hui les restes de plus de neuf cents corps organiques, documents authentiques sur la formation de ces terrains. Ils nous permettront d'établir les divers horizons géologiques du sol ; car depuis les progrès de la science paléontologique, ces fossiles sont devenus pour l'histoire de notre globe ce que sont les médailles pour l'histoire des hommes.

PÉRIODE PHYLLADIENNE.

A la suite des catastrophes, en partie plutoniennes, dont nous avons reconnu les grandes masses, nous arrivons au sol qui leur est superposé, lequel forme un horizon géologique très remarquable du terrain de transition ; c'est l'étage phylladique, ou terrain silurien, appartenant aux premières formations neptuniennes (L M). L'exploration de leur couche révèle, pour la première fois, des restes d'animaux et de végétaux qui, des premiers apparus, ont vécu dans cette région. Elle occupe au plus un sixième de la sur-

face du département, dans sa partie Nord. Dans cette partie, on observe un fait de plissement des terrains de schiste argileux ardoisier, ainsi que des grès et quartzites, venant de l'Ille-et-Vilaine et se prolongeant dans l'Est, quelques degrés Sud, où il établit les mêmes couches de ce terrain silurien avec celles de Maine-et-Loire, dont elles sont la continuation directe.

Notre prédécesseur, M. Dubuisson, à qui l'on est redevable de la création du Musée de Nantes, ainsi que des premières explorations minéralogiques sur le département, avait déjà trouvé dans ces couches ardoisières de beaux fossiles des premiers êtres qui apparurent dans ce vieux monde : ils sont de la famille des crustacés et nommés trilobites ; avec eux nous rencontrons quelques mollusques qui ont dû leur servir de nourriture. Nous comptons trente espèces de ces fossiles dans notre terrain silurien.

Ici aucun animal terrestre ne se montre dans cette période si reculée, où nous devons croire que l'atmosphère, encore surchargée d'acide carbonique, ne pouvait fournir l'air vital aux animaux.

Dans ces terrains de transition, de nombreux gisements de fer hydroxydé, exploités à ciel ouvert, occupent une large place. Les forges et fourneaux, au nombre de onze, fonctionnent à Basse-Indre, Couëron, la Prairie-au-Duc à Nantes, la Poitevinière et la Prévostière en Riaillé, Gravatel et trois autres en Moisdon, la Jahottière en Meilleraye, la Hunaudière en Sion (1).

Les carrières d'ardoises que notre carte indique également sont au nombre de quinze. La direction commune de leurs couches, dans l'Ouest du département, est O. 10 à

(1) Nous ferons observer que ces établissements métallurgiques ne sont pas toujours tous en activité.

15 degrés N. E., 10 à 15 degrés S., plongeant de 45 à 50 degrés dans le Sud-Est. Au levant, dans les carrières de Vritz, nous avons trouvé des différences, O. 20 à 25 degrés N. E., 20 à 25 degrés S., formant un angle incliné de 20 à 25 degrés vers le N.-N.-E.

Suivant plus haut l'échelle géologique, en continuant les terrains de transition, nous trouvons dans les communes d'Erbray et de Saint-Julien-de-Vouvantes, dans la partie N.-O. du département, une bande de calcaire marbre de six kilomètres environ de longueur, suivant une direction O. 10 degrés N., E. 10 degrés S., sur 200 mètres environ de largeur, laquelle varie beaucoup. Les couches sont redressées et bouleversées sur tous les sens dans diverses parties aujourd'hui exploitées : celles qui, plus généralement, renferment des fossiles, plongent de 40 à 50 degrés dans le Sud.

Un banc de quartzite du terrain silurien borde en partie la bande vers le Nord; au Sud, le même terrain doit se reconnaître, quoiqu'il soit aujourd'hui couvert d'alluvion : argile, sable et graviers anciens et modernes.

Ce calcaire marbre, le plus étendu du département, appartient au terrain dévonien inférieur, où le terrain silurien qui l'environne paraît se montrer encore dans des parties calcaires marbres cristallins disposées en amas. Ces parties sont distinctes du calcaire dévonien, surtout par les fossiles divers que nous y avons trouvés, lesquels caractériseraient la faune troisième silurienne de M. Barrande en Bohême, avec des espèces qui n'avaient pas encore été trouvées en France.

La partie alluviale argilo-graveleuse, qui recouvre la roche, contient dans quelques-unes de ses parties dix ou douze fossiles dévoniens ; ceux que nous avons recueillis

sur ces localités en général sont au nombre de soixante-douze espèces.

Le marbre parfois cristallin, plus généralement compact, est plus ou moins gris, blanc, noirâtre et veiné de blanc, en chaux carbonatée lamellaire et laminaire, laquelle forme encore çà et là de petits amas. La masse calcaire est associée à de fréquentes couches de schiste argileux bitumineux et calcaréeux, qui quelquefois, a surpris et empâté en forme de brèche des fragments anguleux du calcaire marbre. Ces schistes nuisent beaucoup à l'extraction de la pierre à chaux sur cette contrée, où se trouvent les exploitations de ce genre les plus considérables du département.

D'autres couches dévoniennes se rencontrent entre Ingrande, Ligné et les bords de la Loire. A deux kilomètres au S.-O. de Saint-Géréon, commence une couche de schiste modifié qui s'appuie sur le micaschiste au S. En avançant vers le N., se montrent un banc de quartzite élevé au-dessus du sol, dit pierre milière, puis des schistes argileux enveloppant des calcaires marbres en amygdaloïdes. Le premier de ces points, le plus au S. sur la rive droite de la Loire, est les Brulis (K), situé à deux kilomètres et demi à l'Ouest d'Ancenis. Ce même niveau géologique, en schiste et en calcaire, se répète sur le territoire de Bouzillé et de Liré, communes situées hors du département, sur la rive gauche du même fleuve, où nous n'étendons pas nos recherches géologiques que nous devons réduire aux limites de la Loire-Inférieure. Les fossiles plus généralement rencontrés quoiqu'en petit nombre jusqu'à présent, dans ces dépôts, appartiennent au terrain dévonien inférieur.

A demi kilomètre au Nord-Est des Brulis, la zône schisteuse enveloppe un second point de calcaire marbre (j); à l'Ecochère, où la roche grise ou rosée, est souvent mélangée de feuillets de schiste verdâtre. Ce dépôt est

considéré comme dévonien moyen par M. le docteur Bureau, qui a trouvé sur les lieux quelques bons fossiles qui présentent des signes caractéristiques d'un niveau supérieur à celui des Brulis.

Ces roches généralement dirigées O.-N.-O., E.-S.-E., sont grandement relevées vers le Sud-Ouest et plongent communément d'une inclinaison de 15 à 30 degrés dans le N.-N.-E.

En contact de ces dernières roches, nous figurons également sur notre carte, au Nord d'Ancenis, une étendue de schiste argileux (J), lequel, ainsi que les dépôts calcaires cités, n'ont pas été indiqués sur la carte géologique de France. Nous y avons trouvé, dans la partie voisine d'Ancenis, ainsi que dans l'Est près de la Loire, de nombreuses empreintes de coquilles toutes lisses et acéphalées, peu distinctes; on y reconnaît cependant des formes de *Mytilus* et de rares tiges de plantes. Ce niveau, au-dessus de l'horizon moyen de l'Ecochère, serait la base du terrain dévonien supérieur, lequel, vers sa limite Nord, plonge dans le N.-N.-E. de 40 à 45 degrés, dans la même direction des précédents.

Au Nord des schistes ci-dessus apparaît la continuation de couches dans de grandes proportions: c'est le grès argileux dit grauwacke, avec des poudingues quartzeux, et d'autres à rognons argileux; ces roches, en partie superficielles, montrent en affleurements quelques vestiges de schiste anthraciteux, et, rarement, des empreintes de plantes dispersées dans toute cette zone de roches, évidemment, ici, dévonienne supérieure. A l'Est de Mouzeil, elle enveloppe en partie le dépôt calcaire marbre de Cop-Choux (h). En ce lieu, M. le docteur Bureau a trouvé de nombreux fossiles caractéristiques du dévonien supérieur, qui lui ont fourni les éléments d'un travail

très intéressant sur l'existence de trois étages du terrain dévonien de la Basse-Loire (1). Le calcaire de Cop-Choux a pour contact au Nord, un schiste argileux micacé, puis le quartzite de l'Angellerie et un grès argileux. Enfin apparaissent les couches charbonneuses du terrain dévonien supérieur (G), lesquelles ne forment qu'un seul et même étage avec la zone précédente de grès argileux que nous avons citée. Les empreintes de végétaux que l'on y remarque sont les mêmes que celles des schistes houillers plus généralement anthraciteux. Le fait n'est plus douteux: MM. Viquesnel et Bureau l'ont observé des premiers. Divers passages de ces zones intimement réunies montrent les roches en stratifications concordantes, les schistes et les grès houillers alternant avec le grès argileux. Enfin les empreintes de végétaux fossiles, généralement répandues dans le terrain anthraciteux, sont pareilles à celles qui se trouvent dans le grès argileux grauwacke, et ne sont plus les espèces des végétaux qui caractérisent la période houillère beaucoup supérieure aux couches charbonneuses de l'étage dévonien qui nous occupe.

Ces dernières forment une longue bande de charbon anthraciteux venant de Doué en Anjou, dont le soulèvement est dû aux eurites: elle traverse de l'Est à l'Ouest, la moitié de la Loire-Inférieure où elle est exploitée à Montrelais, Mouzeil, les Touches et Languin, là elle finit dans le Nord-Ouest de Nort.

Deux autres gisements anthraciteux (G), non exploités, se rencontrent sur le département, ceux-ci sont au Sud de la Loire: le premier à l'Efféterie, hameau dépendant de la commune de Saint-Mars-de-Coutais, situé sur la rive

(1) Bulletin de la Société géologique de France, 2e série, t. XVII, p. 789.

Ouest du lac de Grand-Lieu ; le second à Malabrit, au Sud-Ouest de Vieillevigne, où notre compatriote, M. Audouy, a fait sur cette mine les premières recherches en 1837. La direction de ces deux points, assez écartés l'un de l'autre, est Nord-Ouest et Sud-Est. Les diverses empreintes de végétaux, tels que le *Pecopteris aquilina*, divers *Nevropteris*, et autres que nous y avons trouvés et recueillis, n'appartiennent pas à la flore dévonienne; cette dernière flore, toute différente, d'une zone bien supérieure à la première, rattache ces deux gisements à la période houillère proprement dite, laquelle se répète en Vendée, assez généralement dans la même direction.

On sait que la période houillère, d'une si grande importance dans l'industrie de l'homme, révèle l'existence de nombreux végétaux qui prospéraient dans ce vieux monde auquel remonte leur origine, et y atteignaient des proportions gigantesques, sous une température tellement élevée, qu'elle donnerait la mort à la plupart des végétaux de nos jours.

Dans cette période, les arbres comme les plantes étaient à l'état sauvage. Cette végétation monstrueuse du monde primitif n'était point encore celle que la divine prévoyance du Créateur destinait à l'homme; car elle ne produisait ni les fruits ni les fleurs.

Jusqu'ici les terrains se sont succédés suivant l'ordre géologique sans interruption; mais en montant dans l'étage secondaire, le département est dépourvu des terrains permiens, de trias et jurassique, formant plus des trois quarts des terrains secondaires.

Une partie supérieure du terrain secondaire (F) se trouve cependant dans la forêt de Touvois, c'est un terrain crétacé, étage cénomanien, où nous avons recueilli environ quatre-vingts espèces de fossiles ayant pour la plupart leurs analogues dans la Sarthe.

Ici une nouvelle lacune se présente : la craie blanche, si commune, en remontant la Loire, en Touraine, manque dans le département.

Au-dessus, nous arrivons au calcaire stratifié de la troisième époque géologique. Le terrain tertiaire, sa partie inférieure ou *éocène* (E), est représenté sur seize points dans le département. Les plus étendus sont Machecoul, l'Ilot du Four, la Banche, Campbon et Arthon, lesquels nous ont produit environ deux cent cinquante espèces fossiles, dont beaucoup sont identiques avec celles du bassin de Paris.

A l'horizon suivant de l'étage tertiaire sont les couches moyennes ou *miocène* supérieures (D), représentées sur dix-huit localités. Les deux plus importantes sont Vieillevigne et le Loroux-Bottereau. Souvent ce ne sont que de petits lambeaux épars à l'état de faluns, parfois comblant des excavations dans le granit, ainsi restés dans des bas fonds, et dont les parties supérieures et étendues, qui souvent devaient les réunir, ont été dénudées dans les catastrophes illuviennes. Les couches *miocène* supérieures nous ont produit environ cent quatre-vingts espèces, parmi lesquelles on reconnaît un grand nombre de celles du *Crag* de Sutton en Angleterre, et de Belgique. Aujourd'hui nous comptons quarante dépôts calcaires sur le département.

Les couches tertiaires supérieures ou *pliocène* manquent, ainsi que le calcaire d'eau douce. Nous arrivons aux formations erratiques, la période alluviale du terrain quaternaire, le *Diluvium* inférieur (C), dont les eaux labourèrent de leur courant la surface terrestre, et où les efforts de la science actuelle tendent grandement à trouver l'apparition du genre humain. Les traces de cette période se rencontrent sur beaucoup de lieux de la Loire-Infé-

rieure. Nous citerons les couches graveleuses de la forêt de Touvois, d'autres avec galets quartzeux, de la Chevrolière, de l'Hermitage, près Remouillé, enfouies, avec des polypiers et des coquilles à l'état siliceux, anciennement arrachés aux terrains crétacés, les blocs erratiques en grès roulés dans le *Diluvium* et déposés à Remouillé, les érosions des roches granitiques de la Pouzinière, près Aigrefeuille.

Le niveau supérieur de cette grande période appartient aux dernières alluvions dites modernes et actuelles. Elles nous sont représentées d'abord par les marais tourbeux (B), sur environ douze localités du département, et ensuite dans le voisinage de la mer, par les dépôts fluviatiles et marins des marais salants (A) devenus des richesses pour le pays. Viennent les alluvions fluviatiles des sables fins et d'argile, qui ont formé l'exhaussement progressif du sol sur tant de localités. Elles ont doté le département de fertiles prairies, principalement dans la vallée de la Loire où ces dons du fleuve, plus apparents, se montrent partout sous nos pas.

Nous terminons cet exposé rapide des formations erratiques, par ce dernier horizon du diluvien supérieur, qui était jusqu'à présent reconnu comme étant celui qui avait reçu l'homme. Mais de nombreux faits recueillis feront approfondir sûrement ce fait mystérieux, en conduisant la science à une solution plus certaine, laquelle fixera sans doute au *Diluvium* inférieur l'apparition du genre humain sur la terre.

CORRESPONDANCE
DE LOUIS XIV
Avec le Marquis AMELOT, son Ambassadeur en Portugal,
1685-1688

Publiée et annotée par le B^on^ De Girardot.

MARIAGE DU ROI D. PEDRO II.

PRÉFACE.

L'événement le plus connu de l'histoire portugaise est la Révolution de 1640. Ce réveil d'une nationalité vivace rendit à l'antique Lusitanie son indépendance et replaça la couronne dans la royale famille de Bragance, aidée des sympathies actives de la France, de l'Angleterre et de toutes les puissances rivales de la maison d'Autriche.

Il fallait tout créer pour le nouveau royaume appauvri par « les soixante années de captivité » sous le joug de la mourante dynastie autrichienne, finances, armée, flotte, arsenaux. Lorsque l'Espagne voulut reprendre par les armes le royaume séparé, les conspirations vinrent à son aide; mais don Joao IV triompha de tout, et à la fin d'un règne de seize ans (1656), il pouvait prévoir que le Portugal resterait maître de ses destinées.

Sa veuve, dona Luiza-Francisca de Guzman, régente pendant les premières années du règne de son fils aîné, mon-

tra cette même énergie qui avait tant contribué au succès de la Révolution de 1640. Elle soutint avec fermeté la lutte contre les Espagnols, tout en réorganisant le royaume. Mais les dynasties comme les États ont leurs moments de crise. On sait la dramatique histoire de ce roi, don Alfonse VI, marié en 1663 à Marie d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours, qui se vit forcé de se démettre de la couronne le 24 septembre 1667, à l'âge de 24 ans, et de laisser à son frère, don Pedro, la régence et sa femme, dont le premier mariage fut déclaré nul (2 avril 1668) (1).

Cette même année, 13 février, la guerre qui durait depuis vingt-six ans avec l'Espagne, fut terminée par un traité qui assura l'indépendance du Portugal.

Le roi mort à quarante ans, le 12 septembre 1683, son frère prit le nom de don Pedro II.

(1) Philippe, duc de Savoie, roi de Chypre, dit Sans-Terre, né à Chambéry, en 1438, y mourut en 1497. Il épousa Marguerite de Bourbon, puis Claude de Brosses, de Bretagne. Il fut le père de Philiberte, qui épousa Julien de Médicis, frère du pape Léon X, à qui François I[er] donna le duché de Nemours, passé ensuite à Philippe, comte de Genève, souche des ducs de Nemours. Jacques, duc de Nemours et de Genevois, eut d'Anne d'Est, veuve de François, duc de Guise, Henri, duc de Nemours, de Genevois et d'Aumale, qui eut d'Anne de Lorraine, fille unique de Charles de Lorraine, Charles-Amédée, duc de Nemours et de Genevois, mari d'Elisabeth de Vendosme, père à son tour de Marie-Jeanne-Baptiste, mariée à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie et roi de Chypre, et de Marie-Françoise-Elisabeth, reine de Portugal.

Cette princesse était née à Paris, le 21 juin 1646. Sa sœur portait le nom de mademoiselle de Nemours, elle celui de mademoiselle d'Aumale; elle avait été élevée à Paris, au couvent des filles de Sainte-Marie.

Alfonse VI, roi de Portugal (second roi de la maison de Bragance), né le 21 août 1643, mort à Cintra le 12 septembre 1683, fils de Jean IV et de Louise de Guzman, succéda à son père

Il avait de la reine Marie une fille unique, Isabelle, née le 6 janvier 1669. C'est le mariage de cette princesse, âgée de dix-sept ans, et plus tard celui de don Pedro lui-même, devenu veuf, qui donnèrent lieu aux correspondances diplomatiques que nous publions ici.

L'infante Isabelle avait été accordée et même fiancée au duc de Savoie, son cousin germain ; en faveur de cette alliance, les États du royaume avaient révoqué une des lois fondamentales de Lamego, faites en 1145, et qui défendaient aux filles héritières de la couronne de se marier hors du royaume. Le pape avait même accordé la dispense, et la flotte portugaise était venue jeter l'ancre à Nice, pour conduire le duc à Lisbonne. Mais ce mariage se rompit par l'influence, on pourrait dire par la volonté de Louis XIV,

en 1656, sous la tutelle de sa mère, qui mourut le 27 février 1666. Bien qu'élevé par le grand inquisiteur du royaume, ses débauches scandalisèrent Lisbonne. Marié en 1663 à mademoiselle Marie d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours, il n'en continua pas moins sa vie déréglée. La jeune reine irritée s'unit d'intérêt, et, dit-on, d'amour, avec l'infant don Pedro, frère du roi, et Alfonse VI se vit forcé de se démettre de la couronne, le 24 septembre 1667, en faveur de don Pedro que les États proclamèrent régent. Marie fit rompre son mariage avec Alfonse pour cause constatée d'impuissance, et épousa son beau-frère le 2 avril 1668. Cette même année (13 février), la guerre qui durait depuis vingt-six ans avec l'Espagne, fut terminée par un traité qui assura l'indépendance du Portugal. L'ex-roi qui avait d'abord été relégué dans l'île de Tercère pendant huit années, puis ramené en 1675 au château de Cintra, y mourut d'apoplexie, âgé de 40 ans. Son frère Pedro lui succéda.

On peut consulter, pour l'histoire de cette princesse, les *Révolutions de Portugal*, de l'abbé de Vertot, et la *Vie de Marie de Savoie, reine de Portugal, et de l'infante Isabelle, sa fille*, par le Père d'Orléans, de la Compagnie de Jésus. — Paris, chez Pierre Ballard, rue Saint-Jacques, à Sainte-Cécile. MDCXCVI, in-12.

qui voulait marier et maria le jeune duc à sa nièce Anne-Marie de Valois, fille de Philippe, duc d'Orléans, son frère unique, et de madame Henriette-Anne, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Louis XIV était encore dans toute sa grandeur et en paix. Mais il suivait avec persévérance la politique extérieure qui est la tradition de la France à toutes les époques de son histoire. Il luttait contre la puissance de la maison d'Autriche partout et toujours. Il voulait donner à la jeune Infante un mari de sa maison pour l'établir sur le trône de Portugal; il voulait surtout en éloigner les princes qui étaient inféodés à la maison d'Autriche. La guerre, un moment calmée sur les champs de bataille, se continuait dans la diplomatie. Le grand roi ne prévoyait pas alors l'étrange fortune qui devait donner à son petit-fils la couronne d'Espagne, et il s'opposait énergiquement à tout ce qui pouvait tendre de près ou de loin à y réunir le Portugal. Quelle autre politique il eût suivie, s'il eût pressenti dès-lors que son petit-fils allait ceindre cette couronne, et que le Portugal servirait d'étape à tous les ennemis conjurés contre sa grandeur et aiderait à compromettre la nouvelle dynastie bourbonienne!

Mais en 1683 la politique naturelle de la France était bien de combattre l'influence des Espagnols et des Impériaux à Lisbonne, et de donner à l'héritière des Bragance un mari français ou au moins allié de la France.

Malheureusement pour cette politique, c'était depuis la fin de la guerre de l'indépendance un système en faveur dans la noblesse et dans le haut clergé de Portugal de s'allier à l'Espagne et d'y chercher un appui qui paraissait le plus naturel. On voit en lisant les notes remises aux ambassadeurs sur le personnel de la cour de Lisbonne que le parti français y était le moins nombreux. L'influence espagnole y prédominait; on allait jusqu'à supposer chez le

roi le dégoût de sa royauté et le désir de laisser la maison de Bragance sans héritiers dans la ligne directe pour préparer la réunion des deux couronnes. Mais on dut voir que c'était là un de ces bruits mensongers qui circulent autour de tous les trônes, quand don Pedro remarié eut successivement six enfants.

Le mariage de l'Infante rencontrait encore d'autres obstacles, croyait-on, dans l'ambition du comte d'Oropesa, premier ministre du roi d'Espagne, et dans celle du duc de Cadaval, premier ministre à Lisbonne, l'un et l'autre issus de la maison de Bragance, et qui avaient bien quelque intérêt à laisser éteindre la branche aînée pour recueillir son royal héritage. On prétendait aussi que l'obligation de lui rendre les deux millions de dot de sa mère faisait reculer le Conseil d'Etat devant tout projet d'alliance pour la jeune princesse.

Malgré tous ces bruits connus à Versailles, Louis XIV espérait donner au Portugal un futur roi de son choix et même de sa famille, « pour rendre le Portugal à la maison » de France, dont celle de Portugal était sortie depuis six » cents ans, des premiers ducs de Bourgogne, en la per- » sonne du comte Henri, père d'Alfonse Ier. »

C'est dans ce sens que l'abbé de Saint-Romain avait été accrédité auprès de don Pedro II. Ses instructions lui recommandaient de s'appuyer sur la reine que ses instincts et son origine portaient vers la France, et de s'aider de son influence pour faire agréer le prince de la Roche-sur-Yon ou le comte de Vermaudois.

Les autres prétendants étaient le prince de Neubourg, le prince de Bavière, le prince de Toscane, et en dernière ligne le prince de Parme.

Cette négociation matrimoniale se compliqua bientôt par la mort de la reine Isabelle de Savoie (27 décembre 1683). Il fut désormais question de marier et le roi et l'infante.

Louis XIV voulut alors donner à la fois au roi une princesse, à l'infante un mari de sa race.

L'ambassadeur marquis Amelot fut chargé d'obtenir ce double résultat.

La maison d'Autriche voulait donner pour reine au Portugal la princesse de Neubourg, sœur de l'impératrice d'Allemagne, pour mari à l'infante et roi éventuel à Lisbonne le prince Charles de Neubourg, frère de la future reine.

C'est entre ces deux influences considérables que se débattait le roi de Portugal, intéressé à ménager son ancien ennemi et à assurer la paix sur son unique frontière, intéressé à ménager le puissant monarque qui dictait encore des lois à une partie de l'Europe, et qui avait aidé le Portugal dans sa guerre d'indépendance.

Avant de suivre pas à pas cet imbroglio diplomatique, il en faut connaître les principaux personnages.

Il n'y a rien à dire sur Louis XIV ni sur la reine de Portugal, qui a disparu de la scène quand M. Amelot arriva à Lisbonne.

Seulement le lecteur qui prendra la peine de suivre et par le détail toute cette correspondance, y verra un Louis XIV peut-être différent de celui qu'on est habitué de voir dans l'histoire d'ensemble.

Certainement on lui trouve toujours le fier sentiment de la domination française, la volonté d'établir son influence à la cour de Lisbonne, d'y annuler celle de la maison d'Autriche ; mais avec quelle prudence, avec quelle réserve ! Quelles recommandations sans cesse renouvelées à l'ambassadeur de ne jamais se mettre dans le cas d'une rupture. Quand les combinaisons défavorables à ses vues semblent avoir le plus de chance de réussir, le roi ne procède que par des insinuations bien éloignées de la menace. Quand il menace, c'est d'exiger ce qui lui est dû pour les frais de la

guerre de l'indépendance ; il parle de son mécontentement, mais il ne met jamais en avant le dernier argument des rois de sa sorte. Il cherche surtout à amener des incidents dilatoires pour gagner du temps. Pendant près de quatre ans il ne se départ jamais de cette modération. Les prétendants de sa famille sont repoussés quelquefois même d'une manière blessante ; il recommence avec patience à négocier pour d'autres alliances ; toutes lui paraissent préférables à celle de Neubourg. C'est pour celle de Neubourg que le roi don Pedro se décide ; il ne rompt pas, il négocie encore pour marier l'Infante à un prince français, puis au prince de Toscane, puis au duc de Modène, toujours avec la même modération. C'est, nous le répétons, un tout autre Louis XIV que le roi de la guerre des peintres, des graveurs, des statuaires et de la légende. Et cependant le temps des désastres n'est pas encore venu pâlir les rayons du soleil vieilli de Versailles.

C'est que Louis XIV sentait bien la vraie politique, celle qu'un ministre orateur exposait naguère au Sénat, lorsqu'il disait dans une discussion qui restera célèbre :

« Nous n'en sommes pas à cette prétention insensée, qu'un homme pratique ne saurait admettre, de vouloir seul trancher les questions et imposer à tous sa volonté, sans tenir compte ni des intérêts ni des résistances de chacun. Présumer beaucoup de la force et de la prépondérance de la France est un bon et noble sentiment, un sentiment national, et il est bien de croire que la volonté de la France prévaut et doit prévaloir dans la sphère de ses grands et légitimes intérêts politiques ; mais il y a deux manières de réaliser cette prépondérance : ou par la prudence, la constance, la fermeté et la force de la raison : ou par la force brutale. Ce dernier moyen est, selon moi, le plus mauvais et le plus dangereux de tous. »

Le roi don Pedro, au dire de l'anglais Southwel (1), était doué d'un tempérament robuste et vigoureux, d'une taille élevée, d'une force prodigieuse et d'une grande activité de corps. Il avait la conception prompte, l'esprit solide et pénétrant... le regard grave et décent, et où ne se remarque rien de hautain, mais un air de modestie peu ordinaire aux personnes de son rang. Le même historien dit aussi que don Pedro était sensible et pensif, qu'il avait un étrange penchant à la mélancolie.

Don Pedro avait une nombreuse maison, mais il n'exigeait d'elle aucun service. Il aimait la solitude et pendant son veuvage mangeait seul; pendant une maladie de huit mois qui le tint enfermé dans son appartement, il avait pris l'habitude qu'il conserva depuis, de se faire apporter son dîner tout entier dans un panier d'osier, qu'un homme portait sous le bras.

Le portrait de l'Infante nous a été tracé par Amelot, en ces termes :

« L'infante Isabelle de Portugal vint au monde le 6 janvier 1669. Elle est aussi grande qu'une femme le peut estre sans l'estre trop. Sa taille est extrêmement fine, et la plus belle du monde. Elle commence à prendre un peu d'embompoint qui lui manquoit. Elle est blanche et a les couleurs du teint vives : elle ne peut s'empescher de mettre du rouge, comme toutes les Portugaises. Ses yeux sont tout des plus grans, vifs, quoique pleins d'une petite langueur qui plaist, et parfaitement beaux. Le tour de son visage est ovale et fort agréable, le nez bien fait, les dents blanches et fort saines : mais celles d'en haut un peu

(1) Relation de la Cour de Portugal sous don Pedro à présent régnant.

séparées : lés levres d'un bel incarnat. Sa bouche n'est ni des plus petites ni des mieux façonnées. Ses cheveux sont d'un blond cendré, bien plantés et très grande quantité. Elle a avec tout cela un parfaitement bon air, et de la fierté repandüe dans toute sa personne. Sa voix ne repond pas à tant d'agrémens, elle est un peu claire, et c'est je croy pour cette raison que cette princesse affecte de parler fort bas dans ses audiences. On dit pourtant que dans le particulier le son en est plus naturel. L'Infante a de l'esprit, du bon sens et de la discrétion. Elle est capable de discernement, et de connoistre des interests. Elle a assurement de l'inclination pour la France, et auroit souhaitté d'y estre établie, ou que son mariage au moins se fist avec l'agrément et par l'entremise de sa Majesté. Cela n'empesche pas qu'elle n'ait beaucoup d'amour pour son païs, et qu'elle ne soit un peu tournée à l'indolence des Portugais. Elle se laisse aisément conduire, et n'a pas assés de fermeté pour faire ce qu'elle connoist elle mesme qui convient à ses interest. Elle est naturellement timide, elle ne peut surmonter la crainte qu'elle a toujours eüe du Roy son père, et elle n'a jamais sû se familiariser avec lui; Elle ne l'aborde qu'avec les cérémonies portugaises, et les résolutions qu'elle a faites en de certaines occasions de lui parler, s'évanouissent lorsqu'elle le voit. Elle n'ose presque lui demander aucune grâce, et on la mise sur le pied de ne jamais recommander aucune affaire aux Ministres, sous le prétexte que sa recommandation doit estre recüe comme un commandement, et qu'ainsi ce seroit manquer au respect que de la refuser, ou s'exposer à violer souvent les règles de la justice en lui accordant ce qu'elle aurait souhaité. Au reste quoi qu'elle soit naturellement fière, elle a de la bonté pour ses domestiques; Elle est libérale et a les

inclinations fort nobles: mais elle n'a la disposition de rien, et c'est le duc de Cadaval qui ordonne de tout chés elle, et qui en rend compte au Roy. Elle aime à estre toujours fort parée et est charmée de tout ce qui sent la grandeur. Elle a pris à tâche depuis l'arrivée de la Reyne de faire plus d'accueil et d'honnestetés aux dames portugaises qu'auparavant, et sa Cour par cette raison est beaucoup plus grosse que celle de sa belle-mère. Le Roy la traite avec de grands égards, et lui dit souvent des flatteries. Elle a sa maison et ses officiers comme la Reyne, et on lui rend les mesmes honneurs, comme à l'heritière jurée du Royaume; le Roy qui la connoist est bien aise de la repaistre de cette fumée, bien qu'elle ait esté instruite des véritables interests de ce Prince pour ce qui la regarde, et qu'elle ait ressenti les difficultés qu'il a fait naistre pour rompre en dernier lieu le mariage du prince de Florence, tout ce que je viens de dire de la manière dont elle est traittée ne laisse pas de contenter sa gloire. Elle s'accoutume par là plus aisément à la nécessité d'avoir patience. Son naturel la porte à éloigner de son esprit tout ce qui lui peut causer du chagrin et l'obliger à des soins: elle est bien aise de se tromper elle mesme, et enfin elle n'est que très médiocrement inquietée de l'incertitude de l'avenir. Le Père Pomereau qui est homme d'esprit, sage, et véritablement attaché à cette Princesse, n'a pas manqué de lui faire connoistre ce qu'elle devoit espérer ou craindre, il lui a donné dans les occasions les conseils dont elle avoit besoin tant qu'il a cru qu'ils pouvoient la soutenir et la mettre en estat de s'aider elle mesme. Mais elle n'a jamais eu la force de les suivre, et ce Père voyant ses soins inutiles prend à présent le parti de la laisser joüir d'une tranquilité qu'il troubleroit sans fruit. Il fait depuis un an

tous ses efforts pour obtenir d'elle la liberté de se retirer. Mais l'Infante qui l'estime et qui a une entière confiance en lui ne peut s'y résoudre, et elle regarde comme une chose peu honorable pour elle qu'un homme qui lui est attaché la quitte. Les revenus de cette Princesse vont à deux cent mille livres, et sont les mesmes qu'on lui avoit assignés lors du mariage de Savoye. »

Voici ce que dit de cette jeune princesse son biographe, le Père d'Orléans :

« L'Infante nasquit à Lisbonne le sixième de janvier, feste des Rois, l'an mil six cens soixante-neuf, et fut nommée Isabelle-Louise par le Roy très-Chrestien son parrain. On vit à sa naissance paroistre une nouvelle étoille, qui avait un brillant particulier, mais qui ne parut qu'en Portugal, et dont le cours fut de peu de durée. Ce phenomene fit faire beaucoup de faux horoscopes, par des gens qui voulant plaire, ne regardoient ce nouvel astre que par sa lueur, et non par le peu de temps qu'il dura. Car tous ces horoscopes promettoient que la Princesse brilleroit dans le monde avec un éclat extraordinaire, et qu'elle brilleroit long-temps. Il eust esté naturel de pronostiquer qu'elle n'y feroit que paroistre, et qu'après avoir attiré sur elle les yeux de la Cour et peuple, tout d'un coup elle s'éclipseroit.

» Il est difficile de dire si ce fut la nature ou l'éducation qui contribua le plus à former une personne si accomplie; ce qu'on estime tant dans le sexe, la bonne grace et la beauté, estoient à tous ceux qui voyoient l'Infante de grands sujets de l'admirer : mais on peut dire que ce n'estoient-là, que les moins estimables présens que luy avoit fait la nature. Elle avoit l'esprit éclairé, facile, capable de toutes choses, la compréhension vive et

aisée, la mémoire excellente, l'imagination belle, le naturel doux et docile, et fait exprès pour recevoir les impressions de la vertu. Toute petite qu'elle estoit, il paroissoit en elle de la grandeur, de l'amour de la gloire, et un petit excès de fierté, que la Reine ne desaprouvoit pas, et qu'elle disoit estre de grand usage aux personnes faites comme l'Infante. »

C'est encore Amelot qui nous donnera le portrait de la princesse de Neubourg devenue Reine de Portugal.

« Marie Sophie Princesse Palatine aujourd'hui Reine de Portugal, est née le 6 août 1666. Elle est grande d'assés belle taille, et fort blanche. Ses traits n'ont rien de désagréable : mais son air est contraint, et sa phisionomie peu spirituelle. Outre l'allemand et le latin, elle parle italien et françois passablement bien. Quoiqu'elle ait de la piété son humeur est rude, et elle traite avec hauteur les personnes qui la servent. Elle a peine à s'assujetir aux coutumes portugaises, et demande quelque fois, si elle n'est pas Reyne pour faire ce qu'il lui plaist. Ses divertissements ordinaires sont de s'enfermer avec des servantes Allemandes, de faire avec elles de petits repas, et de travailler de ses propres mains à des ragouts allemans dans une cuisine qu'elle a fait faire exprès dans son appartement. Ces manières qui choquent extrêmement la gravité portugaise, ne lui attirent nullement le respect de sa Cour. Elle craint terriblement le Roy son mari, et comme elle a pris d'abord le parti d'une entière soumission, sans murmure suivant les instructions de l'Electeur son père. Elle a commencé de bonne heure à recevoir des chagrins. Dom Pedro qui est ravi de prendre ascendant sur ceux qui ne savent pas lui tenir teste, ne l'estime, ni ne la considère, il ne se contraint nullement pour elle, badine

mesme souvent en sa presence avec des noirs qui le servent à la chambre, et lui dit quelquefois des duretés : Du reste il lui laisse assés de liberté, et ne lui fait pas l'honneur d'en estre jaloux. Elle n'est informée de rien, n'entre dans rien, n'est bonne à rien, aussi personne ne ne s'attache à elle, et il n'y a pas d'apparence qu'elle se puisse mettre dans la suite sur un autre pied. Elle a fait beaucoup d'avances à l'Infante dans la vüe de la prevenir en faveur du prince Charles de Neubourg, et la Princesse qui les reçevoit d'abord assés froidement commence à y repondre avec plus d'ouverture. L'Electeur Palatin a fort recommandé à sa fille de se defier de tout ce qui était françois. Elle n'a de confiance et ne prend conseil, que d'un jésuite allemand son confesseur, qui n'est pas un fort habile homme. Ce religieux a avoué que la Cour Palatine avoit esté fort mal informée de ce qu'étoit le Portugal, et qu'ils ont esté absolument trompés sur la richesse et la puissance du Royaume, aussi bien que sur l'humeur et la santé du Roy. Les revenus d'une Reyne de Portugal, sont reglés à cent soixante mille livres, dont elle dispose absolument; Elle n'en a guères de reste, cela suffisant à peine pour les dépenses de sa maison, et pour son entretien, et elle ne doit s'attendre à aucune gratification extraordinaire du roy Dom Pedro, qui bien loin de cela, demandoit souvent à la feüe Reyne quelques pistolles à emprunter qu'il ne lui rendoit jamais. »

Après la famille royale, le personnage le plus considérable de cet épisode de l'histoire portugaise est le duc de Cadaval, premier ministre du roi don Pedro.

Tout semblait dépendre de lui, qui seul pouvait approcher le Roi. Il paraissait assez favorable à l'influence française, mais il projetait le mariage de son fils avec la

fille du duc d'Arcos, espagnol, et par là subissant l'influence de la maison d'Autriche. L'ambassadeur français devait tâcher de l'entraîner de son côté par la persuasion, et s'il était nécessaire d'en venir là par l'offre d'une pension de dix mille écus, enfin s'il ne réussissait pas à le gagner, il devait chercher à le renverser.

Il faut peut-être ne tenir compte que dans une certaine mesure de l'opinion de l'ambassadeur sur ce Ministre, son antagoniste. Nous donnons néanmoins à titre de renseignements le portrait qu'il en a écrit.

« Dom Nuno Alvarez de Mello, marquis de Ferreira et duc de Cadaval est sans contredit le plus grand seigneur du Royaume. Il est de la maison de Bragance et parent, mais dans un dégré fort éloigné, de la branche aisnée qui règne depuis quarante huit ans en Portugal. Il a de grans biens et en amasse tous les jours, par son extrême économie, et par les grâces qu'il obtient de la Cour. Il est le seul Duc qu'il y ait présentement en Portugal. Il est Général de la cavalerie et Mestre de camp général de l'Estramadure. Il est grand maistre de la maison de la Reyne, comme il l'estoit de la deffunte, et cela ne l'empesche pas d'estre chez l'Infante sur le même pied qu'auparavant, c'est-à-dire de gouverner toute sa maison. Il entre à toute heure chez elle, et a un passe partout qui ouvre toutes les portes des appartements ce qui pourroit sembler étrange, mesme dans un païs ou les femmes ne seroient pas aussi reservées qu'en Portugal. Le Duc est âgé de cinquante ans, et paroistroit assés bien fait si la simplicité basse et mal propre qu'il affecte en toute sa personne ne le défiguroit pas étrangement. Il a la réputation de n'estre pas brave, et n'a jamais fait qu'une campagne où il n'aquit pas d'honneur. Il

craint terriblement la guerre, parce qu'il en a les principales charges. On ne peut pas nier qu'il n'ait de l'esprit et quelque connoissance des affaires du monde, qu'une longue expérience ou pour mieux dire une routine lui a acquise sans études et sans politesse. Il ne manque pas d'adresse pour aller à ses fins, et il y va, pour ainsi dire, teste baissée sans menagement de bienséance, d'honneur et de parole. Il n'a jamais su obliger personne, et n'a presque point d'amis. Il est homme aisé à vivre, et ennemi des cérémonies et de la gravité portugaise. Depuis la mort de la feüe Reyne, qui se repentoit d'avoir contribué à l'avancer, il a redoublé d'assiduités auprès du Roy et de l'Infante, et s'est rendu nécessaire auprès de leurs personnes par des services les plus bas. Les soins qu'il prit pour rompre le mariage de Savoye lui ont attiré beaucoup de grâces du Roy, et une confiance plus intime qu'auparavant. Il a continué depuis avec le mesme succès à éloigner toutes les propositions qui se sont faites pour l'Infante, et il s'est surpassé lui mesme dans la négociation de Florence. Il a d'abord traitté la chose d'une hauteur extrême: il s'est déclaré qu'il verroit plustost tout périr que de céder sur les difficultés qui se rencontroient, et lorsqu'il a vu les obstacles bien assurés et devenus insurmontables dans l'esprit du Roy il a changé du blanc au noir, a donné les mains à tout, et a su se faire un mérite auprès de l'Infante d'un faux zèle qui n'a pas trompé ceux qui étoient dans l'affaire. Depuis la rupture de la négociation et l'arrivée de la Reyne, il n'a pas cessé d'amuser l'Infante tantost d'un façon, tantost d'une autre, et quelque soin qu'on ait pris d'éclairer cette Princesse sur les intentions du Duc, elle est toujours preste a donner dans les pièges qu'il voudra lui tendre, par ses complaisances étudiées, et ses fausses confidences. Tout cela

prouve assés qu'il ne veut point que l'Infante se marie, et cela seroit assés propre à faire croire qu'il a ses vües particulières, quoiqu'il dissimule avec beaucoup d'art : dans l'estat present sa fortune ne peut estre, ni plus grande, ni plus assurée qu'elle est, un mari de l'Infante la reculeroit. Il descend d'un cadet de la maison de Bragance, et est d'ailleurs homme fort crédule sur l'astrologie. On a dit qu'il songeoit à obtenir pour son fils qui n'a que neuf ans, une fille naturelle du Roy qui est du mesme âge. Il a de l'aversion pour la domination castillane autant ou plus qu'aucun Portugais : mais le bien de l'État ira toujours bien loin après ses interests propres, ou pour mieux dire, il n'est gueres capable de songer à l'un que par rapport aux autres. Il a sept enfants de la duchesse de Cadaval d'aujourd'hui qui est sa troisième femme. La première qui étoit portugaise ne lui a point laissé d'enfans; il a de la seconde une fille qui a quinze ou seize ans. »

Après le duc de Cadaval, le personnage le plus considérable à la cour était « Manuel Telles da Silva, comte de Villarmayor, aujourd'hui marquis d'Alegrette et camériste et Veador da Fazenda, deux charges, dont la première lui donne de grandes entrées, et l'autre la disposition d'une partie des finances. Il a depuis quelques années plus de part dans la confiance du Roy que les autres conseillers d'Etat, et l'on peut dire que le duc de Cadaval et lui sont les seuls du conseil qui sont appellés à tout, et qui peuvent le plus appuyer ou éloigner les affaires. Ce ministre est homme réservé, timide, d'une capacité bornée, mais sage, qui sait se ménager auprès d'un prince difficile. Sa principale application est d'observer les sentiments de son maistre pour s'y conformer sans jamais se hazarder à soutenir de proposition

contraire ou douteuse. Il a quelque teinture des belles-lettres, et a commencé à trente-cinq ans à apprendre le latin. La négociation du mariage de la Reyne qui a passé principalement par ses mains, et l'ambassade d'Allemagne augmentent sa considération et lui ont attiré des graces. Quoiqu'il ait toujours affecté de n'estre d'aucun parti, il ne faut pas douter que tout ceci ne lui donne beaucoup de penchant à favoriser un second mariage dans la maison de Neubourg. »

Dans la correspondance de l'ambassadeur, il est souvent question du secrétaire d'Etat.

« Le secrétaire d'Etat n'était proprement que le secrétaire du conseil d'Etat, il n'y avait ni séance ni voix délibérative, et il proposait seulement les affaires de la part du Roy, redigeait les avis par écrit, et en rendait compte ensuite au Roy. Les Fidalgues tenaient cette charge au-dessous d'eux, elle était cependant très-considérable. Le secrétaire d'Etat était le canal par lequel passaient toutes les affaires avant que d'aller au Maistre. Les ministres étrangers s'adressaient à lui et recevaient par lui les réponses. Il faisait seul rapport au Roy, il en recevait les ordres immédiatement et était toujours présent à la dernière résolution des affaires. Enfin c'était une charge d'un très-grand travail, et qui demandait nécessairement la confiance du prince. La véritable place du secrétaire d'Etat dans le conseil était d'être à genoux au bout de la table; mais les infirmités de ceux qui avaient exercé cette charge leur avait fait obtenir depuis le roi don Joao d'avoir un petit banc pour s'asseoir, avec un pupitre. »

Le conseil d'Etat se composait des plus grands seigneurs du royaume, qui n'y arrivaient qu'après avoir passé par les

emplois les plus considérables. Ils étaient en nombre illimité. Don Pedro en avait dix. La plupart des affaires de l'Etat y étaient examinées. On y lisait les lettres des ambassadeurs dans les cours étrangères; il donnait son avis sur les évêchés, les gouvernements et les charges vacantes; l'usage était que la Reine accompagnait le Roi lorsqu'il y assistait. Il tenait une séance par semaine au moins.

Les ambassadeurs étrangers ne traitaient les affaires qu'avec les conseillers d'Etat; rarement ils obtenaient des audiences du roi, dont les réponses alors se tenaient dans des généralités polies, mais vagues.

Le conseil d'Etat, dont le roi don Pedro prenait les avis, se composait de dix seigneurs titrés : le marquis de Gonea, l'archevêque de Braga, le comte d'Ericeira, le comte de Valdereys, le grand inquisiteur, le vicomte de Ponte de Lima, le marquis d'Aronches, l'archevêque de Lisbonne, son frère, le comte de Villarmayor et le duc de Cadaval.

Les notes émanées du cabinet de Versailles divisaient ces seigneurs en amis de l'Espagne ou de la France, plus des premiers que des seconds. L'alliance de la famille d'Aronches, avec mademoiselle de Soubise, la mettait dans les intérêts de la politique française; mais elle y resta peu de temps.

Les Etats ou Cortès étaient composés de membres du clergé, de la noblesse et du tiers état. Eux seuls pouvaient établir de nouveaux impôts et changer les lois fondamentales du royaume. Néanmoins, le Roi ne les réunissait que lorsqu'il lui plaisait. Ils l'avaient été en 1679 pour un projet de mariage de l'Infante, qui avait été reconnue héritière et dispensée de la loi de Lamégo.

La justice se rendait au nom du Roi; les seigneurs n'avaient que la présentation des officiers de judicature. Il y avait deux tribunaux supérieurs, appelés de relations, à

Lisbonne et à Porto. On y jugeait toutes les affaires par écrit.

Le Dezembargo do Paço jugeait les conflits de juridiction, présidé par un grand personnage, assisté d'un regidor : il se composait de six conseillers.

Le conseil des finances, composé de trois intendants, qui présidaient à tour de rôle pendant une semaine, et de six conseillers.

Le conseil d'outre-mer, pour les colonies, présidé par un fidalgue, composé de quatre conseillers d'épée et de deux conseillers de robe.

Le conseil de guerre, composé de six fidalgues, ayant servi à la guerre : ils proposaient les sujets pour les charges militaires.

Le conseil de conscience, composé d'un président fidalgue et de six conseillers ecclésiastiques ou lettrés, chargé de l'examen des nouveaux chevaliers des trois ordres militaires et des différents relatifs aux commanderies et pensions qui en dépendaient.

La junte des trois états, de six conseillers, pris dans les trois ordres, connaissait de quelques affaires concernant la levée des deniers publics et les dettes créées pour le service du royaume.

La junte de commerce, présidée par un fidalgue, avait six membres, pris dans le commerce ou dans la magistrature : elle réglait les convois du Brésil, en retirait les droits, et avait seule le droit d'en faire exploiter les bois.

Le sénat de la chambre, du même nombre de conseillers, réglant les affaires de la capitale, sous la présidence d'un seigneur.

Le Roi nommait tous les membres de ces tribunaux, dont il suivait exactement les avis.

La noblesse, composée d'un seul duc, Cadaval, et de

marquis et de comtes, avait le privilége, comme les grands d'Espagne, de parler au Roi couvert, avec quelques différences. Le Roi disposait en faveur de la noblesse des commanderies, des ordres militaires du Christ, de Saint-Jacques et d'Aviz, et des biens dits de la couronne, qui en avaient été détachés. Il y avait, pour cette distribution, un secrétaire des Mercez, obligé d'être d'une assiduité constante auprès du Roi.

Ce tableau rapide des corps avec lesquels les ambassadeurs de France avaient à traiter d'affaires, se terminera par un aperçu des forces dont disposait alors le Portugal, forces peu considérables quand il avait la paix avec l'Espagne, la seule puissance frontière.

L'armée de terre se composait de dix mille hommes de pied et onze cents chevaux, composant dix-sept régiments d'infanterie et vingt-deux compagnies de cavalerie. En outre, trente mille hommes de milices.

Le marquis de Marialue avait commencé à faire entourer Lisbonne d'une vaste enceinte de murailles et de bastions; mais après une dépense d'un million, M. de Schemberg fit abandonner cette entreprise.

La flotte se composait de sept vaisseaux de guerre, et cinq pour la junte de commerce.

Le revenu était de treize millions de livres, dont plus de la moitié provenait des douanes, de la ferme des tabacs, des convois du Brésil et d'autres droits sur les marchandises.

La liste civile, comme on dirait aujourd'hui, était de deux millions de livres, à prendre sur le revenu des tabacs.

Une flotte de quatre-vingts vaisseaux faisait le commerce du Brésil; un seul celui de l'Inde. Quelques-uns allaient à Angola, au Cap-Vert et aux côtes de Guinée.

Nous avons emprunté à Amelot, marquis de Gournay,

les portraits d'une partie des personnages qui doivent figurer dans la correspondance que nous publions. Dans un autre ouvrage : « *Correspondance diplomatique de Louis XIV avec Amelot, son ambassadeur, à Madrid,* 1705-170, » nous avons réuni ce que Louis XIV, la princesse des Ursins, Saint-Simon, ont dit de ce personnage considérable.

Au moment où Louis XIV vieilli avait à lutter contre l'Europe entière ; quand les races saxonne et germanique, se levant contre lui, s'unirent pour renverser le timide Philippe V, il fallut, à la cour de Madrid, un homme à la fois habile et dévoué, énergique et opiniâtre, qui fût en même temps ambassadeur et ministre. Louis XIV choisit pour cet office le marquis Amelot.

Et, certes, le grand Roi ne pouvait arrêter ses yeux sur un plus digne représentant. Nul n'aurait su mieux qu'Amelot joindre l'intelligence à la fermeté, l'adresse à la bonne foi, la patience à une grande puissance de travail.

Dans cette malheureuse cour divisée dans ses conseils et incertaine dans sa marche, c'est Amelot qui fait tout.

Il s'unit à la princesse des Ursins pour dominer par elle la Reine et Philippe et faire ainsi accepter adroitement les volontés de Louis XIV.

Il dirige les plus importantes affaires ; il ne néglige pas les plus minces détails.

Nous le voyons organiser l'armée, fortifier les places, faire des plans. A l'égard des finances, il apporte l'ordre et la régularité, il arrête les dilapidations, il fait rentrer dans les coffres de l'État les revenus ordinaires distribués auparavant sans règle et employés à toute autre chose qu'à leur destination.

Il est infatigable ; les intérêts des deux monarchies font son unique préoccupation : « Il se tue à force de travailler, » nous dit Madame des Ursins. Et elle ajoute : « Dieu et » son zèle le soutiennent ; sans cela il périrait. Il est » impossible de pouvoir se représenter les perpétuelles » fatigues qu'il a de corps et d'esprit, n'ayant pas le temps » de dormir, ni presque de manger. »

Et Madame des Ursins recommande le fidèle Ambassadeur à la générosité de Louis XIV.

Le Roi, du reste, ne laissait pas de comprendre l'étendue et l'importance des services que lui rendait le marquis Amelot. Il était, si j'ose le dire, touché de son zèle, et lorsque Amelot désespérant de contenter tout le monde et de faire taire ceux qui le calomnient ou qui critiquent sa conduite, commence à perdre la tête, le grand Roi daigne le consoler et le rassurer par de bonnes paroles.

« . . . .

» J'ai esté estonné de lagitation que je voy dans vostre lettre car je suis pour me des Ursins et pour vous comme jestais dans la conversation que nous eusmes tous trois (mot illisible) je pense de mesme et je n'ay changé en rien sur aucune des matieres que nous traistames je ne puis avoir rien dit qui fase douter que vous naiés toutte ma confiance dans les affaires dont vous estes chargé je suis très satisfait de me des Ursins et de votre union. Vous savés comme je l'ai désirée et combien je vous l'ai recommandée elle est absolument nécessaire et je vous y exorte plus que jamais après le témoignage que vous rendés à sa conduite. Ce que vous me dittes de sa reserve me fait plesir et me confirme dans l'amitié que jay pour elle.

» Ne soiés point enpeine de ce qu'on vous mande ny de

ce que l'on escrit en Espagne rien ne saurait vous nuire auprès de moy je voy toutes vos lettres et les responces je ne sais si quelquendroit mest eschapé mais je nay jamais rien veu qui doive vous mettre en lestat ou vous estes je seray encore plus attentif à l'advenir cependant soiés en repos, faittes de vostre mieux ne vous reprochés rien et je seray content je vous le dis encore je suis satisfait de vous et de vostre conduite et j'espère que dans la suittes je vous le feray connaistre vous avés bien fait de vous expliquer à moy et de vous servir de la liberté que je vous ai donnée de mescrire directement.

» Louis. »

A. Amelot.

Ainsi le Roi a pleine confiance en son ambassadeur, il se fie en sa sagesse; il lui demande même des avis et fonde ses décisions sur les conseils qu'il les donnera.

Cela certes est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la grande opinion que le vieux Roi avait du marquis Amelot ; car jusque-là Louis XIV n'avait jamais consulté ses Ministres et il les croyait dignes, non de le conseiller et de l'éclairer de leurs lumières, mais seulement de faire exécuter les décisions que lui seul se jugeait capable de prendre.

Tel était l'homme d'État que le grand Roi avait envoyé à Lisbonne pour y négocier le double mariage du Roi et de l'Infante.

Voici dans quels termes Saint-Simon devant qui si peu de gens ont pu trouver grâce parle de lui : « C'estoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il estoit doux, poli, liant, assez ferme, de plus un homme fort sage et modeste. Il avoit esté ambassadeur

en Portugal, à Venise, en Suisse et avoit eu d'autres commissions au dehors; partout il avoit réussi s'estoit fait aimer et avoit acquis une grande réputation. »

Amelot maria sa fille à Tavannes, l'aîné de sa maison, qui depuis a commandé longtemps en Bourgogne, et dont le frère est devenu Evêque, comte de Chalons, Archevêque de Rouen et grand Aumônier de la Reine. Amelot, illustre par le succès de ses ambassades, et adoré en Espagne, n'avait eu aucune récompense de ses travaux que la charge de président à mortier pour son fils après tant de réputation et de si justes espérances. Il tenta la grandesse dont sa robe l'excluait, pour Tavannes, lors de ce mariage. Il y trouva toute la facilité à laquelle il devait s'attendre de la Cour d'Espagne, que Madame des Ursins gouvernait si despotiquement. Mais le Roi n'y voulut jamais consentir. Ce n'était plus ici le temps d'Amelot. Son mérite avoit trop effrayé, malgré sa sagesse et sa modestie.

Les prétendants à la main de l'Infante étaient:

Le prince de la Roche-sur-Yon, qui devint prince de Conti par la mort de son frère aîné.

Le comte de Vermaudois.

Le prince de Toscane.

Le prince de Parme.

Le fils du Roi de Pologne.

Lorsqu'il fut question du prince de Conti (prince de la Roche-sur-Yon), le marquis d'Aronches, conseiller d'État, dit que si ce prince venait à Lisbonne pour épouser l'Infante, les pavés des rues s'élèveraient contre lui. On sait que le chef de la maison de Conti, Armand de Bourbon, frère du Grand-Condé, avait épousé une nièce de Mazarin.

Les fils issus de ce mariage, Louis-Armand de Bourbon, et son frère, le prince de la Roche-sur-Yon, furent quelque temps en disgrâce. L'aîné, prince de Conti, exilé de la cour pour ses désordres, demanda la permission d'aller faire une campagne en Hongrie; le Roi la lui refusa, en lui faisant dire : « Prenez patience, je vous en ferai voir assez. » Conti prit la fuite, et entraîna avec lui son frère, le prince de la Roche-sur-Yon. On sait l'histoire de leurs lettres saisies, lettres dans lesquelles ils ne ménageaient ni le Roi ni madame de Maintenon.

La mort de l'aîné laissa le nom et la fortune de Conti au cadet; mais ni ce nom ni cette fortune ne purent le faire agréer comme mari de l'Infante. C'est ce prince qui devint le héros de sa branche, fut élu roi de Pologne, sans pouvoir régner à Varsovie, et revint en France mourir d'une maladie de langueur à quarante-cinq ans.

« Sa figure avait été charmante. Jusqu'aux défauts de son corps et de son esprit avaient des grâces infinies. Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, il était encore coquet avec tous les hommes. Il prenait à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise comme au ministre d'État, au général d'armée, et si naturellement, que le succès en était certain. Il fut aussi les constants délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué..... C'était un très bel esprit, lumineux, juste, exact, étendu, d'une lecture infinie, qui n'oubliait rien, qui possédait les histoires générales et particulières, qui connaissait les généalogies avec leurs chimères et leurs réalités, qui savait où il avait appris chaque chose et chaque fait, qui en discernait les sources,

et qui retenait et jugeait de même ce que la conversation lui avait appris, sans confusion, sans mélange, sans méprise, avec une singulière netteté..... M. le Prince, le héros, ne se cachait pas d'une prédilection pour lui au-dessus de ses enfants; il fut la consolation de ses dernières années. Il s'instruisit dans son exil et sa retraite auprès de lui; il écrivit sous lui beaucoup de choses curieuses. Il fut le cœur et le confident de M. de Luxembourg dans ses dernières années..... Il avait l'esprit solide, infiniment sensé; il en donnait à tout le monde. Il se mettait sans cesse et merveilleusement à la portée et au niveau de tous, et parlait le langage de chacun avec une facilité non pareille. Tout en lui prenait un air aisé..... Malgré la crainte servile, les courtisans mêmes aimaient à s'approcher de ce prince. On était flatté d'un accès familier auprès de lui. Le monde le plus important, le plus choisi, le courait. Jusque dans les salons de Marly, il était environné du plus exquis. Il y tenait des conversations charmantes sur tout ce qui se présentait indifféremment..... Ce n'est point une figure, c'est une vérité cent fois éprouvée qu'on y oubliait l'heure des repas. » Et cependant, s'il faut en croire l'auteur de ce brillant portrait, cet homme, dont la cour et la ville raffolaient, cet homme si charmant, si aimable, n'aimait rien. « Il avait et voulait des amis comme on veut et comme on a des meubles. Le monde, dit encore le duc de Saint-Simon, savait pourtant ce qu'il était. On n'ignorait pas qu'il n'aimait rien, ni ses autres défauts; on les lui passait tous, et on l'aimait véritablement, quelquefois jusqu'à se le reprocher, toujours sans s'en corriger. »

Le comte de Vermaudois était ce fils de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, dont la mort, arrivée au milieu de ces négociations de mariage, fit dire à sa mère ce

mot célèbre : « Pourquoi ai-je à pleurer sa mort avant d'avoir eu assez le temps de pleurer sa naissance (1). »

Le prince de Conti, repoussé sous prétexte de la mésalliance de son père, mari de la nièce de Mazarin, le comte de Vermaudois mort, Louis XIV mit en avant le prince de Toscane, fils aîné du grand-duc de Florence, Cosme III de Médicis, ce prince grossier et d'humeur violente, qui s'associait aux haines de sa mère contre son père, et qui épousa, en 1688, Violante de Bavière, sœur de la dauphine.

La grande duchesse de Toscane (morte à 77 ans en 1721), était fille aînée du second mariage de Gaston, frère de Louis XIII, avec la sœur de Charles IV, duc de Lorraine. Très-belle, grande et très-bien faite, bonne et de peu d'esprit, obstinée ; elle épousa, en 1661, Cosme de Médicis, grand duc de Toscane, avec un esprit de retour que rien ne pût amortir. Elle vécut fort mal avec le grand duc, dont la patience et les soins pour la ramener furent continuels, plus mal encore avec sa belle-mère. (Saint-Simon.)

Elle avait trois enfants : l'aîné, Ferdinand, qu'on voulut marier à l'infante Isabelle, et qui épousa une fille du duc de Bavière.

A force d'éclats, elle obtint de revenir en France, sous des conditions sévères que le Roi fit observer rigoureusement. Elle dut vivre dans un couvent hors de Paris, n'y venir que rarement, n'y coucher jamais, ne paraître à la cour que sur l'ordre ou l'autorisation du Roi.

Il n'est mention ici que pour mémoire des trois derniers prétendants à la main de l'Infante : le duc de Modène,

(1) Né en 1667, légitimé en 1669, nommé grand-amiral de France en remplacement du duc de Beaufort, mort en 1683.

François II d'Este, fils de Laure Martinozzi, que sa mère rendait inacceptable aux yeux de la cour de Portugal ;

Le duc de Parme, Reinuce II Farnèse (de 1646 à 1694), ou son successeur François ;

Et le fils du roi de Pologne, Jean III Sobieski.

Voici pour les prétendants à la main de l'Infante. Les princesses proposées au Roi pour lui-même étaient : Anne de Neubourg, qu'il épousa, et dont on a vu le portrait tracé par Amelot ; mademoiselle de Bourbon et les princesses de Lislebonne. Il est une seule fois fait mention de l'une des filles de la princesse douairière de Hanovre.

Mademoiselle de Bourbon était la petite-fille du Grand-Condé, et le Roi promettait d'ajouter à la dot de 100,000 écus donnés par le père, une pension annuelle de 100,000 liv., que le Roi déclarait « ne vouloir donner qu'en cas qu'elle épouse le roy de Portugal, et seulement en faveur de ce mariage, et non d'autres. »

A l'une de mesdemoiselles de Lislebonne, le Roi aurait donné la même pension. Saint-Simon revient plusieurs fois sur ces deux sœurs, dont l'existence avait quelque chose de singulier :

« Mlle de Lislebonne..... étoit une personne douce, belle qui n'avoit d'esprit que ce qu'il lui en falloit pour aller à ses fins, mais qui l'avoit au dernier point, et qui jamais ne faisoit rien que par vues ; d'ailleurs naturellement bonne, obligeante et polie. — Sa sœur, Mme d'Espinoi avoit tout l'esprit, tout le sens et toutes les sortes de vues qu'il est possible ; élevée à cela par sa mère, et conduite par le chevalier de Lorraine, avec lequel elle étoit si anciennement et si étroitement unie qu'on les croyoit secrètement mariés. On a vu en plus d'un endroit de ces mémoires quel homme c'étoit que ce Lorrain, qui,

du temps des Guise, eût tenu un grand coin parmi eux, Mlle de Lislebonne ne lui étoit pas inférieure, et sous un extérieur froid, indolent, paresseux, négligé, intérieurement dédaigneux, brûloit de la plus vaste ambition avec une hauteur demesurée mais qu'elle cachoit sous une politesse distinguée, et qu'elle ne laissoit se déployer qu'à propos.

» Sur ces deux sœurs étoient les yeux de toute la Cour. Le désordre des affaires et de la conduite de leur père, frère du feu duc d'Elbeuf, avoit tellement renversé leur marmite, que très souvent elles n'avoient pas à dîner chez elles. M. de Louvois leur donnoit noblement de l'argent que la nécessité leur faisoit accepter. Cette même nécessité les mit à faire leur cour à Mme la princesse de Conti, d'avec qui Monseigneur ne bougeoit alors; elle s'en trouva honorée, elle les attira fort chez elle, les logea, les nourrit à la Cour, les combla de présents, leur procura tous les agrèments qu'elle put, que toutes trois surent bien suivre et faire valoir, Monseigneur les prit toutes trois en affection puis en confiance; elles ne bougèrent plus de la Cour, et comme compagnie de Monseigneur, furent de tous les Marlys, et eurent toutes sortes de distinctions. La mère âgée et retirée de tout cela avec bienséance, ne laissoit pas de tenir le timon de loin, et rarement venoit voir Monseigneur, pour qui c'étoit une fête. Tous les matins il alloit prendre du chocolat chez Mlle de Lislebonne. Là se ruoient les bons coups: C'étoit à cette heure là un sanctuaire où il ne pénétrait personne que Mme d'Espinoy. Toutes deux étoient les dépositaires de son âme, et les confidentes de son affection pour Mlle Choin, qu'elles n'avoient eu garde d'abandonner, lorsqu'elle fut chassée de la Cour, et sur qui elles pouvoient tout.

» A Meudon, elles étoient les reines: tout ce qui étoit la cour de Monseigneur la leur faisoit presque avec le

même respect qu'à lui ; ses équipages et son domestique particulier étoient à leurs ordres. Jamais M[lle] de Lislebonne n'a appelé du Mont monsieur, qui étoit l'écuyer confident de Monseigneur et pour ses plaisirs, et pour ses dépenses, et pour ses équipages, et l'appeloit d'un bout à l'autre d'une chambre à Meudon, où Monseigneur et toute sa Cour étoit, pour lui donner ses ordres, comme elle eut fait à son écuyer à elle; et l'autre avec qui tout le monde jusqu'aux princes du sang, comptoit à Meudon, accouroit et obéissoit avec un air de respect, plus qu'il ne faisoit à Monseigneur, avec lequel il avoit des manières plus libres, et les particuliers, longtemps si secrets de Monseigneur et de M[lle] Choin, n'eurent dans ces premiers temps pour tiers que ces deux sœurs. Personne ne doutoit donc qu'elles ne gouvernassent après la mort du Roi, qui lui-même les traitoit avec une distinction et une considération la plus marquée, et M[me] de Maintenon les ménageoit fort (1).

. . . .

» M[me] de Lislebonne avoit l'esprit habile, et tout tourné pour faire un grand personnage dans sa maison, si elle eût vécu au temps de la ligue. Sa fille aînée avec un air tranquille et indifférent au dehors, avec beaucoup de politesse, mais choisie, et mesurée, et avec les pensées les plus hautes, les plus vastes et tout le discernement et la connoissance nécessaire pour ne les pas rendre châteaux en Espagne, avoit naturellement une grande hauteur, de la droiture, savoit haïr et aimer, moins de manége que de ménagements et de suite, infatigable avec beaucoup d'esprit, sans bassesse, sans souplesse, mais maitresse

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Cheruel, pages 194, 196, 197, t.

d'elle-même pour se rabaisser quand il étoit à propos, et assez d'esprit pour le faire même avec dignité, et en faire sentir le prix à ceux dont elle avoit besoin, sans les blesser et se les rendre favorables.

» Sa sœur, avec peu d'esprit, souple, et assez souvent basse, non faute de cœur et de hauteur, mais d'esprit, l'avoit tout tourné au manége avec une politesse moins ménagée que sa sœur, et un air de bonté qui faisoit aisément des dupes. Elle savoit servir et s'attacher des amis.

» Leur vertu et leur figure étoient d'ailleurs imposantes. L'ainée très simplement mise et sans beauté, inspiroit du respect; la cadette, belle et gracieuse, attiroit; toutes deux fort grandes et fort bien faites, mais à qui avoit du nez, l'odeur de la ligue leur sortoit par les pores; toutes deux point méchantes pour l'être, et se conduisant au contraire de manière à en ôter le soupçon; mais, lorsqu'il y alloit de leurs vues et de leur intérêt, terribles.

» Outre ces dispositions naturelles, elles en avoient bien appris de deux personnes avec lesquelles elles furent intimement unies, les deux de la Cour les plus propres à instruire par leur expérience et leur genre d'esprit. Mlle de Lislebonne et le chevalier de Lorraine étoient de toute leur vie tellement un, qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent mariés. On a vu en son lieu quel homme étoit le chevalier de Lorraine. Il étoit par conséquent, dans la même union avec Mme d'Espinoy. C'est ce qui les avoit si fort liés avec le maréchal de Villeroy, l'ami intime et très humble du chevalier de Lorraine, et c'étoit par le maréchal de Villeroy que le Roi si jaloux de tout ce qui approchoit Monseigneur, non seulement n'en avoit point conçu contre ces deux sœurs, mais avoit pris confiance en elles, étoit bien aise de ce commerce si intime de son fils avec elles,

et leur marquoit en tout une considération si distinguée, qui dura la même après la mort de Monseigneur; d'où il faut conclure que les deux sœurs, au moins la cadette firent toute leur vie auprès de Monseigneur le même personnage secret à l'égard du Roi que le chevalier de Lorraine se trouva si bien toute sa vie de faire auprès de Monsieur qui gouverna toujours. C'étoit un exemple qu'il étoit à portée de leur confier, et elles de suivre, et dont le maréchal de Villeroy put être aussi quelquefois le canal (1).

. . . .

» Du côté de Monseigneur, leur règne sur son esprit étoit sans trouble. Mlle Choin, sa Maintenon de tous points excepté le mariage, leur étoit dévouée sans réserve. Elle n'oublioit pas que Mme de Lislebonne et ses filles devant tout, leur subsistance, leur introduction dans l'amitié de Monseigneur, le commencement de leur considération à madame la princesse de Conti, elles n'avoient pas balancé de la lui sacrifier sans y avoir été conduites par aucun mécontentement, mais par la seule connoissance du goût de Monseigneur, et l'utilité d'avoir seules d'abord avec lui la confiance de leur commerce après la sortie de Mlle Choin de la cour. Elle avoit été trop longtemps témoin aussi de cette confiance et de cette amitié de Monseigneur pour ces deux sœurs, chez qui il allait tous les matins passer en tiers une heure ou deux avec elles, pour se heurter à elles, pour ne leur demeurer intimement unies, et Mme la duchesse, dont l'humeur égale et gaie et la santé toujours parfaite, la rendit toujours la reine des plaisirs, chez qui Monseigneur s'étoit réfugié, chassé par le mésaise que l'aventure de la Choin d'abord, l'ennui ensuite et

(1) T. V, pages 426, 427.

l'humeur de Mme la princesse de Conti avoit dérangé de chez elle, et réduit aux simples bienséances, Mme la duchesse, dis-je, qui n'avoit ni humeur ni jalousie, et à qui cette habitude et cette familiarité de Monseigneur à venir chez elle n'étoit pas indifférente pour le présent contre les fougues et les sorties de M. le duc et de M. le prince même, et moins encore pour le futur, n'avoit garde de choquer ces trois personnes, les plus confidentes et les plus anciennes amies de Monseigneur. (1) » . . . .

. . . .

« Telles étaient ces liaisons et leurs puissants appuis, lors de l'arrivée de M. de Vaudemont en France, dont ses nièces ne lui laissèrent rien ignorer, et dans lesquelles elles l'initièrent le plus tôt qu'elles le purent. Elles en avoient de grandes avec M. de Vendôme. On a vu ailleurs que le prince de Conti et lui partageoient la faveur et la cour la plus particulière de Monseigneur. Mlle Choin avoit fait assez d'efforts pour rendre entre eux la balance du moins égale. Ses deux amies, qui pour elle ou plutôt pour l'intérêt qu'elles y trouvèrent, avoient abandonné la princesse de Conti en sauvant toujours les apparences tant qu'elles le purent, et toujours assez pour éviter brouillerie, étoient par là même entraînées vers M. de Vendôme. D'ailleurs le sang de Lorraine, si ce n'est par force, ne fut jamais pour aimer, encore moins pour s'attacher au sang de Bourbon (2). »

. . . .

« Mlle de Lislebonne, pénétrée d'une si profonde chûte personnelle et commune (la chûte de Vaudemont, après la découverte de la conspiration tramée en Franche-Comté),

(1) T. V, p. 430.
(2) T. VI, p. 2.

trop sûre de sa situation avec Mme la Dauphine et avec tout ce qui approchoit intimement le dauphin, n'étoit pas pour se pouvoir résoudre, altière comme elle étoit, à traîner dans une cour où elle avoit régné toute sa vie. Son oncle et elle prirent donc le parti d'aller passer l'été en Lorraine, pour se dérober à ces premiers temps de trouble, et se donner celui de se former un plan de vie tout nouveau.

» La fortune secourut cette fée. La petite vérole enleva tout de suite plusieurs enfants à M. de Lorraine, entre autres une fille de sept ou huit ans, qu'il avoit fait élève abbesse de Remiremont, il y avoit deux ans, après la mort de Mme de Salm. Cet établissement parut à l'oncle et à la nièce une planche après le naufrage, un état noble et honnête pour une vieille fille, une retraite fort digne et sans contrainte, une espèce de maison de campagne pour quand elle y voudrait aller, sans nécessité de résidence assidue, ni d'abdiquer Paris et la cour, et un prétexte de l'en tirer à sa volonté, avec quarante mille livres de rente à qui en avoit peu et se trouvoit privée des voitures de Monseigneur et de toutes les commodités qu'elle en tiroit. Elle n'eut que la peine de désirer cet établissement ; tout en arrivant en Lorraine, son élection se fit aussitôt.

» Sa sœur, mère de famille, plus douce et plus flexible, ne se croyoit pas les mêmes raisons d'éloignement ; son métier d'espionne de Mme de Maintenon, dont on a vu d'avance un étrange trait, lui donnoit de la protection et de la considération, dont le ressort étoit inconnu, mais qui étoit marquée. Elle ne songea donc pas à quitter la cour, ce qui entroit aussi dans la politique de sa sœur et de son oncle. Mme d'Espinoy donna plutôt part qu'elle ne demanda permission de Remiremont pour sa sœur, laquelle passa avec la facilité pour eux ordinaire (1). »

(1) T. IX, p. 273.

. . . .

« Plusieurs personnes moururent à peu près en ce même temps (1720) : la comtesse de Lislebonne, qui avoit pris depuis plusieurs années le nom de princesse de Lislebonne, mourut à quatre-vingt-deux ans ; elle étoit bâtarde de Charles IV, duc de Lorarine, si connu par ses innombrables perfidies, et de la comtesse de Cantecroix ; et veuve du frère cadet du duc d'Elbeuf. Il y a eu occasion de parler ici d'elle quelquefois et de la faire assez connoître pour n'avoir plus besoin de s'y étendre ; avec beaucoup de vertu, de dignité, de toute bienséance, et non moins d'esprit et de manège, elle ne cède à aucun des Guise en cette ambition, et cet esprit qui leur a été si terriblement propre, et eut été admise utilement pour eux aux plus profonds conseils de la Ligue. Aussi mademoiselle de Guise, le chevalier de Lorraine et elle n'avoient-ils été qu'un ; aussi donna-t-elle ce même esprit à Mme de Remiremont, sa fille aînée, et Mme d'Espinoy, sa cadette, y tourna et y mit tout ce qu'elle en avoit. Cette perte fut infiniment sensible à ses deux filles, à Vaudemont, son frère de même amour, encore plus dangereusement Guisard, si faire se pouvoit. Aussi logeaient-ils tous ensemble, à Paris, dans l'hôtel de Mayenne, ce temple de la ligue, où ils ont conservé ce cabinet appelé *de la Ligue,* sans y avoir rien changé, par la vénération, pour ne pas dire le culte d'un lieu où s'étoient tenus les plus secrets et les plus intimes conseils de la Ligue, dont la vue continuelle entretenoit leurs regrets et en ranimoit l'esprit, ce que prouvent les faits divers qui ont été rapportés d'eux en tant d'endroits de ces mémoires, et tout le tissu de leur conduite ; ainsi on ne leur prête rien. Mais comme toute impunité, et au contraire toute considération étoit devenue de si longue main leur plus constant apa-

nage, la pension de douze mille livres qu'avoit Mme de Lislebonne, fut donnée à Mme de Remiremont (1). »

. . . .

Telle était la princesse que le roi voulait faire reine de Portugal.

La fierté du grand Roi se révèle par ce passage de ses instructions à son nouvel ambassadeur : « Ledit sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes rencontres la préséance qui est due aux ambassadeurs de Sa Majesté, et maintenir cet avantage même au péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui puisse y donner la moindre attention. »

Le marquis Amelot arriva à Lisbonne le 20 août 1685, et fut reçu avec le cérémonial convenu.

Il trouvait un Roi peu désireux de se remarier, encore moins désireux d'avoir un gendre auprès de lui. Des ministres ou conseillers d'État, plus disposés pour l'alliance espagnole que pour la France, enclins vers un double mariage avec la maison de Neubourg, surtout depuis que l'Electorat l'avait agrandie.

Il n'avait, pour l'aider, que l'ancien confesseur de la Reine, le Père Pommereau, devenu celui de l'Infante, un conseiller d'État, don Joao de Royas, le confesseur du Roi et les dames Duverger.

Le Père Pommereau, jésuite français, était fort suspect au duc de Cadaval, parce qu'il avait été cause de sa rupture avec la feue Reine; aussi pour ne pas donner d'ombrage au ministre, le Père devait annoncer son départ, mais en même temps se faire retenir par sa pénitente. On verra, dans la correspondance, qu'il inspirait peu de

(1) T. XVII, p. 439.

confiance aux ambassadeurs, que M. Amelot n'en eût que fort tard.

Le Père d'Orléans, auteur de la *Vie de la Reine*, raconte ainsi l'arrivée du Père Pommereau à la cour de Lisbonne, à la suite d'une grave maladie de la Reine :

« Cet estat périlleux l'obligea à renouveller les instances qu'elle faisoit depuis long-temps par de fréquentes lettres qu'elle écrivoit en France, auprès du père Pommereau, pour l'engager à aller prendre la place du père de Ville son oncle, quand Dieu en auroit disposé. Le père Pommereau avoit résisté aux sollicitations de la Reine, et s'estoit excusé jusques-là de se charger d'un Ministère où il se figuroit des difficultez plus grandes qu'il ne les trouva en effet. Les dernières lettres de la Princesse luy firent changer de résolution. Il se sentit inspiré en les lisant d'accepter l'employ que Dieu luy présentoit, et ayant laissé libre à la Reine d'agir auprès de ses supérieurs pour obtenir leur consentement, il passa en Portugal au mois d'avril de l'an mil six cent quatre-vingt-un.

» La Reine n'eut pas long-temps pratiqué ce père, qu'elle reconnut que c'estoit le guide, que la providence luy avoit destiné pour la conduire dans le chemin de la perfection où Dieu l'appeloit. Les paroles de ce nouveau confesseur firent tout d'un coup impression dans l'esprit de sa pénitente. A l'occasion d'un jubilé elle luy fit une confession générale, dont elle sortit si contente, qu'insensiblement ses peines se dissipèrent, et que bien tost elle en fut quitte. »

Le seul partisan de la politique française, Joan de Roxas, était aussi du conseil secret. Il était secrétaire de

la maison de Bragance, chancelier et conseiller du Dezembargo do Paço. Il avait été longtemps secrétaire d'ambassade en France, et en d'autres cours. C'était un homme sage, modeste et véritablement attaché à la maison royale. Sa longue expérience lui faisait connaître que le véritable intérêt du Portugal est de conserver précieusement l'amitié de la France. Mais son grand âge le faisait se retirer tant qu'il pouvait des affaires.

Je n'ai rien pu découvrir sur la dame Du Verger, française comme son nom l'indique, et probablement amenée par la reine Marie d'Aumale : elle avait un fils et une fille. Cette fille vivait dans l'intimité de l'Infante et tenait sa mère au courant de tout ce qui se passait autour de cette Princesse, et la mère en rendait compte à l'ambassadeur. Peu à peu ces dames devinrent les intermédiaires d'une correspondance mystérieuse entre M. Amelot et la Princesse : celle-ci demandant l'appui de Louis XIV pour obtenir une alliance qui assurât son sort, celui-ci pour entretenir la Princesse dans ses sentiments français.

Cette intervention de la dame Du Verger était complètement désintéressée ; elle ne recevait aucune subvention de la Cour de France, et ne paraît pas même avoir obtenu un bénéfice sollicité vivement par M. Amelot pour son fils, étudiant à Nevers. Seulement, lorsque M. Amelot quitta Lisbonne et mit ses équipages en vente, il sut que le gendre de Madame Du Verger voulait acheter un de ses carrosses, et il parvint à le lui faire accepter.

C'étaient les seuls appuis de l'Ambassadeur : nous l'avons dit, il ne trouvait aucune sympathie pour les mariages de France.

La couronne de Portugal semblait mise aux enchères. L'Espagne offrait trois cent mille cruzades pour les deux

mariages de Neubourg. Aux trois cent mille livres de dot de la princesse de Bourbon, Louis XIV ajoutait cent mille livres de pension ; il les promettait aussi pour Mlle de Lislebonne.

Mais c'était en vain, il ne pouvait pas davantage effrayer la cour de Lisbonne en parlant de l'abandonner ; en vain il faisait pressentir les vengeances de l'Espagne aux fidalgues, fils des auteurs de l'acclamation de 1640. On le savait forcé de rester fidèle à une alliance nécessaire à ses vues ; on savait pouvoir conserver l'indépendance la plus complète dans cette affaire des mariages, parce que la France ne pourrait jamais laisser la maison d'Autriche reprendre le Portugal.

De nouvelles combinaisons furent mises en avant dès le mois de novembre 1685. Il s'agissait d'un prince et d'une princesse de la maison de l'Electeur de Bavière. Les politiques de transaction y voyaient un moyen de ne pas mécontenter Louis XIV en prenant des princes d'une maison où il avait choisi la Dauphine. Le Roi trouvait dans la jeunesse de ces princes une garantie contre les cabales qu'il redoutait de voir troubler son repos.

Mais les événements avaient changé la nature des rapports entre Versailles et Munich ; la ligue d'Augsbourg se préparait et la Bavière y entrait. Aussi Louis XIV déclarait que les mariages de Neubourg pouvaient seuls lui être plus désagréables que ceux de Bavière.

Au mois de novembre, don Pedro manifesta à sa fille le désir d'abdiquer, et aussitôt Louis XIV recommande d'insister auprès de la Cour de Lisbonne sur la convenance et les avantages du mariage de l'Infante avec le prince de la Roche-sur-Yon, surtout depuis que la mort de son frère, le prince de Conti, a augmenté de beaucoup ses revenus. Peu de jours après il n'était plus question de ce projet

d'abdication, mais bien du mariage de Neubourg, à ce point que le duc de Cadaval en donna communication à l'Infante à défaut de son père qui n'avait pas pu se décider à lui en faire l'aveu.

Le 19 décembre 1685, l'Ambassadeur fit son entrée solennelle et eut audience du Roi et de l'Infante.

En ce moment il était averti de la ligue que l'Espagne voulait former contre la France en y entraînant le Portugal. Mais le premier ministre lui donnait l'assurance que le Roi n'y consentirait point; le Roi lui-même lui déclara qu'il n'entrerait jamais dans rien de contraire au roi Louis XIV, et il tint parole. On sait que ce fut seulement don Joao son fils et successeur qui, malgré sa sympathie pour la France, la combattit pendant la guerre de la succession d'Espagne.

Dans les premiers mois de 1686, tout indique que les mariages de Neubourg se feront. L'ambassadeur en parle au Roi, qui ne lui répond qu'en termes généraux, et le duc de Cadaval déclare que son maître ne veut pas entendre parler d'une autre alliance.

Ici se présente un épisode, nouveau détail de la persécution contre les protestants. Il y a quelques marchands protestants en Portugal: Louis XIV les y fait poursuivre; le Roi de Portugal ne se prête que difficilement à ces rigueurs. Il met dans toute cette affaire une modération qui eût pu servir de leçon à son puissant allié. A force de menace, on obtient la conversion de trois ou quatre marchands, deux ou trois autres s'embarquent pour la Hollande.

Dès le mois d'avril, il n'est plus douteux que le Roi se mariera avec la princesse de Neubourg. Le projet de ligue ne semble encore à Louis XIV qu'un moyen inventé par l'Espagne pour mettre le Portugal à même d'offrir à son

allié, en compensation d'un mariage qui lui déplaît, le refus de se liguer avec ses ennemis. Alors il parle de réclamer les sommes qu'il a prêtées au Portugal pour la guerre de l'indépendance, ce qui doit excéder de beaucoup la dot de la future Reine.

Mais il faut se hâter de dire que ce moyen de pression, si souvent employé par l'Angleterre et encore tout récemment envers l'Espagne, ne paraît que fugitivement dans la diplomatie du grand Roi. Il en parle une ou deux fois, et puis il n'en est plus question.

Une note remise à don Pedro par l'ambassadeur français, pour exposer combien son maître serait blessé par une alliance toute contraire à ses vues, lui valut une réponse évasive, qui cependant ne lui laissait aucune espérance, et servit de prétexte à dire que le casus belli étant posé, la cour de Lisbonne entrerait de suite dans la ligue offerte par les Espagnols, et le marquis Amelot fut obligé de réduire l'interprétation de sa note à une simple protestation.

Louis XIV, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour empêcher le mariage de don Pedro, les dirigea vers l'union de l'Infante avec le prince de Conti, pour contrebalancer le triomphe de l'influence espagnole. Mais peu de temps après tout semblait remis en question, le Roi en revenait à sa répulsion pour un second mariage; et le désir que Louis XIV avait d'enlever le Portugal à l'influence de la maison d'Autriche lui faisait trop facilement accepter les espérances les plus légères d'une rupture du mariage allemand. Le maréchal de Schombert, proscrit comme protestant et réfugié à Lisbonne, avait sans doute cru faire sa cour en parlant à don Pedro des princesses françaises. Il avait fait luire une lueur d'espoir, et Louis XIV, trompé par lui, écrit de suite à son ambassadeur de revenir à la

charge, de mettre en avant la princesse de Conti d'abord, et enfin mademoiselle de Lislebonne, dont la mère demande qu'on fasse la proposition formelle « sans craindre le » desplaisir d'un refus. Enfin faites en sorte, par votre » adresse, que celle qui sera préférée m'en ait toute l'obli- » gation. » 12 juillet 1686.

Pour faire une concession et prouver qu'il ne s'agit pas d'une alliance plus étroite avec l'Espagne, le duc de Cadaval propose de faire faire la demande de la princesse de Neubourg par l'ambassadeur de France, et d'en faire le mariage sous les auspices de Louis XIV, qui rejette cette ouverture.

Une difficulté plus puissante venait de la répugnance de don Pedro, pour enchaîner sa liberté. La raison d'État seule lui faisait accepter de se remarier. Rendu à lui, il ne voulait dans son palais ni une femme ni un gendre.

Pour retarder son mariage, il prétendait vouloir marier en même temps l'Infante. Or, il écartait le prince Charles de Neubourg, frère de la future Reine; il ne voulait pas d'un prince de Conti, à cause du mélange du sang des cardinaux de Richelieu et de Mazarin. Le prince de Parme était compté pour rien; et dans le prince de Toscane, il redoutait le génie d'intrigue des Italiens et dédaignait la maison de Médicis.

C'est à ce moment que se présente un incident extraordinaire, que nous livrons aux historiens du Portugal, sans pouvoir en garantir l'authenticité. Voici dans quels termes le raconte M. Amelot :

« La dame Du Verger m'avoit écrit il y avoit plus de trois semaines qu'elle cherchoit l'occasion de me voir, ayant quelque chose à me dire qu'elle n'osoit confier au papier; mais elle m'a mandé ce matin que n'en ayant pu

trouver les moyens, elle s'estoit résolue de m'écrire ce qu'elle avoit à m'apprendre. Voicy les termes de sa lettre : Le duc vint il y a quelque temps trouver l'Infante, et la mena dans son cabinet où il lui fit ce discours : Je viens vous parler de la part de la plus grande partie de la noblesse, qui m'a pressé plusieurs fois de vous déclarer leurs intentions, puisqu'ils ne peuvent vous approcher pour vous les dire eux-mesmes. Ils se mettent à vos pieds pour prier Votre Altesse qu'elle aye pitié de ses sujets, dont elle est toute l'espérance, qu'ils n'en ont plus du costé du Roy, puisqu'il ne cherche que leur perte et celle du royaume; qu'ils en sont tellement rebutez qu'ils sont tout prests à faire de lui comme ils ont fait de son frère, qu'ils vous veulent acclamer pour leur Reine, estant tous d'accord et n'attendant que vostre consentement et que vous pouvez demeurer en repos et les laisser faire. L'Infante fut fort surprise de ce discours et fit d'abord cette réponse : Qu'elle estoit fort obligée à toutes ces personnes du zèle et de l'affection qu'elles avoient pour elle; mais qu'elle ne consentiroit jamais à cette proposition, qu'elle n'avoit aucun sujet de se plaindre du Roy, dont elle recevoit toute l'amitié qu'elle pouvoit attendre après avoir perdu la Reine, sa mère. Le duc lui dit encore mille raisons là-dessus, qu'il n'y avoit rien de plus facile et qu'elle ne s'en mit pas en peine. Mais elle le rebuta toujours et le pria de ne lui plus parler de telle chose. Après l'avoir quitté, elle nous vint dire ce qui s'estoit passé, et nous lui dismes d'abord que peut-estre le duc lui estoit venu faire ce discours pour la sonder et voir quels seroient ses sentiments, nous la loüames fort d'avoir si sagement répondu. Le duc ne laisse pas de tems en tems de lui faire de grandes plaintes contre le Roy de ce qui ne peut demeurer dans aucune résolution stable. C'est ce que j'avois à dire à M. Amelot.

» Il paroist bien difficile, Sire, de juger d'une telle proposition pour la vérité du fait, on n'en peut douter après l'expérience des autres choses que l'on a sües par ce canal, mais de savoir le vray motif d'une ouverture aussi extraordinaire ; c'est ou se rencontre beaucoup d'embarras et de confusion ; mais à raisonner sur l'estat présent de ce gouvernement ; quelque mal réglé qu'il soit, il est constant que le duc y trouve de grands avantages, ayant plus de part que personne dans les affaires et trouvant tous les jours des occasions d'enrichir sa maison, interrest auquel assurément il n'est pas insensible. Ce seroit d'ailleurs s'exposer terriblement que de confier un dessein de cette nature à une jeune princesse de dix-sept ans, timide de son naturel, sans l'avoir prévenue et préparée de longue main, ainsi ce qui me paroist en cela de moins croyable, c'est que le duc eust fait tout de bon une pareille proposition. Quoi qu'il en soit, la feinte mesme est d'une étrange espece. V. M. en jugera. »

Cet incident n'a plus de suite dans le manuscrit de M. Amelot.

Mais lorsque le Roi demande à sa fille de faire son choix dont il exclut les Princes français, Cadaval représente à la Princesse qu'elle ne peut prendre le prince de Florence, parce que si elle sort de Portugal, la couronne est perdue pour elle, et qu'elle doit demander le prince de Neubourg. Aussitôt le Roi refuse de céder à cette demande et insiste auprès de sa fille pour le prince de Florence. (Août 1686.)

En même temps l'Ambassadeur faisait mettre sous les yeux de l'Infante un mémoire pour le prince de Florence, et Louis XIV recommandait de tâcher, au moyen de cette combinaison, d'éloigner encore de cinq ou six mois le

mariage du Roi, en lui faisant entrevoir l'entier assentiment de la Cour de France, s'il donnait sa fille au prince de Toscane.

Amelot a peine à démêler quelle est la vraie pensée de don Pedro dans cette affaire. Peut-être désirait-il au fond être pressé pour cette alliance avec le prince Ferdinand, pour repousser les instances du prince palatin en faveur de son fils Charles, d'un gendre qu'il faudrait avoir auprès de soi; peut-être voulait-il amuser Louis XIV, le contenter en apparence sur un point pour achever sans obstacle le mariage de Neubourg, et puis trouver des difficultés sans fin à celui de Florence.

Pour le mariage de Toscane, des difficultés nouvelles surgissaient des deux côtés, Louis XIV avait peine à concilier des parties aussi peu désireuses l'une que l'autre d'arriver à une conclusion, si bien qu'il finit par y renoncer lui-même. Il prescrivit alors à Amelot d'appuyer les prétentions du prince de Modène si la nouvelle reine d'Angleterre sa sœur le présentait, et d'empêcher en tout cas le mariage avec le prince Charles de Neubourg. (22 fév. 1687.)

Cependant le Roi avait épousé la princesse de Neubourg. La nouvelle Reine, pleine d'attentions et de soins pour l'Infante, donnait de nouvelles forces aux partisans de la double alliance ambitionnée par sa maison.

Mais Amelot parvint à l'empêcher, et don Pedro, fidèle à sa parole, resta étranger aux ligues nouées par la maison d'Autriche et le prince d'Orange contre le Roi de France.

Quant à l'Infante, elle mourut peu d'années après le mariage de son père, sans avoir été mariée elle-même. Elle tomba malade au mois de septembre 1689. Menée sur les bords de la mer, puis à Salvatere, elle lutta quelque temps contre un mal qui resta inconnu pour ses médecins,

et bientôt annonça sa fin prochaine. Elle cessa alors de voir les personnes de la Cour, enfermée avec ses plus intimes et avec le Père Pommereau, elle mourut à vingt-deux ans, le 21 octobre 1690, et fut mise auprès de la Reine sa mère dans le Couvent des Capucines françaises.

Après trois années de séjour à la Cour de Lisbonne, le marquis Amelot demanda son rappel et l'obtint. Il avait accompli une mission pénible auprès du Roi de Portugal et en obtint cependant un témoignage flatteur d'estime, une lettre à Louis XIV, dont nous donnons ici le texte et la traduction:

Ao muito alto, muito poderoso e christianissimo Principee D. Luis Rey de França, de Navarra etc. meu bom Iremao e primo.

Muito alto, muito poderoso e christianissimo principe meu bom irmao e primo Eu D. Pedro pro graça de Deos Rey de Portugal et dos Algarves daquem e dalem mar em affrica, senor de Guiné e da conquesta, navegaçào e commercio de Œtiopia, Arabia, Persia et da India etc. Envio muito sandar a V. M. Como aquelle que muito amo e preso. Recolhese o Marquez de Amelot embaxador extraordinario nesta corte em virtude da ordem que me participou avia recebido V. M. e deixa neste Reino tào vivas expressoes de sue bondade que justamente se fez merceedor da confianca e estimacào de V. M. pelle singular prudencia com que se portou em todos os negocios que tratou é Espeero que em retribuiçào do agrado de que me foi a soa pessoa faça a V. M. Certissima representaçào da minha singular observancia e intentissimo desejo para com V. M. e Para todo o que tocara seus enteresses muito alto,

muito poderoso, christianissimo principe meu bom Irmão e primo.

Nosso senhor hajà a pessoa de V. M. e seu real estado em seu santa guarda. Escrita em Lisboa a 6 de settembro de 1688.

Bom Irmao e primo de V. M.

El Rey.

Au très-haut, très puissant et très chrestien prince D. Louis roy de France et de Navarre etc., etc., mon bon frère et cousin.

Très haut et très puissant et très chrestien Prince, mon bon frère et cousin, moy D. Pedro par la grâce de Dieu Roy de Portugal et des Algarves de çà et de là la mer en Afrique, Seigneur de Guinée et de la Conqueste navigation et commerce d'Etiopie, Arabie, Perse, des Indes etc., j'envoye a V. M. tout salut comme a celuy que j'aime et que j'estime fort. Le marquis Amelot, ambassadeur extraordinaire en cette Cour se retirant auprès de V. M. suivant les ordres qu'il en a receus et dont il m'a fait part, laisse dans le Royaume de si éclatans témoignages de son mérite qu'il s'est rendu justement digne de la confiance et de l'estime de V. M. par la singulière prudence avec laquelle il s'est conduit dans toutes les affaires qu'il a traitées, j'espère qu'en reconnaissance de la distinction que j'ai toujours marquée pour sa personne, il ne manquera pas de représenter très efficacement a V. M. le singulier respect et la très forte passion que j'ay pour V. M. et pour tout ce qui regarde ses interest, très haut, très puissant et très chrestien prince mon frère et cousin.

Dieu ait en sa sainte garde la personne de V. M. et son royal estat. Escrit à Lisbonne le 6 septembre 1688.

Bon frère et cousin de V. M.

LE ROY.

Cette citation ne suffit pas pour faire connaître le diplomate auquel Louis XIV avait confié de si délicates négociations. Qu'on nous permette de prendre ailleurs d'autres faits, d'autres appréciations qui mettront au jour toute sa valeur qui est restée absorbée dans le glorieux rayonnement du siècle de Louis XIV.

Ce qui suit a été écrit pour la publication des lettres de Louis XIV à M. Amelot, alors son ambassadeur en Espagne, on pourrait dire son vice-roi.

Voici dans quels termes Saint-Simon annonce le choix qui fut fait de lui pour *régner* en Espagne avec la princesse des Ursins, de 1705 à 1709 :

« Le duc de Grammont demandoit son retour (de l'ambassade d'Espagne) ; la reyne d'Espagne le pressoit avec ardeur. Le Roy et madame de Maintenon, intérieurement blessés contre lui, et peu contents de sa gestion en ce païs-là, ne s'y opposoient pas, mais il falloit choisir un ambassadeur. Amelot fut choisi. C'estoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il estoit doux, poli, liant, assez ferme ; de plus, un homme fort sage et modeste. Il avoit esté ambassadeur en Portugal, à Venise, en Suisse et avoit eu d'autres commissions au dehors. Partout il avoit réussi, s'estoit fait aimer et avoit acquis une grande réputation. »

On a dit qu'il ne suivait que les inspirations de madame

des Ursins, et cependant il est resté seul à Madrid du mois de mai au mois d'août ; pendant cet intervalle, Louis XIV le félicitait de la clarté de sa correspondance, de son exactitude, et le chargeait de faire recomposer le despacho, lui laissant le choix absolu d'une partie des ministres.

Amelot seul avait su se concilier la confiance du Roi et de la Reine, et Louis XIV le louait de répondre si bien à ses vues pour le bien des deux monarchies et d'avoir introduit de l'ordre dans les affaires.

Or voici dans quel état étaient les affaires d'Espagne à la fin du mois de mai 1703 :

« Il n'y avoit pas un sol dans les coffres du Roi catolique. Il estoit deu huit ou dix mois de paye à ses deux régiments des gardes espagnoles et valonnes, à ses gardes du corps et généralement à toutes ses troupes. Son infanterie, qui estoit en 1704 de quarante bataillons bien complets, se trouvoit réduite à moins de 3,000 hommes. Une bonne partie de sa cavallerie desmontée, ainsi que des gardes du corps sans armes, sans habits et manquant généralement de toutes les choses nécessaires. Ses places délabrées et dégarnies de munitions de guerre. Cadix mesme, la clef de l'Espagne, absolument hors d'estat de deffense, sans batteries, sans munitions, sans argent et sans autre garnison pour la ville, pour les forts et pour l'isle de Léon, que 800 à 900 hommes, tout nuds, qui estoient les restes de quatorze bataillons; les officiers de guerre, les plus attachés au Roy, mystifiés et maltraittés de toutes manières. Le gouvernement, sur un pied qu'il sembloit qu'on eust d'autre intention que d'anéantir les gardes du corps, détruire absolument des troupes, de dissiper des revenus et de mettre par là ce prince dans la triste nécessité de s'enfermer dans son palais

sans oser se montrer, et, qui pis est, peut-être, de se voir bientost obligé d'abandonner l'Espagne à l'archiduc ; que si les choses eussent duré encore trois mois sur ce pied, c'estoit une affaire absolument finie, et le roi Philippe V seroit redevenu M. le duc d'Anjou. »

Les discours qui se tenaient publiquement à Madrid ne permettaient pas de douter d'une révolution prochaine, pour peu que l'archiduc eût pénétré en Espagne. On avait perdu le respect dû à la majesté royale, et le mal était répandu dans les principales provinces, où les discours insolents, les libelles injurieux et les pasquinades ne faisaient que trop voir les mauvaises dispositions des esprits. En cet état, Amelot, chargé de l'exécution des ordres de Louis XIV en Espagne auprès du Roi son petit-fils, commença par travailler à la sûreté de ce prince contre les complots formés en divers endroits. Il prit des mesures promptes pour rétablir les gardes du corps et les régiments des gardes. Il fit nommer un trésorier général pour la guerre, et fit rentrer dans la caisse tous les fonds destinés pour cette dépense, à condition de n'être distribués que sur les ordres du roi d'Espagne. L'arrestation du marquis de Leganez avait déconcerté des projets et bien des intrigues ; avait fait cesser l'inquiétude et les murmures dont Madrid était agité ; avait affermi l'autorité royale et avait fait sentir aux grands, aussi bien qu'au peuple, que le roi était décidé à se maintenir à la tête de la nation qui l'avait appelé.

Amelot avait ensuite cherché les moyens de rétablir les troupes, de les armer, de les habiller et de leur payer tout ce qui leur était dû. Cadix, qui était le principal objet des grands desseins des ennemis et de leur redoutable flotte, demandait des secours prompts et considérables. Il avait

fait trouver dans Cadix 13,000 hommes de troupes réglées et des milices incorporées dans les régiments, beaucoup de vivres et de munitions de guerre; on avait mis toutes les batteries en état, on avait fait des retranchements dans tous les endroits nécessaires. Le contat s'était trouvé défendu par les galères d'Espagne et par tout ce qu'on avait pu ramasser de vaisseaux sous les ordres de M. Ducasse. Tout cela, mis en mouvement par des fonds considérables envoyés à Cadix avec un homme de confiance, pour en faire la distribution; en sorte que quand les ennemis parurent, au commencement de juillet, avec une partie considérable de leur armée navale, montant à plus de 70 voiles, et qu'ils voulurent s'approcher des postes les plus avancés, ils virent de leurs propres yeux toutes choses en si bon état et dans un si bon ordre, qu'il leur fut impossible de rien entreprendre, et qu'ils se maintinrent plus de trois semaines dans les mêmes parages et se montrant presque tous les jours sans tenter la moindre chose.

Sur la frontière portugaise les ennemis étaient contenus.

A l'égard de la cavalerie, elle était complète d'hommes, de chevaux, d'armes et d'équipages, et elle avait été augmentée d'un régiment de Catalans et d'un régiment de dragons irlandais de douze compagnies nouvellement levées : quarante bataillons étaient dans Barcelone et dans les autres places de Catalogne; trois régiments avaient été levés par les états de Navarre, d'autres par le royaume d'Aragon. Les régiments des gardes espagnole et vallonne avaient été mis à quatre bataillons chacun, au lieu de deux, qui avaient été presque ruinés au siége de Gibraltar.

Il avait donné des ordres pour l'artillerie et pour les fabriques d'armes et de poudre; en sorte qu'avec un peu

de temps l'on en aurait des quantités suffisantes pour les besoins de la guerre. On avait aussi fait travailler aux fortifications de Badajoz et d'Alcantara, et quelque chose à Ciudad Rodrigo, qui n'avait que des murailles.

A l'égard des finances, il avait fait entrer réellement dans les coffres du trésorier les revenus ordinaires, se montant à 12 millions, destinés pour la guerre, au lieu qu'ils étaient auparavant distribués sans règle et sans ordre ou à toute autre chose qu'à leur destination. Il avait satisfait à toutes les dépenses, et toutes les troupes étaient entièrement payées tant du passé que du courant.

Le roi d'Espagne avait auprès de lui la valeur de trois bataillons de ses gardes espagnole et vallonne.

Il n'avait, au reste, fait d'autres changements dans le gouvernement que la nomination d'un secrétaire des dépêches pour la guerre et pour les finances, et le congé que le roi d'Espagne avait accordé au comte de Monterey et au duc de Montalto.

Pour exercer le pouvoir absolu dans de telles circonstances, Amelot avait besoin de toute la confiance des deux rois. Lorsque la princesse des Ursins écrit ses ennuis à madame de Maintenon et y comprend « une infinité de gens qui, à tort et à travers, blasment tout ce qu'on fait, et d'autres qui escrivent de France ici et d'ici en France, toujours et dans la vue de tout brouiller; tout cela n'est que trop capable de renverser une teste qui seroit meilleure que la mienne. » Lorsque la princesse écrit ainsi, elle parle comme l'ambassadeur. Amelot avait fait les mêmes plaintes au Roi, et Louis XIV le rassurait en ces termes :

« Quoique les choses que j'apprendray d'ailleurs soient véritables, mon intention est, me confiant, comme je fais,

en vostre sagesse, de fonder mes décisions sur le compte que vous me rendés, et j'y ajoute d'autant plus de foy, que je vois que l'intelligence continue d'être parfaite entre la princesse des Ursins et vous, et vous estes suffisamment instruit de l'opinion que j'ay de son esprit, de son mérite et de ses bonnes intentions. »

Plus tard, il lui renouvelle l'assurance de la confiance qu'il a en lui :

« Vous ne devés pas douter de la confiance que j'ay dans les avis que je reçois de vous, et je crois vous en donner une marque en vous communiquant ceux qui me viennent d'ailleurs, et suspendant mon jugement sur ces derniers jusqu'à ce que vous me les ayez confirmés. Il est essentiel, pour mon service, de savoir la vérité ; et souvent il est impossible, ayant autant d'affaires que vous en avés, que vous puissiés me rendre compte de plusieurs particularités, qu'il est cependant nécessaire que je sache. L'expérience me le fait voir. S'il y a de la malignité, comme vous le dites, dans les avis que l'on me donne, il vous est aisé de la rendre inutile, puisque je ne décide qu'après que vous m'avés éclairé : vous devés donc cesser d'estre en peine et de vous plaindre de ces sortes d'avis, puisqu'ils ne me font impression qu'après que vous les avés autorisés, et que je vous crois préférablement à ceux qui les donnent. Continués seulement à me rendre compte, le plus exactement que vous le pourrés, de tout ce qui aura rapport à nos intérests et à ceux du roy mon petit-fils, et regardés comme une marque de ma confiance et de la satisfaction que j'ay de vos services, la communication que je continueray de vous donner des circonstances essentielles que j'apprendray, que peut-estre vous n'aurez pas sües ou qui

vous auront échappé dans le temps que vous formés nos dépesches. »

Lorsqu'il est question de donner l'un des plus grands emplois du gouvernement, Louis s'en remet en ces termes à son ambassadeur :

« Mais je connois aussi les inconvénients que le changement entraîne, principalement quand on manque de sujets propres à remplacer ceux que l'on retire des grands emplois. Il seroit difficile de ne me pas tromper, si je voulois décider sur cette affaire de loin, et sans avoir les connoissances nécessaires pour donner au roy d'Espagne un bon avis, dans une occasion où il ne doit pas se déterminer légèrement. Vous estes sur les lieux, vous connoissés les raisons qui doivent engager à laisser le marquis de Villadarias dans le poste qu'il occupe, ou bien à l'en retirer; ainsi je me rapporte entièrement aux conseils que vous donnerés sur ce sujet au Roy mon petit-fils, et aux résolutions qu'il croira devoir prendre pour le bien de son service. »

De son côté, la princesse des Ursins rendait hommage aux précieuses qualités d'Amelot.

Elle écrivait à Madame de Maintenon :

« Je n'ai pas manqué, Madame, comme vous pouvez croire, de dire à M. Amelot tout ce que vous me mandez d'obligeant de la part du Roy pour lui; il en a esté touché comme il devoit. C'est avec raison que vous croyés qu'il seroit à souhaitter qu'il fust venu plutost ambassadeur en cette cour, puisque certainement sa sagesse, son zèle, sa perpétuelle et unique application aux affaires auroient empesché la plus grande partie des désordres que

nous ne voyons que trop dans ce païs-ci, et qu'il est presque impossible de raccommoder (1). »

. . . .

« Cet ambassadeur se tue à force de travailler. Dieu et son zèle le soutiennent; sans cela il périroit. Il est impossible de pouvoir se représenter les perpétuelles fatigues qu'il a de corps et d'esprit, n'ayant pas le temps de dormir ni presque de manger. Il est très certain que deux années de service en cette cour, de la manière dont sont les choses en ce païs-ci, ayant à contenter la France et l'Espagne, quasi toujours opposées en maximes, et faisant plutost les fonctions d'un premier ministre que celles d'un ambassadeur, se doivent bien plus compter que dix d'un travail moins tuant. Permettez-moi, Madame, de vous supplier très humblement d'avoir quelque attention à lui; il mérite assurément quelques preuves de la générosité du Roy qui le consolent et qui fassent voir que sa Majesté est contente de lui. Le public a besoin de connoistre par des effets la bonne volonté du maistre pour son ministre, pour l'estimer et le respecter. M. Amelot avoit désiré, avant de partir de France pour venir à Madrid, où vous savez, Madame, qu'il ne vînt que par pure obéissance, que le Roi lui fist la grâce de lui promettre de lui donner la première des deux places qui viendroit à vaquer de conseiller au conseil royal. Seroit-ce une chose qui pust se faire présentement ? En vérité je crois que si cela se peut sans que le service de Sa Majesté en souffre, il seroit très à propos de le faire.

(1) Extrait de la correspondance inédite de la princesse des Ursins, publiée par M. Geffroy, page 245. (Lettre de juin, 1760.)

C'est vous parler librement; j'espère cependant que vous me le pardonnerez (1). »

. . . .

« M. l'ambassadeur auquel j'ay cru devoir dire ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander dans votre dernière, touchant la difficulté qu'il y avoit à lui donner la consolation qu'il désire, m'en a paru si touché, que j'en ay eu de la peine. Il s'expliqua sur ce sujet avec douleur, me disant plusieurs raisons qui me parurent en sa faveur. Je le priay de me les écrire, dans le dessein de vous les envoyer, Madame, afin que, s'ils vous paraissent bonnes, vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet ambassadeur sert très-bien et très-utilement, qu'il le fait dans un temps et des circonstances qui sont d'une importance infinie pour les deux monarchies, et que je ne sais si tout autre que lui feroit ce qu'il fait. Croyez-moi, Madame, les sujets aussi sages et aussi rompus au métier qu'il fait, aussi zélés et aussi passionnés que l'est M. Amelot pour la vérité, sont bien rares; ainsi, il mérite qu'on adoucisse ses peines. Soyez persuadée, je vous conjure, qu'en vous parlant avec cette liberté, c'est bien moins comme son amie que comme une personne qui souhaitte que le roi soit bien servi. Il est trop attaché à Sa Majesté, et trop honnête homme pour manquer à son devoir quand il n'en recevroit aucune grâce; mais la mélancolie dans les hommes, malgré eux, leur abat l'esprit et détruit leur santé, et le service en souffre. Si je prends trop de liberté en vous mandant ceci, grondez-moi, je vous en remer-

(1) Lettres inédites de la princesse des Ursins, publiées par M. Geffroy, pages 252 et 253.

cierai de tout mon cœur, aimant de vous jusqu'à votre colère (1). »

. . . .

« Je ne sais comment il peut résister à tout ce qu'il fait : depuis le départ d'Orry, il a fallu encore qu'il se chargeast des finances, c'est-à-dire du soin de faire agir ceux qui s'en-meslent, et d'entrer dans un' infinité de détails pour empescher qu'on en fist un mauvais usage. J'ai desja eu l'honneur de vous escrire, Madame, que cet ambassadeur mérite quelques grâces du Roi qui le soutiennent ; car j'ai peur, à la fin qu'il ne résiste pas à tant de fatigues. Vous auriez pensé a le remplacer s'il manquoit, très certainement, et il faut, s'il vous plaist, le conserver (2). »

Lorsque Amelot est revenu à Versailles, la princesse invoque le témoignage d'un homme « dont les intentions sont droictes, et dont l'esprit est aussi bon que le cœur (3). »

C'est à son ambassadeur que Louis XIV réservait la communication des secrets d'État les plus délicats, l'autorisant à les communiquer à la princesse des Ursins, s'il le juge convenable. Il écrit le 25 juillet 1707 : « Il seroit à désirer que la paix fust conclue à ces conditions. Ce sont les seules qui paroissent supportables ; elles ne le seroient pas, si elles n'estoient devenues nécessaires.

(1) Lettres inédites de la princesse des Ursins, page 272.

(2) *Id.*, p. 281. Lettre à Madame de Maintenon, 17 septembre 1706.

(3) *Id.*, p. 382. Lettre à la maréchale de Noailles, du 28 octobre 1709.

Comme il n'y a présentement aucune proposition, ni même de relation pour les traités, vous pourriez réserver pour vous seul ce que je vous mande sans aucun ménagement et en faire usage lorsque vous en jugerez à propos. Je crois madame des Ursins assez attachée au Roy pour garder le secret, si vous lui en faisiez confidence. »

Tant de services méritaient de bien hautes récompenses, mais Amelot, qui avait su si bien servir, ne savait pas demander. Saint-Simon nous a laissé le récit de son retour à Versailles, et de l'oubli où on le laissa. Ce personnage qui « avait en effet régné en Espagne » redevint simple conseiller d'État en France; seulement, le Roi lui accorda une charge de président à mortier pour son fils dans ces termes flatteurs:

« Quoique je n'accorde point de grâce pareille à celle que vous me demandez en faveur de vostre fils, je veux bien cependant faire pour vous ce que je n'ay fait encore pour personne, et vous donner par avance mon agrément pour lui d'une charge de président à mortier en mon parlement de Paris, lorsque vous trouverez occasion d'en traiter.

» Je ne puis mieux faire connoistre la satisfaction que j'ay des services importants que vous me rendez, et je suis persuadé que votre fils suivant votre exemple, et profitant de vos instructions, remplira très exactement les devoirs de son estat. »

Le 20 février 1708, Amelot recevait le témoignage honorable de la satisfaction du Roi. « Je connois le bon service que vous m'avez rendu en y mettant (dans les dépenses du Roy d'Espagne) un ordre qui n'y estoit pas lorsque je vous ay envoyé en Espagne. »

. . . .

« Je remarque votre parfait désintéressement, et que vous cherchez uniquement ce qui peut convenir au bien de mon service. »

Amelot était depuis trois ans en Espagne, et son zèle ne s'était pas ralenti, pour que Louis XIV l'en remerciât ainsi :

« J'ay vu avec beaucoup de plaisir que l'Espagne ait esté en estat de fournir des sécours aussi considérables que ceux qu'elle a donnés pour la réduction de Tortose. Cet estat, si différent de celui où elle estoit il y a quelques années, fait voir combien de ressources on trouve, lorsqu'on travaille à les chercher avec le soin, les lumières et l'ordre que vous y avez apportés depuis que vous estes à Madrid, et vous ne devez pas douter que je ne remarque avec beaucoup de satisfaction tout ce que vous faites pour mon service et pour celui du Roy mon petit fils. (1). »

. . . .

« Continuez au reste à donner vostre application ordinaire aux affaires dont vous estes chargé ; croyez aussi que je suis persuadé que nulle autre vue que celle du bien de mon service ne sera jamais capable de vous conduire, et que vous suivez autant votre inclination que votre devoir en vous attachant uniquement à ce que vous croyez conforme à mes intérests et a ceux du Roy, mon petit-fils (2). »

Saint-Simon parle plusieurs fois d'Amelot avec estime ; il constate son entier succès dans son ambassade d'Espagne :

(1) Lettre du 6 août 1708.
(2) Lettre du 28 janvier 1709.

22

« Amelot estoit à la teste de toutes les affaires pour la princesse des Ursins ; mais si bien avec elle, et si capable, que, pour ce qui estoit affaires, il faisoit tout.

» Le retour d'Amelot..... parut une bombe en l'air qui les menaçoit tous (les ministres). — Il y avoit esté à la teste de toutes les affaires, qu'il avoit trouvées dans le plus grand chaos, et dans un épuisement estrange ; il gouverna les finances, le commerce, la marine, avec tant d'application et de succès, que, malgré le malheur de la guerre il les restablit dans le plus grand ordre, les augmenta considérablement, acquitta une infinité de choses, régla les troupes, les rendit plus belles, plus choisies, plus nombreuses, les paya exactement, et peu à peu remplit toutes les sortes de magasins. Cela parut une création, et, ce qui ne fut pas moins merveilleux, c'estoit avec une fermeté que rien n'affaiblissoit et qui se faisoit perpétuellement obéir. »

Pour compléter cette notice sur l'ambassadeur Amelot, nous donnons ici les renseignements que nous avons pu recueillir sur sa famille.

Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, suivit le barreau sous le règne de François Ier, et se rendit célèbre ; il mourut le 7 mars 1579. Il avait épousé Jeanne Vialard, sœur d'Antoine, Archevêque de Bourges, enseveli dans la cathédrale de cette ville, où son corps a été retrouvé intact il y a une vingtaine d'années, et fille de Jean Vialard, conseiller au parlement et procédant aux enquêtes. Jean Amelot, seigneur de Carnetin, son fils, fut pourvu d'un office de maître des requêtes, le 15 juillet 1573, et d'un office de président aux requêtes du parlement la même année.

Il avait épousé Marie de Saint-Germain, qui se remaria, en 1601, à Michel de Marillac, garde des sceaux.

Jean Amelot eut trois enfants de Marie de Saint-Germain, savoir :

Jacques, auteur de la branche des marquis de Maugard;

Jean, auteur de la branche des marquis de Gournay;

Denis, auteur de la branche des marquis de Chaillou, la seule existante aujourd'hui.

Branche de Mauregard.

La branche de Mauregard se distingue par deux premiers présidents de la cour des aides, Jacques et Charles Amelot, son fils. Jacques Amelot a été fort célèbre du temps de la Fronde, et les mémoires du temps en font mention. C'est pour lui que la terre de Mauregard a été érigée en marquisat par lettre du mois d'août 1651.

Cette branche a fini en la personne de Charles Amelot, marquis de Combronde et de Mauregard. Il avait épousé Antoinette de Brion, fille de Jean, marquis de Combronde, baron de Salucet, conseiller au parlement, et il mourut sans enfants en son château de Salucet en Auvergne, le 5 novembre 1726.

Branche de Chaillou.

Denis Amelot, seigneur de Chaillou-Beaulieu, était le troisième fils de Jean Amelot et de Marie de Saint-Germain; il fut maître des requêtes, le 13 novembre 1610; intendant de Limoges, en 1616; de Saintonge, Aunis, Poitou et de la Rochelle, en 1623. Etant doyen des maîtres des requêtes, en 1655, il résigna cette charge, et fut retenu conseiller d'État ordinaire. Il mourut le 7 février 1655. Le 12 septembre 1604, il avait été marié à Marguerite Dudrac, et,

en secondes noces, à Louise de l'Hôpital, veuve de Henri de Vaudetor, baron Persan, et fille de l'Hôpital, marquis de Vitry, chevalier des ordres, capitaine des gardes du corps.

Il eut de Marguerite Dudrac :

1° Jean-Baptiste ;

2° Antoine-Jacques ;

3° Anne-Marie, mariée à Charles de Béon de Luxembourg, marquis de Boutteville, dont elle resta veuve en 1671 ; elle mourut le 15 janvier 1702.

Jean-Baptiste, vicomte de Bisseuil, épousa Charlotte Brulard. Il en eut plusieurs filles, et un fils mort à onze mois.

Antoine-Jacques, son frère, continua la branche ; il fut maître des requêtes, conseiller d'État, et mourut à Paris, le 19 octobre 1699, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Il eut de Marie Valence L'Escuyer, qu'il avait épousée le 15 juin 1655, Denis-Jean Amelot, maître des requêtes, et pourvu, en 1708, d'une des six charges d'intendant du commerce créées par Louis XIV. Il épousa, le 21 avril 1688, Philiberte de Barillon, fille de Paul de Barillon, d'Armancourt, conseiller d'État, ambassadeur en Angleterre. C'est depuis ce mariage que la seigneurie de Chatillon-sur-Indre passa dans la famille Amelot.

Il eut de Philiberte de Barillon :

1° Jean-Jacques, qui fut ministre des affaires étrangères sous Louis XV ;

2° Michel-Denis de Chaillou, seigneur de Châteauneuf du Guépéan, qui fut colonel d'un régiment du nom de Chaillou. Il naquit le 20 avril 1696 ;

3° Marie-Philiberte, née le 7 mars 1692, mariée, en octobre 1715, à Henri Humbert d'Étampes, marquis de Valençay.

Jean-Jacques, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, eut pour fils Antoine-Jean, qui fut ministre de Paris et de la maison du roi sous Louis XVI.

Antoine-Jean, ministre de Paris, eut pour fils, Antoine-Léon-Anne, qui fut intendant de Bourgogne.

Michel-Denis, frère du ministre des affaires étrangères, colonel d'un régiment du nom de Chaillou, eut trois enfants :

Denis-Jean, marquis de Châteauneuf, conseiller au parlement de Paris, est mort sans avoir été marié;

Sébastien-Michel, évêque de Vannes; sacré le 23 avril 1775, il quitta son diocèse en 1792 et n'y est plus revenu. Il est mort à Paris, le 2 octobre 1829 et y fut inhumé.

On lit son nom dans son ancienne Cathédrale, sur une inscription gravée sur le tombeau en marbre rouge avec panneaux et table en marbre noir, élevé à saint Vincent-Fevrier par le Chapitre de Vannes, en 1777, lors de la translation de ses reliques de la chapelle voûtée sous le chœur, actuellement détruite, dans la chapelle Nord du transept. Cette inscription est ainsi conçue :

ANNO SALUTIS MDCCLXXVII
MONUMENTUM HOC, PRIUS IN SACELLO
SUB CHORO HUJUS ECCLESIÆ CONSTRUCTO, POSITUM;
AD S^ti VINCENTII DECENTIOREM CULTUM, IN HAC-CE PARTE,
SUMPTIBUS CAPITULI VENETENSIS RESTITUTUM FUIT;
SEDENTE ILLUSTRISSIMO AC REVERENDISSIMO
D.D. SEBASTIANO-MICHÆLE AMELOT
VENETENSI EPISCOPO.

René-Michel, marquis du Guépéan, puis de Châteauneuf par la mort de son frère aîné, Denis-Jean. Il fut capitaine au régiment du Roi, cavalerie, ensuite lieutenant-colonel, et laissa pour seul héritier Edmond.

Branche de Gournay.

La branche de Gournay commence à Jean Amelot, second fils de Jean et de Marie de Saint-Germain. Il épousa Catherine de Creil, qui lui apporta la terre de Gournay.

Il eut de ce mariage : Charles, qui va suivre ;

Michel, archevêque de Tours en 1674, dont le tombeau se voit encore dans une chapelle à droite du chœur de la Cathédrale de Tours, avec cette inscription :

CI-GIT MESSIRE MICHEL AMELOT,
CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS
ET D'HONNEUR EN TOUS SES PARLEMENTS ; LEQUEL,
APRÈS AVOIR ÉTÉ TROIS ANS ÉVÊQUE DE LAVAUR
ET QUATORZE ANS ARCHEVÊQUE EN CETTE ÉGLISE,
MORT A TOURS, LE 17 FÉVRIER 1687,
AGÉ DE SOIXANTE-TROIS ANS.

Marie, qui épousa, le 14 octobre 1627, Antoine de Nicolaï, premier président de la cour des comptes.

Charles, le premier nommé, fut maître des requêtes, président au grand conseil, et mourut à Paris le 12 février 1671. C'est de sa mort que madame de Sévigné rapporte les circonstances dans une de ses lettres.

Il avait épousé Marie de Lyonne.

Voici les enfants, nés de ce mariage, qui sont indiqués par les généalogistes :

1° Michel, qui fut ambassadeur ;

2° Charles, abbé, baron d'Hiron, sur la démission de son oncle l'archevêque de Tours ; il mourut à Paris, le 10 mars 1694 ;

3° Jean-Jacques, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 24 septembre 1688 ; mort jeune ;

4° Catherine Amelot, mariée, le 23 octobre 1680, à Louis-Claude d'Aussonville de Nettancourt, comte de Vanhecourt, morte veuve, sans enfants, le 16 avril 1710.

Michel, le premier nommé, fut ambassadeur dans plusieurs cours de l'Europe, et se rendit célèbre. La terre de Gournay fut érigée pour lui en marquisat, par lettres du 26 avril 1693. Il épousa Catherine Le Pelletier de la Houssaie. Il en eut Michel-Charles, qui suivra; Ours Victor, seigneur de Brunelles, tué à la chasse à l'âge de seize ans, le 6 septembre 1707; Marie-Anne-Céracle, mariée, le 3 mars 1712, à Henri-Charles de Saula, comte de Cauxanes, son cousin issu de germain. Elle mourut à Dijon, le 12 janvier 1741.

Michel-Charles, le premier désigné, fut président à mortier au parlement de Paris, le 18 janvier 1712. Il mourut subitement à Paris, le 25 décembre 1730, âgé de cinquante ans.

Il eut pour fils Michel-Marie-Noël, né le 12 décembre 1713, lequel épousa Anne de Belley, et mourut sans enfants, à Paris, en 1784; c'est le dernier de la branche des Gournay.

La branche des marquis de Mauregard s'est donc éteinte en 1726;

Celle des marquis de Gournay, en 1784;

Celle des marquis de Guépéan, sous la Restauration.

Il ne reste que la branche des marquis de Chaillou, réunissant les marquisats de Mauregard, Gournay, Guépéan et Combronde.

C'est à l'amitié du chef de la maison, M. le marquis Amelot de Chaillou, que nous devons la communication des manuscrits que nous publions ici, et des trois pièces qui termineront la présente introduction.

LETTRES DE LOUIS XVI A M. AMELOT.

Versailles, le 12 may 1776.

M. de Lamoignon de Malesherbes, qui remplissait la place de mon ministre et secrétaire d'État au département de ma maison, m'ayant fait agréer sa démission de cette place, je vous préviens que c'est vous, Monsieur, que j'ai choisi pour le remplacer au département de ma maison. Je connais le zèle et la capacité dont vous avez fait preuve à mon conseil d'État, dans les finances et dans l'intendance de Bourgogne, et je sçai que je puis compter sur vous.

LOUIS.

Versailles, ce 8 juin 1783.

Il y a longtemps, mon cher Amelot, que je veux vous donner un témoignage signalé de ma satisfaction pour les bons et loyaux services que vous rendez à ma couronne depuis plus de trente ans. Fidèle aux exemples de vos ancêtres, et spécialement d'Amelot, marquis de Combronde votre père, qui, sous le feu roy, s'est honoré par un désintéressement et une capacité au-dessus de tout éloge, vous avez porté à l'État et à moi-même l'appui de vos conseils et de vos talents. Il m'est bien agréable de vous récompenser en érigeant vos biens en marquisat, et en vous conférant, pour vous et vos enfants, le titre de marquis de Chaillou; j'en signerai avec plaisir les lettres patentes, que j'ai recommandées à Vergennes et à Miromesnil; trouvez, mon cher Amelot, dans cette occasion et dans cette lettre, ce qui est en mon cœur, mon estime et mon amitié pour vous.

LOUIS.

A monsieur Amelot, secrétaire d'État de ma maison.

LETTRE D'ÉRECTION DU MARQUISAT DE CHAILLOU.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. — La persévérance de plusieurs générations dans la fidélité et le zèle des mieux soutenus pour notre service et celui des rois nos prédécesseurs, signalée par des actions mémorables en exerçant de grandes charges et en remplissant des places de la plus haute importance, justifie sans doute des prétentions aux titres et dignités proportionnés au mérite distingué, nous imposant, en pareille occurrence, l'obligation de le reconnaître, le favoriser, le récompenser par des marques éclatantes de justice et de bienfaisance transmissibles à la postérité. Par ces considérations, nous nous portons bien volontiers à accorder à notre très-amé et féal Antoine-Jean Amelot de Chaillou, notre conseiller en tous nos conseils, secrétaire d'État et de nos commandements et finances, commandeur de nos ordres, le témoignage le plus honorable de la satisfaction que nous avons des services qu'il nous rend depuis plus de trente ans dans les charges de notre conseiller-avocat pour nous au Châtelet et siége présidial de Paris, dont les fonctions, qu'il acquitta avec autant de probité et de désintéressement que d'intelligence et d'application, le rendirent capable de remplir l'état et office de notre conseiller en nos conseils, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, duquel, au moyen de la dispense de l'âge et du service requis qui lui fut accordé, il obtint, en mil sept cent cinquante-trois, des lettres de provision; ses talents et l'assiduité de son travail lui méritèrent la place de commissaire départi pour l'intendance de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Geix, d'où nous l'appelâmes pour remplir une des charges de notre conseiller en notre conseil d'État et privé intendant de nos finances, de

laquelle il s'est acquitté de manière à mériter notre choix pour la charge éminente qu'il continue d'exercer avec le zèle et l'application désirables, en suivant les exemples de défunt notre amé et féal Jean-Jacques Amelot, son père, marquis de Combronde, lequel, après avoir fait, en mil sept cent huit, avec distinction, les fonctions des offices d'avocat général aux requêtes de notre hôtel, d'intendant et commissaire départi en la généralité de La Rochelle, ensuite d'intendant des finances et conseiller d'État ordinaire, et de ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, et l'un des quarante de l'Académie des sciences, ses services, dans ces différentes charges et place, lui firent mériter l'agrément de la charge de commandeur, prévost et maître des cérémonies de nos ordres. Il était fils de Denis-Jean Amelot, seigneur de Châtillon et autres lieux, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes de notre hôtel en mil six cent quatre-vingt dix, gendre du sieur Barillon d'Amoncourt, conseiller d'État ordinaire, ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il était fils de Jacques Amelot, chevalier, seigneur de Chaillou, conseiller d'État ordinaire, doyen des maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, lequel était fils de Denis Amelot, seigneur de Chaillou-Bisseuil, la Cour Neuve et autres lieux, maître des requêtes et conseiller d'État au commencement du seizième siècle. Celui-ci était fils de Jean Amelot, conseiller du roi en ses conseils, président au parlement de Paris, et de Marie de Saint-Germain, qui épousa en secondes noces Michel de Marillac, chevalier, garde des sceaux de France; de manière que, sans remonter plus loin, la famille du sieur Amelot, divisée en trois branches, dont l'aînée, à présent éteinte, connue sous le titre de marquis de Mauregard, a produit deux premiers présidents de la cour des aides successivement, et s'est alliée avec les maisons d'Au-

mont et de l'Hôpital-Vitry; la seconde, décorée du titre de marquis de Gournay, distinguée principalement par les dignités d'ambassadeur à Venise, en Portugal, en Suisse et en Espagne, et conseiller d'État, de président à mortier, d'archevêque de Tours, et par un chevalier de l'ordre de Malte, ainsi que par les alliances avec les maisons de Saulx-Tavanes, d'Aussonville-Nettancourt, de Lyonne, de Nicolaï, de Briconnet; et la troisième branche, qui est celle dudit sieur Amelot de Chaillou, est alliée avec les maisons d'Étampes, de Beon, de Brulart, de Bourgouin, de Fanlines et du Deffand de La Lande : cette famille réunit en la personne dudit sieur Amelot l'avantage de l'illustration. Il y joint la propriété et la possession des terres, seigneuries et justices hautes, moyennes et basses des villes, faubourgs et banlieue de *Châtillon-sur-Indre*, en Berry, mouvantes et relevantes de nous à cause de notre domaine et château de Tours, laquelle consiste en plusieurs baux, droits seigneuriaux, et de laquelle dépendent les seigneuries, justices hautes, moyennes et basses, et châtellenie *de Chaillou*, où il y a un château et des possessions très étendues; et *de La Voûte*, mouvante et relevante de ladite *baronnie de Châtillon*, ainsi que cinquante-huit fiefs, dont il en possède *vingt-quatre* patrimonialement. Le ressort de la justice de Châtillon s'étend sur quatre cent cinquante feux au moins en sept paroisses, dont il est seigneur avec tous les droits honorifiques; il l'est aussi de plusieurs seigneuries, tels que celle *de la Motte, de la Marchelle, de la Roche-bien-Ami, de Mongenault* et *de Villedomain*. Il est propriétaire jouissant de cinq terres et seigneuries sans justice, savoir : *du Pui Chanchignan* et *de La Lande*, dont les justices ont été unies à celles *de Saint-Mars, des Fourneaux* et *de la Cailletière*, lesquelles terres sont voisines les unes des autres. Le tout compose

huit justices et sept paroisses, dans un pays fertile produisant un revenu considérable et suffisant pour soutenir décemment le titre et la dignité de marquisat dont nous voulons le décorer, en faveur dudit sieur Amelot, de sa postérité, pour encourager son fils unique, déjà maître des requêtes, à entretenir en lui la noble émulation de ses ancêtres, et pour l'exciter à marcher sur leurs traces pour notre service et pour celui de l'État.

Voulant en même temps procurer aux justiciables desdites terres et seigneuries l'avantage d'un seul degré de juridiction par l'union desdites justices, pour être exercées sans distraction de ressort par les mêmes officiers en la ville et baronnie de Châtillon-sur-Indre, où il n'est pas difficile de trouver des gens de loi capables; il y a aussi un auditoire et des prisons. A ces causes, et pour marquer audit sieur Antoine-Jean Amelot de Chaillou la satisfaction que nous avons de ses services et de ceux de ses ancêtres, dont l'honneur et la vertu sont recommandables, et pour lui donner et à sa prospérité mâle un témoignage éclatant de notre bienveillance et autres considérations à ce nous mouvant : Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons par ces présentes, signées de notre main, en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous le nom de Chaillou, lesdites terres et seigneuries de la baronnie, ville, faubourgs et banlieue de Châtillon-sur-Indre en Berry, sans que le nom de cette ville puisse être changé avec la châtellenie *de Chaillou* et *la seigneurie* et *justice de La Voûte*, y compris tous les fiefs et autres seigneuries, justices hautes, moyennes et basses, appartenantes audit sieur Amelot, ainsi qu'elles sont ci-dessus désignées et qu'elles se poursuivent et comportent dans les sept paroisses dont il est seigneur, mouvantes et relevantes

de nous à cause de notre domaine et château de Tours; à l'effet de quoi, voulons et nous plaît qu'elles soient à l'avenir tenues et possédées comme un seul et même domaine par ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles, nés et à naître en légitime mariage, sous le nom, titre et dignité de marquisat de Chaillou; leur permettons de se dire, nommer et qualifier marquis de Chaillou en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes droits, honneurs, titres, prérogatives, autorités, prééminence, dignités, rang, franchises et libertés, armes et blasons, tant en fait de guerre, assemblée d'État et de noblesse qu'autrement, ainsi que de tous autres avantages et priviléges dont jouissent et ont coutume de jouir les autres marquis de notre royaume, bien qu'ils ne soient plus particulièrement spécifiés et exprimés par ces présentes. Voulons que tous les commissaires, vassaux, arrière-vassaux, justiciers et autres tenants noblement ou en roture, mouvants et dépendants dudit marquisat, reconnaissent ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles pour marquis de Chaillou, leur fassent les foi et hommages, fournissent leurs aveux, déclarations et dénombrements, le cas y échéant, sous le nom, titre et qualité de marquis de Chaillou, et que les officiers exerçant la justice desdites terres et seigneuries, intitulent à l'avenir leurs sentences, jugements et autres actes dudit nom, titre et qualité de marquis de Chaillou, sans toutefois aucune mutation ni changement du ressort, ni que, pour raison de la présente érection, ledit sieur marquis, ses enfants et descendants soient tenus de nous payer ni aux rois, nos successeurs, aucune finance ni indemnité, ni qu'ils soient assujettis, envers nous et leurs vassaux ou tenanciers envers eux à autres et plus grands droits et devoirs que ceux dont ils

sont actuellement tenus, et sans innover, nuire ni préjudicier en rien aux droits et devoirs qui pourraient être dus à d'autres qu'à nous, si aucun y a ; à la charge toutefois par ledit sieur Amelot, ses enfants et postérité, descendants mâles, seigneurs et propriétaires de ladite terre, seigneurie et marquisat de Chaillou, de relever de nous en une seule foi et hommage, et de nous payer, et aux rois nos successeurs, les droits ordinaires et accoutumés, si aucuns sont dus pour raison de la dignité de marquisat, tant que lesdites terres et seigneuries s'en trouveront décorées ; et qu'au défaut d'hoirs et descendants mâles en loyal mariage, lesdites terres et seigneuries retourneront au même et semblables état et titres qu'elles étaient avant la présente érection, condition sans laquelle elle n'eût été faite ; et voulant aussi pourvoir au soulagemeut de nos sujets justiciables desdites terres et seigneuries, nous avons joint, uni et incorporé, joignons, unissons et incorporons les justices et juridictions desdites terres et seigneuries, baronnie et et châtellenie *de Châtillon-sur-Indre, de Chaillou, de La Voûte,* ainsi que les fiefs et seigneuries en dépendant et autres appartenances, comme elles se poursuivent et comportent à ladite justice haute, moyenne et basse de la baronnie de Chatillon-sur-Indre, pour être, lesdites justices et juridictions, à l'avenir exercées et administrées conjointement et sans distinction en ladite ville *de Châtillon-sur-Indre,* comme une seule et même justice, par les mêmes officiers ; auquel lieu nous transférons lesdites justices hautes, moyennes et basses desdites seigneuries et terres, avec levrs appartenances et dépendances, à la charge que lesdites justices réunies continueront néanmoins de ressortir au siége où elles ressortissaient avant la présente union, et qu'il sera tenu, à cet effet, des registres séparés pour celles de ces justices qui ressortissent audit

bailliage de *Châtillon-sur-Indre,* et pour celles qui ressortissent au bailliage de Loches, et sans que, pour raison de la présente union desdites justices, les vassaux et tenanciers desdites terres et seigneuries soient tenus à autres et plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent, ni établir rien de contraire aux us et coutumes des lieux, à condition que l'audience sera tenue régulièrement les jours accoutumés de chaque semaine en ladite ville *de Châtillon-sur-Indre,* et que les officiers résidant ne pourront, en cas de transport dans lesdites justices réunies, se taxer plus grands droits que ceux qui sont dus pour une seule et même justice : si donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement en notre chambre des comptes à Paris, présidents, trésoriers de France, et généraux de nos finances ès généralités de Bourges et Tours, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles jouir ledit sieur Amelot, ses enfants, postérité et descendants mâles en légitime mariage paisiblement et perpétuellement, sans leur faire mettre ni donner aucun trouble, ni empêchement contraire; et en les faisant cesser nonobstant tous édits, ordonnances, déclarations, arrêts et règlements à ce contraires auxquels et aux dérogatoires, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, sauf en autre chose notre droit, et l'autrui en tout, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois de juin, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-deux, et de notrerègne le neuvième.

Signé : Louis.

Par le roi : Gravier de Vergennes.

N° I.

15 MAI 1685.

MÉMOIRE pour servir d'instruction au sieur Amelot, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, s'en allant en Portugal en qualité d'ambassadeur ordinaire de Sa Majesté.

Le Roy ayant permis au sieur de Saint-Romain, son ambassadeur extraordinaire en Portugal, de revenir en France, et Sa Majesté voyant bien qu'il est d'une très grande conséquence pour le bien de son service que dans la conjoncture des mariages du Roy et de l'Infante de Portugal, cette couronne ne prenne point d'engagemens contraires à ses véritables intérest, qui ne se peuvent jamais trouver que dans une parfaite correspondance avec la France, Sa Majesté a jugé à propos de remplir cette ambassade d'un sujet qui ait toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement d'un si important emploi. Et comme le dit sieur Amelot a desjà donné des preuves de sa capacité, de son zèle et de son affection pour le service de Sa Majesté, aussi bien que de sa bonne conduite dans l'ambassade qu'il vient d'exercer à Venise, elle l'a nommé pour son ambassadeur ordinaire en Portugal, et elle lui ordonne de partir incessamment pour se rendre à La Rochelle, où il s'embarquera sur le vaisseau que Sa Majesté a fait équiper tant pour son passage que pour le retour dudit sieur de Saint-Romain ; et pour informer ledit sieur Amelot des principales affaires qu'il aura à traiter, et la conduite qu'il aura à tenir dans l'exécution des ordres de Sa Majesté ; elle lui fait premièrement remettre entre les mains la copie de l'instruction qui fut donnée audit

sieur de Saint-Romain, lorsqu'il partit pour aller à Lisbonne : mais comme la feue Reyne de Portugal vivait pour lors, et qu'il ne s'y agissait que du mariage de l'Infante de Portugal, Sa Majesté fait encore adjouter à cette première instruction la copie de deux dépesches qu'elle a écrittes au sieur de Saint-Romain les 10 mars et 16 juillet 1684, pour l'informer de ses intentions au sujet du mariage du Roy de Portugal, et par toutes ces pièces ledit sieur Amelot reconnoistra que l'intention de Sa Majesté a toujours esté et est encore de faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tous les autres partis qui s'y présentent pour l'Infante ; et au cas qu'on ne puisse réussir à ce mariage, et qu'il ne soit plus question que de choisir entre les princes de Neubourg, de Toscane et de Parme, appuyer plustost le choix de ce dernier que d'aucun des deux autres, et si celui-ci ne peut encore réussir, faire connoistre à toute extrémité que celui de Florence sera moins désagréable à Sa Majesté que celui d'un prince de Neubourg ou de quelque autre aussi dévoüé aux intérests de la maison d'Autriche.

Ledit sieur Amelot sera aussi informé par les susdites lettres, que le Père Pomereau, confesseur de la feüe Reyne de Portugal, a longtemps flatté l'Infante de l'espérance d'épouser Sa Majesté : mais comme elle en doit estre à présent désabusée par tout ce qui a esté écrit sur ce sujet audit sieur de Saint-Romain, il y a bien de l'apparence que le Roy son père et ses ministres se détermineront bientost à quelqu'un des princes dont il vient d'estre parlé, et il sera de la prudence et de l'adresse dudit sieur Amelot de bien ménager les esprits de cette cour pour les porter à ce que Sa Majesté désire.

Il se servira pour cet effet non-seulement des connoissances qu'il pourra prendre dans un mémoire qu'elle lui

fait donner des qualités, inclinations, génies, et différens intérests des ministres de cette cour ; mais aussi des lumières qu'il pourra tirer de l'expérience consommée dudit sieur de Saint-Romain, principalement dans les affaires de Portugal. Il concertera avec lui la conduite qu'il aura à tenir pour réussir dans ces négociations, tant en ce qui regarde le mariage de l'Infante de Portugal qu'au sujet de celui du Roy son père.

Quant à ce dernier, il verra aussi par la copie des lettres de Sa Majesté, que son intention serait de disposer le Roy de Portugal à prendre la résolution de se marier, et celle de préférer mademoiselle de Bourbon à tous les autres partis qu'on lui pourroit proposer, auquel cas Sa Majesté ajouteroit à la somme de cent mille écus, à laquelle M. le Duc veut borner la dote de la princesse sa fille, une pension de cent mil livres, que Sa Majesté s'est néantmoins déclarée ne vouloir donner qu'au cas qu'elle épouse le Roy de Portugal, et seulement en faveur de ce mariage, et non d'autres.

Que si néantmoins l'inclination dudit Roy de Portugal le portoit au choix d'une princesse de Lislebonne, soit l'aisnée ou la cadette, Sa Majesté veut bien encore en faveur de ce mariage accorder à celle des deux qui épousera ledit Roy, la mesme pension de cent mil livres.

Et en troisième lieu, si le choix de ce prince se déterminoit à une des filles de la princesse douarière d'Hannover, Sa Majesté y consentiroit pareillement, mais sans donner aucune pension pour ce sujet.

Ledit sieur Amelot concertera ainsi qu'il a esté dit avec ledit sieur de Saint-Romain, tout ce qu'il y aura à faire pour le succès de l'une ou de l'autre de ces propositions, et se servira pour les faire réussir de toutes les connoissances que ledit sieur de Saint-Romain a acquises, et des

correspondances qu'il a établies tant auprès du Roy de Portugal que de l'Infante, en sorte que, s'il ne peut disposer la cour de Portugal à ce qui convient le plus aux intérests de Sa Majesté, il la détourne au moins de prendre les résolutions qui lui seroient les plus désagréables.

Il assurera le Roy et l'Infante de Portugal de la continuation de l'estime et de l'affection de Sa Majesté, par les expressions les plus obligeantes et les plus capables de les en bien persuader, en ajoutant à ce que contient sur ce sujet l'instruction dudit sieur de Saint-Romain, tout ce qu'ils croiront ensemble le plus convenable à la disposition présente de la cour de Portugal, et le plus propre à inspirer auxdits princes et princesses les sentimens que Sa Majesté désire d'eux.

Ledit sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes rencontres la préséance qui est düe aux ambassadeurs de Sa Majesté, et maintenir cet avantage mesme au péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui y puisse donner la moindre atteinte.

Il est aussi informé de toutes les cérémonies qui se pratiquent entre les ambassadeurs et ministres étrangers, et à l'égard des visites qu'il pourra recevoir ou rendre aux conseillers d'État et aux personnes titrées ou fidalgues, il sera pareillement instruit par ledit sieur de Saint-Romain de l'usage de la cour de Portugal, et se conformera à ce que ledit sieur de Saint-Romain a fait.

Ledit sieur Amelot entretiendra une bonne correspondance avec les ambassadeurs et autres ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères, et principalement avec le marquis de Feuquières, ambassadeur du Roy à Madrid, afin de se pouvoir informer réciproquement de tout ce qui est nécessaire qu'ils sachent pour bien régler la conduite

qu'ils ont à tenir, et prendre de justes mesures pour le succès des affaires que Sa Majesté leur confie.

Sa Majesté fait remettre deux tables de chiffres entre les mains dudit sieur Amelot, dont il pourra remettre l'une entre les mains de son secrétaire, pour s'en servir ordinairement; mais il gardera l'autre lui-mesme et ne s'en servira que pour des matières importantes, et qui demanderont un grand secret pour les déchiffrer lui-mesme.

Ledit sieur Amelot fera pendant son séjour à Lisbonne des relations fidèles de tout ce qu'il apprendra; tant des Indes que d'Angola, du Mosambic et autres païs d'Afrique dans lesquels les Portugais sont établis aussi bien que de ce qui regarde le Brésil.

Outre ce qui est contenu dans la présente instruction des avis ordinaires que le Roy veut, que ledit sieur Amelot lui donne de tout ce qui se passera dans ladite cour de Portugal, l'intention de Sa Majesté est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors, lui rapportent au retour de leurs emplois, une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des païs où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans tout autre rencontre, du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux où ils auront esté employés, et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsi ledit sieur Amelot aura soin de préparer un mémoire de cette sorte en forme de relation, de l'employ que Sa Majesté lui confie, pour le mettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 15e jour de may 1685.

Signé : LOUIS, et plus bas COLBERT, etc.

N° II.

25 MAY 1683.

COPPIE de l'Instruction de M. de Saint-Romain, ambassadeur extraordinaire en Portugal, du 25 may 1683.

Comme Sa Majesté ne pouvoit point jeter les yeux pour remplir l'ambassade extraordinaire de Portugal, sur aucun de ses sujets, qui ait une plus parfaite connoissance de l'estat des affaires dudit païs que le sieur de Saint-Romain, qu'elle a choisi pour cet effet, et que les services qu'il lui a desjà rendus dans cette cour, ne laissent à Sa Majesté aucun lieu de douter, qu'il n'ait joint à une fidélité inviolable et à une affection très zélée pour le service de Sa Majesté, toute l'expérience, l'adresse et l'insinuation nécessaire pour le bon succès de l'importante négociation qu'elle lui confie, elle a cru qu'il seroit fort inutile de l'informer de l'intérest qu'elle a toujours pris et qu'elle continue de prendre à tout ce qui peut affermir cette couronne, et oster aux Espagnols l'espérance qu'ils conservent encore d'y mettre par leurs intrigues, tant de trouble et de division, qu'il leur soit enfin facile de s'en rendre les maistres, et de la réunir à la monarchie d'Espagne.

Ledit sieur de Saint-Romain sait que depuis la paix des Pirenées, ils ont inutilement employé et la force et les caballes pour venir à bout de leurs desseins, et il peut bien juger que dans l'occasion présente du mariage de l'Infante de Portugal, ils n'obmettront rien pour fixer le choix de la Reyne, du Prince Regent et de ceux qui ont le plus de part au gouvernement de cet État, sur un Prince attaché aux intérests de la maison d'Autriche.

Celui qu'ils ont appuyé jusqu'à présent avec le plus de chaleur, est le Prince de Neubourg, qui ne pouvant subsister que de ce qu'ils voudront bien lui accorder, et étant d'ailleurs attaché avec toute sa maison par beaucoup d'autres liens aux intérest de l'Empereur, sera entièrement soumis aux ordres du Conseil de Madrid et de la Cour de Vienne.

Au refus de ce premier ils ont assés fait connoistre, qu'ils seroient bien aises que le Prince de Bavière leur fût redevable de son établissement en Portugal : mais comme il est trop jeune pour estre marié, il n'y a aucune apparence qu'il soit préféré.

Pour ce qui regarde les princes de Toscane, on sait l'attachement que les grands ducs ont toujours eu a l'Espagne, depuis que Philippe second leur a donné l'investiture de Sienne (1), et qu'ils se sont obligés d'assister cette Monarchie dans ses besoins de quatre cents chevaux, et de quatre mille hommes de pied à leurs frais au cas qu'elle soit attaquée ou dans le royaume de Naples ou dans le duché de Milan; ainsi il ne faut douter que le Ministre d'Espagne ne seconde de ses offices les offres que le grand duc a faites avant le traité du mariage avec le duc de Savoye, et qu'il renouvelle à présent.

Le quatrième des prétendants qui pourrait être aussi au gré des Espagnols, est le prince de Parme, et il y a présentement à Lisbonne, un envoyé du duc son père appelé le comte Simonetti qui tasche de faire valoir les

(1) Placée entre les influences française et espagnole, la maison de Médicis avait fini sous le 2e grand duc, François, par se livrer à cette dernière, après la reconnaissance de sa dignité grand ducale achetée 100,000 ducats à l'empereur Maximilien.

droits que la maison de Parme a sur la couronne de Portugal : mais quoy qu'il soit appuyé du Confesseur du Prince Régent, ses prétentions n'ont pas été bien recües des Portugais, et apparemment n'auront aucun succès (1).

Comme tous ces Princes auront leur principal attachement à la maison d'Autriche, il est très important au service de Sa Majesté, de leur faire donner l'exclusion et de faire enfin tourner le choix de la Cour de Portugal ou sur M. le prince de la Roche-sur-Yon ou sur M. le comte de Vermandois.

L'intérest qu'a la Reyne de se conserver l'amitié de Sa Majesté, la doit porter à recevoir de sa main un mary pour la Princesse sa fille. C'est aussi ce qui a fait que cette Princesse a empesché jusqu'à présent qu'on n'ait pris aucune résolution en faveur d'aucun des Princes suspects à Sa Majesté, et quoi qu'elle n'ait osé faire aucune démarche ni opposition qui lui puisse attirer le ressentiment d'aucun d'entre eux, au cas que malgré elle il vienne à estre choisi, néantmoins elle a toujours fait assurer Sa Majesté de ses bonnes intentions, et après avoir représenté toutes les difficultés qu'elle prevoyoit à porter les Portugais au choix d'un des Princes qui sont proposés par Sa Majesté, elle a promis d'employer sincèrement ses soins et son crédit auprès du Prince Regent, pour faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tout autre.

C'est dans cette confiance, que Sa Majesté ayant résolu d'envoyer incessamment auprès de cette Princesse un Ministre qui lui soit agréable, et dont les sages conseils lui puissent faciliter le bon acheminement et l'heureuse

(1) Le comte Simonetti resta cinq ans à Lisbonne sans rien obtenir et y mourut; son fils, qui était avec lui, fut alors rappelé.

conclusion de cette affaire, elle ordonne audit sieur de Saint-Romain de se rendré à la Rochelle dans la fin de ce mois pour s'embarquer sur le vaisseau que Sa Majesté a fait équiper tant pour son passage que pour celui de la comtesse de Ribeira, et en partir au premier bon vent.

Aussitôt que ledit sieur de Saint-Romain sera arrivé à Lisbonne, et qu'il aura esté informé par le marquis d'Opede, suivant l'ordre que Sa Majesté en donne à cet Ambassadeur, de la disposition présente des affaires de Portugal, il fera ses diligences pour obtenir ses audiences particulières, tant du prince régent que de la Reyne, dans la première, ledit sieur de Saint-Romain accompagnera de toutes les expressions qu'il sait devoir estre les plus agréables à ce Prince, les assurances que Sa Majesté lui donne par sa lettre de créance de la continuation de son amitié. Il lui fera connoistre que Sa Majesté s'intéresse toujours très sincèrement à tout ce qui le regarde et à la couronne de Portugal, qu'elle n'ordonne rien aussi expressement audit sieur de Saint-Romain, que de contribuer par ses soins et son application, à tout ce qui en peut procurer les avantages, et en éloigner le dommage, et qu'il sait bien ne pouvoir rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté, que de bien persuader ce Prince de cette vérité par la conduite qu'il prétend tenir pendant son ambassade et par tout ce qu'une longue expérience des affaires de Portugal accompagnée de beaucoup de zèle pour le service de ce Prince et de la Reyne de Portugal lui pourra inspirer de plus utile et de plus convenable au bien dudit Royaume, et au moyen d'une parfaite intelligence entre Sa Majesté et ledit Prince.

Il pourra parler dans ce même sens à la Reyne de

Portugal, lorsqu'il sera admis à son audience; il doit mesme se servir d'expressions encore plus vives, et des assurances d'autant plus particulières de la confiance de Sa Majesté pour elle, que cette Princesse y a toujours très bien répondu, et comme elle ne peut jamais avoir d'occasion plus favorable de donner des marques effectives de sa reconnoissance que celle qui se présente aujourd'hui du mariage de la Princesse sa fille, ledit sieur de Saint-Romain lui doit faire connoistre dès la première audience, que Sa Majesté ne peut douter que son inclination et son intérest ne la portent à employer efficacement ses soins et son crédit pour faire préférer à tous les Princes qui ont quelque attachement directement ou indirectement à la maison d'Autriche, ceux que Sa Majesté veut proposer et qui ayant l'honneur d'estre de son sang, ne peuvent jamais avoir de sentiments, qui ne soient entièrement conformes aux véritables intérests de la couronne de Portugal et à ceux de cette Princesse, qui ne soient aussi par conséquent soumis à ses volontés, et qui ne tendent non seulement à maintenir son autorité, mais aussi à augmenter son crédit auprès du Prince et auprès de la nation portugaise; en sorte qu'il ne puisse rien arriver qui puisse troubler son règne; qu'aussi Sa Majesté étant pleinement persuadée de ses bonnes intentions, elle a jugé que pour les faire réussir heureusement, elle devait faire choix d'un Ministre qui lui fut agréable et en qui elle put prendre une entière confiance. Ledit sieur de Saint-Romain pourra y adjouter tout ce qui peut porter cette Princesse à lui communiquer ses pensées, et la confirmer dans la bonne opinion qu'elle a toujours eue de sa discrétion.

Après ces premières audiences, il doit s'appliquer à bien ménager et à se concilier parfaitement l'amitié du

père Pomereau, confesseur de cette Princesse, car comme elle est fort dans la dévotion et que ce religieux s'est acquis un grand crédit auprès d'elle, il est bon qu'outre le devoir de bon sujet que son caractère ne peut effacer, ledit sieur de Saint-Romain, lui donne encore lieu de se pouvoir flatter du principal mérite du succès de cette affaire. Après ces premiers pas, ledit sieur de Saint-Romain doit concerter secrètement tant avec la Reyne qu'avec ledit père Pomereau, ceux qu'il conviendra de faire pour disposer les principaux du Gouvernement à ce que Sa Majesté désire. Et comme il est arrivé quelques changements depuis que ledit sieur de Saint-Romain est revenu, Sa Majesté a estimé qu'il ne serait pas inutile de luy donner une connoissance succincte de la situation présente des affaires de cette Cour, et des intérests et attachements de ceux qui ont part au Gouvernement.

Le conseil d'état dont le Prince prend les avis dans les affaires importantes, est composé de dix Seigneurs titrés, qui sont le marquis de Gonéa, l'archevesque de Braga, le comte d'Ericeira, le comte de Valdereys, le grand Inquisiteur, le viscomte de Ponte de Lima, le marquis d'Aronches, l'archevesque de Lisbonne, son frère, le comte de Villamayor et le duc de Cadaval.

Le marquis de Gonéa est grand maistre de Portugal, et ses amis ont été d'autant plus suspects, qu'on a eu raison de le croire attaché à l'Espagne.

L'archevesque de Braga a été fait conseiller d'état au retour de son ambassade de Rome, et sa famille a toujours esté soupçonnée de conserver des liaisons avec les Espagnols.

Le comte d'Ericeira a témoigné ci-devant estre dans les intérests de Sa Majesté; mais on croit présentement qu'il pourrait bien s'opposer au choix d'un Prince français.

Le comte de Valdereys, a été nommé grand maistre de la maison de l'Infante, et comme il est selon son devoir entièrement devoué à la cour de Portugal, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne se conforme aux sentiments du Prince régent et de la Reyne.

Il en sera de même du grand Inquisiteur, qui est encore plus attaché aux intérests de cette Princesse.

Le viscomte de Ponte de Lima a toujours fait profession d'avoir les inclinations françoises, il y a bien de l'apparence que pour peu qu'il soit ménagé, il sera bien aise de voir qu'un Prince du sang de Sa Majesté épouse l'Infante.

Le marquis d'Aronches et l'archevesque de Lisbonne son frère, qui est grand aumônier et encore plus considérable par sa dignité d'archevesque de Lisbonne, sont fort unis ensemble et ont fait paraître leur inclination pour la France, par le mariage de leur neveu avec Mlle de Soubize, en sorte qu'il y a lieu de croire qu'ils se conformeront aux intentions de la Reyne qui a fait ce mariage, et qui a même disposé ledit Marquis à marier à un des sujets de Sa Majesté sa petite fille qui est son unique héritière, en sorte qu'il y a lieu de se promettre qu'ils emploieront sincèrement tous deux leur conseil et leur crédit, en faveur d'un des Princes que Sa Majesté appuye de sa protection.

Le comte de Villamayor, qui est camériste ou premier gentilhomme de la chambre du Prince, a aussi son entière confiance, et quoiqu'il ait affecté une espèce de neutralité entre les intérests de la France et ceux d'Espagne, il est soupçonné de pencher davantage vers ce dernier parti.

On ne peut rien dire du duc de Cadaval, dont le sieur de Saint-Romain ne soit déjà informé, sinon que comme

il a rompu le mariage du duc de Savoye, il a donné lieu de croire que le dessein qu'il peut avoir de marier sa fille avec le second fils du duc d'Arcos, grand d'Espagne, l'obligeait d'avoir des égards pour les Espagnols; mais comme il est facile de lui faire connoistre qu'un Prince françois convient mieux à la couronne de Portugal qu'aucun autre de ceux qui se présentent, il a d'assez bonnes intentions pour appuyer le bon parti, surtout quand on le flattera du principal mérite du succès.

Cette succincte information de la disposition présente des Ministres de Portugal, servira au sieur de Saint-Romain à se mieux éclaircir sur les lieux de leurs sentiments, et à se faire un plan de la manière qu'il doit parler et se conduire tant envers les bien intentionnés pour les confirmer dans le parti que Sa Majesté désire, qu'envers les autres pour les y ramener; mais quoiqu'il n'ait pas lieu de douter que le Prince ne prenne les avis de son conseil d'Etat pour le mariage et qu'ils ne soient tous consultés, néantmoins il y a bien de l'apparence que la résolution ne se prendra qu'avec la Reyne, le duc de Cadaval et quelques autres plus confidents Ministres entre lesquels pourrait bien être le comte de Villamayor; en un mot l'inclination et la détermination de la Reyne aura la plus grande part à ce choix.

Ainsi la plus grande application dudit sieur de Saint-Romain doit être à bien persuader cette Princesse, qu'elle doit préférer le prince de la Roche-sur-Yon à tout autre et qu'elle y réussira infailliblement si elle l'entreprend avec toute la chaleur et toute la fermeté que Sa Majesté attend d'elle.

Cette première partie peut estre facilement soutenue tant par les raisons générales et particulières d'exclusion contre ceux que la maison d'Autriche propose, que par

les avantages de la naissance du prince de la Roche-sur-Yon, les qualités de l'esprit et du corps, et les moyens qu'il a tant de son patrimoine que des grâces de Sa Majesté de soutenir par lui-même une dépense convenable à sa dignité.

Quant aux raisons générales d'exclusion contre les Princes ci-dessus nommés, et principalement contre ceux de Neubourg, il n'y a point de bons Portugais qui ne tombent facilement d'accord, que comme les Espagnols attribuent entièrement l'affaiblissement de leur monarchie au détachement du Portugal, il n'y aura jamais de Ministre d'Espagne habile et zélé pour les intérests de son maître, qui n'ait en vue de réunir cet état par quelque moyen que ce puisse estre à ceux du Roi catholique, et que le conseil d'Espagne ne laissera rien d'intenté pour parvenir à l'exécution de ce dessein, qu'ainsi rien ne peut être plus contraire à la sureté du Portugal, que de vouloir donner pour mary à l'Infante, un prince cadet de Neubourg, qui n'a pour tout bien qu'un entier dévouement à la maison d'Autriche, et si la proposition de se donner au Roy catholique doit passer à Lisbonne pour une trahison contre le Prince et contre la patrie, on peut dire que celle du mariage d'un prince de Neubourg avec l'Infante, ne doit pas estre autrement qualifiée, puisque ce serait un acheminement fort prochain à faire subir aux Portugais le joug de la domination espagnole, et quelque intérest qu'ait Sa Majesté de l'empescher, tant que les Portugais répondront aux bons sentiments qu'elle a pour eux, il est bon d'insinuer adroitement à la Reyne et mesme à quelques-uns des Ministres les mieux intentionnés et qui en pourront faire un bon usage. Ils peuvent bien juger que s'ils faisaient assez peu de cas de la continuation de son affection, pour ne pas préférer dans cette occasion

un Prince de son sang à ceux qui sont attachés aux intérests de la maison d'Autriche, Sa Majesté pourrait avec honneur et de très grands avantages pour sa couronne entrer dans les accommodements que celle d'Espagne lui proposerait indubitablement, si elle voyait jour à pouvoir détacher entièrement Sa Majesté des intérests de la couronne de Portugal. Enfin quand on fera bien considérer au prince régent et à son conseil qu'ils ne doivent rien appréhender que du costé de l'Espagne, et qu'ils ne peuvent espérer de solides assistances dans leurs pressants besoins que du costé de la France qui ne leur manquera pas tant qu'ils voudront entretenir une bonne intelligence avec elle, il n'y a pas d'apparence qu'ils puissent balancer entre le parti de plaire aux Espagnols en offensant Sa Majesté, et celui de la contenter, sans avoir égard à ce qu'on désire à Madrid qui ne tend qu'à la ruine du Portugal.

Ces raisons générales d'exclusion serviront non seulement contre un prince de Neubourg, mais aussi contre tous les autres qui sont appuyés directement ou indirectement par la maison d'Autriche.

Les raisons particulières qu'il y a contre ce premier, ont déjà fait beaucoup d'impression sur les Portugais et les derniers avis qu'on a reçus de Lisbonne, portent qu'on y a bien considéré qu'un cadet de cette maison y en attirerait plusieurs autres d'Allemagne, qui n'ayant aucun bien, viendraient chercher de quoi subsister en Portugal, et qu'ils seraient sans doute préférés dans la distribution des grâces, que celui même qui épouserait l'Infante n'ayant aucun établissement serait fort à charge au Royaume, surtout si la Reyne venait à mourir et que le Prince eut des enfants d'un second mariage, on y ajoute même la raison générale que la maison de Neubourg ayant des

alliances si étroites avec celle d'Autriche, ce serait choquer directement la France, que de préférer un prince opposé à ses intérests. D'ailleurs la protection de la Reyne mère d'Espagne, qu'on asseure qui faisait solliciter fortement pour ce Prince, a défillé les yeux aux Ministres de Portugal, qui ont seulement dit, que si les princes de Neubourg passaient à Lisbonne pendant qu'ils voyagent, on aurait le temps de les examiner de près. Cependant ledit sieur de Saint-Romain ne doit rien négliger pour les faire entièrement exclure, et comme le nonce du Pape est fort dans leur intérest, il doit estre fort en garde contre ce Ministre et bien observer quelle est sa conduite sur ce sujet pour la traverser.

Ledit sieur de Saint-Romain doit estre aussi averti que le fils aisné du grand Duc est le vœu du peuple, qui s'est persuadé que ce Prince ferait passer ses richesses en Portugal, et on croit mesme que la Reyne le préférerait aux autres, pour voir un établissement sûr à l'Infante sa fille, si elle ne pouvait pas faire agréer un Prince françois. Cependant le grand Duc a seulement fait dire par un négociant florentin, agent des affaires de ce Prince à Lisbonne, qu'on savait les propositions qu'il avait faites avant le traité du mariage avec le Duc de Savoye (1); mais

(1) La Reine de Portugal, de la maison de Savoye, avait négocié le mariage de sa fille avec le jeune duc de Savoye Victor Amédée. En faveur de cette alliance, les états du royaume portugais avaient révoqué une des lois fondamentales de Lamego, faites en 1145, et qui défendaient aux filles, héritières de la couronne, de se marier hors du Royaume. Le Pape avait accordé la dispense de parenté et les vaisseaux portugais étaient à Nice pour conduire le duc à Lisbonne (1683). Mais Louis XIV qui avait d'autres vues, fit rompre le mariage et donna au duc de Savoye sa nièce, Anne-Marie de Valois.

outre qu'on ne lui a encore rien répondu, Sa Majesté est informée que la plupart des Ministres donnent des appréhensions au prince régent de la politique des Florentins, et disent que s'ils étaient une fois en Portugal, de quelque manière que les affaires tournassent, ils s'assureraient de la couronne, et qu'un Prince souverain ne convient pas au Portugal, parce qu'il y attirerait ses sujets naturels qui auraient tout le crédit, les principaux emplois et les bienfaits, à l'exclusion de la noblesse portugaise, et engagerait les Portugais dans les fascheux démeslés des Estats de ce Prince. C'est aussi cette dernière raison qui a obligé les partisans du grand Duc, de proposer son frère ou son second fils, si on ne voulait pas l'aisné ; et comme il ne fait aucune offre qui puisse contenter les Portugais, il n'y a pas lieu de croire que cette Cour veuille préférer un prince de Toscane à ceux que Sa Majesté propose.

Ceux de Bavière et Parme, feront encore moins d'obstacle selon toutes les apparences au désir de Sa Majesté, pour les raisons qui ont été ci-dessus dites, et parce que le dernier ne s'appuye que sur ses droits à la succession de Portugal qui sont fort contraires à ceux du prince régent et à l'esprit des Portugais. Enfin quoique chacun de ces Princes ait ses partisans dans le conseil de Portugal, ils se sont détruits l'un par l'autre, en publiant réciproquement tout ce qui pouvait estre désavantageux à leurs concurrents, en sorte qu'il y a lieu de croire, que ledit sieur de Saint-Romain n'aura pas de peine à leur faire donner l'exclusion par le Prince et la Reyne de Portugal : mais comme ce qui pourrait apporter le plus de difficulté au choix du prince de la Roche-sur-Yon est l'alliance des Martinozzi qui déplait aux Portugais, ledit sieur de Saint-Romain doit s'étudier à leur faire voir qu'une possession de plus de huit cents ans de royauté incontestable dans la

maison dont le prince de la Roche-sur-Yon est sorti, rend sa naissance si illustre, que l'éclat n'en peut être terni par le mélange d'une famille, dont on n'aurait pas de peine à prouver la noblesse, et qui pourrait bien mesme donner des Roys à l'Angleterre.

Ledit sieur de Saint-Romain est assez informé de toutes les bonnes qualités de l'esprit et du corps que ce prince possède, et il le fera valoir autant qu'elles le méritent, mais il doit sur toutes choses, lorsqu'il en parlera aux Portugais, lui donner dans ses discours un caractère de douceur, de modération, que les Portugais souhaitent; leur faire mesme connaître qu'ils ne peuvent pas faire un choix qui assure davantage le repos et la paix dont la couronne de Portugal jouit à présent, et que comme Sa Majesté ne souhaite rien d'eux sinon qu'ils veuillent oster aux Espagnols toute espérance de se pouvoir jamais rendre maistres de ce royaume. Elle sera satisfaite quand ils leur en auront entièrement fermé la porte par ce mariage, et sera bien aise qu'ils demeurent toujours dans une parfaite tranquillité.

Outre ce qui a esté dit ci-dessus des moyens que ledit prince aura de s'entretenir selon ce qu'il convient à la grandeur de sa naissance, tant par son patrimoine dont il pourra librement disposer et en faire passer le revenu en Portugal lorsqu'il y sera entièrement établi, que par la grâce que Sa Majesté lui fera d'augmenter sa pension jusqu'à quarante mille écus. Ledit sieur de Saint-Romain pourra aussi faire entendre aux Portugais qu'ils doivent estre aussi bien éloignés d'appréhender la même chose de lui que d'un cadet de prince d'Allemagne, et qu'au contraire celui-ci n'aura jamais de parents en France qui n'y trouvent par la qualité de prince du sang de Sa Majesté, des avantages et des établissements beaucoup plus consi-

dérables qu'ils n'en pourroient jamais trouver dans quelque cour que ce soit de l'Europe, quelque désir qu'on put avoir de les y bien traiter.

Toutes ces considérations doivent faire beaucoup d'impression sur l'esprit des ministres de Portugal ; mais ce qui doit estre encore plus puissant auprès de la Reyne, c'est qu'elle ne peut rien faire qui soit plus agréable au Roy, et qui assure davantage à cette princesse l'amitié constante et sincère de Sa Majesté et son puissant appuy dans tous les besoins qu'elle en aura.

Que d'ailleurs elle ne sauroit choisir pour la princesse sa fille un prince mieux fait et d'esprit et de corps, et d'un sang si illustre, puisqu'il a l'honneur d'estre de celui de Sa Majesté.

A l'égard de la déférence aux volontés de la Reyne, de son attachement à lui plaire et de sa parfaite reconnoissance des obligations qu'il lui aura, Sa Majesté veut bien en estre garant, et qu'ainsi elle reconnoistra dans ce choix tout ce qui peut faire la véritable satisfaction au lieu que si par faiblesse ou par mauvaise volonté, ce qu'on ne peut croire, elle souffre que les Espagnols viennent à bout de leurs desseins, et que le Portugal préfère un prince de leur faction à ceux que Sa Majesté désire on ne doit pas croire qu'elle considère fort à l'avenir les intérests de la couronne de Portugal, ni ceux d'une princesse qui aura si peu fait pour la satisfaction de Sa Majesté.

Ledit sieur de Saint-Romain adjoutera dans les entretiens particuliers qu'il aura avec ladite Reyne tout ce qu'il jugera estre le plus capable de la disposer à ce que Sa Majesté désire. Et comme cette princesse s'est laissée entendre que son inclination la porteroit plustost à attendre que M. le duc de Bourbon fût en âge qu'à se déterminer au choix de M. le prince de la Roche-sur-Yon, il doit la dé-

tourner de songer au premier par les raisons de la faiblesse de son âge, qui même est encore plus avancé que sa taille et ses forces. Enfin il ne doit laisser aucune espérance de ce mariage.

Mais si contre l'opinion de Sa Majesté, il trouvoit une impossibilité manifeste à faire réussir celui du prince de la Roche-sur-Yon, et qu'au contraire la Reyne de Portugal se conformât aux sentiments des Portugais qui commencent à témoigner plus d'inclination à M. le comte de Vermandois, Sa Majesté veut bien en ce cas qu'après que le sieur de Saint-Romain, aura fait inutilement tout ce qui lui sera possible, en faveur du prince de la Roche-sur-Yon, il tasche de faire agréer le comte de Vermandois, il y a mesme lieu de croire qu'il y trouvera d'autant plus de facilité, qu'outre tout ce qu'il peut dire d'avantageux de ce prince, les Portugais savent assés par leur histoire que ce royaume n'a pas esté moins bien gouverné par des princes bastards lorsqu'ils sont parvenus à la couronne, que par ceux qui sont venus d'un légitime mariage, et qu'ainsi, ils auront d'autant moins de répugnance à en recevoir un qui a l'honneur d'estre fils du plus grand Roy de la chrestienté.

Sa Majesté se réserve à donner encore des instructions plus précises audit sieur de Saint-Romain après qu'il aura informé Sa Majesté de la disposition où il aura trouvé la Reyne de Portugal, le prince régent et les principaux ministres, et que par les entretiens qu'il aura avec cette princesse, il aura pu concerter avec elle la conduite qu'il y aura à tenir pour faire réussir cette importante affaire à la satisfaction de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 25e mai 1683.

La Reine de Portugal mourut le 27 décembre 1683, et aussitôt le parti français chercha à décider le Roi à un second mariage ; mais un parti plus puissant, d'accord avec ses propres goûts, l'éloignait de ce projet et l'engageait de marier l'Infante au prince de Neubourg.

N° III.

COPPIE de la lettre du Roy à M. de Saint-Romain, du 10e *mars* 1684.

Le sieur Argout, que vous m'auës depesché, m'a apporté vos lettres des 28 januier, 13 et 18 fëurier; elles me font toutes voir une disposition dans la cour ou vous estes si contraire aux véritables intérests de la couronne de Portugal, qu'il y auroit lieu de croire que ceux qui la gouuernent auroient desjà oublié qu'ils se sont soustraits de la domination des Castillans, et que plus eux et leurs prédécesseurs se sont acquis de gloire en maintenant leurs droits et leurs libertés par la force des armes, plus ils encoureroient de blâme si par leur foiblesse ou par leur imprudence ils facilitoient au Roy catolique les moyens de se remettre sans peine en possession de ce royaume.

C'est néantmoins à quoy aboutiront infailliblement les desseins de ceux qui adhérant à la répugnance que le Roy de Portugal témoigne à se marier, veulent donner pour mary à l'Infante un prince aussi déuoüé aux interests de la maison d'Autriche que l'est incontestablement et le doit estre le prince Charles de Neubourg.

Pour empescher le succès de ce projet, vous deués employer tous vos soins à faire premiérement réussir le mariage du Roy de Portugal avec ma cousine de Bourbon;

et comme il me paroist par toutes vos lettres, et par ce que j'aprens de l'estat présent de la cour de Portugal, qu'elle est partagée en deux factions, dont la première et la plus considérable, tant par les titres que par les rangs, entrées et confiance du prince, est celle du duc de Cadaual joint avec le marquis de Villamajor, le secrétaire d'État et leurs adhérans, et l'autre qui est directement opposée aux intérests de ce premier et ennemy du duc de Cadaual, est composée de l'archeuesque de Lisbonne, du marquis d'Aronches, son frère, et de tous ceux qui suivent ce parti. Il seroit à propos de tenter premièrement le duc de Cadaual, èt de lui faire entendre secrètement, et par quelque personne qui lui soit agréable, qu'outre l'auantage qu'il auroit de suiure les véritables maximes de la couronne de Portugal en disposant le Roy son maistre à épouser une princesse de mon sang et à affermir par cette alliance les liaisons qu'il a toujours eües depuis longtemps entre ma couronne et celle de Portugal; il y trouueroit aussi son intérest particulier tant par le nouvel appui qu'il tireroit de cette alliance que par le fondement certain qu'il pourroit faire à l'auenir sur les effets de mon estime, et que mesme vous pouriés l'assurer dès à présent d'une gratification annuelle de dix mil écus, pour en disposer en la manière et en faveur de qui bon lui sembleroit; et au cas qu'il l'accepte, vous retrancherés cette somme des vingt mil écus que je vous ay donné pouuoir d'employer pour une fois seulement, et en cas de succès de vostre négociation. Cependant, comme vous savés que rien n'a tant contribué à broüiller ledit duc de Cadaual auec la feüe Reyne de Portugal, que la confiance qu'elle prenoit au Père Pomereau, et la juste deffiance qu'elle témoignoit auoir des intentions dudit duc de Cadaual, qu'il fait mesme encore tous ses efforts pour éloigner ledit

Père Pomereau de l'Infante, et qu'il appréhendera auec beaucoup de raison que si ma cousine de Bourbon étoit Reyne de Portugal, elle se serviroit aussi dudit Père Pomereau et lui donneroit toute sa confiance, vous deués examiner auec ledit Père ce qu'il y a à faire pour oster audit duc de Cadaual cette appréhension qui seroit capable de l'obliger à faire tous ses efforts pour empescher ce mariage ; ainsi il est bon que dans cette vüe ledit Père Pomereau continue à faire comme il a commencé toutes les démonstrations de vouloir reuenir au plus tost, et néantmoins qu'il se laisse encore retenir par le moyen de l'Infante au moins aussi longtemps que vous le jugerés nécessaire au bien de mon seruice. Je m'assure que si vous pouués gagner le duc de Cadaual, il ne vous sera pas impossible d'attirer aussi par son moyen dans mes intérests le comte de Villamajor. Quoi qu'il ait beauconp d'attachement à ceux d'Espagne, et que le secrétaire d'État n'aura pas de peine ensuitte à embrasser le mesme parti, auquel cas il vous seroit facile de faire résoudre au plustost ce mariage.

Mais si au contraire vous voyés qu'il ne soit pas possible de les destacher des intérests de l'Espagne, vous deués tascher de porter l'archeuesque de Lisbonne, le marquis d'Aronches et tous leurs amis à faire de nouueaux efforts pour ruiner le crédit du duc de Cadaual ; mais comme aucun d'eux n'auroit l'entrée chés le Roy de Portugal, et qu'ils ont aussi fort peu de crédit auprès de lui, vous ne deués auoir recours à ces derniers qu'au cas qu'il ne vous reste aucune espérance de réussir auprès des premiers, et comme les uns et les autres pouroient trouuer dans l'esprit dudit Roy une répugnance inuincible à se marier, qu'ainsi toute vostre négociation se réduiroit au seul mariage de l'Infante, vous deués en ce cas vous seruir

aussi des mesmes voyes que je viens de vous expliquer pour faire préférer le prince de la Roche-sur-Yon à ceux de Neubourg, Toscane et Parme, et si vous ne pouués rien faire en faueur de ce premier, vous deués appuyer le choix de Parme par préférence aux deux autres, et celui de Florence après. Mais quand mesme les Portugais se détermineroient à Neubourg, vous ne deués user d'aucunes menaces contre eux, ni leur faire appréhender mon ressentiment par vostre retraitte. Je ne prétens pas néantmoins vous faire demeurer en Portugal, après que la négociation pour laquelle je vous ay enuoyé sera finie d'une manière ou d'autre, et je nommeray celui qui vous doit succéder aussitost que vous m'aurez averti de la conclusion du mariage ou de l'Infante ou du Roy de Portugal.

Je laisse cependant à vostre discrétion de prendre la qualité de mon ambassadeur et la suitte conuenable dans les complimens que vous serés obligé de faire de ma part sur l'un ou l'autre de ces mariages, ou de vous acquitter de cette cérémonie de la mesme manière que vous aués fait dans les compliments de condoléance au Roy de Portugal et à l'Infante.

Enfin comme vous jugés bien que j'ay un très grand intérest de ne pas abandonner la couronne de Portugal au mauuais parti qu'elle témoigne vouloir prendre, et d'employer toute sorte de moyens pour empescher que le Roy catolique ne puisse rentrer dans la possession d'un royaume si capable de réparer le mauvais estat de la monarchie d'Espagne, je m'assure que vous apporterés tous vos soins et toute vostre addresse pour mettre dans le bon chemin ceux qui ont à présent le plus de crédit auprès du Roy de Portugal, et leur inspirer le désir de le porter par leurs conseils à se donner au plustost des successeurs par un

mariage qui conuienne à ses véritables intérests, tel qu'est celui de ma cousine de Bourbon.

N° IV.

COPPIE de la lettre du Roy à M. de Saint-Romain, du 16e *juillet* 1684.

Vostre lettre dn 31 may m'informe des premières propositions qui ont esté faites par l'ambassadeur d'Espagne à la cour ou vous estes, et de l'espérance que vous aués que le dessein qu'il témoigne auoir d'engager quelque négociation contre les intérests de ma couronne n'aura aucun succès.

Je ne fais pas de doute qu'il n'offre ainsi que vous me l'écriués une pension de trois cent mil croisades pour un double mariage avec la maison de Neubourg; mais comme il est constant que l'Espagne n'a pu donner pendant le cours de cette guerre aucun subside aux princes qui estoient les plus déuoués à ses intérests, on doit bien croire au lieu où vous estes que toutes les promesses qu'elle fera ne seront suivies d'aucun effet, surtout lorsqu'il sera question d'assister une couronne qu'il est de son intérest d'affoiblir par tous les moyens possibles.

Pour ce qui regarde la dot de ma cousine de Bourbon, l'intention de mon cousin le duc d'Enghien, son père, n'est pas de lui donner plus de cent mil écus, et comme ma fille la dauphine n'en a pas eu dauantage, et que, dans les mariages de cette considération on ne doit pas faire beaucuup de réflexion sur le plus ou sur le moins, j'ay lieu de croire qu'on se contentera de cette dot au lieu où vous estes,

d'autant plus que cette alliance m'engagera encore plus fortement à procurer les auantages de la couronne de Portugal et à luï donner dans ses plus pressants besoins les secours qu'elle poura raisonnablement désirer ; vous pouués néantmoins promettre encore de ma part cent mil livres de pension, soit pour ma cousine de Bourbon, soit pour l'une des princesses de Lislebonne ; mais vous ne ferés cette offre qu'au cas que vous soyés assuré qu'elle sera bien reçüe, et qu'elle terminera cette affaire à ma satisfaction, ne voulant pas m'engager à cette pension en faveur d'aucune de ces princesses, si elle ne deuient reyne de Portugal.

N° V.

Lettre de créance pour M. Amelot.

Très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère et cousin. Nous n'auons pas plustost pensé à rappeller le sieur de Saint-Romain auprès de nous que nous auons aussitost fait choix du sieur Amelot, marquis de Gournay, conseiller en nos conseils et maistre des requestes de nostre hostel pour lui succéder en qualité de nostre ambassadeur ordinaire auprès de Vostre Majesté, affin qu'il n'y eut point d'interruption dans les liaisons d'union que nous souhaittons toujours d'entretenir auec Vostre Majesté. Nous ordonnons particulièrement audit sieur Amelot de l'assurer de nostre estime et cordiale amitié, et comme nous ne doutons point que Vostre Majesté ne lui donne entière créance, nous ne ferons la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait,

très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère et cousin en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le 28e jour de may 1685.

Votre bon frère et cousin,

Louis.

Et plus bas,

Colbert.

RECHERCHES

SUR

LA VIE, LES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

ET LES TRAVAUX

DE J.-J.-LOUIS GRASLIN

PAR Mr R.-Mie LUMINAIS.

> Peu à peu la vérité dissipera sans retour ce prestige, et j'espère qu'un jour justice m'étant rendue, j'obtiendrai peut-être la reconnaissance de mes concitoyens.
>
> J.-J.-Louis GRASLIN.

I.

De toutes les passions, la plus noble est l'amour du bien public : elle nous fait vivre hors de nous-mêmes, en nous identifiant à la vie commune; elle exerce une action bienfaisante, et semble fertiliser tout ce qu'elle touche. Si la société en a souvent ressenti les heureux effets, ne doit-elle pas, par un juste retour, accorder son admiration et sa reconnaissance à ceux qui s'y sont dévoués. Beaucoup d'entre eux, secondés par d'heureuses circonstances, par d'importantes découvertes, ou par leur propre génie, se sont illustrés et ont immortalisé leur nom; mais combien

d'autres, plus humbles et non moins remarquables, qui, éloignés de Paris, ce centre du savoir et de la pensée, resserrés dans les bornes étroites d'une localité, sont demeurés inconnus, en dehors de leur enceinte! Les faire connaître, serait une œuvre utile: l'exposé de leur vie et de leurs travaux encouragerait ces modestes et obscurs dévouements, qui meurent souvent à la peine dans le doute du bien qu'ils ont produit, et tendrait peut-être à modérer ce mouvement d'attraction qui entraîne toutes les forces vives de l'intelligence vers la capitale, pour en faire comme un seul foyer de lumière.

II.

SA VIE.

Graslin, à qui la ville de Nantes doit sans doute les premiers éléments de ses progrès et de sa prospérité, et dont les importants travaux ont été le principe du développement extraordinaire qu'elle a acquis depuis, fut au nombre de ces hommes méritants, dont la réputation se trouve bornée au cercle dans lequel ils ont vécu. Sa vie fut marquée par les immenses services qu'il rendit à des populations entières, à l'industrie, à la science, à la fortune publique et à la ville qui l'avait adopté. Les exposer avec quelques détails, c'est fournir les moyens de les mieux juger; il n'est peut-être pas d'ailleurs sans intérêt de suivre, dans les hommes qui ont mérité l'estime de leur pays, leur développement intellectuel et moral, la direction de leurs idées, pour être ensuite plus à même d'apprécier la force de leur volonté, les efforts, le courage et la persévérance dont ils ont fait preuve, en présence des obstacles qu'ils avaient à vaincre.

Jean-Joseph-Louis Graslin naquit à Tours, le 13 décem-

bre 1728 (1), d'une famille honorable et considérée dans la finance. Son grand père et son père se succédèrent dans la charge de greffier en chef du bureau des finances de Tours, et le privilége attaché à ce genre d'office leur acquit la noblesse héréditaire.

Placé fort jeune au collége de Juilly, près de Paris, il étonna d'abord ses professeurs, en résolvant mentalement un problème bien au-dessus de son âge, sans avoir jamais reçu aucunes notions d'arithmétique; aussi, ne tarda-t-il pas, par de rapides progrès, à s'y faire remarquer et à montrer son aptitude pour les mathématiques, qui lui fit entièrement négliger le latin. Mais il en était à peine sorti, que sentant l'insuffisance de ces études collectives qui, lorsqu'elles ne sont pas mûries par la réflexion, ne laissent dans la mémoire que des connaissances incomplètes, il eut le courage de recommencer seul et sans maîtres son éducation.

Porté vers les sciences exactes, les études sérieuses, il s'y livra avec ardeur et y puisa cette rectitude de jugement, ce haut discernement qui le caractérisèrent dans la suite. A l'aide de l'esprit d'analyse et d'une méthode rigoureuse, il approfondit plusieurs sciences; c'est ainsi qu'en cultivant de bonne heure son intelligence, il sut s'affranchir des erreurs et des préjugés qui dominent les hommes ordinaires, car les préjugés ne s'accréditent le plus souvent dans notre esprit que par une paresse de la raison. Né avec d'heureuses dispositions, un esprit réfléchi, une imagination vive, il ne demeura point étranger au mouvement qui s'opérait autour de lui dans le progrès des idées. Il conçut de bonne heure, pour les beaux arts et la littérature, un goût qui ne se

(1) Extrait du registre des actes de baptêmes de l'ancienne paroisse de Saint-Saturnin de Tours, pour l'année 1728.

démentit jamais. Il connaissait presque par cœur tous les chefs-d'œuvre de nos poètes les plus célèbres, en homme qui savait les apprécier et en sentir les beautés, et c'est sans doute pour les mieux comprendre qu'il prit des leçons de Lekain, dont il sut si bien profiter, qu'on raconte qu'il joua avec le plus grand succès la *Métromanie* sur un théâtre de société. Un caractère naturellement gai et affable, une instruction solide et variée, une conversation attachante, ne tardèrent pas à lui ouvrir les premières sociétés de la capitale et à le mettre en relation avec plusieurs familles d'un rang élevé.

Parvenu à l'âge où il devait songer à se créer une position, il se livra à l'étude de la jurisprudence et se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, où il avait même commencé à plaider; mais entraîné par l'exemple de sa famille, qui avait su acquérir une si haute réputation d'honneur et d'intégrité dans les charges qu'elle avait occupées dans la finance, et par les conseils d'un de ses parents très influent à la Cour, il se décida à suivre la même carrière, à laquelle il se prépara par une étude approfondie de l'administration du trésor public et des sources du revenu de l'Etat.

Il n'avait encore que trente ans, quand il acheta du titulaire lui-même, ainsi qu'il nous l'apprend, la place de receveur des fermes du Roi à Nantes, afin de ne rien devoir à la faveur et à la protection, que ses relations n'eussent cependant pas manqué de lui assurer, s'il n'avait pas eu l'âme trop élevée pour y avoir recours; il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort avec une rare intégrité, et sut se concilier l'estime générale.

En 1765 il épousa Renée-Magdeleine-Jeanne Guymont, à peine âgée de dix-sept ans, dont il eut cinq enfants.

Son séjour à Paris et son mérite bien connu le mirent en rapport avec des littérateurs et des savants renommés:

il fit, en 1765, la connaissance de Delisle de Salles et se trouvait en correspondance avec Forbonnais dont il fut l'ami; tant qu'il vécut, sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus distingués de Nantes.

Sincère, affectueux, généreux, bon citoyen, esclave de sa parole, telles furent, dit M. Blanchard de la Musse, qui fut intimement lié avec lui, ses qualités les plus essentielles, auxquelles il eût dû ajouter un jugement sûr, une intelligence facile à concevoir, unie à une grande force de volonté et à une rare persévérance dans l'exécution de ses projets. On peut dire que les actes de sa vie privée, qui lui font tant d'honneur, ne le recommandent pas moins à l'estime de ses concitoyens que ceux qui ont le plus contribué à Nantes à sa réputation. Avec un cœur naturellement aimant, mais peut-être trop impressionnable, il aida plus d'une fois de sa fortune ses amis malheureux, jusqu'à leur fournir les moyens d'atteindre à une honnête aisance.

Il apprend un jour qu'un négociant, qui, dans plusieurs circonstances, s'était montré son ennemi le plus irréconciliable, embarrassé dans ses affaires, est à la veille de suspendre ses paiements. Oubliant aussitôt ses torts, il court à la Bourse, il intercède, il supplie, il intéresse ses amis en sa faveur et ne les quitte pas qu'il n'ait obtenu d'eux de joindre leurs signatures à la sienne, afin de lui sauver l'honneur.

Un autre trait de sa vie vient également révéler la noblesse de ses sentiments. Avant la révolution, les grandes terres s'affermaient à des compagnies. Le duc de Lauzun, qui avait contracté des dettes considérables, possédait en Bretagne une terre qu'il venait d'affermer pour le prix annuel de 92,000 livres à Graslin, qui y entrait pour moitié, et à deux autres coassociés. Peu de temps après, l'occasion s'étant présentée de s'acquitter

intégralement, en vendant cette propriété, mais à la condition expresse de la résiliation du bail, le duc leur fit proposer une indemnité de 120,000 livres s'ils voulaient y consentir. Ses associés acceptèrent; Graslin seul refusa de rien recevoir, ne voulant pas, dans la situation critique où se trouvait ce grand seigneur, ni l'aggrayer, en repoussant la résiliation, ni profiter de ses malheurs, en recevant une indemnité fondée sur l'éventualité d'un bénéfice incertain; c'était pour lui un sacrifice de 60,000 livres ayant peut-être la valeur de 120,000 livres de notre époque. Le duc de Lauzun, touché d'une aussi noble conduite, voulut le voir et le remercier lui-même, et ne crut pouvoir mieux lui en exprimer sa reconnaissance, qu'en mettant à sa disposition sa haute influence et celle de sa famille. Graslin, qui ne savait pas vendre ses services, eut l'honorable scrupule de ne s'en servir jamais.

Ses connaissances, son haut savoir, l'avaient fait remarquer. Il fit partie de plusieurs Académies : il était membre correspondant de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Tours, de la Société royale d'agriculture de Limoges, et de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Un cœur aussi sympathique ne pouvait manquer de s'émouvoir en présence de la misère publique, de l'injuste répartition de l'impôt et des souffrances dont, en France, la population tout entière se trouvait accablée depuis longtemps. Vivant au milieu d'un commerce florissant, d'une industrie active, il se demanda comment de pareilles sources d'abondance et de bien-être pouvaient demeurer sans résultats pour les classes les plus nombreuses. Animé de ce besoin impérieux d'amélioration, qui fut d'ailleurs un des caractères dominants de son époque, il

fut amené à rechercher dans les phénomènes de la production, les causes et la théorie de la *richesse*, dont on commençait alors à s'occuper avec la plus vive sollicitude.

III.

LA SCIENCE ÉCONOMIQUE AU XVIII[e] SIÈCLE.

Le moment était venu où les lumières de la philosophie et l'esprit d'examen commençaient à se répandre. Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, par l'ascendant de leur génie, entraînaient leur siècle après eux, en jetant les premiers germes d'une rénovation sociale qu'une grande révolution devait plus tard développer. Mais les idées, trop généralisées, avaient besoin d'être ramenées à une forme plus précise, pour que, dégagées du vague des théories systématiques, elles devinssent des sciences. Bacon en avait déjà indiqué les moyens; des esprits sérieux essayèrent d'en faire l'application. Dans l'ordre physique, plusieurs sciences furent créées; dans l'ordre moral, économique et politique, la perturbation apportée en France par les longues guerres et les dépenses qui avaient eu lieu sous le règne de Louis XIV, la dilapidation du trésor public, livré aux maîtresses de Louis XV, l'exagération du système de Law, la funeste administration de l'abbé Terray, enfin, la famine qui, comme une fièvre intermittente et endémique, venait à des époques rapprochées décimer la population, en éveillant la sollicitude de quelques hommes éclairés et amis de leur pays, déterminèrent plusieurs d'entre eux à scruter les causes du malaise général. Ils se mirent à analyser la production, à suivre le mécanisme des Sociétés et de la richesse, et à

s'ingénier comment elle pouvait être créée, distribuée et consommée.

Ceux qui s'en occupèrent les premiers, vers le milieu du dernier siècle, furent nommés *économistes* ou *physiocrates* (1), et formèrent une école, à la tête de laquelle se plaçaient en première ligne : Quesnay, médecin de Louis XV; M. de Gournay, Mercier de la Rivière, le marquis de Mirabeau, père du grand orateur; l'abbé Baudeau, Dupont de Nemours, et plus tard Turgot. Leurs investigations et leurs recherches, qu'il est préalablement nécessaire d'indiquer sommairement, afin de mieux préciser le milieu dans lequel vécut Graslin, réunies et rapprochées dans différents ouvrages, firent naître une nouvelle science qui fut appelée *économie politique*.

A l'époque où leur doctrine parut, la méthode expérimentale, à laquelle les sciences doivent leurs immenses progrès, était encore peu répandue. La philosophie, négligeant l'étude des faits, s'agitait sans fruit dans la sphère des hypothèses. N'ayant pas une connaissance assez précise de la nature des choses, qu'il eût été nécessaire de soumettre rigoureusement à l'expérience, ils se firent une méthode *à priori*, et posèrent hardiment des règles absolues et sans bases solides, dont ils déduisirent souvent de fausses conséquences. Les systèmes synthétiques ont une sorte de prestige, ils étonnent par leur ensemble, ils imposent par leur nouveauté : substituant aux preuves ou à la sagesse du doute des assertions tranchantes, les physiocrates traduisirent leur doctrine en axiomes et

(1) *Physiocrates*, ainsi désignés par allusion à un ouvrage de Quesnay, intitulé : *Physiocratie*, qui signifie pouvoir de la nature, c'est-à-dire qu'ils n'admettaient de puissance productive que celle des agents naturels, et plus particulièrement de la terre.

firent une loi de chaque proposition. Tel fut le système de Quesnay.

Des idées aussi nouvelles ne pouvaient manquer de causer une vive sensation; elles lui attirèrent de nombreux adeptes qui, entraînés par un enthousiasme et un esprit de prosélytisme presque fanatiques, s'empressèrent, dans de nombreux écrits, de répandre et d'accréditer la doctrine du maître. Cette doctrine étant devenue pour eux presque une religion, leur fit donner le nom de *secte des économistes*.

Toutefois, rendons justice à ces hardis penseurs qui, en s'avançant avec courage et persévérance vers des horizons qu'on n'avait pas encore soupçonnés, découvrirent un monde nouveau. Semblables aux alchimistes, s'ils n'achevèrent pas la science dont ils posèrent les fondements, ils furent néanmoins les premiers à en rassembler les éléments, à en ouvrir les voies et à en faciliter l'accès, par leurs laborieuses recherches. Ils soulevèrent les questions les plus importantes et les plus neuves, trouvèrent un grand nombre de vérités non moins utiles que fécondes, quoiqu'ils ne surent pas toujours s'en rendre un compte rigoureux, et l'on peut dire que leurs fautes mêmes profitèrent au progrès. En s'élevant jusqu'aux considérations d'une haute philosophie, ils embrassèrent, dans une vaste synthèse, l'économie sociale, l'organisation politique, la morale même dont ils firent la base des intérêts matériels, et qu'ils considérèrent comme une richesse non moins grande que la richesse produite par la terre, le travail et les échanges. Plusieurs de leurs principes, notamment celui du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, ont pu, au prix de l'abaissement des salaires et de la misère des classes ouvrières, produire en Angleterre un effet contraire à celui qu'ils en attendaient, en poussant sans mesure la spécu-

lation dans les voies de la concurrence, du bon marché et d'une production excessive et sans proportion avec les débouchés; mais leur intégrité, leur désintéressement, leur amour du bien public et de l'humanité, demeureront toujours comme une preuve de la pureté de leurs intentions.

Il est aisé de voir, par ce qui précède, que si le bien qu'ils produisirent fut immense, il ne fut pas sans alliage, et qu'ils durent commettre de grandes erreurs, résultat naturel de leur inexpérience. Les vérités dont la science se compose ne peuvent se compléter qu'au moyen du concours successif des découvertes et du temps : arrivés à une époque de transition, ils en subirent les conséquences.

Au moment où ils jetèrent les bases de leur doctrine, toutes les valeurs, dépréciées et avilies, avaient perdu leur cours, et la fortune publique était tombée dans une telle conflagration, qu'un mécontentement général commençait à éclater de toutes parts. L'affranchissement et la constitution des communes, l'anéantissement de la féodalité, dont les restes venaient de disparaître sous la main de fer de Richelieu et de Louis XIV, le commencement de la division de la propriété, suite de la ruine de beaucoup de grands seigneurs, par le luxe de la Cour, les déceptions et le désastreux anéantissement des fortunes particulières dans les spéculations financières, avaient naturellement concouru à élever le prix des propriétés foncières, seule valeur qui fût restée immuable au milieu de ce cataclysme, et à reporter l'activité vers l'agriculture.

Bien qu'ils ne crussent travailler que dans l'intérêt commun, l'histoire du passé, les souffrances présentes, l'insuffisance des moyens employés pour ramener la prospérité, conduisirent les économistes de cette époque à accorder à l'agriculture une puissance et une force productive

exclusive. Ils pensèrent que la terre et les autres agents naturels étaient seuls capables de donner un *produit net* (un revenu net), tous frais généraux prélevés. En produisant gratuitement et par l'effet de sa propre force, la terre devint à leurs yeux le principe générateur de la richesse, la richesse par essence. Improductives et stériles, toutes les industries ne leur semblaient tout au plus susceptibles que de balancer, par le produit de leur travail, leurs consommations et leurs dépenses, sans ajouter aucune valeur aux matières premières qu'elles mettaient en œuvre, sans pouvoir donner un *produit net*, ni augmenter la masse des richesses qu'il n'appartenait qu'à la terre de créer et de multiplier. Les propriétaires fonciers, élevés par eux dans l'ordre social au sommet de l'échelle, devenaient les dispensateurs de tous les produits, la cause unique et directe de toutes les valeurs créées, dont les industriels et les travailleurs, placés bien au-dessous d'eux, n'étaient que les stipendiés, les agents stériles et parasites, auxquels les possesseurs de biens-fonds se trouvaient forcés de payer un tribut onéreux.

Méconnaissant ainsi deux causes importantes de la production, l'industrie et le commerce, qui, avec les agents naturels, forment la totalité des valeurs, ils déduisirent du faux principe qu'ils avaient posé la nécessité d'une contribution unique sur le revenu foncier. Les funestes conséquences de ce principe erroné causèrent dans la suite de graves difficultés à Turgot, lorsque, comme ministre, il essaya de l'appliquer. La même erreur, transmise plus tard dans le sein de l'Assemblée nationale, se formula en une mesure financière d'autant plus nuisible, qu'elle priva la France, pendant plusieurs années, de l'impôt indirect, en écrasant la propriété territoriale de toutes les charges contributives. Cette ignorance des élé-

ments de la richesse, qui tarissait pour longtemps les ressources les plus importantes de l'État, fut sans doute l'une des causes qui préparèrent la banqueroute des deux tiers de la dette publique, consacrée sous le nom du *tiers consolidé.*

IV.

La Société royale d'agriculture de Limoges, adoptant l'erreur des physiocrates, en avait consacré la doctrine, en mettant, en 1767, cette question au concours : « *Démontrer et apprécier l'effet de l'impôt indirect sur les revenus des propriétaires de biens-fonds.* » Le programme, qui y était joint, portait en substance, comme une vérité reconnue et incontestable, « que les impôts, sous quelque forme » qu'ils soient perçus, retombent nécessairement à leur » charge, et sont toujours, en dernière analyse, payés par » eux seuls, soit directement, soit indirectement. » On voit que c'était déjà préjuger la question que de la poser ainsi, et indiquer d'avance le sens de la solution qu'on attendait.

Trop éclairé pour adopter sans examen des propositions qu'il ne croyait pas marquées du sceau de l'évidence, Graslin répondit à la question proposée par un mémoire, dont depuis longtemps ses études économiques l'avaient mis à même de rassembler les principes fondamentaux, et qu'il fit imprimer plus tard, sous le titre d'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, ouvrage qui présente ce fait digne de remarque, qu'il précéda de neuf ans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, du célèbre Adam Smith, publiées pour la première fois en 1776, et qui ont fondé la science de l'économie politique en Europe. Il essaya le premier de sonder

et d'apprécier la solidité des doctrines de Quesnay, qui prévalaient alors avec une telle autorité qu'elles étaient considérées comme infaillibles ; il attaqua leurs erreurs avec une telle conviction qu'il ne recula ni devant l'autorité des plus hautes réputations, ni devant l'opinion généralement admise, et son travail a eu le rare mérite que ses principes se sont en partie trouvés confirmés par les économistes qui lui ont succédé.

V.

EXPOSÉ DE SES DOCTRINES ÉCONOMIQUES.

C'est en admettant la méthode expérimentale et analytique suivie par les économistes qui sont venus après lui, que Graslin essaya de jeter les fondements de la théorie de la *richesse*, sans qu'il soit entré dans sa pensée de faire un traité d'économie politique, qu'à l'aide d'une étude plus complète de tous les faits et de toutes les doctrines, il était réservé à ses successeurs d'effectuer méthodiquement.

Pour éviter l'écueil dans lequel étaient tombés les économistes du XVIIIe siècle, dont le système ne s'appuyait que sur des hypothèses plus ou moins hasardées, il chercha dans la nature des choses des principes positifs auxquels il pût rapporter les questions qu'il avait à examiner, ou comparer les erreurs de ses adversaires, pour en tirer ensuite des conséquences logiquement déduites.

Il établit deux grandes divisions, qui embrassent dans leur ensemble tous les faits économiques : le rapport des choses entre elles, et celui des hommes aux choses.

Recherchant l'essence de la richesse, il la trouve dans les choses destinées à satisfaire nos besoins, de quelque nature

qu'elles soient, de quelque source qu'elles viennent ; et par le mot *besoin,* il entend aussi *l'utilité, le goût, l'agrément.*

C'est le besoin qui donne aux choses de *l'utilité,* et c'est l'utilité qui leur donne de la *valeur,* valeur qu'on a appelée depuis *valeur d'utilité, valeur en usage,* première base de toute *richesse.*

De la diversité de nos besoins et de la comparaison des choses qui en sont l'objet naîtront les *échanges,* ce qui établit la valeur relative ou valeur vénale.

La valeur relative ou valeur vénale lui paraissant le caractère distinctif de la richesse sociale, il en conclut que les produits du sol, ceux de l'industrie et du commerce, et en un mot tous les objets quelconques qui ont une valeur relative ou vénale, sont de véritables richesses, modifiées, toutefois, en raison composée de l'importance des besoins et du degré de rareté ou d'abondance des choses qui en font l'objet.

Comme rien n'entre dans les échanges que les objets de nos besoins, il s'en suit que la propriété foncière, le travail de l'agriculteur et les produits de l'industrie, aussi bien que les œuvres du savant et de l'artiste, la sûreté des contrats, la défense des accusés, étant tous des objets de nos besoins, ayant une valeur relative qui les rend propres aux échanges, sont des richesses.

Partant de ce principe, il l'étend jusqu'au Gouvernement qui, à son sens, ne fait autre chose qu'échanger sa protection et ses services, dont chaque citoyen retire un avantage, contre le sacrifice que fait celui-ci d'une portion des objets de ses besoins, convertie en argent pour s'acquitter de l'impôt.

Si le besoin est la cause de la richesse, c'est le travail qui consacre le droit qu'ont les hommes de posséder les

objets de leurs besoins; tous sont soumis à cette loi de ne pouvoir se les procurer que par le travail. Le travail n'est pas seulement l'instrument et le moteur des produits du sol, il devient une richesse comme le sol lui-même, soit à cause de sa valeur relative ou vénale, soit parce qu'il est l'objet d'un besoin indispensable. Ce sont deux valeurs d'égale nature pouvant combler un même besoin.

Cette coopération du travail aux produits du sol est aussi applicable à l'industrie qui n'existe que par le travail. L'industrie donnant ou ajoutant aux matières premières une valeur qu'elles n'avaient pas, est une richesse soumise, de même que toutes les autres valeurs échangeables, aux causes de rareté ou d'abondance des objets qu'elle a créés; ce n'est pas une transformation stérile, mais bien une transformation reproductive.

La faculté que possède le commerce de transporter les produits de l'agriculture, ceux de tous les agents productifs et de leur trouver des débouchés, en devenant la cause directe d'une augmentation de valeur, est également une richesse non moins importante que les produits plus apparents de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

Ces trois moyens de production, l'agriculture, l'industrie et le commerce, qui constituent chacun une richesse distincte, quoique identique, concourent ainsi simultanément à former ensemble la richesse des nations.

Ce qu'il faut inférer des principes qui précèdent, c'est qu'il existe d'autres richesses que celle de la terre, qui n'en dépendent pas uniquement et qui peuvent parfois les surpasser en importance. Tous les produits, quelque divers qu'ils soient, peuvent acheter à l'étranger les mêmes objets, et sont des richesses pareilles, ayant une même valeur relative d'échange. Ainsi le travail, l'industrie, le

commerce et les arts libéraux qui, donnant tout aussi bien que la terre, un produit net, non-seulement ne sont pas des agents stériles, mais ils se suffisent à eux-mêmes et ne subsistent pas uniquement de la rétribution que leur paient les notions agricoles, comme le prétendaient les physiocrates.

Ayant largement établi les bases fondamentales de la théorie de la richesse, il entre dans le vif de la question et fait ressortir la fausseté du système de Quesnay, en soumettant à l'épreuve d'une discussion approfondie les erreurs contenues dans son *Tableau économique.*

L'une des principales était l'influence présumée du *produit net,* sur la modification de toutes les valeurs, et il démontre : que les productions du sol ne cesseraient pas d'être une richesse pour une nation, quand bien même les propriétaires n'en retireraient aucun revenu disponible; que, dans le mécanisme de la circulation, tel que l'auteur du *Tableau économique* le conçoit, ce n'est pas la circulation du produit net du propriétaire qui a lieu, mais la circulation de l'argent; car, autrement, on en pourrait dire autant de la circulation du produit net de l'industrie et du commerce; que le revenu du propriétaire ne vivifie pas toutes les classes de la société, au moyen de ses dépenses, ainsi que l'avance Quesnay, par induction de son système de circulation, attendu que le propriétaire d'une chose peut l'appliquer à son usage, et que ce ne sont pas les dépenses, mais le travail, qui vivifie la société; que c'est également à tort que les physiocrates ont imaginé qu'il n'y aurait point de *salaire,* s'il n'y avait point de revenu foncier, comme si la somme de ce revenu devait toujours nécessairement balancer celle des *salaires industriels,* et qu'il n'arrivât pas souvent, au contraire, que celle-ci surpassât la somme des revenus fonciers.

La pensée des physiocrates était aussi : que le renchérissement du blé à l'intérieur doit augmenter la richesse nationale ; et Graslin fait remarquer : qu'en payant le pain plus cher, le salaire des ouvriers ne pourrait manquer de subir une diminution proportionnelle à ce renchérissement, puisque leur bénéfice serait moindre. Il expose à ce sujet, avec une rare sagacité, cette vérité économique : qu'il importe bien moins au pauvre que le pain soit à bon marché que de posséder une valeur suffisante pour l'acheter, c'est-à-dire que son travail soit plus demandé et mieux rémunéré.

Prouver, comme il venait de le faire dans l'exposé de ses principes généraux, que le produit net du sol n'est pas l'unique richesse d'une nation, et que le travail, l'industrie et le commerce, doivent aussi en revendiquer leur part, c'était fixer d'avance les règles de *l'impôt.*

Il examine successivement les inconvénients et les avantages qui sont inhérents à chaque espèce d'impôt.

Pour qu'il fût possible d'admettre que tout impôt retombe, en dernière analyse, sur les propriétaires de biens-fonds, il faudrait que ceux-ci fussent les seuls producteurs ; or, les causes de la production étant multiples, ce sont les richesses qui doivent en supporter le fardeau, autrement dit, les hommes, dans la proportion de leur fortune ; et comme leurs besoins sont relatifs à leurs ressources, c'est tout à la fois sur le superflu des revenus disponibles des négociants, des industriels, et même des ouvriers que doit s'établir l'impôt. Méconnaître ce principe et transformer tous les impôts en un *impôt unique* sur le *produit net* de la terre, ce serait, non-seulement commettre une injustice en lui imposant une charge disproportionnée, mais en même temps priver l'État d'une des branches les plus importantes de son revenu.

L'un des plus grands inconvénients de la *taxe personnelle*, l'*income tax* des Anglais, ou impôt sur le revenu, ressort, selon lui, de l'impossibilité d'une division tellement exacte de toute la population en un nombre infini de classes et de catégories, qu'on puisse apprécier et atteindre toutes les fortunes, sans crainte de dissimulation, sans une sorte d'inquisition fiscale, de manière à établir ensuite une répartition assez équitable pour que les citoyens les moins aisés ne soient imposés qu'en progression décroissante de leur revenu disponible, jusqu'à ceux qui, ne possédant que le strict nécessaire, ne devraient rien avoir à payer; car le riche, en donnant le dixième de son revenu, ne se trouverait encore privé que des choses les moins essentielles, tandis que le pauvre, en donnant un dixième de son salaire, donnerait peut-être la moitié des choses les plus indispensables à son existence, c'est-à-dire qu'il donnerait plus en recevant moins.

L'impôt sur les consommations, dont il fait connaître toutes les ressources, lorsqu'il ne frappe pas sur les choses de première nécessité, lui semble préférable à tous les autres impôts. Il s'appuie, à ce sujet, de l'opinion de Montesquieu, qui dit : « Que la taxe par tête est plus naturelle » à la servitude, et que la taxe sur les marchandises est » plus naturelle à la liberté. » Si les avantages qu'il reconnaît à ce genre d'impôt peuvent être justifiés, il n'en commet pas moins une grave erreur, lorsque, par un reste du vieux préjugé de la balance du commerce, en cherchant les moyens de faire payer aux plus riches et aux plus aisés l'impôt sur les consommations, il veut qu'on affecte d'un droit d'entrée les matières premières qui nous viennent de l'étranger, sans s'apercevoir qu'une pareille entrave frapperait sensiblement l'agriculture et l'industrie manufacturière, dont elle augmenterait les frais de production aux dépens des consommateurs.

Revenant bientôt à des considérations plus rationnelles, il ne veut pas que nos produits manufacturés ne puissent sortir qu'à la faveur d'une restitution de droits. Les primes, les droits d'entrée et de sortie, combinés de manière à protéger les intérêts du commerce et de l'industrie manufacturière, lui paraissent plus efficaces que des lois prohibitives.

L'impôt sur les consommations, considéré comme impôt principal, pouvant être soumis à des éventualités, il lui paraît plus sage d'assurer les services publics par des *impôts directs ordinaires*, dont la fixité serait un utile auxiliaire. Ce recours à plusieurs genres d'impôt est aussi devenu le système plus ou moins bien combiné qu'ont suivi, depuis 1789, tous les Gouvernements qui se sont succédé en France.

Mais il ne lui semblait pas suffisant d'indiquer les moyens de mieux répartir les charges contributives, il voulait aussi donner à l'impôt foncier une base invariable qui échappât aux privilèges et à l'arbitraire. Cette base immuable qu'il entrevit l'un des premiers, fut l'importante opération d'un cadastre général de toutes les propriétés foncières de la France, par catégories de qualités, et tel à peu près que ce travail a été exécuté de nos jours, pour servir aux évaluations des matrices cadastrales. Ce vœu, qu'il formait dès 1767, et dont il n'eut pas la satisfaction de voir l'accomplissement, montre assez quelles furent la justesse et l'étendue de ses vues.

VI.

Tel est, en résumé, l'exposé des doctrines contenues dans l'*Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, de Graslin, qu'il devient indispensable de compléter, avant de continuer le cours de nos recherches.

Le concours ouvert par l'Académie royale de Limoges était à peine terminé, qu'une correspondance s'engagea entre lui et l'abbé Baudeau, l'un des plus habiles interprètes du système de Quesnay, et auteur des *Ephémérides du citoyen,* au sujet d'un ouvrage de Mercier de la Rivière, intitulé : *l'Ordre naturel des sociétés politiques,* où les doctrines de l'école étaient présentées avec tout le talent dont cet habile économiste était susceptible.

Dans la première lettre que Graslin fit insérer dans la *Gazette du Commerce,* il s'éleva, avec une grande force de logique, contre cette proposition, renouvelée tant de fois : que l'industrie n'ajoute rien à la valeur des matières premières fournies par l'agriculture. L'abbé Baudeau s'empressa d'y répondre, en corroborant, par de nouveaux arguments, les raisonnements de Mercier de la Rivière. Il s'en suivit une polémique fort animée, dans laquelle, sans manquer une seule fois au respect des convenances, Graslin sut toujours mettre la raison de son côté, en opposant aux sarcasmes et aux dédains de son adversaire une discussion pressante et digne.

Un incident fit surgir entre eux un nouveau sujet de dissentiment, sur la question des *machines*, dont il est probable qu'aucun économiste avant eux ne s'était encore occupé. L'abbé Baudeau, après avoir fait ressortir avec beaucoup de sagacité tous les avantages que présente l'emploi des machines, quoique sans trop se préoccuper du sort des travailleurs, dit fort ingénieusement : « Si l'on pouvait » trouver des méthodes pour faire, en soufflant, les ouvra- » ges les plus longs et les plus coûteux, ce serait un bien » immense. » Ne croit-on pas trouver dans ces paroles comme une prévision de l'application de la vapeur à la puissance de production à laquelle l'industrie est parvenue de nos jours !

Quoique Graslin sentît fort bien que le mal était plutôt dans l'abus que dans la chose elle-même, il ne peut cependant s'empêcher de s'effrayer des résultats funestes des nouvelles inventions pour les classes laborieuses, dont le travail vient tout-à-coup à être supprimé. Mais presque immédiatement, il ajoute : « Faut-il pour cela proscrire, » dans une nation sagement gouvernée, les machines qui ont » été inventées pour faciliter et diminuer le travail ? Faut-il, » de propos délibéré, employer un grand nombre d'hommes, » lorsqu'un plus petit est suffisant ? Non, ce n'est assurément » pas ce que je veux dire ; ce serait aller directement contre » mon objet, car, les autres nations ayant adopté ces » machines, au moyen desquelles un homme peut faire ce » qui en demanderait dix chez nous, nos ouvriers ne pour- » raient pas soutenir la moindre concurrence et perdraient » toute la richesse qui consiste dans leur travail. »

Cette correspondance complète, en quelque sorte, la thèse qu'il venait de soutenir contre la secte physiocratique.

VII.

Le mémoire analytique de Graslin fut sa réponse à la question proposée par la Société royale d'agriculture de Limoges. Un seul économiste, M. de Saint-Peravy, se présenta en concurrence avec lui. Disciple de Quesnay, il s'attacha à démontrer, non sans quelque talent, l'opinion émise dans le programme : « Que tous les impôts finissent » nécessairement par retomber à la charge de propriétaires de » biens-fonds. » On lui décerna le prix, car lui seul avait rempli les conditions du concours. Graslin, au contraire, dont le travail était une négation des principes de l'école de Quesnay, et qui ne tendait à rien moins qu'à les renverser, n'obtint qu'une mention honorable.

Le célèbre Turgot, alors intendant du Limousin et président de cette Académie, dont il avait lui-même rédigé le programme, ne dédaigna pas d'en justifier le jugement, dans des observations longuement motivées.

Examinant successivement les deux mémoires, il ne peut pourtant s'empêcher, malgré sa partialité en faveur du lauréat, de lui reprocher de ne s'être appuyé que sur des calculs arbitraires, dont on ne pourrait tirer aucune conclusion précise.

Quant au mémoire de son concurrent, ne lui tenant compte ni de l'incontestable justesse de ses axiomes, ni de la force de ses preuves, ni des conséquences irrécusables qu'il en tire, l'examen de Turgot n'offre qu'une pétition de principes, dans lequel, jugeant au point de vue exclusif de son système, il persévère à soutenir les maximes de Quesnay comme d'infaillibles oracles, sans vouloir reconnaître aucune de ses erreurs : il s'obstine, malgré tout, à maintenir que le produit net des propriétaires de biens-fonds doit être considéré comme l'unique richesse; que l'industrie, en transformant les matières premières fournies par l'agriculture, n'y ajoute aucune valeur; que si les nations, qui ne sont qu'industrieuses et commerçantes, peuvent parvenir à acquérir des richesses et à satisfaire aux charges contributives, c'est que ces richesses leur sont fournies par le produit net des peuples essentiellement agriculteurs. Mais l'on doit dire aussi que Turgot est dans le vrai, lorsqu'il apprécie à leur juste valeur les appréhensions, par trop chimériques, de Graslin, qui craignait qu'en laissant aux étrangers la faculté d'acheter librement nos matières premières, ils ne s'emparassent de notre industrie nationale.

Cette question réservée, on peut conclure que les principes économiques de son mémoire sortent intacts

des appréciations de l'illustre Turgot. C'est toujours, quoi qu'il en soit, un très grand honneur pour Graslin de s'être montré un adversaire assez sérieux pour devenir l'objet d'une aussi longue critique de la part d'un homme dont le nom restera à jamais célèbre, et ce qui l'honore encore plus, c'est moins d'en avoir été l'objet que d'avoir eu raison contre lui. Il le prouva surtout, en réduisant à leur juste valeur des erreurs qui semblaient ne devoir plus se relever.

Je sais cependant que, de nos jours, il s'est trouvé des économistes, tels que Schmalz, en Allemagne, Dutens, en France, et plus récemment Auguste Daire, homme d'un véritable talent, auteur d'une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Turgot,* qui, nouveaux physiocrates, ont voulu réhabiliter le système du produit net, qu'ils se sont obstinés à considérer comme la *richesse* par essence ; mais ils admettent du moins, quoique dans une dépendance nécessaire, l'action des agents de l'industrie sur l'accroissement et le développement de la richesse agricole, sans faire attention que cette action seule est déjà une richesse, dont il leur serait difficile de séparer les éléments de ce qui constitue, selon eux, cette richesse fondamentale ; et pour nous servir du langage de l'école et faire ressortir la contradiction dans laquelle ils tombent, nous leur dirons : ou l'action des agents productifs, autres que la terre, sont utiles à l'accroissement de son produit net, et alors ils ne sont pas stériles ; ou si, dans l'opinion de Quesnay, dont ils adoptent le système, ils sont effectivement stériles, ils ne peuvent jamais, ni directement, ni indirectement, devenir utiles. En admettant que le produit net des propriétaires fonciers soit véritablement la seule richesse, comment expliquera-t-on l'immense développement qu'a pris en France la richesse nationale, pendant

les soixante dernières années, alors que l'agriculture a fait si peu de progrès pendant cette période ? Et le principe étant vrai, comment les conséquences se sont-elles trouvées fausses, quand l'Assemblée nationale, en reprenant le projet de Turgot, exonéra l'industrie de toutes les charges de l'impôt, pour les reporter uniquement sur la propriété foncière, et faillit, par cette mesure imprudente et intempestive, consommer sa ruine, en tarissant pour plusieurs années la source la plus active du revenu et du crédit public ?

M. Auguste Daire dit, il est vrai : « Que les physiocrates, dans leur système, considérant toutes les nations » comme n'en formant qu'une seule, cherchaient les » principes immuables de la science, et non les règles » plus ou moins changeantes de l'économie politique » appliquée. » Mais qu'est-ce alors qu'une doctrine qui n'existe qu'abstractivement, et qui ne peut recevoir d'application sans causer une conflagration générale ? Nous comprendrions d'ailleurs difficilement cette distinction de deux principes, l'un pour la théorie, l'autre pour la pratique, comme si leur unité et leur fixité n'étaient pas une des conditions les plus essentielles d'une science. La science est une, ou ce n'est pas la science ; vouloir la restreindre et la faire plier pour l'accommoder à certains cas particuliers, à des circonstances exceptionnelles, qui peuvent en modifier les principes, c'est en avouer l'insuffisance, malgré la spécieuse distinction qu'il établit, d'une science pure ou rationnelle, qui ne peut s'appliquer, et d'une science appliquée qui, n'étant soumise à aucuns principes, ne peut se généraliser ; n'est-ce pas convenir, en d'autres termes, que l'économie politique n'a pas encore acquis le degré de certitude d'une science.

On ne peut, malgré tout, s'empêcher de reconnaître que

chaque peuple a des besoins, des aptitudes, une position géographique, des conditions d'existence, d'habitudes, de climat, de distance, de civilisation, qui lui sont propres, et il est au moins contestable que les intérêts divers des nations puissent se régler par des principes immuables comme ces panacées universelles qu'on administre indistinctement à tous les tempéraments. Convenons plutôt qu'il y a des idées qui ont fait leur temps, et qu'on s'efforcerait vainement d'exhumer de la poussière de l'oubli. Laissons donc à chacun ses œuvres et aux physiocrates l'honneur de leurs découvertes, et reconnaissons loyalement toutes les obligations que leur doit la France dans l'organisation de ses intérêts économiques et administratifs; mais reconnaissons, en même temps, que ces esprits éminents ont commis des fautes. La plus grande fut de négliger l'étude des faits qui seule pouvait les conduire à des résultats positifs; ils n'eurent que l'intuition des vérités économiques qu'ils proclamèrent, et, comme on l'a dit, ils touchèrent à toutes les questions sans en résoudre aucune: ils firent bien, ils firent mal par hasard, sans pouvoir positivement s'en rendre compte (1).

Partisan peut-être un peu intéressé du produit net, M. Auguste Daire, qui avait à faire l'éloge de Turgot, ne pouvait manquer de s'en rendre l'écho, dans le jugement qu'il porte de Graslin.

Parmi le petit nombre d'économistes qui se sont occupés de lui, les uns, comme Turgot, l'abbé Baudeau, et M.

(1) Ils s'en rendaient si peu compte, que, par une bizarre anomalie, en même temps qu'ils réclamaient la liberté absolue de l'industrie et du commerce, ils voulaient pour le Gouvernement un pouvoir despotique et sans contrôle, et qu'ils entendaient maintenir la servitude féodale, sous le nom de *reprise du propriétaire.*

Daire, ou comme Mac-Culloch, qui rejette la méthode expérimentale, l'ont combattu, par esprit de système; d'autres, tout en reconnaissant l'orthodoxie de ses doctrines, ont élevé des doutes sur leur légitimité.

VIII.

Adam Smith ayant ouvert à Edimbourg, dès l'année 1751, et plus tard à Glascow, un cours de philosophie morale et d'économie politique, où il professa avec éclat pendant nombre d'années, on a soupçonné que Graslin, antérieurement à la publication de son ouvrage, avait pu suivre les leçons de l'illustre professeur, circonstance qui semblerait ne lui laisser que le mérite de les avoir analysées et reproduites. Cette présomption gratuite et dénuée de preuves, ne se trouve justifiée ni par sa correspondance, ni par les pièces que sa famille a bien voulu mettre à notre disposition, ni par induction des faits qui pourraient donner lieu à ce soupçon, et, « en supposant, » comme le fait judicieusement observer l'auteur de l'ar- » ticle Graslin, dans la première édition de la *Biogra-* » *phie universelle de Michaud*, qu'il n'ait fait que » reproduire en partie le système d'économie politique » d'Adam Smith, il faudrait encore reconnaître dans le » disciple un de ces esprits pénétrants qui s'assimilent » la vérité dont ils ont reçu le germe. » On ne pourrait, quoi qu'il en soit, lui contester l'avantage de lui avoir donné un corps, de l'avoir exposée et développée avec méthode, et d'avoir lutté seul et sans appui contre des adversaires habiles et accrédités. N'eût-il que ce mérite, qu'il se recommanderait encore, au même titre que Smith lui-même, qui emprunta à Galiani la première notion de la théorie du *travail*, en même temps qu'il adoptait en

partie les idées des physiocrates, et que J.-B. Say qui, dans son *Traité d'économie politique,* a rassemblé, dans un ordre méthodique, les vérités adoptées ou découvertes par le grand économiste. C'est que la transmission des faits est de droit commun, c'est que la filiation des idées n'est pas un plagiat ; la filiation des idées est une histoire qui a commencé à l'origine des sociétés civilisées, et qui ne finira qu'à leur déclin; la filiation des idées, c'est le fil conducteur de la pensée, qui la reçoit du passé pour la transmettre au présent, et la reprend au présent pour la porter à l'avenir, avec tous les progrès réalisés à l'aide du travail incessant de l'humanité; c'est le génie de l'homme et la filiation des idées qui ont créé et complété les sciences, perfectionné les arts et répandu la civilisation. Encore une fois, quand il n'eût été que l'écho de ces vérités éternelles qui déterminent le bien-être des sociétés, que sa mission eût encore été assez belle; cependant la vérité est qu'il n'alla point en Ecosse.

On doit remarquer que le système économique d'Adam Smith sur la nature et les causes de la richesse des nations, ne se forma pas d'un seul coup, et qu'il ne se compléta que dans les relations intimes qu'il eut avec Quesnay, Turgot et les principaux *économistes,* lors du séjour qu'il fit à Paris, pendant l'automne de 1765, et dont il adopta, en les modifiant, les principes fondamentaux; que, de retour en Angleterre, il vécut dix ans dans la retraite, occupé de la composition et de la rédaction de ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, qu'il publia pour la première fois en 1776. Ainsi, l'ensemble et le développement de son système n'existaient pas avant 1765 et ne fut connu que beaucoup plus tard. Son cours ayant eu principalement pour objet la philosophie morale, ce ne fut qu'incidemment qu'il

s'occupa de quelques questions d'économie politique, se rattachant à l'étude de l'homme dans ses rapports avec la société; or, Graslin, qui s'occupait déjà vers ce temps de la théorie de la richesse, ne pouvait avoir connaissance d'un système qui ne parut que onze ans après.

Nous ajouterons que son ouvrage, traduit en Angleterre, y fut accueilli avec faveur ; d'où il est permis de supposer que, s'il se fût emparé des idées de Smith, loin de lui accorder des éloges, l'amour propre national, toujours un peu jaloux, n'eût pas manqué de le lui reprocher.

Nous ne devons pas non plus oublier de mentionner un fait qui a pu donner quelque vraisemblance à la supposition que nous venons d'indiquer: c'est l'apparente publication de son ouvrage à Londres, qui s'explique naturellement par la situation délicate dans laquelle il s'est trouvé. Dépendant, par sa place, des fermiers généraux, soumis aux exigences et aux susceptibilités du Gouvernement en matière de presse, qui défendait la publication de toute théorie nouvelle sur les finances, il dut laisser supposer que l'impression de son ouvrage avait eu lieu à Londres, bien qu'en réalité, il ait été imprimé à Paris, afin de pouvoir dissimuler son nom, en gardant l'anonyme, sauvegarder sa position, et échapper en même temps aux dangers et aux poursuites de la censure. C'est ce qui fait que sa correspondance avec l'abbé Baudeau, qui eut lieu en 1767, et qu'il ne publia qu'en 1777, semble également avoir été imprimée à Londres, justement au moment où il s'occupait le plus activement à Nantes de son projet d'établissement du quartier qui porte son nom.

Si Graslin n'eût été que le plagiaire des idées de Smith, il en fut résulté entre eux une coïncidence presque com-

plète d'opinions et de doctrines, et cependant, bien qu'on y puisse apercevoir quelques points de contact, ils diffèrent complètement, la plupart du temps, sur les questions les plus vitales de l'économie politique.

Graslin reconnaît la même faculté productive à la terre, au travail de l'agriculteur, comme à toutes les autres industries; Smith, dans la formation de la richesse, donne une importance trop exclusive à l'industrie manufacturière; et, pendant que les physiocrates étaient amenés, par la logique même de leur erreur sur la puissance du produit net de l'agriculture, à faire peser toutes les contributions sur les seuls propriétaires fonciers, et que Smith, par une aberration contraire, méconnaissant la productivité de la terre, voulait la décharger de tout impôt, Graslin, avec un juste sentiment de la cause véritable de la richesse, qu'il plaçait dans les besoins et dans la valeur échangeable, pensait que l'impôt devait être supporté par tous les agents de production, qu'ils s'appelassent *terre, travail, industrie manufacturière* ou *commerce;* Smith, niant la part de l'intelligence dans la production et dans la richesse, réduit toutes les notions de la valeur à la matière et à son appropriation; Graslin proclame le premier qu'il existe aussi des valeurs immatérielles et morales créées par la science, les arts, l'intelligence et l'imagination, et pouvant s'échanger contre les valeurs purement matérielles: l'un adopte la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, l'autre, effrayé des dangers de la concurrence anglaise pour l'industrie naissante de la France, veut lui assurer des garanties; pour celui-ci, ce sont les besoins qui sont la cause première de la richesse, et le travail n'en est que le moyen et l'instrument; pour celui-là, le travail est la cause et la seule mesure de la richesse; produire sans cesse, à l'aide de l'emploi et du perfectionnement des

machines, en livrant l'industrie à une concurrence sans bornes, tel est le système du professeur de Glascow; restreindre l'emploi des machines à la nécessité de soutenir la concurrence étrangère, pour n'être pas exposé à voir nos ouvriers sans travail, tel est celui de notre économiste. Dans l'opinion de Smith, l'homme n'est qu'une force et une machine; aux yeux de Graslin, son bonheur et son bien-être sont le but, l'activité industrielle, la ressource qui lui est offerte pour y atteindre.

IX.

Graslin ne dut donc à personne le fond de ses idées. Il prit l'initiative dans la plupart des questions capitales qui ont fondé l'économie politique et dont il sut faire une œuvre remarquable à l'occasion d'un simple concours.

Son ouvrage, rempli d'observations profondes, d'aperçus lumineux, ne brille pas moins par la solidité des principes et la force mathématique des preuves que par leur déduction. Sa méthode est simple et naturelle : il étudie les faits et en saisit les rapports, pose ses axiomes et y rapporte toutes les questions qu'il a à traiter. Une dialectique puissante porte avec elle la conviction la plus intime. Toutes les vérités y semblent ressortir les unes des autres, et forme comme une chaîne non interrompue qui conduit sans effort à la solution du problème qui lui était posé, et dont il sut le premier dégager l'inconnu. Son style, assorti au sujet, est presque toujours abondant et facile.

On pourrait peut-être lui reprocher de s'être laissé trop facilement entraîner à argumenter sur des hypothèses et de s'enfoncer parfois dans les profondeurs d'une métaphysique diffuse et remplie d'abstractions, qui obscurcissent ses raisonnements, ce qui tenait plutôt à l'imperfection

de la langue économique qu'au manque d'intelligence de son sujet.

Sans doute que les économistes modernes ont mieux défini, mieux analysé, mieux fait connaître les rapports des choses et mieux saisi leurs résultats; ils ont déterminé d'une manière plus précise la valeur des mots, donné plus de clarté au langage économique, et en créant la nomenclature, ils ont montré, comme l'a dit un de nos idéologues, que l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. Depuis le dernier siècle, l'industrie avait grandi, le commerce s'était développé, la population multipliée, l'industrie manufacturière perfectionnée, les inventions, les machines, la division du travail, avaient fait entrer la production dans de nouvelles phases qu'ils ont été à même d'étudier; mais après tout, ils n'ont pu travailler que sur l'observation des faits généraux que le XVIIIe siècle leur a léguée, à laquelle Graslin et Adam Smith ont pris une si large part, et avant eux les physiocrates, ces premiers pionniers dans le champ des découvertes qui, tout en s'égarant quelquefois, n'en ont pas moins laissé d'utiles traces.

Par des études profondes et son esprit d'observation, Graslin devança son siècle dans le jugement qu'il se forma de la nature des choses et des faits primordiaux, dont il sut déduire les lois fondamentales de la science de la richesse : l'économie politique ne se compose que d'un petit nombre de faits bien observés; une fois reconnus, il ne reste plus à l'analyse et à la méthode que le soin de grouper les faits secondaires dans l'ordre des rapports qui les lient et qui les rattachent aux principes essentiels.

X.

PRINCIPES COMPARÉS DES ÉCONOMISTES MODERNES ET DE GRASLIN.

Tous les économistes français du XIXe siècle : J.-B. Say, Rossi, Sismondi, Blanqui, etc., etc., et même Adam Smith, le chef de l'école anglaise, sauf les divergences que nous avons signalées, ont adopté les bases de son système économique.

Ils ont pensé, comme lui, que toutes les choses propres à satisfaire nos besoins sont une richesse, et la cause du travail et de l'industrie; que toute la théorie de la *valeur* est dans l'utilité, et la richesse sociale dans la valeur échangeable ou valeur relative; ils ont fondé la science de la richesse sur le travail, non comme cause première, mais comme le véhicule et le moteur de la formation de toutes les valeurs, et reconnu, sans distinction, la productivité de la terre, du travail, de l'industrie manufacturière, du commerce, de l'intelligence humaine, et même, contrairement à J.-B. Say, celle des services et de la protection, à l'aide desquels le Gouvernement maintient la prospérité, l'ordre et la sécurité dont le pays ne peut se passer; ils ont signalé l'influence et la dépendance réciproques de l'agriculture et de toutes les autres forces productives; mais comme Graslin, le même économiste croit nécessaire que les bases de l'impôt soient multiples, afin d'atteindre le revenu disponible de tous les producteurs; tous ont combattu, et le plus souvent à l'aide des mêmes arguments, les erreurs de l'école de Quesnay, démontré l'inanité de sa doctrine et confirmé l'idée que Graslin s'était faite des fonctions de la monnaie dans la circulation;

enfin leur opinion sur les règles de l'impôt est semblable à la sienne, et dans la balance des avantages et des inconvénients que présente en particulier chaque genre de taxe, ils accordent, ainsi qu'il le fait lui-même, la préférence à l'impôt indirect.

Ce rapide exposé, qu'un plus long développement rendrait plus saisissant, en reproduisant presque identiquement les principes, les idées, les opinions et toute la doctrine de Graslin, ne semble-t-il pas comme un écho du passé, comme une voix d'outre-tombe ?

Les morts, après cent ans, sortent-ils du tombeau !

Le temps et les progrès n'y ont rien changé, et même, alors que l'économie politique s'est élevée à la hauteur d'une science, et que l'édifice paraît arriver au faîte, si l'on veut en retrouver les fondements, il faut aller fouiller jusqu'aux premières assises posées par Graslin et les physiocrates, seules bases sur lesquelles il s'appuie tout entier.

Si, parmi les économistes que nous venons de citer, plusieurs d'entre eux se sont séparés de lui, dans les questions de *machines* et de libre concurrence, d'autres, dont l'opinion et le haut savoir méritent d'être pris en grande considération, se sont effrayés comme lui des dangers qu'elles renferment. Il contestait aux physiocrates que la concurrence pût toujours maintenir les ouvriers et les industriels dans un même niveau de profits, et il est probable qu'il n'eût pas adhéré davantage à cette assertion de Smith : « Que le libre emploi des capitaux étant favorable » aux entrepreneurs, doit être en même temps profitable à » la société. » — Cette doctrine, dit Blanqui, « qui a » donné en Angleterre une impulsion extraordinaire, y a

» créé des richesses immenses à côté d'une affreuse pau- » vreté. N'est-ce pas là, ajoute-t-il, une déviation de la » vie sociale ? Il ne s'agit plus, exclusivement, comme du » temps de Smith, d'accélérer la production, il la faut » désormais gouverner et contenir dans de sages limites. » C'est pour avoir oublié ces sages doctrines que plus d'un » peuple manufacturier a vu éclater des crises redou- » tables, résultat de l'encombrement (1). » Heureusement pour nous que la France, par l'abondance et la diversité de ses produits, tout à la fois agricoles et manufacturiers, n'est pas forcée, comme l'Angleterre, pour soutenir son commerce et sa puissance maritime, d'entrer dans un système de production à outrance.

Blanqui vient de tracer la nouvelle voie dans laquelle une nation sage doit entrer. Voilà l'économie politique la plus rationnelle, voilà celle que comprenait Graslin, lorsque justement alarmé des souffrances temporaires des ouvriers laissés sans ouvrages, il n'admettait les nouvelles inventions et l'emploi des machines que dans la mesure des nécessités du progrès général et de la concurrence étrangère, dont il ne voulait pas laisser anéantir notre industrie nationale.

Entraîné par les sympathies de son cœur, bien plus que par les froides spéculations de la science ou par les préoccupations d'une accumulation démesurée de la richesse, il conservera la gloire d'avoir des premiers créé une économie politique humanitaire, et de ne s'être pas livré à l'étude des intérêts sociaux sans y faire entrer

(1) Qui eût dit, consigne ailleurs le même auteur, « qu'après » un demi siècle, la concurrence des travailleurs engendrerait la » baisse des salaires, le paupérisme et toutes les misères qui » ternissent l'éclat de notre civilisation ! »

l'homme moral, avec ses besoins, ses aspirations, ses privations et ses souffrances ; s'il s'en occupa avec tant de sollicitude, ce fut particulièrement en vue de l'amélioration du sort des classes les plus pauvres et les plus nombreuses, et non pour hâter sans compensation pour elles le développement de la prospérité des intérêts purement matériels. La prospérité des intérêts matériels ne peut être le but de l'économie politique ; en lui donnant cette fausse direction, ne court-on pas risque que ce soit plutôt la prospérité des grands capitaux et le règne sans concurrence de leur association ?

L'association, malgré ses prodiges, peut porter le capital à sa plus haute puissance, en même temps qu'elle peut réduire le salaire et les profits des industries secondaires à leur plus simple expression. Les grands capitaux, par la force d'affinité, tendent de plus en plus à s'associer : les magasins gigantesques, qui ne formeront bientôt plus qu'un seul bazar de la capitale et de tous les grands centres de population ; l'association des entreprises de chemins de fer et de toutes les grandes compagnies financières, ne tarderont pas à confisquer entièrement le libre-échange à leur profit, et finiront par absorber toutes les industries de la France. Le triomphe des intérêts matériels ne sera vraiment un bien, que lorsque le travail, le commerce de détail et toutes les petites industries, pourront prendre librement leur part au banquet de la prospérité publique. La liberté est le principe le plus large, liberté civile, liberté religieuse, liberté politique, liberté industrielle et commerciale, la liberté par tout et pour tous, mais la liberté solidement assise dans l'équilibre de tous les intérêts.

Ce qu'il importe maintenant, c'est d'atténuer et de neutraliser, autant que possible, les dangers qui menacent

l'avenir. Le Gouvernement a, pour y parvenir, donné un utile exemple de ce que peut faire une administration bien inspirée, en fractionnant les coupons des derniers emprunts, afin de les rendre accessibles aux faibles économies, au lieu de favoriser l'association des grands capitalistes dans des marchés occultes, sans publicité ni concurrence.

Ce n'est pas sans motif que, par une prévision instinctive, Graslin semblait redouter les éventualités qui pouvaient surgir de l'extension forcée de tous les moyens de production et de la concurrence indéfinie. Qu'élles n'eussent pas été ses appréhensions, s'il eût pu prévoir que l'association, ce nouvel élément des sociétés modernes, viendrait plus tard y ajouter d'autres complications et en augmenter les périls !

XI.

POURQUOI IL EST RESTÉ INCONNU COMME ÉCONOMISTE.

Maintenant qu'on a pu reconnaître la supériorité de cet esprit novateur, la sûreté et l'étendue de son jugement, le mérite et l'antériorité de sa théorie de la richesse, on ne peut manquer de s'étonner qu'un économiste aussi éminent soit demeuré inconnu. Plusieurs circonstances ont dû s'opposer à ce que son ouvrage fût aussi apprécié qu'il méritait de l'être.

Il se montra trop prédisposé à donner à son œuvre une apparence scientifique, en enveloppant ses arguments dans une métaphysique obscure, qui a éloigné et rebuté les lecteurs peu attentifs. L'enthousiasme général, dont le système des physiocrates était devenu l'objet, ne manqua pas non plus d'exercer une grande influence ; ils apparaissaient comme les messies d'une science nouvelle, avec

l'assurance d'une parole prophétique qui avait fait secte, et en laissant croire, ainsi que le fait observer J.-B. Say, que tous ceux qui s'occupaient de recherches économiques, eux seuls exceptés, n'étaient que des rêveurs. L'opposition d'un homme jeune et encore inconnu, dut sembler une sorte de témérité et d'hérésie. Son nom s'est trouvé éclipsé sous l'éclat des hautes réputations qu'il eut à combattre, et particulièrement sous celle d'Adam Smith, dont l'immortel ouvrage est devenu depuis le code économique de toute l'Europe ; et bien que les économistes du XIXe siècle se soient approprié les vérités qu'il avait antérieurement proclamées dès 1767, il lui a suffi de ne pas adopter sans conditions les principes de la libre concurrence et la multiplication des machines, sans préoccupation du sort des ouvriers, pour qu'aucun d'eux eût daigné lui rendre justice ; c'est qu'il est dans la nature des systèmes exclusifs et des sectes de se montrer intolérants, absolus et pleins de partialité. Peut-être aussi en a-t-il été de son ouvrage comme de ces mines inconnues dont on cherche à dissimuler l'existence et la richesse, avec d'autant plus de soin qu'on est plus intéressé à les exploiter à son profit. Relégué au fond d'une province, il lui manqua d'ailleurs un plus grand théâtre et le retentissement de la presse qui fait les réputations ; il fut victime des mêmes préjugés qui, encore de nos jours, étouffent dans leur germe toutes les renommées, quand elles n'ont pas reçu l'indispensable baptême de la capitale.

Sans doute qu'il le sentit lui-même, lorsqu'après la publication de son *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, on le vit renoncer presque immédiatement à l'étude de l'économie politique pour ne plus s'occuper que de mettre en pratique, dans des travaux d'utilité publique, les principes qu'il avait posés.

XII.

SES OPÉRATIONS INDUSTRIELLES. — FONDATION D'UNE MANUFACTURE. — DESSÈCHEMENTS EN BRETAGNE.

Graslin fut un homme de haute intelligence et de capacités diverses, chez qui les spéculations de la science s'alliaient sans peine aux intérêts et aux nécessités matérielles de la vie sociale. L'étude de l'économie politique n'avait été pour lui que celle des besoins de la société, considérés comme le principe et la base de la richesse ; il venait d'en établir la théorie, il ne lui restait plus qu'à en faire l'application.

Les relations de notre place avec les Indes et l'Amérique avaient rendu son commerce florissant ; mais, par un contraste frappant, l'industrie demeurée presque stationnaire n'y avait encore fait que peu ou point de progrès : avec toutes les matières nécessaires à son alimentation, elle manquait des moyens de les utiliser et de les mettre en œuvre. Comprenant que, pour en favoriser l'essor, il ne fallait peut-être qu'en donner l'impulsion, il fonda à Nantes la première manufacture d'indiennes peintes qui y ait existé. Cette salutaire détermination porta ses fruits : d'autres fabriques s'établirent, et l'industrie manufacturière commença dès ce moment à prendre un plus grand développement.

C'était, comme on le voit, un esprit ingénieux et entreprenant; les investigations de sa pensée s'étendaient à tout ce qui lui paraissait utile. Il existait dans la commune de Lavau, près de Savenay, Loire-Inférieure, des marais couverts par les eaux de la Loire pendant une partie de l'année, et présentant une superficie de six cent quatre-

vingts journaux de Bretagne (environ trois cent quarante hectares). Restés improductifs depuis leur formation, les eaux stagnantes qui y séjournaient pendant l'été les rendaient malsains et dangereux pour les habitants. Non moins préoccupé de leur effet délétère que de l'avantage que l'agriculture pourrait retirer du dessèchement de ces lagunes, il entreprit, en 1772, cette difficile opération; il y dépensa beaucoup d'argent, et malgré les longues contestations qui en résultèrent, il parvint à convertir en prairies ces terrains si longtemps inutiles et malsains.

Encouragé par de si heureux résultats, cette opération était à peine achevée qu'il allait en basse Bretagne recommencer de nouveaux dessèchements, plus considérables encore. Les eaux de la mer, en refluant sur le fond plat et spongieux dont la ville de Dol était entourée, y avaient formé d'immenses marais. Fort d'une expérience heureusement acquise, Graslin résolut d'en dessécher une partie. Ayant obtenu, en 1778, l'afféagement de mille huit cents journaux de Bretagne (environ neuf cents hectares), il fit creuser un large canal d'écoulement conduisant à la mer, au moyen duquel il réussit à assainir ces terrains naguère incultes, où, comme l'a dit Michelet, « la mer » a apporté un trésor de sel fécond, meilleur que le limon » du Nil, qui enrichit toute culture et fait la charmante » beauté des anciens marais de Dol, de nos jours trans- » formés en jardins. »

Il existe en France une si grande étendue de terres marécageuses et stériles que leur dessèchement mériterait de fixer toute la sollicitude du Gouvernement et de devenir l'objet de ses encouragements. Les dessèchements ont été jusqu'à présent trop exclusivement considérés, au point de vue des intérêts des dessécheurs, qu'on suppose toujours suffisamment indemnisés par les bénéfices

de l'entreprise, sans songer que leur ruine est bien près de leur succès, et que, quelles que soient les chances de l'entrepreneur, il en résulte toujours un accroissement de la fortune publique.

Les conséquences immédiates des différents dessèchements effectués par Graslin en sont la preuve. A part même ses bénéfices, elles furent incalculables : il procura du travail à des populations entières, qu'il arracha aux influences malfaisantes d'un air, vicié et corrompu ; il enrichit deux contrées, tout en fournissant de nouvelles ressources contributives à l'État. L'initiative qu'il prit, en stimulant l'inertie des propriétaires voisins, devint pour Dol et ses environs une source féconde de richesse ; l'impulsion une fois donnée par lui, de nombreux canaux se creusèrent, de vastes défrichements s'opérèrent, et des polders fertiles qui, dans leur ensemble, ne peuvent être estimés moins de 886,000 fr. de revenu, et de 23 à 24 millions en capital, ont remplacé depuis ces marais infects.

Des résultats analogues ont été la suite des dessèchements qu'il entreprit dans la commune de Lavau.

XIII.

PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT DU QUARTIER GRASLIN.

C'est au milieu de ces laborieuses occupations, alors qu'il était obligé de suivre et de surveiller dans leurs plus minutieux détails les opérations de ses derniers dessèchements ; de rédiger de nombreux mémoires dans les procès qu'il eut à soutenir contre les habitants riverains des marais de Lavau, de donner ses soins à ses fonctions de receveur des fermes du Roi, qu'une grande pensée vint s'emparer de son esprit.

L'heureuse situation du port de Nantes avait attiré, tant du sein de la France que de l'étranger, un grand nombre de familles; mais, faute d'espace, le nombre des habitations n'avait pu suivre la même progression que l'accroissement de la population commerçante.

Cette fâcheuse disposition des lieux semblait avoir posé des bornes au développement de la ville. Le quartier de l'île Feydeau se trouvait restreint dans ses limites; l'île Gloriette et la prairie de la Madeleine, séparées de la ville par la rivière, avaient un fond trop peu consistant pour qu'on songeât à y établir de nouveaux quartiers; la Fosse, bornée d'un côté par la Loire et le port, et de l'autre par un coteau escarpé, étant bâtie sur une seule rangée de maisons, coupée seulement de quelques ruelles étroites et sans issues, ne pouvait se prolonger sans s'éloigner de plus en plus du centre des affaires. Cette circonstance avait rendu précieux les terrains de l'intérieur de la ville, dont les rues étaient étroites, les places petites, les maisons mal bâties, les logements peu spacieux et fait monter les loyers à un prix exorbitant pour cette époque.

Ce n'était pas sans une vive préoccupation que Graslin pressentait le moment où le trop-plein de la population irait forcément porter dans un autre port son activité et ses ressources, au détriment de la place de Nantes. Il n'avait cependant pas été sans comprendre que si le quartier de la Fosse eût été construit avec quelque prévision de l'avenir, le vaste plateau qui le domine eût présenté, par sa proximité du port, la plus heureuse position qu'on pût choisir pour l'agrandissement de la ville.

XIV.

Depuis longtemps il en étudiait la déclivité, lorsqu'en

1775, il remarqua qu'aux abords de la Bourse, elle s'adoucissait jusqu'à rendre possible, sinon facile, une communication avec le sommet du coteau; et dès ce moment il entrevit qu'un vaste champ pouvait être ouvert à l'extension de la ville.

Mais, pour réaliser une si heureuse conception, il lui fallait une grande étendue de terrain, et celle qui se projetait sur le plateau, comprise entre le couvent des Capucins (1), l'unique rangée des maisons de la Fosse, la rue Rubens et la place Saint-Nicolas (2), se trouvait divisée et subdivisée en un grand nombre de parcelles qu'il devenait indispensable de réunir en une seule main pour rendre son projet réalisable. Cette difficulté devenait sérieuse. Il concentra, pendant plusieurs années, son secret au dedans de lui-même, et ce ne fut qu'à l'aide de la plus prudente réserve et de cette persévérance opiniâtre qui, chez lui, était devenue une vertu, qu'il parvint à vaincre la résistance ou les exigences intéressées de tant de propriétaires différents, et qu'en 1778, il devint enfin possesseur d'une surface de terrain d'un seul tenant équivalant à neuf journaux de Bretagne (environ quatre hectares et demi).

Bien que sa première inspiration fût une œuvre d'utilité publique, elle se liait néanmoins dans sa pensée à une entreprise particulière.

Maître de ces terrains précieux, auxquels leur heureuse situation donnait déjà une si grande valeur, il ne lui restait plus qu'à en combiner les dispositions pour y établir un nouveau quartier sur leur pente naturelle, car une fois,

(1) Sur l'emplacement duquel se trouve maintenant le cours Napoléon.

(2) La place Saint-Nicolas, actuellement la place Royale.

parvenu au point culminant du coteau, il n'existait plus qu'une inclinaison presque insensible (1). Les anciennes rues qui y aboutissaient et se liaient avec la ville fussent devenues les issues charretières du quartier, tandis qu'au moyen d'un escalier établi en face la Bourse et d'une porte privative qu'il possédait près du Couvent des Capucins, il eût pratiqué, pour les piétons, des communications directes avec le haut et le bas de la Fosse. Des rues de moyenne largeur, de simples maisons à deux étages, une petite place publique, pour y établir un marché, eussent complété ce modeste quartier. Cette combinaison, qui ne nécessitait presque aucuns frais d'excavation, lui eût permis de vendre à des prix modérés les emplacements sur lesquels il n'eût pas voulu bâtir, et lui eût encore assuré plus de 800,000 livres de bénéfice, avec moins de 100,000 livres de mise dehors. Ce fut là sa première pensée.

Mais plus il considérait ce projet, plus ses idées s'élargissaient : un plan plus vaste et plus digne d'une grande cité vient se dérouler devant lui : à la place d'un quartier mesquin et borné, il a conçu la possibilité d'en ouvrir les voies, d'en rendre l'accès plus facile, en nivelant les pentes, de le couvrir de riches constructions plus en rapport avec les besoins du commerce, d'en régulariser et d'en harmoniser toutes les parties, de le réunir enfin, dans l'intérêt commun, aux anciens

(1) La pente qu'on remarque dans les deux rues latérales à la salle de spectacle ne provient que de l'abaissement en grand de toute la place Graslin. Antérieurement à cette opération, la rue Rubens se trouvait de niveau avec les terrains de Graslin; cet abaissement n'avait été fait que pour adoucir la pente de la rue J.-J. Rousseau et celle de la rue Crébillon.

quartiers pour n'en plus faire qu'une seule et même ville, agrandie et embellie par ses heureuses combinaisons.

Les moyens d'exécution paraissent présenter d'insurmontables difficultés : le sommet du coteau, élevé de cinquante à soixante pieds au-dessus du niveau du quai de la Fosse et de la place Saint-Nicolas, est composé d'une roche granitique qu'il faut surbaisser de douze à quinze pieds, pour donner aux rues une pente praticable; les obstacles sont nombreux, les dépenses considérables; rien ne l'arrête, il abandonne une entreprise sûre et facile, et faisant abnégation de ses plus chers intérêts, il ne voit plus que l'utilité de son nouveau projet et la beauté de son exécution.

XV.

ÉTABLISSEMENT DU QUARTIER GRASLIN.

Le moment était venu de le faire connaître; il fut accueilli avec une sorte d'enthousiasme. Encouragé par l'assentiment général, après en avoir mûri l'ensemble et fait dresser le plan par M. Ceineray, il n'hésita plus à le communiquer à l'autorité municipale, en lui offrant généreusement la concession gratuite de tout le terrain nécessaire au parcours des rues et à l'emplacement d'une place publique. Ce magnifique projet renfermait à lui seul tout un avenir: jamais encore à Nantes un intérêt plus grand, plus général, plus pressant ne s'était présenté. La municipalité le comprit et y donna sa plus complète adhésion. Ses propositions furent étudiées; elle fit lever un plan général de la ville avec l'adjonction du nouveau quartier, et dans sa délibération du 23 septembre 1780, elle arrêtait les conventions réciproques des parties. Ses

amis, qui craignaient qu'une aussi vaste entreprise, faite en commun avec la ville, ne gênât sa liberté d'action, eussent préféré pour lui son premier projet.

Graslin, toujours grand et désintéressé dans ses transactions, avait sans doute trop offert : la municipalité exigea davantage. Les charges les plus lourdes retombaient sur lui; elles dépassaient tous les sacrifices qu'il s'était d'abord imposés pour rendre plus facile l'acceptation de son projet, et l'on peut assurer qu'il ne s'y résigna que dans la crainte de voir s'évanouir l'objet de sa noble ambition.

Dans cette délibération, la municipalité constate l'immense service rendu à la chose publique; elle y consigne qu'elle n'a pu qu'accueillir favorablement ses vues patriotiques, et qu'en témoignage de la reconnaissance publique, la place projetée sur son terrain sera appelée *la place Graslin.*

Les clauses matérielles du traité portaient qu'il s'engageait à faire à la ville la concession gratuite des portions de son terrain bâties ou non bâties qui se trouveraient sur l'alignement des voies publiques ou occupées par la place, à démolir, sans indemnité, les maisons et les établissements qu'il y possédait, et à faire à ses frais l'excavation de tous les toucs.

La ville ne prenait à sa charge que les travaux de nivellement. Une rue de grande communication devait relier la place Graslin à la place Royale, votée précédemment. Les rues principales portées sur le plan général, venant à se couper dans leur prolongement, leur point d'intersection avait déterminé le centre de la place du quartier neuf. C'est cette circonstance qui la reporta à l'extrémité des terrains de Graslin.

Ainsi, en se dévouant à l'intérêt public, il épargnait à la ville la plus grande partie des travaux et des dépenses qui eussent dû tomber à sa charge. Les sacrifices auxquels il

se résignait, indépendamment des frais dans lesquels allait l'entraîner cette gigantesque entreprise, n'allaient à rien moins qu'à l'abandon gratuit du tiers de tout son terrain, et à la perte, sans indemnité, des maisons qu'il s'engageait à renverser.

XVI.

La ville ayant des engagements antérieurs, des ressources limitées et des travaux en voie d'exécution, ce ne fut qu'en 1782 que commencèrent ceux du nouveau quartier.

On voit qu'ils se trouvaient partagés en deux entreprises distinctes, quoique dépendantes l'une de l'autre, qui pouvaient se faire obstacle ou s'aider réciproquement, suivant la direction qui leur serait imprimée. Pendant que Graslin poussait avec activité ses excavations, les travaux préparatoires de nivellement des voies publiques, qui concernaient la ville, et auxquels il devait se conformer, restaient continuellement en arrière, l'entravaient sans cesse. C'est qu'il y avait deux intérêts opposés : assurée des concessions qu'il lui avait faites et qui ne pouvaient lui échapper, la municipalité n'ayant pour l'exécution de ses engagements aucune époque fixe, en retardant les nivellements, ajournait aussi ses emprunts, ses charges et ses dépenses ; un trop long retard pouvait, au contraire, placer Graslin dans une position critique et dangereuse, en reculant la rentrée de ses avances, en retenant ses fonds captifs et sans emploi, en le forçant à manquer à tous ses engagements. Il marchait avec crainte vers l'inconnu, et cette crainte était alors si généralement partagée que personne n'eût voulu le cautionner. Il lui fallait à tout prix accélérer ses travaux. Les hommes de pensée sont rarement des

hommes d'action; le péril ne fit que développer ses ressources et accroître son courage.

Sa détermination est presque aussitôt arrêtée; ses dispositions sont prises, ses fonds réalisés, ses moyens d'exécution trouvés. Chaque obstacle est aplani par de nouveaux sacrifices. Afin de décider la municipalité à lui abandonner la conduite de tous les travaux, il prend à forfait, avec la certitude d'y perdre, le nivellement et le transport des délivres de toutes les voies publiques; il traite lui-même, au nom et pour le compte de la ville, des maisons qui arrêtaient l'ouverture de la rue J.-J. Rousseau, en face la Bourse; il en solde le prix avec ses propres obligations; il prépare ses emprunts en lui trouvant des prêteurs auxquels il est forcé de payer des intérêts onéreux, tandis qu'il ne les compte à la ville qu'au taux légal; c'est ainsi qu'il se trouva souvent en avance avec elle de plus de 200,000 livres. On se perd dans les détails infinis de cette vaste opération dont l'imagination de ses contemporains fut d'abord épouvantée.

Rien ne semblant désormais entraver la marche de son utile entreprise, il en ouvre à la fois les travaux sur toute l'étendue de son terrain et y emploie jusqu'à trois cents ouvriers; six cent mille tombereaux de pierres et de délivres sont arrachés à ce sol rebelle, pour aller combler les douves de la place Saint-Nicolas et exhausser les bas-fonds de la ville; les toucs se creusent, les caves se défoncent, les établissements et les maisons qu'il possède ainsi que celles qui ont été achetées par la ville sont démolis; des rues vont s'ouvrir dans tous les sens, la place et les rues s'abaissent et se nivellent. Pendant près de deux ans, toute la surface de son terrain offre l'image d'une immense perrière, chaos indescriptible d'où sortira bientôt une création nouvelle.

Au moment où les maisons qui obstruaient l'entrée de la rue J.-J. Rousseau du côté de la Fosse furent renversées, et que la vue put s'étendre sur l'emplacement du quartier, tout sillonné d'excavations, encombré de débris et de masses de rochers, l'étonnement fut général ; on ne put croire qu'une opération aussi considérable ne fut pas au-dessus des ressources de Graslin. Mais, pour l'exécuter, il réunissait en lui l'ordre d'un financier, les prévisions d'un esprit juste et la force d'une raison éclairée.

XVII.

La réalisation des projets de Graslin se développa graduellement. L'exiguité du vieux théâtre de la rue Rubens et les graves inconvénients qui y étaient attachés faisaient sentir depuis longtemps la nécessité d'une nouvelle salle de spectacle ; la ville, encore incertaine dans le choix de l'emplacement sur lequel il convenait de l'élever, n'avait pris aucune détermination. C'est dans cette circonstance que le directeur du théâtre de la rue Rubens vint lui proposer de construire à ses frais une salle provisoire en bois et en colombage sur l'emplacement qu'occupe actuellement la halle au blé, avec jouissance de neuf années. La municipalité cédant trop facilement à ses obsessions, venait d'adopter son projet ; l'Intendant n'y ayant pas encore donné sa sanction, Graslin se hâta de réclamer contre cette décision, qui pouvait pour longtemps priver le public d'un théâtre permanent. Il lui fait les offres les plus avantageuses : sans exiger aucune rémunération, il lui abandonne sur la place Graslin l'emplacement d'une salle spacieuse et de deux rues latérales, en se chargeant d'en opérer le déblaiement aux conditions les plus minimes : c'était pour la ville un avantage de 200,000 livres. On croira sans doute difficilement que ce ne fut qu'après de

longs et opiniâtres débats, des peines infinies, la publication de plusieurs mémoires et la manifestation de l'opinion générale, que la municipalité se décida à accepter un pareil sacrifice.

Peu d'années après Mathurin Crucy présentait le plan de la salle de spectacle; ce plan, généralement admiré et presque immédiatement adopté par l'autorité, reçut la plus complète approbation de l'Académie royale d'architecture

Dans le but d'accélérer les travaux et de satisfaire plus promptement l'impatience publique, il se rend adjudicataire de l'entreprise de construction de ce bel édifice pour 265,000 livres, prix porté au devis, avec cette généreuse condition : que si la dépense s'élève au-dessus, il en supportera la perte; et que, si elle ne monte pas au prix du devis, la municipalité n'aura à lui tenir compte que de ses déboursés.

Nantes ne possédait à cette époque que des auberges incommodes et mal tenues : il forme presque instantanément une société tontinière, au capital de 360,000 livres, divisées en 300 actions nominatives de 1,200 livres chacune, pour la propriété en rester au dernier vivant, à l'effet d'élever sur la place Graslin un superbe hôtel meublé, à l'instar des grands hôtels-garnis de la capitale; c'est celui connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel de France.

XVIII.

DIFFICULTÉS DE SA SITUATION.

Cette grande entreprise du quartier neuf se poursuivait avec la plus grande activité ; mais elle se compliqua de nouvelles difficultés.

Il avait à faire face à ses engagements, à payer des

intérêts énormes dont le taux augmentait en raison du danger que courait sa fortune, à imaginer des moyens de crédit pour soutenir la confiance un moment ébranlée, ce qu'il parvint à faire, en créant, pour faciliter ses opérations, des bons au porteur appelés bons Graslin, qui, constamment payés à présentation, avec la plus scrupuleuse exactitude, ne tardèrent pas à la relever. Les charges qu'il s'était imposées, dépassant toutes ses prévisions, il se vit forcé d'élever le prix de ses terrains et de bâtir plusieurs maisons, pour déterminer les acquéreurs incertains, ou de leur trouver parfois, sur son cautionnement, les fonds nécessaires pour construire. La vente de ses terrains ne se réalisait pas en argent; les propriétés qu'il avait achetées, constituées en fief, relevaient du seigneur, et il devait à ce titre payer un droit de mutation sur la vente de ses emplacements, basé, non sur leur valeur primitive, mais sur la plus-value que ses dépenses et ses travaux leur avait acquise progressivement; c'est pour échapper à cette exigence qu'il imagina de créer des arrentements en grains. Ses capitaux disponibles ne suffisant plus à de si excessives dépenses, il se vit dans la nécessité de vendre la manufacture d'indiennes peintes qu'il avait fondée et tous ses dessèchements dans la commune de Lavau.

Sa mise dehors, dans l'établissement du quartier neuf, y compris l'acquisition de ses terrains, les dépenses occasionnées par ses travaux, les intérêts, les non-valeurs et les pertes qu'il eut à supporter, ne peut être évaluée à moins d'un million; or, en 1789, ses rentrées ne se montaient encore qu'à 850,000 livres, de telle sorte que ses bénéfices, qu'il n'estimait pas lui-même pouvoir se monter à plus de 800,000 livres, ne purent se réaliser que lentement, sur ses ventes subséquentes.

Quoi qu'il en soit, grâce aux précautions qu'il avait prises, sa position commença à s'améliorer; les défiances se trouvant écartées, les acquéreurs craignirent moins de s'abandonner à des chances plus ou moins hasardeuses; les capitaux accumulés depuis longtemps par un commerce économe venaient de trouver un placement; ses fonds rentraient; la municipalité qui, après de longs attermoiements, avait enfin contracté un emprunt par son intermédiaire et sous sa garantie solidaire, l'avait rempli de ses avances; des constructions s'élevaient graduellement. Désormais le danger était passé pour lui, et la réussite de son entreprise se dégageait de l'incertitude de sa position.

XIX.

SUITE DE L'ÉTABLISSEMENT DU QUARTIER GRASLIN. DIFFICULTÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ.

Il semblait qu'il ne lui restât plus qu'à poursuivre ses travaux et à en recueillir le fruit; mais il lui restait encore de nouveaux écueils à traverser. Il s'était formé contre lui comme une coalition de tous les intérêts menacés des propriétaires voisins, de toutes les espérances déçues, de toutes les passions jalouses; ceux qui avaient d'abord présagé sa ruine, étaient fâchés de le voir réussir; on ne pouvait lui pardonner sa supériorité. Dirai-je les peines, les soucis, les tribulations qu'il éprouva, les injustices dont il fut l'objet, les calomnies dont on l'abreuva ? Le Conseil municipal s'était renouvelé; à l'insouciance, à l'inertie, à la mollesse d'exécution, avait succédé une opposition défiante et tracassière; des éléments hostiles s'y étaient introduits. La majorité des membres de ce Conseil se montrait peu

disposée pour lui; lorsque leur intérêt le plus pressant eût dû être de le seconder activement, de s'inspirer de ses idées, de joindre ses efforts aux siens, de réunir toutes les ressources dont la ville pouvait disposer, de s'empresser d'aplanir toutes les aspérités de sa route, pour marcher ensemble vers l'achèvement de ses grands et utiles projets, ils se montrèrent trop disposés à écouter les perfides insinuations de ses ennemis, à se laisser aller aux conjectures les plus hasardées, aux préventions les plus défavorables. Ils ne comprirent pas, comme il le dit lui-même, qu'il y avait en lui deux hommes : l'inventeur d'un projet d'utilité publique, désireux d'y attacher son nom, dévoué aux intérêts de son pays, et un propriétaire capitaliste, pouvant avoir à gagner ou à perdre dans l'exploitation de son terrain, et qui, par cela même, devait mesurer sur ses ressources l'importance de ses sacrifices, pour ne pas compromettre sa fortune et l'avenir de sa famille.

Abandonné par la municipalité, poursuivi par l'envie, en butte aux libelles les plus révoltants, il rassembla toutes les forces de son âme, et s'élevant au-dessus des étroites passions qui s'agitaient au-dessous de lui, il marcha avec une courageuse persévérance vers la réalisation de son projet. Sûr de la pureté de ses intentions vraiment patriotiques, confiant dans ses moyens et dans la réussite de son œuvre, il avait le sentiment de sa valeur et la conscience des services qu'il avait rendus; bien différent de ces hommes faussement modestes, chez qui l'amour-propre se trahit par les efforts qu'ils font pour paraître n'en pas avoir. Jaloux de la considération publique, il fit tout pour la mériter; ni la méchanceté, ni l'ingratitude, ne purent le détourner du but qu'il s'était proposé, et comme la justice et la vérité sont éternelles, il laissa à la postérité le soin de le juger. S'il eut de l'ambition, ce fut celle d'un cœur

généreux et d'un noble esprit qui conservait en lui le culte de l'utile et du beau.

XX.

En 1786, il commençait la construction de la salle de spectacle. Les nivellements et les excavations s'effectuaient de toutes parts ; la plus grande partie des emplacements de la rue J.-J. Rousseau se trouvait prête à recevoir des constructions ou déjà garnie de maisons; tout prenait autour de lui un corps, une forme, une physionomie, et semblait s'animer de l'activité de son esprit; rien de ce qui dépendait de lui n'était en arrière ; les dispositions peu bienveillantes de la municipalité étaient désormais les seuls empêchements qu'il rencontrât, sans que, pour cela, elle renonçât à accepter ses services. Par ses soins, ses garanties et ses avances, il s'était rendu un utile intermédiaire, en facilitant l'acquisition d'une partie des terrains et des maisons qui gênaient l'entrée de la rue Crébillon, aux abords de la place Royale ; l'ouverture de cette rue lui avait occasionné des frais considérables d'excavations, dont il espérait se couvrir en hâtant les transactions qui lui restaient encore à faire pour la ville ; mais, au moment où il s'y attendait le moins, elle suspendit subitement ses acquisitions, sans égard pour Graslin, dont cette mesure insolite compromettait gravement les intérêts. Privé de la libre circulation de cette voie sur laquelle il avait dû compter, il resta encombré d'une masse prodigieuse de délivres et de matériaux ; forcé de congédier ses ouvriers, ses travaux se trouvaient arrêtés, et la salle de spectacle, sans issue directe vers la ville, allait demeurer pour longtemps dans un complet isolement. Cette décision entrava tellement l'achèvement du quartier, qu'en 1788, aucune maison n'était encore bâtie dans la rue Crébillon.

Pendant que ce nouvel embarras suspendait de ce côté le cours de ses constructions, il poussait avec vigueur ses autres travaux et ceux de la ville, n'épargnant ni soins ni dépenses pour atténuer la déclivité du sol. Il ne s'était jamais fait illusion sur la trop grande raideur de pente de la rue J.-J. Rousseau. Par trois fois, dans le but de l'adoucir, il surbaissa la place Graslin sur toute son étendue; mais bien que, pour y parvenir, on eût déjà abaissé la rue Rubens de deux pieds, il se trouva encore maîtrisé par son niveau, qu'il n'était plus possible de réduire et auquel cependant il fallait faire accorder tout le quartier; en surbaissant davantage la place, la pente des deux rues latérales au spectacle, déjà très forte, eût ressemblé à une échelle. On se fera une juste idée des sacrifices qu'il dût s'imposer dans l'intérêt public, si l'on fait attention que chacun de ces changements le contraignait en même temps à creuser proportionnellement à ses frais tous les toucs et les caves de ces nombreux emplacements.

Pour dissimuler autant que possible cette pente si défavorable dans les rues principales, à une parfaite régularité de construction, il avait proposé de soumettre ces rues, ainsi que la place, à un système d'architecture et d'ornementation uniforme, qui en eût harmonisé l'ensemble. Depuis le bas jusqu'au haut des rues, eut régné une ligne de trois étages de niveau, parfaitement semblables, réglés par une corniche de soubassement, sous laquelle se fût développée une suite d'arcades d'une hauteur progressivement décroissante, renfermant, dans le bas des rues, un entresol très élevé, vers le milieu, un entresol d'une élévation moyenne, et dans le haut, une simple soupente attenant aux boutiques du rez-de-chaussée. Cette double rangée de bâtiments, venant à se marier avec les maisons à trois étages et à entresols de la place, eût offert un

magnifique coup-d'œil, sans que, pour cela, ces dernières se trouvassent plus élevées que les attiques en mansardes qu'on a substitués à cette disposition dans les maisons qui entourent la place Graslin, et que Mathurin Crucy et Graslin, dans un de ses mémoires, n'ont pu s'empêcher de déplorer. La municipalité rejeta cette ingénieuse idée.

Les difficultés se multipliaient sous ses pas, l'hostilité du Conseil municipal ne pouvait plus être révoquée en doute ; aucune de ses propositions n'était admise, les exigences de l'autorité allaient souvent jusqu'à l'injustice, jusqu'à faire valoir de misérables prétentions. Oubliant le sacrifice qu'il avait si libéralement fait à la ville, pour l'établissement du quartier neuf, en lui abandonnant une valeur de plus de 450,000 livres de terrains, on lui disputait la possession d'une étroite ruelle, sur laquelle il n'eut pas de peine à prouver ses droits légitimes.

Plusieurs années s'étaient écoulées, au préjudice de ses travaux, avant d'avoir pu obtenir le plan d'élévation des bâtiments de la place Graslin, sans lequel cependant les acquéreurs ne voulaient ni acheter, ni se hasarder à bâtir.

XXI.

LA SALLE DE SPECTACLE. — MATHURIN CRUCY. — PROJETS DE GRASLIN.

La construction de la salle de spectacle, élevée en moins de deux ans, grâce à son activité et à son zèle, se trouvait achevée en 1787.

Ce magnifique monument ne fait pas moins d'honneur à sa généreuse initiative qu'au talent de Mathurin Crucy. On peut dire que ces deux hommes remarquables se com-

plètent l'un l'autre : Graslin concevait les idées générales, Crucy se les assimilait, les rectifiait, en liait toutes les parties, en combinait les rapports et en soumettait toutes les dispositions aux règles de l'art.

Sorti grand prix d'architecture de l'École des Beaux-Arts, Crucy, de retour à Nantes, après être allé à Rome étudier pendant plusieurs années les beaux modèles de l'antiquité, succéda en 1780, dans la place d'architecte-voyer de la ville, à Ceineray, dont il avait d'abord été l'élève. Il ne pouvait commencer à une meilleure école. Toutes les constructions de cet habile architecte portent avec elles un caractère de noblesse, une pureté de lignes, une sévérité de goût qui ont consacré sa réputation.

Nourri de fortes études, il ne manquait à Crucy que de se faire connaître ; l'érection du nouveau quartier lui en fournit l'occasion. Il a été l'un des premiers qui se soit attaché à la réforme de l'architecture fatiguée et de mauvais goût du siècle de Louis XV. Il construisit une partie des bâtiments qui décorent le quartier Graslin, dont il traça tous les plans. Mais son œuvre la plus remarquable est, sans contredit, la salle de spectacle, qui se distingue par son style grandiose, par une simplicité grecque, une majesté antique, une perfection d'exécution qui en font un des plus beaux édifices de ce genre. On ne peut qu'admirer son péristyle, composé d'un premier rang de huit colonnes corinthiennes, s'élevant sur une plate-forme à laquelle on arrive par quatorze marches, qui le dégagent avec noblesse au-dessus du sol, et d'un second rang de colonnes de même ordre, au milieu desquelles une entrée donne accès dans un superbe vestibule ; un entablement surmonté de huit statues et un attique prêtent un air de grandeur à ce beau monument qui, vu du milieu de la place, présente une perspective imposante : « Jamais ordre corinthien ne

fut plus savamment étudié, » dit M. Driollet, dans une appréciation aussi judicieuse que bien écrite des travaux de Crucy.

Le plan d'élévation des maisons qui entourent la place Graslin, simple d'ornementations, s'accorde dans toutes ses parties et concourt à relever le caractère sévère de l'édifice principal. Il faudrait encore citer l'élégante ordonnance des deux rangs de bâtiments qui accompagnent la promenade du cours Napoléon, la Bourse, la belle maison qui joint l'hôtel d'Aux, sur la place Louis XVI, la colonne qui supporte la statue de ce Roi, sur la même place, et tant d'autres constructions qu'il serait trop long d'énumérer.

L'architecture moderne a changé de genre depuis Crucy: elle peut briller maintenant par le fini des détails, l'élégance, la variété et la recherche des ornements, la diversité des formes; mais manquant d'unité, n'ayant encore aucun type qui lui soit propre, le caractère de solidité, les belles et régulières proportions, la concordance harmonieuse de l'architecture antique, lui seront encore longtemps préférés, lorsqu'il s'agira des monuments publics. Envisagé à ce point de vue, le chef-d'œuvre de Crucy sera toujours admiré.

XXII.

Ce qui fait peut-être le plus l'éloge du discernement et du goût de Graslin, c'est d'avoir su apprécier les talents de Crucy et de se l'être associé dans ses travaux, alors qu'il était encore inconnu. Il ne lui suffisait pas de concevoir ce qui était utile, d'imaginer de grands projets, d'en embrasser l'ensemble, de les suivre dans tous leurs détails, d'en pré-

voir les inconvénients, les chances, les résultats, il lui fallait encore ce sentiment du beau, sans lequel les arts ne sont rien et qui tient à leur essence : il prouva dans toutes les circonstances combien il en était pénétré.

Il se montra le plus grand admirateur du chef-d'œuvre de Crucy. Le plan qu'il présenta de deux lignes de bâtiments réguliers, pour corriger autant que possible, à l'œil, la pente de la rue J.-J. Rousseau, était ingénieux et eût produit de l'effet. Le premier il eut la pensée d'agrandir la place Graslin et de l'arrondir en une courbe gracieuse, qui semble encore en reculer les limites, afin de la rendre plus digne du monument qu'elle devait recevoir. Ce plan, adopté par Crucy, fut exécuté tel que nous le voyons aujourd'hui. A ce projet se joignait celui d'y placer la Bourse, et de bâtir, derrière la place, l'église paroissiale. Mais ce sentiment de l'art, qu'il avait puisé dans son éducation, ne se manifesta jamais mieux que dans son magnifique projet du cours, appelé maintenant cours Napoléon, entouré de deux rangées d'hôtels splendidement bâtis et pareils à un palais royal, sur l'emplacement même de l'enclos des Capucins (1). Au moyen d'une souscription

(1) Dans ce projet, que du reste on a suivi dans son ensemble, Graslin paraît avoir tout prévu : « Chaque hôtel, dit-il, ne pourra » avoir qu'un rez-de-chaussée avec un étage de onze à douze pieds, » et au-dessus une galerie à la romaine ; le rez-de-chaussée sur le » jardin fera un premier étage sur le cours ; dans les rues basses, » telle que celle de l'Héronnière, etc., etc. Chaque propriétaire » fera à ses frais une grille de fer avec une porte. On pourra » ménager sur les bâtiments des passages particuliers et privatifs » aux maisons pour communiquer avec la promenade. On astreindra » les bâtisseurs à n'élever que deux étages sur la façade de la » promenade, avec une décoration uniforme. Au reste, toutes ces » dispositions seront soumises aux avis des gens de l'art. »

signée de quatre-vingts habitants des plus notables et des plus riches de la ville, qu'il désignait avec raison sous le nom de *Société patriotique*, il eût indemnisé les religieux et épargné à la municipalité la plus grande partie des dépenses, s'exposant ainsi, par un admirable désintéressement, à subir la dangereuse concurrence que ne pouvait manquer de lui créer la vente immédiate d'un grand nombre d'emplacements contigus aux siens. Aucune de ces propositions ne fut admise par la municipalité.

Le théâtre, un peu délaissé au moment de la révolution, semblait marcher vers sa ruine; il s'empressa de constituer une nouvelle société composée d'hommes de goût et de dévouement pour le soutien de l'entreprise théâtrale: ils se proposaient d'y coopérer par un sacrifice volontaire, sans autre intérêt que l'intérêt public; disposés à supporter tous les risques de l'entreprise, ils renonçaient pour eux-mêmes à toutes prérogatives et aux bénéfices qui pourraient en résulter, pour les appliquer à quelque établissement d'utilité publique ou à des actes de bienfaisance. Le prix de location devait être réglé sur l'intérêt annuel des dépenses que la ville avait faites pour l'édification de la salle; on eût dit que Graslin avait insufflé son âme dans la poitrine de tous ceux qui l'entouraient. La municipalité nourrissant toujours d'injustes défiances contre lui, et supposant qu'il pouvait y avoir un intérêt personnel, rejeta encore cette fois leur proposition, sans leur en témoigner la moindre reconnaissance. Ainsi, la municipalité, à cette époque de privilége et d'arbitraire, était devenue un empêchement légal à tout ce qu'il y avait de juste, de généreux et de bon. Avec une bonne administration, tout prospère, tout est facile; avec une administration inerte ou tracassière, qui ne sait s'imposer aucun sacrifice opportun, qui résiste à toute espèce d'amélioration et aux progrès d'une popula-

tion active et industrieuse, tout languit, tout s'arrête. Le mouvement dans la voie du bien, c'est la vie des sociétés; l'inaction, c'est le sommeil léthargique qui les conduit à la mort.

XXIII.

SUITE DE L'ÉTABLISSEMENT DU QUARTIER GRASLIN ET DES DIFFICULTÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ.

Sa prédilection pour les beaux-arts et pour les choses de goût le consolaient souvent des adversités de son entreprise. En 1783, il avait été chargé, par la ville, de traiter en son nom et pour son compte, avec les religieux du couvent des Capucins, d'une portion de leur enclos. Indépendamment du prix convenu, cet arrangement ne put s'effectuer qu'en leur abandonnant une parcelle de sa propriété de la Cagassaye, et en leur accordant une hypothèque sur tous ses biens, comme garantie du traité.

Plusieurs années après, ce traité n'étant pas encore ratifié par la municipalité, les religieux s'en servirent comme d'un prétexte pour se refuser à son exécution. Une grande mésintelligence s'en suivit, des récriminations eurent lieu, et les esprits s'aigrirent de plus en plus. La valeur des terrains allant toujours en augmentant, les religieux, qui prétendaient avoir vendu à trop bon marché, se refusèrent à toute espèce d'arrangement.

La municipalité, mise en demeure par l'Intendant de la province, se décida enfin à faire avec eux un traité définitif qui, en annulant tout ce que de son plein consentement Graslin avait fait en son nom, remettait tout en question et ouvrait la porte à de nouvelles difficultés. Cette transaction le dépossédait d'une partie de ses acquisitions, qu'il

avait faites de bonne foi et qui avaient été cimentées par le traité de 1783 ; il en avait déjà disposé, comme de sa chose propre, il y avait fait exécuter des travaux ; une portion du terrain, qu'il avait cédée aux religieux, se trouvait réunie à leur enclos et renfermée de murs, il leur avait compté des sommes dont ils avaient donné quittance : tous ses projets se trouvaient renversés, c'était le trouble et la confusion de tous les intérêts.

Indigné d'un pareil mépris de la foi des traités, il en dévoila publiquement l'injustice. La municipalité et les religieux se réunissant contre lui, crurent s'en venger, en l'accusant d'usurpations de terrains, et formèrent opposition à la continuation de ses travaux. Attaqué dans sa conscience et dans sa loyauté, il publia un mémoire, dans lequel il combattit avec une énergique indignation et une inflexible logique, cette inconcevable accusation, et prouva, de la manière la plus irrécusable, son droit de possession. Condamnés par l'opinion publique, ils se virent contraints d'abandonner leurs prétentions.

Une nouvelle difficulté vint encore arrêter sa marche et retarder les résultats de son projet. L'extension donnée à la place Graslin avait envahi la portion la plus précieuse des emplacements qu'il possédait près du couvent des Capucins et ne lui laissait plus la profondeur nécessaire à l'importance des bâtiments qu'il devait y faire construire. Un changement si préjudiciable, dépassant les sacrifices qu'il s'était si généreusement imposés pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville, il réclamait une compensation sur les terrains voisins de sa propriété. De 1786 à 1789, ses réclamations se succédèrent en vain. Cette fin de non recevoir lui porta la plus grave atteinte : les acquéreurs qui s'étaient d'abord présentés, ennuyés d'attendre, abandonnèrent le haut du quartier neuf pour aller acheter les empla-

cements que la ville venait de mettre en vente, autour de la place Saint-Nicolas (la place Royale).

D'un autre côté, la ville ne réglait point exactement les avances qu'il se trouvait obligé de lui faire, et n'accomplissait qu'imparfaitement les engagements qu'elle avait contractés avec lui (1).

Il faut lire les nombreux mémoires qu'il publia, pour concevoir tous les obstacles et les difficultés qui entravèrent ses desseins, la force de volonté qu'il déploya, pour apprécier cette lutte persévérante, qui commença après la première pensée de son projet pour ne finir qu'à sa mort.

XXIV.

IL EST SUR LE POINT DE RENONCER A SES TRAVAUX.

Les déboires qu'il éprouvait presque continuellement, les injustes récriminations dont il était l'objet, l'avaient jeté dans une profonde tristesse. On méconnaissait ses généreuses intentions; d'infâmes libelles étaient lancés contre lui, dans lesquels on n'épargnait ni sa réputation ni celle de sa famille; les membres du Conseil municipal eux-mêmes témoignaient le regret que l'autorité locale eût précédemment adopté son projet; ils l'accusaient de n'avoir eu en vue que ses propres intérêts, déguisés sous le spécieux prétexte d'un établissement d'utilité publique, qu'ils allaient jusqu'à traiter de charlatanisme.

(1) Il ne put jamais obtenir de son vivant le règlement de ses comptes de construction de la salle de spectacle; ce ne fut qu'en 1796, c'est-à-dire six ans après sa mort, qu'ils furent réglés et soldés; il en fut de même à l'égard de plusieurs obligations que la ville avait contractées envers lui pour l'acquisition d'une maison aux abords de la place Royale et de divers terrains.

Tant de travaux, tant de peines, tant de difficultés pendant plus de dix ans, tant d'indifférence et de résistance de la part de ceux dont il devait attendre l'appui, semblèrent, pour un moment, avoir alangui son énergie ; il ne pouvait, sans découragement, penser aux services qu'il avait rendus, aux immenses résultats que la ville en avait obtenus et dont il avait été si mal récompensé. « Ces ré-
» flexions, dit-il, ont mis dans mon âme une amertume
» qui a bien balancé la satisfaction que je commençais à
» éprouver de tant de difficultés vaincues ; je n'ai plus
» trouvé qu'un sentiment pénible et douloureux dans le
» souvenir de mes opérations ; j'ai formé plus d'une fois
» le désir de pouvoir en anéantir les effets et d'en effacer
» jusqu'aux derniers vestiges ; j'ai éprouvé le plus vif regret
» d'en avoir seulement conçu le projet. »

S'apercevant enfin qu'il ne peut plus compter sur la reconnaissance de ses concitoyens, il veut effacer jusqu'aux traces de son noble dévouement, en renonçant à l'achèvement d'une œuvre qui avait été le rêve d'une partie de sa vie : il offre à la municipalité de replacer les choses dans le même état où elles étaient avant son traité avec elle ; il la mettra dans son lieu et place ; des experts estimeront ses dépenses, la valeur de ses terrains et de ses constructions ; si elle y gagne, ce ne sera jamais l'objet de ses regrets ; la place cessera de porter son nom ; il perdra le droit d'une loge au spectacle, privilége qu'on lui avait si souvent reproché, et qu'il croyait cependant avoir mille fois acquis, par l'abandon gratuit de *deux cent mille livres* de terrain pour l'emplacement de la salle et des deux rues latérales. Si ces propositions ne conviennent pas à la municipalité, « il demande qu'elle lui indique un autre moyen,
» pour sortir, ajoute-t-il, d'une situation forcée, qu'il ne
» peut plus supporter. »

En le voyant ainsi, presque succomber à la peine, sous les coups portés à son honneur, à tout ce qu'il y avait de plus sensible dans son être, on se trouve saisi de je ne sais quelle tristesse involontaire, et on douterait presque de la vertu, si sa vie n'en était pas la plus éclatante image.

XXV.

MORT DE GRASLIN.

Sa vie fut abreuvée de chagrin, mille tracasseries jalouses la tourmentèrent, une lutte continuelle, des émotions trop vives avaient depuis longtemps porté une funeste atteinte à sa faible constitution; les veilles, les fatigues sans repos, les tourments incessants, détruisirent complètement sa santé et terminèrent trop tôt sa laborieuse et utile existence : il mourut le 11 mars 1790 (1), à l'âge de 61 ans 3 mois. Nantes venait de perdre son meilleur citoyen. De combien de travaux importants, de vues larges et fécondes, Nantes aurait pu jouir encore, si la mort ne l'eût pas enlevé si promptement !

Le quartier qu'il a créé se compose : de la rue J.-J. Rousseau, de la rue Crébillon et de celles qui lient ces deux grandes issues, de la place Graslin, du cours Napoléon et des rues Voltaire, Gresset, Racine, Molière, Corneille et Franklin.

XXVI.

INFLUENCE DE SES IDÉES ET DE SES TRAVAUX SUR L'AVENIR ET LA PROSPÉRITÉ DE NANTES.

Une pensée utile ne s'arrête pas, elle porte en elle une force vitale, qui la fait incessamment grandir et se développer.

(1) Extrait des registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, année 1790.

Graslin n'existe plus, mais ses prévisions vont successivement se réaliser, et le quartier neuf ne tardera pas à sortir de ses premières limites, pour s'élancer hardiment sur toute l'étendue qui l'environne, ou pour aller se joindre à d'autres quartiers.

Le projet du cours Napoléon, négligé longtemps, abandonné et repris, finira par s'exécuter tel que Graslin l'avait conçu ; la rue Gresset et la rue Voltaire, partant de la place Graslin, se prolongeront et s'achèveront ; la rue de Bréa, le quartier d'Alger, la rue Cambronne, la place du Sanitat décorée de sa belle église neuve pareille à un Panthéon, et la place de l'Entrepôt, se construiront, tandis que la rue Dobrée, continuant la rue Voltaire, conduira au magnifique quartier de Launay, élevé récemment, comme par enchantement, et si remarquable par son ordonnance, la forme de sa place, son avenue, ses hôtels, ses jardins et les deux boulevards Saint-Aignan et Saint-Pern, qui en sont comme les annexes, sans parler de la Ville-en-Bois, métamorphosée sous nos yeux et qui s'y joint. La rue Racine sortant d'une autre partie de la place Graslin ira donner naissance à de nouvelles rues, à de nouvelles promenades, qui s'étendront bientôt jusque sur le sommet du coteau ; la place Delorme viendra se lier à la rue Franklin, en donnant issue à la rue du Calvaire, à la rue Copernic et au Boulevard qui se poursuivra entre deux rangées de bâtiments. A l'extrémité de cette longue avenue s'ouvrira la tenue Camus, située sur le délicieux coteau de la Chézine gracieusement incliné sur sa charmante vallée, avec ses villas et ses jardins anglais ; la route des Dervallières, changée en promenade, ainsi que les Folies-Chaillou, distribuées en une multitude de maisons de plaisance, placées près de la tenue Camus et rivalisant avec elle, deviendront la villégiature des habitants de Nantes.

Si, descendant maintenant vers la partie basse de la ville, nous poursuivons le cours de son développement et de ses embellissements, nous apercevons l'église Saint-Nicolas, reconstruite dans le plus joli style de l'architecture gothique, et nous trouvons la rue d'Orléans, comparable par l'élégance et la richesse de ses magasins, aux plus belles rues de Paris et communiquant par un nouveau pont au carrefour de la Casserie et aux Changes. Les vieilles maisons de l'ancienne cité, encore couvertes de la rouille du moyen-âge, vont disparaître; à la place de la petite rue étroite et sombre de la Poissonnerie, bâtie en colombage avec ses traverses en bois, et dont les étages supérieurs, en se rapprochant vers le haut, laissaient à peine voir le ciel, une belle et large rue, construite à la moderne, s'est élevée de nos jours, comme pour attester le triomphe de la civilisation sur l'ignorance et la barbarie.

Désormais, le progrès marche et nous entraîne; la civilisation a acquis chez nous son droit de cité, elle s'étend, elle se propage, elle s'infiltre dans nos mœurs. Grâce à la constante sollicitude du digne et respectable magistrat qui a dévoué une partie de son existence à l'administration et à la prospérité de la ville, à laquelle il semble s'être identifié, de nombreux changements, d'importantes améliorations ont eu lieu pendant le cours de sa mairie ou seront bientôt opérés.

Le Jardin des Plantes, complété, transformé, sur les plans si heureusement conçus et exécutés par son savant directeur, M. Ecorchard, sera devenu l'un des plus beaux jardins paysagers de la France: l'eau se trouvera abondamment distribuée dans toutes les parties de la ville; des fontaines, d'élégants squares, orneront ses places et ses terrains vagues; l'hospice sera reconstruit sur de

larges dimensions, plus en rapport avec l'accroissement de la population, l'établissement des quais de l'Erdre s'opérera incessamment.

De nouveaux projets ont été proposés ou sont à l'étude, suivant lesquels l'administration municipale aurait à s'occuper de réunir dans un même édifice, le cabinet d'histoire naturelle et l'Ecole supérieure des sciences et des lettres ; de frayer à la route de Rennes un large passage à travers la ville, aboutissant au Port-Maillard et qui, après avoir rajeuni et vivifié le centre de la vieille cité, correspondrait à une nouvelle ligne de ponts; d'exécuter le prolongement de la rue du Calvaire au bas du cours Saint-Pierre, de la rue La Fayette à la place du Port-aux-Vins, de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la place de la Cathédrale, agrandie elle-même et régularisée; de percer la rue Cambronne jusqu'à la Fosse; d'établir un escalier monumental, terminant la continuation de la rue des Cadeniers à son point de réunion au port, de donner enfin à plusieurs rues une largeur suffisante.

D'autres améliorations non moins utiles pourraient compléter les grands projets formés par la Mairie. Les promenades publiques réunies à l'extrémité de la ville dans un même quartier, laissent à regretter qu'on n'ait pas su en faire une meilleure et plus égale répartition; une partie de la population se trouve forcée, pour en jouir, de les aller chercher à une trop grande distance. Jadis le bois de Launay était pour celle qui avoisine la Fosse et le quartier Graslin une ressource qu'on n'a pas pris soin de remplacer (1). Nantes manque de boulevards

(1) A défaut du jardin Robert, que la Mairie s'est malheureusement laissé enlever et dont l'heureuse situation ne se retrouvera plus, on doit regretter qu'elle n'ait pas acheté toute la

extérieurs ; ne pourrait-on pas reprendre le projet de M. H. Pelloutier, dont le tracé, partant de l'extrémité de la principale allée du quartier de Launay, allait passer par la Musse, les Folies-Chaillou, la tenue du Pavillon, près le Doué-Garnier, et se joindre ensuite au boulevard Lelasseur. Parvenu à ce point, ne serait-il pas possible d'y donner suite en le poursuivant à travers la route de Rennes, la rivière d'Erdre, à l'aide d'un pont, la route de Paris, le pont de Toutes-Aides, dans la commune de Doulon, pour venir aboutir et se réunir au boulevard de la gare du chemin de fer de Paris ? Cette longue suite de boulevards serait pour les cavaliers et les voitures un nouveau Longchamps, un but de promenade le dimanche pour la population ouvrière, la réunion de toutes les classes de la société.

Ce serait comme l'achèvement des utiles projets d'agrandissement et d'embellissement que nous venons de signaler. C'est ainsi que Nantes régénéré, étendu, embelli, favorisé de sa position exceptionnelle, jouissant de toutes les

tenue Bruneau, qui, réunie au terrain occupé par la gendarmerie et convertie en jardin public, eût bien accompagné le beau monument du Palais de Justice ; cette promenade, placée à proximité du quartier Graslin, de la rue du Calvaire, de la place Bretagne et du Marchix, quoique peu spacieuse, eût été d'une grande ressource pour ces différents quartiers et eût suppléé avantageusement à la promenade froide et humide du boulevard Delorme. Cet oubli pourrait encore être réparé.

On doit encore signaler à l'attention et à la sollicitude de l'autorité municipale, les prairies situées entre Grilleau et le chemin des Dervalières, dont elle pourrait faire un magnifique jardin public, qui serait d'autant plus fréquenté, que cette partie des environs de Nantes réunit toujours un grand nombre de promeneurs, surtout le dimanche.

commodités, de tous les agréments de la vie, riche de ses propres ressources, fort de sa population active et industrieuse et de l'importance de son commerce, pourra rivaliser avec les plus belles villes de France.

Graslin doit en réclamer la plus forte part; car on retrouve partout l'influence de ses idées et de son dévouement patriotique dans l'exécution de son projet.

XXVII.

Celle qu'il exerça sur les progrès et la prospérité de notre ville fut immense; non-seulement en l'agrandissant, il sut ménager un espace nécessaire à l'accroissement de sa population, mais il augmenta l'aisance générale en donnant une grande valeur à des terrains qui n'en avaient presque aucune, en créant à l'État et à la ville de nouvelles ressources. L'accroissement, la commodité des logements et l'embellissement d'une ville, en attirant les étrangers, y appellent les capitaux: « Le capital de l'Etat, a dit Mirabeau, ses » richesses, enfin, si vous voulez, son numéraire, s'accrois- » sent, dès que le capital, les richesses et le numéraire » de chaque particulier augmentent. »

La Bretagne moins civilisée dans certaines parties que le reste de la France, avait besoin de voir les arts s'y naturaliser; il ne se contenta pas de les transporter dans contrée presque vierge, il chercha encore le moyen de les y fixer. On doit lui en savoir gré, car si les arts sont utiles, c'est surtout par l'empire qu'ils exercent sur les mœurs et les lumières d'un siècle; et si, aux yeux d'une austère philosophie, ils ont pu paraître futiles, pris isolément, on ne peut méconnaître leur importance,

lorsqu'on les considère dans leurs rapports avec les besoins et les jouissances de la société, lorsqu'on sait leur donner un grand but et les associer à tout ce qui est bon et utile. Le bon goût dans les arts et particulièrement dans l'architecture, contribue à la gloire et à la splendeur d'une nation et laissent sur le sol des traces éternelles du haut point de civilisation où s'est élevé un grand peuple. « L'enthousiasme des arts, suivant un » homme célèbre, nourrit celui du patriotisme, et leurs » chefs-d'œuvre consacrent la mémoire des bienfaiteurs » de la patrie. »

Graslin sut apprécier tout l'avantage qu'on en pouvait retirer pour le bonheur de ses concitoyens, surtout dans une ville de commerce où les intérêts privés étouffaient en quelque sorte, à cette époque, cet heureux germe du goût, qui n'a peut-être dû son développement qu'à la construction de la salle de spectacle; en y appelant les plus célèbres acteurs de la capitale, en procurant aux habitants de nouveaux plaisirs, leur goût se forma, et ils acquirent ainsi des idées de perfection qu'ils n'avaient pas soupçonnées. C'est que, comme littérateur et comme économiste, il avait compris l'influence favorable que cette heureuse faculté; ce sentiment exquis, pouvaient avoir sur leur félicité. Le goût, qui a été longtemps considéré comme une simple jouissance de l'imagination, sans objet précis d'utilité, est entré maintenant dans le domaine de l'industrie et est devenu l'une des sources de la fortune publique: nos soieries, nos mousselines imprimées, nos modes parisiennes, et jusqu'à ces légères et charmantes fantaisies que le caprice seul semble avoir inventées, constituent ce qu'on appelle le goût français, cette fleur indigène pleine de délicatesse et de grâce, d'éclat et de distinction, qui n'a pu encore être transplantée sur aucun

sol étranger, et dont les produits sont recherchés par le monde élégant de toutes les parties du globe.

Graslin avait marché d'un siècle en avant, et pour me servir d'une heureuse expression de Joseph de Maistre, « il courut vers un avenir nouveau de la pensée et des » choses. » Sa philosophie fut surtout une philosophie pratique : il ne se contenta pas d'aider la diffusion des lumières et des saines doctrines, en procurant une plus grande somme d'aisance et de bien-être à toute une population ; il changea ses habitudes et ses mœurs. Les mœurs, qui sont retardataires de leur nature, ne pouvant suivre la marche ascendante des idées, c'est à les faire avancer que consiste le progrès le plus réel et le plus solide.

Cependant les beaux-arts, comme on l'a vu, n'étaient pas sa seule pensée. Tout se lie dans le vaste domaine des connaissances; les arts et les sciences se prêtent un mutuel secours; on ne peut cultiver les uns sans avoir besoin des autres. Les modèles du beau dans l'architecture et dans la littérature dramatique devaient aussi inspirer l'amour de l'étude. Ce fut pour en déterminer l'essor qu'il conçut le projet d'en rassembler en quelque sorte tous les éléments dans un seul et même établissement, d'y réunir tous les talents, les artistes, les savants, les plus beaux modèles de l'art, tous les livres, tous les genres d'enseignements, toutes les ressources scientifiques. Il eût voulu que cet établissement renfermât à la fois : un salon d'exposition des objets d'art, une salle de concert, une bibliothèque, des cours publics de physique, de chimie, de botanique, d'histoire, de dessin et de langues étrangères, une société savante des sciences et des arts ; et comme les conceptions de son esprit émanaient toujours des inspirations de son cœur, il y avait ajouté une association de bienfaisance.

Ce projet était large et libéral : il a été l'origine de la Société Académique et de la Société des Beaux-Arts, et contenait en germe l'Ecole supérieure des sciences et des lettres, la bibliothèque publique, le Musée de peinture, le Bureau de bienfaisance; c'est-à-dire les institutions les plus importantes que le progrès des lumières et la civilisation ont introduites à Nantes depuis Graslin.

Toutes ses pensées, toutes ses actions, tous ses efforts, convergeaient vers les grands intérêts de la société. Son nom est lié à la destinée de notre cité. Plus de soixante-dix ans ont passé sur sa tombe, sans qu'aucun hommage public lui ait été décerné; la postérité doit être arrivée pour lui; il est temps que sa ville d'adoption s'en rende l'interprète, si elle ne veut pas devenir coupable du plus ingrat oubli. La ville de Bordeaux reconnaissante a élevé une statue à M. de Tourny, sur la place même qui porte son nom, en mémoire des grands services qu'il lui a rendus, des changements et des embellissements qui l'ont régénérée. Nantes pourrait-il faire moins pour celui à qui il doit son agrandissement, ses progrès et sa prospérité ?

Les ouvrages de Graslin sont :

1° *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt.* — Londres, 1767; in-8° de 408 pages.

2° *Correspondance avec l'abbé Baudeau.* — Londres, 1777; in-8° de 62 pages.

3° *Réflexion d'un citoyen sur la construction d'une salle de spectacle à Nantes.* — In-4° de 27 pages; 1782.

4° *Réponse de l'anonyme aux remarques sur la néces-*

sité de construire une salle de spectacle à Nantes. — In-4° de 24 pages ; 1783.

5° *Mémoire pour écuyer Jean-Joseph-Louis Graslin*, servant de réponse à une lettre anonyme. — In-4° ; 1783.

6° *Observations de M. Graslin sur les additions très importantes à faire au quartier neuf de Nantes*, avec plan. — In-4° de 44 pages ; 1785.

7° *Mémoire justificatif du sieur Graslin*, sur la suspension des travaux de la salle de spectacle, et peut-être son entier abandon. — In-4° de 11 pages ; 1786.

8° *Établissement d'un musée à Nantes.* — Sans nom d'auteur. — In-4° de 6 pages ; vers 1787.

9° *Observations de Graslin sur son mémoire concernant le café de la comédie.* — In-4° de 18 pages ; 1788.

10° *Mémoire concernant le café de la comédie.* — In-4° ; 1788.

11° *Mémoire de Graslin*, au sujet de trois libelles anonymes. — In-4° de 54 pages ; 1789.

12° *Souscription très modique pour le soutien et l'entretien d'un très bon spectacle dans cette ville.* — In-4° ; 1789.

13° *Dernière requête* présentée par le sieur Graslin à Messieurs les Officiers municipaux de la ville de Nantes, au sujet des embellissements du quartier neuf. — Deux édit. ; in-4° de 14 pages ; 1789.

14° *Mémoire* à Messieurs les Officiers municipaux de la ville de Nantes. — In-4° de 62 pages ; 1790.

15° *Mémoire* présenté par le sieur Graslin au corps municipal de la ville de Nantes, le 12 février 1790. — In-4° de 4 pages.

16° *Mémoire* du sieur Graslin, au sujet de sa pos-

session sur la place Saint-Nicolas. — In-4° de 27 pages ; 1790.

17° *Réflexions* indispensables de M. Graslin sur une brochure qui a pour titre : *Réponse* au mémoire que M. Graslin a adressé aux Officiers municipaux. — In-4° de 14 pages ; 1790.

18° *Avis in-4° de 4 pages.* Ce travail est relatif à l'établissement du grand hôtel garni. 1786.

CEINERAY

PAR Mr J.-C. RENOUL.

A qui rend un service, reconnaissance
est légitimement due.

On se plaît souvent à répéter que, dans tous ses actes, l'homme de bien doit s'inspirer uniquement du sentiment du devoir, et que la récompense la plus précieuse qu'il puisse ambitionner, est la satisfaction intérieure que lui donne sa conscience d'avoir noblement rempli ce devoir.

Ce principe est vrai, et ce n'est pas nous qui voudrions le contester.

Mais, comme conséquence, l'on ajoute parfois : celui qui a rendu un service, soit privé, soit public, ne doit point compter sur la reconnaissance que ce service pouvait mériter.

Sur ce point, nous croyons qu'il y a lieu d'établir ses réserves.

Quoi qu'il en coûte, il faut bien reconnaître, il est vrai, que cette dernière assertion n'est point dépourvue de tout fondement, puisque souvent, bien souvent même, les faits viennent malheureusement en démontrer la vérité pratique;

mais est-ce à dire pour cela que cette abnégation, que l'on semble imposer ainsi au citoyen généreux, soit naturelle, légitime ?

Nous sommes loin de le penser.

Sans doute l'homme doit être bon et bienveillant pour tous, il doit aimer et servir ses frères, son pays, et son dévouement volontaire et spontané ne peut être mis à prix par lui. C'est là un devoir dont l'accomplissement importe essentiellement à toute société.

Mais la reconnaissance n'est-elle pas également un devoir social aussi impérieux ? Et qui oserait penser et dire qu'à cet homme bienfaisant et dévoué, les individus, la société, qui ont profité de ses services, ne sont liés par aucun lien, ne lui doivent rien.

Et en effet, que l'on y prenne garde, en posant cette abnégation comme règle, on pourrait arriver à ce triste résultat que la reconnaissance ne serait plus regardée par certains esprits que comme une vertu de convention, qu'elle ne serait plus obligatoire, et qu'à la rigueur, on pourrait fort bien s'en passer.

Qu'on ne cherche donc pas à présenter comme chose admise que l'homme ne doit point compter sur la reconnaissance à laquelle ses services lui donnent de justes droits. Pareille opinion peut, jusqu'à un certain point, s'expliquer par la faiblesse du cœur humain, mais rien ne la justifie, puisqu'elle ne pourrait se consacrer qu'en donnant, en quelque sorte, un droit naturel à la violation d'une obligation sainte, à un vice du cœur, à l'ingratitude.

Et, d'ailleurs, ne supposons pas à notre nature plus de force morale qu'il ne lui en a été donnée. Peut-être cet homme, dont on méconnaît les services, aura assez de puissance sur lui-même, assez de vertu, pour accepter en

silence l'injustice dont il est l'objet, et s'y soumettre ; alors même ce noble désintéressement ajoutera encore au mérite de son action. Mais le plus souvent aussi son cœur ne devra-t-il pas souffrir de trouver, en échange de son dévouement, l'indifférence, l'abandon. Et cet oubli, qui vient le frapper, n'est-il pas propre d'ailleurs à lui faire douter de la justice des hommes, et, ce qui serait plus fâcheux, de la justice même de Dieu ?

Pour nous, nous dirons avec une conviction profonde : A qui rend un service, reconnaissance est légitimement due, et qui la refuse, viole la loi morale dans ce qu'elle a de plus légitime et de plus sacré.

Ces réflexions nous sont suggérées par le sujet même que nous allons traiter. Nous venons, en effet, parler de Ceineray, de cet architecte habile, qui dota notre ville de ses plus beaux monuments, de cet homme dévoué et désintéressé, qui dépensa sa santé et sa vie au service des fonctions que la confiance publique lui avait attribuées, et qui, devenu vieux et infirme, fut en quelque sorte réduit à faire appel à la commisération de ceux qui lui devaient tant, et mourut dans un dénuement presque complet.

Ce n'est pas sans peine que nous nous décidons à rappeler ce dernier souvenir. Les cœurs bretons, en effet, ne sont point oublieux, et ce n'est évidemment qu'un fait exceptionnel que nous avons à signaler. Mais ce fait s'est produit, et ce qui paraîtra le plus fâcheux, c'est que l'homme qui en fut victime avait des droits et des droits incontestables à la gratitude publique.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, dans cet abandon qui vint frapper un citoyen recommandable à tant de titres, peut-être faut-il moins accuser les hommes que les événements. Tout ce que notre ville possédait de cœurs généreux ne cessa, en effet, de rendre à Ceineray la justice qui lui

était due ; les marques du plus vif intérêt lui furent toujours accordées. Mais, à un moment donné, une fatalité vint paralyser la bonne volonté de nos administrateurs ; peut-être aussi cette bonne volonté manqua-t-elle un peu d'énergie, et par ce triste concours de circonstances, celui auquel on proposait plus tard d'élever un monument, vit ses derniers jours se passer et s'éteindre dans un état qui lui permettait à peine de satisfaire aux premiers besoins de la vie.

Simple narrateur, nous n'avancerons que ce dont nous aurons eu la preuve. Nos archives municipales nous ont fourni des pièces que nous croirons devoir reproduire. La famille de Ceineray nous a procuré aussi quelques renseignements utiles ; et c'est ainsi que nous pouvons donner une notice aussi complète que possible sur l'homme éminent qui, pendant près de vingt-cinq ans, sut diriger les travaux municipaux de Nantes, avec un talent et un dévouement jusqu'alors inconnus.

Jean-Baptiste Ceineray naquit à Paris, le 10 mars 1722 ; il était fils de François Ceineray et de Perrine Constantin.

Malgré nos recherches, nous ne pouvons rien dire de bien précis sur ses premières années. Nous savons seulement qu'il montra de bonne heure un goût tout particulier pour l'architecture, et qu'à vingt-quatre ans il entrait comme élève à l'Académie. Voici le certificat qui lui fut délivré à cet effet :

« Nous soussignés de l'Académie des Sciences, professeur
» et secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'architec-
» ture, certifions que le sieur Jean-Baptiste Ceineray est
» compris dans la liste des élèves de l'Académie royale d'ar-
» chitecture, pour l'année 1743, et qu'il a été choisi par
» M. Jossenay, professeur et architecte du Roi, de ladite

» Académie, conformément à l'article 40 des lettres pa-
» tentes pour l'établissement de l'Académie royale d'archi-
» tecture données au mois de février 1717.

» Paris, le 21 février 1743.

» *Signé :* Camus, secrétaire perpétuel de l'Académie.
» Jossenay, professeur.
» Gabriel, premier architecte du Roi,
» directeur de l'Académie royale d'ar-
» chitecture. »

Ceineray suivit tous les cours de l'Académie, et ne tarda pas à s'y distinguer. C'est dans ce centre de science qu'il puisa la source de ce talent et de ce bon goût, dont plus tard il devait donner tant de preuves.

A la fin de ses études, admis comme grand prix à l'École nationale de Rome, il y passa cinq années. Là, s'inspirant des immortelles productions qu'il avait sous les yeux, il fortifia ses connaissances par un travail soutenu; son génie se développa et grandit, et lorsqu'il quitta l'École pour visiter les merveilles architecturales de l'Italie, son talent n'avait plus désormais besoin que d'une occasion pour se produire.

De retour en France, Ceineray, qui n'avait aucune fortune, dut songer à son avenir. Il vint à Nantes vers 1752, s'y fixa comme architecte, et ne tarda pas à s'y faire connaître de la manière la plus honorable.

A cette époque, la communauté avait pour architecte-voyer M. Portail. Mais cet architecte était déjà âgé, et ses indispositions fréquentes le mettaient dans l'impossibilité de remplir avec toute l'assiduité nécessaire les fonctions dont il était chargé. Le Bureau de ville sentit donc le besoin de lui donner un adjoint qui put le suppléer, et décida que, tout en conservant à M. Portail sa position et ses appointe-

ments, il y avait lieu de faire choix d'un homme qui, par sa probité, son expérience, ses lumières, son activité, pût diriger les travaux de la ville. Ceineray réunissait toutes ces qualités, et le Bureau de ville jugea, en effet, que personne n'était plus propre que lui à remplir cet emploi.

Le 21 mai 1757 fut donc pris un arrêté portant que : « sur les bons témoignages qui ont été donnés de M. Ceineray, Jean-Baptiste, il substituera le sieur Portail, dans les fonctions d'architecte-voyer de la communauté, et il lui sera payé chaque année cinq cents livres d'appointements, à la charge par ledit sieur Ceineray de veiller avec assiduité à la conduite de tous les ouvrages qui seront faits par la communauté, lorsqu'elle croira ne pouvoir y employer le sieur Portail, de donner tous les plans et devis qui lui seront demandés, et de se trouver régulièrement à tous les bureaux de ville, pour y recevoir les ordres qui lui seront donnés et les mémoires d'ouvriers dont l'examen et les règlements seront par lui faits avec l'attention la plus grande. »

Ainsi Ceineray était l'objet du choix de la communauté, et il entrait en 1757 comme suppléant de M. Portail, que peu d'années après il devait remplacer. Sa nomination fut confirmée le 21 mai, par l'intendant général Lebret.

A peine entré en fonctions, il fut chargé de l'étude d'un projet fort important, et si en cela le Bureau de ville lui témoignait une grande confiance, Ceineray, de son côté, sut hautement justifier l'opinion que l'on avait déjà de son talent.

Après bien des lenteurs dues plutôt aux circonstances qu'à la volonté des administrateurs, la communauté se trouvait enfin en mesure de s'occuper des constructions qui devaient s'élever sur les quais Brancas et Flesselles.

Le Bureau de ville confia à Ceineray le soin d'étudier et de

préparer le plan de ces constructions. Ce devait être là sa première œuvre, et pour ce coup d'essai il présenta bientôt ce plan monumental, qui ne tarda pas à s'exécuter, et qui n'a cessé d'exciter depuis une légitime admiration.

La communauté ne pouvait manquer de donner sa pleine adhésion à un pareil travail. Le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de Bretagne, s'empressa lui-même d'en adresser à Ceineray ses vives félicitations.

Ce fut aussi à cette même époque que Ceineray reçut une mission qui présentait le plus haut intérêt pour la ville.

En 1755, sur l'invitation du duc d'Aiguillon, M. de Vigny, architecte du Roi, avait été chargé de préparer un projet des améliorations qu'il semblait utile d'opérer dans l'intérieur de Nantes. M. de Vigny avait fait ce travail, mais l'on n'avait pas tardé à reconnaître que les plans qui lui avaient été fournis et sur lesquels il avait opéré, manquaient d'exactitude. De plus, son projet ne comprenait que les modifications à faire à l'intérieur de la ville, et négligeait complètement la banlieue. Enfin l'examen des propositions de M. de Vigny avait fait sentir la nécessité d'y faire quelques changements, quelques additions. La communauté décida donc qu'un nouveau plan de la ville serait fait par M. Cacault, qui put livrer son travail en 1757. Ce plan fut reconnu d'une exactitude parfaite, et la ville consacra même une somme de trois mille livres pour le faire graver.

Ce fut sur ce plan que Ceineray reçut l'ordre d'établir un projet complet et rectifié de toutes les améliorations reconnues utiles et réalisables. Dès 1761, Ceineray se mit à l'œuvre, et après de longues et sérieuses études, il put, en 1765, déposer son projet aux mains de la communauté, qui n'hésita pas à l'adopter dans toutes ses parties.

Nous croyons devoir reproduire les conclusions de cet important travail. Ce sont là en effet des documents qu'il est toujours utile de connaître et de conserver, car on peut les regarder comme des jalons indiquant les diverses périodes de la création de notre ville. Disons même qu'il est regrettable que, parfois, on ne les ait pas consultés.

Voici donc quelles étaient, en 1765, les propositions que faisait Ceineray, au sujet des améliorations urbaines :

1° Une rue dans la direction de celle de Saint-Clément, et se reliant, en ligne droite, à la Haute-Grande-Rue, en traversant la place Saint-Pierre.

2° La rectification de la place Saint-Pierre, en raison de la direction de cette rue.

3° Une rue de la place Saint-Pierre à la Chambre des Comptes.

4° Une place dans l'emplacement de l'église Saint-Saturnin et maisons adjacentes, avec la rue et le pont projetés jusqu'à la place Saint-Nicolas.

5° Une rue de la nouvelle place Saint-Nicolas, dont la forme doit être changée, à la place du Calvaire.

6° Une nouvelle église Saint-Nicolas, sur la place de ce nom, dans l'emplacement des fossés, cette position étant jugée plus avantageuse.

7° Une halle, servant à la vente de toutes sortes de denrées, dans l'emplacement des mêmes fossés, et au-dessus de ladite halle, des logements au bout desquels il sera fait une salle de concert.

8° A côté de ladite halle une salle de spectacle.

9° Une nouvelle rue, avec un pont sur l'Erdre, en place du petit chemin des Murailles, pour communiquer de la rue des Carmes à la place Bretagne et pour remplacer la

rue projetée devant l'Hôtel-de-Ville , laquelle n'a pas été jugée devoir produire un effet agréable et qui serait d'une grande dépense.

10° Une nouvelle rue, avec place, allant de celle de Saint-Léonard, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, à la promenade qui sera faite sur les bords de la rivière d'Erdre.

11° Un quai du pont d'Aiguillon à la prairie de Mauves, ce qui comprend les quais du Port-Maillard et de Richebourg.

12° Une place du Bouffay plus régulière.

13° Deux quais à faire le long de la rivière d'Erdre, depuis la Loire, d'un côté, vis-à-vis le cours des Etats, de l'autre jusqu'aux tanneries, en supprimant tout ce qui couvre actuellement cette rivière.

14° Une nouvelle boucherie, entre la rue de la Clavurerie et le quai sur l'Erdre, celle portée au plan de M. de Vigny devant être supprimée, à cause des quais à construire des deux côtés de l'Erdre.

15° Le redressement du canal de l'Erdre jusqu'à la chaussée de Barbin, avec un mail de chaque côté depuis cette chaussée jusqu'au Port-Communeau.

16° Un hôtel de la Bourse, dans l'emplacement de l'ancien qui a été jugé plus convenable pour le commerce.

17° Le prolongement des quais de l'île Feydeau jusqu'à son extrémité, du côté de l'Orient, ce qui obligera de détruire l'ancienne Poissonnerie, pour l'établir à la tête de cette île.

18° Une nouvelle église, au bout de l'île Feydeau, pour être la paroisse de l'île Feydeau, de l'île Gloriette et des deux Biesses et pour remplacer l'église de Saint-Saturnin.

19° Un nouveau quai, depuis Chézine jusqu'à la

Piperie, pour faciliter la navigation et éviter la montée de l'Hermitage.

20° Une nouvelle rue de la place Bretagne à celle de Viarme, où commence la banlieue de Vannes.

21° L'élargissement et le redressement des ponts, depuis celui d'Aiguillon jusqu'à celui de Pont-Rousseau.

22° Un Jardin royal des Plantes, au bout du cours des États; l'ancien jardin ne convenant point à son objet.

23° Un nouvel amphithéâtre de Saint-Côme sur le cavalier de Saint-Léonard.

24° Le redressement, l'élargissement et le changement de direction de la banlieue de Paris, Rennes, Vannes, la Rochelle, Clisson, Machecoul et Couëron.

25° L'élargissement et le redressement des rues, tant de la ville que des faubourgs.

Un arrêt du conseil du 19 mars 1766 vint sanctionner en son entier le projet dressé par Ceineray, qui devint dès lors le programme des travaux dont la communauté poursuivit l'exécution.

Le duc d'Aiguillon, qui était grand partisan de ces améliorations urbaines, fut frappé des vues intelligentes de Ceineray, et c'est à cette époque qu'il faut faire remonter le vif intérêt, nous dirons même l'affection qu'il ne cessa de lui témoigner. Cette sympathie ne se démentit jamais. Elle honore sans doute Ceineray, car elle prouve les sentiments d'estime qu'il avait su inspirer par son mérite et sa loyale probité; mais elle n'honore pas moins le duc d'Aiguillon qui, de son côté, avait su reconnaître ce mérite et l'apprécier à sa juste valeur.

Dans bien des occasions, ces liaisons furent pour le modeste architecte un puissant encouragement, et dans certaines circonstances, elles devinrent pour lui un appui qui ne lui fut point sans utilité pour l'application de ses vues.

De 1760 à 1772, les maisons de nos quais Brancas et Flesselles s'élevèrent. Bien que la construction ne s'en fit point au compte de la ville, Ceineray dut en surveiller tous les travaux, et c'est sous sa direction immédiate qu'ils se poursuivirent et furent achevés. Ces travaux exécutés sur un fond baigné par la Loire, présentèrent des difficultés réelles, mais Ceineray triompha de tout, et depuis un siècle, ces belles constructions n'ont pas cessé de présenter toutes les conditions désirables de solidité.

Ce fut au cours de ces travaux que Ceineray reçut le premier témoignage de satisfaction de la communauté, témoignage qui flattait sans doute son intérêt, mais qui dut surtout lui être précieux par les termes dans lesquels il lui fut donné.

A une réunion du Bureau de ville du 20 décembre 1760, le maire, M. Gellée de Prémion, représenta : « que les » travaux multipliés du sieur Ceineray depuis qu'il avait » été chargé, par délibération du 21 mai 1757, de dresser » tous les plans et devis des ouvrages de la communauté, » et de veiller à leur conduite; que son intelligence et le » contentement public de sa capacité et de sa probité, » semblaient exiger quelque récompense, d'autant qu'il » ne lui avait été accordé que 500 # d'appointements, » quoiqu'il eût employé la plus grande partie de son temps » à ces ouvrages;

» Sur quoi, le Bureau délibérant, oui M. Bordage, » conseiller magistrat échevin, en ses conclusions et » par le procureur du Roi syndic, a arrêté que, pour » donner au sieur Ceineray des marques de satisfaction » publique, ses appointements seraient désormais de » 1,000 # par an à partir du 20 mai 1760, en sa qualité » d'architecte-voyer de la communauté, aux charges et » conditions portées par ladite délibération. »

Cette décision, immédiatement sanctionnée par l'intendant général Lebret, conférait dès lors à Ceineray le titre et les fonctions d'architecte-voyer de la ville.

Le duc d'Aiguillon, avons-nous dit, tenait Ceineray en grande estime et avait une haute opinion de son talent. Il voulut utiliser ce talent pour la construction d'un bâtiment qui pût recevoir les Etats de Bretagne et la cour souveraine des comptes. Il lui demanda un plan à cet effet, et lui indiqua un terrain situé non loin du Port-Communeau.

Le maire, Gérard Mellier, dont l'attention se portait sur tout ce qui pouvait avoir un but d'utilité, avait précédemment fait niveler ce terrain. Le cavalier du jardin du Papegault avait été démoli et le quai sur l'Erdre, ainsi que les emplacements voisins jusque là baignés par la rivière, avaient été convenablement remblayés.

Flatté de cette marque de confiance du duc d'Aiguillon, Ceineray eut à cœur de la justifier et bientôt il fut en mesure de présenter un travail complet. Il fournit le plan de ce bel édifice, l'un des ornements de notre ville, et qui, depuis 1800, est le siége de la Préfecture de la Loire-Inférieure.

Le 6 septembre 1763 on en posa solennellement la première pierre; les travaux furent poussés avec activité et bientôt la construction s'éleva et put s'achever. La Cour des Comptes s'y installa alors et y siégea jusqu'au jour de sa dissolution.

Il n'est personne qui ne soit frappé de l'aspect grandiose et monumental de cet édifice qui a 64 mètres de longueur sur 22 mètres de profondeur. Le bel escalier à deux rampes, qui conduit aux appartements, est particulièrement digne d'attention. Cette création est sans contredit l'un des souvenirs les plus remarquables qu'ait laissés Ceineray.

Une autre entreprise que dirigea Ceineray et qui ne lui fait pas moins d'honneur est la confection de nos Cours et l'établissement des constructions qui les entourent.

Dès 1728, Gérard Mellier avait conçu le projet de transformer les mottes Saint-Pierre et Saint-André en une belle promenade, et ce projet avait reçu alors et depuis un commencement d'exécution. Mais des difficultés, des procès surtout qu'il avait fallu soutenir au sujet de la propriété, d'abord contre les Minimes, puis plus tard contre le chapitre de la Cathédrale lui-même, avaient empêché l'achèvement des travaux.

En 1760, d'accord avec Ceineray, le duc d'Aiguillon entreprit d'agrandir sensiblement le premier projet, de consacrer à sa réalisation tout le périmètre du terrain, et de donner aux travaux une telle impulsion qu'ils pussent être promptement terminés.

Modifiant donc le premier plan, Ceineray fournit celui-là même que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

De son côté, en vertu de l'autorité qu'il tenait de sa position de Gouverneur de Bretagne et de premier Commissaire du Roi aux États, le duc d'Aiguillon signifia à tous ceux qui possédaient des maisons ou des terrains sur l'emplacement que devait occuper la promenade, de vider immédiatement les lieux et de s'entendre avec la communauté pour l'indemnité à laquelle ils pouvaient avoir droit. Ceineray fut désigné par le Bureau de ville pour fixer le chiffre de cette indemnité, et, à la suite de cette transaction, les travaux commencèrent et se poursuivirent sans interruption, jusqu'à leur complet achèvement.

Quelques années plus tard, en 1764, dans le double but d'embellir ce quartier et de se créer des ressources dont elle avait grand besoin, la ville résolut de vendre les terrains qu'elle possédait sur le pourtour de la nouvelle

promenade. Cette vente portait pour condition expresse que les acquéreurs auraient à bâtir des maisons régulières. Les autres propriétaires, possesseurs aussi d'emplacements, furent pareillement soumis à cette dernière obligation.

Ce fut encore Ceineray qui dressa le plan de ces constructions, et nous pouvons juger que, dans ce travail, il donna une nouvelle preuve de son habileté et de son bon goût.

Témoin de ses efforts constants et de ses succès, le duc d'Aiguillon saisissait toutes les occasions de témoigner à Ceineray le vif intérêt qu'il lui portait. Il n'avait pas même hésité à lui promettre au nom de la communauté une récompense spéciale de ses travaux. Le dévoué architecte en était en effet toujours réduit à ses faibles appointements de 1,000 #, et la construction exceptionnelle de la Cour des Comptes s'était faite sans qu'il eût absolument rien touché de plus. Le duc d'Aiguillon trouvait donc, et cela, on le conçoit, avec juste raison, que de pareils émoluments étaient bien au-dessous des services que Ceineray rendait à la ville, et à plusieurs reprises il en avait fait l'observation au Bureau de ville. Et cependant rien n'avait été changé dans sa position. Enfin, par délibération du 19 septembre 1767, la communauté lui concéda à titre gratuit un terrain contenant 2,200 pieds et estimé 2,200 #, situé à droite de la rue Saint-Clément, sur le cours des États, autrefois la motte Saint-André. La délibération portait que cette concession lui était faite: « Pour lui tenir lieu d'une gratification que le duc d'Ai- » guillon lui avait fait espérer de la communauté, en » raison de ses services extraordinaires. »

Nous avons cru devoir mentionner ce fait, car ce fut a seule récompense particulière que, dans tout le cours de ses fonctions, Ceineray reçut de la communauté.

Cependant déjà, la réputation de Ceineray avait franchi les limites de notre ville. L'Académie royale d'architecture voulut se l'attacher à titre de membre correspondant. Sur le rapport de MM. Souflot, Franque et Chenolet, nommés commissaires à cet effet, l'Académie lui délivra le diplôme suivant, que nous avons pu copier sur l'original :

« Ce lundi, dix-huitième jour du mois de décembre
» 1769, l'Académie royale d'architecture étant assemblée,
» il a été, par les commissaires nommés, fait rapport du
» savoir et de la capacité de M. Ceineray, architecte.
» L'Académie étant instruite par ledit rapport que M. Cei-
» neray réunit toutes les qualités qu'elle désire, elle l'a
» accepté pour son correspondant à Nantes, et lui accorde
» en cette qualité la séance à ses assemblées, aux termes
» et conditions des règlements de l'Académie, qui lui
» sont envoyés en même temps que la présente. L'Aca-
» démie l'exhorte à entretenir la correspondance avec
» toute la régularité qui lui sera possible d'observer,
» afin qu'il en résulte la plus grande utilité réciproque.

» Signé : Sedaine, secrétaire perpétuel de l'Académie
» royale d'architecture. »

Ce diplôme était accompagné d'une lettre d'envoi extrêmement flatteuse pour Ceineray, et d'un extrait des statuts, indiquant quels devaient être les rapports du correspondant avec l'Académie. Ces statuts portaient entre autres que le correspondant devait soumettre à la compagnie les divers projets de constructions de quelque importance qu'il pouvait être chargé d'exécuter. Aussi voyons-nous qu'en plusieurs circonstances, Ceineray eut recours aux lumières de ses collègues. En 1774, notamment, il avait

été chargé de préparer le plan d'une Bourse, que la communauté se proposait d'ériger. Il soumit son projet à l'Académie, et voici le rapport qui fut fait à ce sujet :

« Le lundi, 7 février 1774,

» L'Académie assemblée, il a été fait lecture d'une lettre » adressée à M. Franque par M. Ceineray, correspondant » à Nantes, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien » jeter les yeux et lui donner son avis sur un projet de » Bourse qui lui est confié par la ville de Nantes. Il a » joint aux plans, élévations et coupes, un mémoire » instructif qui en explique les sujétions, les moyens, les » difficultés de construction.

» L'Académie, après avoir marqué à M. Franque la » satisfaction qu'elle a de ce projet, lui a fait part de » ses observations pour être communiquées à M. Cei» neray. »

Nous ne pouvons rappeler ici tous les travaux urbains auxquels Ceineray dut donner son concours, pendant sa longue direction d'architecte-voyer. Il faudrait pour cela citer tous ceux entrepris par la communauté, et à cette époque ces travaux étaient très nombreux. Contentons-nous de citer :

1762. La construction des écoles de chirurgie.

1770. La construction des bâtiments de la place du Bouffay.

1774. L'élévation de la chaussée de la Grenouillère.

1774. L'ouverture de la grande route de Rennes.

1777. La clôture du cimetière de la Bouteillerie.

1777. La construction du pont en bois de Pont-Rousseau.

1778. La construction du pont en bois du pont Maudit.

1780. La construction de l'hospice des enfants trouvés, etc.

Plusieurs constructions particulières furent aussi élevées par ses soins et sur les plans qu'il en avait donnés. Nous devons signaler surtout l'hôtel Deurbroucq, sur l'Ile-Gloriette, et l'hôtel des Douanes, sur la Fosse, que l'on peut justement classer parmi les édifices les plus remarquables de notre ville.

La maison Liothaud, rue Menou, occupée aujourd'hui par la filature de M. Vallet, et la charmante maison de campagne du Blottereau, appartenant à M. Dobrée, sont aussi des œuvres de Ceineray.

Nous devons également mentionner un fait peu connu, et dont cependant nous avons eu la preuve.

En 1778, Graslin conçut le projet de construire le beau quartier qui, plus tard, devait porter son nom. Il s'adressa à Ceineray pour avoir ses avis, et ce fut bien positivement cet architecte qui indiqua les dispositions et dressa le plan du futur quartier; il éclaira même et guida Graslin pendant toute la première période des travaux. Nous ajouterons de plus que le plan exécuté est à peu près celui arrêté dès l'origine par Ceineray. Les seules modifications qui y furent faites furent la suppression de quelques monuments, tels que la Bourse et une nouvelle église de Saint-Nicolas, que Graslin avait eu l'intention d'y établir. On supprima aussi plus tard quelques décorations du meilleur effet que Ceineray avait indiquées pour les maisons de la place, et que la communauté jugea trop dispendieuses.

Sans être encore d'un âge avancé, Ceineray sentait déjà que sa santé lui faisait défaut. Affecté d'un asthme qui lui enlevait le sommeil et lui rendait très pénible l'activité qui lui était indispensable, il ne pouvait plus remplir, comme il l'aurait toujours voulu, ses fonctions

d'architecte de la ville. En 1780, il se décida donc à donner sa démission, et le 22 juillet il la déposa aux mains du Maire. La communauté tout entière insista vivement pour qu'il voulût bien encore conserver sa charge, mais Ceineray persista dans sa résolution et sa démission dût être acceptée. Seulement il eut soin de dire et de répéter que ses conseils et ses services n'en restaient pas moins à la disposition du Bureau de ville ; et, en effet, dans la suite, comme nous le dirons, la communauté, en maintes occasions, se fit un devoir d'y avoir recours.

En reconnaissance de ses bons et loyaux services, il fut décidé que Ceineray continuerait à recevoir la somme de 1,000 # qu'il avait touchée jusqu'alors comme architecte-voyer de la ville. En 1783, le 31 mai, une nouvelle délibération fut prise, et il fut arrêté que cette somme lui serait désormais payée à titre de retraite et de pension viagère. L'intendant général de Bertrand ratifia cette décision le 29 juillet suivant.

Ainsi, après avoir exercé les fonctions d'architecte-voyer de Nantes, pendant vingt-quatre ans, avec une habileté reconnue de tous, avec une probité et un désintéressement que chacun s'empressait de reconnaître, Ceineray rentrait dans la vie privée, n'ayant pour toute ressource que cette pension de retraite de 1,000 #. L'on peut juger combien cette position était précaire ; cependant il ne réclama rien, se montra satisfait, espérant que cette faible somme, sur laquelle il devait pouvoir compter, suffirait à ses besoins.

Pendant quelques années il en fut ainsi, mais bientôt l'orage révolutionnaire éclata sur la France, et notre ville en fut particulièrement atteinte. Les revenus municipaux cessèrent à peu près complètement de se percevoir, les octrois furent supprimés, et bientôt la ville manquant

totalement de ressources, en fut réduite à ne pouvoir même payer ses employés.

Ceineray cessa ainsi, durant plusieurs années, de toucher sa modeste pension, et il tomba par suite dans un état de gêne qui lui permettait à peine de vivre. Ses amis, et ils étaient nombreux, réclamaient vivement à cet effet ; mais, dans la pénurie absolue où se trouvait la commune, l'Administration, quoique se montrant parfaitement disposée, alléguait toujours qu'elle ne pouvait rien faire.

Cependant, en 1796, le 30 mars, le maire, M. Giraud, résolut de saisir le Conseil de la commune de cette question de justice et d'humanité. Voici la délibération qui fut prise :

« L'une des questions à l'ordre du jour était de savoir si » la commune continuerait à payer la pension de 1,000 # » accordée au sieur Ceineray, ci-devant architecte-voyer » de cette ville, en forme de retraite et de récompense de » ses longs services, la municipalité n'ayant pas cru, vu » la pénurie actuelle des finances de la commune et la » suppression presque totale de ses revenus, pouvoir » continuer de payer cette pension, sans y être au- » torisée.

» Sur quoi un membre ayant représenté que le sieur » Ceineray, qui a rempli pendant longues années les » fonctions d'architecte-voyer, a, dans cette place, été de » la plus grande utilité à la ville pour ses embellissements » et les divers plans qu'il en a levés en grand ou par » parties, se trouve aujourd'hui sans presque aucune autre » ressource pour subsister avec sa famille, que celle de » la pension de retraite dont il a joui jusqu'à ce jour ; » que d'ailleurs son grand âge ne lui permettait plus » d'entreprendre aucune espèce de travaux, et qu'il serait

» cruel de le priver du seul moyen qui lui reste pour » vivre.

» Le Conseil général, après en avoir délibéré et entendu » les conclusions du Procureur de la commune, ayant » égard aux services et au grand âge de Ceineray, autorise » la municipalité à lui payer par continuation la pension » de 1,000 # lui accordée en forme de retraite. En consé- » quence, le bureau lui délivrera une ordonnance de ce qui » peut lui être dû jusqu'à ce jour. »

Mais, malgré cette décision, Ceineray fut encore totalement oublié et ne toucha rien. Toutes ses ressources s'épuisèrent, et il tomba dans un état absolu de détresse. Dans cette position, il écrivit, en 1799, à l'Administration municipale la lettre suivante, dont nous tenons à donner la copie entière et textuelle, et qu'on ne peut lire sans une vive et profonde émotion. C'est le cri de l'angoisse, c'est le cri d'un cœur ulcéré, mais c'est aussi le langage noble et digne d'un homme qui, se rappelant tout ce qu'il a fait, ne craint point d'exprimer librement et énergiquement sa pensée sur l'ingratitude dont il est l'objet.

Nantes, 26 nivôse an VII (15 janvier 1799).

« Le citoyen Ceineray, ancien architecte-voyer de la » commune de Nantes, à l'Administration municipale de » ladite commune.

» Citoyens administrateurs,

» Bientôt octogénaire, presque aveugle, réduit à la plus » affligeante détresse, relégué à un quatrième étage, » dans un dénûment absolu, je suis moins touché de » tous ces maux ensemble que de l'oubli de la commune » de Nantes.

» Toutes mes pensées, toutes mes vues, les études et

» les travaux de ma vie entière, tout mon être enfin lui
» ont été sacrifiés, ont été usés par elle et à son service.
» L'inflexible délicatesse dont je me suis constamment
» piqué, me ferme la bouche sur ce que j'ai fait pour l'em-
» bellissement et l'utilité de la ville de Nantes, et sur la
» manière dont je l'ai fait. Mais, citoyens, faites un pas,
» jetez un regard dans l'enceinte, hors de l'enceinte de
» cette grande cité, et, à tous les points, vous trouverez
» des témoins qui déposent pour moi, témoins muets,
» mais énergiques et flatteurs qui me vengeront dans la
» tombe de la froide et dédaigneuse indifférence de la
» génération actuelle.

» Rien ne peut excuser cette indifférence. Tant que j'ai
» été en exercice, mes méditations et mes soins n'ont
» reçu qu'une modique rétribution qui a à peine suffi à mes
» besoins de première nécessité ; jamais je n'ai touché
» une seule gratification, lorsque, tous les ans, les gardes
» de ville eux-mêmes en recevaient une, indépendamment
» de leur traitement fixe. Quand j'ai été malade, j'ai
» fait faire à mes frais ce que je n'ai pu faire moi-même ;
» les dépenses qu'entraînent l'éloignement des travaux,
» une surveillance extraordinaire et continue, les esquisses,
» les essais d'une multitude de projets, ont constamment
» été à ma charge.

» Enfin, lorsque les années et les infirmités me con-
» damnèrent au repos, une retraite de cent pistoles me fut
» accordée ; alors je me sentais encore des restes d'énergie
» et de désintéressement ; la misère n'avait pas encore
» flétri mon âme et mes affections. Je fus bien moins
» touché de ce témoignage de reconnaissance que de la
» manière dont il me fut donné. Je joins, à ma pétition,
» copie de la délibération où il est déposé ; vous trouverez
» l'original dans vos registres.

» Ce que je pouvais, au moment de ma retraite, regarder
» comme un simple brevet d'honneur ou comme une
» preuve flatteuse d'estime et de satisfaction, serait pour
» moi une ressource précieuse, depuis que le sort m'a
» accablé de toutes ses rigueurs ; mais cette ressource
» elle-même est nulle depuis 1792. Six années entières de
» ma pension me sont dues, et je suis abandonné à la
» plus douloureuse situation à un âge et dans une saison
» où le besoin est le plus impérieux et où l'aisance elle-
» même éprouve des angoisses et des privations.

» L'état de la caisse municipale n'est pas une excuse
» suffisante. Un ancien receveur d'octroi, le citoyen Perri-
» card, mort au commencement de l'année dernière, avait
» aussi une retraite, dont à la vérité il a peu joui ; un
» commissaire de police jouit encore de la sienne. Ai-je
» donc moins mérité que ces anciens serviteurs ?

» D'ailleurs, il est impossible qu'une grande Administra-
» tion manque absolument de toute ressource pour acquitter
» une dette aussi pressante et aussi sacrée. On en peut
» trouver une dans quelques suppressions, dans quelques
» retranchements, dans quelques suspensions. Si la jus-
» tice que je demande entraîne quelque gêne, quelque
» léger dérangement, ce ne sera qu'un inconvénient
» momentané : je n'ai plus que peu d'instants à vivre.

» Je pourrais observer que, dans des temps de prospérité,
» dans des temps où la commune de Nantes avait de
» grandes ressources et exécutait de grands projets,
» j'étais seul chargé de tout, moyennant un mince traite-
» ment de 1,000 #, sans le plus léger accessoire ; mais
» que l'insuffisance de ce traitement a été si bien reconnue
» qu'il n'y a aucune proportion entre le sort que j'avais et
» celui qu'on a fait à mes successeurs. En devenant juste

» envers eux, on n'a pas acquis le droit de m'oublier et
» d'être injuste envers moi.

» Citoyens administrateurs, vous me pardonnerez ces » réflexions ; elles me sont arrachées par une situation » pénible et des besoins impérieux. Loin de moi la pensée » de vous adresser aucun reproche. La suspension que » j'ai éprouvée et l'état des finances municipales ne sont » point votre ouvrage ; vous en gémissez comme tous les » gens de bien. Votre justice et votre humanité vous » suggéreront un moyen de venir à mon secours. Et alors, » jouissant de la retraite viagère qu'on a cru méritée, en » me l'accordant, je pourrai appeler auprès de moi une » personne de confiance qui me donnera les secours » qu'exigent mes infirmités et ma caducité. Et alors aussi » je ne serai pas exposé ou à périr dans mon lit par une » suffocation, faute d'un verre d'eau chaude, ou à mourir » de froid dans ma chambre, en me précipitant en chemise » vers mon triste foyer pour me procurer un faible soulagement, dont le plus malheureux des êtres n'est pas » privé, lorsque la mesure de ses maux n'est pas comblée » par un isolement affreux.

» Je demande, citoyens administrateurs, que vous arrêtiez que ma retraite de cent pistoles continuera de » m'être payée, comme elle l'a été jusqu'à l'année 1793, et » qu'il me sera délivré, sans délai, le plus fort acompte » possible sur les six années arriérées.

» Signé : Ceineray. »

Le maire, M. Saget, reçut cette lettre, et l'on doit croire qu'il fut vivement touché de la position que faisait connaître le noble vieillard ; car en marge même de sa requête, nous avons pu lire écrit de la main du premier magistrat :

« Vu les anciens services du citoyen Ceineray, l'Administration arrête qu'il sera porté sur l'état des employés aux appointements de 1,200 fr. par an.

» Nantes, le 11 pluviôse, an VII (30 janvier 1799.)

» Signé : SAGET. »

Mais cette bonne volonté du Maire ne suffisait pas ; il fallait encore que le Conseil de la commune ratifiât cette décision, et malheureusement il n'en fit rien. Trois jours après, le Conseil, appelé à donner son avis, se borna à dire « que le citoyen Mouton paierait au citoyen Ceineray la somme de 600 fr. pour lui tenir lieu de sa pension du premier floréal, an VI, jusqu'au premier pluviôse, an VII (neuf mois.) »

Ainsi l'on marchandait au respectable Ceineray le pain de sa vieillesse, et au lieu de maintenir, d'augmenter même en raison de son âge et de ses besoins le chiffre de sa pension, on le réduisait à 800 fr. Certes, l'on peut croire qu'il en dût coûter à nos administrateurs d'en agir ainsi ; autrement l'on serait fondé à leur reprocher leur conduite, leur inhumanité.

Et cependant Ceineray dut se soumettre, accepter ce qu'on voulait bien lui donner et continuer à vivre des plus cruelles privations.

Disons toutefois que cette réduction ne fut que temporaire. Quelques années plus tard, sa pension fut même portée à 1,500 fr., et le Préfet s'empressa de ratifier cette décision.

Mais tout n'était pas dit au sujet de cette pension, et bientôt les épreuves de Ceineray devaient recommencer, et plus poignantes peut-être que jamais.

Vers 1807, le Gouvernement décida que les pensions

accordées jusque-là seraient soumises à une révision ; les titres devaient en être de nouveau examinés et approuvés.

Le préfet de Celles écrivit à cette occasion plusieurs fois à l'Administration municipale, afin que les titres de Ceineray lui fussent également fournis. En attendant, sa pension fut de nouveau supprimée, et on aurait peine à le croire, si le fait n'était constaté, Ceineray dut vivre alors d'un secours alimentaire que très certainement, à son insu, le Maire (1) lui faisait délivrer sous sa propre garantie. Qu'on lise à cet effet la lettre suivante de M. Mouton, receveur spécial de la ville :

« Nantes, 5 avril 1808.

» Monsieur le Maire de Nantes,

» J'ai payé hier à M. Ceineray le troisième mois de sa » pension alimentaire, d'après le consentement verbal que » vous m'en avez donné il y a déjà quelques jours. Vous » m'avez promis de me donner votre autorisation par » écrit pour continuer les paiements jusqu'à la fin de » l'année. Je réclame l'effet de votre promesse, d'après » laquelle vous aviserez aux moyens, de concert avec » M. le Préfet, de régulariser cette dépense sur les cha- » pitres du budget de 1808, qui vous permettront de » disposer des fonds suffisants, ce qu'il faut prévoir par » avance pour ne pas vous trouver et me mettre dans » l'embarras. Je ne vous répéterai pas tout ce que je vous » ai dit de cet intéressant vieillard. L'admission de son » petit fils aîné au Lycée de Nantes, qui a été pour lui une » augmentation de dépenses, rend le paiement exact de sa

(1) Ce Maire, nous aimons à le nommer, était M. Bertrand-Geslin.

» retraite plus nécessaire que jamais. Ses amis, dont je
» me fais honneur d'être du nombre, s'occupent d'une
» pétition qu'ils comptent vous présenter, pour vous enga-
» ger à faire rétablir dans le budget de l'année prochaine,
» une dépense qui doit être sacrée pour la ville de Nantes.
» C'est en leur nom qu'elle sera faite, pour épargner à ce
» vieillard le chagrin et l'humiliation qu'une suppression
» aussi injuste lui causerait s'il en était instruit, et dont
» les suites le condamneraient infailliblement au tom-
» beau. »

MOUTON.

Cette lettre parlait d'une pétition que les amis de Ceineray avaient l'intention de déposer aux mains de l'Administration. Le 19 avril, cette pétition fut en effet remise aux Maire, adjoints et membres du Conseil municipal; elle débutait ainsi :

« Nous nous adressons à vous avec d'autant plus de
» confiance, que nous n'ignorons point toute la justice que
» vous rendez à Ceineray qui, depuis plusieurs années,
» privé de la vue et grabataire, ne s'occupe cependant
» encore que du soin de se rendre utile à ses concitoyens.
» Ce fut le besoin dominant de toute sa vie, et il l'anime
» encore aujourd'hui plus que jamais. »

Puis rappelant tous les services que Ceineray avait rendus à la ville, le zèle et le désintéressement qu'il avait constamment apportés dans ses fonctions, les difficultés qu'il avait dû surmonter dans un temps où le goût de l'architecture était à peu près inconnu à Nantes, les pétitionnaires exprimaient le vœu que ces titres qui assuraient la gloire de Ceineray ne devinssent pas des preuves de l'ingratitude du pays envers lui.

« Veuillez, disaient-ils, M. le Maire, et vous, MM. les
» membres du Conseil municipal, seconder nos efforts,
» pour que des services aussi éminents ne produisent pas
» des fruits aussi amers. Chargé de 87 ans, aveugle et
» consumé par toutes les infirmités d'un âge aussi avancé,
» notre digne et vertueux concitoyen, après une vie
» entièrement consacrée au bien public, n'a de ressource
» pour exister et ne pas mourir de faim que la pension qui
» lui fut accordée en 1782, et qui, depuis quelques années,
» a été portée à 1,500 fr., en raison de l'augmentation
» survenue dans le prix des denrées de tous genres.

» Les soussignés vous supplient donc, Messieurs, de
» vouloir bien faire auprès de M. le Préfet et même auprès
» de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur toutes les
» démarches que vous jugerez convenables, à l'effet d'ob-
» tenir que cette pension dont M. Ceineray jouit à tant
» de titres, ne cesse point de lui être payée. »

Cette pétition était signée des gens les plus honorables de notre ville. Parmi les noms qui y figuraient, nous pouvons citer ceux de MM. Danyel Kervegan, Pâris, Sallentin, Baron, Plumard, Rapatel, L. Bureau, Laënnec, etc.

L'Administration s'empressa de s'associer à un pareil désir; elle fournit au Préfet tous les renseignements constatant les droits de Ceineray au rétablissement de sa pension, et cette question fut enfin tranchée par un décret de Napoléon du 11 avril 1809, portant :

« Art. 1er. — Il est accordé au sieur Ceineray, ancien
» architecte-voyer de la ville de Nantes, âgé de 87 ans,
» une pension annuelle et viagère de quinze cents francs.

» Art. 2. — Cette pension sera payée chaque année

» sur les revenus de la ville, ensuite des allocations qui
» seront faites par nous au budget. »

Ainsi Ceineray put enfin compter sur ce subside, et en effet, il en jouit jusqu'à sa mort.

Nous nous sommes étendus un peu longuement peut-être sur cet épisode de la vie de Ceineray; mais il n'était point connu, et nous avons pensé qu'il méritait de l'être. L'intérêt qui s'attache à cet homme recommandable se rehausse d'ailleurs de ces inquiétudes, de ces chagrins qu'il eut à supporter, et de l'état précaire où il fut condamné à vivre dans ses dernières années. Architecte d'un incontestable talent, Ceineray, dans ses fonctions, mérite sans contredit tous nos éloges. Mais Ceineray resté pauvre par une probité, un désintéressement dont on trouve bien peu d'exemples; mais Ceineray, toujours dévoué malgré son âge et ses infirmités aux intérêts de sa ville d'adoption, et trouvant à la fin de sa carrière le besoin, les privations, la misère....... Ceineray, disons-nous, mérite plus que nos éloges : il a droit à nos respects, à notre admiration.

Voilà, au besoin, notre excuse des longs détails que nous venons de donner.

Bien que n'exerçant plus les fonctions actives d'architecte-voyer, Ceineray n'en avait pas moins continué à donner son concours à tout ce qui intéressait les améliorations, les créations urbaines. Consulté chaque jour par ses anciens confrères, c'était avec bonté, avec un empressement plein de bienveillance qu'il leur donnait ses conseils, les éclairait de ses lumières. L'Administration municipale surtout se faisait un devoir de recourir à ses avis, et rien d'important ne se faisait sans que préalablement il eût été consulté. Les exemples de ce fait sont nombreux; nous en citerons seulement deux pris au hasard.

En 1798, des atterrissements de la Loire avaient été envahis par les propriétaires riverains. C'était une affaire importante pour la ville, et l'Administration ne crut pouvoir mieux faire que d'en confier la direction à Ceineray. Il parvint en effet bientôt à établir les droits de la commune et à terminer le différend à son avantage. L'Administion lui en sut beaucoup de gré, et le Maire lui écrivit le 20 septembre :

« Nous vous prions d'agréer le témoignage de la » reconnaissance municipale. Nous espérons que dans » l'occasion vous continuerez à nous aider de vos lumières » et de vos soins, et nous n'oublierons point que la ville » vous sera particulièrement redevable du succès de cette » grande affaire. »

En 1806, l'Administration avait donné les alignements de la place Neptune. Les ponts et chaussées réclamaient. D'accord avec le Préfet, on confia à Ceineray le soin d'examiner et de vider la question, ce qu'il réussit à faire, à la satisfaction de tous les intéressés.

Ceineray aimait avec passion son état, et c'était avec un soin tout particulier qu'il avait recueilli tous les plans non-seulement des constructions qu'il avait faites, mais encore des projets qu'il avait étudiés et préparés pour l'embellissement de Nantes.

En 1811, alors qu'il sentait que la vie allait lui échapper, il voulut léguer à la ville ces plans, fruit du travail de toute son existence. Le 9 janvier, il en fit hommage à l'Administration. Le baron Bertrand-Geslin, alors maire, s'empressa, le 12, de lui répondre :

« J'ai reçu, avec votre lettre du 9 de ce mois, les vingt

» et un rouleaux de plans y mentionnés. Je les ai fait » classer parmi ceux dont vous aviez déjà enrichi les » archives de la ville, et qui y trouvent un rang distingué. » Les uns et les autres y seront conservés précieusement, » et attesteront à la postérité les soins que vous avez » constamment pris pour l'embellissement de Nantes.

» En reconnaissance de ces soins, soyez persuadé, » Monsieur, que je saisirai avec empressement les occasions » où je pourrai vous être utile. »

A ce moment, Ceineray était dans sa quatre-vingt-dixième année, et peu de jours lui restaient désormais à vivre.

Et, en effet, le 30 juin de cette même année 1811, un pauvre cordonnier et l'obscur préposé aux transports funéraires se présentaient à l'Hôtel-de-Ville et venaient déclarer la mort du vénérable architecte.

Voici l'extrait de cet acte de décès que nous avons pu copier sur nos registres municipaux :

« L'an 1811, le 30 juin, à onze heures trois quarts du » matin, devant nous Auguste de Bercy, adjoint et officier » de l'état civil, délégué de M. Bertrand-Geslin, maire de » Nantes, baron de l'Empire et chevalier de la Légion-» d'Honneur, sont comparus les sieurs Jean-François » Maurice, préposé aux transports funéraires, âgé de 41 ans, » demeurant rue Tintoret; et Pierre Phelippault, cordonnier, » âgé de 52 ans, demeurant rue Belle-Image, lesquels nous » ont déclaré qu'hier, à cinq heures du soir, le sieur » Jean-Baptiste Ceineray, ancien architecte-voyer de la » Mairie de Nantes, pensionnaire de l'État, âgé de 89 ans » passés, né en la ville de Paris, département de la Seine,

» fils des feus sieurs François Ceineray et Perrine Constantin,
» et veuf de demoiselle Sauvaget, est décédé en sa de-
» meure, située rue de la Fosse, maison Merot, 3e canton.
» Les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après
» lecture. »

A sa mort, quelques voix amies rendirent un dernier hommage à la mémoire de Ceineray. Il faisait partie de l'Institut départemental, depuis le mois d'avril 1799. M. Lecadre, dans la réunion de cette Société du 4 juillet, prononça quelques paroles vivement senties sur la perte que Nantes venait de faire.

Plus tard, en 1824, M. Le Boyer dit aussi quelques mots de Ceineray dans le *Lycée armoricain*. La reconnais-
» sance, disait M. Le Boyer, devrait porter la ville de Nantes
» à lui élever un monument. »

Ce vœu a été en partie réalisé par le digne maire de Nantes, M. Ferdinand Favre. Le 10 mai 1838 il prit l'arrêté suivant :

« Considérant que divers des plus notables édifices qui
» ornent notre cité et spécialement l'Hôtel de la Préfecture,
» ci-devant la Chambre des Comptes, sont dus au talent
» de feu Jean-Baptiste Ceineray, ancien architecte-voyer
» de la ville, et que jusqu'à ce jour aucune voie publique
» n'a reçu ce nom, dont Nantes s'honore à juste titre,
» arrête : le quai dit Lebret, débornant au Nord, l'hôtel de
» la Préfecture, sera, à partir de ce jour, dénommé quai
» Ceineray. »

Le mois suivant, le 23 juin, M. Ceineray, notaire, petit-fils de l'architecte, recevait aussi de M. Ferdinand Favre la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous transmettre l'expédition de mon
» arrêté du 10 mai dernier, qui change le nom de quai
» Lebret en celui de Ceineray.

» Je désire, Monsieur, que vous et votre famille trou-
» viez dans ce témoignage de souvenir, un nouveau titre
» d'estime publique et un hommage rendu à votre aïeul,
» dont le nom doit se rattacher dans l'esprit de ses com-
» patriotes au monument, fruit de son génie, le plus sus-
» ceptible de durée.

Telles avaient été jusqu'ici les seules marques de souvenir données à Ceineray. Nous avons pensé qu'il y avait quelque chose de plus à faire et que sa mémoire méritait bien que l'on signalât d'une manière plus complète ses titres et ses droits à la reconnaissance de la cité nantaise. Voilà le motif et le but de ce travail qui, à défaut d'autre mérite, offrira toujours l'intérêt qui s'attache à un homme dont chaque jour nous admirons les œuvres et dont le nom ne peut ainsi tomber dans l'oubli.

Pour apprécier du reste d'une manière juste le mérite de Ceineray, il ne faut pas seulement s'attacher à la beauté réelle de ses créations, il faut aussi lui tenir compte des difficultés qu'il eut à vaincre. Lorsqu'il vint à Nantes, il est certain que notre ville n'offrait guère qu'un amas de maisons entassées sans ordre sur des rues étroites et fangeuses. Nous n'avions pour édifices que des églises gothiques; pour places publiques, que des carrefours angustiées; pour quais, que des rives en talus ou surchargées d'antiques fortifications. Il fallait ainsi tout créer; mais pour créer, il fallait souvent détruire, et pour détruire, lutter sans cesse contre des obstacles qui prenaient surtout leur source dans de vieilles habitudes dont il n'était pas toujours facile de triompher.

L'Administration elle-même, bien que désireuse d'améliorer un pareil état de choses, était parfois hésitante, d'abord parce que certains de ses membres n'étaient pas toujours exempts des préjugés de l'époque, et qu'ensuite

les faibles ressources municipales ne laissaient pas parfois la liberté d'action nécessaire.

Heureusement, le duc d'Aiguillon avait des vues plus larges, et quand il avait jugé une chose bonne et utile, il n'hésitait pas un instant à l'entreprendre et à la réaliser, sans s'arrêter devant des difficultés qui, pour lui, étaient plus apparentes que réelles. Flatté de trouver dans Ceineray les mêmes idées et surtout le talent nécessaire, pour les mettre en pratique, l'homme puissant s'attacha à l'homme de génie et tous deux réussirent, malgré l'opposition des pères, à produire de grandes choses dans l'intérêt des enfants.

Dans cette protection du duc d'Aiguillon, Ceineray vit surtout un moyen qui lui était offert d'imprimer à la science architecturale un mouvement jusqu'alors inconnu dans notre ville et de faire connaître les merveilles que son art pouvait produire. Mais à côté de ce désir qui flattait son amour propre et ses goûts, il plaça aussi comme devoir le soin de donner l'air et la salubrité à la ville et de procurer aux habitants les commodités qui leur manquaient. Il réussit dans ce double dessein. Ses travaux de voirie, toujours bien conçus, furent en effet éminemment utiles, et bien des fois l'Administration et notre population elle-même lui en témoignèrent toute leur satisfaction. Que l'oubli ait couvert ces modestes travaux, on ne peut s'en étonner; mais ce qui constituera toujours les titres de Ceineray à la reconnaissance et à l'admiration publique, ce sont les constructions monumentales dont il a doté notre ville. Véritable restaurateur de l'architecture à Nantes, il fut le premier à l'appliquer à de grandes entreprises, et après un siècle et malgré les progrès de la science, ses créations restent encore comme le type du beau et ce que Nantes peut offrir de plus majestueux à la curiosité des étrangers.

Et, comme on l'a fait remarquer avant nous, il est dans l'art de construire, des travaux préparatoires que leur propre perfection dérobe ensuite à l'admiration qu'ils méritent. Quand nous contemplons sur le palais de la Préfecture, sur les quais Brancas et Flesselles, sur l'hôtel Deurbroucq, ce bel accord de lignes horizontales, qui, dans leur gracieuse symétrie, constituent différentes sortes d'architecture, pensons-nous aux difficultés que Ceineray eut à vaincre pour asseoir ces masses dans des lieux en quelque sorte marécageux ? Former des tranchées, épuiser l'eau qui afflue, nettoyer les fonds bourbeux, battre les pieux, établir des grillages, créer enfin un sol affermi sur une vase liquide, était pour cette époque une entreprise qui ne manquait point de hardiesse; et ne peut-on pas dire que réussir dans de pareilles conditions, c'est triompher par l'art de la nature elle-même ?

Aujourd'hui peut-être, à l'aide des moyens que l'expérience a fait découvrir, ces obstacles ne présenteraient plus la même difficulté; mais que l'on se reporte au temps de l'exécution de ces travaux et que l'on juge du mérite qu'eut Ceineray à obtenir un pareil succès.

Mais au reste ce mérite de Ceineray comme architecte est incontestable et incontesté. Il serait donc inutile de chercher à en apporter de nouvelles preuves.

Il nous reste maintenant à parler d'un service d'humanité qu'il sut rendre et qui prouve combien toutes ses méditations étaient animées d'un but d'utilité.

Ceineray avait des connaissances en mécanique, et dans l'intention d'apporter quelques soulagements aux douleurs des malades soumis surtout à des opérations chirurgicales, il s'appliqua à trouver un moyen qui permît de ne plus les exposer aux mouvements divers que pouvaient exiger ces opérations. Vers 1804, il inventa un lit mécanique qui répondait complètement à ce besoin.

Il soumit d'abord son projet à M. Darbefeuille, alors chirurgien en chef de notre Hôtel-Dieu, et cet habile opérateur fut frappé des avantages que présentait cette invention. M. Darbefeuille en adressa ses vives félicitations à Ceineray, et tint à ce que la Commission administrative des Hospices intervînt elle-même pour constater les avantages de cette utile découverte.

Le 5 juin 1805 fut donc prise la délibération suivante :

Séance où présidait M. Cantin, et assistaient MM. Rollin, Rossel, Guesdon, Goyau et Cossin, administrateurs. « M. Darbefeuille, chirurgien en chef des hospices » civils, a présenté le modèle d'un lit inventé par M. » Ceineray, dont le mécanisme a pour objet d'élever les » malades d'un mouvement doux, régulier et toujours égal » pour toutes les parties du corps, sans le secours des » mains qui ne peuvent jamais présenter un appui » complet, ni procurer un mouvement uniforme.

» Le mécanisme de ce lit est tel en effet que l'être le » plus souffrant et pour qui le plus léger déplacement » deviendrait un véritable supplice, pourra désormais » recevoir tous les secours qu'exigera sa situation, sans » avoir à craindre les cruels effets d'un changement de » position exigé par la nature.

» La Commission administrative, après en avoir scru- » puleusement examiné toutes les parties et les avoir » mises en jeu, ce qui s'exécute avec la plus grande » simplicité ;

» Considérant que son auteur, pendant sa longue carrière, » a su en employer tous les instants à l'avantage de ses » concitoyens ;

» Considérant qu'il a mérité toute leur estime et leur

» reconnaissance par les travaux immenses qu'il a exécutés
» dans le sein de cette cité ;

» Considérant que, dans un âge qui n'est d'ordinaire
» consacré qu'au repos, le génie toujours actif de M.
» Ceineray et son amour pour l'humanité ont pu seuls le
» guider dans l'exécution d'une mécanique qui le fera
» bénir par la postérité ;

» A arrêté :

» 1° Qu'elle ferait exécuter un lit conforme au modèle
» qu'elle a sous les yeux et qu'elle prierait M. Ceineray de
» diriger les ouvriers qui seront employés à sa construc-
» tion ;

» 2° Que copie de cette délibération lui serait portée par
» deux membres de la Commission administrative, chargés
» de lui exprimer la plus haute estime pour ses talents
» et ses vertus et surtout pour le nouveau bienfait que
» vont lui devoir nos hospices.

» L'Administration nomme MM. Cantin et Rollin pour
» remplir cette commission, et arrête que la présente
» délibération sera adressée à M. le Préfet du dépar-
» tement. »

M. Belleville, alors Préfet, s'empressa d'envoyer le modèle de ce lit au Ministre de l'intérieur, afin d'établir les droits de Ceineray. Mais par une fatalité, dont la cause demeura inconnue, un machiniste de Paris parvint à connaître cette invention et s'en empara. Au mois de janvier 1806 il en présenta, sous son propre nom, un modèle, légèrement modifié, à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Le contrefacteur reçut les remercîments et les félicitations de cette Société, et il lui fut accordé un brevet d'invention, lorsque déjà depuis plus d'un an, le lit de Ceineray était en usage dans les hôpitaux de Nantes.

Ceineray ne réclama point et se consola facilement de cette usurpation, en pensant que puisqu'elle était ainsi jugée et récompensée, son invention était bonne et utile; c'était tout ce qu'il avait désiré.

Nous avons pu causer de Ceineray avec quelques personnes qui l'ont particulièrement connu dans ses dernières années. C'était un homme d'une taille assez élevée, d'un abord facile et d'une grande bonté. Sa figure pleine d'affabilité, ses cheveux blancs commandaient le respect. Sa conversation était spirituelle et aimable, et lorsque surtout elle avait pour objet l'art qu'il connaissait si bien, ses observations, ses jugements étaient autant de traits de lumières.

Ceineray n'a point laissé d'écrits; mais les rapports qui accompagnaient ses projets méritent d'être consultés: ce sont des modèles de précision et de lucidité, ils prouvent en même temps et ses connaissances étendues et la scrupuleuse attention qu'il apportait dans toutes ses propositions. Aussi ses prévisions sagement et savamment établies méritaient-elles toute confiance.

Il en donna une preuve dans une circonstance que nous aimons à rappeler. Il s'agit là du reste d'une petite histoire dans laquelle les deux acteurs principaux jouent également un rôle fort honorable.

Ceineray venait de terminer la construction de cette belle maison, située sur la place Louis XVI et connue sous le nom de maison d'Aulx, et sur la demande du propriétaire, Ceineray lui fit présenter son état de dépenses.

Quelques jours après, M. d'Aulx lui renvoie ce compte, lui disant qu'il n'est point exact.

Ceineray, un peu surpris, compare le devis à la dépense, examine chaque chapitre et ne peut découvrir aucune

erreur ; il n'a rien dépassé et tout lui semble parfaitement régulier.

Il renvoie de nouveau son compte à M. d'Aulx, l'assurant qu'après un sérieux examen, il croit ce mémoire juste de tout point.

Nouveau renvoi du compte par M. d'Aulx, avec cette seule et même observation : Vous vous trompez, ce compte n'est point exact.

Cette fois Ceineray commence à se piquer. Néanmoins, il recommence ses vérifications, soumet tous ses calculs à un minutieux examen ; mais il a beau chercher et comparer, il ne trouve rien à redire, rien à redresser.

Le compte est donc encore renvoyé à M. d'Aulx, qui pour la troisième fois, le retourne, toujours avec la même réponse.

Pour le coup, Ceineray n'y tient plus : il se récrie, se fâche et n'épargne même pas à son vieil ami les épithètes mal sonnantes. La guerre est déclarée, le papier timbré va jouer son rôle.

Cependant quelques amis, qui sans nul doute avaient le secret de M. d'Aulx, ne veulent pas laisser les choses aller plus loin. On invite Ceineray à un dîner, sans le prévenir, bien entendu, que M. d'Aulx doit s'y trouver également : Ceineray arrive.... Mais en apercevant celui dont il croit tant avoir à se plaindre, il hésite à demeurer et veut se retirer.

Mais alors M. d'Aulx s'avance vers lui et lui tendant la main : Je vous ai dit et répété, M. Ceineray, que votre compte n'était point juste, et, en effet, il ne l'est pas. Quand l'on a su exécuter ce que vous avez fait pour la construction de ma maison, quand on a déployé un pareil zèle, un pareil dévouement et que l'on a obtenu un semblable succès, ce n'est point ce que vous me portez pour

vos émoluments qui vous est dû, mais une somme dix fois plus forte. J'avais donc raison, vous le voyez, de vous dire que votre compte manquait d'exactitude; je suis prêt à le solder sans examen, mais à la condition que vous établirez l'article qui vous concerne de la manière que je vous indique.

Un peu étourdi de l'apostrophe et voyant tous les convives le rire sur les lèvres, Ceineray se déride aussi et serre la main de M. d'Aulx; la paix était faite.

Mais il se piqua au jeu et maintint l'exactitude de son compte, auquel il persista à ne rien changer. M. d'Aulx et ses amis eurent beau dire et beau faire, il fallut en passer par ce qu'avait décidé Ceineray qui, soutenant qu'il ne lui était rien dû de plus, ne voulut recevoir que ce qu'il avait demandé d'abord.

On aime à trouver de pareils traits dans la vie d'un homme; c'est là en effet un exemple de désintéressement qui, de nos jours, aurait bien peu d'imitateurs.

Ceineray s'était marié le 6 mai 1754, et avait épousé mademoiselle Marie Sauvaget, dont le père était lieutenant-colonel de la milice bourgeoise. Cette union dura peu, car deux ans seulement après, le 18 mai 1756, Madame Ceineray mourait, n'ayant encore que 30 ans.

Elle laissait un fils unique, Jean-Marie, auquel son père fit donner une bonne et sérieuse éducation. Le jeune Ceineray en profita et montra de bonne heure une intelligence élevée. Il avait surtout, comme son père, une aptitude remarquable à l'architecture. Mais par une disposition d'esprit regrettable, Ceineray, si bon, si affable pour tout ce qui l'approchait, n'avait point pour son fils ces paroles d'encouragement qui soutiennent et sont parfois si nécessaires; aussi leurs rapports étaient-ils empreints d'une certaine froideur. Jean-Marie se décida à quitter la France

et se rendit à la Martinique où il séjourna pendant plusieurs années. De retour en France, il fut frappé de cécité. Il se retira à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, où il se maria et où il est mort, laissant plusieurs enfants qui portent honorablement le nom de Ceineray.

NOTICE

SUR

ARMAND-LAURENT GUÉRAUD

PAR E. GAUTIER.

Je n'ai, jusqu'à présent, retracé la vie de personne, et voici que la première notice biographique sortie de ma plume est, en quelque sorte, l'oraison funèbre d'un ami dont je me surprends chaque jour à déplorer la mort prématurée.

S'il est naturel, comme l'a dit un illustre écrivain (1), que ceux qui longtemps ont occupé la scène du monde conservent une place dans le souvenir des hommes, n'est-il pas juste aussi que ceux qui, dans des conditions plus modestes, ont eu leur part de la vie active et intelligente d'une cité, aient pour eux, au-delà du tombeau, le souvenir qu'on accorde à ceux qui ont marqué sous un horizon moins restreint ? Et quelle autre manière de les louer plus convenablement que de dire ce qu'ils valaient sous le rapport du cœur et de l'intelligence, double point

(1) M. Villemain.

de vue sous lequel je vais essayer de présenter la vie d'Armand-Laurent Guéraud.

Né à Vieillevigne, le 31 août 1824, il était le septième des huit enfants de Laurent-Marie Guéraud et de dame Rose-Aimée Francheteau. D'une santé délicate, mais d'une activité d'esprit et d'une intelligence peu communes, il sut vaincre, grâce à ces dons précieux, les entraves que la maladie mit à ses études pendant près de trois ans et gagner son diplôme de bâchelier, à l'âge où l'on remporte ordinairement ce premier succès.

Dès vingt ans, il parcourait la France pour créer à la maison de commerce de son frère des relations qu'on n'acquiert pas sans les aller chercher et pour lui donner l'extension qui lui manquait. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que, pour un jeune homme qui sortait du collége, et qui avait sans doute beaucoup plus étudié Horace et Virgile, Tacite et Tite-Live que les écrivains dont il allait essayer de placer les produits, rudes et difficiles durent être les premiers pás dans une voie où l'on se heurte sans cesse contre le savoir ou l'ignorance. Le savoir vous toise et vous dédaigne; l'ignorance se défie de vous; l'un et l'autre se ressemblent d'ailleurs par la prétention de tout connaître, et si vous venez, avec l'autorité de vos vingt ans, vanter Villemain ou Guizot, Thiers ou Mignet, à ceux qui possèdent cette qualité ou ce défaut vous verrez s'ils ne vous renverront pas à l'école. J'aperçois d'ici mon regrettable ami corrigeant pendant deux années les épreuves d'un livre avantageusement connu, mais auquel le format, le prix et l'époque de sa publication ont porté un discrédit immérité (1), parcourant nos

(1) Annales universelles contenant l'histoire du monde, de la création à Jésus-Christ par Hthe de Fourmont. *Nantes, Guéraud, et Paris, Hachette*, 1848, in-fol. max. front. lith.

provinces, de collége en collége, armé de ces gigantesques tableaux dont le placement exigeait des explications qui ressemblaient à un cours d'histoire, et sans lesquelles la routine classique des institutions élémentaires auxquelles ils s'adressaient les eût impitoyablement repoussés.

Voilà pourtant quel fut le début d'Armand Guéraud dans la vie. Mais il était servi par l'esprit d'observation qui l'a toujours préservé des écueils où nous pousse l'inexpérience. C'était en demandant des conseils à ceux qui avaient sur lui la supériorité que donne l'âge et l'étude qu'il s'attirait leur bienveillance, et se faisait ouvrir des portes qui seraient restées closes à la fatuité et à la jactance. C'était en recherchant la société des hommes qui pouvaient développer son goût pour les arts, en émettant timidement une appréciation que l'idée innée du beau rendait souvent juste qu'il se faisait remarquer et rechercher. C'est ainsi qu'il se créa ces amitiés qui ont été, de près ou de loin, les joies de sa vie, comme elles ont été aussi, par les incessants travaux d'esprit qu'elles réclamaient, une des causes qui ont précipité le dénouement de sa trop courte existence.

L'étude de l'archéologie, cette annexe si naturelle de l'histoire à laquelle elle nous initie aussi bien et peut-être mieux que les livres, fut la partie agréable de la pérégrination dont je viens de parler, et pendant laquelle il se mit en rapport avec des hommes distingués qui contribuèrent, par leurs conversations ou par leurs écrits, à développer ses penchants. Il assista au congrès que l'Association bretonne tint à Nantes en 1845, et s'il ne prit pas une part active à ses travaux, il contribua du moins par son adhésion, à la fondation de la Société archéologique qui fut décidée le 9 août de cette même année, dans une réunion présidée par M. le comte Aymar de

Blois, société qui est restée l'une des branches de l'Association bretonne jusqu'au jour où une décision ministérielle est venue dissoudre cette dernière et briser les liens qui unissaient entre elles les diverses Sociétés savantes de la Bretagne.

Dès l'origine, Guéraud fut élu membre du comité central de la Société, et fit partie de la commission chargée de l'organisation d'un Musée archéologique. Quiconque a eu sa part dans ces sortes de fondations sait bien qu'on n'en vient à bout qu'à force de persévérance et à l'aide d'une bonne volonté qui ne doit s'émousser ni contre les sarcasmes des uns, ni contre l'indifférence des autres. Pour lui, il plaignait ceux qui ne lui pardonnaient pas d'avoir d'autres goûts que ceux qu'ils avaient eux-mêmes; il poussait aux découvertes, activait les recherches, ne laissant échapper aucune occasion d'enrichir le Musée à la fondation duquel il avait contribué, et heureux de le voir préserver de toute dispersion dans cette chapelle de l'Oratoire sur la façade de laquelle se lit aujourd'hui le titre de *Musée départemental d'archéologie* (1).

(1) Par une délibération du 5 juin 1860, la Société archéologique a offert au département le Musée formé par ses soins et a demandé qu'à l'avenir ce Musée prît le titre de Musée départemental d'archéologie.

Dans sa session ordinaire du mois d'août, le Conseil général, saisi de cette question, a accepté, au nom du département, l'offre faite par la Société archéologique et a voté une somme de 10,600 fr. pour la restauration de la façade de la chapelle de l'Oratoire.

Voir le *Bulletin* de la Société et le remarquable exposé inséré dans le compte rendu de la séance du Conseil général du 1er septembre 1860. (Conseil général du département de la Loire-Inférieure. Session de 1860. *Nantes, v^e Mellinet*, 1860, in-8°, p. 309 et suiv.)

En 1848, le 5 juin, il fut nommé bibliothécaire-adjoint de la ville. Ses goûts pour la bibliographie, ses aptitudes pour les recherches historiques et littéraires l'avaient désigné à l'attention de Colombel, et à peine installé dans ce poste, il conçut le plan d'un catalogue raisonné des livres de la Bibliothèque qui reçut l'approbation des membres de la commission de surveillance, et pour l'exécution duquel le Conseil municipal vota des fonds qui furent ensuite détournés de leur affectation pour servir au paiement de dépenses que les circonstances rendaient urgentes. Découragé, Guéraud donna sa démission et la maintint, malgré les offres d'augmentation de traitement qui lui furent faites. Réduit à l'impuissance de faire le bien qu'il avait projeté en entrant à la Bibliothèque, il ne voulait plus d'une position qui condamnait à l'inactivité son zèle pour l'amélioration de cet établissement.

Depuis 1848, la Bibliothèque a pris un développement qui lui fait reconquérir peu à peu le rang qu'elle devrait occuper parmi les bibliothèques de province. Le nombre de ses volumes a doublé dans l'espace de douze ans, et l'Administration municipale a fait pour elle des sacrifices qu'il serait injuste de méconnaître, et qui l'ont dotée d'ouvrages précieux (1). Le dévouement que lui porte le Bibliothécaire en chef y a fait affluer des dons aussi nombreux qu'importants (2), et si je mentionne ici des faits

(1) Il suffira de rappeler les acquisitions faites à la vente du comte d'Audiffret, à celle de M. Seheult, et l'achat des livres précieux composant la bibliothèque de M. Lajarriette.

Voir les articles que j'ai publiés à ce sujet dans le *Bulletin de la Société archéologique* (année 1860), et dans le *Bulletin du Bibliophile* édité par J. Techener (septembre 1860, p. 1570).

(2) Au nombre des dons qui méritent d'être signalés, on peut citer ceux faits par M. Moléri, de la bibliothèque du docteur

étrangers au passage de Guéraud à la Bibliothèque, c'est pour rappeler qu'il a vu réaliser avant sa mort, son projet de catalogue ; il l'a vu exécuté sur un vaste plan, avec une intelligence et un soin qui ne sauraient être surpassés. A la mort de Guéraud, le premier volume et plusieurs feuilles du deuxième avaient paru. Il avait aidé M. Péhant dans le choix des caractères, dans la disposition des formes, et il n'a cessé de suivre dans sa marche avec un véritable intérêt, l'impression de cet inventaire des richesses bibliographiques de notre ville.

L'abandon de fonctions publiques le conduisit à s'associer avec son frère Léon comme imprimeur-libraire en 1849, et à la mort de ce dernier, en 1853, il obtint le transfert du brevet de libraire et de celui d'imprimeur auxquels il joignit, en 1857, celui d'imprimeur-lithographe.

Puisque j'arrive à parler de sa profession, je dois dire qu'il l'exerçait avec l'amour du beau et de la perfection. Les ouvrages imprimés chez lui se recommandent par des qualités précieuses: disposition rationnelle et harmonieuse des titres et des textes, excellente exécution de tirage, correction, rien n'y manque; et pour n'en citer qu'un seul, je mentionnerai précisément le catalogue méthodique de la Bibliothèque de Nantes, qui me paraît digne d'être signalé à cause des difficultés que comporte l'emploi d'un grand nombre de caractères différents dans une même page, soit qu'ils distinguent les divisions, classes ou cha-

Pallois son oncle; par Mme Gérard, femme du général de ce nom, qui commandait la quinzième division militaire; par la Ville de Lyon, et enfin tout récemment par les héritiers du regrettable M. Bizeul.

Le legs fait par ces derniers a enrichi la Bibliothèque d'une foule de documents manuscrits d'intérêt local, et constitue pour cet établissement un fonds d'archives aussi précieux qu'intéressant.

pitres, soit qu'ils s'appliquent aux numéros d'ordre, aux titres des ouvrages, aux noms des auteurs, aux lieux et dates d'impression.

A l'exposition d'Angers, en 1858, Guéraud obtint une médaille d'argent pour les produits de son imprimerie. La même récompense lui a été décernée par le jury de l'exposition nationale de Nantes.

En même temps qu'il exerçait par lui-même une profession honorable, Guéraud tenait à connaître quels avaient été à Nantes ses origines et ses progrès. De Nantes, il avait étendu ses recherches à la Bretagne, et il comptait doter cette province d'un ouvrage qui eût été le répertoire aussi complet que possible des produits de l'intelligence depuis le jour où l'introduction de l'imprimerie dans nos contrées a permis de les connaître et de les conserver. La Bibliographie bretonne aurait comblé un vide dans l'histoire littéraire de la France, car il faut bien reconnaître que les excellents ouvrages bibliographiques qui ont paru depuis quelques années n'ont pu remplir la lacune qui existera dans notre histoire, tant qu'on n'aura pas l'inventaire complet des productions typographiques de notre pays, qui serait en même temps l'inventaire de ses produits intellectuels. Ce vaste répertoire a déjà reçu un commencement d'exécution dans les travaux de Duthillœul, de Desportes, du comte de Maleville, de Sirand et de Frère, sur l'Artois, le Maine, le Périgord et la Normandie (1), et nous aurions maintenant la bibliographie de

(1) Bibliographie douaisienne ou Catalogue historique et raisonné des livres publiés à Douai depuis l'année 1563, jusqu'à nos jours, avec des notes bibliographiques et littéraires, par H. R. Duthillœul. *Douai*, *Aubers*, 1842, in-8°.

La première édition est de 1835.

Bibliographie du Maine, précédée de la Description topogra-

l'Auvergne et celle du Poitou, si la mort n'avait pas enlevé Gonod et Pressac à leurs études de prédilection (1). Nous aurions aussi, n'en doutons pas, celle de la Bretagne, si les forces de Guéraud avaient été en raison directe des soins qu'il mettait à grossir chaque jour le volumineux dossier des notes relatives à ce grand travail.

Le 5 juillet 1848, Guéraud fut admis à la Société

phique et hydrographique du diocèse du Mans, Sarthe et Mayenne, par N. Desportes. — *Le Mans*, 1854, in-12.

Bibliographie du Périgord, XVIe siècle, par le comte de Maleville. *Paris, Aubry*, 1841, in-8°.

Tiré à cent exemplaires

Bibliographie de l'Ain, avec une table des auteurs cités, contenant les numéros d'ordre correspondant à leurs ouvrages; précédée d'une histoire de l'imprimerie dans le département de l'Ain, par Alexandre Sirand. *Bourg en Bresse, typographie Millier Bottier*, 1841, grand in-8°.

Tiré à cent exemplaires.

Manuel du Bibliographe normand, ou Dictionnaire bibliographique et historique, contenant l'indication des ouvrages relatifs à la Normandie, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours, des notes biographiques sur les hommes qui appartiennent à la Normandie par leur naissance, leurs actes et leurs écrits, des recherches sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie, par Edouard Frère. -- *Rouen*, 1858-1860; deux vol. in-8°

(1) Le travail de Gonod a été publié en partie sous ce titre: Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne, extrait du catalogue général de la bibliothèque de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mis en ordre par feu M. B. Gonod, publié par l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Clermont, Thibaud-Landriot*, 1849, in-8°.

Académique sur le rapport de M. le docteur Malherbe, et depuis cette époque, il n'a pas cessé de faire à cette compagnie des communications toujours écoutées avec intérêt et dont les plus importantes ont été imprimées dans ses Annales (1). Etudes archéologiques, recherches littéraires, notices biographiques, voilà le tribut qu'il a payé à la Société dont un vote unanime l'avait fait membre; et il fallait voir son ardeur à y amener les recrues dont il espérait tirer parti pour elle, soit qu'il s'agit d'écrivains dont la collaboration devait lui assurer des travaux sérieux ou d'hommes dont le nom et le patronage devaient en rehausser l'éclat. Ceux qui doivent à Guéraud leur admission à l'Académie, diront le zèle qu'il mettait à la rédaction des rapports qui devaient leur en ouvrir les portes, le soin qu'il donnait à l'analyse de leurs écrits, le talent qu'il déployait pour faire valoir des œuvres qui ne constituaient pas toujours, pour leurs auteurs, des titres suffisants à l'admission dans une société savante, et je ne veux parler ici que de moi-même dont la présence à l'Académie n'est due qu'au talent du rapporteur et à l'indulgence de ses collègues.

Au nombre des mémoires lus par Guéraud à cette Société, je citerai l'introduction d'un travail intitulé : *Histoire et bibliographie de la Société Académique,* parce qu'il me paraîtrait utile de le reprendre en sous-œuvre. La participation des hommes aux travaux d'une société savante établit forcément entre eux des relations qui tournent à son avantage en étendant son influence, et je voudrais qu'une liste exactement tenue des membres qui la composent, résidants ou correspondants, avec l'indication de

(1) Voir, à la fin de cette notice, la partie intitulée : *Bibliographie.*

leurs travaux et des fonctions auxquelles ils seraient successivement appelés, pût être une sorte de statistique des forces intellectuelles dont elle dispose.

Depuis son entrée à la Société Académique, Guéraud a presque toujours eu sa part de l'administration de cette Société, comme membre du comité central et du comité de rédaction, et il y apportait une grande justesse de vues et d'idées, avec cet esprit de tolérance et d'impartialité qui doit exister dans une association qui n'a pour mobile que la culture et le développement de l'intelligence.

J'ai dit plus haut que la participation des hommes aux travaux d'une Société établit entre eux des relations qui tournent à son avantage ; j'aurais dû dire à leur avantage, et j'en trouvais la preuve dans ces distinctions honorifiques que donnèrent à Guéraud les corps savants qui tinrent à se l'attacher. En 1850, il fut nommé titulaire non résidant de la Société des antiquaires de l'Ouest. En 1852, sur la proposition de M. de Caumont, la Société formée pour la conservation des monuments historiques l'appelait au nombre de ses membres ; celle des Antiquaires de France le reçut à l'unanimité associé correspondant, sur la proposition de M. de la Villegille, et la Société Académique de Brest, en 1858, lui envoya le diplôme de correspondant. Dès 1851, il avait été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, et maintenu dans ce titre, lors de la réorganisation du comité, en 1852.

Pendant qu'à Paris se publiait la deuxième édition de la *Biographie universelle de Michaud,* un savant, aussi laborieux que modeste, M. Levot, entreprenait une tâche devant laquelle plus d'un eût hésité, mais qui ne l'effraya pas, assuré qu'il était de trouver dans la Bretagne des écrivains de cœur qui lui viendraient en aide pour doter

leur pays du livre d'or de ses illustrations. La *Biographie bretonne* (1) est, pour nous autres Bretons, un livre vraiment national, où tous ceux dont nous pouvons être fiers ont trouvé place, où nous sont révélés des hommes dont notre indifférence avait méconnu le mérite, et qui, par leurs travaux, leurs découvertes, leurs écrits, sont vraiment dignes de nos respects et de nos souvenirs. Je n'ai pas à analyser ici une œuvre qui a obtenu les suffrages des esprits les plus élevés, et si j'en parle, c'est pour rappeler la part d'Armand Guéraud dans cet utile répertoire biographique.

Les notices signées de lui sont celles de Francheteau, de Toussaint Hocquart, de Huet de Coetlisan, de l'abbé Lechat, de Gilles de Rais. Je n'en dirai rien, sinon qu'elles retracent dans ce qu'elle a de plus intéressant la vie de ces hommes dont les noms sont restés parmi nous synonymes de courage et d'intelligence, et je n'apporterais aucune restriction à ma pensée, si je ne m'apercevais que parmi ceux dont Guéraud a retracé la vie, il en est un, le plus illustre de tous, qui n'est pour nous que l'image de l'avilissement et de la cruauté, mais qui a fourni à son biographe quelques-unes des pages les plus importantes de la *Biographie bretonne*.

« Gilles de Rais, dit Mézeray, s'abandonna tellement à tous les crimes atroces contre Dieu et nature, que le scandale de sa vie surpassa la grandeur de sa condition et de sa charge. » Sa naissance et sa vie militaire, son luxe et ses débauches, ses recherches alchimiques et ses crimes, sa mort enfin, ont fourni à Armand Guéraud le sujet d'une étude biogra-

(1) Biographie bretonne, recueil des notices sur tous les Bretons célèbres, par M. Levot. *Vannes, Cauderan*, 1852-1857. 2 vol. in-8° à 2 col.

phique qui aurait pu servir de préface à l'important travail qu'il avait projeté. Il voulait faire pour Gilles de Rais ce que M. Quicherat a fait pour Jeanne d'Arc (1), publier son procès d'après les manuscrits conservés aux archives de la Loire-Inférieure, l'enrichir de notes et d'éclaircissements puisés dans les documents que renferment les dépôts publics de Paris, et ce livre, répertoire effrayant de ce que peut la perversité humaine, eût été en même temps un curieux monument des mœurs et des idées d'une époque où il fallait que les crimes fussent bien grands pour amener un si terrible châtiment sur le petit-fils de Foulques de Montmorency.

La biographie de Gilles de Rais n'est pas la sèche nomenclature de ses exploits ou de ses désordres. Les faits se succèdent avec un intérêt que ne diminue en rien la discussion à laquelle se livre l'auteur pour combattre les opinions si diverses émises sur son héros et les erreurs que les meilleurs écrivains ont accréditées sur son compte. Après avoir épuisé l'histoire proprement dite, il aborde l'intéressante question littéraire de savoir si Gilles de Rais a fourni à Perrault le type de Barbe-Bleue, et il se prononce pour la négative, après avoir réfuté les assertions des contemporains qui, sans se contredire, avaient admis cette supposition soulevée pour la première fois par Richer, lorsqu'il écrivit, en 1820, sa *Description de la rivière d'Erdre.* Enfin, abordant l'opinion de d'Argentré, de D. Lobineau, de D. Morice et de Désormeaux sur la prétendue

(1) Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, et accompagné de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat. *Paris, Renouard,* 1841-1849. 5 vol. in-8°.

folie du maréchal, il démontre que ces historiens ont méconnu son véritable caractère, soit qu'ils eussent intérêt à ménager une illustre famille, soit qu'ils ne voulurent pas admettre qu'une nature douée de l'intelligence et des instincts les plus généreux pût descendre à la plus incroyable dégradation.

Quelque complet que paraisse ce travail, Guéraud le trouvait imparfait, et pour quiconque a connu son goût pour les recherches historiques, il doit être hors de doute qu'il l'aurait notablement amélioré, s'il avait voulu en faire l'introduction du livre dont j'ai parlé, et pour lequel il avait réuni de nombreux matériaux qui resteront sans emploi.

Je ne sais vraiment comment le suivre dans ses travaux ou dans ses conceptions, et je ne m'abuse pas sur le décousu de cette notice que la nature si variée de ses écrits pourra seule me faire pardonner. Cependant, puisque j'ai dit deux mots d'une œuvre à laquelle il a collaboré, je crois pouvoir en citer une autre qui offre, à cause de la part qu'y ont prise un certain nombre d'écrivains, quelques points de rapprochement avec le livre de M. Levot. Celui-ci renferme, entre autres esquisses biographiques, celles de plusieurs auteurs qui, sans lui, seraient parfaitement inconnus, et le recueil dont je vais parler aidera peut-être quelques-uns de ceux qui ont contribué à sa rédaction, à avoir, eux aussi, leur nom dans un supplément à la *Biographie bretonne.*

Toujours à l'affût de ce qui pouvait donner essor à la pensée et fort de la collaboration d'hommes qui avaient fait leurs preuves, Guéraud résolut de suppléer à l'insuffisance des moyens de publicité qui n'existaient plus depuis que

le *Lycée armoricain* (1) et les *Archives curieuses de Verger* (2) avaient cessé de paraître, en fondant une Revue qui devait mettre en rapport, par l'échange de leurs travaux, les diverses contrées de l'Ouest. Si cette notice était une réclame en faveur d'une œuvre à entreprendre, je pourrais dire ce qu'il lui fallut d'activité et de démarches de toutes sortes pour former un noyau de souscripteurs et de rédacteurs, de souscripteurs qui se tiennent en garde contre le plus ou le moins de probabilité d'existence d'une Revue qui est à naître, et de rédacteurs sur le concours desquels on ne peut pas toujours compter, et qui doivent être nombreux, sous peine de donner à cette Revue un air de monotonie dont le public se lasserait aisément. Nos écrivains les plus admirés ont une allure de style et d'idées qu'on reconnaît partout ; ils se laissent volontiers aller à leurs goûts favoris, et, dans nos publications périodiques, nous retrouvons leurs dissertations de prédilection enrichies, augmentées, remises à neuf, servies vingt fois sous une forme nouvelle. Et après l'obtention de cette prose tant souhaitée, que de ménagements à prendre, que de froissements à éviter ! Quel tact et quelle modération à employer pour calmer l'impatience de plumes jeunes et ardentes, pour maîtriser la fougue politique d'écrivains dont on ne peut admettre sans discussion les théories et les idées ! A Paris, il y a des débouchés pour tout le commerce des opinions avancées ou rétrogrades, des réformes et des systèmes, et sans parler des journaux, les revues ont leur

(1) Le Lycée armoricain. *Nantes*, *C. Mellinet*, 1823 et années suiv. 18 vol. in-8°.

(2) Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest, recueillies et publiées par Verger. *Nantes*, *Forest*, 1837. 5 part. in-4°, fig.

couleur. En province, les journaux seuls jouissent du privilége de l'indépendance vis-à-vis du public, tandis qu'une revue, le plus souvent sans rivale, me semble devoir être un terrain où les opinions ne doivent se rencontrer que lorsqu'elles ont pour base un esprit de modération qui les neutralise; et si je me livre en ce moment à des appréciations qui ne paraissent pas appartenir à mon sujet, c'est que je crois que les conditions d'existence pour la Revue édifiée par Guéraud étaient inséparables de l'adoption des principes que je viens d'émettre; et pour quiconque a connu la vie intime de cette publication, je ne crois pas être dans le faux.

De tous ceux qui collaborent dans une revue, quand elle n'est qu'une entreprise privée, le plus actif doit être celui qui la dirige. Tel était Armand Guéraud, dont on retrouve la plume dans chacune des livraisons de la *Revue de l'Ouest,* traçant tour à tour la chronique du mois, le compte-rendu des travaux des Sociétés savantes du pays ou des ouvrages de ses écrivains, esquissant la vie de ceux qui, chaque mois aussi, laissaient un vide dans la grande famille bretonne, soit qu'ils en fissent partie par la naissance ou qu'ils y eussent conquis une place par leurs œuvres. Et, en six années, que de notices nécrologiques!

Voilà son contingent dans ce recueil qui contient une foule de documents et de travaux littéraires ou historiques qu'on ne trouve que là, souvenirs d'auteurs que nous avons connus, qui ont vécu parmi nous, aux succès desquels nous avons applaudi et dont nous avons tous senti la perte, quand la mort ou les exigences de la vie les ont séparés de nous. Colombel et Bizeul y ont consigné leurs dernières pensées; Talbot et Grégoire y ont publié des travaux que les revues les plus en renom eussent été heureuses de posséder; et si, à ces noms regrettés, j'ajoutais ceux de tous les écrivains qui y ont eu leur part de collaboration, je

pourrais dire, sans être accusé de partialité, que la *Revue de l'Ouest* était une des meilleures et des plus utiles publications de ce genre faites en province.

Quelques lignes encore, et j'aurai retracé la carrière littéraire de Guéraud. Je me trompe, car je n'aurai fait qu'esquisser une vie dont l'étude a été le seul délassement. Si les travaux que j'ai signalés sont les plus importants qu'il ait entrepris, on n'en doit pas conclure qu'ils soient les seuls qu'il ait conçus. A la suite de cette notice, j'en indiquerai d'autres dont l'analyse m'entraînerait trop loin, et cette indication en complétera la partie bibliographique. Ce que je ne pourrai faire, c'est l'énumération de cette multitude de notes qui remplissent des cartons et qui sont les bases d'une foule de projets inexécutés, images de notre fragilité qui embrasse le plus souvent un horizon si vaste que notre vie s'achève sans que nous ayions pu le parcourir.

Guéraud est mort sans avoir pu mettre la dernière main à celui de ses travaux qui eût été, sans aucun doute, son premier titre à la reconnaissance de ceux qui s'intéressent aux mœurs, aux coutumes et aux usages d'une contrée. Le *Recueil des Chants populaires de la Bretagne et du Poitou* eût été le complément de l'histoire générale de ces deux pays, en même temps qu'un livre précieux pour leur histoire littéraire. J'ai décrit ailleurs (1) cet important

(1) Annales de la Société académique, *année* 1859. Le travail dont il s'agit a été tiré à part, à cent exemplaires, sous ce titre : Étude sur les chants populaires de la Bretagne et du Poitou, recueillis et annotés par Armand Guéraud, et couronnés en 1858 par la Société académique, par M. E. Gautier. — *Nantes, v*[e] *C. Mellinet,* 1859. In-8°, et a fait l'objet d'un rapport favorable de M. Jules Desnoyers dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2[e] série, tome VI. Mai 1861, page 528.

travail que la Société Académique a couronné d'une médaille d'or en 1858, et je ne reviendrai pas sur les difficultés qu'il présentait. Je dirai seulement que depuis le jour où il obtint cette flatteuse distinction, Guéraud n'a pas cessé d'apporter des améliorations à son œuvre, en poursuivant avec une infatigable activité des recherches qui l'avaient amené à écarter un grand nombre de pièces d'intérêt secondaire et à les remplacer par des chants plus anciens ou plus curieux. Il avait achevé l'introduction et s'occupait à refondre les préfaces qu'il voulait placer en tête de chacune des divisions de son recueil. Il avait fait à la plupart de ses chants des annotations destinées à servir d'éclaircissements à des passages obscurs d'histoire et d'archéologie ; enfin, et pour me résumer, c'était le rêve de sa vie, celui auquel il consentait à sacrifier tous les autres, et jusqu'à son dernier soupir, il n'a cessé d'exprimer ses regrets de n'avoir pu le réaliser, en même temps que l'espérance de voir sa famille ou ses amis exaucer le dernier de ses vœux, en publiant ce recueil.

Il a succombé, à peine âgé de 36 ans, aux atteintes d'une maladie du cœur et des poumons qui était elle-même la conséquence d'un rhumatisme articulaire aigu qui, dix-huit mois auparavant, avait failli l'emporter. Malgré sa constitution assez frêle et une disposition prononcée à la diathèse rhumatismale, il aurait pu prolonger son existence si l'excès du travail n'était venu donner à cette tendance naturelle une impulsion fâcheuse et hâter son influence destructrice. Il est mort, regretté de tous ceux qui l'ont connu, et s'il était un adoucissement possible pour une famille à la perte de l'un des siens, celle de Guéraud l'aurait trouvé dans les témoignages de sympathies qu'elle a reçus de toutes parts, dans ce cortége de

notabilités qui se pressaient autour de son cercueil, dans l'éloge qui sortait de toutes les bouches.

C'est, qu'en effet, je n'ai jusqu'ici parlé de lui qu'au point de vue de l'intelligence, et j'ai promis de dire deux mots de son cœur, deux mots seulement, car en disant qu'il était homme de bien dans l'acception la plus large de cette expression, ma pensée aura reçu un développement suffisant. Riche de dévouement et de louables actions modestement cachées, sa vie n'a été qu'un enchaînement de services rendus. Son obligeance incessante, la sûreté de ses relations, lui avaient créé des affections intimes et des attachements sincères, et plus d'un, parmi ceux qui suivaient son cercueil, aurait pu dire, comme jadis un illustre écrivain sur la tombe de son ami : « J'enferme avec lui » dans le sépulcre une part des meilleurs jours de mon » passé, de mes plus douces conversations ici-bas, et de » mes plus chères espérances de réunion dans le sein de » Celui qui a créé l'amitié pour faire supporter la terre, et » qui a créé la mort pour faire regarder au-delà du tom» beau. »

Novembre 1861.

BIBLIOGRAPHIE.

Excursions à Saint-Gilles-les-Boucheries (Gard). *Nantes, impr. v[e] C. Mellinet*, in-8° de 16 p.

Extrait des Annales de la Société Académique, année 1848.

Rapport adressé à l'Académie française sur Mariette Huchet, de Vieillevigne (Loire-Inférieure). *Nantes, imp. L. Guéraud*, 1849. In-12 de 12 p.

Ce rapport a valu à Mariette Huchet une médaille d'or de première classe.

Notice sur Francheteau. *Rennes, impr. A. Marteville et Lefas*, 1851. In-8° de 13 p.

Extrait de la Biographie bretonne.

Notice sur Hocquart. *Rennes, impr. A. Marteville et Lefas*, 1851. In-8° de 11 p.

Extrait de la Biographie bretonne.

Notice sur Huet de Coetlisan. *Rennes, impr. A. Marteville et Lefas*, 1851. In-8° de 16 p.

Extrait de la Biographie bretonne.

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène Talbot et Armand Guéraud, accompagnée d'une carte dressée sur les plans officiels, par J.-F. Pinson, agent-voyer. Ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction publique. *Nantes, L. et A. Guéraud; Paris, Hachette.* S. D. In-18.

La première édition a paru en 1850. Une seconde a été publiée en 1852.

Convoi de Léon Guéraud, 15 janvier 1853. *Nantes, impr. de W. Busseuil*; *in-8° de* 8 *p.*

Extrait du Courrier de Nantes.

Rapport sur divers objets sculptés suivant un procédé découvert par M. L. Delangre, fait le 6 juillet 1853 à la Société Académique de Nantes, par Armand Guéraud. *Nantes, imp. v^e C. Mellinet*, 1853; *in-8° de* 15 *p.*

La Société Académique, après avoir entendu ce rapport, y donna son approbation et en vota l'impression dans ses Annales, ainsi qu'un tirage spécial à 500 exemplaires.

Notice sur l'abbé Lechat. *Rennes, imp. Marteville et Lefas*, 1853; in-8° de 7 p.

Extrait de la Biographie bretonne.

Documents biographiques sur Pierre Grellier. *Nantes, imp. v^e C. Mellinet*, 1854; in-8° de 49 p.

Extrait des Annales de la Société Académique.

Mémoire historique sur l'abbaye de l'île Chauvet, par le P. Arsène Cauchois, publié et annoté par Armand Guéraud. *Nantes, A. Guéraud et Cie, imp. libr.*, 1854; in-8° de 64 p.

Notice sur Gilles de Rais. *Rennes, A. Marteville et Oberthur*, 1855; in-8° de 74 p.

Extrait de la Biographie bretonne. L'almanach de la Loire-Inférieure, pour 1856, contient plusieurs passages de cette notice.

Notes présentées à la Cour impériale de Rennes, par Armand Guéraud, imprimeur, appelant d'un jugement du Tribunal correctionnel de Nantes, suivies de l'arrêt de la Cour, contre lequel le ministère public s'est pourvu en cassation. *Nantes, imp. Armand Guéraud et Cie*, 1855; in-8° de 23 p.

Il y en a une deuxième édition petit in-4°.

Catalogue du Musée Archéologique de Nantes, par Armand Guéraud et F. Parenteau. *Nantes, imp. Armand Guéraud et Cie*, 1856; in-8°, XII et 108 p.

Lettre sur les papiers, cartons, etc., adressée à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Nantes. (Signée Armand Guéraud, rapporteur.) *Nantes, imp. Armand Guéraud et Cie*, 1857; petit in-4° de 8 p.

Notice sur Joseph-Marie Calloch, inspecteur des écoles primaires dans le département de la Loire-Inférieure. *Nantes, Armand Guéraud et Cie, imp. libr.* 1856; in-8° de 15 p.

Concordance du Calendrier républicain et du Calendrier grégorien. *Nantes, imp. Guéraud;* in-8°.

Le capitaine Ernest Renaud et l'incendie du steamer l'*Austria*, par Armand Guéraud. *Nantes, Armand Guéraud et Cie, imp. libr. lith.,* 1860, in-8° de 39 p.

Le 13 septembre 1858, s'accomplissait en mer un sinistre, dont les témoins conserveront toujours le souvenir. Chacun se rappelle l'effet produit dans le port de Nantes, par la nouvelle qu'un de nos compatriotes, le capitaine Renaud, venait de sauver, au milieu d'incroyables périls, soixante-sept des infortunés passagers du steamer *l'Austria,* et la presse, en France et à l'étranger, rendant un juste hommage à l'intrépidité et au dévouement du capitaine et de l'équipage du *Maurice,* applaudissait aussi aux distinctions et aux récompenses qu'ils reçurent en cette occasion. Guéraud a rendu publics dans cette brochure les rapports de son parent et ami, et à ces documents écrits avec la simplicité de l'homme qui trouve tout naturel l'accomplissement d'une belle action, il a joint les lettres des Ministres des diverses puissances qui donnèrent au capitaine Renaud des témoignages de leur admiration pour sa bravoure.

Cet opuscule est tout à la fois un tribut payé à l'amitié et une page détachée des glorieuses annales de notre marine.

Notice sur l'abbé Ch. Gaignard. *Nantes, imp. v^e C. Mellinet*, 1860 ; in-8° de 28 p.

Extrait des Annales de la Société Académique.

Notice sur C.-G. Simon. *Nantes, imp. v^e C. Mellinet*, 1860; in-8° de 15 p.

Extrait des Annales de la Société Académique.

Indépendamment des travaux insérés dans les Annales de la Société Académique et que j'ai indiqués, Guéraud a fait à cette compagnie des communications et des rapports qui n'ont pu prendre place dans ses Annales. C'est ainsi qu'en 1855, il a donné de curieux et intéressants détails historiques et artistiques sur les peintres Jacques et François Sablet dont l'un est auteur de tableaux qui décoraient la grande salle de la Bourse et qui ont disparu en 1815. Ils représentaient les principales scènes de l'entrée de Napoléon Ier à Nantes, et avaient été commandés par la ville au peintre Sablet. La famille de Guéraud possède et conserve les dessins de l'artiste qui sont les premières pensées des tableaux dont je viens de parler.

Parmi les rapports de présentation, je citerai ceux qu'il a rédigés sur la candidature de MM. Darnault, littérateur au Croisic ; Orieux, agent-voyer de la Loire-Inférieure ; Eugène Paignon, avocat à la Cour de Cassation ; Fouquet de Vannes ; Rousse et Phelippe-Beaulieux fils, avocats ; sans oublier celui qui m'a valu l'honneur de faire partie de cette Société.

Dans le remarquable ouvrage de M. le baron de Wismes, *le Maine et l'Anjou*, les articles *l'Epau, Juigné et Verdelles, Sablé,* sont dus à la plume de Guéraud.

Dans le Bulletin monumental de M. Caumont (24e volume, année 1858), on trouve une notice ayant pour titre : *Le Château d'Oudon (Loire-Inférieure) et la Crypte des Essarts (Vendée)*. Cet article n'est qu'un extrait d'un travail plus étendu resté en manuscrit.

Enfin, les six volumes dont se compose la *Revue des provinces de l'Ouest* contiennent, en outre des préfaces, notices nécrologiques, bulletins bibliographiques, etc., d'autres écrits signés de lui, et qui sont pour la plupart des appréciations d'ouvrages dus à des compatriotes.

En 1854, il a publié dans cette Revue un compte rendu des plans cadastraux de M. de Tollenare, une analyse d'un travail de M. Renoul, intitulé *Octroi et consommation de la ville de Nantes,* et il a rédigé les introductions de deux curieux documents : *Traité entre le sire d'Albret et les habitants de Nantes pour la reddition de la ville,* 20 *mars* 1491 et *Lettre d'un Conseiller de Nantes à son ami sur l'évasion du cardinal de Retz.*

L'année 1855 renferme un résumé de la notice de M. Renoul sur les hospices de Nantes et l'annonce d'un travail de M. Poëy d'Avant sur les monnaies féodales françaises.

La quatrième année (1856-1857) de la publication dont je parle, contient les articles suivants : *M. Bazin et ses miniatures ; M. Cœuret et l'Académie des jeux floraux,* et deux études sur les *Reflets de lumière* du comte de Saint-Jean et sur les *Romances, mélodies, etc,* de Labit.

Les six volumes de la *Revue de l'Ouest* devaient avoir pour couronnement une table générale des matières. Elle est presque achevée, et il y a lieu d'espérer que les souscripteurs seront mis prochainement en possession de cette table, qui complétera l'œuvre entreprise par Guéraud et permettra d'en apprécier l'importance.

LOUIS XIII A NANTES

En 1614 et 1622.

EXTRAITS

DU JOURNAL MANUSCRIT DE JEAN HÉROARD,

SON MÉDECIN.

Jean Héroard (qu'on trouve souvent écrit Hérouard), né à Montpellier le 22 juillet 1551, fut immatriculé sur les registres de la faculté de cette ville, le 27 août 1571, et prit ses degrés en 1575. Accueilli par le duc de Joyeuse, il obtint, sur la recommandation de ce Seigneur, la place de médecin du Roi par quartier, qu'il exerca sous les règnes de Charles IX et Henri III. Il assista, en cette qualité, à l'autopsie du corps de ce dernier, assassiné par Jacques-Clément. Il était conseiller, médecin ordinaire et secrétaire du Roi, en 1599, lorsqu'il publia un volume in-4°, intitulé : *Hippostologie*, ou discours sur les os du cheval. L'idée de cet ouvrage lui avait été donnée par Charles IX lui-même, amateur de vénerie, quelque temps avant sa mort. Héroard nous le révèle dans la préface du livre, dédié à Henri IV et publié à Paris, chez Mamert, 1599. La protection du duc de Bellegarde lui fit obtenir du Roi, le brevet de médecin du Dauphin qui n'était pas

encore né. Cette place fut le marchepied d'une position bien plus belle; car, après la mort tragique d'Henri IV, le médecin du Dauphin se trouva être le premier médecin du Roi. Héroard s'attacha comme l'ombre à la personne du royal client, et celui-ci ne fit pas un mouvement que l'ombre ne le retraçât. Il a consigné sur le papier les plus minutieux détails de la vie hygiénique, et quelquefois une anecdote curieuse de la vie intime s'y trouve mêlée. Le côté piquant de ces mémoires, c'est qu'ils présentent toujours l'homme dans sa nature privée, jamais le Roi dans son étiquette.

Le manuscrit commence en 1614, année où le Roi, né en 1601, venait d'être déclaré majeur. Louis XIII est un enfant, plus occupé de jouer que de régner, et plus empressé de *tendre aux petits oiseaux ou de faire voler ses émerillons*, que d'aller ouvrir les États. Il remerciera naturellement Richelieu de le débarrasser du soin des des affaires, et de lui permettre de se livrer à ses goûts pour l'oisellerie. Héroard a sans doute continué son journal sans interruption depuis 1614, jusqu'au moment où il le termina, quelques jours avant sa mort, arrivée au camp d'Aytré, devant la Rochelle, dont le Roi faisait alors le siége, en février 1628. Son corps fut transporté et inhumé dans l'église de Vaugrigneuse, dont il était seigneur, près Rambouilllet.

Le manuscrit d'Héroard fut conservé, dit le père Le Long, dans la bibliothèque de Colbert; il fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale. M. Adolphe Pécart, de Tours, dont le cabinet renferme une riche collection de documents sur le règne de Louis XIII, l'a copié en entier, et a bien voulu nous permettre de prendre à notre tour copie de la partie du journal qui relate les passages de Louis XIII en Poitou et à Nantes. Malheureusement, ce qui était

relatif au voyage de la Cour à Nantes, en 1726, époque de l'arrestation de Chalais, a été supprimé, ainsi que tout ce qui concerne la catastrophe du maréchal d'Ancre.

Ch. DE SOURDEVAL.

VOYAGE A NANTES.

1614, 11 *août.* — Esveillé (à Angers) à 6 heures, vestu, prie Dieu; à 6 heures 3/4, desjeuné; à 7 heures, entre en carrosse et part d'Angers. Va à la messe à la Baumette (1), où à 7 heures 3/4 il entre en bateau, et à 2 heures 3/4, par mauvais temps de vent et de pluie, il arrive à Ingrandes. Dans le bateau mange du pain bis du batellier, et du bœuf bouilli; puis, à un cabaret sur le bord de l'eau, passe son temps diversement: met dix pistolets sur une petite planche, comme canons en batterie, le bout entre des clous, arrêtés avec de la ficelle par le rouet, accommode des mèches au bout de fourchettes et y met le feu, les faisant tirer en salut. A disné, s'en retourne au bateau: le vent estoit si contraire, qu'il en sort. Ayant envoyé devant ses carrosses, prend celui de M. le marquis de Saint-Chaumont; se met dedans, et à 4 heures part d'Ingrandes. Avant que de se mettre dedans, se voyant mal accompagné, ses gendarmes et chevaux-légers étant allés devant, il charge lui-même deux pistolets de deux

(1) La Baumette, sur le Maine, près d'Angers, était un couvent de Récollets. Henri IV, y étant venu quelques années avant son fils, demanda au Père Prieur, s'il ne désirait rien de lui pour sa maison: *Sire, pauvreté et réforme,* lui répondit le pieux disciple de Saint-François d'Assise. — *Ventre saint-gris! je vous l'accorde pour la nouveauté du fait,* s'écria le Gascon surpris, *on ne m'a jamais fait une pareille demande.*

balles chacun. A 7 heures arrive à Ancenis, au château. Desbotté, à 7 heures 3/4 soupé, va en sa chambre, et à 9 heures desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 heures 3/4.

12 *aoust.* — Esveillé à 6 heures 3/4, vestu, prie Dieu; à 7 heures 1/2 desjeuné. Entre en carrosse, va à la messe; à 8 heures part d'Ancenis; mis à cheval par le mauvais chemin, arrive à midi à Maulve, où il a disné: à 3 heures rentre en carrosse, et à 6 heures arrive à Nantes, au chasteau; soupé, va chez la reine (mère), revient à 9 heures 1/4, mis au list, prie Dieu, à 10 heures s'endort.

13 *aoust.* — Esveillé à 8 heures 3/4, vestu, prie Dieu, desjeuné, va chez la Reine, puis à la messe aux Minimes; chez la Reine. A midi, disné; va en bateau voir la Fosse, fait pescher, revient à 5 heures 1/2, va jouer à la paulme; à 7 heures soupé; va chez la Reine, revient à 9 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort.

14 *aoust.* — Esveillé à 7 heures 3/4, vestu, prie Dieu, à 8 heures 1/2, desjeuné, estudié, va jouer à la paulme; à la messe aux Minimes, chez la Reine; à 11 heures 3/4 disné; point beu, n'a soif, va chez la Reine; estudié. Va aux Chartreux; revient à 6 heures; soupé; va chez la Reine, revient à 8 1/2, desvestu, prie Dieu, dit son office pour communier le jour suivant, s'endort.

15 *aoust.* — Esveillé à 6 heures, se rendort jusqu'à 8, vestu, prie Dieu; à 9 heures 1/2 va à la messe à Notre-Dame par la poterne; revient à 11 heures, et, dans la cour du château, touche 600 malades; va chez la Reine, et à 12 heures 1/2 disné. Va en sa chambre; chez la Reine à 3 heures, va en carrosse à vespres aux Chartreux, revient à 5 heures 1/2, desvestu, prie Dieu: à 10 heures s'endort en resvant, partout: *donnez-moi mon horloge*

et tost: et autres propos jusqu'à 1 heure sans s'esveiller.

16 *aoust.* — Esvèillé à 7 heures, vestu, prie Dieu, à 8 heures desjeuné, va, par la poterne, à la messe aux Minimes. Va chez la Reine; puis, sur l'eau aux isles; et à 11 heures, arrive sur la Fosse, à la maison des marchands où il a disné. Regarde de sa fenestre, le préparatif qui se faisait pour son entrée. A costé de son logis, il y avoit un petit eschaffaud couvert, où il estoit assis dans sa chaise, et, là, les corps de la ville lui faisoient leurs harangues. Puis, à 5 heures, monté à cheval; mis sous le dais; fait son entrée par la porte Saint-Nicolas, et va à Saint-Pierre à 6 heures 1/2, à 7 heures au chasteau: va jouer à la paulme, revient à 7 heures 3/4; desvestu, essuyé, changé de chemise; à 8 heures 1/2 soupé; se joue, entretenu diversement jusqu'à 10 heures; prie Dieu et s'endort.

17 *aoust; dimanche.* — Esveillé à 7 heures, se leve, soubdain et saulte en pied; vestu, prie Dieu; à 7 heures 3/4 desjeuné, va sur la terrasse, puis au jeu de paulme; revient à 11 heures chez la Reine; à 11 heures 1/2 disné, va en sa chambre; chez la Reine; à 2 heures 1/2 gousté, va à vespres aux Minimes, puis jouer à la paulme après à 6 heures sur la rivière: descend jusqu'à la Fosse, et revient à 7 heures; soupé; va chez la Reine: revient à 8 heures, desvestu, prié Dieu, s'endort.

18 *aoust.* — Esveillé à 7 heures, vestu, prie Dieu, desjeuné, va à la messe aux Minimes; de là entre en carrosse, et va à Chassé (Chassais), maison de M. l'Evesque de Nantes, où il a disné à 11 heures; amusé diversement jusqu'à 3 heures; gousté, se rend aux exercices revient à 6 heures 1/2; desvestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

19 *aoust.* — Esveillé à 6 heures; vestu, prie Dieu; à

7 heures va sur la terrasse où est la treille, y a desjeuné; va jouer à la paulme; puis en sa chambre; vestu pour aller ouvrir les Estats de la Province; va chez la Reine, où les députés des Estats le viennent prendre; y va à 10 heures 1/2, accompagné de la Reine, où il prononce ces mots du sien et autres que ceux qu'on lui avoit baillés par escript: « Messieurs, je suis venu ici, avec la Reine, ma mère, pour vostre soulagement et repos. M. le Chancelier vous tesmoignera le demeurant. » En revient à 12 heures 1/2, disné, fait danser les passepieds et bransles de Bretaigne, aux violons qui estoient venus jouer devant lui; va chez la Reyne; revient à 9 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort.

20 *aoust.* — Esveillé, va à 5 heures à la Fosse pour voir le combat de deux galiotes et aultres petits vaisseaux.

21 *aoust*..... (Rien de remarquable).

22 *aoust*..... M. de Retz arrive, lui faire la révérence s'excusant si plus tôt il n'estoit venu; va à Chassé (Chassais), revient à 5 heures.

23 *aoust.* — Va en carrosse à la Tousche, où il a disné.

24 *aoust, dimanche*.....

25 *aoust*..... Va au bal de l'Hostel de la ville, où il a veu danser avec plaisir les danses du pays; revient, voit de sa chambre, jouer les artifices à feu, faits sur un petit bateau par le sieur Morel.....

26 *aoust*..... M. de Vendosme arrive sur son disné: le salue froidement et, comme il eust faict un simple gentilhomme, sans se retourner: lui ayant mis le chapeau sur l'épaule, se couvre. Vendosme: *Sire, je n'ai voulu faillir à venir trouver vostre Majesté aussitost que j'en ai reçu le premier commandement, et pour l'assurer*

que je n'ai point d'autre volonté que d'estre son très-humble et très-affectionné serviteur, desirant de le tesmoigner par le sacrifice de ma vie. — Le Roi (la voix tremblante et la face blesme de cholère) : *servez-moi pour l'advenir, mieux que vous n'avez faict par le passé, et sçachez que le plus grand honneur que vous avez au monde, c'est d'estre mon frère.* — Vendosme : *je le crois ainsi.* Va en sa chambre, puis chez la Reine où il mène M. de Vendosme (1), revient en sa chambre, à 2 heures change d'habits, entre en carrosse et passe au delà du pont, va en la plaine Saint-Julien, pour y voir, lui à cheval, le régiment nouveau des Suisses.....

27 *aoust*..... Entre en carrosse ; hors la ville, à cheval ; va faire voler ses esmérillons, fait plusieurs autres chasses à la harquebuse, aux esmérillons ; revient à 4 heures 3/4, donne audience à l'ambassadeur d'Espagne......

28 *aoust*..... Va à la messe à Saint-Pierre,.... à 11

(1) Pour comprendre l'accueil sévère fait à M. de Vendosme, il convient de se reporter au message que le Roi avait reçu en sortant de Poitiers, le 14 du même mois. Il avait rencontré, dit notre mst., le marquis de Cœuvres, revenant de Bretagne, portant l'assurance de l'affection, fidélité et obéissance de M. de Vendosme au service de Sa Majesté. Le Roi : *ho ! quelle obéissance ! il n'a pas encore désarmé.* Le reçoit froidement, et refusant de prendre la lettre de M. de Vendosme, la fait bailler à lire à M. de Souvré ou estoient les mesmes termes, et ainsi il redit les pareilles paroles. César de Vendosme, fils naturel d'Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estrées, naquit à Nantes, en 1594 ; marié, en 1609, à Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, il avait été mis en possession de ce dernier titre par la cession que lui en fit son beau-père. Le marquis de Cœuvres (N. d'Estrées), devait être son cousin-germain.

heures chez la Reyne, où l'évesque de Dol, au nom des Estats, remercie Leurs Majestés, et fait don de 400,000 # au Roy et de 50,000 # à la Reyne. Donne audience à tous les députés particuliers des Estats, selon les baillages; va jouer à la paulme, et fait courir par ses bassets un jeune cerf dans le fossé du chasteau.......

29 *aoust*..... Va à la chasse avec ses esmérillons; revient en sa chambre, où MM. des comptes de Bretagne viennent prendre congé de lui. M. de Souvré l'instruisant de ce qu'il avoit à leur respondre, aiant sçu qu'il debvoient venir, lui dict d'exprimer qu'il estoit fort content de leur service, et qu'ils eussent à continuer. Le Roy : *Bien, bien, M. de Souvré!* se retire à part et dict à M. de Heurles, l'un de ses premiers valets de chambre : *M. de Souvré me baille des harangues que je ne veux pas dire comme il me les dict, et je doubte que tous m'aient bien servi.....*

30 *aoust*..... A 7 heures 1/2, entre en carrosse; par le petit pont, va à la messe aux Bons-Hommes, et part de Nantes en carrosse; va à la tour d'Oudon, où, à 11 heures, il a disné; à 3 heures, gousté. Entre en carrosse, et à 5 heures arrive à Ancenis. Desbotté, va jouer au jeu de billard du village; revient à 6 heures. La Reyne arrive; à 7 heures, soupé; va chez la Reyne; revient à 7 heures 3/4. Desvestu, prie Dieu, fait chanter à deux pages de la musique pour s'endormir. M. de Vendosme vient pour le voir, et demande à M. de Pluvinel s'il dormoit. M. de Heurles, premier valet de chambre, va ouvrir doulcement le rideau pour le savoir. Le Roy, tout bas : *Qu'est-ce?* — De Heurles : *Sire, c'est M. de Vendosme qui vient voir Votre Majesté.* — *Dites que je dors.* — S'endort à 9 heures.

31 *aoust, dimanche.* — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu,

prie Dieu, desjeuné, va à la messe, et, à 7 heures, monte à cheval et part d'Ancenis jusqu'à Ingrandes, où il entre en carrosse jusqu'à Saint-Georges ; à 11 heures 1/2 disné. A 12 heures entre en carrosse, et part de Saint-Georges. En chemin, à cause de la grande châleur, se fait descendre dans la forest pour prendre le frais, m'aïant fait l'honneur de me dire que, s'il ne fust sorty, il eust vomi. Va près d'Angers en carrosse, monte à cheval et entre à Angers à 7 heures ; me dit qu'il avait mal à la teste, qu'il eût mieux aimé se coucher que souper, si son lict eust été arrivé ; soupé, va chez la Reyne ; devestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

EXPÉDITION CONTRE SOUBISE.

1622, 5 *avril.* — Esveillé (à Blois) à 6 heures, vestu, prie Dieu, va à la messe, à 7 heures 1/2 entre en bateau et part de Blois ; à 7 heures 1/2 desjeuné ; à 10 heures 1/2 disné ; à 11 heures 1/2, à deux lieues au-dessous d'Amboise, met pied à terre pour tirer de la harquebuse. Une heure et demie après, remis dans le bateau, à cinq quarts de lieues au-dessous, aïant tousjours marché à pied. A 1 heure gousté. Arrivé à 4 heures à Tours, logé près de Saint-Julien. Va chez M. de Souvré (1), où il a soupé ; s'en retourne en son logis ; à 9 heures 1/2 desvestu, à 10 heures s'endort.

6 *avril.* — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu, prie Dieu, va à la messe à Saint-Julien ; entre dans le bateau à 7 heures, et part de Tours ; à 8 heures desjeuné, à 11 heures disné,

(1) Jean de Souvré-Courtenvaux, fils du maréchal de ce nom, avait succédé à son père dans le gouvernement de Touraine ; il suivit le roi dans l'expédition contre Soubise.

à 2 heures gousté, à 4 heures descend à N.-D. des Ardilliers, et arrive à 5 heures 1/2 à Saumur. Au conseil, à 6 heures 3/4 soupé, va en sa chambre ; à 8 heures desvestu, prie Dieu ; amusé jusqu'à 10 heures, s'endort.

7 *avril*. — Esveillé à 9 heures, vestu, botté, prie Dieu, à 9 heures 3/4 desjeuné, va à la messe à N.-D. des Ardilliers, revient à 10 heures 1/2 ; disné ; va en sa chambre ; à midi, encore qu'il fit vent et pluie, monte à cheval, va à la chasse, puis va à l'abbaïe de Saint-Fleurant (Florent), où il a gousté. Mgr l'évesque de Comminges, qui en estoit abbé, lui a donné la collation. Revient à 5 heures 3/4. Au Conseil jusqu'à 8 heures ; soupé, va en sa chambre ; desvestu, prie Dieu, s'endort.

8 *avril*. — Esveillé à 6 heures, vestu, prie Dieu ; tablettes cordiales ; va à la messe ; à 7 heures entre en bateau et part de Saumur ; à 8 heures desjeuné, à 11 heures disné, à 1 heure gousté, à 2 heures arrive au Pont-de-Cé, va au chasteau, s'amuse à jouer aux carthes ; à 5 heures va au jardin, y fait courir un lièvre par ses petits chiens ; revient à 6 heures 3/4 ; soupé, va en sa chambre ; desvestu, prie Dieu, s'endort.

9 *avril*. — Esveillé à 5 heures 1/2 ; tablettes cordiales ; vestu, prie Dieu, va à la messe ; à 6 heures entre en bateau, part du Pont-de-Cé ; à 8 heures desjeuné ; se met dans un petit bateau, où il a ramé et tiré de la harquebuse ; met pied à terre dans une isle au-dessous de Montjan, où il tue une grande quantité de corneilles et autres oiseaux, deux heures durant. A midi, disné sur l'herbe, se rembarque et arrive à 4 heures à Ancenis, maison de Vendosme (1), qui donna le festin fort magni-

(1) La baronnie d'Ancenis, appartenait à César de Vendôme, par son mariage avec Françoise de Lorraine, duchesse de Mer-

fique. Soupé à 7 heures, va en sa chambre, desvestu, prie Dieu, s'endort.

10 *avril*, *dimanche*. — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu, tablettes cordiales, prie Dieu, va à la messe ; à 7 heures entre dans le bateau et part d'Ancenis ; à 7 heures 1/2 desjeuné. Met pied à terre, va à Chassay, maison de l'Evesque, y a disné à 11 heures ; va en bateau et s'embarque, tire lui-même les avirons, et à 5 heures arrive à Nantes pour la deuxième fois. Au Conseil, à 6 heures 3/4 soupé ; va en sa chambre, prie Dieu ; à 8 heures 1/2, desvestu, prié Dieu, entretenu de feu M. le connestable (de Luynes). Il contoit bien des choses qu'il lui demandoit et, entre autres, qu'un jour il lui dict qu'il falloit qu'il lui donnât quatre millions d'or ; qu'il n'avoit jamais veu tant de parents ; qu'ils arrivoient par batelée à la Cour ; qu'il n'y en avoit pas un habillé de soie. A 10 heures s'endort.

11 *avril*. — Esveillé à 7 heures, vestu, prie Dieu ; à 8 heures desjeuné ; va à la messe ; va au Conseil ; à 11 heures 1/2 a disné ; va en sa chambre, au Conseil ; donne des audiences, au Nunce, à l'ambassadeur d'Espagne, aux compagnies de la ville ; à 8 heures, soupé, va en sa chambre ; à 9 heures devestu, prie Dieu, s'endort.

12 *avril*. — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu, botté, prie Dieu, tablettes cordiales ; point desjeuné, va à la messe ; à 8 heures disné, à 9 heures monte à cheval, part de Nantes et arrive à 3 heures 1/2 à Vieillevigne ; au Conseil ;

cœur, d'Étampes, de Penthièvre, vicomtesse de Martigues et baronne d'Ancenis. César, duc de Vendôme, était en outre gouverneur de Bretagne, par la cession que lui avait faite de ce gouvernement son beau-père Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, comme nous l'avons dit.

à 6 heures se va promener à pied, revient à 7 heures; soupé, va en sa chambre; à 9 heures desvestu, prie Dieu, à 10 heures s'endort.

13 *avril.* — Esveillé à 6 heures, vestu, prie Dieu, botté, ne veut point desjeuner, va à la messe; à 8 heures, disné; à 8 heures 3/4 monte à cheval, part, et arrive à 3 heures à Legeay (Legé); au Conseil; s'amuse à jouer aux carthes dans son cabinet; au Conseil ouït le rapport fait par M. le Prince, que M. de Soubise, avec toute son armée, estoit entré dans l'isle de Riez. A 6 heures, soupé; va se promener et tirer de la harquebuse; revient à 8 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 heures.

14 *avril.* — Esveillé à 5 heures 1/2 après minuit, vestu, botté, prie Dieu; à 6 heures 1/2 desjeuné, va à la messe; à 8 heures monte à cheval, et part de Legeay voir son régiment et celui des Suisses en bataille; marche longtemps à la queue du régiment des Suisses; ne laisse pas de chasser à la harquebuse; à 11 heures, n'ayant rien à disner, mange du pain qu'il fait achepter des Suisses, et un peu de leur fromage dont il n'avoit jamais mangé; arrive à 2 heures à Challans; à 2 heures 1/2 disne; va en sa chambre; au Conseil; à 6 heures 3/4 soupe; va en sa chambre; à 8 heures devestu, prie Dieu, s'endort à 9 heures.

15 *avril.* — Esveillé à 4 heures après minuit, avec impatience pour aller à la chaussée et voir donner l'attaque à l'isle de Riez; botté, prie Dieu; à 4 heures 1/2 desjeuné; va à la messe; à 5 heures monte à cheval, va à la chaussée; à midi, disné. M. le Prince lui envoie demander du secours; quitte son disné : *J'y veux aller!* Monte à cheval, va à dix lieues de chemin; à 8 heures soupe sur le sable; soubs une petite masure, couché tout vestu, sur de la paille, sa robe dessus, et le manteau dessous; y dort deux

heures ; son dormir entrecoupé par soing de se lever pour aller à la guerre ; y est jusqu'à minuit. M. François de l'Hospital, sieur du Hallier, capitaine des gardes du corps du Roi, sage et vaillant seigneur, avoit un cheval d'Espaigne blanc, qu'il bailla au Roi, qui le monta cette journée. Le Roi l'aimait et se fiait fort en lui pour sa valeur et sa fidélité.

16 *avril.* — Esveillé à minuit, se fait armer, monte à cheval. En sa bataille, M. le prince de Condé et M. le comte de Soissons à l'avant-garde, M. de Vendosme à l'arrière-garde ; marche une lieue ou deux en bataille, entre dans une isle, sans qu'il y eust de gens de guerre, et, le matin à 4 heures, se trouva à Saint-Gilles-en-Riez, où le sieur de Soubise se sauvoit avec toute son armée en désordre. Je remets le demeurant à l'histoire. Ce fut un coup du ciel d'avoir préservé le Roi engagé dans l'isle, et donné la victoire, sans un seul blessé ou fort peu. Il y fut tué plus de trois mille hommes ; canons, drapeaux et bagages perdus. A desjeuné à 8 heures à la campagne ; à 11 heures 1/2 à Saint-Gilles-en-Riez, où fut la grande déroute ; disné ; peu après monte à cheval et arrive à Aspremont à 6 heures ; à 7 heures soupé ; va en sa chambre ; desvestu à huit heures ; prie Dieu, s'endort, jusqu'à 10 heures : fut vingt heures sans se coucher, et dix-huit heures à cheval.

17 *avril, dimanche.* — Esveillé à 10 heures ; vestu, botté, prie Dieu ; ne veut point desjeuner, va à la messe ; à 11 heures 1/2 disné ; va en sa chambre, au Conseil ; à 3 heures monte à cheval, va à la Volerie, y a gousté ; va en sa chambre ; mis au lict, prie Dieu ; à 9 heures, s'endort.

18 *avril.* — Esveillé à 8 heures ; vestu, prie Dieu ; à 8 heures 3/4 desjeuné ; va à la messe, au Conseil ; à 11 heures disné ; va en sa chambre, au Conseil ; se va pro-

mener, revient à 5 heures 1/2; au Conseil; à 7 heures soupé; va en sa chambre; mis au lict; prie Dieu; s'endort.

19 *avril*..... Va à la chapelle; à 8 heures monte à cheval et part d'Aspremont; arrive à 10 heures à Aizenay, chez M. de la Noullière; à 10 heures 3/4 disné; va en sa chambre, au Conseil, se va promener.

20 *avril*. — Esveillé à 6 heures....., part d'Aizenay et arrive à 10 heures à la Roche-sur-Yon; à 12 heures disné; se va promener à pied; tire de la harquebuse; à 4 heures va chez M. Le Clerc, intendant des finances, y a gousté; revient à 6 heures; à 7 heures 1/2 soupé; va en sa chambre; à 8 heures desvestu, prie Dieu, s'endort.

21 *avril*. — Esveillé à 5 heures; tablettes cordiales..., à 6 heures monte à cheval, part de la Roche-sur-Yon, et, par la Chaize, arrive à 11 heures à Saint-Ermine (Sainte-Hermine); à midi disné; va en sa chambre; à 3 heures va à la chasse de la harquebuse; revient à 5 heures 1/2; à 7 heures, soupé.....

22 *avril*. — Esveillé à 5 heures 1/2; à 8 heures monte à cheval, part de Saint-Ermine, et, en volant, arrive à midi à Fontenay-le-Comte pour la deuxième fois; au Conseil; va au jardin; à 5 heures 1/2 soupé; va en sa chambre; à 8 heures, devestu.

23 *avril*. — Esveillé à 5 heures; à 7 heures monte à cheval, part de Fontenay-le-Comte, et, chassant en chemin avec ses oiseaux, arrive à Niort pour la deuxième fois; à midi disné; à 3 heures va à la chasse avec la harquebuse.

24 *avril, dimanche*. — Esveillé à 9 heures 1/2; tablettes cordiales; va à la messe et au chasteau, où il a disné au festin donné par M. de Parabère, gouverneur de la ville; à midi va à la chasse avec la harquebuse.....

25 *avril.* — Esveillé à 6 heures....., va à la volerie.....

26 *avril.*.... Va à la fenestre voir passer son régiment de Navarre, commandé par le baron de Palluan; au Conseil; va à la volerie à 2 heures 1/2.....

27 *avril.* — Part de Niort, et, en volant par les chemins, arrive à 2 heures à Chizay. Peu après, passant par le Gobelet, mange une salade que ses officiers avaient préparée pour eux; descend à pied à la prairie tirer de la harquebuse.

28 *avril.* — Esveillé à 6 heures; à 8 heures monte à cheval, part de Chizay, et, volant par les chemins, arrive à 3 heures à Saint-Jean d'Angély. Entre et baisse son chapeau, et détourne sa vue des ruines des murailles entièrement rasées. Aussitôt qu'il fût entré, il haussa son chapeau et regarda librement partout; au Conseil; à 4 heures 3/4 monte à cheval et va faire le tour de la ville.....

29 *avril.* — Esveillé à 7 heures 1/2; monte à cheval, part de Saint-Jean d'Angély et arrive à 2 heures 1/2 à Xaintes. Au Conseil.....

30 *avril.* — Esveillé à 7 heures; on l'a esveillé pour lui dire que M. de Saint-Surin étant sorti vers M. d'Espernon, pour conclure la reddition de la place, elle fut surprise par le lieutenant du sieur de Favas, qui tua le lieutenant de Saint-Surin et s'en rendit le maître. Conseil; à 8 heures levé, vestu.....; à 2 heures prend sa harquebuse et va à pied à la chasse au long de la rivière, fait plus de deux lieues et rapporte cent ou six vingts gibiers de plusieurs sortes.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1861,

PAR M. LE Dr BERNEAUDEAUX.

MESSIEURS,

Le Secrétaire de la Section de Médecine vous présente chaque année un compte-rendu des travaux de ses collègues. Je viens aujourd'hui m'acquitter de ce devoir avec une légitime satisfaction ; car, comme vous pourrez en juger, les travaux de la Section ne le cèdent en rien, ni pour le nombre ni pour l'importance, à ceux des années précédentes. Puissé-je n'être pas trop au-dessous de la tâche que les secrétaires qui m'ont précédé ont remplie avec tant de succès, évitant le double danger : ou de donner une idée trop incomplète des travaux de la Section, ou de fatiguer par des détails trop minutieux l'attention des membres de la Société, qui ne font pas de la médecine leur étude spéciale.

M. le docteur Blanchet, en prenant place au fauteuil de la présidence de la Section, nous a lu une biographie de

M. Gély, enlevé trop tôt à la science et à la pratique chirurgicale. Dans quelques pages éloquentes, M. Blanchet nous a raconté la vie de lutte et de travail de ce chirurgien distingué, qui, par son mérite et par ses œuvres, était parvenu à une des plus hautes positions scientifiques de notre cité. Nous avons bien reconnu dans le portrait fidèle tracé par notre Président, nous qui avons été un des derniers élèves de Gély, le praticien plein de sang-froid, de hardiesse et d'habileté dans les circonstances les plus difficiles, et le professeur éminent, dont la parole ardente gravait en traits ineffaçables dans l'esprit de ses auditeurs les éléments de l'art chirurgical. Je ne puis évidemment suivre M. Blanchet dans l'énumération des œuvres et des dignités de M. Gély; qu'il me suffise de rappeler que notre regretté maître fut Secrétaire général, Vice-Président et Président de la Société académique, et qu'à ces différents titres sa biographie aurait pu être lue à l'une de nos séances générales tout aussi bien qu'à la Section de Médecine. Je regrette presque que M. Blanchet n'ait pas eu cette pensée, car vous auriez jugé avec quelle vérité et quelle vigueur de style il a peint le caractère de M. Gély, âme fortement trempée dans un corps débile, surmontant les souffrances physiques, résistant aux angoisses morales, lorsque, sur la foi d'un rapporteur intéressé dans la question, l'Académie de Médecine refusa de reconnaître la valeur réelle et reconnue depuis dans tous les traités de médecine opératoire de son travail sur un nouveau procédé de suture des plaies intestinales. Malgré les limites étroites dans lesquelles ce rapport doit être renfermé, je ne puis m'empêcher de vous lire le tableau des dernières années de M. Gély. Ces quelques lignes vous donneront mieux qu'aucune de mes paroles, une idée de la peinture frappante que M. Blanchet a faite de cette personnalité puissante et originale :

« Vers 1855, la santé de M. Gély s'altéra de plus en plus,
» et cette fois d'une manière irrémédiable ; la science,
» aidée de la plus énergique volonté de notre malheureux
» confrère, voulut en vain enrayer les progrès de la ma-
» ladie, progrès lents mais incessants, que purent à peine
» retarder deux cruelles opérations, supportées avec le
» plus admirable stoïcisme. A partir de ce moment, ce ne
» fut plus qu'une longue agonie de plusieurs années,
» agonie navrante, rendue plus cruelle encore par l'absence
» de toute famille et par une solitude volontaire ; agonie
» enfin à laquelle présidait le mourant dans toute la pléni-
» tude de son intelligence, et que ses trop rares témoins
» ne pourront jamais oublier. »

Détournons, Messieurs, notre esprit de ces tristes pensées, et abordons le compte-rendu des travaux scientifiques de la Section.

M. Letenneur, qui sait mettre à profit pour la science les avantages que lui donne sa position de chirurgien des hôpitaux et de professeur de clinique chirurgicale, nous a lu une observation de rupture sous-cutanée du muscle grand-pectoral, survenue chez un roulier renversé par son cheval. Cet accident n'eut pas, pour le blessé, de suites fâcheuses ; car, malgré l'écartement considérable des deux portions du muscle divisé par la roue de la charrette, un tissu cicatriciel, se formant sous la peau demeurée intacte, réunissait en moins de quinze jours les deux lèvres de la plaie musculaire. Vous dire la clarté avec laquelle est rédigée cette observation, et l'habileté avec laquelle sont déduites toutes les conséquences que l'on peut tirer du fait observé, ce serait vous répéter ce que mes prédécesseurs vous ont dit, lorsqu'ils ont eu l'occasion de vous parler des travaux de notre confrère.

Étendant le cercle de ses études ordinaires, M. Letenneur

a communiqué à la Section un mémoire volumineux et important sur une question mise à l'ordre du jour de l'Académie de Médecine au commencement de cette année. Il s'agit de l'opération césarienne après la mort, question du plus grand intérêt et pour la médecine, et pour la religion, et pour la Société. Dans la première partie de son mémoire, M. Letenneur se demande jusqu'à quel moment après la mort de la mère le médecin doit pratiquer l'opération césarienne en ayant des chances de trouver un enfant vivant. Il regarde comme insuffisant l'intervalle de deux heures entre le moment de la mort de la femme et celui de l'opération, intervalle considéré par la généralité des médecins comme étant le temps pendant lequel l'opération peut être faite avec quelque probabilité de succès. M. Letenneur engage vivement ses confrères à étendre cette limite de deux heures et à opérer quel que soit le temps écoulé entre l'instant de la mort de la mère et celui de l'arrivée du médecin auprès du cadavre de la femme morte en état de gestation. Notre confrère cite à l'appui de son opinion des faits nombreux de survie de l'enfant à la mère pendant plus de deux heures; quelques-uns de ces faits n'ont pas toute l'authenticité scientifique désirable, d'autres au contraire ont été rapportés par des observateurs consciencieux et compétents. D'ailleurs, la physiologie a-t-elle dit son dernier mot sur le mécanisme par lequel les matériaux propres à soutenir la vie passent de la mère à l'enfant? Savons-nous le degré exact de la dépendance du fœtus à la mère pour pouvoir affirmer que deux heures au plus après la mort de la mère le fœtus est mort nécessairement? Des expériences physiologiques anciennes et récentes prouvent que la mort de la mère n'entraîne pas immédiatement la mort du fœtus, et M. le docteur Vignard a observé des mouvements vifs et multipliés, qui ont duré

au moins cinq minutes, chez un fœtus de cinq mois enveloppé de ses membranes et séparé de sa mère depuis trois quarts d'heure. Ne vaut-il pas mieux enfin courir le risque de faire une opération inutile, pourvu qu'on la fasse sur la femme morte, avec les mêmes précautions que sur la femme vivante, que de négliger la chance, quelque minime qu'elle soit, de donner à un enfant la vie et le baptême ?

La deuxième partie du mémoire de notre confrère examine quels sont les devoirs légaux et quelle doit être la conduite du médecin lorsqu'il se trouve dans le cas de pratiquer l'hystérotomie *post mortem*. M. Hatin, en effet, s'était demandé si la loi, qui ne permet de faire les autopsies que vingt-quatre heures au moins après la mort, n'entrave pas la liberté d'action du médecin. M. Letenneur pense que cette disposition légale ne peut être appliquée pour le cas dont il s'agit, car l'opération césarienne ne peut évidemment être assimilée à une autopsie, et la loi qui protége l'enfant avant sa naissance, ne peut lui retirer sa protection au moment où il va naître. Telle est aussi l'opinion que l'Académie de Médecine a consacrée, en décidant que la législation actuelle suffisait pour sauvegarder les droits professionnels du médecin et ses devoirs envers la femme enceinte qui vient de décéder. Soumettant à un examen critique les autres conclusions que l'Académie de Médecine a adoptées à propos du travail de M. Hatin, notre confrère n'y trouve pas une précision suffisante, et démontre qu'il est presque impossible aux médecins de réaliser quelques-unes des conditions que l'Académie leur recommande, sans compromettre le succès de leur intervention en perdant un temps précieux, lorsqu'il est nécessaire de ne pas perdre une minute.

Ce ne sont pas là les seules difficultés qui se présentent

à propos de l'opération césarienne après la mort. Dans la pratique, il peut s'en rencontrer d'autres qui exposent le médecin aux plus grands embarras. Que doit faire le médecin lorsque la femme a défendu de toucher à son corps après sa mort; lorsque le mari de la femme morte en état de gestation, ou les personnes qui l'entourent, parents, alliés ou étrangers, refusent de laisser faire une opération qui peut sauver la vie à un enfant? Devant cette défense, le médecin doit-il obéir à l'obligation morale, qui veut que tout homme donne à son semblable menacé de mort tous les secours qui sont en son pouvoir; doit-il, pour vaincre toutes les résistances inintelligentes ou intéressées, en référer à l'autorité civile pour que celle-ci prenne les mesures qui lui paraîtront convenables dans l'intérêt de la conservation d'un membre de la société? Le médecin doit-il au contraire considérer son rôle comme terminé par la mort de la personne à laquelle il a été appelé à donner ses soins, et après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, se retirer en silence devant un refus formel, et qu'on a vu dans quelques occasions appuyé par la force? La loi ordonne au médecin le secret sur les faits qui lui sont confiés dans l'exercice de sa profession; le refus de la famille ou des étrangers présents à la mort de la femme doit-il être rangé dans la catégorie de ces faits, sur lesquels la loi et la conscience médicale imposent au médecin un silence absolu? Vous voyez, Messieurs, quelles graves et délicates questions peuvent se présenter et se sont présentées dans ces cas difficiles et pénibles, où le médecin aurait pourtant bien besoin, pour remplir les préceptes de son art, d'avoir l'esprit libre et dégagé de toute préoccupation étrangère. M. Letenneur a examiné les principales circonstances qui peuvent se rencontrer, et a donné de ces différents problèmes une solution déterminée par le plus ferme bon

sens et une connaissance approfondie des devoirs et des droits du médecin envers la société et devant la loi. Cette partie véritablement neuve et originale de son mémoire sera consultée avec fruit par ses confrères ; et, en éclairant leur conscience, leur fera trouver moins lourde la responsabilité qui pèse sur eux dans des circonstances aussi pénibles.

Ce mémoire a donné lieu, dans le sein de la Section, à une discussion brillante, à laquelle prirent part surtout MM. Malherbe et Aubinais. Cette discussion fournit à M. Letenneur l'occasion de développer et d'expliquer quelques-unes de ses conclusions, qui, à la lecture, avaient paru trop absolues à quelques-uns de nos collègues.

Puisque nous parlons d'obstétrique, vous vous attendez, Messieurs, à m'entendre prononcer le nom de M. Aubinais. Notre confrère, en effet, nous a fait deux communications relatives à cette branche de l'art médical, objet de ses études de prédilection. Ces deux mémoires montrent bien quelle est la double direction des travaux ordinaires de M. Aubinais, qui ne se contente pas d'étudier les faits intéressants qui se présentent à son observation, mais encore consacre ses loisirs à l'histoire de l'art obstétrical. La biographie de Saccombe, accoucheur et versificateur du commencement du siècle, est traitée avec le même soin que les études antérieures de notre confrère sur les accoucheurs qui nous ont précédés; elle est digne de prendre place à côté des notices biographiques exposées déjà par M. Aubinais à la Section de Médecine. Le second mémoire du même auteur traite d'un point de pratique fort important. Dans les hémorrhagies graves, survenant pendant le travail de l'avortement, faut-il employer le tampon? A l'appui de l'opinion des auteurs qui préconisent ce moyen, notre

confrère cite quatre observations tirées de sa pratique particulière. De plus, il propose d'ajouter à ce moyen, dans les cas où l'on peut craindre une accumulation de sang dans l'utérus derrière le tampon, la compression du globe utérin à travers les parois abdominales. Cette manière d'agir a donné à M. Aubinais de remarquables succès ; il la recommande à ses confrères, certain, dit-il, avec l'autorité que lui donne une vaste expérience, que la dénomination d'*incoercible* serait bien rarement employée, lorsqu'il s'agit de pertes utérines, si on avait recours à ces deux moyens mécaniques.

Nous avons encore à vous signaler, comme se rapportant à l'art des accouchements, un mémoire de M. le docteur Vignard, intitulé : *Recherches sur la conduite à tenir, lorsqu'après la sortie du tronc, la tête de l'enfant est retenue au-dessus du détroit supérieur par défaut de proportion entre les diamètres du bassin et ceux de la tête*, à propos d'un cas d'hydrocéphalie dans lequel on a pratiqué la perforation du crâne par la voûte palatine. Vous voyez, Messieurs, par le titre de ce travail, avec quelles difficultés M. Vignard s'est trouvé aux prises, quelle est l'importance pratique des questions qu'il a traitées, et dans quelle position délicate et pénible peut se trouver l'accoucheur. Dans le fait qui fait le sujet de son observation, notre confrère a fait preuve d'une habileté et d'une hardiesse raisonnée et nécessaire que nous ne saurions trop louer. Dans les conclusions, que l'examen des opinions des divers auteurs sur ce point spécial de l'obstétrique lui a permis d'établir, il a posé des règles qui resteront gravées dans la mémoire de ses collègues exposés à rencontrer quelquefois des circonstances aussi dangereuses et aussi embarrassantes.

Passons à une autre série des travaux de la Section de

Médecine, se rapportant plus spécialement à la pathologie interne.

Il y a une quinzaine d'années, Wirchow, aujourd'hui professeur à Berlin, l'un des anatomo-pathologistes les plus distingués de notre époque, fixa l'attention du monde médical sur un genre de lésion vasculaire connue avant lui, mais d'une manière assez vague. Suivant cet auteur, sous l'influence d'un obstacle à la circulation du sang, dépendant d'une lésion du cœur ou des vaisseaux, se forment des caillots qui deviennent durs et fibrineux. Des portions de ces caillots peuvent se détacher entraînés par le torrent circulatoire, s'enfoncer dans une artère éloignée du lieu de leur naissance, oblitérer complètement cette artère et déterminer la gangrène des parties auxquelles le vaisseau doit distribuer le sang artériel. C'est un cas de cette nature qui fait le sujet d'une première communication de M. le docteur Calloch à la Section de Médecine. Un homme atteint d'affection organique du cœur est pris subitement d'accidents de paralysie, symptômes d'une lésion grave de l'hémisphère gauche du cerveau, et meurt trois jours après le début de ces accidents. Rien de plus intéressant que la lecture de cette observation, rien de plus intéressant que de suivre avec quelle logique et quelle sagacité, notre confrère, se rappelant les travaux de Wirchow et du professeur Schutzenberger de Strasbourg, saisit le lien qui unit les deux lésions que présente le malade, et avec quelle précision il arrive à la connaissance des causes de la mort. En effet, à l'autopsie, que trouve-t-on ? Outre la maladie organique du cœur, un ramollissement blanc de la partie moyenne de l'hémisphère gauche cérébral, suite de l'oblitération par un caillot du vaisseau qui porte le sang artériel à cette partie du cerveau. Si je ne craignais de fatiguer votre attention,

je vous dirais avec quelle lucidité M. Calloch démontre que ce caillot dur et fibrineux a été formé loin du vaisseau oblitéré, dont les parois sont normales ; et comment ce caillot, portion détachée d'un coagulum fibrineux existant à l'orifice aortique du cœur, a été enfoncé par le courant sanguin dans l'artère sylvienne qui continue le plus directement le trajet de la carotide interne. Notre confrère est arrivé à la même précision de diagnostic dans un fait analogue qu'il relate à la suite de l'observation précédente. L'autopsie faite six mois après par un de ses collègues, M. Laënnec, vint confirmer la vérité des idées de M. Calloch. Notre confrère avait rattaché à la même cause anatomique la lésion de la crosse de l'aorte et la lésion des centres nerveux. Dans ce cas, en effet, l'hémorrhagie et le ramollissement du cerveau étaient la conséquence de l'altération athéromateuse des artères cérébrales, dégénérescence qu'on observait également à la crosse aortique.

C'est encore une altération d'une des branches de l'arbre artériel qui fait le sujet d'un second travail de M. Calloch, écouté par la Section avec autant d'intérêt que le premier. Au milieu d'une série de symptômes qui pouvaient tromper sur la véritable nature de la maladie, un malade de l'hôpital meurt presque subitement avec tous les signes d'une hémorrhagie interne. L'examen du corps a montré que les symptômes typhoïdes présentés pendant la vie étaient déterminés par une phthisie galopante, et que l'hémorrhagie interne était due à la rupture d'un anévrysme volumineux de la dernière intercostale thoracique. C'était un cas rare qu'il était donné à notre confrère d'observer, puisque M. Broca, dans son ouvrage, ne cite qu'un exemple d'anévrysme intercostal. Aussi M. Calloch s'est-il attaché à décrire avec exac-

titude les particularités anatomiques de cette altération artérielle.

Il est en médecine des questions toujours neuves, parce qu'elles sont toujours actuelles ; telle est la question si complexe de la variole et de la vaccine. M. le docteur Rouxeau, dont les souvenirs avaient été éveillés par les cas nombreux de variole qui ont frappé notre ville au commencement de cette année, a publié deux observations recueillies dans les premiers temps de sa pratique.

Dans ces deux circonstances, M. Rouxeau avait, au milieu d'une épidémie de variole, inoculé la vaccine à deux jeunes enfants. Il vit chez chacun d'eux apparaître au bout de quelques jours l'éruption variolique et l'éruption vaccinale, et ces deux éruptions suivre leur marche naturelle et complète marchant côte à côte, sans être modifiées en aucune façon l'une par l'autre. Ou bien ces enfants avaient reçu le germe de la variole avant l'inoculation de la vaccine ; alors comment l'éruption vaccinale n'a-t-elle pas été arrêtée ou modifiée par la variole ? Ou bien le vaccin n'avait pas eu le temps d'agir pour empêcher le principe varioleux de pénétrer et de se développer dans l'économie ; alors à quel moment le vaccin inoculé a-t-il la propriété de préserver de la variole ? Ces diverses questions ont été étudiées avec le soin qu'elles comportent par M. Bousquet de l'Académie de Médecine, et par M. Verger de Châteaubriant dans un mémoire inséré dans nos archives. Mais on ne saurait apporter trop de documents pour arriver à la solution aussi complète que possible de ces problèmes, qui intéressent directement la santé publique.

M. Rouxeau a présenté à la Section un autre mémoire

sur une forme particulière d'angine dont il n'avait trouvé la description dans aucun ouvrage didactique. Cette forme ulcéro-pultacée, comme l'appelle notre confrère, est importante à connaître; car pour l'aspect elle offre quelque ressemblance avec l'angine pharyngée diphthéritique, maladie de la même famille que le croup, et avec les ulcérations syphilitiques des amygdales; mais elle en diffère entièrement par sa nature bénigne et la facilité avec laquelle quelques cautérisations légères la font disparaître. Les faits observés par notre confrère nous paraissent présenter une assez grande analogie avec les cas d'inflammation exsudative que M. Gubler, professeur agrégé de la faculté de Paris, a décrite sous le nom d'angine herpétiforme. Sans avoir connaissance des travaux de M. Gubler, M. Rouxeau est arrivé aux mêmes conclusions pour la marche et la nature bénigne de la maladie. Ecrites de ce style élégant et facile que vous avez apprécié plus d'une fois, les observations de notre confrère sont dignes à tous égards de fixer l'attention.

Pour terminer le compte-rendu des mémoires écrits présentés à la Section, nous avons encore à vous parler d'une communication de M. le docteur Laënnec. L'année dernière, notre confrère publiait des recherches très intéressantes sur le mode de formation du tissu osseux, et arrivait à conclure que les cellules plasmatiques du périoste ou du tissu conjonctif étaient l'élément essentiel et nécessaire du travail d'ossification, et passaient directement à l'état de cellules osseuses; et que l'idée d'un blastème organisateur soutenue par un grand nombre de micrographes devait être rejetée. L'examen microscopique de la choroïde ossifiée de l'œil droit d'un homme mort à l'Hôtel-Dieu a confirmé en tous points l'opinion de notre confrère sur l'ostéogénie. A cette occasion, M. Laënnec

signale l'erreur des observateurs qui ont décrit des *ossifications* de quelques tissus du globe oculaire, tels que le cristallin et sa capsule, le corps vitré, etc., qui ne contiennent pas de cellules plasmatiques. Ces tissus peuvent présenter des dépôts de matière calcaire, mais sans cellules osseuses, sans canalicules de Havers, sans traces, en un mot, d'organisation osseuse. M. Calloch, dans son rapport de l'année dernière, félicitait vivement M. Laënnec du succès de ses études histologiques, et l'invitait à les continuer; vous voyez que notre confrère a dignement répondu à cet appel.

Cet exposé serait trop incomplet si je ne vous entretenais des communications orales faites à la Section de Médecine et dont quelques-unes sont trop importantes pour les passer sous le silence. M. Viaud-Grand-Marais nous a parlé de quelques expériences qu'il a faites sur l'effet des piqûres de vipères sur les animaux vivants et qu'il doit publier prochainement. Il nous a exposé quelques faits confirmatifs de ses idées sur l'action thérapeutique du papier nitré dans l'asthme, effet qu'il attribue au dégagement des principes ammoniacaux volatils doués de propriétés anesthésiques.

M. Rouxeau a rapporté oralement un cas de tétanos chez un enfant nouveau-né; maladie heureusement fort rare dans nos climats, très fréquente au contraire aux Indes, aux Antilles et à Cayenne. Cette communication a rappelé à M. Hélie un cas semblable dont il a donné l'observation dans tous ses détails. Une discussion très intéressante s'est élevée à ce sujet: MM. Aubinais, Lequerré, Henry y ont pris part, et se sont surtout attachés à éclairer l'étiologie de cette maladie. C'est là, en effet, le point capital de la question; le tétanos néonatorum tue tous les enfants qu'il a frappés, mais la

connaissance exacte des causes peut permettre au médecin d'en empêcher le développement. Que ne puis-je vous exposer les remarques intéressantes qu'un séjour prolongé dans l'Inde a permis au docteur Lequerré de faire sur les précautions usitées dans ce pays pour préserver les enfants nouveau-nés de cette affection, et sur la bizarrerie des remèdes populaires employés, mais sans succès pour la combattre.

Il nous est permis, aujourd'hui que toute crainte de danger est écartée, de vous dire quelques mots de la communication de M. Bonamy sur les cas de fièvre jaune qui se sont manifestés à Saint-Nazaire et dans les environs, au commencement du mois d'août dernier. Craignant que le terrible fléau n'étendît ses ravages jusque dans l'arrondissement de Nantes, dont il est le médecin des épidémies, notre confrère est allé sur les lieux s'enquérir auprès des médecins de Saint-Nazaire et de M. Meslier, inspecteur du service de santé, dans quelles conditions s'était développée la maladie, quels étaient ses symptômes, sa marche, et quels traitements avaient été employés contre elle. Il est allé étudier dans le Lazareth et en ville les quelques cas qui existaient encore. M. Bonamy a fait part de ses remarques à ses collègues et a donné l'occasion à plusieurs d'entre eux, MM. Moriceau, Aubinais, Lequerré et Kirschberg, d'exposer le résultat de leurs études et de leur expérience personnelle sur la question. La fièvre jaune n'a pas atteint notre ville; elle ne nous menace plus; depuis longtemps aucun cas nouveau ne s'est manifesté. L'épidémie est éteinte; mais elle a fait à Saint-Nazaire, à Montoir, à Saint-Jean-de-Boiseau, de malheureuses victimes. Toutes avaient été en rapport direct avec le foyer de l'infection; toutes, à l'exception d'une seule, à qui nous devons un tribut d'éloges et de regrets, M. le docteur

Chaillon, médecin à Montoir, malgré de sombres pressentiments trop bien réalisés, ne recula pas devant le danger. Fidèle à ses devoirs professionnels, il prodigua les soins les plus assidus aux malades de son pays atteints de fièvre jaune. Sortant de voir l'un d'entre eux, sur la grande route il tomba comme foudroyé par l'épidémie, et transporté chez lui, il expirait au bout de cinq jours avec tous les symptômes du vomito-nigro. Honneur, Messieurs, à la mémoire de Chaillon, mort martyr de son dévouement, en accomplissant dans leur entier les obligations morales qu'imposent le diplôme de docteur et l'exercice de la profession médicale.

Nous finissions d'écrire ce rapport, lorsqu'une nouvelle aussi terrible qu'imprévue : M. Bonamy est mort, est venue frapper de stupeur et de consternation le corps médical et notre ville entière; car les services que notre confrère a rendus et qu'il rendait tous les jours à ses concitoyens élèvent sa perte à la hauteur d'une calamité publique. Il n'entre pas dans la mission que je remplis en ce moment comme Secrétaire de la Section de Médecine, de retracer les vertus et les œuvres de Eugène Bonamy; d'ailleurs sous le coup d'un deuil si récent, devant une tombe si fraîchement couverte, nous ne pouvons que pleurer l'homme de bien, le médecin savant et consciencieux, entouré de l'estime et de l'amitié de tous ses confrères, le maître vénéré et bienveillant que nous venons de conduire à sa dernière demeure.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

PENDANT LES ANNÉES 1859, 1860, 1861,

PAR M. LÉON BUREAU, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, aucun travail particulier n'a été publié dans vos Annales sur les travaux de la section des Sciences naturelles. Elle ne restait cependant pas inactive, et peu de périodes ont été pour elle plus riches en communications intéressantes que les années 1859, 1860 et 1861.

MM. Rataboul, Calloch, Viaud-Grand-Marais, Lepeltier, Dufour et L. Bureau sont venus s'inscrire au nombre de ses membres sous les présidences de MM. Bourgault-Ducoudray, Lehoux et Renou. La Section a fait aussi des pertes regrettables. La mort a frappé prématurément M. Rataboul; elle a pareillement atteint M. Impost, l'un des membres fondateurs de la Section. M. Ed Bureau, de membre actif est devenu membre correspondant par suite de son départ pour Paris. Enfin des motifs personnels ont déterminé MM. Huette et Guerre à nous adresser leur démission.

Plusieurs voyageurs nous ont communiqué des observations d'histoire naturelle ou des collections recueillies sur différents points du globe. Ce sont : MM. E. Lequerré, chirurgien de la *Bayonnaise,* 1855 à 1859 (*Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Nouvelle-Hollande, Chili*). — B. Vandier, enseigne de vaisseau (*Océanie*). — Le docteur P. Sagot, chirurgien de marine (*Guyane française*). — E. Eudel, capitaine au long cours (*Ile de la Réunion, Inde*). — L. Bureau (*Terre-Neuve, Inde*).

Quant aux travaux des membres de la Section, ils sont nombreux, et les divisions de la science, en *zoologie, botanique* et *géologie*, nous serviront à les classer. Quelques-uns cependant ne peuvent entrer dans aucune de ces trois catégories, ce sont des études biographiques sur les naturalistes qui nous ont précédés dans l'Ouest.

La Commission chargée des manuscrits de l'abbé Delalande nous a fait connaître par l'organe de son secrétaire, M. Thomas, des notices sur M. Vandouard, entomologiste distingué, et sur MM. Hectot et Pesneau, les correspondants de de Candolle. Nous devons à M. Renou la biographie d'un botaniste de la même époque, M. Bornigal, huissier-audiencier à Nantes. Le docteur Viaud-Grand-Marais a retrouvé dans la riche collection d'autographes de M. Dugast-Matifeux la correspondance de Piet et d'Hectot. Piet est l'auteur d'une statistique fort remarquable de Noirmoutier ; il avait avec Nau, fondé dans l'Ile un petit jardin botanique, et dans ses lettres se trouvent signalées toutes les plantes curieuses ou critiques du pays.

Zoologie. — La classe des reptiles surtout a été l'objet de travaux importants.

M. Thomas a donné lecture d'un mémoire de M. A. de l'Isle sur une espèce nouvelle de triton (*triton Blazii* de

l'Isle), trouvé aux environs de Nantes, et qui vient se ranger dans la classification entre le *T. marbré* et le *T. creté*. Le mémoire de M. A. de l'Isle, inséré dans les Annales des Sciences naturelles, sera accompagné de figures coloriées. Rappelons qu'en 1856, M. Thomas avait fait paraître dans ces mêmes Annales un mémoire dans lequel il donnait la description de quatre espèces de grenouilles : *Rana viridis, Rana fusca* (Roësel), *Rana agilis* (Thomas), *Rana oxyrrhina*. Cette dernière signalée par MM. Steinstrup de Copenhague, de Humboldt et le docteur Schiff de Francfort, comme nouvelle pour l'Europe, a été décrite par M. Thomas, non-seulement d'après les travaux de ces savants, mais encore d'après des individus vivants que lui avait envoyés le docteur Schiff.

Un nouveau point de similitude entre le *Pelodyte ponctué* et le *Bombinator*, se fait remarquer au moment de la ponte. Tous les deux, en effet, attachent leurs œufs soit à un brin d'herbe, soit à un corps quelconque. Ce phénomène est constant pour le *Pelodyte ponctué*, mais ne l'est pas toujours pour le *Bombinator*.

La *Rana fusca* et la *Rana agilis* avaient été longtemps confondues; notre collègue a encore fait connaître la différence essentielle qui caractérise chacune des deux espèces, conservant à la *Rana fusca* son véritable nom, et donnant à l'autre, à cause de sa grande légèreté, le nom de *Rana agilis*.

Depuis la publication de son mémoire, il a rencontré plusieurs fois la *Rana agilis* dans les marais tourbeux de la Brière, circonstance qui rapproche sous le rapport des mœurs cette espèce de la *Rana oxyrrhina*, que l'on rencontre également dans les tourbières de l'Allemagne.

Suivent des études rétrospectives sur les batraciens et des détails sur une variété de la *Rana viridis*, que M.

Thomas a rencontrée au N. du fleuve, entre Saint-Nazaire et Saint-Sébastien, et au S. à Préfailles. Dans cette dernière localité il signale la présence du ***Pélobate cultripède*** qui n'avait encore été vu que dans les dunes d'Escoublac et du bourg de Batz. Cet animal, qui existe en Espagne et sur les côtes méridionales de France, habite exclusivement les sables maritimes, tandis que son congénère, le ***P. brun,*** appartient plutôt à l'intérieur des terres. Enfin, le ***Lézard vivipare*** a été découvert par le même observateur dans les marais tourbeux de la Brière et les landes de Pontchâteau. M. A. de l'Isle l'a rencontré depuis dans les landes de Malville. Cet animal est nouveau pour notre faune départementale.

Le docteur Bureau a démontré d'après M. Duméril que la couleuvre *glaucoïde,* de M. Mauduyt de Poitiers, acceptée comme espèce par notre regretté collègue l'abbé Delalande, n'est autre que la couleuvre *verte* et *jaune* (*Zamenis viridiflavus*), portant sa livrée de jeune âge.

La circulaire de M. le baron de Girardot, secrétaire général de la Préfecture, sur les reptiles venimeux de la Loire-Inférieure, a donné lieu à des travaux sur ce sujet. Celui de M. Pradal nous a été lu en séance, et contient une foule d'aperçus nouveaux. M. Pradal termine en proposant comme moyen curatif des morsures de vipères, l'emploi de la cautérisation par le fer rouge faite avec un instrument spécial. La notice de M. Viaud-Grand-Marais sur le même sujet a été imprimée dans le journal de la Section de Médecine; nous ne la citons ici que pour mémoire.

Des notes erpétologiques indépendantes de ce travail nous ont été communiquées par ce dernier naturaliste : sur *l'Echinée du Gabon;* sur les *causes de la diminution*

des serpents en Vendée, sur les *charmeurs et les conjureurs vendéens;* enfin sur des *expériences faites avec la solution aqueuse d'iode et d'iodure potassique contre le venin des serpents*. Une note de M. L. Bureau, sur les jongleurs indiens, décrit les dangereux exercices qu'ils font exécuter au serpent Capelle (*Naja tripudians*).

MM. Calloch et Viaud-Grand-Marais ont mis à profit la précieuse invention de l'aquarium d'eau douce pour étudier les mœurs de plusieurs animaux aquatiques, et entre autres de l'épinoche (*gasterosteus pungitius*), qu'ils ont vu faire son nid en captivité. Ils ont aussi étudié un crustacé parasite de cet animal, *l'Argule foliacé*.

Le docteur Viaud-Grand-Marais nous a parlé d'un hyppocampe pêché à Bouin, et conservé vivant pendant plusieurs semaines. Nous lui devons aussi des relations sur les mœurs de l'anguille, sur des faits de phosphorescence de la mer, entre les tropiques, dus à des holothuries, et observés par le capitaine Eudel, et enfin, sur la curieuse collection de ptéropodes de ce capitaine.

M. Cailliaud a déterminé les coquilles rapportées de la Nouvelle-Calédonie et de divers points de l'Océanie, par M. E. Lequerré. Il signale dans cette collection une magnifique variété de *Pecten sol,* et une *Telline* qu'il croit nouvelle et à laquelle il donne le nom de *T. Lequerrei*.

Le catalogue des crustacés du département, que nous a présenté M. Ed. Bureau, comprend 42 espèces ainsi réparties : ordre des *Décapodes,* 23; *Amphipodes,* 4; *Isopodes,* 7: *Phyllopodes,* 2; *Daphnoïdes,* 1; *Cyproïdes,* 1; *Copépodes,* 1; *Siphonostomes,* 1; *Cirrhipèdes,* 2.

Ce catalogue ne contient certainement pas toutes nos richesses carcinologiques; les derniers ordres surtout pourront être complétés par de nouvelles recherches. Il

est malheureux que la mort de M. Impost ne nous ait pas permis de comparer son catalogue des crustacés de Noirmoutier avec celui du docteur Bureau.

Avant de quitter la classe des crustacées, rappelons l'étude de M. Renou sur le *Balanus tintinabulum*, et la découverte de deux espèces nouvelles d'Idotea, recueillies au Pouliguen par M. le baron de Girardot, et signalées à la Section par M. Ed. Bureau.

Dans deux localités voisines de la Brière et dépendantes de la commune de Missillac, M. Thomas a rencontré la *Glossiphonie marquetée*. Cet annélide, trouvé pour la première fois par Müller, en Prusse et en Danemark, et décrit par M. Moquin Tendon, dans sa monographie des Hirudinées, est nouveau pour la France.

L'étude des animaux microscopiques n'a pas été non plus négligée par les membres de la Section. A l'aide du microscope, MM. Moriceau, Viaud-Grand-Marais, Lepeltier et Calloch, se sont attachés à reconnaître les diverses espèces et à étudier les mœurs des *systolides*, des *rhizopodes* et des *protozoaires* du pays ; et dans son discours lu en séance générale, M. Moriceau, président de la Société académique, s'attachait à vous montrer les jouissances inattendues que donne la contemplation de la nature même dans ces êtres qui ne peuvent être vus qu'à l'aide de verres grossissants. L'étude des *infusoires* a entraîné les micrographes que nous venons de citer dans celle des *diatomées* et des *desmidiées*, organisme servant de transition entre les animaux et les plantes.

BOTANIQUE. — L'étude des plantes, dans toutes ses parties, a donné lieu à des communications nombreuses.

Dans les eaux chaudes d'une usine, M. Renou a recueilli une plante des eaux thermales, l'*Oscillatoria thermalis*.

Le docteur Lepeltier a donné une liste des cryptogames recueillis aux environs de Luçon (Vendée). Il y signale entre autres plantes les *Riccia fluitans*, *natans* et *cavernosa*, ce dernier découvert par l'abbé David, curé de Mouzeuil (Vendée).

M. Lepeltier a pareillement attiré notre attention sur plusieurs plantes cellulaires, rares pour la Loire-Inférieure, ou non décrites dans le catalogue de M. Pradal.

Le *Spheria militaris* est indiqué généralement comme parasite de la chenille processionnaire du pin ; M. Renou l'a cependant rencontré aux environs de Nantes sur des larves de tout autre insecte, et dans des endroits où il n'existait pas de pins.

La valeur qu'il faut attacher à la présence des cryptogames parasites dans les maladies des animaux et des végétaux a été longuement discutée et résumée par les deux propositions suivantes dues au docteur Rousseau : 1° dans certains cas, le parasite est la cause de la maladie ; 2° dans un plus grand nombre d'autres, il ne se produit que parce que l'être organique qui le supporte est déjà malade. M. Delamarre fait remarquer à ce sujet que l'eau des usines à gaz, chargée d'hydrocarbures et employée comme engrais, paraît préserver les raisins de l'*Oïdium teukeri ;* dans ce cas, il est donc probable que la vigne est déjà malade lors de l'apparition du parasite.

Les fougères critiques du département ont été étudiées avec le plus grand soin par M. Bourgault-Ducoudray ; ce sont : 1° l'*Asplenium marinum ;* au S. du fleuve il ne se trouve guère qu'aux environs de Pornic ; à Noirmoutier, Hubert seul a pu le recueillir ; à l'Ile-Dieu, il ne présente que des frondes très-petites, bien différentes de celles qu'il offre à Belle-Isle ; au N. de la Loire, cette plante a été signalée à la Ville-Martin par MM. Renou et Rataboul, à la

pointe de Chemoulin, par MM. Bourgault-Ducoudray et Ed. Bureau, et enfin à Saint-Mars par M. Pradal; — 2° un *Cystopteris,* découvert en 1859 par M. Grolleau, à Grillo, près Nantes; c'est le *C. fragilis,* var. : *regia;* — 3° une fougère envoyée par Hectot à de Candolle, sous le nom d'*Asplenium puteale.* C'est une forme de *Pteris aquilina* très modifiée par la localité exceptionnelle où elle croît (sur les murs pourris et humides des rues Marivaux et du Marchix). Dans la serre de M. Bourgault-Ducoudray, le prétendu asplenium a fructifié marginalement comme les pteris, et est retourné au type; — 4° sur une forme d'*Ophioglossum* d'Orvault, rappelant à la fois l'*O. vulgatum* et l'*O. lusitanicum.* Nommée d'abord dans les bulletins de la Société botanique *O. intermedium,* cette plante n'est qu'une variété déjà signalée de l'*O. vulgatum*, et doit porter le nom d'*O. vulgatum* var. *intermedium.*

M. Ed. Bureau nous a présenté les fougères et autres plantes récoltées par son frère à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse; M. Pradal, des végétaux de la même famille, entre autres l'*Ophioderma pendulum;* et des lycopodiacées provenant des îles du Pacifique. Les fascicules de M. Sagot (Guyane Française) communiquées à la Section par le docteur Viaud-Grand-Marais, sont riches en fougères, en lycopodes et autres plantes voisines. Nous y avons remarqué le *Salvinia hispida,* et l'un des végétaux les plus rares des herbiers, l'*Azolla microphylla;* parmi les glumacées de Cayenne, des *Saccharum, Eragrostis, Setaria, Cenchrus, Cyperus, Kyllingia, Scleria, Isolepsis,* etc. Dans la riche collection de plantes océaniennes de M. E. Lequerré, les mousses et les hépathiques nous ont offert des genres analogues à ceux d'Europe (*Hypnum, Polytricum, Dicranium, Daltania, Pellia, Anthoceros*), et

même quelques espèces identiques. Les fougères et les lycopodiacées y sont très nombreuses et forment près du tiers de cet herbier.

L'exposé de ces richesses a permis à M. Viaud-Grand-Marais diverses observations curieuses sur la classification de la grande famille des fougères, et en particulier sur la tribu des ophioglossées, dont il nous a montré les représentants des différents genres (*Ophioglossum, Ophioderma, Botrychium, Helminthostachys*). S'inspirant ensuite des leçons de M. Payer, notre collègue a fait de la famille des lycopodiacées un travail spécial. Il a divisé ces plantes en deux tribus, celle des lycopodiées et celle des isoétés, suivant qu'elles ont des sporanges simples ou composées. Dans la première tribu, les macrosores des *Selaginella* ont servi à les distinguer des *Lycopodium ;* dans la seconde, les mêmes macrosores séparent le genre *Isoëtes* des *Psilotum* et des *Tmesipteris*. Le genre *Lycopodium* lui-même a été subdivisé en quatre sous-genres, dont le tableau suivant résume les caractères :

Lycopodium à fructifications disposées à la base	de bractées ; épi	rameux	....	I. s.g. *Phlegmaria*.
		simple ou géminé	pedonculé	II. s.g. *Eulycopodium*.
			sessile.	III. s.g. *Lycopodiastrum*.
	de feuilles non modifiées ; pas d'épi distinct.			IV. s.g. *Selago*.

Cette communication a été suivie du catalogue des lycopodiacées existant dans les herbiers nantais.

Les graminées océaniennes offrent des formes très curieuses, en particulier le *Thouarea latifolia* et diverses *Rottboeliées*. Cette tribu a été, de la part de M. Viaud-Grand-Marais, l'objet de considérations nouvelles. Il a surtout étudié le genre *Lepturus* qu'il subdivise en deux sous-genres, *Eulepturus* et *Monerma,* dont il nous a décrit les espèces.

Un bel échantillon de *Nepenthes montrougierii,* recueilli par M. Panché sur les sommets arides de la Nouvelle

Calédonie, a permis encore à notre confrère des études sur les nepenthacées et sur les rapports de cette famille avec les aristolochiacées. Endlicher les réunissait en un même groupe, celui des serpentariées. Pour M. Viaud-Grand-Marais, la singulière feuille en urne des *Nepenthes*, est une feuille composée analogue à celle des *Citrus* et de certaines bignoniacées, mais cependant plus compliquée. Il y voit un pétiole rétréci, puis dilaté en phyllode, rétréci de nouveau et s'étalant encore, mais cette seconde fois les bords libres du rachis dilaté se sont soudés pour former une urne au-dessus de laquelle se trouve une seule foliole articulée, *l'opercule*.

Parmi les myoporacées de la même collection, le docteur Viaud-Grand-Marais nous a signalé, le 9 juin 1859, une plante qu'il croit nouvelle et à laquelle il donne provisoirement le nom de *Myoporum Lequerrei*. Cette plante a été envoyée à M. Brongniart pour être soumise à son jugement, et se trouve minutieusement décrite dans le procès-verbal du 28 mars 1860. Nous regrettons que la longueur de sa diagnose ne nous permette pas de l'insérer ici en entier.

Après cet exposé des travaux auxquels ont donné lieu les collections de nos voyageurs, revenons à des faits qui, pour avoir un intérêt plus local, ne rentrent que mieux dans le programme de la Section.

Près de la cabane de clos l'Abbé, à Triaise, le docteur Lepeltier a recueilli abondamment le *Phalaris paradoxa*, plante nouvelle pour la Vendée.

M. Renou nous a rendu compte d'une excursion botanique, entreprise par la Section à Orvault. Il nous a de plus fait connaître le résultat de ses propres herborisations aux environs de Nantes. Il y signale l'*Asperula arvensis* à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, le *Senecio viscosus*

à la gare de Mauvès, l'*Elatine hydropiper* dans les vases du Seil, etc. On lui doit aussi une notice sur des cas de prolification observés sur des poiriers et des coignassiers.

Notre regretté confrère, M. Rataboul, nous a donné la liste des végétaux recueillis par lui dans le Dauphiné en 1859.

Une plante fort commune des terrains vaseux de la basse Loire avait jusqu'ici passée inaperçue ou plutôt avait été confondue avec une autre espèce fort distincte, l'*Angelica sylvestris*. M. Moriceau, qui l'avait recueillie d'abord dans les prairies de Chantenay, attira sur elle l'attention des botanistes (6 août 1859). Bien différente par ses feuilles et ses fruits de l'Angelica sylvestris, elle se rapproche tout à la fois de l'*A. radzoulii* et de l'*Imperatoria ostruthium*, plantes de montagnes avec lesquelles cependant elle ne peut être confondue. M. Moriceau ne l'avait observée qu'avec des fruits aptères; M. Lloyd l'a retrouvée avec des fruits tantôt ailés et tantôt aptères, et c'est sous cette dernière forme qu'elle a été recueillie cette année à Couëron par la Société Botanique de France. M. Lloyd a publié cette ombellifère nouvelle sous le nom d'*Angelica heterocarpa* (Bulletin de la Société Botanique de France, 1859, p. 709). L'Angelica heterocarpa est une plante des terrains vaseux des fleuves de l'Ouest, mais ne se trouve que vers leur embouchure. Elle a été signalée sur les bords de la Gironde.

Toute l'histoire du *Serapias triloba* Viviani, et de sa découverte dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, se trouve dans les procès-verbaux de l'année 1859. Récolté d'abord à la Limousinière par Bornigal, puis à Missillac par M. Thomas, il fut soumis à Hectot qui ne voulut y voir qu'une variété du *Serapias cordigera*.

M. Leboterf, malgré l'autorité scientifique dont jouissait alors Hectot, ne put admettre son opinion, et en référa à de Candolle. L'auteur du Prodrome répondit que la plante critique n'était autre que le *S. triloba* décrit par Viviani en Italie, et qui n'avait pas encore été trouvé en France. Nous en connaissons actuellement une dizaine de localités, mais il s'y présente fort peu abondant. M. Bourgault-Ducoudray regarde comme une grave erreur, l'opinion qui consiste à considérer le Serapias triloba comme un hybride du *S. cordigera* et de l'*O. laxiflora*. La nature du pollen des orchidées n'est guère favorable à cette hypothèse de M. Timbal Lagrave; du reste, la floraison des deux parents supposés du S. triloba n'a pas lieu à la même époque.

Nous terminons ce qui a rapport à la botanique en citant des faits de gemmation multiple, observés sur une vieille charmille par le docteur Viaud-Grand-Marais, qui les a publiés sous forme de note dans les bulletins de la Société botanique de France, et en rappelant une excellente brochure de M. Sagot, sur la culture des plantes potagères européennes en Guyane. Rien de plus curieux que de comparer ce travail dont l'analyse a été faite à la Section, aux essais de culture des mêmes plantes dans la Laponie norvégienne par Monseigneur Djonkowsky.

Mais l'événement le plus important de l'année pour les botanistes de l'Ouest est la session extraordinaire que la Société Botanique de France a tenue du 12 au 22 août dernier dans notre ville et aux environs. Pendant le mois de juillet, la Section des Sciences naturelles s'est réunie toutes les semaines, dans le but de préparer le programme de ces grandes herborisations.

La première séance du congrès s'est tenue dans le local

de la Société Académique, mis à la disposition de ses savants hôtes par notre honorable président, le docteur Moriceau. La réunion était nombreuse; toutes les parties de la France y avaient envoyé leur contingent d'hommes instruits parmi lesquels on comptait plusieurs illustrations de la science. On y remarquait en outre des représentants de contrées éloignées, de l'Ecosse, de la Finlande, de la Moldavie, de la Lithuanie et même de l'Egypte.

Pendant dix jours, la Société Botanique de France, guidée par M. Lloyd et par les membres de notre Section des Sciences naturelles, a exploré les localités de notre département les plus remarquables sous le rapport de leur végétation. Les bords de la Loire près de Nantes, les marais flottants de l'Erdre, les coteaux de Mauves et les boires de Saint-Julien, les environs de Couëron, toute la côte maritime depuis le Pouliguen jusqu'à la Turballe, et enfin l'île de Noirmoutier, ont tour à tour reçu leur visite. Dans l'une de ces herborisations, au Pouliguen, une plante nouvelle pour notre département, le *Sinapis incana* a été recueillie en abondance, apportée sans doute dans cet endroit par des délestages de navires. Dans des flaques d'eau destinées au rouissage du lin, entre Couëron et port Launay, les membres de la Société Botanique ont aussi découvert une plante nouvelle pour la Loire-Inférieure, le *Chara coronata* Zize. Cette plante, qui sert de passage entre les genres Chara et Nitella, n'avait été signalée jusqu'ici en France que dans deux endroits, en Sologne, et dans la Vienne aux environs de Montmorillon. Recueillie par M. Monard, elle a été vérifiée par M. Durieu de Maisonneuve dont chacun connaît les beaux travaux sur les Characées.

Géologie. — En géologie, nous avons à signaler un travail d'une haute importance : la *carte géologique du*

département de la Loire-Inférieure, dressée par le savant directeur de notre Musée d'histoire naturelle, M. F. Cailliaud. Grâce à cette carte, qui sera accompagnée d'un texte explicatif, la géologie jusqu'ici négligée dans notre département pourra être étudiée avec autant de facilité que les autres branches des sciences naturelles; la Loire-Inférieure, longtemps arriérée, est maintenant le département de l'Ouest dont le sol est le mieux connu. Les faits avancés dans cette carte ont été appuyés à l'exposition nantaise de 1861 par une remarquable collection de fossiles du département. Ces travaux ont valu à leur auteur une médaille d'or à la distribution solennelle des récompenses. Près de cette collection figuraient de beaux exemples de perforations dus à des *Oursins* et à des *Pholades*, dont la libéralité de notre collègue a enrichi le Musée de Nantes.

M. Cailliaud nous a presenté deux notices, l'une très détaillée, sur les différences entre sa carte et celle de M. l'ingénieur Durocher restée manuscrite et à l'état d'ébauche, l'autre sur la présence de fossiles du terrain silurien de Bohême dans le calcaire d'Erbray.

M. Ed. Bureau a fait connaître l'existence de trois étages distincts dans le terrain dévonien des environs d'Ancenis, qui devient ainsi l'un des exemples les plus complets de ce terrain que nous ayons en France.

Les échantillons de fossiles recueillis par M. Cailliaud, dans les diverses localités houillières du département et particulièrement au lac de Grand-Lieu et à Malabry près Vieillevigne, font connaître l'existence de deux dépôts distincts dans la Loire-Inférieure. Le plus considérable, situé au N. de la Loire, appartenant à la période dévonienne, tandis que les autres, situés au S. du fleuve, sont de l'époque houillière proprement dite.

Citons encore des observations de notre compatriote, M. B. Vandier, enseigne de vaisseau, sur le mode de formation des îles madréporiques en Océanie (particulièrement à l'archipel de Pomouton), et pour terminer une note sur de singulières concrétions appelées à Noirmoutier *écume de mer*, et qui, à leur dernier degré de développement, sont fort semblables à ce qu'A. d'Orbigny désigne sous le nom de *Millepora inapertum*. M. Viaud-Grand-Marais a suivi la formation de ces corps et a reconnu qu'ils ont pour origine des cailloux calcaires perforés par des coquilles, puis usés par la mer tant sur leur surface extérieure que dans leurs excavations, de manière à prendre une forme arborescente.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de votre Section des Sciences naturelles pendant les trois années qui viennent de s'écouler. L'importance de ces études, dont nous n'avons pu que vous tracer un rapide aperçu dans le cadre restreint de ce rapport, permet, nous le croyons, à notre département de se ranger avec honneur au nombre de ceux où l'histoire naturelle est cultivée avec le plus de zèle et de succès.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

LE 17 NOVEMBRE 1861

Par M. MORICEAU, D.-M., président.

MESSIEURS,

Lorsque vous me fîtes il y a un an, l'honneur bien imprévu et auquel je n'étais nullement préparé, de me choisir pour présider votre Compagnie, je dus l'accepter sans avoir eu l'occasion d'apprécier à loisir les difficultés de cette position. J'étais loin surtout d'avoir bien calculé celles de la tâche que j'ai à remplir aujourd'hui.

En jetant un coup-d'œil sur les séances publiques qui ont eu lieu depuis quelques années, j'ai pu reconnaître que mes prédécesseurs dans les fonctions de président, y étaient arrivés, presque sans exceptions, autorisés et soutenus par les habitudes de leur carrière personnelle et des succès répétés et souvent éclatants, dans la chaire, au barreau, dans le professorat et quelquefois même dans nos Assemblées législatives; et cependant, en parcourant leurs discours, je vois que la plupart, et des plus habitués au succès, n'abordaient pas sans émotion et sans

crainte, cette tribune nouvelle pour eux à certains égards.

Que sera-ce donc pour moi qui n'ai nulle habitude de la parole et pas d'autres antécédants qu'une faible part prise à la discussion des affaires de la Commune, dans un passé déjà bien loin de nous et bien effacé ? Une seule considération peut me soutenir et m'encourager aujourd'hui, c'est l'espoir que le public qui m'écoute voudra bien me tenir compte de toutes ces difficultés que je n'avais pas assez prévues, et m'accorder une indulgence dont personne certainement parmi mes devanciers, n'avait autant besoin que moi.

Soutenus d'ailleurs par des succès antérieurs, ils ont pu choisir et aborder sans crainte des sujets d'une haute portée, et les traiter avec une grande élévation de pensée et de style. Mais le choix même qu'ils en ont fait, restreint singulièrement la liberté en apparence illimitée du mien. Je désire avant tout, éviter des comparaisons qui ne sauraient m'être favorables, et pour y parvenir autant que possible, je me renfermerai dans un sujet simple, comme il me convient : les avantages et les douceurs du travail solitaire de cabinet, sans applications toujours immédiates, et de l'étude calme et tranquille, un peu errante, de quelques branches des sciences naturelles.

Ce sujet simple, je m'efforcerai de le traiter simplement, un peu terre à terre peut-être, et d'avoir du moins, à défaut d'autres mérites, celui de parler sincèrement de plaisirs intellectuels que j'ai profondément éprouvés et dont je voudrais inspirer le goût à toutes les personnes qui m'écoutent.

Ces douceurs de l'étude, ces plaisirs de l'intelligence, ce n'est pas à mes collègues que j'ai besoin de les faire apprécier ; ils les connaissent aussi bien que moi, eux qui

ont tous embrassé des carrières où le travail, qui commence par être un devoir, ne tarde pas à devenir un besoin et à s'étendre sur des sujets plus ou moins étrangers à la profession personnelle.

Je voudrais m'adresser d'abord aux personnes qu'une position de fortune acquise et héréditaire laisse libres dans la direction de leurs goûts et dans le choix de leurs études. C'est un grand et heureux privilége que cette liberté illimitée qui permet une culture générale de l'intelligence, incompatible, comme on l'a dit, avec les spécialités et les servitudes professionnelles. Mais, qu'on ne l'oublie pas, tout privilége entraîne des devoirs et c'en est un à mon avis, que de savoir conserver et affermir par la supériorité des connaissances et des talents, la position que le hasard et la fortune vous ont donnée.

Mais je désirerais aussi que mes paroles trouvassent quelque crédit auprès des classes de la société qui dominent dans une ville de commerce et d'industrie, et dont l'influence incessante imprime un caractère particulier et distinct à l'esprit public, caractère où ressort trop exclusivement la prédominance des intérêts matériels.

A Dieu ne plaise, et dans tous les cas le moment serait bien mal choisi, que je veuille rabaisser l'esprit d'entreprise dans les voies commerciales, la patience d'investigation et la persévérance dans les diverses branches de l'industrie. Je sais quelle influence elles exercent sur les progrès et la prospérité intérieure d'une nation, sur sa force et son influence au dehors. Mais ces effets généraux, qui sont, en définitive, le résultat des efforts individuels pour arriver à la fortune, il est permis de penser qu'ils ne seraient nullement compromis, et loin de là, qu'ils gagneraient en grandeur et en solidité, par une préoccupation un peu moins exclusive du résultat matériel.

Ce résultat en effet, peut-il, doit-il être le suprême but dans la vie, le terme unique des veilles et des travaux de l'homme. Certes l'or est une puissance, une force individuelle et une puissance nationale; mais en somme ce n'est cependant qu'un moyen.

Le but raisonnable et vrai (il est bien entendu que je me place ici au point de vue qui est seul de ma compétence), le but vrai, c'est le calme, la variété, les jouissances honnêtes et légitimes de la vie. L'ennemi à fuir ou à combattre, c'est l'ennui, la satiété, le dégoût des distractions vulgaires qu'on a sous la main. Cet ennemi, je ne pense pas que la fortune seule ait été jamais un moyen bien efficace de lui échapper.

Mon désir et mon espérance sont aujourd'hui d'en indiquer de plus sûrs et de faire comprendre qu'ils sont à la portée de tous.

Ces moyens, vous les trouverez dans la culture, même superficielle, de quelques parties des sciences et dans le goût de la littérature, mais surtout de la littérature sérieuse et solide, qui laisse des traces utiles dans l'esprit.

Pour ménager l'espace et le temps, et faute d'ailleurs de connaissances personnelles suffisamment étendues, je me bornerai à jeter un coup-d'œil rapide sur les ressources qu'offrent à l'esprit, d'un côté la mine inépuisable des livres, et de l'autre, quelques branches des sciences naturelles.

Parmi celles-ci, je dirai d'abord un mot de la botanique, parce qu'elle est je puis dire, la plus connue et la plus ancienne en date, bien qu'assez récente encore comme véritable science.

A la fin du siècle dernier, la plupart des gentilshommes cultivaient les sciences et les lettres, culture souvent un

peu superficielle il est vrai, mais suffisante néanmoins pour orner l'esprit et développer l'intelligence. Les femmes de cette classe privilégiée imitaient leur exemple et s'adonnaient de préférence à la botanique qui leur offrait plus d'attraits que les autres sciences, et se trouvait d'ailleurs plus en harmonie avec la vie des champs, et une certaine affectation, alors assez générale, de retour à la simplicité naturelle et primitive.

J.-J. Rousseau qui, malgré sa sauvagerie soupçonneuse et irritable, avait pour les dames de haut rang une préférence qu'il avoue très bien quelque part, Rousseau adresse à des marquises, à des présidentes, à des duchesses, ses *Lettres sur la botanique*.

Bonamy, l'aïeul du collègue que nous venons de perdre, dans son *Prodrome de la Flore du pays nantais*, publié en 1782, cite parmi ses correspondants et les personnes associées à ses recherches, plusieurs dames appartenant à des familles nobles de notre pays.

Aujourd'hui que la fortune et les loisirs qu'elle permet se sont étendus, quelques personnes de la classe aisée s'adonnent encore à ces études. Mais le nombre en est relativement beaucoup moins grand qu'autrefois : il est regrettable que toutes celles que leur position sociale et les circonstances appellent à passer une partie de l'année à la campagne, ne sachent pas combien l'étude et la connaissance des végétaux ajoute d'intérêt au pays qu'on habite. Tel site triste, monotone et ennuyeux pour le grand nombre, devient plein d'attraits et de ressources pour celui qui peut y découvrir quelques plantes rares et chez qui ces heureuses rencontres excitent l'espoir d'en faire de nouvelles.

Quelles douces et vives sensations éprouve le botaniste, lorsque, par une belle et fraîche matinée de printemps,

il se trouve au milieu d'une flore inconnue pour lui. Un une région calcaire, par exemple, lorsqu'il habite un pays granitique ou sur les bords de la mer, s'il n'a exploré jusque-là que des régions de l'intérieur. Ces jouissances intellectuelles ne résultent pas seulement de la rencontre de plantes nouvelles, souvent ardemment désirées cependant, elles se rattachent à un côté plus vaste et plus élevé de la science, celui des rapports qui existent entre le développement libre et spontané des végétaux et la nature du sol, son élévation, sa latitude et la température moyenne qui en résulte, le degré d'humidité du climat, le voisinage de la mer; toutes ces circonstances diverses exercent une influence que je ne puis qu'indiquer ici.

« La distribution des végétaux sur la terre, dit Adrien » de Jussieu, est réglée par des causes compliquées, les » unes physiques dépendant de leur nature et des agents » qui les entourent, les autres cachées à nos recherches » dans le mystère de l'origine des êtres. »

L'étude de ces causes constitue l'un des côtés les plus neufs et les plus intéressants de la science, et se rattache aux considérations cosmogoniques les plus élevées. Il en est ainsi des questions de l'immuabilité et de la permanence des espèces ou de leur variabilité; des progrès incessants et des envahissements de plusieurs d'entre elles, qui ont suivi l'homme quelquefois par ses soins, mais plus ordinairement à son insu, d'un continent à un autre, surtout d'Europe en Amérique, et qui aux Etats-Unis, au Brésil, sur les rives de la Plata, remplacent et font disparaître peu à peu les espèces indigènes, par l'effet d'influences quelquefois difficiles à apprécier, de même que les races européennes détruisent involontairement et font pour ainsi dire fondre devant elles les peuplades sauvages

encore nombreuses, énergiques et redoutables, il y a moins d'un siècle.

A la botanique, enfin, se rattache une science toute récente, celle de l'anatomie et de la physiologie végétales, science due tout entière aux perfectionnements du microscope, naguère encore à peine supérieur aux jouets dont les enfants s'amusent, mais qui par suite de l'application de l'achromatisme et des admirables progrès de la fabrication des lentilles, est devenu un instrument véritablement scientifique d'une précision et d'une clarté parfaites. Grâce à lui, il est possible maintenant de pénétrer dans les détails les plus déliés des organismes infiniment petits ou des tissus et des liquides des êtres supérieurs, avec autant de certitude et de netteté que les télescopes et les lunettes également perfectionnés en procurent aux astronomes pour l'étude des corps qui remplissent les cieux et dont le nombre, la grandeur et l'éloignement accablent l'esprit sous leur immensité.

Depuis trente ans à peine, cet instrument a exercé sur les moyens d'étude et d'observation une si profonde influence, que les diverses branches des sciences naturelles en sont plus ou moins profondément modifiées, et quelques-unes presque entièrement renouvelées.

Ce n'est point ici le lieu, ni le moment, d'exposer les résultats de l'emploi du microscope perfectionné dans l'étude de l'anatomie et de l'histologie des animaux supérieurs; ainsi que je l'ai dit, ce n'est point la science sérieuse et approfondie, les travaux longs et souvent pénibles que je cherche à recommander en ce moment; c'est l'affaire des professions graves et laborieuses, et aujourd'hui je n'ai pas d'autre but que d'indiquer, d'une manière sommaire, aux gens du monde, les distractions agréables et toutefois utiles, même avec leur caractère superficiel, qu'ils peuvent

trouver dans quelques branches des sciences naturelles et de la littérature.

J'ai indiqué d'abord la botanique, parce que c'est celle qu'ils ont de tout temps le plus volontiers abordée ; j'ai dit, qu'au moyen du microscope, ils pourraient, sans trop de difficultés, essayer l'étude de quelques parties de l'anatomie et de la physiologie végétales : dès qu'ils se seront familiarisés avec l'emploi de cet instrument, qui ne laisse pas que de demander comme toute chose, quelque habitude et quelque apprentissage, ils pourront pénétrer avec lui dans le monde merveilleux et tout neuf encore des infiniment petits, des algues de mer ou d'eaux douces, des êtres sans nombre, infusoires ou systolides, qui les peuplent, et de toute l'immense série des cryptogames inférieurs. De ce moment, un univers nouveau, inépuisable, s'ouvrira pour eux ; ces eaux verdâtres ou colorées d'autres teintes suspectes, qui pour beaucoup de personnes, sont maintenant un objet de dégoût irréfléchi, ils les trouveront remplies de corpuscules ou de filaments de formes les plus délicates, les plus élégantes et les plus variées, où les artistes de diverses professions, qui ne font plus que recopier plus ou moins heureusement les œuvres des siècles passés, pourraient aller chercher des inspirations et des modèles.

La famille infinie des diatomées et des desmidiées, toute la classe des rhizopodes et tant d'autres dont je ne puis même énumérer ici les noms, offriront à l'observateur, sans autre peine que quelques soins et un peu d'attention faciles et bientôt récompensés, une mine inépuisable d'études remplies d'attraits, qui ne tarderont pas à le captiver et à le passionner, au point que l'abus pourra devenir presqu'un danger à éviter.

Tout le monde n'a pas la santé, la force, la jeunesse,

plus ou moins nécessaires pour les courses matinales et lointaines que la botanique, la géologie, l'entomologie exigent. A ceux qui ne réunissent pas ces conditions indispensables, un simple flacon rempli d'eau convenablement choisie, suffira pour dérouler sous leurs yeux des mondes d'êtres divers, admirables par leurs teintes variées et brillantes, leurs formes singulières, les ciselures si nettes et si délicates de leurs carapaces, l'étude de leurs organes qu'on aperçoit nettement et dont on peut même étudier le jeu à travers la transparence des tissus et des enveloppes. Après l'examen des formes viendra celui du mode d'existence, de développement, de propagation et celui des métamorphoses.

Les questions les plus hautes et les plus vastes se rattachent à l'organisation et à la physiologie de ces petits êtres, dont un grand nombre n'atteignent pas en dimension un centième de millimètre, et ne paraissent être qu'un globule de mucus animé. Il semble, en les suivant dans leur action, leurs mouvements pour chercher les corps qui sont nécessaires à leur existence, ou éviter ceux qui peuvent leur nuire, qu'on soit sur le point de soulever le dernier voile qui nous cache l'essence de la vie et de la volonté dans leur manifestation la plus primitive, la plus simple et la plus compréhensible pour notre intelligence. Monde admirable, à peine découvert encore, où Dieu semble avoir caché des trésors sans nombre, pour provoquer l'homme à inventer les moyens d'y pénétrer et d'en prendre possession par un travail assidu.

Le profond intérêt que présente l'observation directe et individuelle de ces infiniment petits, augmente encore et s'élève à la hauteur des plus importantes questions, lorsqu'on examine quel rôle important ils ont joué, quelle vaste part ils ont eue, malgré leur petitesse, dans la for-

mation et les développements de la croûte de notre globe, à la surface duquel ils ont probablement existé les premiers parmi les êtres animés, et seuls pendant des siècles. Ils ont suppléé au défaut de grandeur individuelle par l'immensité incalculable des nombres, et les masses accumulées de leurs débris étaient nécessaires pour fournir un sol et des aliments convenables à la production et à l'existence des ordres supérieurs du règne animal et du règne végétal.

La majeure partie de ces êtres minimes, lorsqu'ils cessent de vivre, se dissolvent immédiatement dans l'eau, sans laisser de traces; mais beaucoup d'autres abandonnent leurs enveloppes ou leurs carapaces siliceuses indestructibles, et ces enveloppes dont il faudrait 4 ou 500,000 pour remplir la capacité d'un centimètre cube, forment, par leurs masses accumulées pendant d'innombrables années, des montagnes et des terrains d'une étendue considérable.

Ehrenberg, dont les travaux sur les infusoires ont rendu le nom célèbre dans le monde entier, et quelques autres observateurs qui l'ont suivi dans cette voie, ont constaté à cet égard des résultats et des faits qui étonnent l'imagination. Permettez-moi de vous en indiquer quelques-uns d'une manière sommaire et rapide, la seule que comportent la circonstance et le lieu.

Pour que des êtres aussi minimes que ceux que l'on comprend en général sous la dénomination assez impropre d'infusoires, aient pu arriver par leur nombre incalculable, à constituer des masses importantes, deux conditions ont dû se trouver réunies, le temps et une incalculable puissance de multiplication.

Quant à la première, il est évident, si l'on considère les conditions dans lesquelles ces êtres naissent et se repro-

duisent dans l'âge présent de notre globe, qu'ils ont dû s'y développer les premiers, aussitôt que la température des eaux qui couvraient la surface de la terre pût permettre à la vie organique de s'y développer.

Pour ce qui concerne la force et l'activité de reproduction, les observations suivantes peuvent en donner une idée : la plupart de ces êtres présentent plusieurs modes de multiplication dont le plus simple est la fissiparité ou division d'un corps en deux semblables. La rapidité de ce travail de fissiparité est telle, qu'en admettant les calculs du professeur *Smith* sur quelques espèces de diatomées, la postérité d'une seule première frustule peut, au bout d'un mois, monter au nombre d'un milliard. Phénomène qui, selon lui, fait bien comprendre l'apparition soudaine en masses considérables de quelques-uns de ces organismes dans des lieux où, peu de temps auparavant, ils n'avaient pas été reconnus.

Les infusoires siliceux, dit Ehrenberg (ce sont principalement les diatomées), forment dans les eaux stagnantes de quelques marais, pendant les chaleurs de l'été, une couche de l'épaisseur de la main, et bien qu'un million de ces êtres pèse à peine un grain, on peut facilement, dans l'espace d'une demi-heure en récolter une livre, c'est-à-dire environ neuf milliards.

On comprend dès-lors que leurs masses accumulées pendant des siècles, puissent constituer des roches et des terrains d'une grande importance géologique. C'est la découverte et la démonstration de ces faits qui ont surtout fondé la célébrité d'Ehrenberg. J'en citerai brièvement quelques-uns reconnus par d'autres observateurs.

La rivière Columbia, dans une partie de son cours, coule entre des falaises escarpées, hautes de sept à huit cents pieds, constituées dans les sept huitièmes de leur

épaisseur par une couche d'une espèce de terre qui offre l'apparence de l'argile à porcelaine, et que recouvre une autre couche de basalte compact d'une centaine de pieds. Le docteur Bailey a reconnu que ce premier lit de sept cents pieds est en entier composé de restes d'infusoires d'eau douce. On a constaté qu'il en était ainsi pour une très forte proportion au moins, des bancs de vase qui tendent à obstruer de plus en plus les embouchures de divers fleuves, entre autres : l'Elbe, la Tamise, le Mississipi. Il est probable que le même phénomène se reproduit dans le Nil, et que la puissance de fertilisation de ses eaux est due aux restes d'infusoires dont elles se chargent dans les lacs où le fleuve prend sa source.

Ainsi donc, dit le docteur Pritchard, malgré leur petitesse et leur insignifiance apparente, si on les compare avec les animaux et les plantes dont nous nous occupons habituellement, il résulte de leur multiplication prodigieuse et des masses énormes qu'elle produit, que ces êtres microscopiques atteignent dans la constitution et l'histoire physique de la terre un degré d'importance supérieur à celui des animaux les plus remarquables et des arbres les plus gigantesques.

De tous les êtres organisés, ajoute-t-il, nuls n'occupent dans le temps et dans l'espace une place aussi importante, et nuls ne présentent des habitats aussi variés que les diatomées : on les trouve également dans les eaux douces, dans les eaux saumâtres et dans celles de la mer. On les rencontre vivantes jusque dans la terre humide et dans les racines mêmes des végétaux, dans les poussières impalpables emportées par les vents et dans les produits des météores.

Lorsqu'elles ont cessé de vivre, leurs enveloppes entièrement composées de silice, conservent indéfiniment leurs

caractères et leurs formes distinctives, inaltérables par tous les agents de dissolution qui détruisent si promptement les restes de tous les autres êtres animés ; on les trouve dans un état de conservation parfaite dans toutes les roches postérieures aux terrains primitifs, dans toutes celles enfin sur lesquelles la chaleur n'a pas agi avec une intensité suffisante pour fondre la silice et la réduire en une masse amorphe.

Dans l'âge actuel, elles sont rejetées des entrailles des volcans avec les laves, les scories, les cendres, et sont transportées par les vents d'un continent à un autre. Selon Ehrenberg, des nuages de poussières, portés quelquefois par le siroco sur les côtes méridionales de la Méditerranée, dans ses îles et jusque sur les rivages du golfe de Gênes, seraient composés de diatomées qui n'appartiennent pas au continent africain, mais à l'Amérique méridionale. Si l'on accepte les assertions de ce savant, l'étude d'êtres invisibles et inconnus jusqu'à ces derniers temps, se rattacherait donc aux importantes théories récemment développées sur l'existence de courants atmosphériques constants ou réguliers; théories qui, combinées avec celles des grands courants de la mer, sont appelées à exercer et même exercent déjà une si grande influence sur la rapidité et la certitude des traversées maritimes.

Si les restes seuls d'espèces éteintes ou actuelles présentent, à divers points de vue, un intérêt puissant, celui qu'offre les êtres vivants eux-mêmes avec leurs allures, leurs modifications de formes et leurs mœurs, si le mot n'est pas trop ambitieux pour eux, est encore plus grand et captive davantage. Il en est beaucoup d'ailleurs qu'on ne peut étudier qu'à l'état de vie, car aussitôt qu'il a cessé, leur dissolution est immédiate et complète. Il est donc indispensable de saisir, pour les observer, les moments

et les circonstances favorables. Mais on est amplement dédommagé d'un peu moins de liberté et de quelques difficultés de plus dans l'observation, par la variété infinie des caractères et des formes, et l'intérêt toujours plus profond qui s'attache aux phénomènes de la vie.

Je ne puis, à cet égard, entrer dans des détails qui seraient hors de leur place et m'entraîneraient trop loin. Je me bornerai donc à indiquer seulement quelques faits généraux. Ici, se retrouvent encore les exemples de multiplication incalculable qui expliquent l'importance physique des êtres microscopiques et l'utilité de leur étude.

En 1847, le docteur Hookers a communiqué à l'Association britannique des observations très remarquables à ce sujet. Les eaux, dit-il, et surtout les glaces récentes de l'Océan antarctique, du soixantième au quatre-vingtième degré de latitude sud, c'est-à-dire dans une étendue de cinq cents lieues, abondent en diatomées assez nombreuses pour donner à l'eau une teinte uniforme d'un brun jaunâtre, qui colore la mer aussi loin que la vue peut s'étendre. Les corps de celles qui ont cessé de vivre constituent un banc ou dépôt sous-marin qui se prolonge du soixante-seizième au soixante-dix-huitième degré et occupe une aire de quatre cents milles de long sur cent vingt de large. Le plomb de sonde y pénètre jusqu'à deux pieds de profondeur et rapporte des restes d'espèces identiques à celles qui vivent à la surface de l'océan. Des faits analogues ont été constatés par d'autres observateurs dans diverses régions de la mer Rouge et de la mer des Indes.

Il n'est personne, je suppose, qui n'ait lu quelques relations de neiges et de pluies colorées, sujets d'effroi et de prévisions sinistres dans les siècles passés, lorsqu'elles présentaient, comme il arrive souvent, une teinte voisine de celle du sang ; le microscope est venu démontrer que

leur coloration est le résultat de myriades d'êtres organisés, animalcules ou végétaux. Ehrenberg a distingué plus de cent espèces différentes parmi les organismes qui tombent ainsi du ciel en poussière ou mêlés à la pluie, et leur extrême abondance l'a conduit à supposer qu'ils n'étaient peut-être pas tous enlevés de la surface de la terre par les vents, mais qu'une partie avait pu se développer et se multiplier dans l'atmosphère même.

Un des modes, et certes des plus remarquables, de leur dispersion et de leur transport dans les courants aériens, est celui des éruptions volcaniques. Le banc immense que j'ai cité plus haut, d'après le docteur Hookers, s'étend jusque sur les rivages de la terre nouvelle, reconnue et appelée Victoria, en 1841, par le capitaine Ross; de là il se prolonge sur les flancs sous-marins de l'Erèbe, volcan de douze mille pieds de hauteur. Les cendres et les fragments de pierre ponce rejetés par cette montagne contiennent, comme cela a lieu du reste pour beaucoup d'autres volcans, de nombreux restes d'infusoires et d'organismes analogues. On peut donc être autorisé à supposer que les forces prodigieuses qui entretiennent son activité, à une grande profondeur sous la surface de la terre et de l'océan, doivent ouvrir accidentellement des communications directes entre le banc dont je vous ai entretenus et les feux intérieurs du volcan.

Mais, je m'aperçois que je me suis laissé entraîner à vous parler bien longuement de ces organismes qui occupent individuellement une place si petite et si insignifiante dans la nature. Je me suis étendu sur les ressources qu'ils présentent comme sujet d'étude, parce que c'est un terrain neuf et peu connu encore, quoique déjà bien activement exploité par quelques travailleurs infatigables.

Je n'ai pourtant fait que soulever à peine un coin du

voile et laisser entrevoir l'intérêt profond qu'on peut trouver dans ces merveilles de la création que Dieu ne semble nous livrer que peu à peu, avec une sorte de parcimonie, comme pour réserver et montrer toujours à l'esprit de l'homme un but de plus en plus élevé et désirable.

Je ne dirai rien, Messieurs, pour ménager votre attention, et parce que j'y suis d'ailleurs peu compétent des ressources que présentent les autres branches des sciences naturelles, toutes également attrayantes et qui toutes ont également le privilége de captiver et de charmer celui qui a eu le courage d'en surmonter les premières difficultés et d'y pénétrer un peu profondément.

Permettez-moi d'aborder maintenant pour quelques instants un champ dont l'accès est plus facile, plus à la portée de tous et dont la variété n'a pas de bornes. J'ai pris en partie pour sujet les ressources qu'offrent à l'esprit et à l'intelligence les calmes et tranquilles études du cabinet; je suis donc amené naturellement et pour terminer, à vous dire un mot des livres, des livres qui comprennent et résument tout, ces amis de tous les instants, sûrs et fidèles, et qu'on retrouvera toujours, peut-être seuls. *Tempora si fuerint nubila,* avec qui la solitude est souvent si douce et si riante, tandis que sans eux elle serait insupportable et mortelle. Je voudrais ardemment avoir la puissance d'exprimer comme je l'éprouve, le sentiment des ressources infinies que trouvent l'intelligence et le cœur dans ces communications libres et pour ainsi dire amicales avec les esprits supérieurs de tous les temps. Ce sentiment, je le trouve exprimé avec une émotion éloquente, dans le passage suivant d'un livre récent et peu connu :

« Tu me parles de ma solitude ! mais je vis familièrement

» avec les plus nobles esprits et les plus grands cœurs qui » aient palpité sous l'argile humaine ! Ils sont là tous, ces » maîtres augustes, ils peuplent ma maison déserte, et » bien que je ne m'élève jusqu'à eux que par le respect » et l'admiration, ils ne dédaignent pas de me traiter en » ami. Ils m'encouragent de ce sourire plein d'indulgence » et de sérénité, de ceux qui ont vu et touché le fond » des choses humaines... Leur pensée est pour moi » comme une seconde conscience qui supplée aux la- » cunes et aux obscurités de celle qui m'a été donnée. » Voilà les amitiés qui me consolent de celles que j'ai » perdues.... Mes journées se trouvent toujours trop » courtes pour les études qui les remplissent, philosophie, » politique, histoire, littérature, sciences, tout cela » m'intéresse et tout cela me regarde; or, qu'est-ce qu'une » vie pour embrasser cet infini ? »

Ce mot qui termine la citation est profondément vrai et sera bien compris de tous ceux pour qui le travail intellectuel est devenu une habitude et un besoin. Loin de trouver le temps long comme tant d'autres, il leur semble s'écouler avec une désespérante rapidité; et jamais, en effet, la part d'existence qui leur est réservée ne suffira pour les travaux qu'ils voudraient embrasser, mais qu'importe pourvu qu'ils n'aient pas connu l'ennui et les désastreuses distractions qu'il conseille, pourvu que leur intelligence ait pénétré de plus en plus dans la connaissance des lois et des phénomènes de la nature, dans l'étude de l'homme lui-même, de la marche et des destinées de l'humanité.

Si les livres offrent pour tous les goûts et toutes les aptitudes d'inépuisables ressources, il y a pourtant des distinctions à faire et un choix quelquefois difficile, il est vrai. Je n'exclus, quant à moi, aucun genre d'une

manière absolue, pas même celui du roman lorsqu'il est sous une forme attrayante, une étude spirituelle ou profonde du cœur humain. Je sais qu'il en existe d'excellents qui dureront autant que nos langues et nos littératures; mais je sais aussi combien l'énumération en serait facile et courte au milieu d'une innombrable multitude d'œuvres informes qui pullulent avec une déplorable exubérance, dont le moindre défaut est de donner sur le monde et la vie des idées fausses, d'affadir l'intelligence et de la rendre incapable de prendre goût à une nourriture plus substantielle.

Il y a bientôt trois cents ans que Montaigne disait déjà dans son langage original et nerveux :

« Je ne me prends guère aux nouveaux livres, pour ce
» que les anciens me semblent plus pleins et plus roides.
» Quant aux Amadis et telles sortes d'escripts, ils n'ont pas
» eu le crédit d'arrester seulement mon enfance..... Les
» historiens sont ma droicte balle : ils sont plaisants et
» aisés et quant et quant, l'homme en général de qui
» je cherche la cognoissance, y paraît plus vif et plus
» entier qu'en aucun autre lieu. »

Soutenu par un esprit d'une telle autorité, je conseillerai donc de donner la préférence aux ouvrages historiques sur les œuvres d'une littérature décevante qui ne laisse aucunes traces utiles dans l'esprit. Les premiers, sans doute, sont moins attrayants au premier abord; mais une fois qu'on a bien pénétré dans les événements et les caractères d'une époque, qu'on est devenu familier avec ses personnages dominants, qu'on a pour ainsi dire vécu avec eux, pénétré dans le secret de leurs intérêts, compris et presque partagé leurs passions, combien tout ce qui se rapporte à cette époque devient digne d'attention et de recherches. Alors les histoires générales ne nous suffisent plus; elles ne peuvent développer les événements

avec assez de détails, en pénétrer assez profondemént les causes. Alors nous recherchons avec avidité les mémoires du temps et surtout les confidences des hommes qui y ont joué un rôle plus ou moins actif et important. Alors l'intérêt devient bien autrement vif et profond que lorsqu'il s'agit de simples créations de l'esprit. Nous voulons voir et comparer les versions diverses des contemporains sur les mêmes événements, et tout document nouveau devient précieux pour nous. Les personnages revivent avec leur physionomie, leurs mœurs, leurs passions, et il n'est pas jusqu'à leurs crimes mêmes, qui ne soient quelquefois empreints d'énergie et de grandeur.

L'histoire dont l'étude me semble préférable est celle de temps passés, assez rapprochés néanmoins pour qu'elle excite fortement notre intérêt, parce qu'elle précède et prépare la nôtre. Quant à celle-ci, sa connaissance me semble un devoir, plutôt que son étude un plaisir calme de l'esprit; même en remontant aux derniers temps du XVIIIe siècle, les événements me paraissent trop voisins de nous, les affections et les haines trop vivantes encore, les succès payés par des revers trop cruels, pour qu'on y puisse trouver les éléments de travaux paisibles tels que j'ai voulu les recommander. A ce dernier point de vue, les voyages, qui sont encore, jusqu'à un certain point, de l'histoire étrangère, et diverses autres branches de la littérature, peuvent fournir des ressources inépuisables; mais je dois m'imposer des bornes et je me bornerai à cette simple indication.

C'est surtout aux jeunes gens de la classe riche que j'ai désiré faire entendre quelques conseils que l'âge et l'expérience me semblent autoriser. A Dieu ne plaise que je veuille leur enlever les rêves dorés et les mirages brillants de l'avenir; mais il faut pourtant leur rappeler

qu'il n'est personne à qui la vie ne réserve sa part de peines et de malheur. Quand viennent les jours néfastes, ce n'est pas du dehors qu'il faut attendre des consolations bien efficaces et bien persévérantes. Heureux alors celui qui s'est préparé de longue main à les trouver en lui-même, dans la direction qu'il a donnée à ses études et dans l'habitude acquise du travail: il ne sera pas conduit à les chercher comme il arrive trop souvent, dans les violentes émotions et les distractions dégradantes de toute nature. De nos jours d'ailleurs où tout privilége politique a disparu de l'état social, il en est un bien grand qui subsiste encore pour ceux qui n'ont pas à subir le joug des nécessités matérielles de la vie. C'est celui de développer leur intelligence en toute liberté et de suivre sans préoccupations de l'avenir, la voie qu'elle préfère; privilége d'un prix inestimable, mais variable et fugitif et qu'il est bien facile de perdre pour toujours. La fortune leur offre plus de facilités qu'à d'autres pour acquérir et conserver la supériorité intellectuelle, la seule possible désormais ou du moins la seule légitime. Qu'ils sachent donc les mettre à profit. Ils se prépareront pour eux-mêmes une existence douce, calme et honorée; ils se rendront capables d'être utiles à leur pays, si les circonstances les y convient et, dans tous les cas, ils trouveront dans une culture élevée de leur intelligence la liberté, l'indépendance morale, le premier et le plus sûr de tous les biens.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

PENDANT L'ANNÉE 1860-1861

Par M. PAPIN-CLERGERIE, Secrétaire général.

MESSIEURS,

L'Académie vous invite, après une campagne de trois mois de fêtes, à de tranquilles et modestes plaisirs. Elle vous offre, à son tour, une exposition de vos œuvres choisies; et l'empressement des autorités et de nos concitoyens à rehausser par leur présence le simple attrait d'une réunion de famille, sera pour vous encore la plus douce récompense de vos travaux.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, l'éclat inaccoutumé de la dernière séance annuelle. On réparait l'Hôtel-de-Ville: la Société des Beaux-Arts que rattachent à l'Académie des intérêts communs et de nombreux liens personnels, vous avait ouvert ses splendides salons. L'un de ces hommes enfin, dont il est permis de dire sans flatterie, qu'ils

honorent plus leurs fonctions qu'ils ne leur empruntent de prestige et de dignité, M. le comte Olivier de Sesmaisons, occupait le fauteuil de la présidence, et prononçait le discours d'usage. Ce discours fit sensation. Son titre d'abord : de la Littérature agricole, obtint un premier succès de curiosité. On aurait même pu croire, si l'orateur avait été un avocat, qu'il allait soutenir, par distraction, un piquant paradoxe. Mais personne n'ignore que l'agriculture et les lettres ont toujours été l'objet de ses études favorites; qu'il les comprend en homme de cœur et en homme de goût. Et à peine avait-il affirmé l'existence d'une littérature agricole, au même titre qu'il existe déjà une littérature militaire, scientifique et commerciale, que sa thèse vous semblait naturelle et facile, et que, devançant, pour ainsi dire, son éloquente démonstration, les mêmes preuves, les mêmes réflexions, apparaissaient à vos esprits soudainement éveillés.

Comment admettre, par exemple, que puisant, à sa source la plus élevée et dans une solitude pleine de poésie, le sentiment des beautés de la nature; que toujours en présence de ses mystérieuses et sublimes harmonies, de ses grands spectacles que n'égaleront jamais les plus grandes passions, ni les plus grands événements de l'histoire, une intelligence d'élite puisse s'immobiliser dans une vague et muette contemplation ! Qu'il est plus digne et plus consolant de penser que la voix humaine trouve alors des accens inspirés pour décrire les merveilles de la nature et chanter la gloire du Créateur !

Mais le discours de M. de Sesmaisons est plus qu'une œuvre littéraire: c'est l'acte d'un bon citoyen. Avec cet entraînement que donnent seules les fortes croyances, l'orateur convie la jeunesse lettrée aux nobles exercices de l'agriculture, en lui promettant, sur la foi du grand orateur

romain, les émotions du cœur les plus pures, et les plus beaux succès littéraires ou oratoires. Et qui donc pouvait parler ici avec plus d'autorité, que celui qui nous offre le précepte et le modèle, en même temps qu'un haut exemple de cette considération publique allant chercher les serviteurs du pays au sein d'une existence simple et digne, qui sied si bien au vrai mérite comme à la vraie noblesse?

Je continue, Messieurs, le récit de la séance. M. Péner, votre secrétaire général, succédant à M. de Sesmaisons, vous rendait compte des travaux annuels de l'Académie. Il est facile de retrouver dans ce rapport le goût sûr et délicat, la plume élégante et l'excellente méthode, d'un écrivain formé aux meilleures traditions de l'Université.

Enfin, Messieurs, j'avais l'honneur de vous lire moi-même un rapport sur le concours pour les prix.

Dans l'intervalle des discours, Mme Desterbecq et MM. Bertrand, Périllié, Michel et Dolmetsch, charmèrent l'auditoire par la perfection et la variété de leurs talents.

Le lendemain, vous procédiez au renouvellement du Bureau et du Comité central. Voici le résultat des élections.

Bureau.

MM. Moriceau, *Président.*
Péner, *Vice-Président.*
Papin-Clergerie, *Secrétaire général.*
Millerot, *Secrétaire adjoint.*
E. Gautier, *Trésorier.*
Leray, *Bibliothécaire.*
Delamarre, *Bibliothécaire-adjoint.*

Comité central.

Section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

MM. Bobierre, Goupilleau et Renoul.

Section de médecine.

MM. Blanchet, Hélie et Malherbe.

Section des Sciences, Lettres et Arts.

MM. Guéraud, Dugast-Matifeux et Laurant.

Section des Sciences naturelles.

MM. Thomas, Ducoudray-Bourgault et Pradal.

Il est de bon ton, chez soi, de s'occuper d'abord de ses nouvelles connaissances. Ce devoir de simple convenance est une tradition parmi vous, Messieurs; et je suis heureux de m'y conformer à mon tour. Je salue donc mes nouveaux collègues, dont les titres distingués nous promettent d'attrayantes lectures. Notre Compagnie ouvre toujours ses rangs avec bonheur à des hommes d'élite, nos concitoyens par le sang, ou par les liens d'une fraternité scientifique ou littéraire, qui lui font l'honneur de demander à ses suffrages la consécration de précédents succès.

Vous avez admis comme membres résidants : MM. l'abbé Pétard (1), Fontaine (2), Cézard (3), Dufour, directeur de l'École professionnelle (4), Eudel, littérateur (5), Gautté, avocat (6), et MM. les docteurs Walzinski (7),

(1) Rapport de M. l'abbé Fournier; (2) rapport de M. E. Gautier; (3) rapport de M. Goupilleau; (4) rapport de M. Viaud-Grand-Marais; (5) rapport de M. Lechat; (6) rapport de M. Gautret; (7) rapport de

Kirchberg (8), Heurteaud (9) et Jouon (10). D'autre part, vous avez conféré le diplôme de correspondants à MM. Gystel, naturaliste à Ratisbonne (11), Pignotti, littérateur à Lorette (12), Desmazières de Séchelles, littérateur à Saint-Mâlo (13), le capitaine Rollin à Napoléon-Ville (14), et à MM. Ange Guépin, médecin à Bordeaux (15), Brame, professeur à l'École de Médecine de Tours (16), Boinet, médecin à Paris (17), Lefebre, médecin en chef de la Marine à Brest (18), et de Beauvoys, médecin à Sèches (19). Enfin, Messieurs, votre honorable vice-président, M. Péner, nommé professeur de logique au Lycée de Toulouse au moment où vos suffrages allaient l'élever à la présidence, est devenu membre correspondant.

Je voudrais pouvoir vous laisser, Messieurs, sous l'impression de ces bonnes nouvelles. Mais les Académies subissent la destinée des familles : on y naît, on y grandit, et on y meurt en laissant derrière soi de sympathiques et honorables souvenirs ; quelquefois aussi des intérêts scientifiques en deuil.

Trop souvent vos Secrétaires généraux ont la triste mission de faire entendre ici de derniers adieux à la mémoire de collègues décédés dans l'intervalle des séances publiques. Cette année, la mort a frappé coup sur coup MM. Bizeul, Guéraud, Gély, Bonamy et Allory.

Je n'avais point l'honneur de connaître personnellement M. Bizeul, archéologue éminent et savant historien. Ses

M. Hélie ; (8) rapport de M. Citerne ; (9) rapport de M. Laënnec ; (10) rapport de M. Viaud-Grand-Marais ; (11) rapport de M. Malherbe ; (12) rapport de M. Malherbe ; (13) rapport de M. Gautier ; (14) rapport de M. Péner ; (15) rapport de M. Malherbe ; (16) rapport de M. Bobierre ; (17) rapport de M. Letenneur ; (18) rapport de M. Viaud-Grand-Marais ; (19) rapport de M. Delamarre.

travaux les plus importants échappent du reste à ma compétence. Il appartient à ses collaborateurs de combler cette lacune : c'est pour eux un droit et un devoir auxquels ils ne failliront point. Je me bornerai donc à exprimer devant vous l'affectueuse estime que M. Bizeul avait su vous inspirer par son caractère et ses talents, et vos regrets unanimes en apprenant sa fin soudaine.

Je puis en dire autant d'Armand Guéraud, qui a suivi dans la tombe, à quelques mois de distance, M. Bizeul, son maître et son ami. Armand Guéraud est mort à 35 ans, au moment où l'avenir souriait à ses rêves d'affections de famille et d'un légitime amour-propre. Sa jeunesse avait été laborieuse; mais à force d'intelligence et de travail, il était parvenu à se créer une position considérable dans la librairie. C'était aussi lui un archéologue et un historien distingués. Ses ouvrages qui brillaient surtout par la netteté des idées, lui avaient donné dans nos sociétés savantes une influence incontestée ; de même que la droiture de son caractère, et la politesse affable de ses relations, lui avaient conquis, parmi ses collègues, de nombreuses et solides amitiés. M. Emile Gautier vous fait l'histoire de sa vie en quelques pages pleines de charme et de sensibilité.

Plus jeune encore, le docteur Allory a été enlevé par une affection qui le minait sourdement depuis quelques années. Il vint en 1859 s'établir à Nantes, au milieu de sa famille et de ses amis d'enfance. Doué d'une instruction solide et d'un charmant esprit, notre aimable collègue était appelé à parcourir sa carrière professionnelle avec tout le succès qu'il avait obtenu déjà sur les bancs de l'École de Médecine.

Ce n'est pas sans une respectueuse émotion, Messieurs, que je prononce devant vous le nom du docteur Gély. J'oublie

presque en ce moment la haute intelligence de notre collègue, son érudition si vaste, son habileté opératoire de premier ordre; et j'ajouterai ce puissant contraste entre une activité prodigieuse, une singulière autorité du geste et de la parole, et des formes grêles, presque enfantines. Je me le représente dans les dernières années de sa vie, encore dans la force de l'âge, et en proie à de cruelles tortures, sans illusion sur son état, sans famille. Mais son ferme esprit résiste à toutes les épreuves. Messieurs, la chirurgie est un art; et les artistes, pour leur gloire et leur malheur, sont stimulés par une émulation et un amour-propre quelquefois excessifs. Gély avait conquis à Nantes, sa ville natale, le sceptre de la chirurgie. Il le savait. Ce sceptre n'est point un instrument oisif: il tomba des mains défaillantes de notre collègue. Le sacrifice fut supporté sans doute avec le plus grand calme; mais il dut être bien amer pour l'ancien élève de Dupuytren. Le 15 janvier, la mort vint mettre un terme à cette longue lutte d'une indomptable énergie avec un mal inexorable.

Certes, Messieurs, si les sympathies et la reconnaissance publiques sont dues à la distinction du talent, à l'accomplissement le plus consciencieux des devoirs professionnels, et à une infortune noblement supportée, elles sont bien acquises au docteur Gély. L'Académie acquitte donc une dette sacrée en honorant publiquement le souvenir de son ancien Président.

Enfin, Messieurs, le 30 septembre, rendant un pieux hommage à la charité, au dévouement, au mérite modeste et vrai, la ville menait le deuil du docteur Eugène Bonamy, ancien président lui-même de la Société Académique.

Je ne redirai point la vie toute de bonnes œuvres et

de labeurs de notre bien aimé collègue. Sur sa tombe et à l'Académie, il a été loué comme il méritait de l'être avec l'éloquence du cœur, et mieux encore par les larmes de ses amis et des pauvres de sa paroisse.

Comme Marcé, son digne ami, il est mort à la peine. Ces nobles natures trouvent sans doute dans l'exercice du devoir et du bien une satifaction généreuse qui double leurs forces; mais le ressort trop tendu s'use vite et se brise. C'est ainsi qu'à l'âge de 53 ans, et après quelques jours de maladie, l'un et l'autre ont rendu leur belle âme à Dieu, en laissant à leur famille un nom des plus honorables et des mieux portés.

J'aborde, Messieurs, avec quelque hésitation, l'examen de vos études. Toutefois, vous avez singulièrement facilité ma tâche, sans que je puisse même vous en remercier.

La Société Académique, comme la femme de César, semble craindre qu'on ne parle trop d'elle. Quelle y prenne garde, lui dirai-je avec tout le respect que je lui dois? La charité n'est point une vertu commune. On croit peu à la modestie des corps savants; et si, par respect pour la science, par respect pour eux-mêmes, ils se recueillent dans un silence méditatif, une aussi sage réserve sera malicieusement interprétée. Le trait ne sera pas dangereux, j'en conviens; mais la gravité d'une Académie ne doit même pas s'exposer au sourire de la critique. Je me hâte d'ajouter un compliment à cette confidence délicate. Je crois du moins, Messieurs, pouvoir dire de vos travaux que la valeur a suppléé au nombre. C'est ce que je me propose de vous démontrer; et ce sera ma faute si vous n'êtes pas de mon avis.

Je vous rappellerai, Messieurs, que la Société Académique se divise en quatre sections :

1° Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie ;

2° Section de Médecine ;

3° Section des Sciences naturelles ;

4° Section des Sciences, Lettres et Arts.

C'est par droit de conquête que l'agriculture, le commerce et l'industrie, occupent ici la première place. La civilisation nous offre le spectacle de deux forces militantes et rivales, mais non ennemies ; jalouses l'une de l'autre, mais se respectant comme deux états d'une égale puissance ; toutes deux nécessaires, car la vie de l'homme résulte de leur jeu combiné : ce sont les intérêts moraux et matériels de l'humanité. On ne les retrouve nulle part dans un état d'équilibre parfait ; leur raison d'être et leurs conditions d'existence, s'y opposeront toujours. Aussi, comme d'un mutuel accord, et pour le maintien de l'harmonie sociale, se sont-ils partagé le souverain empire. Sans doute que les intérêts moraux ont pour patrie le domaine de la pensée : l'univers ; mais ils n'exercent de suprématie visible et réelle, que là seulement où dominent les traditions libérales, les grands souvenirs historiques ; et où, imprégnées de cette atmosphère généreuse, les intelligences s'affranchissent volontiers des préoccupations ordinaires de la vie. Bien différents des intérêts matériels qui, subordonnés par nature et par vocation à des conditions de lieux et d'espace, s'attachent à la terre comme l'arbuste au sol qui l'alimente. Et maintenant, les uns et les autres se développent et se multiplient dans la sphère qui leur est propre, sans qu'il y ait de vainqueurs ni de vaincus.

C'est ainsi que notre département, par son heureuse situation géographique et la richesse de son sol, est, par excellence, une contrée agricole, commerciale et industrielle; mais en même temps votre titre, Messieurs, et surtout le caractère élevé de vos études, prouvent assez que les lettres, les sciences et les arts y sont toujours en honneur.

Cette année, par une contradiction assez singulière, votre Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, s'est renfermée dans un silence presque absolu. Son attention a dû être distraite du théâtre ordinaire de ses travaux par l'Exposition nationale qui l'intéressait plus que personne. Elle n'est donc point restée inactive, et elle vous prépare sans bruit de riches moissons d'un intérêt théorique et pratique.

Toutefois et pour l'honneur de sa Section, M. Bobierre vous a communiqué un savant mémoire sur l'étamage des vases destinés aux usages alimentaires. Il serait bien à désirer, au point de vue de l'hygiène et de la salubrité, que les notions simples et lucides que contient ce mémoire, se répandissent dans toutes les classes de la société.

Je citerai encore un rapport très bien fait de M. Renoul fils, sur l'établissement de blanchisserie fondé à Nantes par M. Bepoix. On peut voir, par ces deux exemples, que les questions de ménage ne vous sont point étrangères.

Vos Secrétaires généraux, Messieurs, se croient tous obligés, sur le seuil de la Section de Médecine, de recourir à des précautions oratoires. L'un, par discrétion (s'il est médecin), et l'autre par timidité, arrivent, en se donnant la main, au même degré de laco-

nisme. De la part du premier, ce ne peut être que l'effet d'une naïve ignorance des habitudes médicales de notre époque. De la part du second, c'est tout simplement un excès de modestie. La médecine; mais il n'est personne aujourd'hui qui ne disserte agréablement sur ce grave sujet; et rien n'y manque, pas même le jargon scientifique. Aussi, Messieurs, chacun de nous a-t-il son système, ses recettes et ses miracles; et ne laissons-nous guère au médecin que son diplôme, qui lui donne droit, dit-on, à la protection de l'Etat.

Cet effacement de la médecine dans vos rapports académiques est d'autant plus regrettable, Messieurs, que c'est pour elle la seule occasion de paraître au grand jour sous les armes. Les lettres ont une autre tribune : la presse et les salons ; les arts et les sciences naturelles, ont leurs musées ; l'agriculture, l'industrie, ses expositions périodiques.

Votre Section de Médecine, comme on l'a dit quelquefois de l'Académie elle-même, ne vit donc qu'un jour par an ; et encore, réservant à ses sœurs plus mondaines les honneurs de cette journée, répond-elle à l'appel de son nom par une simple nomenclature de ses titres scientifiques. Et cependant, Messieurs, ce père de famille, qui vient chercher au milieu de vous quelque délassement ; cet enfant qui s'agite sous vos yeux, comme un oiseau dans sa volière, doit peut-être la vie à l'une de ces rares observations recueillies avec soin pour servir de guide, et qui cèdent ici poliment la place à quelque œuvre brillante et légère.

Je vous ai signalé, Messieurs, un oubli pardonné d'avance des droits de votre Section médicale. Devais-je aller plus loin, et essayer de réagir par l'exemple contre un usage dont personne, après tout, ne s'est plaint jusqu'ici? Je ne l'ai point pensé. Je serai, aussi moi, très bref pour ce motif, comptant, du reste, sur vos

souvenirs tout récents du rapport de l'habile secrétaire de la Section, M. le docteur Bernaudeaux.

Le président, M. le docteur Blanchet, s'est rendu le digne interprète des sentiments de ses collègues, dans les notices qu'il a consacrées à MM. Gély, Bonamy et Allory.

M. Letenneur a lu une observation de rupture musculaire sous-cutanée occasionnée par une chute violente, et deux mémoires : l'un sur les avantages de la substitution des fils d'argent aux fils de chanvre, pour certaines sutures, celle du voile du palais par exemple ; et l'autre sur une question qui a soulevé récemment à l'Académie de Médecine de brillants débats : de l'*Opération césarienne après la mort*. Qu'il me suffise de dire qu'elle intéresse à la fois la médecine, la société et la religion. M. Letenneur, après avoir examiné successivement la valeur des motifs invoqués par les partisans de l'abstention, et exposé l'opinion contradictoire qui est la sienne, sous certaines réserves, aborde résolument la question de conduite, et formule une série de propositions claires et précises, dont l'ensemble forme une sorte de code médical. Ce mémoire, remarquable par l'érudition variée, ainsi que par le talent d'exposition et de discussion de l'auteur, est une excellente page à ajouter au dossier de ce procès scientifique.

M. Aubinais a continué ses études historiques et pratiques sur la science obstétricale.

M. Vignard a rapporté une très curieuse observation, relative à cette branche de la médecine.

Je citerai ensuite deux communications intéressantes de M. Calloch. Il s'agit d'abord d'une paralysie déterminée par un caillot de sang qui, s'étant développé sous l'in-

fluence d'une ancienne affection du cœur, était venu oblitérer une artère du cerveau. L'anévrysme d'une des artères intercostales forme le sujet de la seconde observation.

M. Rouxeau a publié deux faits d'éruption simultanée et parfaitement régulière de variole et de vaccine chez des enfants qu'il avait vaccinés dans le cours d'une épidémie de variole.

Le même collègue a présenté un mémoire sur une forme particulière d'angine, et rapporté une observation de tétanos chez un enfant nouveau-né. Cette dernière maladie, très rare en Europe, est très commune au contraire dans les Indes, où elle a été observée par MM. Lequerré et Kirchberg.

M. Laënnec a trouvé, dans l'examen microscopique d'une membrane de l'œil ossifiée, la confirmation de ses idées sur l'élément essentiel du travail d'ossification.

M. Viaud-Grand-Marais a entretenu ses collègues de ses expériences sur l'action du papier nitré dans l'asthme, et sur les effets des piqûres de vipère sur les animaux.

Enfin, Messieurs, quelques jours avant de tomber malade, Eugène Bonamy faisait, à la Section de Médecine, la relation de son voyage à Saint-Nazaire, où il s'était rendu de lui-même, pour étudier sur les lieux la fièvre jaune, et prendre ensuite les mesures nécessaires dans l'arrondissement confié à ses soins.

Je n'oublierai pas de signaler, parmi les victimes, le docteur Chaillon, foudroyé par la fièvre jaune en sortant de la chambre d'un malade. Saluons avec respect, Messieurs, ce modeste et courageux serviteur de l'humanité; et que son nom soit honoré par nous comme celui du soldat qui meurt pour son drapeau. Eugène Bonamy, dont le nom me

revient encore au souvenir d'une bonne action, eut envié une fin si belle !

Au mois d'août dernier, Messieurs, on rencontrait, sur notre pavé brûlant, une troupe bourdonnante de voyageurs dans un costume assez étrange. Ces voyageurs, accourus de tous les points de l'horizon, et déjà repartis pour d'autres rendez-vous lointains, forment une sorte de franc-maçonnerie scientifique, où figurent des membres de l'Institut, des professeurs en Sorbonne et au Collége de France, des hommes du monde et jusqu'à des Ministres en disponibilité. C'est la Société botanique de France. Cette année, elle a tenu ses assises à Nantes, qui se désignait à son choix par un ensemble de richesses rares en province : son exposition nationale, ses musées, ses jardins publics et ses environs, dont la Flore est aussi remarquable que les sites.

L'étude des sciences naturelles exerce donc sur notre esprit un bien vif et durable attrait, pour décider des hommes de fortune et de loisir, des pères de famille, à courir au loin les aventures avec l'ardeur d'un bachelier fraîchement débarqué sur les trottoirs de Paris.

La nature sourit à tout le monde, Messieurs ; mais elle réserve à ses disciples d'admirables surprises. Pour eux, par exemple, elle veut bien soulever un des coins du voile qui nous dérobe, dans ses plus humbles productions, ses rouages merveilleux, ses harmonies et ses désordres ; et elle les passionne ainsi pour la science, au point de leur faire braver la mort, une mort souvent obscure, dans des régions inconnues, pour la conquête d'un brin d'herbe ou d'un caillou. Dieu merci, Messieurs, je n'ai à citer aucun martyr parmi vos collègues des sciences naturelles, bien

qu'ils aient l'honneur de compter parmi eux l'un des preux vétérans de cette milice héroïque.

Mais, si l'âge ne permet plus au vénérable M. Cailliaud de reprendre son bâton de pèlerin, il n'a pas, du moins, refroidi son zèle. Notre collègue vous a présenté la carte géologique de la Loire-Inférieure, ouvrage de longue haleine, préparé laborieusement sur le terrain, et exécuté avec un soin scrupuleux dans le silence du cabinet. C'est un véritable monument élevé par l'auteur à la science géologique. C'est, de plus, un travail appelé à rendre d'importants services à l'agriculture et à l'industrie dans notre département, qui n'avait jusqu'ici, à sa disposition, que la carte incomplète de M. le professeur Durocher.

La géologie, Messieurs, est une science pour ainsi dire toute moderne. Elle nous fait connaître la structure minérale d'une contrée, et la nature des minéraux qui lui donnent sa configuration extérieure.

La constitution géologique de la Loire-Inférieure nous offre premièrement deux divisions bien tranchées. Le Nord appartient en général aux terrains secondaires, et le Sud aux terrains primitifs.

M. Cailliaud étudie, à ses âges divers et dans la série de ses couches superposées, chacun de ces terrains qui forment une des principales richesses de notre département. Ainsi, l'un des éléments les plus répandus et les plus recherchés des terrains primitifs est le granit, cette première assise du sol, qui, de distance en distance, soulève et perce les couches supérieures, pour former des aiguilles, des cônes ou des plateaux, et dont nous trouvons les plus belles variétés dans les carrières de la Contrie, de Miséry, du Croisic et du Bourg-de-Batz. Puis on rencontre superposés le gneiss et le schiste, roches feuilletées. Le granit donne à nos monuments avec la solidité la

majesté des siècles ; le schiste, plus modeste, nous fournit les pierres plates connues sous le nom de palâtres.

M. Cailliaud cite encore un gisement de calcaire primitif, près de Montoir ; les minerais d'étain de Piriac, et de plomb de Saint-Herblain et de Crossac, qui appartiennent aux terrains primitifs.

Continuant de remonter l'échelle géologique, il arrive aux terrains secondaires où existent des traces d'organisation en nombre suffisant pour lui permettre d'étudier les divers horizons du sol à ses époques successives : terrains silurien, dévonien, houillier et alluvial.

M. Cailliaud a trouvé, en 1856 et 1857, dans les communes d'Erbray et de Saint-Julien-de-Vouvantes, le terrain dévonien inférieur, caractérisé par des fossiles qu'il a découverts le premier dans les calcaires et les schistes de cette contrée. Plusieurs de ces fossiles caractériseraient l'existence de la troisième faune silurienne de M. Barrande, en Bohême. Déjà, dans une séance ordinaire, notre collègue vous a lu une note dans le but de prendre rang pour ces mêmes recherches.

M. Edouard Bureau, secrétaire de la Section des Sciences naturelles, et dont je m'approprie l'intéressant rapport sur les travaux de la Section, a fait connaître la présence de trois étages distincts dans le terrain dévonien des environs d'Ancenis. De plus, il a fait remarquer que la formation des dépôts de houille dans notre département ne remonte point à la même époque. Le plus considérable, situé au Nord de la Loire-Inférieure, appartient à la période dévonienne ; tandis que les autres, situés au Sud du fleuve, sont de l'époque houillière proprement dite. Puis, il a présenté le catalogue des crustacées de la Loire-Inférieure.

M. de l'Isle a découvert aux environs de Nantes, et

décrit une nouvelle espèce de triton (*triton blazii de l'Isle*), qui doit être rangée dans la classification entre le triton marbré et le triton crêté.

M. Viaud-Grand-Marais a continué ses recherches sur les serpents venimeux, et étudié les mœurs de l'*anguille*, à l'aide de l'aquarium d'eau douce. On doit encore au même naturaliste plusieurs communications sur l'*échinée du Gabon*, sur une phosphorescence de la mer due à des *holothuries*; sur la collection de coquilles de M. Eudel, et sur un *hippocambe* pêché à Bouin.

M. Lepelletier a signalé un mode curieux de végétation sur un pied de *lysimacha vulgaris*, dans les marais de Luçon.

M. Renou a rédigé deux notes intéressantes : l'une sur des cas de prolification observés sur des poiriers et des coignassiers; l'autre relative à un champignon remarquable des environs de Nantes (*sphœria militaris*), qui se développe sur la chenille processionnaire du pin, et sur des larves d'autres insectes dans des localités où cet arbre n'existe point. Le même botaniste a trouvé, dans les eaux chaudes sortant d'une usine près de Nantes, l'algue thermale (*oscillatoria thermalis*).

De son côté, la Société botanique de France, sous la conduite des membres de la Section des Sciences naturelles, a visité, avec le plus vif intérêt, les lieux les plus remarquables du département, au point de vue de la végétation. Dans l'une de ses herborisations, au Pouliguen, elle a découvert une plante nouvelle (*Hirschfeldia adpressa*). La Société botanique nous laisse ainsi une trace et un souvenir de son passage.

J'arrive, Messieurs, à la Section des sciences, lettres et arts, me comparant au navigateur qui vient de franchir les passes d'une rade, et va gagner la pleine mer.

Séparées arbitrairement peut-être des sciences naturelles, leurs compagnes, les sciences, par leurs applications généralisées, plus encore que par leur nature, sont aujourd'hui les reines du monde. Leurs décisions sont des oracles, excepté pour les savants, et leurs écoles les enfants gâtés de l'opinion. Quelle jeune mère ne rêve pour son fils les palmes de l'Ecole Polytechnique !

Les sciences, à l'Académie, sont restées muettes cette année. C'est même un peu leur habitude, qui n'est pas sans excuse. L'esprit de sociabilité se fait jour au milieu des études les plus abstraites ; et le savant, aussi lui, a besoin d'un public qui l'assiste, le comprenne et l'encourage. Mais ce public ne s'improvise point, Messieurs. Il faut soi-même être déjà assez savant pour saisir l'explication d'une théorie scientifique : tombât-elle des lèvres d'un enchanteur comme Arago. Et pour la foule, qui n'est point initiée à leurs mystères, les sciences (qu'elles me pardonnent cette hardiesse), ressemblent bien un peu à une décoration de théâtre. Vues de loin, elles séduisent son imagination. La curiosité l'en rapproche-t-elle par hasard : le charme est aussitôt rompu, et les moins braves reculent presque d'épouvante.

Des arts eux-mêmes, j'ai encore le regret, Messieurs, de n'avoir à citer aucune œuvre. Mais ce nom seul a trop de prestige à vos yeux, pour être jamais oublié.

Les lettres, du moins, comptent parmi vous de fervents disciples, dont les études brillantes et animées forment la parure de vos Annales.

La poésie est fille de l'inspiration, et l'aliment favori de l'adolescence : la langue préférée de ses passions vives et généreuses, de ses illusions enchantées. Seule, l'histoire est de tous les âges et de toutes les con-

ditions. Enfants, on nous apprit à balbutier ses éléments. La jeunesse y apporte une curiosité inquiète et sans limites, et cette abondance d'imagination qui crée le roman dans la vérité. L'âge mûr y cherche le fil qui doit guider sa main dans le labyrinthe des événements; et la vieillesse enfin, détournant de l'avenir un mélancolique regard, ne se lasse jamais de relire les pages d'un passé qui la rattache à la vie. Mais l'histoire est une dans son ensemble. Les affinités de races, les effets de la conquête et les lois de la civilisation, nous conduisent de l'étude d'un peuple à celle d'un autre peuple, à l'étude du genre humain. Et l'esprit d'observation, rencontrant à chaque pas de nouveaux horizons, est tenu constamment en haleine.

La Société Académique, Messieurs, ne reste point en arrière de ce mouvement général; et, cette année encore, l'un de ses membres les plus laborieux, M. Renoul père, poursuivant l'histoire descriptive de sa ville natale, vous a lu deux notices pleines d'intérêt sur l'île Feydeau, et les quais Brancas et Flesselle, naguère une grève déserte, un rempart inutile, transformés aujourd'hui en cité maritime, en magnifique boulevard. L'auteur appartient à une école d'historiens qu'on pourrait appeler les pionniers de l'histoire. Doués de patience et de sagacité, ceux-ci ne vont-ils pas à la découverte dans des régions inexplorées, recueillant çà et là les matériaux qui jonchent leur route, rejetant les uns comme inutiles, et classant les autres dans un ordre méthodique. Là finit leur mission, et commence celle des historiens qui, négligeant au contraire l'étude analytique des faits, ne s'arrêtent qu'à leur physionomie générale, à leurs ressemblances ou à leurs contrastes, pour en tirer des lois. Certes, Messieurs, nous obéissons à l'une de nos plus nobles tendances en marchant, en nous égarant

même sur les traces de ces puissants esprits; mais ne nous laissons pas éblouir par l'auréole qui les entoure, au point de méconnaître les services des premiers travailleurs, qui posent les fondements sur lesquels d'autres mains élèveront l'édifice, et font passer sous nos yeux les personnages et les monuments d'un autre âge avec cette netteté dans les détails qui est la vie même de l'histoire, lorsqu'il s'agit surtout de nos ancêtres et de notre berceau.

L'histoire des évolutions modernes de notre ville se rattachera, Messieurs, à trois noms propres, autour desquels viennent graviter d'autres noms populaires : le premier de tous, Gérard Mellier, maire de Nantes; Graslin si digne de l'être, et soyons justes aussi envers nos contemporains, notre premier magistrat à qui est réservée la gloire d'achever l'œuvre de ses prédécesseurs, en reliant ses fragments épars à travers la cité féodale.

Mais Gérard Mellier, sous l'administration duquel a été bâtie l'île Feydeau et préparée la construction des quais Brancas et Flesselles, dont la belle façade est l'œuvre de l'habile Ceineray, nous représente une période d'architecture monumentale qui devait disparaître avec les grandes entreprises de l'époque. A Nantes florissait au XVIII[e] siècle une aristocratie bourgeoise, l'honneur et la fortune de la cité. Douée du génie des affaires et du sentiment des arts, magnifique et libérale, elle semblait faire deux parts de ses richesses, consacrant l'une aux satisfactions d'une grande existence, et l'autre au soulagement des malheureux. Guillaume Grou, par exemple, en même temps qu'il s'élève le splendide hôtel des douanes, donne aux hospices 200,000 # pour ouvrir un asile aux orphelins. Le peuple reconnaissant s'inclinait avec respect devant ces marchands enrichis par le travail, et anoblis par la bienfaisance. Et nous-mêmes, Messieurs, nous ne par-

courons point aujourd'hui leurs somptueuses demeures, sans éprouver un sentiment de regret pour la grandeur éteinte de ces familles, où le commerce et la considération étaient héréditaires comme des charges de noblesse.

De Gérard Mellier à Louis XIV la transition, Messieurs, n'est point aussi brusque qu'on pourrait le croire. Gérard, notre grande figure municipale, représente assez bien un Louis XIV en miniature. Sa longue et glorieuse mairie fut une sorte de royauté, et c'est le front ceint d'une couronne murale qu'il nous apparaît dans les souvenirs de notre histoire. Ce qui le distingue, aussi lui, c'est la passion des grandes choses, une initiative entraînante, une activité d'esprit et une puissance de volonté remarquables.

Mais je reviens à Louis-le-Grand.

Depuis trente ans, l'opinion, dans un certain monde, s'égarait singulièrement sur son compte. Des publicistes, par esprit de parti, des romanciers, par amour de l'art : le beau, c'est le laid, se sont plu à l'envi à nous dépeindre ce petit-fils d'Henri IV, qui donna le ton à la cour la plus polie de l'univers, et son nom au siècle le plus fertile en grands hommes, celui que l'Europe elle-même appelait : le Roi, comme un despote ridicule et vulgaire, de petite taille rehaussée par d'énormes talons, le teint couperosé, de gros yeux à fleur de tête, et coiffé d'une immense perruque; du reste, très mal élevé avec les femmes, l'ingrat! sans cœur et sans esprit, et signant, en vrai Roi fainéant, les ordonnances de Colbert et de Louvois, ses maires du palais.

Pour rétablir sur le champ la vérité historique, il eut suffi de puiser à pleines mains dans nos archives. On ne s'en est avisé qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il s'est trouvé que le portrait de Louis XIV, que nous savons

tous par cœur depuis notre enfance, le portrait de famille, oserai-je dire, n'était point trop flatté, et qu'après tout, les historiens d'alors n'étaient pas plus courtisans que des historiens plus modernes. Le grand Roi reparaît donc dans toute sa gloire « versant des torrents de lumière sur ses » obscurs blasphémateurs. » Et telle école politique, qui ne reconnaissait pour ancêtre qu'Henri IV, de populaire mémoire, veut bien faire à son petit-fils, aujourd'hui, la grâce d'en descendre également.

Les documents extraits de nos archives, Messieurs, et c'est là le point qui nous intéresse le plus en ce moment, mettent tous en lumière la haute personnalité de ce monarque, son intervention active et directe dans le maniement des affaires de l'Etat. Ce sont surtout les questions de politique étrangère qu'il se réserve de traiter lui-même. C'est là, du reste, qu'il faut le chercher tout entier. Il s'y peint à merveille, tour à tour et selon l'occurrence, avec son esprit de domination absolue, et la souplesse achevée d'un élève de Mazarin. Dans ses relations, par exemple, avec son petit-fils le Roi d'Espagne, c'est toujours le Roi de France, le chef de la maison de Bourbon, s'adressant à un fils de France, le premier de ses sujets. Mais quel changement d'attitude et de langage dans sa correspondance avec Amelot, son ministre à Lisbonne, alors qu'il songeait à marier du même coup Don Pedro, Roi de Portugal, avec la princesse de Bourbon, et l'Infante, fille et héritière de Sa Majesté très fidèle, avec le prince de Conti. Ici, ce n'est plus Louis XIV, arrivé par hasard au bas du grand escalier de Versailles en même temps que sa voiture : Je crois que j'ai failli attendre. Il attend ; il recule même pour avancer. La princesse de Bourbon et le prince de Conti sont-ils écartés ? Il a tout un choix de princes et de princesses en réserve, qu'il présente l'un

après l'autre avec le même air de galanterie. Il n'abandonne enfin la partie qu'après avoir brûlé sa dernière cartouche. Plus tard, à Madrid, il prendra une revanche éclatante de son échec à Lisbonne.

Mais sa fierté de race n'est qu'endormie, Messieurs; elle va se réveiller royalement dans cette instruction à l'ambassadeur de France :

« Le sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes » rencontres la préséance qui est due aux ambassadeurs » de Sa Majesté, et maintenir cet avantage, mesme au » péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui puisse » y donner la moindre atteinte. »

J'oubliais Don Pedro.

Singulière condition des princes. Don Pedro ne voulait point se remarier; et la raison d'Etat exige de lui le sacrifice de son veuvage; bien plus, elle exige qu'il épouse une princesse allemande qu'il n'aima jamais, et qui n'était guère aimable, si l'on en croit l'histoire. Ne le plaignons pas trop cependant, car il méritait bien un peu de faire pénitence pour avoir épousé la femme de son frère, dont il avait fait annuler le mariage.

Mais sa fille, l'innocente Isabelle, princesse accomplie et héritière de la couronne, qui ne manquait ni de prétendants dignes de sa main, ni sans doute de l'envie de la donner; ici, du moins, la raison d'Etat est d'accord avec la nature : l'Infante va se marier. Par malheur, le prince de Conti est cousin du Roi de France, et son rival, le prince de Neuberg, neveu de l'Impératrice. La raison d'Etat exige encore qu'on ménage la maison de Bourbon et la maison d'Autriche. L'Infante ne se mariera donc point. Elle meurt, en effet, à vingt-deux ans, vierge et martyre de la raison d'Etat.

Cet épisode du règne de Louis XIV est peu connu dans

ses détails. M. le baron de Girardot était l'heureux possesseur de la correspondance diplomatique du Roi avec son ministre à Lisbonne. Il vous en a donné, Messieurs, un résumé complet. L'Académie doit savoir gré de deux choses à notre savant collègue : d'honorer et de cultiver toujours les lettres au milieu de ses hautes fonctions administratives, et de s'être imposé un travail des plus pénibles pour refondre et condenser, en quelques pages écrites de main de maître, une collection volumineuse de dépêches et lettres confidentielles, sans rien ôter à l'intérêt du sujet.

Remontons un instant, Messieurs, au XIV[e] siècle.

Sous le titre : des gentilshommes verriers de Mouchamps (Bas-Poitou), M. Dugast-Matifeux vous a lu une notice curieuse sur cette singulière institution, qui brillait beaucoup plus, ne lui en déplaise, par ses œuvres que par ses parchemins.

Et si, en songeant aux nombreux usages du verre dans la vie domestique, les arts, les sciences et l'industrie, aux progrès dont la civilisation lui est redevable au point de vue de l'hygiène et du confort, on ne saurait s'étonner des priviléges accordés par nos rois à ses habiles fabricants, il est bien permis de sourire avec le poète Maynard de leurs prétentions de naissance. Dans une épigramme citée par l'auteur de la notice, Maynard raille avec beaucoup d'esprit, son confrère Saint-Amand, gentilhomme verrier très vain lui même de sa noblesse.

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

Je mentionnerai encore une communication de M. Mourain de Sourdeval, membre correspondant de la Société Académique. Ce sont des extraits du journal manuscrit de Jean Herouard, médecin de Louis XIII sur deux épisodes du règne de ce monarque : Louis XIII à Nantes en 1614, et Louis XIII marchant contre l'armée calviniste en 1622.

Après l'histoire qui agrandit l'intelligence, la poésie qui repose et charme l'esprit.

Le *Chêne de Kernove* et *Élisa Mercœur :* tels sont les titres de deux pièces de poésies composées par M. le capitaine Rollin, qui n'en est pas à son coup d'essai.

M. Rollin est né à Saint-Mâlo comme Châteaubriand. Comme lui, il aime à chanter sa chère Bretagne, ses rochers sauvages battus par la tempête, ses forêts sacrées, ses légendes druidiques, ses combats et ses grands hommes. Depuis près de vingt ans qu'il suit son régiment, les loisirs, l'occasion, ne lui ont certes pas manqué pour servir la gloire et la beauté avec son âme de poète et son cœur d'officier de dragons. Mais « à tout cœur bien né » que la patrie est chère ! » Et il revient toujours à ses premières amours.

Ces exemples d'une inspiration puisée avec une fidélité religieuse dans les souvenirs de la province qui fut la patrie des ancêtres, disparaîtront, Messieurs, dans un avenir prochain. L'influence d'une centralisation progressive tarira bientôt l'une des sources les plus fécondes de l'originalité dans la poésie, en effaçant autour de nous mœurs, traditions et coutumes locales. La Bretagne, espérons-le du moins, restera le dernier refuge des nationalités provinciales, grâce à la trempe vigoureuse du caractère de ses enfants, à leur culte ardent et

fier pour son histoire, et à la conscience de leur force. Elle conservera ainsi son riche foyer de poésies bretonnes, l'une de ses gloires les plus pures.

Le chêne de Kernove, cet antique et muet témoin de tant de luttes barbares et de sacrifices humains, dont l'homme et la foudre respectent encore la verte vieillesse, a inspiré de très beaux vers à notre collègue.

Mais le meilleur moyen de juger l'auteur, est de citer ses œuvres. Voici deux strophes du *Chêne de Kernove.*

Le poète à ton ombre, en creusant sa pensée,
Voit briller, ô géant, l'avenir pressenti :
Le vieux monde n'est plus ; sa forme s'est brisée,
Et pour d'autres destins un autre en est sorti.

Rêve, s'écriera-t-on ! ce rêve doit éclore,
Toi qui de jours meilleurs verras les héritiers,
Ombrage en attendant cette terre d'Armore,
Terre des cœurs virils et des chênes altiers. . . . !

Écoutons maintenant le chantre d'Élisa Mercœur.

Il est permis de penser que le nouvel académicien, alors en garnison à Nantes, voulait gagner ses lettres de bourgeoisie, en jetant, aussi lui, quelques fleurs sur la tombe de notre compatriote. Quel sujet du reste plus digne des sympathies d'un poète que cette jeune femme poète elle-même, et dont la muse, jusqu'à la dernière heure, a lutté vaillamment contre l'adversité.

Notre collègue nous peint les derniers moments d'Élisa Mercœur.

Sur ton sein se croisaient tes deux mains amaigries ;
Ton cœur sur l'oreiller s'affaissait languissant,
Et sur ton pâle front les sombres rêveries
    Jetaient leurs ombres en passant.

Ta bouche était fermée à toute plainte amère,
Mais dans un mal affreux ton cœur se déchirait,
Quand près de son enfant pleurait ta pauvre mère,
Ta mère hélas! qui t'adorait.

Tu lui montrais le ciel où tu devais l'attendre,
Où les infortunés se donnent rendez-vous;
Et, comme les adieux que murmure un cœur tendre,
Ton sourire était triste et doux.

Ces deux citations empruntées à des compositions d'un genre différent, vous suffiront, Messieurs, pour apprécier la manière de l'auteur. Sa muse dédaigne, comme une faiblesse, les grâces efféminées du style et de la pensée. L'idée, l'image elle-même, est toujours noble et sévère. Le vers est mélodieux, mais sans manquer d'expression ni de fermeté.

Un autre poète, M. Héré, que la Société Académique serait heureuse de compter au nombre de ses membres, vous a fait hommage d'un joli volume de fables, qui a fourni à notre jeune collègue, M. Mauduit fils, le sujet d'une étude critique fine et élégante.

Composer des fables après La Fontaine, et surtout les publier, quelle fatuité ou quelle folie, dira-t-on? Mais, à ce compte-là, Messieurs, il faudrait renoncer à faire des tragédies et des comédies, car la France s'enorgueillit également d'un Corneille, d'un Racine et d'un Molière. Et cependant, au-dessous de ces grands hommes, il y a encore, ce me semble, d'assez bonnes places à prendre dans le domaine de la littérature. Un esprit distingué, s'il est sage, s'estimera toujours très heureux d'être l'émule de Crébillon, de Regnard ou de Florian (je ne parle point des vivants). Enfin, Messieurs, interdire d'une façon absolue de traiter un genre littéraire, parce qu'un écrivain y a

imprimé le cachet de son génie, mais c'est étouffer à l'avenir le génie naissant lui-même, en le détournant de sa vocation naturelle.

Telles sont ou à peu près les réflexions judicieuses de M. Mauduit.

Dans une charmante esquisse sur Florian, l'auteur des *Causeries du Lundi* prétend du reste, et je serais assez de son avis, que La Fontaine ne paraît si grand, que parce qu'il élargit le cadre de la fable, et qu'il oublie même quelquefois son sujet, pour s'abandonner au caprice de son imagination. Le lecteur, bien loin de s'en plaindre, monte en croupe et galope avec lui.

Pourquoi renoncer à l'apologue, ajoute M. Mauduit, les ridicules, les travers et les vices, qui sont le sujet de la fable, ont-ils donc cessé d'être à l'ordre du jour, depuis la mort du grand fabuliste.... Les hommes sont toujours envieux, avares, vaniteux, et les femmes toujours.......

Mais je n'ai nulle envie de me brouiller avec elles; et je fausse ici compagnie à notre jeune et courageux critique. Toute vérité n'est pas bonne à répéter; et j'aurais beau dire : les hommes sont encore plus maltraités. On me répondrait peut-être qu'ils n'ont que ce qu'ils méritent.

Dans sa préface, M. Héré demande humblement pardon à La Fontaine de marcher sur ses traces. M. Callaud est bien né fabuliste. Lui aussi, sait par cœur tout son La Fontaine; mais il ne paraît pas effrayé du voisinage. Et cette liberté d'esprit lui porte bonheur. Il a la naïveté, l'aisance, la simplicité, la critique fine et enjouée, et jusqu'au talent de donner des leçons à tout le monde, et de ne fâcher personne. Enfin, il sait parer

la philosophie et la morale des agréments d'une poésie naturelle et facile.

Il ne se passe guère d'année que notre collègue ne vous communique, Messieurs, quelques fables nouvelles et toujours applaudies. Cette année, il vous en a lu plusieurs qui ont eu le même succès. Il doit savoir maintenant, par une longue expérience, que si le talent d'observation et l'activité d'esprit, dont il est doué, ne se lassent pas de se produire, vous-mêmes, Messieurs, vous ne vous lassez point de l'entendre.

Il était une fois, — ceci n'est pas un conte, — un poète adolescent au Séminaire de Nantes. Sous sa plume, qui se jouait d'une douce surveillance, coulaient à flots pressés des tirades de vers héroïques ou badins. La chronique ne dit pas s'il chansonnait ses maîtres à l'occasion : ce qui s'est vu même au Séminaire. Dans le doute, gardons-nous bien de le soupçonner d'une pareille malice. Et, d'ailleurs, qui donc ici oserait lui jeter la première pierre? Le brillant séminariste, en entrant dans les ordres, ne crut point devoir briser sa lyre ; et il fit bien pour l'Académie. Mais, ce n'est là, Messieurs, qu'une des faces du talent souple et fertile de notre collègue, M. l'abbé Pétard. On le dit théologien, orateur et écrivain distingués. J'ajouterai, pour rendre justice à tout le monde, que c'est à M. l'abbé Fournier que nous devons la découverte de cette nouvelle constellation poétique. C'est lui qui, dans un rapport où l'esprit pétille jusque dans les citations, a déchiré le voile qui cachait à nos yeux la muse trop longtemps discrète de son aimable et digne auxiliaire : M. l'abbé Pétard est prêtre de chœur à Saint-Nicolas. La poésie conduit rarement aux honneurs.

Ce rapport est un miroir où se réfléchit si bien la physio-

nomie de l'auteur, que je me permettrai de le consulter souvent.

Je vous fais grâce de la tragédie, Messieurs ; elle n'est point en faveur aujourd'hui. Mais il est bon cependant d'en prendre note. Une tragédie, même médiocre, n'est jamais l'œuvre d'un esprit ordinaire.

Commencerai-je par les poésies fugitives ? Voici quelques passages du *Charlatan*, où brille du plus vif éclat l'imagination abondante et originale, la verve spirituelle et mordante de l'auteur :

Faut-il énumérer les différents pays,
Où je puis me flatter de compter des amis ?
Certes, je n'ai point fait, car j'ai bien vu le monde.
Il n'est peut-être pas en la machine ronde
Un seul chat qui n'ait eu l'inestimable honneur
De voir passer, Messieurs, votre humble serviteur.

Je ne suivrai point notre Juif-Errant dans ses voyages en Asie, en Afrique et en Amérique. Restons en Europe.

L'an mil huit cent dix-neuf touchant à son déclin,
Je demeurai trois jours dans les murs de Berlin.
Je venais de Moscou, pour lors réduite en cendre
En face d'un héros, d'un nouvel Alexandre,
Dont je pourrais ici raconter les exploits
Car j'ai bien combattu près de lui mille fois,
A Wagram, Austerlitz, Marengo. Ma figure
Du sabre et du mousquet vous montre la morsure.
La poudre du canon a bazanné mon teint :
Je l'avais autrefois de rose et de satin.

Mais laissons notre héros continuer sa burlesque odyssée.

Après avoir ainsi préparé son auditoire par un pompeux exorde, Fontanarose va droit à la question, c'est-à-dire à l'éloge de son baume, composé de toute espèce de plantes et de bien autres choses encore.

Écoutons-le :

S'il est encore, Messieurs, dedans cette assemblée
Quelqu'un pris de douleur, une âme désolée
D'un mal ou bien d'un autre, il faut m'en avertir ;
Et je vais devant vous aussitôt le guérir.
Soit qu'on ait mal aux dents, ou bien à la poitrine,
. . . .

Je passe quelques vers où l'ignorance est en pleine révolte contre la médecine.

Coliques d'estomac, relâchement des reins,
Et mal au bout des pieds, et mal au bout des mains,
Enfin donc mal partout et devant, et derrière,
Messieurs, présentez-vous : j'en ferai mon affaire,
Et je veux sur l'honneur enlever votre mal,
Ou bien aller mourir de suite à l'hôpital.

La chute en est piquante et jolie. Qu'en dites-vous, Messieurs, cette excellente parade devant un public idolâtre ferait fortune en plein vent. Quel maître homme que ce charlatan ? On peut bien lui prédire qu'il frisera plus d'une fois les bancs de la police correctionnelle, qu'il mourra même en prison. — A l'hôpital jamais.

Mais passons vite au genre sérieux.

Ici, j'ouvre le recueil au hasard, et je tombe sur une pièce de vers qu'on dirait un fragment détaché d'une ravissante églogue.

M. l'abbé Pétard possède, sur les bords de l'Océan, un coin de terre à nul autre pareil. C'est là qu'il se propose de prendre sa retraite — le plus tard possible — bien que nous soyons assurés que la verve du poète saurait résister aux délices de sa petite Capoue. En attendant, Messieurs, voici le cantique d'actions de grâces qu'inspire au futur ermite cette oasis perdue au milieu des rochers.

L'impie a, dans son cœur, dit : il n'est point de Dieu.
Il n'est donc point venu le chercher en ce lieu.

Moi, je le trouve ici dans la ronce qui pousse,
Et dans la goutte d'eau qui rafraîchit la mousse,
Sous les plis onduleux de fragiles roseaux,
Dans les chants variés de ces petits oiseaux,
Qui viennent embellir ma douce solitude,
Et qui de me charmer se sont fait l'habitude.

. . . .

Mille flots courroucés me répètent son nom,
Et le font retentir au loin dans ce vallon.
Il est écrit partout, sur la feuille de rose,
Sur la branche de saule où l'oiseau se repose,
Sur le duvet naissant du pauvre passereau,
Qui vient de s'échapper de son petit berceau;
Sur le lys embaumé qui livre sa corolle
Au léger papillon qui la baise et s'envole.

. . . .

Mais je m'arrête, car il faudrait tout citer.

Il me semble, Messieurs, que je n'ai point surfait le mérite de l'auteur. Il est difficile d'allier, à un plus haut degré, la fraîcheur, la grâce, la naïveté du sentiment, à l'ampleur et à l'élévation de la pensée, une imagination riche et pittoresque au trait spirituel et malin, l'originalité dans les détails à la gravité du caractère religieux. Le vers est d'une souplesse merveilleuse, se pliant à tous les genres, on pourrait dire à tous les caprices du poète, comme la tige la plus flexible aux mains d'un habile vannier. Encore une fois remercions M. l'abbé Fournier de cette bonne fortune pour l'Académie.

Je termine ici, Messieurs, et sans péroraison, le compte rendu des travaux de l'Académie. Je n'oublie pas que l'attention bienveillante de mon auditoire est un héritage de votre Président, que je dois transmettre, à mon tour, à l'honorable rapporteur de la Commission des prix.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

POUR L'ANNÉE 1861

Par M. Millerot, Secrétaire adjoint.

Messieurs,

Encore sous l'impression des fêtes de l'industrie et des arts, une solennité d'un autre caractère nous rassemble dans cette enceinte. Naguère nous assistions aux triomphes de l'intelligence appropriant la matière aux besoins, aux jouissances même de l'homme, utilisant avec un art merveilleux les forces et les agents que la nature physique fournit à ses investigations; près de là les arts n'étaient pas moins dignement représentés par des œuvres remarquables: aujourd'hui nous vous entretenons d'études scientifiques et de travaux littéraires. Ce rapprochement nous semble justifier notre époque de l'accusation de s'abandonner sans mesure à l'entraînement des intérêts matériels. Notre réunion proteste contre ce qu'il y a de trop absolu

dans ces plaintes ; elle prouve qu'au milieu des hommes qui se sont donné pour mission le perfectionnement du travail industriel, il existe encore un centre d'activité silencieuse, persévérante, où s'exerce le travail de la pensée, où l'étude conserve le patrimoine acquis de la science et en prépare l'accroissement. C'est en vue de ce noble but que votre Société ouvre chaque année un concours destiné à solliciter d'utiles travaux, et nous venons vous rendre compte des résultats obtenus depuis votre dernière séance annuelle.

Vous avez maintenu dans votre programme la demande d'études sur les causes et les effets de l'ivrognerie, sur les moyens de la prévenir et de la réprimer.

La solution de ces questions préoccupe le moraliste et l'homme public, non pas qu'ils espèrent faire disparaître entièrement ce vice funeste, mais soutenus dans leurs efforts, par le besoin, senti chaque jour, de mettre un frein à ses excès, à ses scandales. Même réduit à ces termes, le problème présente de sérieuses difficultés, et déjà deux mémoires soumis à votre examen l'an passé, vous ont paru ne l'avoir pas résolu.

Un seul concurrent est entré en lice cette année : le mémoire envoyé porte pour épigraphe : « *Mens sana in* » *corpore sano.* »

Disons d'abord que cette œuvre atteste une étude consciencieuse du sujet, beaucoup de recherches et un désir ardent et sincère de ramener à de meilleures habitudes morales et physiques les classes en proie au fléau de l'ivrognerie. Mais, tout en rendant ce témoignage aux louables efforts de l'auteur, on ne saurait admettre avec lui que le penchant à l'ivrognerie soit une conséquence de la civilisation ; il n'est pas vrai, en effet, qu'elle conduise l'homme au matérialisme, et, par suite, aux brutales

jouissances de l'ivresse; non, il n'en est point ainsi; la civilisation suppose les lumières, le développement des facultés intellectuelles et surtout leur application au perfectionnement moral de la société, autrement ce n'est pas la civilisation.

Après avoir dépeint et caractérisé les effets physiologiques et moraux de l'ivrognerie, l'auteur aborde les moyens préventifs et répressifs. Il propose pour ceux-ci des pénalités, des mesures administratives; pour ceux-là une large dispensation de l'enseignement moral et religieux, la création de sociétés de tempérance, l'établissement d'associations qui mettraient à la portée du peuple, de l'ouvrier notamment, des délassements susceptibles d'occuper agréablement et avec décence ses loisirs, des lectures qui, en l'instruisant, le maintiendraient dans le respect de sa dignité d'homme.

Telles sont, en résumé, les armes avec lesquelles l'auteur croit possible de combattre la tendance à l'ivrognerie et de prévenir ses déplorables conséquences; cependant, ses vues n'apportent pas un contingent nouveau aux éléments de solution déjà mis à l'essai d'une manière plus ou moins étendue, plus ou moins heureuse; or, malgré ces tentatives des faits quotidiens prouvent que le problème subsiste dans son entier. Déterminée par cette considération, votre Commission exprime le regret de ne pouvoir accorder à ce mémoire que l'hommage dû aux laborieuses recherches de l'auteur et à ses nobles intentions.

Votre Société, attentive à recueillir comme un héritage de famille les souvenirs de l'histoire locale, a exprimé le vœu de voir présenter au concours des études *bien complètes* sur les célébrités nantaises. Il a été répondu à cet appel par l'envoi de deux mémoires, l'un sur Graslin, l'autre sur Ceineray. Nous vous entretiendrons d'abord de

celui-ci ; il porte pour épigraphe : *« A qui rend un service, » reconnaissance est légitimement due »* pensée qui exprime l'inspiration sous laquelle a été composée l'étude biographique sur Ceineray. Cet homme, en effet, après de longs et utiles services publics, a vu ses dernières années s'écouler dans l'oubli, la souffrance, la pauvreté. Le cœur ému par le profond sentiment d'une injustice à réparer, l'auteur a retracé dans un récit intéressant la vie et les travaux de Ceineray; son style simple, facile et de bon goût, en rend d'ailleurs la lecture attrayante. Sous ce rapport, nous craindrions que notre analyse diminuât le charme que vous éprouverez à sa lecture ; et comme les travaux de Ceineray sont toute sa vie, il nous suffira de les rappeler brièvement. Les monuments, enfin, dont il a embelli notre cité ne frappent-ils pas chaque jour nos regards ?

Après avoir terminé ses études d'architecture à l'école nationale de Rome, où il avait été admis comme grand prix, Céineray revint à Nantes en 1752 et fut choisi cinq ans après par le Bureau de ville pour substituer l'architecte-voyer Portail, affaibli par l'âge.

La première œuvre par laquelle il se signala dans ces fonctions fut le dessin des quais Brancas et Flesselles ; plus tard, nous le voyons dressant, d'après les désirs et l'initiative du duc d'Aiguillon, un projet des améliorations à opérer dans le tracé intérieur de la ville de Nantes. Plusieurs de ces améliorations ayant été réalisées depuis, entre autres la rue Royale et les quais allant du pont d'Aiguillon à la prairie de Mauves, nous pouvons apprécier aujourd'hui les heureuses conceptions de Ceineray. Adopté dans son entier, ce projet lui acquit sans réserve l'estime et la protection du duc d'Aiguillon; il lui en donna une preuve en confiant à ses talents, éprouvés

désormais, l'érection d'un monument qui est encore un des plus beaux de notre cité, le palais de la Chambre des Comptes, maintenant celui de la Préfecture. Ce fut l'œuvre capitale de Ceineray.

Dans le même temps, le projet de la promenade des Cours, dû au maire Gérard Mellier et commencé par lui, ayant été repris, Ceineray eut la mission de le compléter, de l'étendre et de diriger les constructions.

Pendant qu'il accomplissait si honorablement sa tâche, Ceineray ne touchait qu'une modique rétribution annuelle de 1,000 fr.; mais il obtint une récompense plus conforme à ses sentiments, par l'honneur que lui fit l'Académie royale d'architecture en l'admettant au nombre de ses membres correspondants sur le rapport de Soufflot.

Dans la position que faisaient à Ceineray ses talents et ses fonctions, il ne pouvait demeurer étranger au vaste projet que méditait alors Graslin : ces deux hommes, dignes de se comprendre, s'unirent dès qu'il s'agit d'une œuvre grande et utile; Ceineray, de concert aussi avec Crucy, fournit ses habiles conseils, dressa le plan des terrains et traça les dispositions du nouveau quartier, dispositions suivies presqu'en entier.

Loin de nous la pensée de vouloir diminuer la part de gloire qui revient à Graslin dans cette entreprise; elle a été pour votre Société l'occasion de décerner à sa mémoire un hommage justement mérité et tout à l'heure, en revenant sur ses œuvres, nous espérons vous montrer que Graslin, économiste, n'a rien à craindre de se voir uni dans nos éloges à Ceineray, architecte.

Cependant, 24 ans d'activité avaient prématurément altéré la santé de Ceineray; sentant le besoin du repos, il se démit de ses fonctions, malgré les instances du Bureau de ville; en rentrant dans la vie privée, il avait

pour toute ressource une pension de 1,000 fr.; mais elle suffisait à ses désirs, il ne réclama rien de plus.

Même après avoir cessé ses fonctions officielles, Ceineray demeura toujours prêt à aider le Bureau de ville de ses avis, de son expérience, de ses dessins; chargé en plusieurs circonstances de régler comme arbitre des affaires importantes et difficiles qui intéressaient l'administration, il s'en acquitta à la satisfaction commune des parties.

Une vieillesse calme et heureuse devait couronner une vie si bien remplie, si désintéressée; mais la grande commotion politique et civile qui approchait ne pouvait s'accomplir sans laisser sur son passage de douloureuses ruines; elle atteignit Ceineray.

Les circonstances, plus fortes à ce moment que les volontés, empêchèrent pendant plusieurs années le paiement de sa pension; il traversa ainsi, en épuisant ses ressources, la triste période de notre histoire qui s'étend de 1793 à 1799. Alors pauvre, infirme, pressé par la misère, Ceineray, pour la première fois, invoqua ses services et revendiqua ses droits.

Permettez-nous, Messieurs, de vous faire entendre les accents de cette parole aussi fière dans le malheur qu'elle avait été modeste dans la prospérité.

« Citoyens administrateurs,

» Bientôt octogénaire, presque aveugle, réduit à la plus affligeante détresse, relégué à un quatrième étage, dans un dénûment absolu, je suis moins touché de tous ces maux ensemble que de l'oubli de la commune de Nantes.

» Toutes mes pensées, toutes mes vues, les études et les travaux de ma vie entière, tout mon être enfin lui ont été sacrifiés, ont été usés par elle et à son service. L'inflexible délicatesse dont je me suis constamment piqué,

me ferme la bouche sur ce que j'ai fait pour l'embellissement et l'utilité de la ville de Nantes, et sur la manière dont je l'ai fait. Mais, citoyens, faites un pas, jetez un regard dans l'enceinte, hors de l'enceinte de cette grande cité, et, à tous les points, vous trouverez des témoins qui déposent pour moi, témoins muets, mais énergiques et flatteurs, qui me vengeront dans la tombe de la froide et dédaigneuse indifférence de la génération actuelle.

» Rien ne peut excuser cette indifférence. Tant que j'ai été en exercice, mes méditations et mes soins n'ont reçu qu'une modique rétribution qui a à peine suffi à mes besoins de première nécessité; jamais je n'ai touché une seule gratification, lorsque, tous les ans, les gardes de ville eux-mêmes en recevaient une, indépendamment de leur traitement fixe. Quand j'ai été malade, j'ai fait faire à mes frais ce que je n'ai pu faire moi-même; les dépenses qu'entraînent l'éloignement des travaux, une surveillance extraordinaire et continue, les esquisses, les essais d'une multitude de projets, ont constamment été à ma charge.

» Enfin, lorsque les années et les infirmités me condamnèrent au repos, une retraite de cent pistoles me fut accordée; alors je me sentais encore des restes d'énergie et de désintéressement; la misère n'avait pas encore flétri mon âme et mes affections. Je fus bien moins touché de ce témoignage de reconnaissance que de la manière dont il me fut donné. Je joins, à ma pétition, copie de la délibération où il est déposé; vous trouverez l'original dans vos registres.

» Ce que je pouvais, au moment de ma retraite, regarder comme un simple brevet d'honneur ou comme une preuve flatteuse d'estime et de satisfaction, serait pour moi une ressource précieuse, depuis que le sort m'a accablé de toutes ses rigueurs; mais cette ressource elle-même est

nulle depuis 1792. Six années entières de ma pension me sont dues, et je suis abandonné à la plus douloureuse situation à un âge et dans une saison où le besoin est le plus impérieux et où l'aisance elle-même éprouve des angoisses, des privations.

» L'état de la caisse municipale n'est pas une excuse suffisante. Un ancien receveur d'octroi, le citoyen Perricard, mort au commencement de l'année dernière, avait aussi une retraite, dont à la vérité il a peu joui; un commissaire de police jouit encore de la sienne. Ai-je donc moins mérité que ces anciens serviteurs?

» D'ailleurs, il est impossible qu'une grande Administration manque absolument de toute ressource pour acquitter une dette aussi pressante et aussi sacrée. On en peut trouver une dans quelques suppressions, dans quelques retranchements, dans quelques suspensions. Si la justice que je demande entraîne quelque gêne, quelque léger dérangement, ce ne sera qu'un inconvénient momentané: je n'ai plus que peu d'instants à vivre.

» Je pourrais observer que, dans des temps de prospérité, dans des temps où la commune de Nantes avait de grandes ressources et exécutait de grands projets, j'étais seul chargé de tout, moyennant un mince traitement de 1,000 #, sans le plus léger accessoire; mais que l'insuffisance de ce traitement a été si bien reconnue qu'il n'y a aucune proportion entre le sort que j'avais et celui qu'on a fait à mes successeurs. En devenant juste envers eux, on n'a pas acquis le droit de m'oublier et d'être injuste envers moi.

» Citoyens administrateurs, vous me pardonnerez ces réflexions; elles me sont arrachées par une situation pénible et des besoins impérieux. Loin de moi la pensée de vous adresser aucun reproche. La suspension que j'ai éprouvée et l'état des finances municipales ne sont point votre ouvrage;

vous en gémissez comme tous les gens de bien. Votre justice et votre humanité vous suggéreront un moyen de venir à mon secours. Et alors, jouissant de la retraite viagère qu'on a cru méritée, en me l'accordant, je pourrai appeler auprès de moi une personne de confiance qui me donnera les secours qu'exigent mes infirmités et ma caducité. Et alors aussi je ne serai pas exposé ou à périr dans mon lit par une suffocation, faute d'un verre d'eau chaude, ou à mourir de froid dans ma chambre, en me précipitant en chemise vers mon triste foyer pour me procurer un faible soulagement, dont le plus malheureux des êtres n'est pas privé, lorsque la mesure de ses maux n'est pas comblée par un isolement affreux.

» Je demande, citoyens administrateurs, que vous arrêtiez que ma retraite de cent pistoles continuera de m'être payée, comme elle l'a été jusqu'à l'année 1793, et qu'il me sera délivré, sans délai, le plus fort acompte possible sur les six années arriérées.

» Signé : Ceineray. »

L'administration dirigée alors par le maire Saget arrêta, le 3 janvier 1799, que Ceineray serait porté sur l'état des employés aux appointements de 1,200 fr.; mais ce secours ne fut payé ni en entier, ni exactement. Une pétition signée des noms les plus honorables de la ville demeura impuissante à changer cette situation, et ce ne fut qu'en mil huit cent neuf, deux ans avant la mort de Ceineray, qu'enfin une pension de 1,500 fr. lui fut assurée.

Nous avons hâte, Messieurs, après ces détails navrants, de constater que les administrateurs municipaux de notre ville ne méconnurent pas tous le devoir de la reconnaissance publique; un document recueilli par l'auteur de ce mémoire nous montre le maire Bertrand-Geslin, faisant

payer sous sa responsabilité personnelle la pension de Ceineray.

Il cessa de vivre le 30 juin 1811, âgé de 89 ans. Quelques marques de souvenir, dont une est due à l'administration de notre honorable maire actuel, M. le Sénateur Ferdinand Favre, ont conservé sa mémoire parmi nous; mais il restait à faire connaître l'homme et ses travaux. La biographie que nous venons de vous résumer a semblé à votre Commission satisfaire pleinement à ce besoin de la conscience publique; elle vous propose donc de décerner à l'auteur une médaille d'argent grand module.

Dans votre précédente séance annuelle, vous accueilliez avec faveur une étude biographique sur Graslin; elle était à la fois l'histoire de l'érection du plus beau quartier de notre ville, et celle de la période de la vie de Graslin par laquelle il tient de plus près aux souvenirs nantais. Mais il est des organisations heureusement douées à qui il est donné de s'illustrer dans des voies diverses. Leur histoire a le privilége d'intéresser la postérité sous des rapports différents; leur portrait enfin n'est complet qu'après avoir été dessiné sous plusieurs aspects: c'est à ce titre qu'une nouvelle étude biographique sur Graslin a été admise au concours cette année, disons mieux, nous sommes heureux que l'auteur, surmontant d'honorables scrupules, ait consenti à nous faire part du fruit de ses studieux loisirs; on lui devra d'avoir mis en lumière le plus éminent, quoique jusqu'ici le moins connu, des mérites de Graslin, celui d'avoir été l'un des fondateurs de la science économique.

Ce côté de la vie de Graslin n'a point été omis, nous le reconnaissons, dans le travail que nous devons à M. Renoul; mais son objet principal était autre, et la part qui revient à Graslin dans les découvertes des économistes du siècle dernier demandait un exposé spécial.

L'esprit d'examen et d'analyse qui marqua le XVIIIe siècle, devait se porter aussi sur cette branche des connaissances humaines que nous sommes désormais accoutumés à désigner sous le nom de science de l'économie politique; les premiers qui en rassemblèrent les principes, Quesnay, le marquis de Mirabeau, Turgot et quelques autres, malgré le mérite réel de leurs ouvrages, tombèrent dans des erreurs inséparables des premiers pas dans une voie nouvelle et inconnue; c'est ainsi qu'ils admirent comme vérité démontrée, que la *richesse*, c'est-à-dire, dans le langage de la science économique, tout ce qui est propre à satisfaire aux besoins réels ou factices de l'homme, ne consiste que dans le *produit net* du sol, l'industrie et le commerce étant seulement des agents secondaires et non producteurs. Partant de ce principe et de cet autre que l'impôt est la partie de la *richesse* individuelle que prélève l'État sur chaque citoyen, les économistes du temps considéraient l'impôt comme portant, en dernière analyse, exclusivement sur la propriété foncière, soit qu'il fût direct ou indirect. La Société royale d'agriculture de Limoges, dont Turgot était président, mit au concours l'appréciation des effets de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires de biens-fonds.

Graslin entreprit de traiter cette question.

De bonne heure il avait fait preuve d'un remarquable esprit de calcul et d'observation, et depuis longtemps il l'appliquait à l'étude des faits économiques. Il nous dépeint lui-même sa méthode, en invoquant le souvenir de Descartes; il n'admettait « aucun principe sans l'avoir » soumis à l'épreuve du doute et de l'expérience. »

Le programme de la Société d'agriculture de Limoges posait en fait que l'impôt, quelle que fût sa forme,

portait sur la propriété foncière, le sol étant l'unique source de la richesse.

D'après la méthode adoptée par Graslin, c'était ce qui fallait d'abord démontrer, et déjà ses observations dirigées, suivant ses expressions, vers *les rapports des choses entre elles et des choses avec les hommes,* l'avaient amené à reconnaître que l'industrie et le commerce avaient, par eux-mêmes, la puissance de créer *une richesse* indépendante et distincte du produit net du sol.

Cette doctrine était en opposition avec celle qu'établissait comme principe incontestable le programme de la Société d'agriculture de Limoges. Graslin concourut néanmoins, mais en adversaire de la Société de Limoges et non en disciple soumis : son mémoire ne fut pas couronné et ne devait pas l'être; on ne put toutefois refuser à l'auteur une mention honorable, et Turgot jugea nécessaire de prendre la plume pour le combattre.

Ce mémoire est devenu le livre que Graslin publia en 1667, sous le titre *d'Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt.*

Des raisonnements simples dans leur forme, quoique marqués au coin d'une dialectique serrée, exposés avec clarté, bien liés et appuyés d'exemples qui aident à suivre la filiation des idées, tels sont les caractères de cet ouvrage, où Graslin, analysant les faits économiques, répand à chaque pas l'éclat de la vérité.

Il n'est personne aujourd'hui qui conteste la puissance productrice de l'industrie, du commerce, de tout travail, en un mot; il est compris de tous que la valeur relative des objets de nos besoins est en raison composée de la demande et de la production. Ces notions étaient encore à démontrer lorsqu'écrivait Graslin, et si la lumière brille à nos yeux, c'est lui qui le premier l'a tirée des ténèbres.

L'auteur du mémoire sur Graslin, après avoir exposé en homme versé dans les études économiques et mieux que nous n'avons pu le faire ici, l'avénement des doctrines de Graslin dans la science, met hors de doute sa priorité sur Adam Smith; il démontre, par une discussion approfondie, l'absence de toute relation entre l'auteur de *l'Essai analytique* et celui des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.*

L'oubli qui s'est trop longtemps appesanti sur l'*Essai analytique*, et l'importance de son apparition dans l'histoire de la science économique, nous justifieront sans doute à vos yeux d'avoir insisté sur les circonstances qui l'ont fait naître.

Outre les points sur lesquels nous avons appelé votre attention, d'autres questions, découlant du sujet, ont été discutées dans le cours de cet ouvrage par Graslin avec la même vigueur d'analyse et résolues pareillement au profit du progrès de la science. Nous pensons que, sans nous y arrêter, non plus qu'à la seconde partie du mémoire, où nous retrouvons Graslin édificateur du quartier qui porte son nom, nous vous avons, par ce qui précède, suffisamment fait connaître les titres qui ont paru à votre Commission mériter pour cette étude une récompense qui exprimât dignement le haut degré de votre approbation.

Elle vous propose, en conséquence, de décerner à l'auteur une médaille de vermeil grand module.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1862.

1re QUESTION. — Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.

Sans dédaigner les Recueils biographiques, la Société Académique donnerait cependant la préférence à des études bien *complètes* sur une ou deux célébrités de Nantes ou du pays Nantais.

2e — Appréciations sur les monuments de l'Art, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.

La Société verrait avec plaisir les concurrents traiter de l'influence des matériaux sur la forme, et appuyer d'exemples, choisis dans le pays même, leurs dissertations sur ce sujet.

Elle accepterait même une monographie sur un seul monument.

3e — De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le

champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société Académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz, et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées, ainsi que sur les conséquences de ces faits.

4° — Études de statistique médicale sur une ou plusieurs localités du département, et spécialement sur celles où s'observent les graves endémies de fièvres intermittentes ou de dysenteries.

Signaler toutes les conditions hygiéniques auxquelles sont soumis les habitants.

5° — Quelles seraient les industries à créer ou à développer en Bretagne ?

La Bretagne ne contient que fort peu d'établissements industriels; cependant la population y est nombreuse, la main-d'œuvre y serait à bon marché, et les voies de communication qui s'y multiplient donneraient de grandes facilités pour les débouchés.

6° — Études historiques sur l'industrie à Nantes.

La Société accepterait avec faveur une monographie bien complète sur une industrie particulière.

7° — Études historiques sur une ou plusieurs des institutions tant anciennes que modernes de la ville de Nantes.

Les Mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1862, à M. le Secrétaire général de la Société Académique de Nantes, rue Kervégan, 32. Chaque Mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent

et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1862.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des Mémoires couronnés.

Nantes, 10 novembre 1861.

Le Président, *Le Secrétaire général,*

MORICEAU. PAPIN-CLERGERIE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

PENDANT L'ANNÉE 1861.

Séance du 5 décembre 1860.

PRÉSIDENCE DE M. HÉLIE, VICE-PRÉSIDENT SORTANT, ET DE M. MORICEAU, PRÉSIDENT POUR 1861.

M. Hélie invite M. Moriceau, M. Péner, vice-président, et M. Papin-Clergerie, secrétaire général, à prendre place au bureau.

Allocution de M. Moriceau.

Démissions de MM. de Cornulier, Bahier, docteur en médecine, et Georges, pharmacien.

Lettre de rappel de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique, relativement à la confection d'un répertoire archéologique de France.

Lettre de M. le Président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, pour l'échange des publications des deux Sociétés. Cette offre est acceptée.

Rapport de M. Péner, sur la candidature de M. Rollin, capitaine au 10e dragons, au titre de correspondant.

M. Rollin est admis à l'unanimité.

Rapport de M. Renoul fils sur un établissement de blanchisserie fondé à Nantes, par M. Bépoix.

*

Lecture de la première partie d'un travail intitulé : *l'Ile Feydeau*, par M. Renoul père.

Séance du 9 janvier 1861.

Démission de M. Turpin, docteur en médecine.

Rapport de M. Viaud-Grand-Marais, sur la candidature de M. Lefebre, médecin en chef de la marine à Brest, au titre de correspondant.

M. Lefebre est admis à l'unanimité.

Admission de M. le docteur Heurteaux, au titre de résidant. (M. le docteur Laënnec, rapporteur.)

Admission de M. Eudel au titre de résidant sur le rapport de M. Lechat.

Admission de M. Fontaine au même titre. (M. E. Gautier, rapporteur.)

M. Renoul père termine la lecture de son travail intitulé : *l'Ile Feydeau.*

Séance du 6 février 1861.

Lettre du Président du Congrès des Sociétés savantes dont la réunion aura lieu à Paris, le 2 avril 1861.

Etudes chimiques sur l'étamage des vases destinés aux usages alimentaires, par M. Bobierre.

Le chêne de Kernove (poésie), par M. le capitaine Rollin.

Séance du 7 mars 1861.

Admissions de MM. le docteur Kirschberg, Gautté, avocat, au titre de résidant. (MM. le docteur Citerne, et Gautret, avocat, rapporteurs.)

Admissions de MM. Brame, professeur à l'Ecole de médecine de Tours; Gystel, naturaliste à Ratisbonne, et Ange Guépin, médecin à Bordeaux, au titre de correspondant, sur les rapports de MM. Bobierre et Malherbe.

Séance du 10 avril 1861.

Rapport de M. l'abbé Fournier, sur la candidature de M. l'abbé Pétard au titre de résidant.

M. l'abbé Pétard est admis à l'unanimité.

M. le docteur Bonnet, de Paris, est admis au titre de correspondant sur le rapport de M. le docteur Letenneur.

Note sur l'existence de la troisième faune silurienne dans le département de la Loire-Inférieure, par M. Cailliaud.

Elisa Mercœur (poésie), par M. le capitaine Rollin.

Séance du 1er mai 1861.

Admissions, au titre de résidant, de MM. Dufour, directeur de l'Ecole communale supérieure, et de M. le docteur Jouon (M. Viaud-Grand-Marais, rapporteur).

M. Cézard est admis au même titre, sur le rapport de M. Goupilleau.

Les quais Brancas et Flesselles (1re partie), par M. Renoul père.

Séance du 5 juin 1861.

Les quais Brancas et Flesselles (2e partie), par M. Renoul père.

Rapport sur les poésies de M. Héré, par M. Mauduit fils.

Fables, par M. Callaud.

Séance du 3 juillet 1861.

Extraits du journal manuscrit de Jean Hérouard, médecin de Louis XIII, sur deux épisodes du règne de ce monarque : Louis XIII à Nantes, en 1614, et Louis XIII marchant contre l'armée calviniste en 1624. (Communication de M. Mourain de Sourdeval.)

Séance du 7 août 1861.

M. Péner lit une notice biographique sur Armand Guéraud.

M. le docteur Walzinski est reçu membre résidant sur le rapport de M. le docteur Hélie.

M. le baron de Girardot annonce que, d'après l'invitation de M. de Caumont, président de l'Institut des provinces, il ouvrira, dans les premiers jours de septembre, des assises scientifiques sur un questionnaire composé par cet illustre savant. Il compte sur l'assistance des Présidents de la Société Académique et de la Société Archéologique.

Séance du 4 septembre 1861.

Lettre de M. le baron de Girardot annonçant que les assises scientifiques de l'Institut des provinces s'ouvriront le 5 septembre dans le local de la Société Archéologique.

Lettres d'invitation de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique pour assister à la distribution des prix accordés aux Sociétés savantes, le 25 novembre, et aux séances des sections du comité des travaux historiques qui se tiendront les 21, 22 et 23 du même mois.

Correspondance diplomatique de Louis XIV avec le Portugal, par M. le baron de Girardot.

Des gentilshommes verriers de Mouchamps (Bas-Poitou), par M. Dugast-Matifeux.

Séance du 2 octobre 1861.

M. le Président lit la notice suivante sur le docteur Bonamy :

Messieurs,

Le 13 septembre, il n'y a pas 20 jours, notre confrère

et collègue E. Bonamy venait assister à la séance de notre Section de Médecine. Il y venait, poussé comme toujours, par le sentiment du devoir, pour nous rendre compte des observations qu'il avait pu faire quelques jours avant sur la maladie inconnue jusque-là à nos climats, et qui venait pourtant d'y éclater avec une violence égale à celle qu'elle déploie sur les rives du golfe du Mexique, son siége ordinaire. Quelque fatigué que Bonamy pût paraître par des travaux excessifs à quelques-uns d'entre nous, nul, je crois, n'avait le soupçon, le pressentiment le plus éloigné que cette existence si utile et si bienfaisante pût être menacée dans un avenir prochain. La nouvelle inopinée de son danger nous a tous surpris, comme l'issue si prompte et si funeste nous a tous frappés au cœur.

Plusieurs voix déjà, à divers titres, ont rappelé d'une manière plus ou moins sommaire les services et les travaux de notre regretté collègue. Mon but en ce moment n'est pas de revenir sur les mêmes voies. Lorsqu'il y aura lieu de le faire, il conviendra, je crois, que ce soit autant que possible avec des détails et des dates précises, et d'une manière qui puisse laisser des traces pour ainsi dire officielles dans nos annales. Notre collègue de Rivas, rapproché de Bonamy par des liens de famille, veut bien se charger de ce soin. Il possède à cet égard tous les documents nécessaires et saura les mettre en œuvre.

Parmi les titres de Bonamy à l'estime et à la reconnaissance publique, il en est un toutefois qui semble déjà oublié et dont je n'ai trouvé de traces ni dans les paroles prononcées sur sa tombe, ni dans les documents que j'ai eus depuis sous les yeux. C'était son premier pas, il avait bien sa valeur, dans une carrière dont il n'a pas dévié. Reçu médecin au mois d'août 1831, il était établi à Nantes depuis quelques mois seulement, lorsque le choléra,

dans sa marche lente, mais fatale et terrible, vint envahir notre ville. Bonamy ne recula point devant un fléau que l'inconnu rendait plus redoutable; il fit, si je puis m'exprimer ainsi, ses premières armes contre le choléra comme il a fait ses dernières contre la fièvre jaune. Une médaille lui fut décernée en mémoire, je ne dirai pas en récompense, de son courage et de son dévouement.

Lorsqu'un homme a, comme lui, consacré sa vie à rendre service à ses semblables; lorsqu'il l'a consumée avant le temps dans des fatigues et des travaux exagérés, si la fortune, comme il arrive trop souvent, n'est pas venue payer en partie son sacrifice, il est du moins consolant de voir l'estime et la reconnaissance publique hautement manifestées, donner à son nom une illustration, qui soit du moins un héritage d'honneur pour ses enfants. J'ose espérer que cet héritage sera consolidé et rendu plus durable, par le témoignage de notre Société, qui a eu tant d'occasions d'apprécier Bonamy à sa juste valeur.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine pendant l'année 1860-1861, par M. le docteur Berneaudeaux, secrétaire.

Admissions de MM. Pignotti, Mario Tullio Chiesa, au titre de correspondant (M. le docteur Malherbe, rapporteur).

M. Desmazières de Séchelles est reçu membre correspondant, sur le rapport de M. E. Gautier.

Séance du 6 septembre 1861.

M. Péner, nommé au Lycée de Toulouse, échange son titre de résidant contre celui de correspondant.

M. le docteur de Beauvoys est nommé membre correspondant, sur le rapport de M. le docteur Delamare.

M. Cailliaud présente à la Société Académique la carte géologique de la Loire-Inférieure et le texte explicatif de cette carte.

Séance publique du 17 novembre 1861

Tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. MORICEAU.

A une heure, la séance est ouverte.

Au bureau, M. le Président est entouré de M. le Conseiller d'État, Préfet, de M. le Sénateur, Maire, de M. le Secrétaire général, de M. le lieutenant-colonel Ganthaume, de M. l'abbé Fournier et de M. l'Inspecteur de l'Académie.

M. le Président prononce un remarquable discours sur les charmes de l'étude.

M. le Secrétaire général lit un rapport sur les travaux de la Société Académique pendant l'année 1860-61.

M. le Secrétaire adjoint lit un rapport sur le concours pour les prix, qui sont décernés :

1° A M. Luminais (médaille de vermeil), pour une notice biographique sur Graslin, économiste.

2° A M. Renoul père (médaille d'argent de grand module), pour une notice biographique sur Ceineray.

Dans l'intervalle des discours, Madame Albert, et MM. Pascal, Comminges, Michel et Dolmetsch, ont charmé l'auditoire par la perfection et la variété de leur talent.

Séance d'élection du 18 novembre 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORICEAU, PRÉSIDENT.

BUREAU.

MM. Ménard, avocat, *président*.
Le docteur Blanchet, *vice-président*.
Millerot, juge de paix, *secrétaire général*.

Le docteur Calloch, *secrétaire adjoint.*
E. Gautier, *trésorier.*
Le docteur Leray, *bibliothécaire.*
Le docteur Delamare, *bibliothécaire adjoint.*

COMITÉ CENTRAL.

Section d'agriculture, commerce et industrie.

MM. Bobierre, Goupilleau et Renoul.

Section de médecine.

MM. Malherbe, Papin-Clergerie et Hélie.

Section des sciences, lettres et arts.

MM. Laurent, l'abbé Fournier et Coquebert.

Section des sciences naturelles.

MM. Pradal, Ducoudray-Bourgault et Dufour.

Le secrétaire général,

PAPIN-CLERGERIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Nantes, Imp. ve C. Mellinet, place du Pilori, 5.